REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

SOIXANTIÈME ANNÉE

Vol. 60

Alger 1919

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1971

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1971
Printed in Switzerland

Liste des Membres de la Société

BUREAU

Président : M. Paysant, préfet honoraire.

Vice-présidents : MM. Edmond Doutté, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Docteur Edmond Vidal.

Secrétaire général : M. G. Yver, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Secrétaire général adjoint : M. Ben Cheneb, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Archiviste : M. Jean Bévia, architecte.

Trésorier : M. Martial Douel, inspecteur des finances.

Membres : MM. Carbonel, éditeur.
Carcopino, directeur du Musée des Antiquités d'Alger.
Esquer, archiviste du Gouvernement général.

MEMBRES A VIE

Colonel Paul Azan.
Edmond Doutté, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Pallary, instituteur à Oran.
Docteur Edmond Sergent.

MEMBRES

Abès, interprète de la Résidence générale à Rabat.
Ahmed Ben Aly Chérif.
Ardaillon, recteur de l'Académie d'Alger.
Albert Ballu, inspecteur général des Monuments historiques de l'Algérie.
Barbedette, délégué financier..
H. Basset, professeur à l'École supérieure d'arabe et de berbère de Rabat.
P. Basset, avocat.
René Basset, doyen de la Faculté des Lettres d'Alger.
Bel, directeur de la Médersa de Tlemcen.
Ben Cheneb, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Béraud, chef de bu[illegible]u à la Préfecture de Constantine.

Augustin BERNARD, professeur à la Sorbonne.
BERNARD, contrôleur général honoraire des Chemins de fer.
BÉVIA, architecte.
BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES.
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ALGER.
LE CHEF DE L'ANNEXE DE BISKRA.
BORÉLY LA SAPIE, chef de bureau au Gouvernement Général.
BOULIFA, maître de Conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.
Henri BOURLON, à Kherba (Alger).
J.-B. BRUNO, négociant.
BRUNOT, directeur du Collège musulman à Fez (Maroc).
J. CARBONEL, libraire-éditeur à Alger.
J. CARCOPINO, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Docteur CARTON, correspondant de l'Institut.
Commandant CAUVET, à Biskra.
CERCLE ALGÉROIS à Alger.
CHARLÉTY, directeur général de l'Enseignement à Tunis.
Marcel CHRISTOFLE, architecte du Gouvernement général à Alger.
Prosper CHERFILS, négociant.
COUR, professeur à la chaire publique d'arabe à Constantine.
DARMON, interprète judiciaire au Tribunal de Tlemcen.
DELPHIN, délégué financier.
Commandant DELUOL, sous-chef du service des Affaires indigènes militaires.
Commandant DEREDINGER.
DESPARMET, professeur au Lycée d'Alger.
Martial DOUEL, inspecteur des Finances.
DULAU et Cie, libraires à Londres.
EBERT, conseiller de Gouvernement adjoint.
ESQUER, archiviste du Gouvernement Général.
FLAMAND, professeur à la Faculté des Sciences d'Alger.
DE FLOTTE DE ROQUEVAIRE, chef du Service cartographique au Gouvernement Général.
FICHEUR, professeur à la Faculté des Sciences d'Alger.
Docteur GASSER, maire d'Oran.
E.-F. GAUTHIER, professeur de Géographie à la Faculté des Lettres d'Alger.
GENDRONNEAU, officier d'administration principal en retraite, à Cherchell.
COMMUNE MIXTE DE GÉRYVILLE.
GITTON, à Alger.
GLÉNAT, conservateur du Musée des antiquités d'Alger.
GOGNALONS, officier interprète, Bureau des renseignements, à Oudjda (Maroc).

GOLY, directeur du Crédit Lyonnais à Montpellier.
GRELLET, à Alger.
GSELL, professeur au Collège de France.
GUIN, interprète principal en retraite.
HANNEDOUCHE, président du Syndicat d'initiative d'Alger.
Docteur HUGHES, à Alger.
HUREAUX, interprète à la Cour d'Appel d'Alger.
ISMAÏL BEN MAHDI, interprète judiciaire au Tribunal de Bougie.
JACQUART, négociant à Alger.
JOLEAUD, professeur à la Faculté des Sciences de Paris.
Ch.-A. JOLY, délégué financier, maire de Guelma.
Ch. JUDE, officier interprète à Beni-Abbès.
André JULIEN, professeur au Lycée d'Alger.
LABOUTHIÈRE, sous-directeur au Gouvernement Général.
LACOUX, professeur au Lycée de Tunis.
André LAGUERRE, directeur de la Société Générale à Alger.
Général LAPÉRINE.
LARNAUDE, professeur au Lycée d'Alger
BERNARD LAVERGNE, professeur à la Faculté de Droit d'Alger.
LEBAR, à Alger.
Général LEVÉ.
LEVI-PROVENÇAL, Service des Renseignements du Maroc.
Mgr LEYNAUD, archevêque d'Alger.
Ch. LORENZI, à Alger.
D. LUCIANI, directeur des Affaires indigènes au Gouvernement Général, à Alger.
Noël LUCIANI, interprète judiciaire à Tunis.
LYCÉE D'ALGER.
MAIRIE D'ALGER.
G. MARÇAIS, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
W. MARÇAIS, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes.
Gaston MARGUET, à Alger.
P. MARTINO, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
MASSIGNON, à Paris.
E. MAURY, inspecteur des Contributions diverses, adjoint au contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement Général.
F. MAURY, chef du Cabinet du Secrétaire général du Gouvernement.
H. de MÉSENGE, contrôleur des Douanes.
G. MERCIER, avocat à Alger.
A. MESPLÉ, professeur à la Faculté des Lettres, président de la Société de Géographie de l'Afrique du Nord.
MIRANTE, chef du service du *Mobacher* au Gouvernement Général.
MONNIER, directeur du Crédit Lyonnais à Alger.
Ch. MONTALAND, architecte du Gouvernement général.

MORAND, doyen de la Faculté de Droit d'Alger.
H. MURAT, ingénieur à Alger.
MUSÉE D'ORAN.
NEHLIL, officier interprète, Résidence générale de France à Rabat.
NIBELLE, négociant à Alger.
Général OUDRI.
PALLU DE LESSERT, à Paris.
PAYSANT, préfet honoraire.
Edmond PERRIQUET, propriétaire à Alger.
Mgr PIQUEMAL, évêque auxiliaire d'Alger.
RATTIER, architecte à Paris.
RAVENET, sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Alger.
RICOME, négociant à Alger.
Gaston RIVIÈRE, propriétaire à Alger.
ROBERT, administrateur principal à Bordj-bou-Arréridj.
Henri ROBERT, avoué à Alger.
Mme Vve ROLLAND, à Moissac.
ROZIS, sous-directeur des Territoires du sud.
SABATIER, président de la Délégation des Colons.
SAINT-CALBRE, directeur de la Médersa d'Alger.
François SAGOT, docteur ès-lettres, à Aïn-Bessem.
Docteur SALIÈGE, à Alger.
DE SAMBOEUF, avocat à Alger.
SOCIÉTÉ DES MISSIONNAIRES D'AFRIQUE.
VIALLAT, président du tribunal civil d'Orléansville.
Docteur Edmond VIDAL, à Alger.
Mlle VIOT, institutrice à Hamedi.
WÜRTZ, président de Chambre honoraire, à Alger.
YVER, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Assemblée générale du 27 Février 1919

L'assemblée générale de la Société historique algérienne a eu lieu le 27 février 1919, à la Bibliothèque nationale d'Alger.

La séance est ouverte, à 16 heures 30, sous la présidence de M. Paysant. Sont présents au bureau : MM. le docteur Vidal, Douël, Bévia, Yver. Absents excusés : MM. Ben Cheneb, Carcopino.

Après une allocution du président, le secrétaire général donne lecture de son rapport sur l'activité de la société pendant l'année 1918, et le trésorier de son rapport sur la situation financière. Ces deux rapports sont approuvés par l'assemblée.

Il est ensuite procédé à l'élection du bureau pour l'année 1919.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Votants, 51.

Président : M. PAYSANT	51	voix
Vice-Présidents : Docteur VIDAL	49	—
Vice-Présidents : E. DOUTTÉ	48	—
Secrétaire général : M. YVER	51	—
Secrétaire général adjoint : M. BEN CHENEB	51	—
Archiviste : M. BEVIA	51	—
Trésorier : M. DOUËL	51	—
Membres : MM. CARBONEL	51	—
CARCOPINO	51	—
ESQUER	51	—

Le nouveau bureau prend possession de ses fonctions et la séance est levée à 17 heures 30.

Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de la Société pendant l'année 1918

La Société historique algérienne a repris, en 1918, ses travaux interrompus depuis 1914. Comme la plupart des sociétés savantes, en effet, elle avait vu son activité brusquement arrêtée par la guerre. Alors que le territoire national était envahi, alors que chacun se demandait avec anxiété si l'héroïsme de nos soldats parviendrait à contenir la ruée des Barbares, le souci des recherches désintéressées passait à l'arrière-plan. Aussi bien, pensions-nous tous que la crise serait aussi brève que violente et que, bientôt, la victoire nous rendrait, avec la liberté d'esprit indispensable, le loisir de revenir à nos recherches accoutumées. Nos prévisions, sur ce point, ont été trompées. Les mois succédaient aux mois, les années aux années, sans amener la fin des hostilités, et, bien que l'issue du conflit ne pût être mise en doute, nul ne pouvait pourtant prévoir à quelle époque il se terminerait.

Dans ces conditions, étant donné que toutes les activités, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre matériel, s'adaptaient de leur mieux à l'état de choses créé par la guerre, la Société historique ne pouvait se soustraire au devoir qui s'imposait à elle. Doyenne des sociétés savantes de l'Afrique du Nord, elle devait, sans plus tarder, se remettre à la tâche, à laquelle elle s'était consacrée depuis plus d'un demi-siècle et reprendre son œuvre au point où elle l'avait laissée en 1914.

Dans le courant de décembre 1917, le bureau adressait donc un pressant appel à tous ceux qui, par leur situation, leurs études, leurs goûts, étaient en mesure de lui apporter le concours de leurs sympathies ou de leur collaboration. Rappelant le programme tracé, le 1er mars 1856, par les fondateurs de la Société historique algérienne, il exprimait le vœu que la Société pût renouer la tradition un instant interrompue et se consacrer de nouveau aux recherches archéologiques, philologiques, historiques relatives à l'Afrique du Nord. « Notre action, déclarions-nous, sera d'autant plus efficace que nos ressources seront plus grandes et nos membres plus nombreux et plus notables. »

Cet appel a été entendu. Non seulement les anciens membres de la Société ont tenu à honneur de s'inscrire de nouveau sur nos contrôles, mais de nouveaux adhérents sont venus combler les vides creusés par la mort ou par l'éloignement. Au 1er janvier 1919, le nombre des sociétaires s'élevait à 121, chiffre sensiblement égal à celui d'avant-guerre. A tous ceux qui, en dépit des difficultés et des soucis de l'heure présente, ont bien voulu donner ainsi un précieux témoignage d'attachement à l'œuvre commune, la Société historique adresse l'expression de sa vive gratitude. Sa

reconnaissance va aussi au Gouverneur général de l'Algérie et au Conseil de l'Université d'Alger, qui, par l'octroi de subventions importantes lui ont permis d'équilibrer son budget et de faire face aux dépenses nécessitées par la publication de la *Revue Africaine*.

La revue avait, en effet, cessé de paraître, pendant tout le temps où notre société se trouvait en sommeil, disparition d'autant plus regrettable que ce périodique était hautement apprécié par les érudits de France et de l'étranger. Aussi est-ce avec une grande satisfaction que nous avons pu donner au public quatre fascicules trimestriels portant les numéros 294-297. Ces quatre fascicules forment le début d'une nouvelle série qui, nous l'espérons, ne sera pas inférieure à l'ancienne. Nous nous sommes, en effet, employés à conserver à la revue la tenue rigoureusement scientifique qui l'avait depuis longtemps classée en bon rang parmi les publications savantes. Nous nous sommes seulement efforcés de donner à chacune des disciplines, qui y sont représentées, une abusive sur les autres. Notre revue n'est pas une revue orientaliste, sociologique, archéologique ou historique, elle est avant place équitable, en sorte qu'aucune d'elles n'empiète d'une façon tout africaine. Elle ne fait pas double emploi avec les périodiques spéciaux, mais elle fournit aux orientalistes, aux archéologues, aux sociologues, aux historiens, qui s'intéressent aux questions africaines, des renseignements qu'ils ne sauraient trouver ailleurs. Elle leur offre aussi le moyen de porter à la connaissance du public les résultats de leurs recherches personnelles dans ce domaine. Afin d'accentuer le caractère africain de la revue, afin d'en faire un instrument de travail d'autant plus indispensable que le nombre des ouvrages et des articles relatifs à l'Afrique du Nord s'accroît de jour en jour, nous avons attribué à la partie bibliographique une place beaucoup plus large que par le passé. A côté des analyses et compte-rendus critiques, nous avons ouvert une rubrique : *Revue des Périodiques*, qui constituera, nous l'espérons, un essai de Bibliographie courante de l'Afrique du Nord, dont l'utilité ne sera mise en doute par personne. Enfin, notre archiviste, M. Bevia, vient, au prix d'un labeur de plusieurs années, d'achever la *Table des Matières* de la *Revue Africaine* pour la période 1882-1914. Conçue sur un plan très simple et d'un maniement facile, cette table rendra, dès que nous aurons pu la publier, les plus grands services.

La Revue a été trop longtemps le seul lien unissant les membres de la Société. Beaucoup d'entre eux, s'ignorent, qui auraient, sans doute, plaisir et profit à se connaître. Aussi, notre bureau a-t-il essayé de procurer à ceux de nos membres qui habitent Alger l'occasion de se rencontrer. Reprenant une tradition tombée en désuétude, il a décidé d'organiser chaque trimestre une réunion, où des communications pourraient être faites, des discussions ouvertes, des idées échangées sur des questions africaines, ou à propos des articles parus dans la revue. Ces réunions doivent

dans la pensée de ceux qui en ont pris l'initiative, conserver un caractère intime et les communications qu'on y entendra seront des causeries plutôt que des conférences. Deux réunions de ce genre ont eu lieu dans une des salles de la Bibliothèque nationale, gracieusement mise à la disposition de la Société historique, par l'administrateur de cet établissement, M. Gojon.

Tel est, Messieurs, l'exposé sommaire des diverses manifestations de notre activité durant l'année qui vient de s'écouler. Nous nous sommes, vous le voyez, remis avec ardeur à la besogne, et nous avons tout lieu d'envisager l'avenir avec confiance. Notre dévoué trésorier, aux démarches duquel nous sommes en grande partie redevables des heureux résultats obtenus, va, tout à l'heure, vous communiquer l'état de nos finances. Son bilan est également satisfaisant. Qu'il me permette pourtant, sans vouloir empiéter sur ses attributions, d'exprimer un vœu : celui de voir s'accroître le nombre de nos adhérents et par suite le produit de nos cotisations, seule ressource régulière sur laquelle une société soit en droit de compter. Notre effectif est encore bien modeste ; il pourrait, ce semble, il devrait même s'augmenter d'un chiffre respectable d'unités. A la vérité, la Société historique algérienne, par son but, par ses travaux, par la discrétion avec laquelle elle remplit la mission qu'elle s'est assignée, n'attire pas l'attention du grand public. N'ayant point la prétention d'être une Académie, elle n'offre aucun appât à la vanité des snobs ; ne se souciant pas de vulgarisation, elle est ignorée des gens du monde. Il serait pourtant étrange qu'à Alger et dans cette Algérie où la curiosité intellectuelle est sollicitée par tant d'objets divers, il ne se rencontrât pas dans les milieux éclairés quelques dizaines, quelques centaines peut-être d'hommes désireux de s'associer à nos travaux ou, tout au moins, capables de s'y intéresser. Ce sont ces hommes qu'il faut chercher, découvrir, amener à s'enrôler parmi nous. Que chacun de nous fasse, dans son entourage, la propagande nécessaire ; il sera certainement récompensé de sa peine par le développement et la prospérité croissante de notre Société.

Le Secrétaire général,
Georges YVER.

Rapport du Trésorier

Les comptes de l'année 1918 font ressortir les résultats suivants :

Recettes :		
Subventions : de l'Université	1.500 »	
du Gouvernement Général	1.000 »	
Cotisations (frais de poste déduits)	1.415 75	
Rachat de cotisations	100 »	
Vente de numéros et collections	162 »	
Annonces et divers	10 30	
Revenu du portefeuille et intérêts de dépôts	205 60	
	4.393 65	4.393 65
Dépenses :		
Frais d'impressions : numéros	3.032 25	
Frais d'impressions : divers	47 75	
Frais d'envoi des numéros	64 80	
Affranchissements divers	29 50	
Timbre quittance	15 70	
Frais de bureau et divers	46 »	
Frais de recouvrement	60 »	
Frais de banque	4 10	
Frais de personnel	52 »	
Achat de 5 francs de rente 5 %	91 70	
	3.443 80	3.443 80
D'où excédent de recettes		949 85

La situation de caisse et du portefeuille s'établit comme suit :

Encaisse au début de l'année : numéraire	380 52	
Encaisse au début de l'année : portefeuille	3.638 50	4.019 02
Recettes de l'année		4.393 65
TOTAL		8.412 67
Dépenses de l'année		3.443 80
Excédent à la fin de l'année		4.968 87

se décomposant en	portefeuille.....	3.730 20
	numéraire.....	1.238 67
TOTAL ÉGAL.....		4.968 87

La valeur d'achat du portefeuille a été portée de 3.638 fr. 50 à 3.730 fr. 20 par l'achat d'un titre de rente destiné à capitaliser le rachat d'une cotisation effectué dans l'année. La valeur réelle de nos titres est évidemment inférieure à leur valeur d'achat, mais la différence est appelée à disparaître dans un avenir qui ne semble pas très lointain, aujourd'hui que la guerre est victorieusement finie.

Il y a actuellement, tous nouveaux adhérents compris, sans compter les cotisations non recouvrées en 1918, considérées comme douteuses en 1919, 120 cotisations assurées, soit : 1.440 francs.

Un effort est à faire, et c'est le but que nous proposons à l'action de tous les membres de la société, pour augmenter le nombre de ces cotisations, et assurer ainsi d'une façon de moins en moins précaire l'avenir de notre institution.

Budget

Sur ces bases, notre budget pour l'année courante semble devoir s'établir en prévision de la manière suivante :

Recentes :

Avoir en janvier	4.900
Cotisations	1.500
Subventions	2.000
Divers (revenus, ventes, etc.).....	200
TOTAL.....	8.600

Dépenses :

Numéros	3.000	
Frais divers	500	
	3.500	3.500
Excédent au 31 décembre		5.100
Dont à déduire du portefeuille		3.730
Excédent de recettes		1.370

C'est-à-dire que, sans subventions nous aurions un déficit de 630 francs. Il y a donc lieu de faire, cette année encore, appel à la bienveillance de l'Université et du Gouvernement Général, qui ne nous refuseront pas un concours qu'ils nous ont accordé très libéralement l'année dernière et dont nous les remercions vivement..

Il est à noter, d'ailleurs, que nos frais d'impression diminueront à peu près sûrement, dès 1919, et que nous ne tarderons pas à bénéficier d'une baisse qui se constate d'ores et déjà sur les prix formidables qu'avait atteint le papier dans les deux dernières années de guerre. Notre situation financière est, on le voit, assez satisfaisante, et ne peut que s'améliorer désormais.

Le Trésorier,

Martial DOUËL.

MARSEILLE ET LA QUESTION D'ALGER

à la veille de la conquête

La Compagnie royale d'Afrique faisait graver, en 1776, une médaille d'or qui portait cette légende : *Aucta opibus lybicis Massilia.*

En félicitant ainsi Marseille de devoir l'accroissement de sa prospérité aux richesses de la Berbérie, la Compagnie ne faisait que rendre un juste hommage à son zèle séculaire.

Les relations de la France et de la Régence, jusqu'en 1827, pourraient, en effet, se ramener aux vicissitudes du commerce marseillais avec Alger et la côte septentrionale d'Afrique (1). Depuis le Moyen-Age, où ils tenaient déjà consul à Bône et pendant les trois siècles d'occupation turque, ce furent presque exclusivement des Marseillais qui dépensèrent leur initiative en pays barbaresque.

Il fallait pourtant à ces pionniers du commerce une constance opiniâtre et un rare courage.

Sauf pendant des périodes particulièrement favorables, notamment pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, les concessions qu'une compagnie marseillaise avait obtenues, entre le cap Rosa et Bougie, ne rapportaient que des déboires à leurs exploitants (2).

(1) Paul Masson : *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque* (Paris, 1903) ; *Les compagnies de corail* (Paris, 1908) ; *Marseille et la colonisation française* (Paris, 1912).

(2) Masson, *op. cit.*, et Féraud, *Histoire des villes de la province de Constantine, La Calle, et documents pour servir à l'histoire des anciennes concessions d'Afrique* (Alger, 1877).

A Alger même, la situation n'était pas meilleure ; les négociants de Marseille végétaient si péniblement, dans la crainte quotidienne des insultes, de l'esclavage ou de la mort, qu'ils ne possédaient plus, au XVIIIe siècle, que deux ou trois maisons de commerce.

Les mesures économiques de la Révolution et de l'Empire, d'une part, la guerre entre la France et la Régence qu'entraîna la campagne d'Egypte, d'autre part, opposèrent de nouveaux obstacles à leurs relations avec les Barbaresques. L'abolition des monopoles par la Convention, l'autorisation de la pêche libre du corail, la suppression du port franc de Marseille et des douanes qui la séparaient de l'intérieur du pays bouleversèrent les conditions du commerce avec Alger (1). La substitution à l'ancienne Compagnie royale d'une société similaire : l'Agence d'Afrique, ne put stimuler le zèle des commerçants marseillais.

Ce furent des Juifs qui profitèrent de cette situation pour supplanter toutes les maisons commerciales de la Régence et rendre toute concurrence française impossible (2).

Deux événements contribuèrent à accentuer le discrédit dont souffraient les entreprises algériennes. Les actionnaires de l'ancienne compagnie d'Afrique avaient perdu plus de deux millions par suite de la création de l'Agence, et la liquidation de leurs créances apparaissait longue et incertaine. Les officiers et employés de l'Agence, arrêtés en 1799 par la Régence, étaient revenus à Marseille déguenillés et misérables. Ils demandaient en vain justice, ou, tout au moins, réparation des préjudices qu'ils avaient subis et répandaient leurs doléances dans le public marseillais (3).

(1) Paul Masson : *Concessions et compagnies d'Afrique* (1800-1830) *in Bull. de géog. hist. et descript.*, 1909.

(2) Masson, *Concessions, op. cit., passim.*

(3) Masson, *Concessions, op. cit., passim.*

Ainsi donc, d'une part, une perspective de dangers et d'insécurité permanente, d'autre part des conditions économiques nouvelles qui les mettaient en état d'infériorité manifeste vis-à-vis des commerçants juifs étaient de nature à dégoûter les commerçants marseillais d'entreprises de plus en plus aléatoires.

A la veille de notre rupture avec la Régence, un seul négociant de Marseille avait survécu à la débâcle générale et se livrait au commerce à Alger. Ce même commerçant possédait le territoire de La Calle, dont il n'avait pu enrayer la décadence, malgré de louables efforts ; aussi l'opinion marseillaise se désintéressait-elle des concessions au point d'envisager avec indifférence leur exploitation par des étrangers (1).

Il semble que la guerre d'Alger, dont on pouvait attendre la liberté des mers et la sécurité des établissements provençaux en Afrique, eût dû passionner les Marseillais. Ils n'ignoraient pas ce que la piraterie algérienne avait coûté à leur marine et combien des leurs avaient été réduits en esclavage ou massacrés. Le châtiment du dey les intéressait donc au premier chef.

En outre, ils étaient les seuls à connaître, autrement que par les ouvrages du siècle précédent ou par les récits souvent fantaisistes des esclaves rédimés, la valeur économique de la Régence et le caractère de ses populations.

Du reste, en dépit de l'indifférence croissante des négociants marseillais à l'égard de la Régence, la question des relations avec les ports barbaresques n'avait jamais cessé d'être à l'ordre du jour. Les gouvernements successifs s'étaient souciés de la prospérité des concessions dont ils n'ignoraient pas l'importance politique. Tous avaient compris qu'aucun succès ne serait possible sans le concours actif des Marseillais ; aussi s'adressaient-ils toujours à la Chambre de Commerce pour se documenter. Celle-ci discutait les propositions venues de Paris, négociait avec les ministères, provoquait des enquêtes et recevait des rapports et des projets qui conservaient toujours aux questions algériennes un intérêt d'actualité (1).

(1) Masson, *Concessions, op. cit.*

En dépit des échecs multipliés des négociants marseillais, la Chambre de Commerce ne rejetait pas tout espoir de développer nos relations avec la côte barbaresque. Elle n'ignorait pas que si les obstacles accumulés depuis quelques années venaient à disparaître, on pourrait attendre beaucoup du trafic avec Alger. Sous la vive impulsion du gouvernement, à la fin du XVIIIe siècle, le commerce de Marseille avec la Régence avait connu des périodes de grande prospérité (2). On faisait remarquer, par ailleurs, tous les avantages que Marseille avait retirés de sa situation. La majeure partie des expéditions partaient de son port et tous les retours y aboutissaient, sans exception, pour y purger leur quarantaine, aussi pouvait-on affirmer que le seul transit des marchandises barbaresques assurait à la ville en commissions et frais de toute espèce, des bénéfices considérables (3).

Enfin, certains événements suscités par notre rupture avec la Régence, en avril 1827, se déroulaient à Marseille même ou mettaient en jeu des personnalités qui y étaient très connues. Des procès provoqués par la guerre se plaidaient devant le Tribunal de commerce de la ville et les préparatifs de la campagne devaient se faire, en grande partie, dans son port.

Plusieurs Marseillais, dont les Bacri étaient les débiteurs, se trouvaient personnellement mêlés aux débats dont le paiement des créances était l'objet. Ils avaient même adressé à la commission chargée d'examiner la

(1) Masson, *Concessions, op. cit., passim.*

(2) Masson, *Histoire des établissements, op. cit.*, ch. XIV et sq.

(3) M. Allard, *Considérations sur la difficulté de coloniser la régence d'Alger et sur les résultats probables de cette colonisation*, p. 12 (Paris, 1830).

proposition de loi destinée à assurer le règlement des créances algériennes des rapports très détaillés qui témoignaient de leur connaissance des questions barbaresques.

Les armateurs se plaignaient, entre autres, de l'enlèvement de leurs prises ou de leurs chargements et ne fondaient pas seulement leurs réclamations sur « des évaluations approximatives », mais énonçaient « les sommes positives déposées dans les trésoreries de nos consulats et arrachées, par la force, des mains de nos agents publics en vertu des ordres du dey ». D'autres s'instituaient les accusateurs des Bacri qui, non seulement auraient invité le dey à se saisir de leurs capitaux parfois considérables, mais encore auraient reçu fréquemment le produit de ces prises « sans vouloir s'en reconnaître détenteurs » (1).

Les Bacri étaient très connus à Marseille, où ils possédaient d'importants entrepôts. L'un d'eux, Jacob, avait longtemps vécu dans la ville d'où il dirigeait les affaires de sa maison d'Alger et leur correspondant Isaac Foa y avait eu de retentissants démêlés judiciaires avec la Compagnie d'Afrique (2).

Le consul Deval, en personne, avait été l'objet des débats de la Chambre de Commerce, en 1817. Saisie par le Préfet d'un projet de fondation de compagnie pour l'exploitation des concessions, elle avait jugé sévèrement les propositions de notre consul. « On a pensé généralement que le plan de M. Deval n'est point assez approfondi. On y voit une organisation en projet et des dépenses considérables en traitements, mais sans aucune de ces bases qui doivent inspirer confiance, surtout quand on se rappelle les vicissitudes de l'ancienne compagnie » (3). Aussi précisait-elle qu'elle acceptait de traiter avec le gouvernement, mais se refuserait à conclure une affaire si

(1) Rapport Basterrèche. Chambre des députés, 8 juillet 1820 (*Arch. parl.*, IIe série, t. XXIX, p. 264).

(2) Masson, *Concessions*, *op. cit.*, *passim*.

(3) Cité par Masson, *Concessions*, *op. cit.*, p. 87.

importante avec Deval. Le consul de France à Alger possédait de nombreuses relations à Marseille et c'est à un ami de sa famille, le négociant Fourrat, juge au tribunal de commerce et intendant de la santé qu'il avait fait obtenir la même année la direction des concessions (1).

Pourtant, en dépit des liens qui les rattachaient à la Régence, les Marseillais ne semblent pas s'être particulièrement intéressés, jusqu'en 1830, aux affaires d'Alger, ni avoir soupçonné, si peu que ce soit, la tournure qu'allaient prendre les événements. La Chambre de Commerce qui, depuis Maurepas, avait été si souvent appelée à se prononcer sur les relations de Marseille avec la Régence ne mit plus la question à l'ordre du jour. Elle se borna à transmettre au principal journal de la région : *Le Sémaphore*, les nouvelles qu'elle recevait du gouvernement ou des autorités maritimes, ce qui constituait, du reste, la majeure partie des informations algériennes de ce journal.

A défaut de délibérations de la Chambre ou de brochures sur la question, les articles et les nouvelles publiés par le *Sémaphore* peuvent seuls fournir des renseignements qui permettent de saisir sous quel angle spécial les Marseillais envisageaient les événements de la guerre d'Alger.

Le journal libéral de Marseille, au contraire de ses confrères de Paris, ne parut s'intéresser ni aux causes de la guerre, ni à la responsabilité des ministres. On y trouve rarement l'écho des débats parlementaires ou des polémiques ardentes de la grande presse. Sans doute, les temps n'étaient pas propices, même en province, aux manifestations de l'opinion. Les journaux marseillais en firent plus d'une fois la cruelle expérience. Les « propos antiroyalistes » du *Sémaphore* le désignaient aux rigueurs du gouvernement et de la justice. A peine installé à Marseille, le nouveau préfet, M. d'Artaud, retirait publique-

(1) Masson, *ibid.*, p. 86.

ment à son éditeur la confiance que lui avait témoignée, jusqu'à ce jour, son prédécesseur, M. de Villeneuve, et le privait du titre et de l'emploi d'imprimeur de la Préfecture (1). Six mois après, il interdisait à l'intendance militaire et au bureau du port toute communication officieuse des mouvements du port à ce journal qui protesta vivement contre cette mesure d'exception (2).

Même les professions de loyalisme les plus enthousiastes n'évitaient pas aux journaux les sévérités des tribunaux. Le *Sémaphore*, après avoir sollicité, en vain, l'autorisation de s'occuper du commerce de Marseille, s'était imprudemment permis une incursion dans le domaine politique, qu'on lui fit expier par une condamnation à un mois de prison. Il avait beau protester « de l'amour, du respect et de la fidélité » des Marseillais à l'auguste famille des Bourbons, pour laquelle ils seraient prêts à verser leur sang (3), il n'en était pas moins condamné, quinze jours après, à une forte amende pour avoir outragé le Préfet (4).

Les autres journaux de la région n'étaient pas plus favorisés. Le gérant du *Nouveau Phocéen*, condamné à un an et un jour de prison et à mille francs d'amende par le tribunal correctionnel de Marseille, voyait sa peine doublée par la cour d'Aix (5). Le gérant et l'imprimeur du *Messager de Marseille* étaient durement frappés pour n'avoir pas témoigné à M. de Bourmont tout le respect dû à l'un des généraux favoris du roi (6). Au même moment, l'*Aviso*, de Toulon, se voyait, pour la même raison, l'objet de semblables rigueurs (7).

(1) *Moniteur*, 19 nov. 1829.

(2) Extrait de l'*Echo Provençal*, reproduit par le *Moniteur*, 9 juin 1830.

(3) *Moniteur*, 11 mai 1830. Lettre de Marseille du 2 mai.

(4) Jugement du 28 mai, *Moniteur*, 5 juin 1830.

(5) *Moniteur*, 21 décembre 1829.

(6) *Moniteur*, 19 mai 1930.

(7) *Moniteur*, 23 juin 1830, p. 683.

Ces mesures ne suffisent pourtant pas à expliquer l'attitude de la presse marseillaise. Partout, les tribunaux se montraient aussi sévères, ce qui n'empêchait point les journaux libéraux de Paris de dresser contre notre politique algérienne le plus impitoyable des réquisitoires. L'attention des lecteurs du *Sémaphore* se portait évidemment ailleurs. A l'encontre des journalistes et des députés qui s'occupaient de la Régence, ce n'est pas de loin qu'ils voyaient les questions algériennes. Elles ne se présentaient pas, aux yeux de ces marins et de ces commerçants, actifs et pratiques, comme des matières à dissertations politiques, mais se traduisaient dans les mille détails du mouvement du port : arrivées ou départs de bateaux, chargements de vivres ou de munitions, remises de dépêches, relèves du blocus, changement de personnel et, dès les premiers jours de 1830, dans l'activité déployée pour préparer l'expédition, dans le campement des troupes dans les exercices ou les manœuvres militaires et dans le passage des membres de la famille royale, des chefs de l'armée ou de la flotte ; en un mot, Marseille paraissait alors livrée à la fièvre de l'action au point de n'avoir pas le temps ou le goût de s'occuper de débats théoriques ou de politique.

En outre, l'état de guerre modifiait profondément la situation des Marseillais en leur suscitant des dangers immédiats ; aussi leurs préoccupations du moment ne différaient-elles en rien de celles qu'ils éprouvaient traditionnellement lors des ruptures avec les Barbaresques. Ils n'avaient plus qu'un seul souci, celui de la sécurité de la navigation.

Avec la guerre disparaissaient les dernières garanties qui défendaient le commerce français des attaques des corsaires. Marseille se trouvait, de ce fait, particulièrement menacée. Aussi, dès la déclaration du blocus (15 juin 1827), le commandant Collet avait-il prescrit une série de mesures destinées à protéger la navigation méditerra-

néenne, surtout sur les deux lignes de l'Archipel et de Cadix. Les autorités maritimes ne cessaient, de leur côté, d'adresser aux armateurs et chargeurs marseillais les témoignages de la sollicitude officielle. Néanmoins, il apparut vite qu'une surveillance rigoureuse ne pouvait être maintenue partout. Dans certains parages, le long de la côte de Sardaigne en particulier, on n'était pas en mesure de maintenir des forces suffisantes pour prévenir tout danger (1).

Les Marseillais pouvaient facilement deviner, à travers les communiqués, les lettres particulières et les déclarations des marins, publiés par leur journal, l'inefficacité du blocus. C'est ainsi qu'ils apprenaient que les bateaux du roi avaient à engager des combats non seulement contre les corsaires, qui essayaient de forcer le blocus (2), mais encore contre des armements en train de se livrer à la course sur divers points de la Méditerranée (3). De Nice même, on entendait le bruit du canon (4).

Les consuls et les officiers de marine multipliaient les rapports pour dénoncer des corsaires isolés ou en groupe. Le consul de France, à Cagliari, signalait qu'une balancelle algérienne, montée par soixante-quinze hommes et commandée par un Rajah (*sic*) s'était réfugiée dans un hâvre de Sardaigne, près du cap Carbonaro, pour éviter le feu d'un brick royal (5). Il annonçait aussi au capitaine d'un brick français que neuf corsaires croisaient autour de l'île et que deux d'entre eux avaient mouillé au golfe de Palma (6). On apprenait que le raïs Chipe-Bersé, en

(1) *Sémaphore*, 21 mars 1828.

(2) Capture de deux mistiks près de Bône, *id.*, 12 et 23 juillet 1828 ; destruction de deux balancelles sous Alger, *id.*, 2 et 3 octobre 1828.

(3) Dans le travers de Porta-Farina, *Sémaphore*, 10 avril 1828 ; près du Cap de Gate, *id.*, 25 juillet 1829.

(4) *Sémaphore*, 4 et 5 mai 1828.

(5) *Sémaphore*, 21 mars 1828.

(6) *Sémaphore*, 26 mars 1828.

relâche dans une calanque près de Palma, se disposait à croiser dans les parages des Baléares pour piller les bâtiments français qui viendraient y charger des oranges (1).

Cinq équipages français avaient aperçu, dans un port voisin d'Alméria, une cinquantaine d'hommes habillés à la turque sur un bateau de construction valencienne, l'avaient reconnu pour corsaire et avaient songé un moment à s'unir pour l'attaquer (2). Un capitaine signalait un brick portant pavillon rouge passant au large du cap Saint-Martin (3) et le Préfet Maritime avisait, de Toulon, les marins marseillais de la présence d'un armement algérien auprès des îles d'Hyères (4). On dénonçait aussi des corsaires naviguant au Sud du cap Couronne (5) le long des côtes d'Espagne (6) et par le travers du cap de Gate (7), parfois sous le pavillon turc (8).

De pareilles nouvelles produisaient quelquefois à Marseille une vive émotion que les autorités maritimes s'attachaient de leur mieux à dissiper, en affirmant que toutes les mesures de précaution étaient minutieusement prises. Les bateaux devaient voyager en convois ou sous escorte. Ceux qui se dérobaient à ces mesures risquaient d'être capturés : tels l'*Albine*, la *Marie-Joséphine* et l'*Amitié*, qui furent conduits à Tanger par des corsaires algériens. Pour éviter le retour de pareils accidents et rassurer l'opinion alarmée, le vice-amiral commandant la flotte du blocus se décida à prendre d'énergiques mesures. Il recommanda au dernier bâtiment d'escorte d'obliger par la force tous

(1) *Sémaphore*, 16 et 16 mars 1828.

(2) *Sémaphore*, 27 février 1828.

(3) *Sémaphore*, 13 août 1828.

(4) *Sémaphore*, 23 juin 1829.

(5) *Sémaphore*, 1er juillet 1829.

(6) *Sémaphore*, 21 novembre 1829.

(7) *Moniteur*, 4 août 1829, d'après une lettre de Marseille du 24 juillet.

(8) *Moniteur*, 25 septembre 1829 (Toulon, 17 septembre).

les navires de commerce à entrer à Cadix pour se faire escorter, et chargea spécialement un brick de guerre de parcourir les côtes d'Espagne et le détroit et de pousser même jusqu'au cap Saint-Vincent pour saisir les deux balancelles qui avaient capturé les trois bâtiments français (1).

Dans leur désir d'éviter des aventures au commerce marseillais, il arrivait aux capitaines d'envoyer des rapports qui ne répondaient pas toujours à la réalité (2) et effrayaient inutilement la population ; aussi les autorités maritimes durent-elles les inviter à observer plus de prudence dans leurs affirmations (3). Peu de temps après la publication de nouvelles rassurantes sur l'efficacité du blocus qui maintenait l'escadre algérienne désarmée dans le port (4), grâce au zèle de son organisateur, le commandant Latreyte (5), on apprenait, à Marseille, avec une vive inquiétude (6) que plusieurs armements, sans doute attirés par l'approche de la foire de Beaucaire (7) venaient croiser jusque sur les côtes de Provence. Le contre-amiral préfet maritime à Toulon, ne douta pas de la fausseté de cette grave nouvelle ; toutefois, pour calmer « les craintes » des commerçants et des marins, il envoya trois bâtiments du roi croiser dans le golfe du Lion et fit doubler l'escorte des convois pour le Détroit. Enfin, pour nettoyer les parages toujours dangereux de la Sardaigne, il expédia une corvette chargée de visiter l'île Saint-Pierre et de croiser pendant quelque temps entre cette île et le cap Bon. Deux autres bricks reçurent également l'ordre de mettre à la voile pour poursuivre les corsaires (8). Là ne

(1) *Sémaphore*, 8 octobre 1828.
(2) *Sémaphore*, 8 juillet et 7 août 1829.
(3) *Sémaphore*, 7 août 1829.
(4) *Sémaphore*, 1 et 2 mars 1829.
(5) *Sémaphore*, 9 mai 1829.
(6) *Sémaphore*, 7 août 1829.
(7) *Sémaphore*, 8 juillet 1829.
(8) *Moniteur*, 2 juillet 1829 (Toulon, 25 juin).

se bornaient pas les mesures de protection prises par les autorités françaises. La solidarité des marines européennes, devant le danger barbaresque en Méditerranée, permettait d'avoir recours à l'aide des commandants étrangers. On s'était empressé de les informer de la sortie présumée de plusieurs armements algériens et le Préfet maritime pouvait « assurer les armateurs et chargeurs de Marseille que leurs bâtiments trouveraient toujours, auprès de ces officiers, la protection que les circonstances pourront exiger » (1).

Sans doute l'alarme fut particulièrement grave, car le Préfet maritime mit une énergie et des soins particuliers à rassurer le commerce marseillais et agit avec une promptitude remarquable. Quand il fut prouvé qu'aucun armement algérien n'était à craindre, il recommanda à nouveau aux capitaines de la marine marchande « toute la réserve et toute l'exactitude convenables » dans les rapports qu'ils pouvaient être amenés à faire sur les événements de mer (2).

La situation devenait, en effet, de plus en plus sûre, grâce au resserrement du blocus. Au début d'août 1829, le commandant Latreyte pouvait affirmer qu'aucun corsaire n'avait quitté le port d'Alger depuis le début de l'année et qu'il n'existait plus « aucun motif réel d'inquiétude pour la flotte marchande de Marseille » (3).

Pourtant, les autorités maritimes n'avaient pas une confiance absolue en l'efficacité du blocus. En septembre 1829, le commandant Latreyte craignait encore que deux corsaires parvinssent à tromper la vigilance de nos croiseurs et invitait, par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce, « les bâtiments du convoi à ne pas s'écarter de leur escorte » (4). Trois mois après, le commissaire

(1) *Sémaphore*, 8 juillet 1829.
(2) *Sémaphore*, 7 août 1829.
(3) Lettre du commandant Latreyte du 4 août 1829, in *Sémaphore*, 7 août 1829.
(4) *Sémaphore*, 29 septembre 1829.

chef maritime de Toulon adressait des recommandations analogues à la flotte marchande de Marseille, à l'annonce de préparatifs entrepris par quelques corsaires dans le port d'Alger (1) et de l'apparition d'un armement suspect près du cap Palos (2). Il invitait la Chambre de Commerce à ordonner aux bâtiments « sous leur propre responsabilité, l'exécution des signaux faits par le commandant du convoi (3) et prenait de nouvelles mesures de sécurité en confiant la direction de ce convoi à un brick, conservant sous ses ordres une bombarde (4).

Les commerçants marseillais pouvaient donc encore éprouver des craintes légitimes dans les derniers mois de 1829. Ce n'est qu'au début de 1830 qu'ils eurent tout lieu d'être rassurés. Le Préfet maritime leur affirma que, sous la double action de la flotte du blocus et des bateaux du roi parcourant la Méditerranée, il n'était plus à présumer qu'un corsaire algérien s'aventurât à prendre la mer pour inquiéter notre commerce et que leurs bâtiments pourraient voyager sans escortes (5). Toutefois, pour ne point changer trop brusquement les conditions de la navigation marseillaise, le Ministre prescrivit à quelques bateaux du roi, envoyés des ports de l'Océan à Toulon, « de toucher à Cadix pour y prendre sous leur protection les navires qui s'y trouveraient » en partance pour nos ports de la Méditerranée (6). Seuls, Tunis et Tripoli pouvaient être encore à craindre, mais on recevait bientôt les assurances les plus encourageantes sur les intentions du bey de Tunis et sur la surveillance dont la côte de Tripolitaine était l'objet (7).

*
* *

(1) *Sémaphore*, 7 janvier 1830.
(2) *Sémaphore*, 8 janvier 1830.
(3) *Sémaphore*, 7 janvier 1830.
(4) *Sémaphore*, 8 janvier 1830.
(5) *Sémaphore*, 16 mars 1830.
(6) *Sémaphore*, 16 mars 1830.
(7) *Sémaphore*, 16 mars 1830. Lettre du Ministre des Affaires étrangères du 11 mars à la Chambre de Commerce.

Si on les compare aux informations qui se rapportent à la sécurité de la navigation, les autres nouvelles publiées par le Sémaphore présentent, au premier abord, un bien moindre intérêt. A l'encontre de la presse de Paris, le journal libéral de Marseille n'engagea pas âprement la lutte avec les ministres de Charles X, en se servant de la question d'Alger comme d'une arme redoutable contre leur politique générale. On ne trouve point dans ses colonnes de commentaires sur les séances des Chambres où se débattirent, souvent avec ardeur, les problèmes soulevés par notre rupture avec la Régence. On n'y découvre pas davantage de discussions sur les causes de la guerre, les conditions de son développement au point de vue militaire et légal, les avantages ou les inconvénients qu'on pouvait en attendre et les conséquences d'une conquête possible pour l'avenir du commerce et de l'industrie, questions qui servaient à Paris de thème quotidien aux attaques des journalistes de l'opposition.

Le *Sémaphore* se bornait généralement au rôle de journal d'informations. Il se contentait de reproduire, sans les accompagner de réflexions personnelles, les nouvelles de Paris qui traduisaient les opinions des milieux libéraux de la capitale, des communications adressées de Toulon qui lui fournissaient des renseignements sur les préparatifs de l'expédition, quelques extraits de journaux espagnols, enfin des lettres expédiées par des marins ou des lecteurs qui contenaient des narrations d'événements importants et des documents ou des impressions sur la Régence et sur Tunis.

Pourtant le public marseillais ne pouvait se désintéresser des problèmes d'ordre moral et diplomatique que posaient les événements qui avaient provoqué la guerre, car, de toute part, affluaient à Marseille des renseignements qu'on ne possédait point ailleurs et des bruits couraient souvent sur toute la côte méditerranéenne, dont les orateurs de l'opposition n'hésitaient pas à faire état contre les affirmations contraires du gouvernement.

Le *Sémaphore* ne traita pas de la dispute fameuse du 30 avril 1827 et du « coup d'éventail » qui aurait motivé le départ du consul Deval et la rupture de nos relations avec le dey. Sans doute, ne considérait-il pas l'affaire comme très grave, car il reproduisait, quelques mois après, un article optimiste de la *Gazette de Gibraltar*. On y envisageait, pour une date prochaine, « la terminaison à l'amiable des différends qui existent entre la France et le dey d'Alger ». La France exigerait, d'une façon ferme, la restitution des navires capturés par des bâtiments sous pavillon algérien et l'on pensait que « le dey ne serait pas loin d'accéder à cette demande » en payant une indemnité pour les six bateaux amenés par ses sujets dans les ports algériens (1). L'opinion marseillaise avait pourtant pris nettement position dans le débat qui devait s'engager sur la scène du 30 avril et sur la gravité du geste du dey. Le député de Marseille, Thomas, qui devait être le premier préfet des Bouches-du-Rhône, sous le gouvernement de Louis-Philippe, allait prendre une place prépondérante dans les discussions qui se livrèrent à la Chambre, en juillet 1829. Il prononça, en effet, sur la question d'Alger, les deux discours les plus remarquables (2).

Pour attaquer la politique du ministère Martignac, Thomas faisait surtout état des bruits qui avaient circulé dans les ports de la Méditerranée avec trop de persistance pour qu'on fût en droit de les négliger. « On croit, disait-il, d'après des rapports venus du lieu même de la scène, que la brutalité du dey était étrangère à tout esprit d'injure envers le roi de France et n'avait d'autre cause qu'un ressentiment particulier contre la personne chargée des fonctions consulaires. On indique même les causes de son ressentiment.

(1) *Gazette de Gibraltar*, 19 novembre 1827, *in Sémaphore*, 29 décembre 1827.

(2) Séance du 10 juillet 1829, *in Archives parlementaires*, 2e série, tome XLI, p. 215 sq et 219 sq.

« On dit que le dey avait adressé au gouvernement français une dépêche importante, que le ministère, qui dirigeait alors les affaires étrangères avait laissée sans réponse.

« On assure enfin que ce potentat africain n'a pas cessé de protester de son respect pour le roi de France et a constamment déclaré n'avoir jamais eu l'intention de l'offenser dans la personne du consul.

« Ces bruits sont assez accrédités pour que le gouvernement eût dû fixer l'opinion à cet égard. »

Ainsi donc, si l'on en croit son représentant, le public marseillais aurait partagé les méfiances de l'opinion libérale à l'égard des rapports du consul Deval et aurait admis pour le dey le bénéfice des circonstances atténuantes. Là ne se bornaient point, du reste, les critiques du député de Marseille. Il protestait contre la stérilité du blocus « qui n'empêche pas l'ennemi de mettre ses corsaires en mer et d'alarmer notre navigation jusque sur nos côtes », traduisant ainsi les craintes, si souvent renouvelées, de ses concitoyens. Il affimait encore que la guerre d'Alger était « le résultat d'une série de fautes successives », et, tout en reconnaissant qu'il fallait la continuer pour soutenir l'honneur national, il réclamait la communication des documents officiels et le droit d'enquête pour les Chambres, mais les discours de Thomas, comme les articles du *Sémaphore*, n'envisageaient les problèmes algériens que d'un point de vue général, sans faire jamais la moindre allusion aux intérêts spéciaux de Marseille.

L'intérêt porté par les Marseillais au blocus et aux difficultés de la navigation faisait passer au second plan les négociations et la guerre. Toutefois, la curiosité du public commençait à s'éveiller aux questions algériennes. Un an après la rupture, le *Sémaphore* inséra, pour la première fois, une notice sur Alger. Encore ne le fit-il, pour ainsi dire, qu'à regret, car les véritables préoccupations des Français étaient tournées d'un autre côté. Depuis quel-

ques jours, en effet, la Russie avait déclaré la guerre à la Porte, on savait que ses troupes venaient de franchir le Pruth et que le sort de la Grèce était, de nouveau, en jeu (1), aussi le *Sémaphore*, tout en sacrifiant à la curiosité publique, regrettait qu'elle se détournât des affaires du Levant qui lui paraissaient son véritable objet.

Cette courte étude ne présentait, du reste, aucune originalité (2). Elle omettait absolument de rappeler les relations que Marseille avaient entretenues durant des siècles avec les Barbaresques et ne disait mot des intérêts de la France dans la Régence. Elle faisait un éloge, sans réserve, du climat, de l'état sanitaire et de la fertilité du pays. Enfin, tout en reconnaissant la fermeté et la vaillance de la milice turque, elle affirmait que les levées des Maures et des autres habitants ne pouvaient donner qu'une multitude sans organisation et sans courage.

Longtemps, l'opinion marseillaise crut que la conciliation triompherait et que l'on viendrait à bout du dey sans avoir recours à une guerre, sur le sol africain. La politique incertaine du gouvernement et les nouvelles apportées à Marseille de négociations successives engagées avec Alger étaient faites pour encourager ce point de vue. Les relations entre la France et la Régence se traduisaient non seulement par l'échange des prisonniers consenti par les deux gouvernements, mais encore par des pourparlers dont les navires, revenus du blocus, apportaient la nouvelle à Marseille et à Toulon. Le *Sémaphore*, qui paraissait ne pas attribuer aux renseignements concernant Alger une importance excessive sortit pourtant de son impassibilité à la suite d'un triste événement et éleva une protestation véhémente contre tout projet d'entente avec les Barbaresques. Le 17 juin 1829, trois embarcations de la frégate la *Duchesse-de-Berry* et de l'*Iphigénie* avaient

(1) Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France* (1814-1830), t. IX, p. 26 sq. *Moniteur* 9 mai 1828.

(2) *Sémaphore*, 22 mai 1828.

été submergées et jetées à la côte. Les matelots engagèrent contre les Bédouins une lutte héroïque et les mirent en fuite, non sans avoir perdu vingt-cinq hommes. Le *Sémaphore* publia deux récits de cette malheureuse affaire, l'un qui lui était adressé de Toulon (1) et l'autre qui avait été écrit à bord même de l'*Iphigénie*, devant Alger, le 23 juin (2). Ces récits coïncident, ou peu s'en faut, avec les rapports du commandant Latreyte. Le premier donne pourtant une version nouvelle de la mort de l'aspirant Cassius. D'après les documents officiels, ce jeune homme, qui ne savait pas nager, aurait noblement refusé l'aide d'un de ses matelots et se serait jeté « lui-même, le sabre au poing, au milieu des Bédouins », où il « mourut en soldat » (3). Le récit du *Sémaphore* revêt un caractère tout différent. Il ne prête au jeune aspirant aucun élan d'héroïsme, mais le montre comme le jouet d'événements dramatiques dont il est la victime non résignée. « L'officier qui se trouvait près de cet élève lui ayant dit qu'il devait chercher son salut en se mettant à la nage, il lui répondit avec l'accent du désespoir qu'il ne savait pas nager. Ce généreux officier lui offrit de l'aider à nager jusqu'aux embarcations, mais l'infortuné Cassin (*sic*), aussitôt qu'il sentît que ses pieds ne touchaient plus le fond, retourna vers le rivage où il fut jeté par une vague et aussitôt fut environné par les Bédouins » (4).

Un autre récit du *Sémaphore* complète nos connaissances sur les suites de cet engagement de nos compatriotes avec les Bédouins (5). Tous furent impitoyablement massacrés et leurs têtes promenées dans la ville avant d'être abandonnées au médecin anglais qui « obtint

(1) Toulon, 2 juillet, *in Sémaphore*, 4 juillet 1829.

(2) *Sémaphore*, 4 juillet 1829.

(3) Nettement, *Histoire de la conquête d'Alger*, Paris, nouvelle édition 1867, ps. 169, 170.

(4) *Sémaphore*, 4 juillet 1829.

(5) *Sémaphore*, 24 juillet 1829.

comme une faveur la permission de les faire ensevelir ». Seul, un jeune officier aurait été sauvé par la protection d'une femme du pays, la Kaduagi. L'auteur de ce récit conclut « à la louange du dey » qu'il donna « une moindre récompense pour la tête d'un ennemi mort que pour un ennemi vivant ». Cette mesure de clémence semble bien dans les traditions du dey, qui, dans une circonstance analogue, en mai 1830, voulut épargner la vie de tous les prisonniers (1). Le *Sémaphore* ne pouvait rester indifférent au massacre de nos compatriotes. Il manifesta son indignation en protestant énergiquement contre tout projet d'entente avec les Barbaresques. « On frémit d'horreur en pensant que la France ne tirera pas vengeance de ces cannibales et que, dans ce moment peut-être on conclut un arrangement avec eux, le commandant de l'escadre du blocus ayant, dit-on, reçu dernièrement de pleins pouvoirs pour en finir » (2). Cette dernière affirmation était parfaitement exacte. C'était, en effet, le mois précédent que le baron Hyde de Neuville, ministre de la marine, avait chargé le nouveau commandant du blocus, M. de la Bretonnière, d'engager de suprêmes démarches auprès du dey (3). Ces négociations devaient être la dernière tentative de conciliation du ministère Martignac, dont la politique algérienne aboutissait, à la veille de sa chute, à un échec grave.

Elles donnèrent lieu à des erreurs d'interprétation et à des incidents dont nous trouvons la trace dans le Sémaphore.

Au début d'août 1829, le bruit se répandit, dans tous les ports méditerranéens que le brick l'*Alerte* avait soutenu, dans une port d'Alger, une lutte vigoureuse contre les nombreuses batteries qui défendaient la place. On en

(1) Nettement, *op. cit.*, p. 171.
(2) *Sémaphore*, 24 juillet 1829.
(3) Nettement, *op. cit.*, p. 173.

parla beaucoup à Marseille (1) et le *Sémaphore*, comme l'*Aviso*, de Toulon, s'en firent l'écho ; mais, bientôt, la nouvelle fut démentie et l'on apprit que l'*Alerte* était entrée dans le port en qualité de parlementaire (2). En effet, sur les ordres du ministre de la marine, M. de la Bretonnière, commandant la *Provence*, avait été chargé d'engager de nouvelles négociations avec le dey. Il avait dépêché, en avant de soi, le brick l'*Alerte*, dont le capitaine devait, soi-disant, se concerter avec le consul sarde sur le sort de nos prisonniers, mais en réalité préparer le terrain à la mission (3).

On sait que les propositions françaises furent rejetées et que la *Provence* dut essuyer le feu des batteries turques « à un signal parti du château même occupé par Hussein » (4). Le bref récit inséré par le *Sémaphore*, d'après un témoin qui l'aurait écrit, le 7 août, à bord de la Provence, diffère absolument, sur un point important, de la relation publiée par Bianchi, interprète de la mission. Alors que celui-ci décrit la tristesse et l'inquiétude silencieuses de la foule algérienne, qui voit s'éloigner les parlementaires français sans prononcer sur leur passage un seul mot offensant » (5), le correspondant du *Sémaphore* déclare : « Eh bien ! les personnes des deux parlementaires ont failli devenir les victimes de la populace, qui voulait les retenir et ce n'a été qu'après avoir couru les plus grands dangers qu'ils ont pu rejoindre le bord. » (6). Sans aucun doute, c'est au rapport de Bianchi qu'il faut faire crédit car, outre qu'il montre toujours dans l'appréciation des événements une très louable im-

(1) *Moniteur*, 12 août 1829, d'après l'Aviso.
(2) *Sémaphore*, 2 et 3 août, 7 août 1829 et *Moniteur*, 12 août 1829.
(3) Nettement, *op. cit.*, page 173 sq.
(4) D'Haussez, Chambre des députés, 16 mars 1830, *Archives parlementaires*, 2e série, t. LXI, p. 594.
(5) Bianchi, *Relation de l'arrivée dans la rade d'Alger du vaisseau de S. M. « La Provence »*, Paris, 1830, p. 55.
(6) *Sémaphore*, 15, 16 et 17 août 1829.

partialité et un souci constant de l'information précise, sa connaissance parfaite du turc et de l'arabe et sa présence effective sur les lieux donnent une grande valeur à ses affirmations.

En ce qui concerne les propositions de la France, transmises au dey par M. de la Bretonnière, le *Sémaphore* publiait une correspondance particulière de Paris, qui affirmait, à juste titre, que l'on avait réclamé du dey l'envoi d'un ambassadeur au roi de France pour lui présenter des excuses (1). Cette correspondance signalait aussi que la France devait renoncer à renvoyer à Alger notre consul Duval (*sic*) et consentir à payer, après liquidation, la dette de Bacri. Coïncidence singulière, le *Sémaphore* publia les propositions concernant Deval le jour même où le *Moniteur* annonçait sa mort (2).

L'échec des dernières négociations avait rendu la situation encore plus grave. Il fallait laisser le blocus s'éterniser ou se décider à des mesures énergiques. Les bâtiments qui arrivaient des parages d'Alger annonçaient qu'aucun navire n'avait plus « la moindre communication avec le pays » et que « depuis l'algarade qui avait été commise envers le vaisseau la *Provence* » tous les marins perdaient l'espoir de voir des arrangements qui viendraient les délivrer d'une croisière pénible et décevante (3). Les bateaux ne tenaient plus et avaient besoin d'être radoubés (4). En présence d'une telle situation, le

(1) *Sémaphore*, 28 août 1829. Nettement, *op. cit.*, p. 175, d'après les papiers d'Hyde de Neuville.

(2) Nettement écrit, au sujet des propositions présentées par le gouvernement royal « Il ne demandait plus ni le salut pour son pavillon arboré sur les forts d'Alger, ni la réparation personnelle envers le consul français mort déjà depuis quelque temps » *Op. cit.*, p. 174. Il y a là une erreur. Deval mourut le 26 août 1829, à l'âge de 72 ans, dans sa propriété de Villiers le Bel (*Moniteur*, 28 août 1829). Il y avait déjà deux mois que Hyde de Neuville avait remis ses instructions à M. de La Bretonnière. Les négociations et l'affaire de la *Provence* sont donc antérieures à la mort de notre ancien consul.

(3) *Sémaphore*, 9 septembre 1829.

(4) Aviso *in Moniteur*,, 25 novembre 1829.

nouveau ministre Polignac finit par se prononcer pour une politique plus active et fit adopter au conseil, le 31 janvier 1830, un projet d'expédition de la France contre Alger.

***

Comme la presse parisienne, ce ne fut que dans les premiers jours de 1830, que le *Sémaphore* publia une première allusion à l'expédition, sur la foi de nouvelles venues de Toulon (1). Sans doute on avait parlé déjà d'un bombardement possible d'Alger (2), mais l'opinion des milieux de Marseille était encore loin d'être fixée. Longtemps ils doutèrent, sinon de la réalité, du moins de la destination de l'expédition. Une lettre d'un Marseillais à un capitaliste parisien, où il s'étonnait de voir consacrer cinquante mille hommes à une campagne qui n'en nécessitait pas vingt mille, révèle les doutes raisonnés de certains cercles méridionaux sur le but du corps expéditionnaire (3). Ce fait est confirmé par la large publicité que donna le *Sémaphore* à deux lettres de Paris consacrées à cette question (4). Elles annonçaient les tentatives du sultan pour se dégager, par la force, du traité d'Andrinople, l'action occulte « d'une puissance qui, déjà, passe pour n'avoir pas été étrangère à l'audace qui poussa Mahmoud dans la première guerre » et « semble aujourd'hui la pousser encore à une lutte nouvelle » et, enfin, l'importance et les divers mouvements des armements anglais dans la Méditerranée. C'est là qu'il fallait chercher le motif de l'activité inaccoutumée qui se dépensait dans tous les ports français. Ces préparatifs militaires étaient faits non pour Alger, mais pour des « points plus à l'Orient ». C'était, du reste, avec l'assentiment du gouver-

(1) *Sémaphore*, 15 janvier 1830.

(2) *Sémaphore*, 15 septembre 1829.

(3) *Sémaphore*, 5 février 1830.

(4) *Sémaphore*, . et 28 février 1830.

nement qu'on avait « détourné sur Alger l'attention éveillée par les préparatifs indispensables à une expédition. Le mot avait été habilement donné aux affidés si tant est pourtant qu'il y ait eu dissimulation, comme tout porte à le croire » (1).

La proclamation royale, en faisant cesser toute incertitude, suscita, par ailleurs, de vives inquiétudes parmi les commerçants marseillais. Le bruit se répandit que les autres provinces sous la domination du sultan : Egypte, Tripoli, Tunis, ainsi que l'empire du Maroc, allaient être entraînés dans la guerre. Le Ministre du Commerce dut rassurer la population par une lettre adressée à la Chambre de Commerce (2). Il y affirmait notre parfaite intelligence avec l'Egypte, et nos bons rapports avec Tunis et le Maroc. Sans doute, il devait reconnaître que nos relations avec Tripoli étaient « incertaines et compromises », mais assurait, néanmoins, que c'était uniquement contre la Régence que se préparait l'expédition. Enfin, il déclarait que le roi avait envoyé deux frégates devant Tunis et Tripoli, pour y protéger le commerce français (3).

En ce qui concerne nos rapports avec Tunis, le *Sémaphore* avait inséré, dès mai 1829, une curieuse lettre sur cette ville, et les relations amicales du bey et de la France. « Le bey de Tunis, affirmait le correspondant du journal, a toujours fort grande peur des Algériens, aussi désire-t-il beaucoup voir faire l'expédition dont on parle depuis si longtemps et je suis certain qu'il seconderait en secret les mouvements et les efforts de l'armée française. » (4). Ces affirmations correspondaient, point par point, à la réalité telle qu'elle ressort des documents officiels (5). Un rapport du lieutenant général Desprès, chef d'état-major général de l'armée, datant de la même semaine que la lettre publiée par le *Sémaphore*, expliquait les bonnes dispositions du bey envers la France par les craintes que lui inspiraient les menaces du dey d'Alger. « Toutefois, écrivait-il, il évitera, dans l'intérêt même de la France, toute démarche de nature à le compromettre aux yeux de ses sujets musulmans. » Un an après, au moment où l'expédition quittait la France, nos bonnes relations avec Tunis n'avaient point changé, et un riche commerçant de cette ville énumérait, dans une lettre, les avantages que nous pourrions retirer de la neutralité bienveillante du bey et les fournitures qu'on pourrait acquérir en Tunisie (1).

(1) *Sémaphore*, 25 février 1830.

(2) *Sémaphore*, 17 mars 1830 (lettre du 11 mars).

(3) Le bruit courut également à Paris d'une coalition entre les puissances barbaresques et trouva place dans des écrits. Trapani, *Alger, tel qu'il est*, Paris, 1830, p. 102.

(4) *Sémaphore*, 16 mai 1829 (lettre de Tunis du 2 mai).

(5) Nettement, *op. cit*, p. 267 sq (d'après les papiers du général de Bourmont).

Les nouvelles concernant l'Egypte provoquèrent, à Marseille, assez d'émotion pour que le Ministre des Affaires étrangères prit la peine de rassurer la Chambre de Commerce et la population (2). Dès son avènement au pouvoir Polignac avait songé à charger le pacha d'Egypte Méhémet Ali d'entreprendre, avec les subsides de la France, une grande expédition contre les Etats barbaresques (3).

Bien que les ministres n'eussent fait aucune communication officielle à ce sujet, divers indices avaient permis de deviner les pourparlers engagés et l'opposition avait mené, dès le mois de février 1830, une vive campagne dans la presse contre les projets du gouvernement. En Provence, on n'avait point tardé à en être informé et à s'en entretenir. Le *Sémaphore* avait déjà publié une lettre de Paris où l'on insistait sur le bruit de plus en plus consistant de l'utilisation de la « cavalerie égyptienne, plus habituée que la nôtre au régime et à la manière de com-

(1) *Moniteur*, 21 et 22 mai 1830.

(2) Marseille, 20 avril 1830, *Moniteur*, p. 465.

(3) Sur toutes les négociations engagées par Polignac avec Méhémet Ali, voir le remarquable exposé de Darcy, *Cent années de rivalité coloniale*, Paris, 1904, ch. II, § 4.

battre de la contrée où on va porter la guerre » (1) ; puis on avait appris, à Marseille, par plusieurs bâtiments arrivés du Levant, que Méhémet Ali, pacha d'Egypte, envoyait une armée pour conquérir Tripoli et Tunis. Le ministre des affaires étrangères assura que rien n'autorisait une pareille supposition et confirma ce qu'il avait écrit, le 11 mars précédent, sur l'état de nos relations avec la côte d'Afrique (2). Il omettait de dire qu'après sept mois d'efforts pour s'assurer la collaboration égyptienne, nos négociations avec Méhémet avaient abouti à une rupture définitive.

Les pourparlers avec l'Egypte et le projet d'expédition n'avaient pas été sans soulever la jalousie de l'Angleterre. Les relations de Polignac avec le ministère Wellington étaient, à Paris, l'objet d'incessantes critiques que reproduisit le *Sémaphore*. On reprochait au gouvernement son « excessive complaisance envers le cabinet anglais » au sujet de la souveraineté de la Grèce et l'on attribuait à Polignac, désireux de se faire pardonner ses erreurs, le projet de créer une royauté d'Alger au bénéfice du duc de Chartres, ou plutôt de son frère cadet (3). On supposait qu'une pareille politique soulèverait la plus vive opposition de l'Angleterre ; aussi suivait-on attentivement, à Marseille, les mouvements de la flotte anglaise en Méditerranée, qui pouvait menacer le sort de notre expédition par une attaque imprévue. On apprenait de Malte qu'une frégate anglaise « venant d'Alger à droiture » était arrivée le 30 avril, dans l'île, portant divers plis pour l'amiral anglais, qui avait envoyé aussitôt un bateau à vapeur chargé de dépêches pour le gouvernement anglais. L'amiral s'apprêtait à partir, lui-même, le lendemain, pour Alger avec deux frégates et deux bricks (4). Peu de

(1) *Sémaphore*, 7 et 8 mars 1830.
(2) *Moniteur*, 1830, p. 465.
(3) *Sémaphore*, 14 avril 1830.
(4) *Sémaphore*, 6 mai 1830.

jours après, on annonçait « vaguement » qu'il y avait « six vaisseaux de guerre anglais devant Alger » (1). Enfin, une dépêche télégraphique de Toulon avisait le *Sémaphore* que le bateau à vapeur *George-the-Fourth* avait reçu l'ordre de se rendre, dans le plus bref délai, à Alger, pour accomplir « une mission particulière relative à l'expédition » (2). Pour mettre fin à ces rumeurs alarmantes, le consul anglais à Marseille, Alexandre Turbull dut protester officiellement contre des nouvelles qui n'avaient absolument aucun fondement (3).

*
* *

En faisant adopter au gouvernement le projet d'expédition française contre Alger, Polignac s'engageait dans une situation grosse de difficultés, et que seule l'insouciance de son caractère lui permettait d'envisager d'un cœur léger. Il avait non seulement à se mouvoir dans un réseau serré d'intrigues diplomatiques, au risque de précipiter la France dans une guerre européenne, mais il lui fallait encore tenir tête à une opposition grandissante, qui profitait des difficultés soulevées par la question d'Alger pour multiplier ses attaques. Il devait enfin préparer, dans des conditions souvent défavorables et dans un temps très limité, une campagne dont le succès était capital pour l'avenir de la monarchie.

Les libéraux reprochaient au gouvernement d'avoir engagé des dépenses considérables sans consulter les Chambres et de poursuivre un but politique en cherchant à agir sur l'opinion par l'éclat d'un succès militaire. Ils regrettaient que la France jouât le rôle de paladin de l'Europe en supportant seule les charges et les périls d'une

(1) *Sémaphore*, 14 mai 1830.
(2) *Sémaphore*, 13 juin 1830.
(3) Lettre du 7 juin 1830 au *Sémaphore* in *Moniteur*, 15 juin 1830.

expédition qui intéressait tous les peuples. Ils soutenaient que celle-ci était mal conçue, précipitée, périlleuse et inutile. Les uns raillaient le zèle désordonné du gouvernement et rabaissaient la valeur de l'ennemi pour dénier tout mérite aux ministres ; d'autres poussaient des cris d'alarme et se lançaient en de terrifiantes anticipations sur les difficultés du débarquement et sur les périls qui attendaient nos soldats, si bien que les journaux libéraux présentaient les faits à leurs lecteurs, tantôt avec une ironie optimiste, tantôt avec un pessimisme vengeur. La question d'Alger sortait ainsi du domaine des études impartiales pour relever de la polémique.

Il y avait là des contradictions que les partisans du gouvernement se plaisaient à souligner mais aucun journal libéral n'avait le courage de renoncer à cette besogne de dénigrement systématique. Le *Sémaphore* prit en cette occasion une attitude beaucoup plus nette et plus bienveillante. Sans doute, il ne se faisait pas faute, chemin faisant, d'égratigner les ministres lorsqu'il leur proposait pour modèle « la manière dont le ministre des finances » de la Régence « remplit ses fonctions » (1) mais ses critiques ne portaient ni sur la conception de l'expédition, ni sur sa mise en œuvre. S'il rappelait l'échec de l'expédition espagnole d'O'Reilly (2), en 1775, ce n'était pas, comme le comte de Laborde (3), député libéral et adversaire acharné des projets de Polignac, pour prédire à nos troupes de semblables malheurs, mais pour exalter la marine provençale. Il mettait en relief le rôle du capitaine J. Gassen, des Martigues (4) qui trompa, à forces de ruses et de courage, la surveillance des Espagnols et pénétra dans

(1) *Sémaphore*, 18, 19 avril 1830.

(2) *Sémaphore*, 29 avril 1830.

(3) De Laborde, *Au roi et aux Chambres, sur les véritables causes de la rupture avec Alger*, Paris, 1840, p. 46, sq.

(4) Cet important événement ne nous est connu par aucun des récits espagnols, anglais, indigènes et turcs publiés jusqu'à ce jour. Voir notamment *Revue Africaine*, tomes V, VIII, IX et XI.

le port d'Alger pour remettre aux assiégés les dépêches qui contenaient les rôles de la flotte espagnole, le plan du débarquement et tout le détail des opérations (1). Par ce long récit, vivant et pittoresque, le *Sémaphore* tentait, sans grand espoir, il est vrai, de mettre en garde les ministres contre les embûches que pourrait tendre à notre expédition un ennemi astucieux. Il protestait aussi contre les bruits alarmants que des esprits mal intentionnés répandaient dans le public et contre les exagérations effarantes d'une brochure récemment parue (2), dont Sismondi allait dénoncer, deux mois plus tard, l'inanité et le vide (3). Par la plume d'un de ses lecteurs, ancien habitant d'Alger, il corrigeait, à l'aide de documents précis et d'observations faites sur place, les opinions erronées d'une partie du public sur la valeur militaire de la Régence (4). Il éditait aussi dans son imprimerie et vendait dans ses bureaux une nouvelle publication sur Alger destinée à devenir, par son exactitude, le « vade-mecum » du Français en Afrique et particulièrement du soldat (5). Enfin, il n'hésitait pas à s'en prendre directement à la campagne de critiques incessantes que menait la presse libérale de la capitale contre le gouvernement.

« Les journaux de Paris semblent avoir pris à tâche de censurer l'expédition qui se prépare contre Alger. Nous n'avons pas le projet d'examiner jusqu'à quel point une pareille expédition peut être justifiée, nous savons seulement que nos différends avec ces barbares durent depuis trois ans, que le Gouvernement français

(1) *Sémaphore*, 28, 29 mars et 29 avril 1830.

(2) A. M. Perrot, *Alger, esquisse topographique et historique du royaume et de la ville...*, Paris, 1830.

(3) Sismondi, *De l'expédition contre Alger* in *Revue encyclopédique*, mai 1830.

(4) *Sémaphore*, 19 mars 1830.

(5) *Sémaphore* 18, 19 avril et 4 mai 1830, *Alger, topographie, population, forces militaires de terre et de mer, acclimatement, ressources que le pays peut offrir à l'armée d'expédition...* par un Français qui a résidé à Alger. Marseille, 1830 (au bureau du *Sémaphore* et chez tous les libraires).

leur a fait des offres très avantageuses pour les terminer et qu'ils les ont repoussées avec hauteur. Et nous demandons à ceux qui condamnent nos préparatifs militaires, quels sont les moyens que doit prendre la France pour obtenir une réparation et faire cesser un état prolongé d'hostilité qui porte un si grand dommage à notre commerce dans la Méditerranée ? (1)

Cet article dénonçait, avec une précision impitoyable, le point faible de la campagne du parti libéral qui maintenait ses attaques sur le terrain critique sans opposer lui-même des propositions positives à celles du gouvernement.

L'attitude franche prise par le *Sémaphore* et qui contrastait si fortement avec celle des autres journaux de l'opposition trouvait sa justification et sa raison d'être dans la situation spéciale de Marseille. C'est au commerce marseillais que « l'état prolongé d'hostilité » avait occasionné les grands dommages auxquels le *Sémaphore* faisait allusion ; c'est enfin Marseille qui, dans la préparation de l'expédition, fournissait le chantier le plus actif et le personnel le plus nombreux.

Ce n'était point une tâche facile que d'équiper en quelques mois un corps expéditionnaire de plus de trente mille hommes et de s'assurer des moyens de transport. Perdu dans ses rêves d'intervention égyptienne, Polignac, par ses retards, avait prêté flanc aux attaques de ses adversaires. On lui reprochait d'exposer nos soldats à tous les inconvénients du climat et nos marins à tous les dangers de la mer et surtout de compromettre le sort de l'expédition par une préparation précipitée. Là encore l'opposition se trompait. En dépit de l'inertie systématique de ses bureaux et de l'incrédulité des amiraux, le ministre de la marine, le baron d'Haussez, devait venir à bout de tous les obstacles. Grâce au travail de jour et de nuit des ouvriers des ports, à l'activité des arsenaux, aux affrètements diligents, à la rapidité des transports et au zèle de

(1) *Sémaphore*, 16 mars 1830.

l'intendance, tout devait être prêt quinze jours avant l'époque fixée. Ce résultat magnifique était dû à la collaboration des ports français et surtout de Marseille, dont le rôle dans la préparation de l'expédition apparaît de tout premier ordre.

La lecture du *Sémaphore*, du mois de février au mois de mai 1830, permet d'évoquer, à travers l'aridité des communiqués et la sécheresse des documents, l'activité prodigieuse dépensée dans notre premier port méditerranéen. On saisit, jour après jour, la lutte menée tenacement contre des obstacles souvent considérables, la tension de tous vers le même but, le zèle fécond, l'intelligence et les initiatives déployés dans tous les milieux. C'est toute une ville au travail qui contribue, au prix d'efforts inouïs, à préparer l'anéantissement de ses ennemis séculaires.

Dès le mois de mars, la presse libérale avait annoncé qu'on ne trouverait pas assez de marins, qu'ils n'arriveraient pas à temps, que les vaisseaux de guerre seraient mal équipés et que les navires de commerce dont le gouvernement aurait besoin pour le transport des munitions ne pourraient être réunis à l'époque convenable (1). Or, partout les levées s'étaient opérées avec facilité et les hommes avaient été aussitôt embarqués (2). A Marseille, on était tenu au courant des préparatifs des autres ports : Agde (3), Dieppe (4), Toulon (5) et Brest (6). A Dieppe, on mettait en réquisition jusqu'à des capitaines au petit cabotage déjà vieux et ayant de longues années de service. A Nantes, à Bordeaux, on affrétait de grands navires

(1) *Moniteur* du 8 juillet 1830, long et intéressant article en réponse aux critiques de l'opposition.

(2) D'Haussez, 16 mars 1830, discours à la Chambre des députés, *Arch. parl.* IIe série, t. LXI, p. 595.

(3) *Sémaphore*, 14 avril 1830.

(4) *Sémaphore*, 25 février 1830.

(5) *Moniteur*, 24 mars 1840, et *Sémaphore*, 18 mars 1830.

(6) *Sémaphore*, 8 avril, 27 avril et 14 mai 1830.

à destination inconnue (1). A Agde, on réquisitionnait les bateaux de pêche. A Brest, on constituait une flotte qui devait rallier celle de Toulon. Dans les ports méditerranéens enfin, on levait les anciens marins qui avaient fait la guerre contre les corsaires (2). A Toulon, le Préfet maritime stimulait, en personne, le zèle des commandants des bâtiments du roi, on travaillait avec célérité aux agrès des vaisseaux et on se hâtait de réparer les machines des bateaux à vapeur destinés à remorquer les bombardes qui protégeraient le débarquement. On construisait des bateaux plats pour « transporter les troupes des bâtiments sur la plage d'Afrique » et l'on édifiait un parc, où l'on confectionnait « une grande quantité de fusées à la congrève » dont on vantait l'efficacité (3). Enfin, on installait des aérostats et des machines en carton représentant des soldats (4).

A Marseille, l'activité n'était pas moindre. Dès que les ordres expédiées, le 12 février, par le baron d'Haussez (5) étaient parvenus, on s'était courageusement mis à l'œuvre (6). On évaluait déjà à 32.400 hommes, état-major compris, le nombre des combattants et l'on commençait, sans aucun retard, à fabriquer des biscuits et à rassembler des approvisionnements qu'on espérait achever en quatre mois. C'était M. Seillère, commissionnaire général du gouvernement, qui était chargé du ravitaillement. Dès le début de mars, la direction des vivres à Toulon avait reçu des ordres « pour disposer tous les avituaillements nécessaires à l'expédition » (7). Aussi multipliait-on les achats

(1) *Sémaphore*, 25 février 1830.

(2) *Moniteur*, 21 mars 1830.

(3) *Sémaphore*, 18 mars 1830.

(4) Il n'est pas question ailleurs, à notre connaissance, de ces cent machines en carton.

(5) Mémoires du baron d'Haussez publiés par la duchesse d'Almazan, Paris, 1897, t. I, p. 164.

(6) *Moniteur*, 15 mars 1830, lettre de Marseille du 6 mars.

(7) *Sémaphore*, 2 mars 1830.

sur le marché de Marseille. On aurait pu craindre, par suite de « cet accroissement de consommation » des variations importantes en Bourse qui ne se produisirent heureusement pas (1). Seul, le coût de la vie parut sensiblement augmenter (2), et l'on envisagea la nécessité de procéder aux achats en Afrique et à l'étranger. Ce furent alors les ports espagnols qui souffrirent, car des spéculateurs, agissant pour le compte du munitionnaire de l'armée française, y accaparèrent les produits du sol et provoquèrent par leurs achats un relèvement des prix (3).

L'affrètement des navires et leur mise en état présentaient plus de difficultés. Elles furent surmontées « grâce à l'activité prodigieuse d'un jeune ingénieur de la marine » qui s'était révélé « à l'époque des préparatifs de l'expédition de Morée » (4). On avait constitué à Marseille une commission chargée d'accélérer les travaux et l'on envoyait de Paris plusieurs officiers supérieurs pour collaborer avec elle (5). Grâce au zèle de tous, la marine disposait de plus de trois cents navires à la fin d'avril. Sur ce nombre, trente-deux étaient destinés à l'infanterie, deux cents aux écuries où devaient prendre place quatre mille chevaux, quatre-vingts aux subsistances et aux bagages de l'armée (6). Au 30 avril, presque tous les bâtiments des deux premières séries étaient partis pour Toulon et ceux de la troisième, retenus à Marseille, n'attendaient qu'un chargement pour se rendre à la même destination (7).

« Cet immense résultat » témoignait non seulement du zèle des officiers et des ingénieurs, mais encore de l'ac-

(1) *Moniteur*, 15 mars 1830.

(2) *Moniteur*, 21 et 22 mai 1830.

(3) *Sémaphore*, 20, 21 mai 1830.

(4) *Sémaphore*, 30 avril 1830.

(5) *Moniteur*, 26 mars 1830.

(6) *Sémaphore*, 30 avril 1830.

(7) *Sémaphore*, 30 avril 1830.

tivité des ouvriers dont le rôle fut considérable. A la veille de la guerre, il y avait à Marseille, comme dans tous les ports de France, une crise de chômage dans les arsenaux. La diminution des crédits de la marine, avait entraîné, en juin 1829, la réduction des journées de travail à cinq par semaine (1). Du jour où Marseille devint le centre des préparatifs de l'expédition, la situation changea du tout au tout. Le bureau de bienfaisance « ne fut plus visité que par un petit nombre de nécessiteux » et la remarque fut faite « par un membre de cette charitable institution » que cette transformation coïncidait avec le début « des opérations » (2).

C'est à Marseille que se rassemblait le personnel des ambulances et des hôpitaux qui devait être dirigé sur Toulon peu de jours avant l'embarquement. Il arrivait chaque jour des officiers de santé, chirurgiens, médecins et pharmaciens, dont le nombre était évalué à 270. Ils s'occupaient de l'organisation des services médicaux et de l'embarquement du matériel sanitaire destiné au lazaret de Mahon. On étudiait les mesures d'hygiène « dictées par la prudence » pour conserver la santé des troupes « et prévenir les maladies qui ne sont point aussi communes qu'on pourrait le croire et qu'on paraît le craindre sur la côte septentrionale d'Afrique » (3). Un pharmacien de Marseille prétendit même avoir découvert une eau anti-hémorragique pour remplacer « tous les autres moyens d'arrêter les écoulements de sang qui suivent la lésion des artères ». Cette découverte suscita, dans une partie du corps médical, un vif enhousiasme et donna lieu à quelques expériences qui furent faites en présence du chirurgien en chef (4).

(1) *Moniteur*, 25 juillet 1829.

(2) *Moniteur*, 1er mai 1830.

(3) *Sémaphore*, 27 avril 1830.

(4) *Esquisse historique et médicale de l'expédition d'Alger en 1830 par un officier de santé*, Paris, 1831, p. 6 et 7.

La population marseillaise suivait, avec une attention sympathique, tout ce qui se rapportait à l'expédition, dont les chefs et les soldats se mêlaient à elle. Le *Sémaphore* la tenait au courant des paris engagés par de gros capitalistes parisiens sur la remise de la campagne à l'an suivant (1), de l'envoi par le gouvernement d'une réponse à d'ultimes propositions du dey (2), de la réunion à Alicante d'un corps espagnol destiné, disait-on, à faire partie de l'armée envoyée contre Alger (3) et des renforts que les tribus oranaises envoyaient au dey (4). Il publiait également les nominations des officiers supérieurs, la composition du corps expéditionnaire et les mouvements des troupes. Au début de mars, on apprenait que le vice-amiral Duperré était nommé commandant des forces navales (5). Le bruit avait couru à Paris que le Dauphin s'était réservé le commandement de l'expédition (6); mais bientôt après on apprenait qu'il était confié au comte de Bourmont (7). Aucun choix ne pouvait être plus mal accueilli. L'opinion publique, presque unanime, méprisait le traître de Waterloo et l'un des auteurs responsables de la condamnation à mort du maréchal Ney. A Marseille, on ne pensait pas autrement. Le *Messager* avait, dans un article violent, assimilé M. de Bourmont à la partie « vile et tarée de la population de Marseille » qui, seule, aurait manifesté des signes de joie à son arrivée, en écrivant ces mots : « Similis simili gaudet » et en ajoutant que c'était « une fête de famille ». Le *Sémaphore* enregistrait sa venue en termes d'une sécheresse voulue et notait que les habitants avaient gardé « le plus profond silence » (8). M. de Bourmont

(1) *Sémaphore*, 14 avril, lettre de Paris du 9 avril 1830.

(2) *Sémaphore*, 11 mai 1830.

(3) *Sémaphore*, 20 et 21 mai 1830.

(4) *Sémaphore*, 23 et 24 mai 1830.

(5) *Sémaphore*, 2 mars 1830.

(6) *Sémaphore*, 7 et 8 mars 1830, lettre de Paris du 3 mars.

(7) Le 20 avril 1830.

(8) *Sémaphore*, 30 avril 1830.

venait à Marseille non seulement pour inspecter l'armée, mais encore pour tenir, avec les autorités civiles des réunions où l'on échangea « quelques mots sur les avantages que Toulon et Marseille doivent retirer de l'expédition » (1). Pour la première fois, il était fait allusion, depuis la rupture, aux bénéfices spéciaux que les ports méditerranéens étaient en droit d'attendre de la destruction des puissances barbaresques.

L'amiral Duperré, avant de partir en voyage de reconnaissance sur les côtes d'Afrique (2), avait fait aussi un séjour de deux jours à Marseille, afin de se rendre compte de l'état des nombreux navires mobilisés pour le transport des troupes (3).

Ces troupes avaient commencé à camper en Provence dès le début du mois de mars (4). Les soldats cantonnés dans les villages à l'entour de la ville, étaient traités par la population avec tant d'intérêt « qu'on ne saurait l'imaginer. » (5).

La deuxième division, sous le commandement du baron Berthezène, avait son quartier général à Marseille ainsi que la première brigade (6). C'est également à Marseille que fut installée la deuxième brigade de la division de réserve de l'Armée d'Afrique, sous le commandement du maréchal de camp, comte d'Arbaud-Jonques (7). Le *Sémaphore* tenait minutieusement ses lecteurs au courant de tous les régiments qui composaient l'armée (8) et de tous les officiers qui figuraient dans le corps royal d'état-

(1) *Moniteur*, 5 mai 1830.

(2) *Sémaphore*, 8 avril 1830.

(3) *Moniteur*, 29 mars 1830.

(4) *Moniteur*, 7 mars 1830.

(5) *Moniteur*, 12 mai 1830.

(6) *Sémaphore*, 6 avril 1830. La 2e brigade avait son quartier général à Auriol et la 3e à St-Maximin.

(7) *Sémaphore*, 11 juin 1830.

(8) *Sémaphore*, 6 avril 1830.

major, sous les ordres du lieutenant général Desprez (1).

La population de Marseille eut l'occasion de manifester tout son enthousiasme lors du voyage du Dauphin en Provence. A l'annonce de son arrivée prochaine, le Maire avait publié un manifeste où il invitait la population à ne faire aucune dépense et à ne point venir aux portes de la ville, et la garde nationale à ne pas prendre les armes (2). Quand, le 3 mai, le Dauphin fit son entrée dans Marseille, entre le comte de Bourmont et le baron d'Haussez et en tête des troupes ; l'accueil qu'il reçut tint du délire. « On ne saurait, écrit l'officier d'ordonnance du maréchal de Bourmont (3), exprimer » la joie « des Marseillais à la vue de ces superbes régiments qui défilaient devant eux, c'était à qui leur ferait la réception la plus amicale ». En dépit des ordres officiels et des prescriptions municipales qui ne paraissent pas avoir été respectés par ceux mêmes qui les avaient donnés, la réception eut un caractère grandiose. « L'amour et la reconnaissance de ses sujets » avaient élevé un arc de triomphe au vainqueur d'Espagne, dans l'attente de nouvelles victoires « dont la dignité de l'Europe, le commerce de toutes les nations et la ville de Marseille surtout recueilleront les premiers fruits » (4). La population presque entière s'était portée sur le passage du prince. Depuis l'entrée du faubourg jusqu'à l'hôtel de la Préfecture où le Dauphin devait descendre, les fenêtres et les terrasses étaient pavoisées (5). Les rues où devait passer le cortège étaient encombrées de spectateurs et bordées de régiments de la garnison. La ville entière avait un air de fête.

(1) *Sémaphore*, 7 avril 1830, et Pellissier de Reynaud, *Annales Algériennes*, t. 1, p. 26.

(2) Manifeste du 18 avril in *Moniteur*, 25 avril 1830.

(3) D'Ault-Dumesnil, *De l'expédition d'Afrique en* 1830, Paris, 1832, p. 24.

(4) *Moniteur*, 1er mai 1830.

(5) *Moniteur*, 7 mai 1830.

Vers trois heures, les cloches et le canon annoncèrent l'arrivée du prince qui passa bientôt après sous l'arc de triomphe. Le Préfet, le Maire et les autorités du département l'y attendaient pour lui souhaiter la bienvenue. Le Dauphin, le comte de Bourmont, l'amiral Duperré quittèrent leur voiture pour faire leur entrée à cheval avec le général Pertonneaux, commandant la division et tout son état-major. La rue d'Aix, le Cours, la rue de Rome et la Préfecture étaient encombrés par la foule (1). Les croisées étaient occupées par des femmes en brillantes toilettes. Pour mieux voir, les Marseillais s'accrochaient aux fenêtres ou grimpaient sur les toits en agitant des drapeaux, avec des cris et des larmes de joie. « Toute la population était littéralement dans un état d'ivresse et de folie. » (2). Le Dauphin descendit à l'hôtel de la Préfecture, où le ministre de la guerre lui présenta les officiers de la garnison et ceux de l'armée d'Afrique qui se trouvaient à Marseille (3).

Le lendemain matin, le prince passa en revue les troupes sur les allées de Meilhan, puis il visita, l'après-midi, le port Dieudonné « vaste et admirable ouvrage digne de l'ancienne Rome ». L'enthousiasme fut égal à celui de la veille. Quand le Dauphin monta sur l'un des bateaux de l'expédition, la foule, massée jusque sur les ponts et les vergues, semblait témoigner de la même exaltation royaliste qu'aux premiers jours de la Restauration (4). Pourtant, la joie publique fut un moment suspendue. Un frêle bateau monté par six personnes chavira au passage du vapeur qui portait le prince. On pouvait craindre une

(1) *Moniteur*, 8 mai 1830.

(2) Mémoires du baron d'Haussez, *op. cit.*, p. 194. M. Michaud, de l'Académie française, l'auteur admiré d'une *Histoire des croisades* écrivit dans la *Quotidienne* du 9 mai 1830 un article vibrant où il proclamait que l'enthousiasme des Marseillais répondait à celui des soldats.

(3) *Moniteur*, 7 mai 1830.

(4) D'Haussez, *op. cit.*, p. 195.

catastrophe, quand un homme s'élança des vergues du *Dragon* et sauva les deux femmes et les quatre hommes au moment où ils allaient se noyer. Son acte de courage lui valut cent francs, une médaille d'argent et de l'avancement (1).

A son départ pour Toulon, le Dauphin témoigna aux Marseillais son approbation officielle. « C'est toujours, déclara-t-il, Marseille de 1815 ». Dans un moment d'expansion, il avait fait, au baron d'Haussez, le jour de son entrée triomphale, une toute autre réflexion : « Je doute, avait-il dit, qu'il y ait beaucoup d'électeurs parmi ceux qui m'accueillent si bien. » (2) Il semble bien, en effet, que les acclamations des Marseillais s'adressaient moins au fils de Charles X qu'à l'expédition elle-même (2). C'est de leur port que sortaient des centaines de bâtiments de tous types, c'est de leur arsenal que venait la majeure partie des approvisionnements et c'est leur flotte marchande qui s'était sacrifiée (4) pour fournir la plupart des matelots.

Après la visite du Dauphin, la population de Marseille ne cessa pas de suivre, avec une attention soutenue, les progrès de l'expédition. Pour mieux satisfaire la curiosité de ses concitoyens, un négociant de Marseille eut l'ingé-

(1) *Moniteur*, 8 mai 1830.

(2) Mémoires du baron d'Haussez, *op. cit.*, t. 1, p. 195.

(3) Dans l'audience du 15 septembre 1830 accordée par Louis-Philippe à la délégation de la ville de Marseille, Reynard et Ricard adjoints au maire et Thiers, député, déclarèrent que les Marseillais, avaient accueilli, avec enthousiasme, la chute de Charles X (*Moniteur*, 24 septembre 1830). Aux élections de juin 1830, furent élus le baron Laugier de Chartrousse, libéral, Roux, Pardessus et Verdillon partisans du gouvernement, les trois dernières élections furent annulées à l'unanimité par la Chambre des députés pour violation du secret des votes. Thomas, ancien député de Marseille, élu dans l'Eure et futur préfet des Bouches-du-Rhône parla pour l'annulation des élections de Roux et Pardessus, dans le collège de département (*Archives parlementaires*, 2e série, t. LXIII, séance du 17 août 1830, p. 132 sq).

(4) Sur les retards apportés à la mise en œuvre d'une douzaine de bateaux à vapeur, voir *Moniteur*, 28 mars 1830.

nieuse idée d'établir, dans un de ses navires, des chambres, des salons et une cuisine pour en faire un hôtel garni et un bâtiment flottant (1). Il devait recevoir, moyennant treize francs par jour, des voyageurs amateurs du spectacle de la guerre et se tenir à une lieue des côtes pour assister au débarquement des troupes et au bombardement. Ce petit navire devait être armé de plusieurs canons pour se défendre contre les pirates, muni d'un télégraphe et éditer un journal hebdomadaire de l'expédition où seraient rapportés les moindres détails (2). Ce bateau conçu par un Marseillais audacieux et dont on parla même à Paris, ne fut naturellement pas réalisé.

La curiosité des Marseillais était telle qu'ils se précipitèrent en foule vers Toulon pour assister au départ de la flotte. « La presse était si grande, la concurrence telle pour se procurer des moyens de transport, qu'il n'y avait pas assez de voitures pour le nombre des voyageurs et qu'on se fût cru transporté sur la route de Paris à Saint-Cloud, un jour de fête du mois de septembre. » Un voyageur dût payer un prix considérable la neuvième place d'une mauvaise diligence qui partit surchargée et versa en chemin (3).

Ceux qui étaient restés à Marseille durent se contenter de suivre dans leur journal les derniers préparatifs qui se faisaient à Toulon. Dès la fin du mois d'avril, l'embarquement des approvisionnements était terminé, à l'exception d'une faible portion de biscuits. On s'étonnait donc que la flotte ne mît point encore à la voile et l'on attribuait ce retard à l'étude d'un nouveau mode de débarquement (4). On profitait de ce répit pour procéder à de nouveaux exercices de bateaux plats et le bruit commençait à

(1) *Moniteur*, 4 avril 1830.

(2) *Journal du comte Rodolphe Apponiy*, 4 avril 1830, t. I, p. 241, 242.

(3) Esquisse historique *op. cit.*, p. 8.

(4) *Sémaphore*, 4 mai 1830, lettre de Toulon du 3 mai.

se répandre que les troupes débarqueraient à Torreta-Chica (1). Peu de jours après, les derniers régiments de ligne quittaient Marseille (2) pour prendre place, ainsi que tous les soldats de la deuxième division, sur les bâtiments de la deuxième escadre. Les opérations d'embarquement commencèrent le 11 mai, non sans provoquer quelques embarras (3) et se poursuivirent les jours suivants (4). On apprenait que le général de Bourmont et l'amiral Duperré avaient adressé aux soldats et aux marins des ordres du jour qui avaient été accueillis avec le plus vif enthousiasme (5), que la population toulonnaise se pressait en foule pour assister à l'embarquement des troupes (6), enfin, que le corps expéditionnaire, après des retards imprévus, avait quitté le port, pour Palma, en présence d'une assistance immense qui accompagnait de « ses vœux une expédition dont les heureux résultats peuvent être avantageux pour la France » (7).

Dès le 3 juin, le bruit circula, à Marseille, « qu'un bateau à vapeur, arrivé dans la nuit à Toulon, avait apporté la nouvelle qu'un premier débarquement de quinze mille hommes aurait été effectué sans obstacle sur la côte d'Alger ». Dans l'impossibilité de remonter à la source de cette nouvelle prématurée, le *Sémaphore* se contentait de l'enregistrer, sans la garantir, ni la contredire (8). Pour donner pâture à la curiosité de ses lecteurs, il publiait, tout au long, le manifeste de Bourmont aux Coulouglis tiré à quatre cents exemplaires en langue arabe pour être répandu dans la Régence, par l'entremise

(1) Lettre de Toulon du 2 mai.

(2) *Sémaphore*, 12 mai 1830.

(3) *Sémaphore*, 13 mai 1830.

(4) *Sémaphore*, 14-15, 16, 18 mai 1830.

(5) *Sémaphore*, 14 mai (Bourmont) et 20-21 mai 1830 (Duperré).

(6) *Sémaphore*, 23-24 mai 1830.

(7) *Sémaphore*, 28 mai 1830.

(8) *Sémaphore*, 4 juin 1830.

de M. de Lesseps, consul général de France à Tunis. Le *Sémaphore* émettait le vœu que cette proclamation produisît quelque effet (1).

Bientôt arrivait de Palma la nouvelle que la flotte, après avoir croisé sur la côte d'Afrique, avait dû regagner les Baléares, à cause du mauvais temps (2). On s'inquiéta en France de ces retards et les journaux et les lettres particulières répandirent à l'envi les nouvelles les plus effrayantes (3). La presse libérale de la capitale en profita pour pronostiquer à nouveau l'échec de la campagne et affirmer que le Conseil de l'amirauté avait déclaré au gouverneur que si le débarquement n'était pas opéré avant la fin du mois de juin, il faudrait remettre l'expédition à l'année suivante (4). En cette occasion l'attitude du *Sémaphore* contrasta encore avec celle des journaux de l'opposition. Il en profita pour insérer un vigoureux éloge du commandant de la flotte.

« La haute capacité de M. l'Amiral Duperré, son expérience reconnue et sa rare prudence ne permettent pas de douter de l'opportunité et de la nécessité du retour de l'expédition à Palma. Cette sage circonspection du commandant en chef de l'armée navale se hausse encore de la brillante réputation qu'il s'est acquise et tous les Français doivent se féliciter de voir confié en de si habiles mains le sort d'une expédition, dont les résultats doivent être si avantageux pour la gloire nationale et la prospérité de notre commerce » (5).

Cependant, à Marseille, on ne laissait pas d'être inquiet. Des bruits alarmants et dénués, du reste, de tout fondement couraient dans la ville. Le *Sémaphore* répandait lui-même de tristes nouvelles qu'on sut plus tard inexactes.

(1) *Sémaphore*, 4 juin 1830

(2) *Sémaphore*, 13 juin 1830.

(3) *Mémoires du baron d'Haussez, op. cit.*, t. I., p. 213, 214.

(4) Sur les bruits provoqués par le retard de l'expédition, voir Moniteur, 5 juin 1830, p. 610.

(5) *Sémaphore*, 13-14 juin 1830, lettre de Palma du 6 juin.

Des lettres d'Espagne annonçaient que deux bricks français avaient été jetés sur la côte, 100 hommes avaient été massacrés et 93 amenés prisonniers. Un autre bateau envoyé en reconnaissance avait été surpris par les Turcs et les 50 hommes de son équipage massacrés (1). Enfin, le 18 juin, paraissait l'annonce officielle du débarquement que complétaient deux lettres encourageantes, écrites « en position, à une demi-lieue de Torre-Chika » par un membre de l'expédition, sur le moral excellent des troupes, la construction du camp retranché et les premières rencontres des soldats français avec les Bédouins (2).

Faute de communiqués du gouvernement ou de l'état-major, c'était là tout ce que le *Sémaphore* pouvait donner à ses lecteurs ; aussi, tout en se plaignant de la brièveté des renseignements dont il disposait, il s'excusait de ses redites, affirmant que « les plus petits détails sur une expédition qui touche de si près à l'honneur national et à la prospérité du commerce ont toujours de l'intérêt (3). La sympathie que portaient les Marseillais à la campagne se traduisait, par ailleurs, d'une façon active par la souscription qu'ouvrait, dès le 6 juillet, la Chambre de commerce pour les victimes de la guerre (4). Le Chambre sollicitait du ministre de l'intérieur l'approbation d'une délibération qu'elle avait prise à l'effet d'employer une somme de vingt mille francs à secourir les veuves et les orphelins des soldats de l'armée d'Afrique, ainsi que les invalides. Elle demandait que cette somme fût prise sur les fonds de sa caisse provenant des droits de commerce, car disait-elle, « le commerce qui doit retirer tant d'avantages du succès de la guerre, était naturellement appelé à soulager les infortunes » que l'expédition pourrait occasionner. Elle regrettait même que ses grandes dépenses

(1) *Sémaphore*, 15 juin 1830 (lettre d'Alicante du 2 juin 1830).

(2) *Sémaphore*, 25 juin 1830.

(3) *Sémaphore*, 15 juin 1830.

(4) Masson, *Marseille et la colonisation, op. cit.*

ne lui permissent pas de suivre, jusqu'au bout, l'exemple des membres de la Chambre de 1782, qui distribuèrent trois cents mille francs aux familles des marins qui eurent à souffrir du combat désastreux que se livrèrent l'amiral Rodney et le comte de Grasse (1).

*
* *

Accueillie, à Paris et en Province (2) avec la plus complète indifférence, la nouvelle de la prise d'Alger suscita, au contraire, à Marseille, le plus vif enthousiasme. Dès qu'elle fut annoncée, le 9 juillet, à midi, toutes les maisons furent pavoisées de drapeaux blancs. Le maire de la ville et le commissaire de la marine se rendirent chez la mère du capitaine Bruat, commandant du brick *l'Aventure*, qui avait fait naufrage sur la côte d'Afrique, et dont l'équipage était tombé aux mains des Barbaresques pour lui annoncer que son fils était sauvé. On considérait comme un jour de fête le jour où il rentrerait à Marseille (3). La Chambre de Commerce envoya au Ministre de l'Intérieur une adresse de félicitations pour être remise au roi. Elle y exposait toute l'importance de la conquête d'Alger non seulement pour Marseille, mais pour toute la France et cela en des termes débordants d'enthousiasme (4).

---

(1) *Moniteur*, 18 juillet 1830.

(2) Sur l'accueil indifférent de Paris, voir *Mémoires du baron d'Haussez*, t. I (p. 194 sq.), pour la province, *Mémoires du général de Saint-Chamas*, p. 487 ; *Mémoires et souvenirs du baron Hyde de Neuville*, t. III, p. 471 ; *Souvenirs de la maréchale Oudinot*, p. 504.

(3) *Moniteur*, 16 juillet 1830. Les naufragés survivants des deux bricks furent reçus à Toulon, le 14 juillet, avec « des larmes de joie et d'amertume ». Parmi les esclaves français figurait un nommé Béraud, de Toulon, absent depuis vingt-neuf ans. Il avait été pris par les pirates à douze ans et passait pour mort. On juge de « la surprise et de la joie de sa vieille mère » (*Moniteur*, 23 juillet 1830). Bruat passa devant le conseil de guerre de Toulon qui l'acquitta en le félicitant (*Moniteur*, 29 août 1830).

(4) *Moniteur*, 22 juillet 1830.

Quant au *Sémaphore*, il délaissa le point de vue militaire pour envisager le problème au point de vue politique qu'il avait négligé jusque là. Il y montra une résolution singulière qui le fit aller, d'un saut, beaucoup plus loin que les organes les plus audacieux de la presse parisienne.

« La question, de militaire qu'elle était devient politique. Que ferons-nous ? L'armée aura-t-elle été envoyée en Afrique pour se battre comme dans un duel où le sang coule pour un vain point d'honneur, sans aucun avantage matériel pour les parties belligérantes. Est-ce inutilement que notre poudre aura été brûlée, que nos soldats auront été tués, que tant de dépenses auront été effectuées ? N'aurons-nous fait, en un mot, qu'une guerre chevaleresque qui nous donnera la gloire, il est vrai, mais sans aucune compensation positive ?

La gloire, comme l'honneur, sont beaucoup pour les nations comme pour les individus, mais s'il est beau de la part des individus de se montrer désintéressés, généreux après le combat, les gouvernements ne sauraient agir de même sorte sans manquer à leur devoir, à leur mandat. Les particuliers peuvent se contenter de l'honneur, la gloire ne suffit pas aux nations lorsqu'elles peuvent y joindre autre chose.

Alger est pris par nos armes, eh bien, que nos armes le gardent et le conservent à la France ! Oran, Constantine et les états adjacents ont pris part à la querelle ; qu'à leur tour ils subissent la loi du vainqueur. Alger, Oran et Constantine sont contigus à Marseille, il n'y a qu'un peu d'eau entre les deux terres. Notre drapeau flotte sur le rivage africain. Là où est le drapeau, là est la France. Alger, Oran, Constantine sont donc aujourd'hui français, malheur à qui les touchera.

Le complément de cette victoire est une loi en deux articles.

1°) Alger, Oran, Constantine font partie du territoire français.

2°) Ils formeront trois départements séparés.

Que le roi confie à nos soldats l'exécution de cette loi et le royaume de France comptera trois départements de plus. Que si l'on agissait autrement, notre gloire serait de la fumée et nos trophées un vain hochet. »

Cet article vigoureux mettait nettement le *Sémaphore* du côté des partisans de l'occupation définitive. Le début de son argumentation ne présentait aucune nouveauté. Le désintéressement de la France et sa tendance à jouer le rôle de paladin de l'Europe avaient déjà fourni un thème

inépuisable aux orateurs et aux journalistes libéraux (1). Presque tous les journaux avaient abandonné les questions militaires pour se tenir comme le *Sémaphore* sur le terrain politique et plus proprement diplomatique. Ils réclamaient, en général, l'occupation permanente d'Alger, souvent avec la même énergie qu'ils avaient employée à combattre la campagne. Ils ne voyaient pourtant pas sans inquiétude la jalousie de l'Angleterre, les chances de conflits futurs, la lourde charge d'une armée à entretenir, et, au delà d'Alger, « l'Atlas et l'Afrique », « les dangers sans gloire » et « la mort sans combat ». Toutes ces difficultés n'apparaissaient pas à l'esprit du rédacteur du *Sémaphore* qui dédaignait peut-être d'y faire allusion. Son projet de loi en deux articles, s'il avait le mérite d'être clair et décisif, ne tenait sans doute pas assez compte des circonstances. Aussi, un journaliste aussi averti que M. de Pradt releva-t-il vertement les propositions du Sémaphore :

« Tout ceci se réduit donc, écrivit-il, à ces simples mots : Aura-t-on ou n'aura-t-on pas une guerre maritime avec l'Angleterre ? Voilà toute la question dégagée des accessoires qui l'offusquent et dont la sérieuse méditation importe bien plus aux vrais intérêts de la France que les considérations excitatrices qui ont été présentées jusqu'à ce jour. Quand l'empire disait : Bremen, Hambourg et Lubeck sont réunis à l'empire français, ce langage romain pouvait flatter et ceux qui le tenaient et ceux qui l'écoutaient, mais ces tons de dictature appelaient des orages qui ont fondu sur les champs de Dresde et de Leipzig. Aussi, lorsque, d'un ton leste, le *Sémaphore* dit : Alger, Oran et Constantine font partie du territoire français, ils formeront trois départements séparés, ce langage inspire sur le champ deux réflexions :

1°) Son auteur a dormi depuis la réunion passagère des villes hanséatiques ;

2°) S'il n'a pas dormi, il a perdu la mémoire de ce que ce ton dictatorial a coûté à la France et à celui qui la gouvernait alors » (2).

A défaut d'une conscience très nette des difficultés de

(1) Discours de M. de Podenas Ch. des Députés 16 mars 1830 (*Arch.parl.*, IIe série, t. LXI, p. 613) ; De Laborde, *op. cit.*, p. 45, *Courrier français* 3 mars et 26 avril 1830.

(2) *Courier français* 23 juillet 1830.

l'heure, l'article du *Sémaphore* montrait l'intérêt grandissant que les Marseillais portaient à la conquète et à l'occupation permanente d'Alger. Quelques jours après la prise de la capitale barbaresque, il n'était bruit dans Marseille que d'une ordonnance royale qui allait « déclarer la Régence d'Alger et ses dépendances colonies françaises » (1). On affirmait qu'un grand personnage, le duc de Raguse, croyait-on, s'était embarqué incognito, le 18 juillet, pour se rendre « à l'armée avec le titre de gouverneur d'Afrique » (2). Enfin, le 30 juillet, les membres de la Chambre de Commerce réclamaient l'érection à Marseille d'un monument commémoratif analogue à celui que le gouvernement avait projeté d'élever à Toulon, pour rappeler le rôle prépondérant que leur ville avait joué dans la préparation de l'expédition (3). Tout ce qui touchait à Alger paraissait donc présenter un intérêt de premier ordre pour les Marseillais.

Dès lors, la voie de Marseille était tracée. Elle s'apprêtait à jouer le rôle d'intermédiaire éclairé entre le reste de la France et l'ancienne Régence et ses députés allaient se vouer à l'étude et à la défense des questions algériennes. Les profits considérables et immédiats qu'elle était appelée à retirer de ses relations avec Alger devaient faire des Marseillais les apôtres de la colonisation algérienne à laquelle ils allaient être les premiers à prendre part (4).

ANDRÉ JULIEN.

(1) et (2) *Sémaphore*, 19 juillet 1830 (reproduit par le *National* du 25 juillet).

(3) Masson, *Marseille et la colonisation d'Alger*, *op. cit.*

(4) Voir la lettre très suggestive du baron Lanusse au général Berthezène (6 juin 1833) sur les profits considérables que Marseille retira aussitôt de ses relations avec Alger (in : Demontès, *Les préventions du général Berthezène contre la colonisation de l'Algérie*, Alger s. d., p. 285) et la courte mais éloquente énumération des entreprises et des projets des Marseillais présentée par le député de Marseille Reynard, dans la séance du 21 mars 1832 (in: *Archives parlementaires*, IIe série, t. LXXVI) et *Moniteur* 1830, p. 816 et 823.

Ethnographie traditionnelle de la Mettidja

Le Calendrier folk-lorique

(Suite)

كُلّ حَاجَـة ابْوَقْتْـهَـا

Chaque chose a son moment.
(Dicton de sorcières)

CHAPITRE III (1)

Les Jours

On retrouve, dans la Mettidja, le conte des « Deux bossus et les jours de la semaine ». En voici une version recueillie à Blida ; celle d'Alger est identique.

« Il y avait autrefois deux frères, dont l'un était bossu et l'autre hydropique. Le bossu se trouvant seul dans une étuve de bain maure, entendit des voix, des claquements de mains cadencés, enfin reconnut des génies qui se livraient au plaisir de la danse en chantant : « Jeudi, vendredi, samedi ! Jeudi, vendredi, samedi ! » Il se mit lui aussi à frapper des mains et il ajouta à ces trois noms de jours trois noms de mets, rimant respectivement avec eux : « Du couscous, du beurre frais et des navets ! Ekhmîs ou djem'a ou sebt... koskos ou zebda ou left ».

« Les génies s'arrêtèrent pour l'écouter, aussi ravis que *si réellement il leur avait offert un festin.* « Messieurs, dit le chef, comment récompenserons-nous ce pauvre

(1) Voir les ch. I et II, dans *Revue Africaine*, 1918, 1er trimestre.

homme ? — Montrons-lui un trésor ! — Donnons-lui en mariage une de nos filles ! — Non, dit le chef, nous allons lui enlever cette bosse. » Le bossu, aussitôt, perçut comme un sifflement de rafale derrière lui : sa bosse avait disparu. Il rencontra son frère. « Combien t'a coûté ta guérison ? lui dit celui-ci. — Donne-moi cent sultanis et je t'apprendrai ce qu'il faut faire. » L'hydropique les lui compta. Quand il fut dans l'étuve, il entendit chanter : « Du couscous, du beurre frais, des navets ! » Il éleva la voix et ajouta : « Et du lait de beurre (ouelben). » Mais ce mot ne plut pas aux génies. « Comment le récompenser ? — Mettons-lui sur le dos la bosse de son frère ! » Il sortit avec double bosse. Il disait, quand on l'interrogeait sur ce sujet : « J'ai acheté la bosse de mon frère cent sultanis.»

On reconnaît un thème signalé en France, notamment dans l'Ardèche (voir Sébillot, Le Folklore de France, liv. I, p. 437), dans l'Ille-et-Vilaine (voir lib. cit. liv. II, p. 100), etc. (1).

*
* *

Les jours sont parfois considérés comme des entités. On les conçoit comme des réalités substantielles, indépendantes des révolutions terrestre et astrale. Dans une tradition religieuse, ils sont créés par Allah antérieurement à la terre. « Allah créa un jour et l'appela le dimanche ; il en créa un second et l'appela le lundi ; il en créa un troisième et l'appela le mardi; un quatrième et l'appela le mercredi ; un cinquième et l'appela le jeudi ; puis, il créa la terre le dimanche et le lundi, et les montagnes le mardi, etc. » (Commentaire du Qorân, par El Beïdaouï, sourate Ha Mim.). Dans El Bokhari, (les Traditions isla-

(1) L'identité des contes maures et des contes européens, ainsi que leur origine indienne commune, est magistralement étudiée par M. Cosquin, membre correspondant de l'Institut, dans la *Revue des Traditions populaires* (depuis avril 1913), sous le titre : Les Contes indiens et l'Occident ; Petites monographies folkloriques.

miques, Houdas, t. III, p. 435), on peut voir aussi que les jours ont été créés avant le ciel et les astres. « Dieu a créé la terre en deux jours, puis il a créé les cieux ; ensuite, il s'est installé dans le ciel et l'a mis en ordre en deux jours. » Créatures primordiales, ou, du moins, antérieures aux autres, et ayant assisté à leur naissance, les jours sous le nom de Eiïâmât rebbi, Eiïâm rebbi, les jours du Bon Dieu, jouissent d'une espèce de personnalité sacrée. Ils sont doués de sentiment et se vengent de celui qui ne remplit pas ses devoirs envers eux ; car ils ont droit à certains ménagements mal précisés. Un proverbe populaire dit : « Les jours du Bon Dieu ! Ne sois pas leur ennemi, ils ne seront pas les tiens ! Eiïâm rebbi ma t'âdîha ma t'âdîk. »

*
* *

On démêle, dans la tradition orale, trois types de semaines. Toutes sont également calquées sur la série des sept jours de la genèse hébraïque, mais elles diffèrent par leur jour initial. Trois opinions, en effet, ont cours sur le premier jour de la création, comme on peut le lire dans la Badaï' ezzohour du cheikh Ibn Aiïâs.« Ibn Ish'aq, y est-il dit, prétend que c'est le samedi ; K'ab El Ah'bar, que c'est le dimanche, et les gens de l'Evangile (les Chrétiens) que c'est le lundi. » Ainsi, la question du jour dans lequel Allah commença la création et, conséquemment, par lequel la semaine doit commencer, reste, comme on dit, *mâchi mah'çour*, c'est-à-dire sans avoir été tranchée et tolère une certaine liberté de croyance. De là, trois hebdomades.

La plus populaire est celle que l'on peut appeler la juive, parce que, comme la semaine juive, elle commence par le dimanche et finit par le samedi ; et que, de plus, comme elle aussi, elle porte une nomenclature ordinale qui ne laisse aucun doute sur son origine. *Ah'ad* qui est le nom du dimanche, veut dire le premier jour ; *Athnîne*

veut dire le second ; ainsi de suite jusqu'au jeudi, *Khemis*, où l'étymologie retrouve le nombre cinq. Le vendredi seul fait exception ; il emprunte sa dénomination à l'office musulman et s'appelle le jour de la prière commune, djem'a. En revanche, le samedi a gardé son nom hébreu sabbat, *essebt*. Dans cette tradition, le dimanche est propice à la construction parce que Allah, ce jour-là, à l'imitation de Yaveh, entreprit l'œuvre de la création ; et le samedi, qui fut le dernier jour de cette création, passe communément, aussi bien chez les musulmans que chez les israélites de l'Algérie, pour le jour qui doit être le dernier et qui verra la fin du monde.

De bonne heure, la susceptibilité musulmane s'est insurgée contre la tyrannie de cette tradition biblique. Le Prophète lui-même l'a combattue. Abou Horéïra, qui fut un de ses compagnons, a raconté : « L'envoyé d'Allah me prit par la main : « Allah, me dit-il, a créé l'élément terrestre le samedi, les montagnes le dimanche, les arbres le lundi, etc. » (1). Evidemment, en lançant cette version islamique de la création, il voulait justifier son choix du vendredi comme jour férié du nouveau culte. Depuis, les écrivains arabes orthodoxes n'ont pas manqué de réserver dans leurs écrits la primauté au vendredi. Tantôt ils lui assignent la priorité dans la série : c'est ce qu'a fait El Qazouïnî, par exemple, dans ses Adjâïb el mekhlouqât, où, étudiant les vertus des jours, il a soin de commencer par le vendredi. Tantôt, au contraire, on lui fait clore la liste, dans la pensée que le dernier rang constitue la place d'honneur : telle est la disposition observée dans le Divan apocryphe de l'Imam Ali ben Abi Taleb. Il semble bien que, dans la vie courante aussi, cette aspiration d'ordre religieux tend, de plus en plus, à faire du vendredi la base de la semaine. Ce jour est, aux yeux de tous, le seigneur des jours (siïed leiïâm). Le mot djem'a,

(1) El Beïdaoui, *Commentaire du Coran, Sourate Hamim.*

vendredi, s'est substitué complètement dans le langage au nom de la semaine, *ousbou'*. On dit : *men djem'a ldjem'a* d'un vendredi à l'autre, pour faire entendre : hebdomadairement.

A côté des conceptions hébraïque et islamique, qui se disputent la prédominance, on distingue encore un vague souvenir de la semaine chrétienne. Celle-ci est caractérisée par le rôle initial attribué au lundi. Or, dans le jeu de *Sertissou*, qui est leur saut de mouton, les gamins indigènes, à Blida et à Alger, emploient une formulette où les noms des jours sont qualifiés d'une façon suggestive. « Sertissou ! (1) disent-ils. Le dimanche, mermissou ! — Le lundi, une *porte !* — Le mardi, un portier ! — Le mercredi, un donneur de joie ! — Le jeudi, un donneur de congé ! — Le vendredi, rappel des planchettes ! (jour où l'on reprend le travail). — Le samedi, sabbat des juifs ! — Le dimanche, dimanche des chrétiens ! » Le thème, manifestement, consiste à définir les jours d'après leur fonction. Si le lundi est déclaré une *porte*, c'est qu'on le considère comme ouvrant la semaine ; ce que confirme, d'ailleurs, la fin de la série que l'on clôt par le dimanche. Y a-t-il là la trace d'une influence moderne ou bien une survivance antique ? La dernière hypothèse est plus vraisemblable. Mais dans les deux cas on reconnaît une idée chrétienne.

Ainsi, l'analyse révèle trois espèces d'hebdomades dans l'esprit populaire en Algérie, chacune d'elles ayant pour jour final, pour jour fondamental, le jour sacré d'une des trois grandes religions qui ont existé et coexistent encore dans le pays. Ces jours sont le vendredi, le samedi et le dimanche. Et ces trois jours, chargés en quelque sorte de sacralisation, nous offriront un grand nombre de particularités folkloriques. Ils seraient même les plus riches en éléments de ce genre, n'était le mercredi qui,

(1) Ce jeu est décrit dans mes *Coutumes, Institutions, Croyances*, Jourdan, 1913.

encore plus qu'eux peut-être, sert de centre d'attraction aux croyances superstitieuses, tellement qu'on pourrait sans exagération voir en lui le jour férié d'une quatrième religion, moins affichée sans doute, mais au moins aussi répandue et plus ancienne à coup sûr, l'animisme.

Le dimanche

Le génie qui préside au dimanche a porté plusieurs noms. Dans le manuscrit hébreu dont j'ai déjà parlé (1), il est nommé Bourqân, comme le génie du mercredi, qui se distingue de lui par le qualificatif El hioudi, le Juif. Vers 1910, à Blida, un iqqâch (sorcier), l'invoquait sous le nom de Liouh', qu'il faut rapprocher sans doute de *iouh'*, un des noms du soleil en arabe régulier. Cependant, l'appellation sous laquelle il paraît le plus généralement connu est Medhab, ou, avec l'article, Elmedhab.

Ce mot semble en relation avec le mot dhab, or. L'or, en effet, est le métal du dimanche, comme nous l'avons dit. Le soleil, astre du dimanche, et même toute sa sphère, sont représentés en or dans un poème d'el Maghrâouï, daté de 1020 de l'hégire (1622), qui se chantait encore au commencement de ce siècle et qui est connu sous le nom d'Elmi'radj ou l'Ascension nocturne. Il y est dit : « La quatrième sphère céleste a été créée d'or natif, ainsi que ses étoiles et le soleil, parmi ses autres merveilles. » De nos jours, un dévot avisé aura soin de choisir des cierges de couleur jaune pour les brûler le dimanche. On prétend qu'autrefois, à l'époque de l'opulence légendaire, les talismans consacrés à Medhab étaient en or, d'après ce principe que « les opérations magiques doivent employer les métaux qui correspondent aux astres des génies sollicités. » La livrée de Medhab serait le jaune. Il semble bien qu'on se le figure assez communément,

(1) *Rev. Afric.* 1er trimestre 1918, p. 41.

vêtu de jaune, monté sur un cheval jaune et précédé d'étendards jaunes. Pour ces raisons on peut considérer comme vraisemblable que Elmedhab signifie originairement le doré (participe de la quatrième forme prononcé à la manière populaire au lieu de elmodhhab (1).

Il en serait de lui comme de Lahmar, le rouge, le génie du mardi, qui doit sans doute son nom au cuivre rouge qui est le métal de ce jour. Medhab, comme Lahmar, ferait partie d'ailleurs de la catégorie nombreuse des génies portant des noms de couleurs et dans laquelle on compte : Lebiod, le blanc ; Lekhal, le noir ; Lesfar, le jaune ; Lazreg, le bleu ; Lakhder, le vert ; etc., bref, presque toute la gamme.

Medhab était particulièrement invoqué le dimanche, dont il était le maître, (çâh'bou), le roi, (malikou). Voici une adjuration à son adresse qui figure dans un manuscrit ayant appartenu à un sorcier blidéen de la fin du dernier siècle. Elle est composée dans la langue populaire et selon les lois de la versification maghrebine. Elle fait partie d'un ensemble comprenant, entre autres choses, les prières qui conviennent à chaque jour de la semaine et à chaque saison, et portant le titre de « Grande invocation (Edda'oua ldjalîla), en dix-sept parties, où sont adjurés tous les génies ou plutôt toutes les tribus des génies. »

Invocation du dimanche à l'adresse du maître de ce jour, Medhab

« O Medhab, sois à ma disposition ; — ne franchis pas les bornes — Par ordre d'Allah, l'adorable, — sois pour moi au rendez-vous. — Venez à moi avec l'objet de mon désir, qu'il soit proche ou lointain.

Et hâte-toi vers moi, sans te dérober, — avec l'arrêt (du Destin) et les témoins. — Amène tes tambours et tes bannières, — et (tes sujets) libres et esclaves. — N'enfreignez point mon ordre, par la puissance du Maître glorieux !

(1) Voir, dans Doutté, *Magie et Religion*, p. 160, une autre explication.

Je prends à témoin ces remparts (tes guerriers), — ô riche en troupes ; — donne-nous les tremblements de terre et les tonnerres, — et besogne du bras, — par les serviteurs des noms en chîn et par le Fort, le Violent !

Par les vertus de la sourate Houd (11e sourate) — de (celle de) 'Amma (78e sourate) et par nos pactes, — obéissez-moi ; donnez-m'en votre parole ; — étendez sans connaissance qui je veux. — Un ou plusieurs, qu'on soit ici en proie au vertige !

J'en ai assez de vos retards ! — Je vous adjure par Allah et par le roi Emhîl. — Je vous dépêche avec ce bon conseil : — envoyez-moi sur-le-champ Morra, — qu'il m'obéisse alerte, — par la splendeur des rois de la lune et par le roi Touthîl ! — Aidez-moi, ô mes auxiliaires ! — Obéissez-moi, ô serviteurs, par ordre du Maître, le Grand. — Et ne vous rebellez pas, (même) la durée d'un clin d'œil, par le roi Djebrîl ! »

Il faut remarquer le ton impératif que prend le sorcier pour exiger l'obéissance de Medhab. Il lui donne des ordres et le gourmande comme l'on fait un serviteur ou un esclave. Il n'est rien là qui doive nous étonner : c'est une croyance bien établie dans l'Afrique du Nord que « les génies obéissent à l'homme quand celui-ci sait les subjuguer par la vertu des incantations et des fumigations magiques. Les esprits alors le servent comme les domestiques servent leurs maîtres. Ils lui révèlent les choses secrètes, lui procurent de l'argent, etc. L'homme qui s'est asservi les génies s'appelle hakîm. »

En principe, le hakîm doit son pouvoir à la connaissance de ces incantations. « Sache, mon frère, dit notre manuscrit, que tous les rois des génies servent ces formules d'invocation et obéissent aux noms qu'elles contiennent, et de même les Rouh'ania des sphères célestes et tous les anges les servent. » Ils les servent à la manière

dont les génies servent les bagues magiques dans les contes, en se mettant à la disposition du maître dès qu'il a recours à elles. Souvent ces noms sont barbares et incompréhensibles, de vrais abracadabras ; mais les sorciers plus profondément imprégnés d'islamisme substituent à ces vocables archaïques suspects des passages du Coran auxquels ils attribuent le même ascendant magique et qui présentent l'avantage de l'orthodoxie. C'est à cet ascendant du texte sacré que notre sorcier fait appel quand il adjure Medhab par les vertus des sourates Houd et 'Amma.

Mais nous voyons qu'il ne se sert pas uniquement de l'assujettissement irraisonné des génies aux vertus mystiques des mots. Comme, à ses yeux, ces génies sont très fortement anthropomorphisés, il s'adresse chez eux aux sentiments ; il les somme à plusieurs reprises par l'obéissance qu'ils doivent à Allah, et par le devoir de discipline qui les subordonne à toute une hiérarchie : les serviteurs des noms en chîn, les rois de la Lune, les rois Emhîl et Touthîl, enfin le roi Djebrîl.

La tradition orale ne fournit aucun renseignement sur les serviteurs des noms en chîn (khoddam echchinia). Peut-être s'agit-il des noms de génies terminés en ouch ou en ch, dont on a remarqué le nombre considérable en démonologie musulmane (Doutté, Magie et Religion, p. 120). La lettre chîn elle-même passe pour chargée de vertus mystiques, comme faisant partie des sept saouâqît' el fatîh'a (Doutté, lib. cit. p. 159) (1). Dans Ibn el Hadjdj (kitab chomous el anouar ou konous el asrar, p. 66) il est

(1) Le chef des serviteurs de la lettre chîn serait Herdiâîl, d'après El Bouni, liv. IV, p. 17 (Doutté, *lib. cit.* p. 178). Chacune des vingt-huit lettres, de l'alphabet arabe a son génie, son rouhânî qui la « sert », c'est-à-dire qui se met au service de celui qui prononce cette lettre, ou l'écrit selon certaines règles (voir Ibn el Hadjdj Ch. 1 . sur les vertus secrètes des lettres). « Les esprits supérieurs et inférieurs (c'est-à-dire célestes et terrestres) sont dans l'impossibilité de se soustraire à l'ascendant des lettres. » Ibn el Hadjdj l. c. p. 7.

question des rouhaniïet echchîn ou génies d'essence supérieure, esprits supraterrestres attachés à la lettre chîn : ce titre de rouhaniïa prouve qu'on leur attribuait un certain rang dans l'échelle des puissances spirituelles.

Les rois de la Lune, mlouk elqmeur, appelés aussi les gens de la Lune, ahl elqmeur, et les noms de la Lune, asma lqmeur, jouissent d'une autorité solidement établie dans l'Afrique du Nord. La magie féminine ne les ignore pas, au moins en bloc. La sorcellerie masculine fait un usage fréquent de leurs noms. On les appelait, au commencement du XXe siècle, à Blida : Liâkhîmine, Liâlaghouine, Liafourine, Liâroutsîne, Liârou'îne, Liârouchine, Liâchalachine. Comme on peut le voir, dans la description d'une pratique ayant pour but de faire naître la sympathie et l'amour, recueillie à Blida en 1904 et publiée dans mes Coutumes, Institutions, Croyances des indigènes de l'Algérie (Blida, Mauguin, 1905, p. 173), chacun de ces rois de la Lune est donné comme le supérieur hiérarchique de l'un des jours de la semaine, Liâkhimine de Medhab et du dimanche, Liâlaghouine de Morra et du lundi, etc.

Emhîl et Touthîl semblent inconnus. Leurs noms ne réveillent dans la mémoire des spécialistes de nos jours que l'idée d'anges célestes, dans la catégorie desquels les range leur terminaison en îl. On sait que celle-ci n'est autre que le mot hébreu « el » signifiant divinité et qu'elle « entre en composition dans le nom de la plupart des anges ». (Doutté lib. cit., p. 120). Ces anges, aux noms en îl, peuplent les sept cieux dans la conception musulmane. Ils affectent d'ailleurs des formes qui déroutent notre angélologie. « Les anges du ciel de notre monde, a écrit El Qazouinî (kitab 'adjâïb el mekhlouqât) ont la forme bovine et Dieu lui a donné pour chef un ange du nom d'Ismâîl. Les anges du second ciel ont la forme d'aigles et ont pour chef Mikhâîl. Ceux du troisième ciel ont la forme de vautours et ont pour chef

Çâ'adiâîl. Ceux du quatrième ont la forme de chevaux et ont pour chef Salsâîl. Ceux du cinquième ont la forme des houris et l'ange qui les commande s'appelle Kalkâîl. Ceux du sixième ont la forme des ouïldân (ou pages du Paradis) et leur chef s'appelle Samkhâîl. Ceux du septième ont la forme humaine, (çouratou banî Adama) et l'ange qui leur est préposé s'appelle Rouqâîl. » C'est ce dernier ange qui dans Ibn el Hadjdj (voir Doutté lib. cit., page 154) et dans Belhadhâd (lib. cit., p. 2), est donné comme correspondant céleste à Medhab, le génie du dimanche, car chaque jour de la semaine a non seulement son roi parmi les génies, lequel est appelé malikou essofli, son roi inférieur, mais aussi son roi parmi les anges que l'on nomme malikou el'aloui, son roi supérieur. Emhîl et Touthil jouent dans notre poème populaire un rôle analogue à celui de Rouqâîl dans les livres de sorcellerie cités plus haut.

Le roi Djebrîl, dont il est question aussi dans ce poème, n'est autre originairement que notre archange Gabriel, mais singulièrement modifié dans sa physionomie et dans son rôle. Il est invoqué, en dernier lieu, ici, comme le chef suprême des génies. C'est là, en effet, une de ses principales fonctions dans la sorcellerie et dans la croyance commune. On se le représente tel que Mahomet, d'après les traditions islamiques, le vit, (cf. Houdas, Traditions islamiques, t. 2, p. 437), avec six cents ailes et bouchant l'intervalle des horizons. Dans le Mi'radj d'El Maghrâoui que j'ai déjà cité et qui se chantait fréquemment dans la Mettidja, dans les premières années de notre siècle, il était décrit comme suit : « Plus beau que le soleil et la lune ; — les lèvres brillant comme les perles et l'or natif ; — semblable aux comètes voyageant dans la nuit, couleur de mûre rouge. — Soixante-dix mille nattes de cheveux le parent, — couronnées des perles du Miséricordieux. — Ses vêtements sont tous tissés avec des pierres précieuses. — Ses pieds sont safranés à la mode des grands chefs. — Et six cents ailes brodées de pierreries le font briller de toutes les couleurs. — Chacune de ses ailes est séparée de

l'autre par un espace — de cinq cents années de marche. »

Sa force était en rapport avec cette taille démesurée. D'après le Badaï' ezzohour, — un livre de vulgarisation qui contenait tout le bagage scientifique des vieux Blidéens de mon temps, — quand Loth fut sorti du milieu de son peuple, « Djebrîl introduisit son aile sous les villes de ces peuples et il les arracha de leurs fondations ; or, ces villes étaient au nombre de sept, contenant chacune cent mille âmes ; et il les éleva si haut entre ciel et terre, que les habitants des cieux purent entendre les chants de leurs coqs et les abois de leurs chiens ; puis, il les retourna sens dessus dessous ; enfin, il fit suivre chacun des infidèles d'une pierre *sidjdjîl*, qui portait le nom de celui qu'elle devait écraser, et tous périrent. » Telle est l'image qu'éveille dans la plupart des cerveaux indigènes de la Mettidja le nom de Djebrîl, ou son surnom, souvent employé en sorcellerie, de « Paon des Anges », (ou, absolument, le Paon, Et't'aous).

Dans la tradition écrite, ce caractère monstrueux n est pas particulier à Djebrîl. On le retrouve, en général, dans les anges qui approchent Allah, les *moqarribin*, et toujours dans ceux que nous appelons archanges et que les indigènes, appellent les chefs, Elkoubara, ou les sultans des anges. Ainsi, Azraïl, l'ange de la mort, « a les pieds posés sur les limites inférieures du monde et dresse la tête dans les cieux supérieurs »; Israfîl, le sonneur du jugement dernier, tient toujours à portée de ses lèvres une trompette dont l'embouchure développe une circonférence « égale à l'étendue des cieux et de la terre ». Quant à Mikaîl, « s'il ouvrait la bouche, les cieux s'y perdraient comme un grain de moutarde dans la mer. » (Voir Elqazouïni). L'énormité est un des attributs, dans la théologie du moins, de ces êtres supérieurs. Mais l'imagination populaire tend à en faire l'apanage du seul Djebrîl. Témoin la légende tunisienne et algéroise d'Azraîl, l'arracheur des âmes, qui, jadis, circulait parmi les hommes, à la manière d'un bourreau ; poursuivi par les huées de la foule, il demanda

au Prophète de devenir invisible et l'obtint. Djebrîl, au contraire, garde presque toujours sa figure fantastique. Dans le poème d'el Maghrâoui que nous avons cité, c'est sous cette forme qu'il apparaît à Mahomet, pour lui servir de guide, dans son voyage nocturne, bien que la tradition écrite spécifie que, pour visiter l'Envoyé de Dieu, il revêtait la forme humaine. Le rôle qu'il joue en sorcellerie influe sur la représentation qu'on s'en fait : il a la taille qui convient au président du pandémonium musulman.

Cette fonction lui a été attribuée sans doute dès les premiers temps de l'Islam. Elqazouïnî (mort en 1283), nous dépeint les « auxiliaires » de Djebrîl comme préposés à l'administration du monde et « spécialement chargés d'y entretenir la force de résistance au mal et à l'injustice ». Ailleurs, il assimile Serouch, une des divinités du calendrier persan, à Djebrîl. « C'est le nom d'un ange qui est le surveillant des nuits. On dit qu'il n'est autre que Djebrîl. C'est, de tous les anges, celui qui est le plus redoutable aux génies et aux sorciers. » (1) On voit que notre manuscrit blidéen ne fait que se conformer à la tradition classique en décernant à Djebril l'empire des Esprits. Les lettrés, d'ailleurs, ne sont pas seuls à avoir adopté cette antique opinion ; les femmes voient aussi dans Djebrîl le grand policier du monde des sortilèges. Djebrîne, comme elles l'appellent, est leur protecteur contre les forces malfaisantes ; et leur souhait le plus solennel, qu'elles formulent devant la jeune mariée ou le nouveau-né à qui elles présentent leurs vœux, est celui-ci : « Que les mains prophylactères (les mains dites de Fathma) et que notre Seigneur Djebrîne te gardent ! Que l'aile de Djebrîne te couvre ! »

La vogue de Medhab qui est fort ancienne, puisque El Qazouini le cite au 13e siècle, est aujourd'hui sur son déclin. Il figure dans deux poèmes populaires, à ma connaissance ; dans l'un, qui est marocain, l'amoureux le prie

(1) *Lib. cit.* p. 85 et p. 118.

de faire bonne garde devant sa porte avec d'autres génies, pendant que son amante est chez lui, (poème commençant par ces mots : « Sa'dat elqelb el hâni) ; dans l'autre, le général turc Ledham est comparé à Medhab pour ses victoires : triomphant, est-il dit, comme Medhab, (ghezoua du cheikh Moulaï Ahmed sur la guerre gréco-turque de 1893). Les sorciers-médecins prononcent encore son nom quand ils énumèrent la série des génies des jours et quand ils recopient les amulettes traditionnelles. Mais sa légende s'est perdue, même chez les lettrés ; et les femmes, qui l'ont totalement oublié, ont remplacé son culte par un autre plus intime et plus soigneusement dissimulé, le culte de Sidi Djât'ou.

*
* *

Dans ses « Fontaines des génies », étude consacrée aux « croyances soudanaises à Alger », J.-B. Andrews signale cette étrange déité. « Un sacrifice domestique fréquent, dit-il, est celui à Djattou, djinn des latrines. » Ce nom barbare appartiendrait au langage des nègres, à en croire les lettrés ; mais les indigènes islamisés, communément, aiment à traiter d'innovation les observances qui choquent leur foi présente. Il est possible que ce nom soit importé et récent ; mais, certainement, les dévotions aux esprits des latrines sont chose ancienne. L'opinion que tous les endroits où se trouvent des immondices sont hantés est générale et bien enracinée ; les fosses à fumier et les fosses d'aisance sont un des habitats des génies les moins contestés de mémoire d'homme. La légende a gardé le souvenir d'une vieille djânïa, Lalla Rah'ma, dame Miséricorde, ainsi nommée par antiphrase, car elle passait pour fort malfaisante ; on se la représentait sous les traits d'une négresse ; elle avait sa retraite dans les cabinets des maisons ; elle est encore l'objet d'un culte dans les campagnes et son nom a survécu dans les villes et sert, comme chez nous, Croquemitaine, d'épouvantail pour les enfants. Haëdo raconte dans sa Topographie d'Alger, que,

de son temps, pour la fête du Mouloud, on brûlait des cierges dans « le privé des maisons » et on y déposait des offrandes, à savoir du couscous et de la viande (1). Il est à remarquer aussi que, parmi les acceptions du mot Medhab, le dictionnaire nous donne celui de latrines. Quand on sait avec quelle régularité, dans les milieux indigènes, comme chez nous d'ailleurs, jadis, les différentes significations d'un nom provoquent et conditionnent la germination des croyances relatives à ce nom, on se croit fondé à supposer que l'antique et brillant « roi » dominical n'a pas été sans présenter quelque accointance, sur une de ses faces tout au moins, avec notre obscur Djât'ou actuel.

Nous avons une preuve matérielle de l'existence du culte des latrines chez les indigènes des trois ou quatre dernières générations ; il n'est pas rare de trouver, à Blida, à Douéra, etc., dans les décombres des vieilles maisons en démolition, de grands clous rouillés, sans utilité rationnelle, et qui avaient pour fonction, assurent les bonnes femmes, d'immobiliser le rouhani. Ce sont les traces d'un « clouement de ces Gens-là des cabinets », comme on dit. Voici ce rite, tel qu'il se pratique encore dans les quartiers populaires des villes et dans les campagnes. Quand on constate de l'agressivité chez ces esprits, qu'on entend, par exemple, des bruits de pas de leur côté, que les femmes, à l'heure des lourdes siestes des méridiennes estivales, surprennent des formes fuyantes dans l'ombre du corridor, et particulièrement la figure d'une négresse dont la lèvre inférieure s'étale en tapis et la lèvre supérieure en couverture, chareb iferrech chareb ighet't'i (1), les commères du voisinage ont vite fait de

(1) Voir *Rev. Afric.*, an. 1871, p. 215.

(1) Les Algéroises disent aussi : Chareb ikemmem chareb i'ammem, lèvre faisant manche d'habit, l'autre formant turban. L'expression suit toujours la mention des génies nègres dans la littérature orale en Algérie. On la trouve fréquemment aussi dans les contes asiatiques. Voir Cosquin : Les Mongols, *Revue des Traditions populaires* (année 1912), p. 44-46 du tirage à part.

conclure que ces Gens-là sont irrités, sans doute parce qu'on a négligé de leur brûler leurs aromates les jours où on en offrait à leurs confrères des chambres et de la cour. Gare alors aux maladies, surtout à la strangulation ! Car les génies ont l'habitude, quand ils s'emparent du corps d'un homme, de lui remonter dans la gorge et de l'étrangler. Alors une dâhia, — c'est ainsi qu'on nomme une femme d'expérience qui passe pour la dépositaire, nullement désintéressée d'ailleurs, de la tradition féminine — se charge de l'opération. Le clouage ne réussit qu'à la condition d'être fait dans l'obscurité la plus profonde, d'ordinaire à minuit. On achète quatre clous de grande dimension et quatre autres plus petits ; on se procure du thym. Au milieu de « la nuit du dimanche », la dâhia, suivie de la maîtresse de la maison, commençant par la porte du vestibule qui s'ouvre sur la cour, enfonce dans le sol, à droite et à gauche du seuil, deux des petits clous ; puis, elle en fait autant à la porte d'entrée de la maison du côté de la rue. La porte des cabinets donnant d'ordinaire sur le vestibule, les rouhanis se trouvent ainsi enfermés dans une première ligne de circonvallation. La dâhia cogne ensuite les quatre grands clous autour de l'orifice de la fosse, en carré. Pendant ce temps, la maîtresse du lieu, le brûle-parfum dans les mains, ne cesse de jeter du thym sur la braise ; et la dâhia, à chaque clou qu'elle plante, répète sans se lasser : « Ce n'est pas le clou que je cloue ; je cloue le rouhani. » Elle termine en promenant rituellement sept fois le brûle-parfum autour de la bouche du « silo ».

Le mot rouhâni n'a évidemment pas ici le sens d'esprit préposé aux sphères célestes qu'il a d'ordinaire dans les livres de sorcellerie. Il présente dans la langue populaire deux significations qui semblent se combiner pour caractériser les génies auxquels on l'applique. En premier lieu, il révèle une intention de flatterie, le rouhâni passant pour supérieur au djânn, témoin l'expression courante :

djânn rouhâni, qui équivaut à un génie d'un grade élevé. En second lieu, ce mot traduit à peu près notre mot revenant. Il éveille l'idée d'apparition terrifiante. Le clouement que nous avons décrit est, en effet, un moyen préventif pour tenir à distance et paralyser les génies malfaisants, dans l'espèce celui qui semble avoir eu le plus de vogue au siècle dernier, la terrible Iemma Rah'ma, ou celui qui tend de nos jours à la supplanter dans la foi populaire, le farouche Sidi Djât'ou.

Sidi Djât'ou est le chef de « ces Gens-là des lieux d'aisance. » Il est admis que, dans la nuit du samedi au dimanche, Sidi Djât'ou « sort » de sa fosse. On lui offre ce soir-là du benjoin, ainsi, d'ailleurs, que le mercredi et le vendredi ; mais dans ces deux derniers cas, on le fait aussi aux autres génies domestiques. A la fête du Mouloud, il a sa part du culte que l'on rend à cette occasion à « ces Personnes » ; si, en effet, on brûle un cierge rouge à la bouche de l'égout dans la cour intérieure, et un cierge vert dans les appartements, on réserve un cierge jaune pour l'illumination de son réduit (Blida). On sait que le jaune est la couleur du dimanche.

Les femmes de la maison ont recours à ses bons offices, notamment quand elles désirent que ces « Personnes des latrines » leur « montrent » quelque chose en songe. On achète dans ce cas, un sou de benjoin et une de ces petites bougies que l'on appelle cierges des marabouts ou chandelles du Mouloud. On la choisit rouge pour la circonstance, ou plus rarement verte. On a eu soin de blanchir à la chaux la pièce de Sidi Djât'ou dans la journée du samedi. La nuit venue, on la fumige et on allume le cierge en disant : « Sidi Djât'ou, montre-moi ce que j'ai dans le cœur, que je le voie en songe. Si tu me montres ce que j'ai dans le cœur, je t'offrirai une pastille d'ambre et un cierge ; et si tu ne me le montres pas, je te badigeonnerai d'ordure ! » On assure que celle qui accomplit ce rite la nuit, veille du dimanche, voit (en rêve) se dresser

devant elle un nègre de taille gigantesque ; d'autres disent au contraire un homme d'un teint très blanc. Si elle n'a rien vu, elle recommence la semaine suivante, jusqu'à trois fois.

Sidi Djât'ou joue assez rarement, semble-t-il, ce rôle secourable. Il est plus souvent cité pour ses « coups » redoutés. Quand une femme souffre de la dysenterie, on dit : « C'est Sidi Djât'ou qui l'a frappée. » Il se montre d'une susceptibilité extrême. L'imprudent qui se lave les mains aux cabinets est frappé de « tsqâf » (incapacité physique, morale ou intellectuelle). Ses mains sont « refroidies, s'engourdissent pour le travail. » Se moucher ou cracher aux water-closets « fait pousser des boutons sur le nez ». Il y a un précepte populaire qui dit : « Le trou de l'égout pour les crachats et celui des cabinets pour les p...elmdjiria lelbzâq ou echchichma lelh'zâq ». Mais il se montre particulièrement sévère pour les mouvements de colère. Si un homme passe près du silo aux ordures au moment où il s'abandonne à la colère, le génie Djâtou le frappe. A l'un il fait flageoler les genoux (il le frappe d'ataxie locomotrice) ; il rend un autre muet (paralysé de la langue), misanthrope, atteint de la manie de la persécution, fou surtout. Nombre de ceux reconnus aliénés et fous furieux par le médecin de la commune à Blida étaient plaints comme des victimes de Sidi Djât'ou par les mauresques et les gens du commun. Les gens qui se piquaient d'expérience attribuaient leur maladie, sans préciser davantage, à un génie mécréant, (chrétien), ou juif.

Sidi Djât'ou, en effet, est chrétien ou juif. On sait que toutes les religions professées par les hommes comptent des adeptes dans le monde des Esprits. Les indigènes soutiennent que le malheureux possédé par Sidi Djât'ou n'hésite pas à blasphémer sa religion. « Lui dit-on : « Prononce le nom d'Allah sur toi-même et la salutation au Prophète », ; il répond : « C'est tout ce que vous savez dire, vous autres, arabes ; je ne prononcerai ni l'un ni l'autre

nom. » Si l'on veut lui passer au cou une écriture (quelques versets du Coran), il s'y refuse. Il ne peut supporter l'odeur des aromates que l'on brûle aux bons génies et il brise la cassolette que l'on approche de lui pour l'exorciser.

L'impiété du forcené permet d'identifier le génie qui le possède. Dans ce cas, l'on aura recours, du moins les femmes de la famille, à Sidi Djât'ou : on encensera sa retraite avec du benjoin et de l'aloës ; on lui sacrifiera une poule, même un bouc, si le malade voit un bouc dans ses hallucinations ; et, en immolant la victime, on dira : « Nous vous adjurons au nom d'Allah Très-Haut et par Monseigneur Salomon, votre sultan ; rendez la liberté à cet homme » ; car, même avec les génies mécréants, on fait appel, pour les intimider, à Salomon, leur roi traditionnel, et à Allah qui, quoi qu'ils en aient, est leur véritable maître.

Les femmes et les enfants sont les victimes préférées de Sidi Djât'ou et il les « frappe » sans raison appréciable. « La femme alors est prise de nausées ; elle a des éructations, des éternuements fréquents. Ses yeux deviennent fixes ou semblent affectés de strabisme ; ils louchent ou du moins présentent une convergence légère des yeux connue parmi le peuple sous le nom de *vrille de beauté* fetlet ezzîn. « Quelques-unes bâillent ; on leur donne de la viande crue, car elle sont sous l'empire d'un génie carnivore appelé Mâgzâoua. D'autres tombent dans le mutisme : *celui qui est sur leur épaule* (1) est Sid el 'Aggoune, le Seigneur Taciturne. Beaucoup sont prises de convulsions et délirent. Elles tiennent alors des propos dont elles ne sont pas responsables et qui varient suivant les génies qui les possèdent ».

Parmi ces malheureuses qui, dans leurs aberrations, certainement, subissent les suggestions des croyances am-

(1) C'est ainsi que l'on désigne souvent le génie qui possède une personne.

biantes, les femmes possédées par Sidi Djât'ou se distinguent pas leurs extravagances répugnantes. Non seulement elles blasphèment et battent le taleb qui veut les exorciser, mais, elles n'ont qu'une idée, c'est, par force ou par ruse, d'échapper à la surveillance à laquelle on les soumet pour gagner les lieux d'aisance. Là, elles se roulent sur le sol, s'abandonnent à leurs convulsions, se frottent la figure avec des ordures et en mangent. Se souiller, — et de souillure majeure au point de vue musulman, — est chez elle une sombre et furieuse manie. C'est par des contaminations de ce genre que certains sorciers, croit-on, se mettent en communication avec Iblis. Mais, ici, il ne s'agit pas d'impiété, ni même de perversion consciente : c'est le démon des immondices, dit-on, qui agit en elles, se substituant à leur personnalité annihilée, comme c'est lui qui décuple leurs forces, change leurs regard, dénature leur voix et profère, par la bouche de ces femmes, d'ailleurs honnêtes, et de ces jeunes filles, des propos d'une grossièreté et d'une effronterie telles qu'on ne peut les leur imputer.

Il n'est, à ce mal, qu'un remède connu, c'est le *djedîb*, la danse des derviches. Sidi Djât'ou, en sa qualité de mécréant, est intraitable ; il brave les écritures, les adjurations et les citations coraniques des tolba-sorciers. De même, comme sous ce nom barbare au moins, il passe pour étranger, les vieux marabouts du pays sont considérés comme sans pouvoir sur lui. Sa victime doit se rendre à la maison commune des nègres, la dar el djmâ'a (Alger, Blida). Sous la surveillance d'une duègne respectable, elle y apporte une provision d'aromates à brûler (bkhour) et une offrande (ou'ada). On la recouvre d'un ample burnous dont le capuchon est rabattu sur sa tête ; et, dans une atmosphère chargée des vapeurs du benjoin, aux accents étourdissants du tambourin et des castagnettes de fer larges comme des cymbales, elles commence, en balançant la tête, de manière à se congestionner le

cerveau et à se donner le *h'al, l'état,* — sorte d'anesthésie extatique, — une danse d'énergumène interminable. Elle peut s'y livrer à huis-clos, dans une chambre, ou s'élancer dans la cour de la maison que l'on appelle, parmi les initiés, « la carrière », le champ de course (el midâne). La ah'rifa, la praticienne, qui est la *chaoucha* de la maison ou, si l'on veut, l'hiérodule du temple, ne la quitte pas d'une semelle, veillant à ce que son visage ne se découvre pas dans ses spasmes désordonnés ; car les curieuses stationnent volontiers sous les galeries de la cour et les indiscrétions des bonnes langues pourraient éloigner la clientèle. Enfin, après plusieurs heures parfois, la danseuse, couverte de sueur et épuisée, tombe dans les bras de la ah'rifa, qui la couche, lui masse les membres et la laisse reposer. On assure que, à son réveil, elle est guérie.

Les égrotantes de ce genre étaient si nombreuses à Blida, vers 1912, que, la Maison des Nègres n'y suffisant pas, il se fonda une succursale : le mal de Sidi Djât'ou se soigna de la même façon dans une « clinique » tenue par une sorcière à la mode, la *deroucha* bent Mordjana.

Les hommes ne voient pas d'un bon œil ces mystères féminins ; mais, malgré leur scepticisme affecté, profondément imbus des mêmes superstitions, ils finissent par en accepter les conséquences. L'anecdote suivante éclaire le fond de ces âmes, aussi crédules en réalité que celles des femmes. Descendant des anciens conquérants turcs, X..., d'un caractère soupçonneux d'ailleurs, se donnait volontiers pour un mari peu commode. Son idéal, en matière conjugale, était l'abrupte sévérité que la légende prête aux Janissaires. On vint lui dire un soir que sa femme avait bondi aux cabinets et s'était, comme on dit, « crépi » le visage ; il fallait la conduire à la Maison des Nègres pour qu'elle dansât la danse sacrée. Il entra dans une grande colère. « Quand je saurais que ce Djât-ou des Nègres (hada Djat'ou mtâ' elouçfân) doit me briser les membres et m'aveugler, et, elle, la rendre folle et la faire mourir, elle n'ira pas ! » Il ajouta, quoiqu'il l'aimât beaucoup : « Si elle s'y rend pendant mon absence, c'en est fait d'elle ! » Cette nuit-là même, il vit en songe deux nègres, deux géants lippus, la lèvre inférieure en tapis, la lèvre supérieure en auvent, avec deux massues de fer. Le poussant de la pointe de leurs armes, ils lui dirent : « Tu as eu la langue un peu longue à notre endroit. C'est ton caractère entier et ta dureté qui ont amené à nous cette jeune femme. Maintenant, elle est notre fille, que tu le veuilles ou non. Répudie-la, elle viendra à nous. Si tu résistes, nous la délivrerons et tu prendras sa place. » Il se réveilla épouvanté, les membres tremblant comme les feuilles du peuplier blanc. Il alla frapper chez sa belle-mère. Il lui raconta son rêve et ajouta : « Je veux que tu l'emmènes danser tant qu'elle voudra, mais que l'oiseau lui-même passant à tire-d'ailes ne surprenne pas son visage ! »

Plus encore que notre bouillant kouroughli, l'opinion se montre tolérante envers cette sorcellerie. Les femmes des meilleures familles, naguère encore, avouaient sans honte leurs relations avec la Maison des Nègres. Ceux qui s'élèvent contre ces naïves croyances en rougissent moins devant leur foi islamique que devant le scepticisme européen. Ils s'en défendent, comme toujours, en voulant les faire passer, malgré leur caractère évident de vieilles superstitions, pour des aberrations modernes. « Pourquoi, disait l'un d'eux, les écritures (talismaniques) ont-elles perdu leurs vertus de nos jours ? Pourquoi les visites aux marabouts n'opèrent-elles plus d'effet et se voit-on obligé de recourir à ces génies ? C'est que le siècle où nous vivons est impur et il aime les impurs, *elouegt hada mendjous ou ih'abb elmnâdjes.* » Des boutades de ce genre ne révèlent qu'une chose : c'est la profondeur de la croyance. Ces déités incongrues ont leurs contempteurs et leurs blasphémateurs ; mais combien comptent-elles de négateurs ?

Leurs dévots, d'ailleurs, ne se croient nullement en opposition avec la Tradition sacrée et l'orthodoxie pure. La croyance aux génies est un article du credo musulman ; et, comme aucune restriction n'en a limité la portée, cet article a conféré en réalité le droit de cité dans l'Islam à toutes les superstitions animistes. Le croyant, pour peu qu'il ait lu les annales de sa religion, sait fort bien que le fondateur et les propagateurs de cette religion partageaient sensiblement ses opinions sur ce point. Dans le recueil des *Hadits* ou Dits du Prophète, nous voyons Mahomet raconter à ses disciples que les génies croyants et infidèles vinrent un jour lui demander en quels endroits ils devaient respectivement établir leur domicile. « J'ai assigné pour demeure aux génies musulmans les hauts lieux et aux génies mécréants les bas-fonds », dit-il. Une autre anecdote du même recueil sacré nous montre une députation de génies venant des lointaines régions de Nisibin pour interroger l'Envoyé de Dieu sur la nourriture qui leur était licite. « Je leur ai fixé, affirme le Prophète, toutes les sortes d'os et de crottins (Koulla 'az'min oua routsatin). » Dans une autre circonstance, on le vit jeter du crottin également, en guise d'offrande, à une troupe de génies en voyage,que nul n'apercevait, mais qu'il distinguait, grâce à sa seconde vue. On peut juger, d'après ces exemples, que la tradition religieuse n'a nullement le droit de s'offusquer des naïvetés de la tradition populaire. Aussi, en pays musulman, là où notre influence n'a pas eu encore le temps de se faire sentir, la vieille coutume s'affiche-t-elle avec ingénuité. A Ouargla, à l'autre extrémité de la colonie, « la première fête que donne la fiancée, à l'occasion de son mariage, commence par un sacrifice aux esprits des lieux d'aisance ». (Biarnay, Etude sur le dialecte berbère d'Ouargla, p. 391). Plus près de nous, ces mœurs primitives se dérobent, comme prises de honte devant notre rationalisme railleur ; on les renie et, sous nos yeux, d'une génération à l'autre, elles tombent dans

l'oubli. Les esprits simples, surtout parmi les femmes, se rendent fort bien compte de cette disparition précipitée des anciennes observances et en signalent avec précision la cause,quand elles affirment que les « génies,avant la venue des Français, se montraient aux yeux ostensiblement (a'ïânî d'âhar), mais qu'on ne les voit plus, qu'on ne les entend même plus, depuis que les cloches résonnent en Afrique. »

***

Les pratiques de sorcellerie pour lesquelles, d'après la croyance populaire, le dimanche est le jour propice, sont nombreuses. Comme leurs rites sont complexes et relèvent manifestement de conceptions différentes, nous n'essayerons pas de les classer par leur méthode ou leurs procédés. Nous les grouperons d'après leurs affinités d'intention et de but. Nous noterons les principaux spécimens que nous avons pu relever de magie divinatoire, de magie amoureuse, de magie médicale et de magie maléficiente.

MAGIE DIVINATOIRE.— *Le guet des présages sur les terrasses.*— Les mauresques de Cherchell, qui veulent connaître l'avenir, vont, comme elles disent, « écouter leur présage », ou, comme elles disent encore, « guetter leur bonheur » : iççenntou lfalhoum,ichoufou sa'dhoum.Le samedi soir, c'est-à-dire, à leur point de vue, dans la nuit de dimanche, celle qui a résolu de consulter le sort monte sur sa terrasse, à l'heure où les pas des passants se taisent dans les rues. Elle a fait du couscous pour le souper de ce soir-là, et, avant de servir la famille, en a prélevé une assiette qu'elle n'a pas arrosée de la sauce coutumière (merga). Debout sur sa terrasse, tenant à la main gauche l'assiette, elle prend une poignée de couscous de la main droite et la lance, aussi loin qu'elle peut, dans la direction du Sud, en disant : « Si c'est du Sud, il viendra à moi ! » Elle en fait autant du côté du Levant : « Et si c'est du

Levant, il viendra à moi ! Et si c'est du Couchant, il viendra à moi ! Et si c'est de la mer, il viendra à moi, mon bonheur parmi les bonheurs ! Il viendra à moi pendant que les gens dorment ! » (1)

Elle s'accroupit ensuite sur le sol, le visage tourné du côté de la Mecque et écoute. Si rien ne vient, elle tend l'oreille successivement au Sud, à l'Est, à l'Ouest, au Nord. « Celle qui consulte pour savoir si elle se mariera, entend des ululations de joie comme on en pousse dans les noces. Si elle doit trouver un mari à la campagne et non à la ville, elle entendra dans l'ombre une mule secouer son mors. La naissance d'un enfant désiré s'annonce par des vagissements proches ou lointains ; une aubaine, un héritage par un tintement d'écus ; une mort par des hululements de deuil et des cris de pleureuses se déchirant le visage. »

« Ce *travail*, affirme la Cherchelloise, qui a fourni ces détails, n'est point décevant. On entend toujours quelque présage et ce présage se réalise. Telle femme, qui était préoccupée d'une toilette nouvelle, perçut un bruit de ciseaux et le déchirement d'une étoffe. Une autre, une divorcée, dont le cœur était resté à son foyer et qui languissait du désir d'y rentrer, reconnut, dans une voix lointaine, celle d'une parente de son mari qui l'entretenait. Mais, pour avoir recours à ce procédé, il ne faut pas être poltronne. D'après la croyance générale du pays, ceux qui produisent ces présages (ellidjîb el fâl), ce sont ces Gens-là (les génies). Je crois plutôt que ce sont des anges envoyés par Allah (elmelk men 'and Allah). Cependant, le couscous que l'on lance disparaît sans qu'on en retrouve trace le lendemain. On dit que ce sont ces Gens-là qui l'enlèvent (ierfdouh douk ennâs). »

(1) اذا امن القبلة ايجيني واذا امن الشرڤ ايجيني واذا امن الغرب ايجيني واذا امن البحر ايجيني سعدي بين السعود ايجيني والناس أرقود

Les poignées de couscous peuvent être remplacées par des poignées de terre, mais il faut que celle-ci ait été prise « dans trois pots de fleurs ».

Consultation par la terre. — Cette pratique ne réussit que dans la nuit du samedi au dimanche. La femme qui veut questionner les esprits, sort de chez elle, les yeux bandés. Elle prend au hasard une poignée de terre au milieu de la route et s'en revient en prononçant l'incantation suivante : « J'ai emporté l'agité (la poussière) hors du giron de sa mère ; — je ne le rendrai à sa place — que lorsqu'il m'aura tout dit de sa bouche. » La consultante « couche » cette terre près d'elle dans son lit ; elle voit se dresser devant elle une jeune fille ou bien un groupe de sept jeunes femmes ; mais, dans l'un et l'autre cas, elle reçoit la réponse qu'elle tient à recevoir. Elle doit avoir soin de rapporter la terre à l'endroit où elle l'a prise, sous peine d'attirer sur elle ou les siens la mort ou la folie. (1).

Les sept grains de blé, Esba' guemh'ât. — Les gens de Médéa prétendent voir dans certains grains que l'on trouve dans le blé une figure humaine plus ou moins distincte. Ils en réunissent sept de ce genre et leur « attachent du henné », en réalité, ils les enduisent de goudron. On les enveloppe ensuite dans un linge. On récite une formulette : « Je vous ai attaché le goudron — vous m'apporterez des nouvelles de Tlemcen. — Je vous en adjure par Allah et par le Prophète, envoyé d'Allah : — montrez-moi celui (ou ce) qui est dans mon cœur (dans mon esprit) ; montrez-le moi dans mon sommeil. » (1) On répète trois

(1) اربدت المزعزع من حجر امّه ۞ ما انردّه شي المضربه ۞ حتّى يهدرلي كلّ شي ابغمّه ۞

(2) اربطتكم بالفطران ۞ اتجيبوا لي الخبر من اتلمسان ۞ حشّمتكم بالله والنبي رسول الله كما اتورّيوا لي الّي راه في قلبي اتورّيوا لي في امنامي ۞

fois cette incantation, et l'on met le nouet sous sa tête. On voit en songe ce que l'on veut voir. Il ne faut opérer que la nuit du dimanche (du samedi au dimanche). A Cherchell, même nuit, même formule ; mais au lieu de goudron on emploie du henné (henna), que l'on fait rimer avec Mezghenna (Alger).

Les Cartes-génies. — Les cartomanciennes indigènes attendent le samedi pour faire l'acquisition d'un jeu nouveau. Elles le font acheter par un jouvenceau ou une jeune fille non encore nubile. La nuit du samedi au dimanche, elle les imbibent d'absinthe ; comme elles disent, « elles les saoulent », en les laissant pendant toute la durée de la nuit tremper dans l'alcool. Le lendemain, dimanche, elles procèdent à leur fumigation par le benjoin. Mais, auparavant, si elles ont brûlé l'ancien jeu pour le punir d'avoir menti, comme il arrive, elles approchent les cartes neuves de leurs lèvres et leur font ce serment : « Attention ! Je vous jetterai au feu aussi, si vous vous trouvez menteuses, tout comme je viens de brûler vos sœurs. » Pendant que le benjoin répand sa fumée, la *guezzana* ou devineresse coupe avec la main gauche les cartes en trois paquets. Voici son incantation, sa qraïa, comme elle l'appelle en empruntant le nom technique de la récitation du Coran : « Je l'ai coupé avec la main gauche ; — ma prédiction sortira au complet. » (1) Autre qraïa : « Je t'ai honoré au nom du Prophète et de mon Seigneur l'Envoyé d'Allah. — Ce qui est dans mon présage sortira dans ma prédiction. — Je t'ai honoré comme t'a honoré Lalla Fathma Ezzohra, la fille du Prophète. — Elle t'a honoré au sujet de son khalkhal (périscélide) : — il se trouva le lendemain à ses pieds ; — et elle t'a honoré au sujet de son anneau : — il se trouva le lendemain à son doigt ; — et elle t'a honoré au sujet de ses

(1) افسمتك ابيدّ الشمال ۞ افزانتي تخرج بالكمال

bracelets : — ils se trouvèrent le lendemain à ses poignets; — et elle t'a honoré au sujet du troupeau de son père : — il se trouva le lendemain dans son parc. — Je t'ai honoré au nom du Prophète et de ses compagnons à la condition que tu ne mentes pas. — Ce qui est dans mon cœur (ce que j'ai à cœur de savoir) sortira dans ma prédiction. » (2)

« Un jeu de cartes, expliquait la cartomancienne arabe, (Blida, 1915), à qui sont dûs ces renseignements, est une djaniïa (une fée) ; cette djaniïa vous montre ce que vous avez à cœur d'apprendre ; mais il faut savoir la traiter. » Elle condamnait les cartes qui ont traîné dans les cafés et ont servi à jouer de l'argent ; il lui fallait des cartes neuves. Pour faire parler la djaniïa, elle la faisait boire ; et ses cartes étant, à son idée, d'importation chrétienne, elle lui faisait boire de la liqueur des chrétiens, de l'absinthe, et cela le dimanche, jour de fête des chrétiens.

MAGIE AMOUREUSE. — *Charme de l'arcade.* — Dans la maison indigène, au-dessus de la porte d'entrée de chaque chambre, on remarque une niche, souvent cintrée, formée par l'arc de décharge appuyé sur le linteau. Cette niche s'appelle elqouç, l'arc. Elle joue un rôle important dans le culte des génies domestiques. Elle leur sert, dans la croyance commune de

(2) عضّمتك بالنبي او سيدي ارسول الله ۞ الّي في بالي يخرج في افزانتي ۞ عضّمتك كما عضماتك لالّا باطمة الزهرة بنت النبي ۞ عضماتك اعلى خاخالها اصبح في رجليها ۞ وعضماتك اعلى خاتمها اصبح في اصبعها ۞ او عضماتك اعلى امسايسها صبحوا في يدّيها ۞ او عضماتك اعلى مال باباها اصبح في اسراحها ۞ عضماتك بالنبي او اصحابه كما ما اتكدبيش ۞ الّي هو في قلبي يخرج في افزانتي

demeure ou de tabernacle. Dans la nuit, veille du dimanche, (et aussi pendant la vigile du mercredi), la mauresque amoureuse se plante debout sous l'arcade de la porte de sa chambre. Elle a eu soin, dans la journée, de le badigeonner d'un lait de chaux bien blanc. Elle prononce sept fois la prière suivante : « Mon arc, toi qui fronces le sourcil, — qui fus jadis vert — et depuis t'es desséché, — combien as-tu fait entrer de jeunes mariées, — et combien as-tu fait sortir de cadavres ? — Tu m'amèneras mon bonheur, lors même qu'il serait plongé au fond de la mer ! — Mon bonheur parmi les bonheurs ! — Il viendra à moi pendant que les gens seront endormis. — Celui qui fait partie de mon bonheur me conquerra, — qu'il appartienne aux hommes libres ou aux esclaves. » (1)

A partir de ce moment, la femme doit aller se coucher sans adresser la parole à personne ; car, « ayant fait appel à la puissance de ces Gens-là, elle est entrée sous leur protection, dekhlet fi d'mânethoum. » Une jeune mauresque de Cherchell, ayant dit bonsoir à sa voisine après avoir prononcé cette conjuration, se réveilla muette pour la vie. Elle expliqua par signe qu'elle avait vu en songe un nègre qui lui avait bien montré son bonheur, celui auquel elle avait pensé, mais lui avait fait signe qu'elle ne l'aurait pas. Alors « elle avait vu sa langue dans la main du nègre ». Maint récit de miracles dûs aux génies (karamât douk ennâs) entretenait, vers 1910, dans la Mettidja,, la vogue dont jouissait ce mode d'incantation (hadettebiât).

(1) فوصى يا العابس ۞ يالّي كنت اخضر او من بعد ارجعت يابس ۞ ما ذا دخلت من اعرايس ۞ او ما ذا خرّجت من اعرايس ۞ اتجيب لي سعدى ولو ايكون بالبحرغايس ۞ سعدي بين السعود ۞ اتجيني والناس ارقود ۞ الّي من سعدي يسعيني من الاحرار ولا من العباد ۞

Autre charme pour faire naître l'amour. — Dans la nuit du samedi au dimanche, on fait des fumigations avec du thym. L'on prononce cent fois l'incantation suivante : « Nous te saluons, ô thym. — Les gens t'appellent le thym; — moi, je t'appelle el mkhenter (celui qui fait le beau). — O toi, qui te dresses sur la colline rouge, — près de toi a passé le lion avec ses rugissements ; — près de toi a passé le serpent avec ses mues ; — près de toi a passé le chacal avec ses crocs ; — près de toi a passé le prophète avec ses étendards. — L'amour d'une Telle, fille d'une Telle, tournera (autour d'un Tel), — comme l'oiseau tourne autour de son nid. » (1)

Autre tedjlîb ou sortilège pour attirer un homme aimé. — On apporte dans la nuit, veille du dimanche, de la jusquiame blanche, plante bien connue dans la magie indigène et que l'on voit cultiver spécialement en vue des opérations de ce genre dans les jardins de la Mettidja. On fait brûler du benjoin à l'exclusion de tout autre parfum. Une sorcière ou la femme qui veut bénéficier du charme marmotte sur la plante : « Bourendjouf (ô jusquiame), ô Bourendjouf, — je te salue, ô Bourendjouf ! — Les gens t'appellent Bourendjouf — et moi je t'appelle le génie enlevé. — Tu enlèveras l'esprit d'un Tel, fils d'une Telle d'entre son poumon et son hypocondre ; — et il ne viendra à moi qu'en se précipitant, — comme le chameau se précipite sur la berge de la rivière, — et comme le pigeon s'abat les ailes étendues sur la gouttière du gourbi —

(1) سلّمنا اعليك يا الزعتر ۞ الناس ايسمّيوك الزعتر وانا انسمّيك المخنتر ۞ يا النايض بالكدا الاحمر ۞ جاز اعليك السبع ابزهراته ۞ او جاز اعليك الحنش ابسحلاته ۞ او جاز اعليك الذيب بانياباته ۞ او جاز اعليك النبي باعلاماته ۞ اتحوّم امحبّت افلانة كما حوّم الطير اعلى امباته ۞

comme glisse le serpent dans le chaume des toits ; — et il me montrera la même tendresse que la brebis montre à son agneau. — Il viendra en courant et malgré lui et tout le monde le verra ! » (1)

Autre tedjlîb. — Pour faire naître l'amour dans le cœur d'un homme, on choisit le jour du dimanche et l'on envoie un adolescent premier-né de sa mère acheter, dans une boutique tournée vers l'Orient, une marmite en terre neuve; il doit se garder de la marchander. On emplit cette marmite de piment rouge réduit en poudre, dans lequel on enfonce autant de sel qu'il peut en entrer. De temps en temps, la femme qui compte profiter du sortilège se lève et prononce cette incantation : « Avec mon sel je t'ai salée; avec mon piment je t'ai brûlée; — amène-moi un Tel, fils d'une Telle, dès aujourd'hui (ou cette nuit même), ou bien je te briserai. » (2) Elle s'adresse à la marmite et elle a soin de lui parler « de la bouche à la bouche », c'est-à-dire en se penchant sur son orifice.

---

(1) بو رنجوب يا بو رنجوب ۞ اسلامي اعليك يا بو رنجوب ۞ الناس ايقولوا لك بو رنجوب وانا انقول لك الجنّ المخطوب ۞ تخطب اعفل افلان اولد افلانة بنين الريّة والفردوب ۞ او ما ايجي ليى غير ايحبوب ۞ كما جاب الجمل اعلى الشوشوب ۞ او كما ايحوّم الحمام اعلى الارجوب ۞ او كما يتمشّى الحنش في قلب السفوب ۞ وايحنحن اعليى كما اتحنحن النعجة اعلى الخروف ۞ ايجي يجري في غير غرضه والناس ايشوب ۞

(2) ابماحي ملّحتك وابلبلي احرفتك ۞ جيبي لي افلان اولد افلانة في ذا اليوم (والّا في ليلت اليلة) والّا انكسّرك

(*A suivre*)

J. DESPARMET.

ABD EL KADER ET LE MAROC
en 1838

Au cours de sa récente mission au Maroc, M. A. Bel a découvert, entre autres documents inédits, deux lettres d'Abd el Kader à son chargé d'affaires à Fas, El Hadj Et Taleb ben Djelloûn. Nous en publions ci-dessous le texte et la traduction, que nous devons à l'obligeance du distingué directeur de la Médersa de Tlemcen.

I

الحمد لله وحده صلى الله على سيدنا ومولانا محمد واله

حبيبنا وصديقنا وعمدتنا واعنر الناس لدينا الفائم بامورنا بالحضرة المولوية السيد الحاج الطالب بن جلون امنك الله ورعاك واخصب بوبل غيثه روض مرعاك وسلام عليكم ورحمة الله والبركة وبعد فان كتابك فد وصلنا ونحن بساحة عين ماضى محاصرين لها لانا لمّا رجعنا من الجهة الشرفية بعد اصلاحها وجمع كلمة اهلها عزمنا على الحشر لقصور الصحرا بقصد ما ذكر وبلغ ذلك ولد التجانى فكاتبنا بخطه لا تقدم لقصور الصحرا ولا تقدم على رايك وشرع يجمع في احلاف العرب من قصور وبوك وادخلها عنده بعين ماضى وبادر لقتالنا وخلّط اعراب الصحرا غاية التخليط ولما وصلنا قربه اطلعنا له على مكاتب

بخط يده لبعض اهل الاغواط يذكر فيها انه خليفة الله في ارضه مع مكاتب لكابر الجزائر يقول له ان اشغل الحاج عبد القادر من تلك الجهة البحرية وانا اكفيك امره من جهة البر مع انا كنا نعتمد فيه خلافي هذا ونعامله معاملة المرابطين كخير من اعيان الوطن ولا كان في ظننا انه يقع منه مثل هذا الفعل فكشف الله سريرته فعزمنا على السفر للصحرا بعد ان اعلمناه بمكاتب من عندنا انا لا نريد الا الخير والعافية وجمع كلمة الاسلام للجهاد معتقدين فيه كمال العقل ويقين الايمان فبضحه الله وَمَا تُخْفِي صُدُورُهُمْ أَكْبَرُ (1) فلا حول ولا قوة الا بالله ولا زلنا مقيمين على هذا الفصر الظالم اهله الى ان يفتحه الله بحوله وقوته منّا الله الاعانة على ردع اهل الفساد وقد عرفناك بذلك ربما يبلغكم الخبر على غير رجه ولنرجع الى جوابكم فنقول ان ما بعثته لنا من البارود والاخبية وصلنا بارك الله فيك ومتعنا بحياتك واذا وردت عليكم المدافع التي وعد بها مولانا نصره الله فاسع لنا في حرجها من الكور وغير ذلك بلطافة من مولانا ولقد وصلنا جواب ابن عليل فاطلعنا على ما فيه ولقد احسنت في الجواب احسن الله اليه ومتعنا بحياتك وان هذا الامر الذي اردته لم يطّلع عليه احد منا فنحب لا يطلع عليه احد هناك سواك فانّ الحوائج تقضى بالكتمان وخصوصا ان البرنصيص لا ثقة له صالحة في الصلح معنا وما طلب منا

(1) *Qoran*, III, 114.

السلم الا لقضاء مآربه فعكس الله مراده وقضينا مآربنا وجمعنا كلمة الاسلام والحمد لله وما اخرنا عن عداوته الّا جمع الحرج والاقامة سهل الله لنا ذلك على يدكم فلا تقصر في جمع ما هنالك وان غفلنا عن شيء مما يصلح للعداوة فذكرنا فان بالنا مشغول غاية وانت شريك في الاجر ثبته الله لنا ولكم والموكد به عليكم ان تجدّ في قضاء السلاح الجيد مثل الذي بيد السيد الطاهر ولتكن المكاحل بتوابلها .اما المكاحل التي بعثتها لنا في السابق فكلها فاسدة لا تصلح لشيء وقد نبذناها كلها لعدم فائدتها ولا يخفاكم ان الكابر بهذه الناحية لا يخرج لنا الّا الاخبار التي تسره فنحبك ان تخبرنا بما يرد اليكم من تلك الناحية من جهة الكبرة سواء كانت في جانبنا او في بعضهم بعضا فان الاخبار فيه راحة القلوب وانهاض الغافل مثلنا وخصوصا هذا الوقت فانهم لا شغل لهم الّا في المكايد واذا كانت هذه القضيات منسوبة لمولانا ايده الله فلا تقضى الا على الوجه الاكمل ان شاء الله وهكذا نحب ونسئلكم صالح الادعية بواطن الاجابة كما لكم علينا وعلى محبتكم وخالص ودكم والسلام التام عليكم من كاتبه صبيحة يوم الثلاثاء 16 جمادى الاولى عام 1251 بامر مولانا الخليفة السيد الحاج عبد القادر ايده الله

TRADUCTION

Louange à Dieu seul !

Qu'il répande ses grâces sur notre seigneur et maître Mohammed et sa famille !

A notre ami sincère, notre soutien et le plus cher des hommes à nos yeux, le représentant de nos intérêts dans la capitale chérifienne ,le sieur El Hâdjj et Tâleb ben Djelloûn ; qu'Allâh te garde

et te conserve ! qu'Il fasse prospérer, de la pluie de Sa généreuse bénédiction, les jardins de tes pâturages !

Salut, miséricorde et bénédiction d'Allâh sur toi !

Ta lettre nous est parvenue, alors que nous étions sous les murs d'Aïn-Mâdi, assiégeant cette place (1). En effet, lorsque nous sommes revenus des contrées orientales, après les avoir pacifiées (2) et que notre ferme décision eut mis d'accord leurs habitants en vue d'une réunion dans les qçours sahariens dans le but précité, cette nouvelle parvint au fils du Tidjâni (3). Celui-ci écrivit de sa main : « Ne t'avance pas vers les qçour sahariens ou alors ce sera de ta seule initiative (à tes risques et périls). » Et il se mit à réunir (ses) alliés arabes, sédentaires et nomades, les fit entrer auprès de lui à Aïn-Mâdi, se hâta d'ouvrir les hostilités contre nous et de jeter la plus grande agitation parmi les Arabes du Sahara. Lorsque nous nous approchâmes d'Aïn-Mâdi (4), nous avons lu des lettres, écrites de la main du fils d'Et-Tidjâni, à certains habitants de Laghouat, dans lesquelles il se disait le khalife d'Allâh (5) sur son territoire, et d'autres qu'il adressait au mécréant d'Alger pour lui dire : « Occupez El Hâdjj 'Abdelqâder du côté du littoral et moi je me charge de son affaire du côté de l'intérieur.» Cependant, nous nous étions attendu de sa part à tout le contraire de cette attitude, nous l'avions traité en marabout et comme le meilleur des chefs du pays ; il n'était pas entré dans

(1) Parti de Takdempt le 11 juin 1838, Abdelkader était arrivé le 24 juin en vue d'Aïn-Madhi. Après avoir entamé sans résultats des pourparlers avec Tidjani, qui refusa d'avoir une entrevue avec l'émir, celui-ci essaya d'enlever d'assaut le qçar, le 8 juillet. Il échoua, après un combat sanglant qui lui coûta beaucoup de monde et parvint seulement à occuper les jardins environnant la ville. Pendant tout le mois de juillet, il se contenta de bloquer la place, attendant, pour recommencer une attaque de vive force, l'arrivée de renforts en hommes et en matériel qu'il avait demandés de tous côtés.

(2) Après la conclusion du traité de la Tafna, Abdelkader avait vaincu les tribus du Titteri qui refusaient de reconnaître son autorité, puis il était allé châtier les Zouathna du Haut-Isser, qui avaient accepté un caïd nommé par le gouverneur général, et s'était avancé jusqu'à la région de Hamza. Les prétentions de l'émir sur les populations de la province de l'Est, soulevèrent de vives protestations de la part du gouvernement français.

(3) Si Mohammed Seghir Et Tidjani (1216-1268 — 1801-1853), fils cadet de Si Ahmed ben Mohammed ben el Mokhtar Et Tidjani, fondateur de la confrérie des Tidjanya.

(4) Littéralement « de lui » c'est-à-dire du fils d'Et Tidjani.

(2) C'est-à-dire déclare ne relever que d'Allah. Or, Abd el Kader revendiquait l'autorité sur les populations du Sud. Il avait, en 1837, désigné pour son « khalifa » dans la région de Laghouat, le marabout Hadj el Arbi ben Aïssa.

notre pensée qu'il pût commettre une pareille action. Mais Allâh nous a dévoilé ce qu'il cachait. Nous avons décidé de nous rendre au Sahara après l'avoir informé, par des lettres, que nous ne désirions que le bien, la tranquillité et l'union des musulmans pour la guerre sainte, que nous étions fermement convaincus, à son sujet, de sa parfaite intelligence et de sa foi sincère. Qu'Allâh le confonde, mais ce que cache le cœur (des infidèles) est encore pire (1). Il n'y a de puissance ni de force qu'en Allâh !

Et nous poursuivons le siège de ce qçar dont les habitants sont des méchants, jusqu'à ce qu'Allâh, par son pouvoir et sa force, lui fasse ouvrir ses portes. Puisse Allâh nous gratifier de Son aide pour repousser les gens d'opprobre.

Nous avons exposé ces détails pour le cas où ces nouvelles ne te parviendraient pas dans leur ampleur.

Revenons maintenant à l'objet de cette lettre. Ce que tu nous a envoyé en fait de poudre et de tentes nous est parvenu. Qu'Allâh te bénisse et qu'Il nous fasse profiter de ton existence !

Lorsque les canons qu'a promis (de nous envoyer) notre seigneur le Sultan (du Maroc) — qu'Allâh le secoure ! arriveront, efforce-toi de nous procurer leurs accessoires, des boulets, etc., grâce à la bienveillance du (sultan) notre seigneur.

Nous avons reçu la lettre d'Ibn 'Allîl et nous l'avons lue. Tu as bien agi dans la réponse ; qu'Allâh le récompense et nous fasse profiter de ton existence ! Quant à l'affaire mentionnée à la suite de cette lettre-là, personne n'en a pris connaissance ici et nous désirons que nul autre que toi ne le sache là-bas, car les affaires pour réussir doivent être tenues secrètes. Surtout, il est certain qu'un arrangement pour la paix avec nous conviendrait au Français, et qu'il ne nous a demandé la paix que par pure nécessité (2); qu'Allâh renverse ses vœux et satisfasse nos besoins ! qu'Il groupe autour de nous l'union des musulmans ! Louange à Allâh !

Et nous n'aurions pas différé les hostilités contre (les Français) si nous avions eu tous les accessoires et les munitions. Qu'Allâh nous facilite (ces approvisionnements), grâce à ton concours ! Ne négligez pas de réunir ce que vous avez là-bas. Et si nous omettons (de te demander) quelque chose de ce qui peut nous être utile contre l'ennemi, fais-nous y penser, car nous avons tant de préoccupation d'esprit ! Au surplus, tu es associé dans la récompense. Puisse Allâh l'établir pour nous et pour toi.

(1) Qoran. III, 114.

(2) Abd el Kader, en 1834 et 1837, avait eu soin de présenter les conventions passées avec les Français comme conclues à la demande de ceux-ci. D'autre part, pour régler les contestations qui s'étaient élevées entre la France et l'Emir, le maréchal Valée avait soumis à Miloud ben Arrach une convention modifiant sur divers points le traité de la Tafna. Cette convention acceptée par Miloud ben Arrach, le 4 juillet 1838, ne fut pas ratifiée par Abd el Kader.

Ce sur quoi nous insistons particulièrement auprès de toi est que tu t'efforces de nous livrer des armes excellentes comme celles qui sont en la possession du sieur Et Tâhar (1) ; que les fusils soient munis de leur baïonnette (2).

Les fusils que tu nous a envoyés précédemment sont tous mauvais et inutilisables ; nous les avons laissés de côté parce qu'ils n'étaient pas utilisables.

Tu n'ignores pas que le mécréant dans ce pays ne publie pour nous que les nouvelles qui lui plaisent. Nous voudrions que tu nous dises ce qui parvient auprès de vous là-bas, en fait de nouvelles de la région (occupée par) les mécréants, soit qu'il s'agisse de ce qui se passe de nos côtés, soit de ce que font entre eux (les mécréants) eux-mêmes (3). Car les nouvelles procurent le calme à l'esprit et tiennent en éveil contre toute négligence ceux qui sont dans notre situation, surtout en ce moment (4). (Les mécréants) en effet n'ont d'autre souci que d'user de duperie.

Si ces diverses questions sont soumises à notre seigneur (le sultan) — qu'Allâh l'assiste — elles ne sauraient être résolues que d'une façon parfaite, s'il plaît à Allâh. Et c'est ce que nous désirons. Et nous te prions, pour le succès de ces demandes, de leur réserver bon accueil, comme nous le ferions pour toi.

Avec (notre) amitié pour toi et (notre) sincère affection, reçois le salut complet de celui qui a écrit ces lignes.

Ce matin du mercredi 16 djoumâda I,1254 (8 août 1838). Ecrit par ordre de notre seigneur le khalifa El Hâdjj Abdelkader, qu'Allâh l'assiste !

(1) Et Tahar, frère du caïd de Mascara, Hadj el Boukary.

(2) Abd el Kader avait introduit la baïonnette, dont les arabes ne faisaient point usage auparavant dans l'armement de son infanterie.

« Toute cette infanterie est armée de fusils français et commence à priser la baïonnette. » *Note sur l'infanterie de l'émir*, jointe à la dépêche du capitaine Daumas, du 31 décembre 1837. G. YVER. — *Correspondance de Daumas*, p. 565. On trouvera une observation analogue dans la *Note sur la province d'Oran*, jointe à la dépêche de Daumas, du 30 septembre 1838. Ibd. p. 599.

(3) Abd el Kader tenait à être renseigné aussi exactement que possible sur les faits et gestes des Français. Il avait un service d'informations fort bien organisé. Lui-même recevait les journaux français à Takdempt et se les faisait lire par Léon Roches. Daumas. *Correspondance*, p. 215.

(4) Littéralement : car les nouvelles portent en elles (je crois devoir lire فيها au l. de فيه du texte) le repos des cœurs et stimulent le négligent comme nous, surtout en ce moment.

II

الحمد لله وحده صلى الله على سيدنا محمد واله

حبيبنا وصديقنا واعز الناس الينا الفاضل السيد الحاج الطالب ابن جلون اعانك الله وسلام عليكم ورحمة الله وبعد فليكن في كريم علمك ان الله فتح علينا بهذه الجهة بوجود الخبيب فان لم تشتروا لنا منه ما في الجريدة فلا عليكم من ذلك فانا وجدنا منه عددا كثيرا وان اشتريتم فزيادة ولا نصرة فيها وانا لازلنا محاصرين لقصرعين ماضي راجين من الله تعجيل الفتح والظفر وهذا ما منا به اليكم والسلام التام عليكم من كاتبه ١٠ جمادى الثانية من عام125٤م بامر مولانا الخليفة السيد الحاج عبد القادر نصره الله

TRADUCTION

Louange à Dieu seul !

Qu'Il répande ses grâces sur notre Seigneur Mohammed et sa famille !

A notre ami sincère, le plus cher des hommes pour nous, le vertueux sieur El-Hadjj Et Taleb ben Djelloûn, qu'Allâh lui vienne en aide !

Sur toi la paix et la miséricorde d'Allâh !

Je dois porter à ta noble connaissance qu'Allâh nous a permis de trouver du plomb dans ces régions-ci. Si donc tu n'en as pas encore acheté pour nous la quantité indiquée dans la liste (de commande que nous t'avons envoyée), ne t'en charge plus, car nous en avons en grande quantité (1). Si tu en achetais, ce serait du superflu qui ne serait (pour nous) d'aucun profit.

Nous assiégeons toujours le qçar d'Aïn-Mâdi, espérant qu'Allah nous donnera promptement le succès et la victoire.

Voilà ce que nous avions à te dire.

Reçois le salut complet de l'auteur de ces lignes.

10 djoumâda, II, 1254 (1er septembre 1838).

Ecrit par ordre de notre seigneur, le khalifa, El Hâdjj Abdelkader, qu'Allâh l'assiste !

(1) Daumas mentionne l'arrivée, dans le courant du printemps et de l'été de 1838, de plusieurs convois de plomb venant d'Oran. *Correspondance*, pp. 118, 146, 175, 196.

Ecrites, durant le siège d'Ain-Madhi, les deux lettres de l'Emir renferment quelques détails intéressants sur ses relations avec le Maroc, et sur l'attitude qu'il crut devoir adopter afin de justifier l'attaque dirigé contre Tidjani ; elles nous révèlent aussi ses véritables dispositions à l'égard de la France.

Le destinataire de ces lettres, El Hadj Et Taleb ben Djelloûn n'est pas un personnage inconnu. Il joua, au contraire, un rôle assez actif à Fas à la fin du règne de Moulay Sliman et au début du règne de Moulay Abderrahman. Nous le voyons, en effet, figurer en qualité d'amin, parmi les notables convoqués afin d'entendre lecture de la lettre adressée par Moulay Sliman aux Fasi révoltés (1). Il prend ensuite parti pour Moulay Brahim ben Yazid, gendre du Sultan et contribue à faire proclamer ce prétendant (1236 = 1820). Il se charge, de procurer au nouvel élu les fonds dont il avait besoin, et, cela, par un procédé qui fait plus honneur à son ingéniosité qu'à son honnêteté. « Usant de ruse, écrivit Es-Slawi, vis-à-vis d'un certain nombre de commerçants qu'il nomma, il prétendit que le Sultan, avant de se mettre en route pour Merrâkech, avait déposé entre leurs mains, par son intermédiaire, des sommes considérables (2) ». Il les obligea donc à restituer ce prétendu dépôt. Après la mort de Moulay Brahim, Et Taleb se prononça en faveur de son frère, Moulay Saïd ; puis, lorsque les Fâsi, las de la lutte, eurent ouvert les portes de la ville à Moulay Abderrahman chargé par son oncle, Moulay Sliman, de réduire les rebelles, il vint, en compagnie de Moulay Es Saïd solliciter le pardon du vainqueur (1237 = 1821) (3). Il se rallia d'ailleurs à ce dernier, car il est mentionné, toujours en qualité d'amin, parmi les notables qui proclamèrent Abderrahman le 1er Rabi I.

(1) *Istiqça.* — Trad. Fumay. (Archives marocaines X (1907), p. 70.
(2) Ibd, p. 72.
(3) Ibd. p. 83.

1238 (2 décembre 1822). Quelques années plus tard, enfin, il servit d'intermédiaire entre Moulay Abderrahman et les Oudaïa révoltés (1247 = 1831) (1).

Tel est l'homme qu'Abd el Kader choisit pour le « représentant de ses intérêts » à Fas. Il joue à la fois le rôle d'agent commercial et d'agent diplomatique. Comme agent commercial il procure à l'Emir le matériel de guerre dont celui-ci a besoin. « Plusieurs fois, écrit l'auteur de l'Istiqça, le Sultan envoya à l'Emir, des secours en chevaux, en armes et en argent par l'intermédiaire de l'amin El Hadj Ettaleb ben Djelloûn el-Fesi » (2). Ce fait est confirmé par la correspondance du capitaine Daumas installé comme consul à Mascara, après la conclusion du traité de la Tafna. « Celui qui dans le Maroc s'est chargé de fournir à Abd el Kader tout ce dont il a besoin, écrit cet officier, est un négociant de Fez, nommé Hadj Talaib ben Djelloul, qui traite avec Gibraltar par l'intermédiaire d'un juif nommé Ben Abby, chargé d'affaires de l'empereur du Maroc dans cette ville » (3). L'armement et l'équipement de ses troupes régulières étaient, en effet, l'une des préoccupations constantes de l'Emir. Ses tentatives pour créer avec l'aide de déserteurs ou d'aventuriers européens des fonderies et des fabriques d'armes à Miliana, à Tlemcen, à Takdempt (4). n'avaient donné que de médiocres résultats. Il lui fallait donc recourir à d'autres moyens. Il saisissait les fusils qui se trouvaient aux mains des indigènes; il achetait à haut prix ceux qui étaient soit livrés par les déserteurs, soit volés aux fantassins français et aux gardes nationaux (5), ou vendus par les négo-

(1) Ibd., p. 156.
(2) Ibd, p. 158.
(3) Daumas à Gehenneuc, 16 novembre 1838. *Correspondance...* 1912, p. 372.
(4) La manufacture de Takdempt, par exemple, ne livrait que deux fusils par jou Daumas, p. 166.
(5) Ibd, p. 373.

ciants d'Alger et d'Oran. Mais le plus sûr moyen de s'approvisionner consistait à recourir aux bons offices des négociants marocains en relations d'affaires avec Gibraltar. L'importation d'armes et de matériel de guerre par la voie marocaine fut particulièrement active pendant l'année 1838. La correspondance de Daumas abonde en renseignements à ce sujet. Au mois de décembre 1837, par exemple, Abd el Kader envoie à Moulay Abderrahman les présents qu'il a reçus du gouvernement français à la suite de la conclusion de la paix, avec l'espoir de recevoir du Sultan des armes en échange (1). Durant les sept premiers mois de 1838, presque toutes les dépêches de Daumas signalent l'arrivée ou le passage à Mascara de convois de munitions, d'armes, de vêtements provenant du Maroc(2). Un des principaux personnages de l'entourage de l'Emir, Hadj Tahar, frère du caïd de Mascara, Hadj el Boukary, s'occupe spécialement de ce genre d'affaires (3) ; il accomplit dans la seule année 1838 deux voyages au Maroc. Après avoir accompagné l'ambassade chargée de porter à Fas les présents de l'Emir il reste plusieurs mois dans cette ville et ne rentre à Mascara que le 24 avril (4). Il en repart dès le 31 mai, muni d'une somme de 25.000 douros d'Espagne (5) et se rend de nouveau au Maroc où son séjour se prolonge jusqu'au mois d'octobre suivant. « L'Empereur, constate Daumas, l'appuie et lui donne toutes les facilités possibles » (6). Hadj Taleb, de son côté, contribue au succès de sa mission en lui servant d'intermédiaire auprès des négociants de Gibraltar, qui lui four-

(1) Daumas, p. 7.

(2) Ibd, pp. 7, 53, 58, 72, 94, 118, 182, 274, 283, etc.

(3) « Hadj Tahar, frère du caïd el Boukary. Homme de formes agréables, mais astucieux et employé par l'émir dans toutes ses affaires de commerce. » — Daumas : *Note sur les principaux personnages de la province d'Oran*. Ibd., p. 647.

(4) Ibd., p. 178.

(5) Ibd., p. 214.

(6) Ibd. p. 268.

nissent 400 fusils anglais avec baïonnettes, 200 pistolets, 300 sabres, 20 charges de poudre, 30 charges de vêtements, 20 charges de soufre, 15 charges de salpêtre.. Des marchés auraient été, en outre, passés pour la livraison « de 1500 ou 2000 fusils, d'une grande quantité de pistolets et de quelques pièces de canon » (1). Dans une autre dépêche, Daumas annonce l'arrivée à Tlemcen, de quatre pièces de canon, données en cadeau à l'Emir par Moulay Abderrahman (2). Tous ces renseignements concordent avec les indications contenues dans la lettre d'Abd el Kader à son représentant.

Ainsi donc, en 1838, l'Emir trouvait encore auprès du Sultan le concours que celui-ci ne lui avait jamais refusé depuis son élévation au pouvoir et qu'il lui avait parfois prêté au risque de se brouiller avec la France. Ces bonnes relations étaient dues à l'habileté d'Abd el Kader, qui, dissimulant ses ambitions personnelles sous le masque de la religion affectait de se considérer non comme un souverain indépendant, mais comme le représentant du Chérif de Fas. N'avait-il pas, en 1832 refusé d'accepter le titre de Sultan que voulaient lui donner les Hachem, les Beni-Amer et les Gharaba, pour se contenter de l'appellation plus modeste d'Emir ? Devenu maître de Tlemcen, s'il exigea des habitants de cette ville un serment de fidélité, il n'en protesta pas moins de son obéissance au sultan Moulay Abderrahman, au nom duquel la khotba fut prononcée du haut des chaires de Tlemcen et des principales localités du pays.

« Il écrivit, ajoute Es Slawi, au sultan, afin de lui faire savoir qu'il était un de ses serviteurs et un des quaïds de son armée » (3). En 1252 = 1837, il adresse aux oulama de Fas un long questionnaire, sur la conduite à suivre vis-à-vis des musulmans ralliés aux Français et sur les mesures à

(1) Ibd., p. 373.

(2) Ibd., p. 2[illegible] et pp. 291, 293.

(3) *Istiqça*, p. [illegible].

prendre contre les Arabes, qui refusaient de lui payer les impôts coraniques ou de répondre à ses appels aux armes (1). Enfin dans sa correspondance, il prenait, ainsi que le note Daumas (2), et qu'on peut le constater dans les lettres adressées à Ben Djelloûn, le titre de *Khalifa*. Cette attitude lui gagna les sympathies de Moulay Abderrahman. « En apprenant la manière dont El-Hadj Abdelqâder menait la guerre sainte, contre l'ennemi de la religion, et soutenait l'indépendance des Musulmans, lisons-nous dans l'Istiqça, le sultan Moulay Abderrahman (Dieu lui prête miséricorde) admira sa conduite, lui assigna dans son estime une haute situation, car il voyait en lui un ardent champion de l'Islâm, dans un moment où la religion manquait de défenseurs. Plusieurs fois, il lui envoya des secours en chevaux, en armes et en argent... » (3), et, dans un autre passage « En présence des messages de ce genre (4) qu'il recevait de El-Hadj Abdelqader, le sultan.... faisait tous ses efforts pour l'aider, en lui envoyant des armes,des chevaux,de l'argent, etc.» (5).Aussi bien, en secondant ainsi l'Emir dans sa lutte contre les Français, le maghzen obéissait peut-être à des considérations d'ordre politique autant que d'ordre religieux. Sans doute espérait-il se servir d'Abd el Kader comme d'un instrument, et placer, grâce à lui, sous l'autorité marocaine cette province de l'Ouest, objet depuis trois siècles des convoitises chérifiennes. Mais l'Emir entendait travailler pour son propre compte. Aussi les relations amicales qu'il entretenait avec le Sultan se refroidirent-elles peu à peu, à mesure que les événements dévoilaient ses véritables intentions. Nous en trouvons le témoignage dans l'Istiqça. Après avoir longuement raconté les débuts d'Abd el

(1) Ibd., p. 159
(2) Daumas, p. 182.
(3) *Istiqça*, p. 158.
(4) Le questionnaire adressé aux oulama de Fas.
(5) *Istiqça*, p. 161.

Kader et célébré sa vaillance, l'historien marocain change subitement de ton et substitue le blâme à l'éloge. « En résumé, déclare-t-il, Hadj Abdelqader fut irréprochable au début, dans son application à faire la guerre sainte et à repousser l'ennemi mais, peu à peu, ses ambitions évoluèrent dans un autre sens et le pays resta aux mains des Français » (1). Aussi, après avoir sommairement rappelé la conclusion de la paix avec les chrétiens (traité de la Tafna), Es Slawi ne s'occupe plus de l'Emir que pour raconter ses démêlés avec le Sultan. Le récit de la guerre franco-marocaine de 1844 lui fournit, toutefois, l'occasion de porter sur Abd el Kader un jugement d'autant plus sévère que cette guerre, désastreuse pour le Maroc, eut pour cause véritable, de l'aveu même d'Es Slawi, l'appui prêté pendant plusieurs années par Moulay Abderrahman à notre adversaire. « Les desseins de Hadj Abdelqader à l'égard du Sultan et de la guerre sainte, étaient devenus tout à fait coupables. D'abord la guerre sainte ne produisait aucun effet, et puis il voulait se rendre indépendant et avait déjà commencé à corrompre les tribus de cette région (2). Le Sultan savait à quoi s'en tenir sur son compte et se rit de ses malices » (3).

Au mois d'août 1838 la situation n'était pas encore aussi tendue. Abd el Kader passait toujours ou se faisait passer pour l'allié d'Abderrahman,et celui-ci continuait à lui fournir du matériel de guerre.Le Sultan,cependant,manifestait déjà quelque méfiance à l'égard de l'Emir.Daumas note que l'ambassade envoyée à la Cour de Fas fut assez froidement accueillie. « On met, écrit-il, cette réception sur le compte de la jalousie de Moulay Abderrahman, qui verrait avec déplaisir l'Emir augmenter sa puissance » (4). L'expédition d'Aïn Madhi, à laquelle était destinée la majeure

(1) Ibd, p. 159.
(2) La région d'Oudjda.
(3) Istiqça, p. 167.
(4) Daumas, p. 77.

partie du matériel venu du Maroc, n'était point de nature à atténuer les préventions du Sultan. Tout d'abord elle choquait le sentiment religieux d'un grand nombre de croyants. Mohammed es Seghir et Tidjani, le maître de ce qçar était un marabout vénéré. La confrérie des Tidjanya, dont il était l'un des chefs, avait, en quelques années, pris dans le Sud-Oranais, au Sahara, au Maroc même une extension rapide et possédait, dans ces diverses régions, une clientèle considérable. Il pouvait paraître au moins singulier de voir Abd el Kader employer contre un aussi pieux personnage et contre une confrérie si recommandable les armes achetées sous prétexte de combattre les ennemis de l'Islam. Les sujets de l'Emir lui-même manifestaient leur mécontentement de le voir s'engager dans une pareille entreprise. Les chefs et les marabouts des Hachem, ses fidèles de la première heure, l'invitaient « à laisser en paix des gens qui ne lui avaient fait aucune injure » (1). A plus forte raison le sultan du Maroc et son entourage devaient-ils voir avec déplaisir une expédition dirigée contre Aïn Madhi. Les Tidjanya jouissaient, en effet, d'un crédit tout particulier à la cour de Fas. Le fondateur de la confrérie, Si Ahmed, avait été comblé d'honneurs par Moulay Sliman ; il avait passé une grande partie de sa vie dans la capitale chérifienne où il était mort (14 chawal 1230 = 19 septembre 1815), dans le palais même que lui avait donné le Sultan (2). Sous son impulsion et sous celle de son successeur, Si el Hadj Ali ben el Hadj Aïssa, les Tidjanya étaient devenus les agents les plus actifs de la politique marocaine dans le Sud-Algérien, dans les oasis et jusqu'en Tunisie (3). Bien que le grand-maître de l'ordre eût, depuis quelques années manifesté certaines

(1) Ibd., p. 295.

(2) Rinn. *Marabouts et khouan*, p. 420. — Depont et Coppolani, *Les Confréries religieuses musulmanes*, pp. 415, 399.

(3) A. Cour. *Etablissement des dynasties des chérifs au Maroc*, pp. 234, 248.

velléités d'indépendance à l'égard du Sultan, il n'était cependant pas de l'intérêt de celui-ci, de laisser Abd el Kader ruiner une confrérie, dont on pouvait attendre encore d'utiles services et substituer son autorité à celle de Tidjani. Le silence de l'Istiqça est d'ailleurs significatif à cet égard. Es Slawi ne fait, dans son ouvrage aucune mention du siège d'Aïn Madhi. L'omission, par un auteur, d'ordinaire bien informé, d'un événement qui produisit dans les milieux indigènes une impression profonde, serait inexplicable, si elle n'était pas systématique.

En politique avisé, l'Emir comprenait la nécessité de ne pas s'aliéner l'opinion publique, soit en Algérie, soit au Maroc. Il tenait, en outre, à conserver le bénéfice matériel et moral de son entente avec Moulay Abderrahman. Aussi cherche-t-il, d'une part à convaincre les indigènes algériens qu'il agit d'accord avec le Sultan, de l'autre à persuader aux Marocains que les torts sont du côté de son adversaire. La correspondance de Daumas, tout comme la lettre à Ben Djelloûn, nous révèle cette double manœuvre. Au moment où l'Emir se dispose à marcher contre Aïn Madhi, le bruit se répand dans les tribus, qu'il a obtenu l'autorisation du Sultan et que celui-ci n'a pas tenu compte des réclamations adressées par Tidjani. « Il paraît, écrit Daumas, que Tedjiny instruit des projets d'Abd el Kader a porté plainte à Moulay Abderrahman, mais l'empereur du Maroc a écrit à l'Emir pour lui donner l'autorisation de faire cette course. Elle a été aussitôt publiée dans le pays avec promesse de ne faire aucun mal. Cette circonstance me semble confirmer l'état de dépendance dans lequel se trouve l'Emir vis-à-vis de Mouley Abderrahman et dont je vous ai instruit » (1). A son correspondant de Fâs, Abd el Kader explique les raisons de son intervention dans le Sud. Il rejette l'initiative des hostilités sur Tidjani lui-même, qui a prétendu,

(1) Daumas, à Rapatel, 17 juin 1838, p. 223.

en dépit des bonnes dispositions manifestées à son égard, lui interdire l'accès des qsoûr sahariens. Telle est la version officielle que Ben Djelloûn est chargé de répandre dans les milieux marocains. Cette version, toutefois, n'était guère conforme à la vérité. Sans doute l'Emir avait, tout d'abord, montré des égards au marabout d'Aïn-Madhi. Il lui avait fait des avances, lui avait demandé son concours pour mener à bien la guerre sainte et lui avait même proposé d'échanger son chapelet avec lui en signe d'alliance (1). Tidjani ne se laissa pas prendre à ce piège ; Il n'avait rien à gagner et peut-être tout à perdre, en liant sa fortune à celle d'Abd el Kader. Aussi répondit-il aux propositions qui lui étaient adressées, par une fin de non recevoir polie mais ferme. « Le calme de la vie religieuse dans laquelle je me suis retiré, m'a fait contracter l'obligation et le devoir de diriger dans le respect de Dieu ceux qui nous sont attachés et de les maintenir hors des conflits temporels dont on ne saurait prévoir la fin » (2). Le marabout invoquait donc son caractère de chef religieux pour rester neutre entre Abd el Kader et les Français. Il avait,d'ailleurs, à se plaindre des menées de l'Emir, qui venait d'installer à Laghouat, en qualité de khalifa, El Hadj el Arbi ben Aïssa, chef d'un çof qui lui était hostile. Cependant ni cette mesure, ni les provocations répétées de l'Emir ne décidèrent le marabout à modifier la ligne de conduite qu'il s'était tracée. Au printemps de 1838, des chameaux qui lui appartenaient furent razziés par Abd el Kader. Il se contenta d'adresser une protestation accompagnée de cadeaux. L'Emir présenta cette démarche comme un acte de soumission ; il se garda bien de restituer les animaux volés, mais fit courir le bruit que Tidjani lui avait, en signe d'hommage, envoyé un présent de cent chevaux (3). Cette nouvelle toutefois ne tarda pas à

(1) Arnaud : *Siège d'Aïn-Mâdi. Rev. Africaine* 1864, p. 362.
(2) Arnaud, *loc. cit.*, p. 363.
(3) Daumas à Rapatel, 11 mars 1838, p. 131.

être démentie (1). Quant au marabout, estimant utile, en présence de l'attitude de l'Emir de prendre des précautions et de mettre Aïn Madhi en état de défense, il avait fait appel à ses partisans et réuni une petite garnison qui comprenait, au moment où Abd el Kader se présenta devant le qçar, quelques centaines d'hommes fournis par les Oulad Serghin de Laghouat, les Oulad Salah, fraction des Laarba, des gens des ksour voisins, enfin des Mzabites et des nègres (2).

Ces préparatifs fort naturels l'Emir les transforme en provocation. Il n'a donc pas été l'agresseur. Ses explications répandues à Fas, par les soins de Ben Djelloûn feront justice, des bruits fâcheux que les malveillants auraient pu être tentés de répandre sur son compte. Elles arriveront d'autant plus à propos que Tidjani, dès le début des opérations dirigées contre Aïn Madhi et l'échec des négociations engagées par l'Emir afin d'obtenir l'entrée dans la place, avait porté une nouvelle plainte au Sultan et que celui-ci avait, selon Daumas, écrit à Abd el Kader pour lui enjoindre « de laisser en paix des Musulmans qui ne relèvent pas de lui et qui ne lui ont jamais donné le moindre sujet de plainte » (3). Quelques jours plus tard il est vrai, le Sultan se serait rendu aux raisons de l'Emir et aurait exhorté Tidjani à livrer le qçar (4). Si le fait est exact, et s'il ne s'agit pas seulement d'un bruit tendancieux répandu par les agents d'Abd el Kader, les arguments exposés dans la lettre à Ben Djelloûn n'ont peut-être pas été étrangers à ce revirement.

Un autre grief, plus grave encore, est invoqué par

(1) *Ibid*, p. 145.
(2) Les forces de Tidjani s'élevaient à 700 hommes, dont 166 fantassins de Laghouat, 170 des Oulad-Salab, 17 de Er-Richa, 22 de Haouïa, 20 de Tadjemout, 15 étrangers (Juifs, Beni-M'zab, Nègres, Trumelet. *Histoire de l'Insurrection des Oulad-Sidi-Cheik*, 1re partie pp. 104, 299.
(3) Daumas, 1er août, p. 274.
(4) Ibd. 1er septembre, p. 295.

l'Emir contre Tidjani : celui d'avoir trahi la cause musulmane et fait alliance avec les chrétiens contre lui. Que les Tidjanya, prévoyant la victoire finale des Français se soient, dès cette époque, mis en relations avec eux, la chose n'est pas invraisemblable, encore qu'aucun document ne permette de l'affirmer. La conduite même suivie par Tidjani qui, à partir de 1839, seconda efficacement la politique française, tout en sauvegardant son indépendance et en s'efforçant d'empêcher les chrétiens de pénétrer à Aïn-Madhi, tendrait plutôt à confirmer cette hypothèse. Mais, qu'il y ait eu ou non entente, l'accusation de connivence avec les Français lancée contre le marabout était de nature à amoindrir son autorité religieuse. Elle était, en tout cas, la riposte à une accusation du même ordre portée contre Abd el Kader. On avait fait circuler, en effet, dans les tribus, au commencement de 1838, une proclamation qui, s'étayant sur le Coran, appelait les Musulmans aux armes et déconsidérait l'Emir en lui reprochant d'avoir traité avec les chrétiens. Tidjani passait pour l'auteur de cette proclamation (1). Aucune accusation ne pouvait être plus dangereuse pour l'Emir, qui avait édifié sa puissance en se présentant aux populations comme l'ennemi irréconciliable des infidèles et comme le champion de la guerre sainte. Déjà beaucoup de ses sujets lui faisaient un grief du traité de la Tafna et le blâmaient d'avoir sacrifié les intérêts de la religion à son ambition personnelle. Ainsi que le remarquait Daumas, l'Emir avait, depuis la paix « beaucoup perdu de l'influence religieuse qu'il exerçait sur les Arabes » (2). L'expédition d'Aïn-Madhi ne pouvait qu'augmenter le mécontentement. Aussi Abd el Kader qui, « obtient du Sultan tout ce qu'il veut au nom de la guerre sainte » (3) saisit-il l'occa-

(1) Daumas, 29 janvier, p. 94.

(2) Ibd, p. 320.

(3) Ibd., p. 242.

sion de rappeler que la paix conclue avec les « mécréants » n'est qu'une trève et qu'elle sera rompue dès qu'il aura lui-même à sa disposition les moyens de recommencer les hostilités. Les assurances données par l'Emir à son correspondant de Fas concordent exactement avec l'opinion de l'homme qui, par sa situation, était le mieux en mesure de porter un jugement motivé, le capitaine Daumas. « L'Emir, écrivait cet officier le 8 juillet 1838, n'a traité que pour gagner du temps, se venger des tribus qui, lasses de la guerre manifestaient déjà des intentions hostiles, réparer ses finances et se mettre, en un mot, en état de recommencer avec plus d'acharnement et de vigueur que jamais » (1). L'attaque dirigée contre Aïn-Madhi, dont la possession lui permettrait de mettre en sûreté « sa famille, ses trésors, ses ressources de guerre et qui, si elle réussissait rallierait à sa cause les populations du désert » (2), apparaissait ainsi à Daumas comme le prélude d'une nouvelle guerre contre les Français.

Georges Yver.

(1) Daumas, p. 241

(2) Ibd., p. 324.

LES POÈTES ET L'EXPÉDITION D'ALGER

« La Bacriade » de Barthélemy et Méry

Les grands faits de l'histoire déterminent d'ordinaire — entre autres conséquences — une recrudescence de la production poétique du moment. Nombre de citoyens paisibles qui, juqu'alors, ne songeaient pas à mal, surexcités par les événements, éprouvent tout à coup la nécessité impérieuse de dire quelque chose — en vers de préférence et sur le mode noble. Le fâcheux est que le plus souvent ce qu'ils ont à dire ne vaut point la peine d'être dit.

L'expédition d'Alger a été ainsi l'occasion de poèmes nombreux et variés (1) : dithyrambes, stances, hymnes classiques, scènes dramatiques, essais de poèmes « politiques et moraux », chants guerriers, vaudevilles, drames, « poésies nationales », odes surtout. Mais que ces œuvres

(1) Muguerot (Adolphe), *Les esclaves d'Alger*, drame en 3 actes et en vers, Paris, 1830. — Mourgues (H. de), *L'Algérienne* ou *Chant de la Victoire en l'honneur de la prise d'Alger*, Saint-Flour. — Masson (A.), *Dithyrambe sur la prise d'Alger*, Nantes. — Monbrion, *Ode sur l'expédition d'Alger*, Paris. — Dupuis (Alex.), *Expédition à Alger*, poème, Paris. — Gayet de Cesena (Amédée), *Hymne classique sur la conquête d'Alger*, Dijon. — La Fresnée (Marie de), *Ode sur l'expédition d'Alger par les Français*, Paris. — Mareschal (J.-P.), *Stances sur la guerre d'Alger*, Paris. — Mendès da Costa (R.), *Le Dey chez M. de Polignac*, scène dramatique, Paris. — Pernier (J.), *Alger conquise*, poème, Paris. — Barat (S.-B.-F.), *La prise d'Alger*, ode, Paris. — Poujol (A.), *La guerre d'Alger*, essai de poème politique et moral, Montpellier. — Valory (Marquis de), *Ode sur la conquête d'Alger par l'armée française*, Paris. — Dugaillon (A.-Eude), *Les Français sur le mont Atlas*, chant guerrier, Paris. — Susini (de), *Les adieux d'Hussein-Pacha à M. le Comte Sébastiani*, poème, Paris. — Cogniard (Théodore et Hippolyte), *La Cocarde tricolore*, épisode de la guerre d'Alger, vaudeville en 3 actes, Paris, etc.

aient vu le jour à Paris, Nantes, Saint-Flour, Dijon ou Montpellier, la qualité en est plus que médiocre et leurs auteurs, qu'ils aient nom de Mourgues, La Fresnée, Gayet de Cesena ou Mendès da Costa, auraient certes fait sagement en les mettant — comme dit Alceste — au cabinet.

Un exemple entre vingt, emprunté aux *Algériennes*, « poésies nationales » :

> Mais c'est peu que, rebelle à nos pas curieux,
> Alger offre au savant des fers injurieux.
> Voyez-vous s'élancer, de ces rives barbares,
> Sur un léger vaisseau, ces matelots avares ?

pourquoi « avares » ?

> Tout à coup, ô douleur ! fatal succès du crime !
> A l'horizon des flots, paraît une victime.
> Des pirates, soudain, le chef audacieux
> D'un fidèle cristal arme ses faibles yeux.

entendez qu'il prend une longue vue.

Certains de ces poèmes ont eu les honneurs de l'insertion au *Moniteur Universel*. On n'en doit point déduire que ce sont les meilleurs ; ce ne sont pas non plus les pires.

Un M. Boïeldieu, avocat à la cour royale de Paris, attaché à la Chambre des Pairs, a ainsi aligné des quatrains de mirliton :

> De l'Africain, après de longs orages,
> Nos preux soldats ont franchi les déserts (1)
> Nos étendards flottent sur ses rivages,
> Témoins heureux de si justes revers.
> .....
> Des malheureux, si, méprisant les larmes,
> Un Dey cruel les tenait enchaînés,
> Pour l'en punir Dieu protégeant nos armes,
> Brise les fers de ces infortunés. (2)

(1) L'auteur paraît avoir une idée très personnelle de la topographie d'Alger et de la manière dont la ville fut attaquée et prise. Il est vrai, par contre, que sur nombre d'estampes publiées en 1830 on peut voir l'armée française monter à l'assaut de la ville par le môle.

(2) *Stances sur la prise d'Alger* (*Moniteur Universel*, 14 juillet 1830.

Plus ambitieux, le marquis de Valori embouche la trompette héroïque :

Pourquoi cet appareil de foudres vengeresses,
De bombes aux flancs meurtriers ?
Qu'attendent ces vaisseaux, mobiles forteresses,
Que Toulon a peuplés d'impatients guerriers ? (1)
.....
Est-il vrai ? Se peut-il qu'un pirate d'Afrique,
Qu'un vil renégat des traités
Se dise, d'un Bourbon, le rival héroïque,
Et présage un triomphe à ses beys irrités !
.....

Il y a mieux encore :

Mais si le ciel rit à nos vœux,
Le sceptre efféminé qu'agita sa colère
Aura des destins orageux.

les destins orageux d'un éventail ! — Et cela continue jusqu'à la fuite des mécréants :

Tel, lorsque, dans Zara, blessé par le Numide,
Bondit le lion du désert,
Le crin dressé d'horreur, le coursier, léger guide,
Gouverne, en se cabrant, l'aventurier qu'il sert,
Franchit les plaines enflammées
Devant la rugissante voix,
Et, confiant son maître à des tribus armées,
Se perd sous la voûte des bois ! (2)

D'un monsieur L. B. de C. ces vers sybillins :

Trop longtemps l'Europe en alarmes
A vos insolentes tribus
Apporta de honteux tributs.
Une palme vierge à ses armes
Croît pour elle au haut du Scibus. (3)

(1) Ces vers rappellent fâcheusement « La mort de Jeanne d'Arc » de Casimir Delavigne :

« A qui réserve-t-on ces apprêts meurtriers ?
Pour qui ces torches qu'on excite ?
D'où vient ce bruit lugubre ?... »

(2) *Ode sur la conquête d'Alger par l'armée française* (*Moniteur Universel*, 15 juillet 1830).

(3) *Ode sur l'expédition d'Alger* (*ibid.*, 16 juillet 1830).

Un « apprenti marin » à Brest dédie à l'amiral Duperré un « chant français » dont on ne peut rien dire sinon que le style était de nature à compromettre l'avancement de l'auteur. En voici la strophe finale :

Et moi, faible inconnu qui, d'une sphère obscure,
Devant ces grands tableaux ose un moment sortir,
A qui puis-je exprimer l'extase vive et pure
Que leur vue à mon cœur fait ici ressentir. (1)

Les vers de F.-A. Vieillard de Boismartin, l'un de ces auteurs incontinents qui ont écrit inlassablement sur tout, pratiqué tous les genres et dont il ne reste pas une ligne, sont d'une forme moins gauche, mais d'une inspiration tout aussi prudhommesque :

... Charles sait que, de nos braves,
Le cœur et le bras *sont à lui.*
Contre un barbare et des esclaves
Un peuple *libre* est son appui. (2)

Mais de tous ces spécimens du genre pompier, le plus accompli est sans conteste « La Guerre d'Alger, essai de poème politique et moral », par A. Poujol. Point n'est besoin de choisir, il suffit de citer au hasard :

Je chante les combats des Français valeureux,
Contre le chef cruel d'un brigandage affreux,
Audacieux mortel, écumeur d'onde amère,
Tel qu'on ne vit jamais brigand plus téméraire,
Barbare plus hideux, tyran plus déhonté
L'opprobre de l'Europe et de l'humanité.
.....
C'est leur premier désir et leur douleur profonde
La guerre, orgueil des rois, est le fléau du monde,
.....
L'arrêt est prononcé : plus de piraterie !
Il n'exista jamais un temps plus opportun
Pour terrasser enfin cet ennemi commun.
.....

(1) (*Ibid.*, 28 juillet.)

(2) (*Ibid.*, 13 juillet.)

Quel est donc le grand but de la guerre d'Alger ?
L'entier renversement d'un repaire d'enfer.
De l'ignorance, un jour, naquit la barbarie ;
L'Europe veut instruire et l'Afrique et l'Asie.
La Grèce a commencé ce drame intéressant.

.....

L'ignorance aux humains sera toujours funeste ;
Instruire un peuple ignare est un projet céleste.

.....

Charles, du brigandage est le vainqueur suprême,
Et si ce n'est pas lui, c'est son duc d'Angoulême.

.....

Il me semble de voir, en dépit des autans,
De Neptune en courroux sur les flots écumants,
Des mouvantes cités, sillonnant l'onde amère,
Gémissant sous le poids des rivaux du tonnerre,
Tous prêts à foudroyer ce redoutable bord,
Qui frémit de nos rangs au redoutable abord... etc.

Devant cette accumulation de tous les laissés pour compte de la phraséologie chère à ceux qui, en 1830, s'intitulaient classiques, on se demande s'il ne conviendrait pas de voir dans l'auteur un ironiste qui se serait plu à faire de cette littérature un pastiche impitoyable.

Combien, auprès de ces poésies prétentieuses et vides, paraissent alertes et vivantes les chansons que l'expédition d'Alger inspira à la muse populaire. Ainsi les couplets irrévérencieux que chantait l'armée de Bourmont :

Alger est loin de Waterloo.
On ne déserte pas sur l'eau.
De notre général Bourmont
Ne craignons pas la désertion. (1)

Qu'un événement de l'importance de la prise d'Alger n'ait inspiré que des médiocres et n'ait point tenté un grand poète, Lamartine, Hugo ou à défaut Béranger ou

(1) MARÉCHAL DE CASTELLANE, *Journal*, t. II, p. 340. Nous consacrerons un article à *La Chanson populaire et l'expédition d'Alger*.

Delavigne, on ne saurait s'en étonner. L'expédition d'Alger a laissé l'opinion publique parfaitement indifférente ou hostile, soit que celle-ci n'en ait pas prévu l'importance, ou qu'elle ait jugé avec défiance cette entreprise de l'impopulaire Polignac, soit enfin que la situation politique au mois de juillet 1830 laissât peu de place à d'autres préoccupations. — Au reste il convient de ne rien exagérer ; si l'on songe à la qualité du plus grand nombre des productions poétiques que nous ont values ces quatre ans de guerre, on se sent porté à l'indulgence pour celles dont la prise d'Alger fut l'occasion.

Il n'y aurait pas eu lieu de consacrer une étude, même sommaire, à ces dernières, si deux hommes réputés pour leur esprit n'avaient vu dans la guerre d'Alger matière non point à une ode, à un dithyrambe ou à une épopée, mais à un poème héroï-comique. Nous voulons parler de « *la Bacriade* », poème en cinq chants, que Barthélemy et Méry (1) firent paraître chez l'éditeur Dupont au mois de novembre 1827.

Compatriotes et de même âge (2) Barthélemy et Méry s'ignorèrent tant qu'ils vécurent au pays et ne lièrent partie qu'à Paris où tous deux s'étaient rendus après avoir quitté Marseille dans des circonstances semblables. A la suite de certaine satire contre les capucins, Barthélemy

(1) Sur Barthélemy et Méry, voir Th. GAUTIER, *Portraits contemporains*, 1874 ; *Souvenirs et portraits littéraires*, 1875 ; *Histoire du romantisme*, 1876. — Th. de BANVILLE, *Mes Souvenirs*, 1882. — Ph. AUDEBRAND, *Petites mémoires du XIXe siècle*, 1892. — DE PONTMARTIN, *Nouveaux samedis* (I, II, IIII), 1865 et suiv. — DE MIRECOURT, *Portraits et silhouettes*. — Notices de Louis REYBAUD en tête des *Œuvres poétiques* de Barthélemy et Méry, Paris, 1831, 4 vol. ; de Georges BELL en tête d'*Héva* (collection des *Romans contemporains*) ; de Philoxène BOYER dans les *Poètes français*, édit. Crépet, t. IV. — G. CLAUDIN, *Méry, sa vie anecdotique et littéraire*, Paris, 1868. — CAMAU (Joseph), *Méry*, Paris, s. d. — GARSON, *Les créateurs de la légende napoléonienne, Barthélemy et Méry*, Bruxelles, 1899.

(2) BARTHÉLEMY (Auguste-Marseille), né à Marseille en 1796, mort dans cette ville le 23 avril 1867. — MÉRY (Joseph), né aux Aygalades (Bouches-du-Rhône), le 21 janvier 1798, mort à Paris le 17 juin 1865.

acquit tout à coup dans sa ville natale une renommée à laquelle il jugea prudent de se soustraire. Il arriva à Paris avec la conviction bien arrêtée que la plume d'un écrivain doit non seulement nourrir son homme, mais encore lui procurer des rentes ; ce fut même la seule conviction dont il ne changea jamais. Encenser les puissants du jour lui parut le moyen le plus propre à faire fortune.

Un article contre la liberté de la presse (1) qui le posa en ultra intégral le signala à la bienveillance de la cour. Encouragé par une gratification de 1.200 francs, il écrivit à l'occasion du couronnement de Charles X une ode (2) dans laquelle il insistait sur la popularité du nouveau roi avec une flagornerie telle qu'elle prend figure d'ironie :

> Charles, vois près de toi la France rassemblée ;
> Vois, de tentes, au loin, la campagne peuplée.
> Entends ce cri d'amour, ce cri de mille voix...

Le « cri d'amour » ne porta pas, et ne valut pas mieux au poète qu'une rétribution de trois cents francs. Les convictions de Barthélemy ne résistèrent pas à une aussi maigre récompense : le légitimiste de la veille s'enrôla sans retard dans l'opposition libérale qui n'eut pas de champion plus véhément, sinon plus convaincu.

C'est alors qu'il rencontra Méry. Celui-ci, après avoir terminé des études assez décousues au collège de Marseille, d'où il était sorti sachant surtout le latin (3), avait vu, comme Barthélemy, son nom devenir célèbre à la suite de démêlés avec le clergé. Ayant tourné en ridicule, dans une satire en vers, les intempérances de langage et le zèle intolérant de l'abbé Eliçagaray (4), inspecteur de l'instruction

(1) Paru dans le *Drapeau Blanc*.

(2) *Le Sacre de S. M. Charles X*, ode (1825).

(3) Il avait en partie traduit *la Henriade* en vers latins !

(4) L'abbé Dominique ELIÇAGARAY, nommé par Napoléon recteur de l'Académie de Paris, fut membre du Conseil Royal de l'Instruction publique après les Cent Jours. A la suite des incidents auxquels donna lieu son inspection dans les départements du Midi, en 1821, il fut rappelé par le Ministère.

publique, Méry connut la gloire et la prison. Après quoi, il mena entre Marseille (1), Paris, Rome et Constantinople une existence mouvementée au cours de laquelle il aurait eu les aventures les plus effroyables. A Rome, il aurait enlevé la maîtresse d'un cardinal — une superbe rousse, précisait-il — à la suite de quoi il n'aurait échappé qu'à grand'peine aux ruffians apostés par ledit cardinal. Méry a toujours eu beaucoup d'imagination.

En 1824, il vivait à Paris du maigre produit de traductions latines à façon, et de celui encore plus aléatoire de copies placées dans des feuilles satiriques comme le *Nain* de Soulé (2). Le plus clair de son revenu provenait des gains qu'il réalisait au jeu de dames. « En jouant à dix sous la partie — jamais davantage — avec les premiers amateurs du café Manoury, Méry se fit pendant un an un revenu de dix francs par jour. D'un autre côté, il ne manquait pas une leçon d'anatomie comparée. » Et le bon Dumas, à qui nous empruntons ces lignes, ajoute : « Cuvier qui n'avait pas d'auditeur plus assidu que lui le tenait en grande amitié et lui prédisait sa survivance géologique. » (3).

La première œuvre qui fit connaître au public parisien le nom de Méry a, du moins par le titre, quelque rapport avec l'Afrique du Nord. A l'occasion du couronnement de Charles X, le bey de Tunis avait envoyé en France Sidi Mahmoud, fils de son ministre de la marine, pour féliciter le nouveau souverain (4). L'arrivée de cet envoyé

(1) A Marseille, après avoir collaboré au *Phocéen*, d'Alphonse Rabbe, il fonda *la Méditerranée*, puis écrivit au *Sémaphore*.

(2) Pierre SOULÉ, d'origine méridionale et journaliste parisien, mourut sénateur américain et ambassadeur des Etats-Unis.

(3) A. DUMAS, *Mémoires*, t. IV, p. 304. — Le bagage scientifique que Méry acquit grâce à sa prodigieuse mémoire, lui permit surtout de corser quelques-unes de ses mystifications (V. Th. de BANVILLE, *Mes Souvenirs*, p. 312).

(4) Sidi-Mahmoud s'acquitta avec tact de sa mission : « il a un grand désir de plaire et beaucoup d'honnêteté » écrivait le baron de Damas, ministre des Affaires Etrangères. (PLANTET, *Correspondance des Beys de Tunis*, t. III, p. 615).

exotique inspira à Méry (1) une *Epître à Sidi-Mahmoud*, raillerie alerte, point méchante, des mœurs contemporaines. L'œuvrette eut du succès et bientôt en parut une réplique, les *Adieux de Sidi-Mahmoud*, dont l'auteur n'était autre que Barthélemy lui-même.

Frappé de la facilité d'improvisation poétique de Méry, qu'il appela plus tard son « hémistiche vivant », Barthélemy commença avec lui une collaboration féconde. Cependant jamais deux collaborateurs ne furent plus dissemblables : Barthélemy, grand, très beau, (2) flegmatique, férocement arriviste, ne voyant dans sa plume qu'un moyen de gagner de l'argent à quelque prix que ce fût ; Méry, de petite taille, « spirituellement laid », loquace, tout en dehors, écrivant pour le plaisir, vrai pêcheur de lune se grisant de rimes et d'images, parfaitement désintéressé et trouvant le moyen d'obliger plus pauvre que lui, le plus sûr des amis et le moins envieux des confrères (3).

Des *Sidiennes* (1825), *à Némésis* (1832) les poésies que publièrent les deux collaborateurs appartiennent à la satire politique, à l'exception de deux : la *Bacriade* sur laquelle nous reviendrons plus loin, et *Napoléon en Egypte*. La composition de ce poème historique est due aux loisirs que l'avènement au pouvoir de M. de Martignac (4 janvier 1828) laissait aux polémistes du parti libéral. Au reste, par son inspiration napoléonienne (4),

(1) En collaboration avec Eléonore de VAULABELLE, *alias* Jules Cordier.

(2) Barthélemy « d'une beauté rare, apollinienne, lumineuse, divine... Il ressemblait à un jeune dieu solaire, et Méry à un vieux fleuve, gelé dans sa barbe de pierre ». (Th. de BANVILLE, *Mes Souvenirs*, p. 308.)

(3) Voir notamment Gérard de NERVAL, *Correspondance*, publiée par J. Marsan, Paris, 1911, p. 177, 317, et Th. de BANVILLE, *Mes Souvenirs*, p. 305.

(4) Méry se montra toujours fidèle à l'idée bonapartiste. En 1832 il alla en Italie visiter la reine Hortense et le prince Louis Bonaparte, le futur Napoléon III. Il a publié un compte-rendu de son voyage dans la *Revue des Deux Mondes* (1834).

l'œuvre était encore un acte d'opposition à la royauté des Bourbons (1).

Toutes ces œuvres eurent un succès dont les auteurs se sont enorgueillis ingénument, tout en attribuant avec une habile modestie la vogue de leurs productions au goût de leurs contemporains pour la poésie (2).

Les raisons de ce succès n'ont rien qui puisse surprendre. De tout temps, des journalistes ont pris pour tâche quotidienne de dauber sur le gouvernement. L'originalité de Barthélemy et de Méry fut d'éreinter les gens non en simple prose, mais en vers, et de faire de l'alexandrin et de l'octosyllabe leur arme habituelle. Les lecteurs vinrent nombreux.

D'abord les adversaires convaincus de Villèle et de Poli-

(1) Voici les œuvres dues à la collaboration de Barthélemy et de Méry : 1825 : *Les Sidiennes* (épitre à Sidi-Mahmoud, adieux à Sidi-Mahmoud) ; 1826 : *Les Grecs*, (épitre au Grand Turc) ; *La Villéliade ou la prise du château de Rivoli ; Les Jésuites* (épitre à M. le Président Séguier) ; *Rome à Paris ; Malagutti et Ratto, ou les deux ultramontains ; Biographie des Quarante de l'Académie française* (en prose) ; 1827 : *La Corbiéréide : La Peyronéide ; Une soirée chez M. de Peyronnet* (scènes dramatiques) ; *Le Congrès des Ministres, ou la Revue de la Garde nationale* (scènes historiques) ; *La Censure* (scènes historiques) ; *La Bacriade, ou la Guerre d'Alger ; Etrennes à Villèle, ou nos Adieux aux Ministres ;* 1828 : *Napoléon en Egypte*, poème en huit chants.

En 1828, Barthélemy se rend seul à Vienne, où il essaie en vain de remettre un exemplaire de *Napoléon en Egypte* au Duc de Reischtadt. A son retour (1829), il signe avec Méry *Le Fils de l'Homme, ou Souvenirs de Vienne*, qui le fait traduire devant le tribunal correctionnel. Il présente sa défense dans une plaidoirie de 350 vers, publiée sous le titre de *Procès du Fils de l'Homme avec défense en vers de M. Barthélemy* (1829).

Avec l'arrivée au pouvoir du cabinet Polignac (8 février 1829), la collaboration des deux poètes reprend : 1829 : *Epître à M. de Saintine, qui a bien voulu se charger de revoir les épreuves d'un de nos ouvrages ; Waterloo*, dédié au général Bourmont.

Dès lors, Méry ne prête plus qu'une collaboration intermittente à Barthélemy. *Némésis*, gazette en vers (1831-1832), est presque en entier de ce dernier seul. La composition des *Douze journées ou les fastes de la Révolution*, parue en 1832, remonte à 1830.

Les *Œuvres poétiques* de Barthélemy et Méry, avec préface de Louis REYBAUD, ont été publiées en 1831 à Paris, chez Denain et Perrotin, 4 vol. pet. in-12.

(2) Préface nouvelle de *La Bacriade*, p. 9, note.

gnac, et probablement aussi certains des partisans des deux ministres, qui, par un sentiment très humain, n'éprouvaient aucune peine à voir des amis politiques mis en posture ridicule. Puis, les mécontents, ceux pour qui le gouvernement quel qu'il soit, est une manière d'ennemi personnel et qui, à le voir mettre systématiquement plus bas que terre éprouvent une grande jouissance. Enfin les amateurs de poésie. Ce public fut conquis par ce que les œuvres de Barthélemy et de Méry témoignaient de verve satirique, d'aisance à frapper le vers et à lancer le trait au dernier hémistiche du distique, enfin par la forme même. Cette langue poétique, exempte de toute tendance romantique, devait, par sa précision non dépourvue de sécheresse et sa clarté quelque peu banale, plaire aux bons bourgeois dont le libéralisme politique allait de pair avec la répugnance pour les nouveautés littéraires.

Deux exemples suffiront pour donner une idée de la manière de Barthélemy et de Méry, poètes satiriques.

Voici dans *La Villéliade* le discours du premier ministre à sa majorité :

> Depuis plus de dix ans, quel autre ministère
> Se montra plus que moi constamment populaire ?
> J'ai, pour donner le calme à l'Espagne alarmée,
> En cordon sanitaire allongé mon armée,
> Et si les Castillans ont reconquis leur roi,
> Leurs couvents, leur misère, ils le doivent à moi.
> C'est moi qui, pour sept ans, signant vos privilèges,
> Ai dressé mes préfets à former ces collèges
> Où, pour être assuré de l'effet du scrutin,
> Le nom du candidat est inscrit de ma main.
> Vous avez pu placer, grâce à mes apostilles,
> Les plus bas rejetons de vos nobles familles.
> .....
> L'Eglise, avant mon règne, expirait de famine :
> Quel prélat, aujourd'hui, n'a son chef de cuisine
> Et, dans son diocèse, apôtre bien dodu,
> Ne peut se promener en un char suspendu ?
> .....

et, dans *La Corbièride*, cette silhouette des recors de la rue de Jérusalem :

> Le chapeau bosselé, penché sur la visière,
> Le jonc qu'un noir cordon fixe à la boutonnière,
> La redingote bleue et l'étroit pantalon,
> Le gilet haut croisé, les bottes sans talon,
> Et le large col noir, dont la ganse impuissante
> Dissimule si mal une chemise absente.

Cela nous paraît d'un réalisme assez scolaire, à la Despréaux : le sel de l'actualité s'est depuis longtemps éventé, mais somme toute, cela n'est pas ennuyeux, qualité indispensable au succès de ces œuvres sans lendemain qui n'ont ni le pouvoir, ni d'ailleurs l'ambition d'inciter le lecteur à réfléchir.

Après la chute des Bourbons, la monarchie bourgeoise sur le nez de laquelle Barthélemy avait cassé plus d'un encensoir, se montra à peine plus généreuse envers son thuriféraire que ne l'avait été la royauté de droit divin (1). Le résultat ne se fit pas attendre : « Barthélemy s'établit le Juvénal à jour fixe du nouveau pouvoir. (2) » Aussi longtemps que le gouvernement se refusa à « comprendre », c'est-à-dire pendant cinquante-deux semaines, il reçut de *Némésis* sa volée de verges hebdomadaire. Puis, tout à coup, en 1832, le même poète qui avait fièrement déclaré :

> Le pain de servitude à ma bouche est amer,

publia dans *Némésis* une *Justification de l'état de siège* qui n'avait rien de républicain ni même de libéral : le gouvernement s'était décidé à comprendre. Ce changement d'opinion déchaîna une indignation dont la virulence ne peut manquer d'apparaître aux gens du vingtième siècle comme la manifestation d'une mentalité bien primitive. En somme, en brûlant une seconde fois ce

(1) Son poème *l'Insurrection*, écrit après les journées de juillet et qui avait atteint sa 3e édition dès le 10 septembre 1830, lui avait valu une pension de 1.200 francs, qui fut supprimée après les premiers numéros de *Némesis*.

(2) NETTEMENT, *Histoire de la Littérature française sous le Gouvernement de Juillet*, t. II, p. 137.

qu'il avait adoré, Barthélemy revenait à ses premières amours : simple aller et retour. Il tint d'ailleurs tête à l'orage avec aplomb et, dans sa *Justification*, expliqua — sans rire — ses successives volte-faces par la grande loi de transformation qui modifie sans cesse la nature : « tout change dans l'univers immense, puis-je, moi, infime, rester immuable ? »

Dans ce tourbillon qui dévore les âges,
Disloquant nos vertus, nos mœurs et nos usages ;
Dans cet immense crible ou roulent ballotés
Nos chartes, nos états, nos lois, nos libertés,
.....
Un atome orgueilleux ferait une doctrine,
Et la fixant du doigt à l'éternel compas,
Verrait changer le monde et ne changerait pas !
Car le doute et l'erreur sont dans toute pensée,
.....
Le crime d'aujourd'hui sera vertu demain.

Et, comme conclusion, cette maxime ramassée en un vers lapidaire :

L'homme absurde est celui qui ne change jamais.
..... (1)

Ici finit la collaboration de Méry et de Barthélemy. Celui-ci condamné à perpétuité à n'écrire qu'en vers, aligna jusqu'à sa mort des rimes sur les sujets les plus variés et souvent les plus inattendus. Certains, sur le mode patriotique, sont empruntés aux épisodes des guerres d'Afrique et aux événements politiques. Il fut comme il convient le panégyriste à gages de l'Empire (2).

(1) La conséquence la plus fâcheuse de cette affaire fut certainement la quantité de répliques — en vers — que des gens vertueux crurent devoir adresser à Barthélemy ; entre autres : BASTIDE et LEBAS, *Sept cents* (!) *vers, ou réponse à M. B.* ; COEURET, *Ode contre M. B.* ; NÉE (F.), *Une semaine, ou réponse au défi de la soi-disant justification de M. B.* ; PARFAIT (N.), *Réplique à M. B.* ; RIBEYROLLES, *Réponse à M. B.*, etc...

(2) *Constantine*, chant de guerre dédié à l'armée d'Afrique (1837). — *La Colonne de Mazagran* (1840). — *L'Armée d'Italie* (1849). — *L'Armée transalpine* (1859). — *L'Annexion* [de la Savoie] (1860). — *Le Deux Décembre*. — *Vox Populi* (1852). — *Une Impératrice* (1853). — *Le triomphe d'Osten-Sacken* (1854), etc.

Il n'a pas manqué, non plus, de s'essayer à l'épître à dédicace par quoi les écrivains du grand siècle ne dédaignaient pas de stimuler à leur profit l'intérêt parfois sommeillant des mécènes pour la poésie. Il fut le très humble et très obéissant serviteur des puissants des deux mondes, faisant indifféremment sa révérence au Saint-Père et à Rothschild, sans négliger le grand Turc (1). — Reprenant la tradition des poètes dédactiques du siècle précédent, il a mis en vers les problèmes de la physique, réduit en distiques les règles des divers jeux de cartes, exalté la griserie du tabac et déployé à ne pas désigner les choses par leur nom, la même virtuosité que l'abbé Delille et ses disciples (2). — Enfin, il démontra qu'il n'avait point tant oublié son latin qu'il ne pût traduire — en vers naturellement — l'*Enéide* (3), aussi bien que le poème dédié, trois siècles auparavant au cardinal Bembo, par le polygraphe Fracastor, sur ce mal que Français et Italiens s'accusent réciproquement d'avoir acclimaté en Europe (4).

Quant à Méry, il n'est point de genre auquel il ne se soit essayé; sa prodigieuse facilité d'improvisation en vers et en prose fit de lui pendant un quart de siècle la providence des journaux à court de copie. Avec une égale aisance, il a rédigé maintes notices d'almanach (5), dirigé une revue

(1) *Epître à S. S. Pie IX* (1846). — *Le peuple juif*, à M. le baron de Rotschild (1847). — *Epîtres à M. J. K. Polk*, président des Etats-Unis (1848). — *Au Sultan Abd ul Medjid* (1854). — *A S. M. la Reine Victoria* (1855).

(2) *La Bouillotte* (1839). — *Le Baccarat*, suivi du *Craps* (1843). — *L'Art de fumer, ou la pipe et le cigare* (1844). Traduit l'année suivante en portugais. — *La Vapeur* (1845), etc.

(3) En 4 vol. (1835-1838).

(4) *Syphilis sive morbus Gallicus*, poème en deux chants, Vérone, 1530. — En 1753, MAQUER et LACOMBE publièrent, du poème de Fracastor, une traduction française en prose (Paris, Quillau, pet. in-8°). — La traduction de Barthélemy, *La Syphilis*, poème *en deux chants* (1840), fut publiée avec annotations d'un spécialiste, le docteur GIRAUDEAU DE SAINT-GERVAIS. — BRUNET, *Manuel du Libraire*, indique une autre traduction en vers du même poème avec notes par le docteur Prosper YVAREN, Paris, 1847.

(5) *Almanach comique et pittoresque* (1843-1846), *Almanach astrologique, magique, prophétique, satirique et des sciences occultes* (1849).

des échecs (1), écrit des poésies lyriques ou élégiaques (2), improvisé à la seconde sur des bout-rimés incohérents des vers qui avaient un sens, composé drames, comédies, livrets cantates, romans (3) et nouvelles (4). Il a, en collaboration avec Gérard de Nerval, donné dans l'*Imagier de Harlem*, inspiré du *Faust* de Klinger, un essai de drame shakspearien, où la prose et des vers sont employés suivant le caractère des personnages et la nature des sentiments exprimés par eux (5). Ses livrets, *Herculanum*, *Sémiramis*, *Don Carlos* (6), ont associé son nom à ceux de

(1) *Le Palamède*, revue mensuelle des échecs, avec le Comte de La Bourdonnais.

(2) Une partie des poésies de Méry a été publiée en 1853, sous le titre de *Mélodies poétiques*.

(3) *Héva* (1843). — *La Guerre du Nizam* (1843). — *La Floride* (1846), etc.

(4) *Les nuits anglaises* (1840), *italiennes* (1853), *d'Orient* (1854), *espagnoles* (1854), *parisiennes* (1855), etc.

(5) *L'imagier de Harlem ou la découverte de l'Imprimerie*, de MÉRY, Gérard de NERVAL et Bernard LOPEZ, drame légende en cinq actes et 10 tableaux, représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin le 27 décembre 1851. Méry avait déjà fait jouer avec Gérard de Nerval, *Le Chariot d'enfant*, drame indien en cinq actes et 7 tableaux, par le roi Soudraka, représenté sur le Théâtre de l'Odéon le 13 mai 1850. (Une nouvelle adaptation du drame hindou, due à M. V. BARRUCAND, a été jouée sur le théâtre de l'*Œuvre* en 1896, sous le titre de : *Le Chariot de terre cuite.*) — Méry et Gérard de Nerval avaient également élaboré, avec Paul BOCAGE, en 1848, une grande pièce destinée à l'Odéon. « Le chant, la danse et la féerie abondaient dans cet ouvrage, qui, pour scène, avait l'univers avec ses cinq parties géographiques. » Pour le titre, les auteurs hésitaient : probablement *De Paris à Pékin*. De cette pièce, mise en répétition et retirée avant la première, il ne reste rien. (G. de NERVAL, *Correspondance*, p. 317).

(6) *Herculanum*, opéra en 4 actes, paroles de MÉRY et HADOT, musique de F. DAVID, représenté à l'Académie impériale de Musique, le 4 mars 1859. Interprètes : Roger, Obin, Mmes Borghi et Gueymard. — *Sémiramis*, opéra en 4 actes, paroles de MÉRY, musique de ROSSINI, représentée à l'Académie impériale de Musique le 4 juin 1860. Interprètes : Tamberlick, Obin, Mlles Carlotta et Barbara Marchisio. — L'œuvre primitive de Rossini, sur un livret de Rossi, avait été jouée en deux actes à Venise, en 1823, et sous la même forme au Théâtre Italien à Paris, en 1825. — Caraffa écrivit les récitatifs et une partie du ballet de la version française. — *Don Carlos*, opéra en 5 actes, paroles de MÉRY et DU LOCLE, musique de VERDI, représenté à l'Académie impériale de

Félicien David, de Rossini et de Verdi. Il est enfin l'auteur de quelques mystifications littéraires qui n'ont point l'importance du *Théâtre de Clara Gazul* ou de la *Guzla*, mais qui furent assez réussies. Dans ses romans les plus célèbres, *Héva*, la *Floride*, la *Guerre du Nizam*, il a écrit sur l'Inde et l'Afrique, pays qu'il ne connaissait que par ouï-dire (1), des pages d'un exotisme somptueux qui fit illusion aux lecteurs de l'époque (2), illusion dont l'auteur pourrait bien avoir été la première victime.

Sa facilité à penser et à écrire en vers permit à Méry de faire, au lendemain de l'unique représentation d'*Arbogaste* (3), tragédie de Viennet, un compte-rendu dans lequel il racontait une pièce imaginaire, inventant le sujet, les situations et les citations. En 1845, huit jours avant la première représentation de la *Lucrèce* de Ponsard, Méry paria de faire paraître, avant la première, une pièce en vers sur le même sujet, et, de fait, vingt-quatre heures après, il pouvait en lire le premier acte (4), qui fut publié par « Le Globe », comme étant de la véritable *Lucrèce*. La mystification « prit » si bien que Charles Nodier, assistant à la représentation de l'œuvre de Pon-

Musique le 11 mars 1867. Interprètes : Faure, Obin, Mmes Marie Sasse et Gueymard. — Méry a également écrit avec Ch. Chaubet et Sylvain Saint-Etienne, *Christophe Colomb*, ode-symphonie, musique de F. David, exécutée au Conservatoire le 7 mars 1847. — *Les Etoiles*, féerie, avec Grandville. — *Jeanne d'Arc*, opéra en cinq actes avec prologue, avec Ed. Duprez, musique de G. DUPREZ, représenté au Grand Théâtre parisien le 24 octobre 1865.

(1) Dans *Héva* et la *Guerre du Nizam*, Méry s'est inspiré du roman de Meadow TAYLOR, *Confessions of a Thug*, Londres, 1839.

(2) « Méry, si expert dans les choses de l'Inde que personne n'a voulu croire qu'il n'y fût point allé. Gérard de Nerval prétendait que Méry n'était qu'un ancien mouni de Bénarès, faisant son cinquième avatar dans la peau d'un Marseillais. » (Th. GAUTIER, *Portraits et souvenirs littéraires*, p. 53).

(3) En 1842. Le député-académicien Viennet est célèbre moins par son œuvre littéraire, qui est numériquement importante, et ses discours, que pour avoir servi toute sa vie de plastron aux journalistes de l'opposition politique et aux romantiques.

(4) Reproduit dans A. DUMAS, *Mémoires*, t. IV, p. 313.

sard, s'étonnait de ne plus y retrouver des vers qu'il estimait les meilleurs de la tragédie (1). Il convient de ne pas oublier que l'époque de Méry est celle des mystificateurs célèbres, Rousseau, Romieu et Vivier (2)

Méry eut, auprès de ses contemporains et non des moindres, la réputation d'un véritable poète. Théophile Gautier parle de ses « rimes d'or » (3). V. Hugo unit son nom à celui de Virgile (4). — « Le Soleil, l'Apollon l'avait fait poète de la manière la plus absolue ; il pensait et parlait naturellement en vers. » (5) De 1840 à 1865 il fut l'un des auteurs dont les journaux se disputaient la collaboration (6) de même que nulle soirée mondaine n'était réussie si Méry n'y avait paru. Et cependant, malgré une œuvre écrite considérable, malgré la réputation indiscutée d'homme d'esprit qu'il eut de son vivant (7), rien n'a survécu de l'œuvre de Méry. Cette poésie facile, élégante mais purement verbale, sans lyrisme sincère ni émotion vraie, ce style brillant, trop brillant, tout en paillettes et en plaqué, cet esprit boulevardier, esprit de mots qui n'a

(1) Voir Th. DE BANVILLE, *Mes Souvenirs*, article sur Méry, *passim*. — A. CIM, *Mystifications littéraires et théâtrales*, Paris, 1913, p. 107.

(2) C'est l'époque où Balzac consacrait une bonne partie de sa nouvelle *Un ménage de garçon*, à raconter les mystifications des compagnons de la *Désœuvrance*, — où, dans *Les Mystères de Paris*, les persécutions de Cabrion contre Pipelet contribuaient au succès de l'œuvre d'Eugène Sue.

(3) Th. GAUTIER, *Progrès de la poésie française depuis 1830*, à la suite de l'*Histoire du romantisme*, p. 344.

(4) « ... Méry, ce poète charmant
Que Marseille, la grecque, heureuse et noble ville,
Blonde fille d'Homère, a fait fils de Virgile... »
cité par Ph. BOYER : notice sur Méry dans les *Poètes français*, de CRÉPET, t. IV.

(5) Th. DE BANVILLE, *Mes Souvenirs*, p. 308.

(6) La publication en feuilleton d'*Héva* et de la *Guerre du Nizam*, en 1843, rétablit les affaires du journal *la Presse*.

(7) Méry « l'homme d'esprit par excellence » (J. LECONTE, *Lettres sur les écrivains français*, 1837, cité par d'ALMÉRAS, *La vie parisienne sous Louis-Philippe*, p. 308).

pas résisté à l'épreuve du temps, cet art que l'on ne saurait mieux comparer qu'à la musique ingénieuse, aimable, mais superficielle et factice de Félicien David qui fut précisément le collaborateur de Méry, tout cela n'a pas suffi à faire une œuvre. De cette facilité qui, de son vivant, lui assura la vogue, la mémoire de Méry a été victime. Il a eu le sort des « hommes d'esprit », qui ont sacrifié leurs dons naturels à l'actualité, des Nestor Roqueplan, et, plus près de nous, des Aurélien Scholl. L'imagination, la verve, l'esprit prodigués dans des œuvres sans lendemain ou même gaspillés pour le plaisir dans les salles de rédaction de la *Presse*, du *Figaro*, de la *Mode* ou derrière les tables du café du Divan, du café de Paris ou de la Maison d'Or, tel fut Méry, improvisateur et amuseur. A défaut de ses œuvres, son nom survivra ainsi que celui de Barthélemy, par le bien ou le mal que leurs contemporains ont écrit d'eux (1), et aussi parce qu'il sera impossible de parler de la légende napoléonienne sans citer les auteurs de *Napoléon en Egypte*.

Tels furent les auteurs de la *Bacriade*, poème héroï-comique paru en novembre 1827. Dans les deux préfaces de ce poème, Barthélemy et Méry ont précisé ce qu'ils

(1) A ce point de vue, Barthélemy est, à juste titre, moins bien partagé que son collaborateur. Cf. les vers d'Alfred de Musset :

Clouerons-nous au poteau d'une satire altière
Le nom sept fois vendu d'un hideux pamphlétaire.
(*La Nuit de Mai*).

et surtout l'admirable réplique : *A Némésis*, de Lamartine, que Barthélemy avait violemment attaqué dans le numéro du 3 juillet 1831 de son pamphlet, au moment où le poète se présentait à la députation. Dans sa réplique, écrite trois jours après, Lamartine, comme prévoyant l'avenir, s'écriait :

Un jour de nobles pleurs, laveront ce délire,
Et ta main étouffant le son qu'elle a tiré,
Plus juste arrachera des cordes de ta lyre,
La corde injurieuse où ta haine a vibré.

En 1848, Barthélemy, dans une affiche en vers, proposa la candidature de Lamartine à la présidence de la République.

ont voulu faire, et par quoi cette œuvre se distingue de celles qui, jusque-là, avaient fait leur réputation :

« Nathan Bacri, l'Hélène de la guerre d'Alger, est le héros du poème. Nous avons cru pouvoir mettre en scène, sans blesser les convenances, un homme qui, par ses démêlés éternels avec Hussein, dey d'Alger, s'est tiré tout à coup de la classe respectable et prosaïque des simples particuliers. Nathan Bacri est aujourd'hui, pour ainsi dire, du domaine public et l'épopée le réclame ; ce rôle si brillant le met au-dessus des contemporains...

Il nous semble que, dans aucune époque de l'histoire, jamais sujet aussi fécond ne s'est offert à la verve d'un poète. Il y a dans cette singulière guerre quelque chose de comique qui frappe d'abord toutes les imaginations et si nous sommes restés au-dessous de notre sujet, la faute n'en doit être imputée qu'à nous...» (1)

Cependant, les auteurs n'ont point vu là matière à une satire contre le gouvernement. Le sujet leur fut une diversion à « cette guerre de poésie politique qui ne laissait pas d'être fatigante. Le plan de la *Bacriade* fut conçu dans un de ces voyages que nous faisions en été pour aller voir notre belle mer Méditerranée ». (2).

« Ce poème, ajoutent les auteurs, n'obtint du succès que dans une certaine classe de lecteurs ; hors de là, il passa presque inaperçu ; ce fut un mécompte pour nous. » (3) Barthélemy et Méry se trouvèrent victimes de leurs succès antérieurs. La satire politique en vers leur avait valu leur réputation ; ils étaient étiquetés par le public poètes satiriques et condamnés à ne point chercher d'autres sujets d'inspiration ailleurs que dans les discours parlementaires ou les bulletins politiques des journaux. Déçus de ne point trouver dans la *Bacriade* « suivant l'usage » la moindre attaque contre le gouvernement, les lecteurs jugèrent l'ouvrage « avec sévérité » (4). La vente s'en ressentit ; tandis qu'en moins d'un an, quinze éditions n'avaient pas épuisé le succès de la *Villéliade*, que la *Corbiéréide*, la *Peyronéide*, le *Congrès des Ministres*, en étaient à leur quatrième ou huitième tirage quoique parus quelques mois seulement avant la *Bacriade*, ce dernier poème ne devait atteindre sa deuxième édition qu'en 1828.

(1) Préface de la première édition de la *Bacriade*. Nous nous servons du texte qui figure au t. IV des *Œuvres* de Barthélemy et Méry, précédées d'une notice par L. Reybaud, 3e édition, Paris, Denain et Perrotin, 1831, pet. in-12.

(2, 3, 4) Préface de la nouvelle édition.

Il convient donc de ne pas chercher dans la *Bacriade* autre chose que ce que Barthélemy et Méry ont voulu y mettre, non une satire politique, mais une « folle fantaisie », ou, comme l'on dit au pays des auteurs, une « galéjade ».

Ce poème héroï-comique comprend cinq chants assez courts. L'intrigue en est mince, et tout l'intérêt repose sur la verve déployée par les auteurs.

Chant Ier. — Après l'invocation obligée à une divinité fantaisiste :

Sylphe de l'Orient, divinité badine
Qui rases dans ton vol les croissants de Médine...

nous assistons à une journée du dey d'Alger, Hussein.

Père de ses sujets,
Son unanime voix lui vote des budgets ;
Trois eunuques muets forment son ministère ;
Dans son propre palais, esclave volontaire,
Au sein de doux loisirs il consume le jour ;
Tantôt sur le sommet d'une moresque tour,
Braquant sur un pivot son poudreux télescope,
Il applique son œil aux rivages d'Europe,
.....
Vers le milieu du jour, dans ses longs vestibules,
Il se plaît à monter ses quatre cents pendules,
Et de leur carillon le bon prince étourdi
Pendant une heure et plus entend sonner midi.
Doux plaisir, d'un cœur pur favorables indices !
Le jour tombe. et la nuit promet d'autres délices :
De vieux eunuques noirs, blanchis dans le sérail,
Des vierges du harem hideux épouvantail,
Portent, en souriant, à la nocturne orgie
De jeunes icoglans ravis à la Georgie,
Où sur des lits soyeux choisissent au hasard
L'esclave sans défaut visitée au bazar.
A son petit lever, quelquefois par caprice,

Ce monarque s'amuse à rendre la justice:
Le Salomon d'Alger, assis sur ses talons,
Fait chercher deux plaideurs aux larges pantalons.
On les trouve aussitôt ; le cadi les amène :
Cependant à la barre un bourreau se promène.
Le Dey lui fait un signe, et les deux assignés
Sous le bâton légal expirent résignés ;
La séance est levée, et l'auditoire immense
Exalte jusqu'au cieux le juge et sa clémence.

Cependant Hussein s'inquiète du mauvais état de ses finances :

Mes sequins, dans mon coffre, avec soins entassés,
S'envolent chaque jour, sans être remplacés ;
Mon trône dépérit ; en voyant mes dépenses
On dirait qu'un Gascon a régi mes finances...

Il attend vainement le règlement des créances qu'il possède sur le gouvernement français pour des fournitures de grains faites pendant la Révolution. Le montant, soit sept millions, a bien été versé entre les mains d'un intermédiaire, Nathan Bacri, mais celui-ci, abusant de la confiance du dey, se garde de revenir à Alger lui remettre l'argent dont il n'est que le dépositaire.

Israël n'eut jamais de plus faux charlatan !

constate Hussein avec amertume. Je sais, dit-il,

Je sais que cet ingrat s'est casé dans Paris ;
Qu'au jargon des chrétiens sa langue s'habitue,
Qu'il passe le rasoir sur sa barbe pointue,
Qu'on le voit nuit et jour sur de hauts palanquins
Aux passans attroupés prodiguer mes sequins,

Et que, dans l'Opéra, les houris de la danse
Devant mes millions se pâment en cadence.

Le dey charge son confident, le fidèle Osmin, de se rendre en Egypte. Là il sollicitera de Méhémet Ali une escorte de musulmans à toute épreuve, avec lesquels il ira enlever dans Paris le perfide Nathan. Osmin s'embarque, et, l'esprit calmé, Hussein s'abandonne aux graves soucis de son gouvernement :

Il appelle Costa, son horloger fidèle,
Ordonne qu'à l'instant l'antique horloge à poids
Que le précédent règne exila sous les toits,
Dans ses appartements, en pompe replacée,
Reprenne à l'avenir sa marche cadencée.
.....
Il veut que, dans trois jours, le chef de la justice
Mette tous les vieux pals en état de service.
Puis, jetant, de sa couche, un regard consterné
Sur son pauvre harem mollement gouverné,
.....
Il appelle Mesrour du ton de la colère
Et le charge, aussitôt, de dresser en détail
Un état raisonné des femmes du sérail.

*Chant II*e. — Le récit du voyage d'Osmin est, s'il faut en croire les auteurs, imité de *La Jérusalem délivrée*. Ils ajoutent modestement : « Si nous sommes restés, comme poètes, au-dessous du Tasse, nous croyons l'avoir égalé comme géographes. » Il convient de ne rien exagérer, car cette exactitude dont ils se piquent consiste surtout dans l'énumération conforme des principales villes, agrémentée de détails approximatifs et d'épithètes interchangeables. Ainsi le navire passe devant

Bône au sol nourricier que parfume l'olive,
Bône fière d'un port que hante l'étranger,
Riche et dernier confin du royaume d'Alger,

devant les « hauts murs » de Bizerte, les « remparts crénelés » de Tunis, Césarée envahie par une « morne solitude », Utique « en débris » dont le nom appelle inéluctablement celui de Caton. Ici la réflexion philosophique obligée :

Ainsi marche le temps sur les peuples divers,
D'herbe ou de sable un jour leurs fastes sont couverts.

Voici Sousse et Gabès, tandis que

Malte, comme un point noir, semble fuir vers le Nord.

à propos de quoi nos auteurs évoquent

Les c stes chevaliers armés le scapulaires.

Voici enfin Tripoli, « extrême frontière des domaines de l'homme ».

Après quoi, c'est l'horreur des régions désertiques.

Des syrthes effrayants cachés au sein des mers
Du sauvage Barca bordent les longs déserts ;
Barca, terre féconde en sables infertiles,
De monstres inconnus effroyables asiles.....

Arrivé à Alexandrie, Osmin obtient une audience de Méhémet Ali qui lui tend le « calumet de paix ». Tandis que le vice-roi dénombre quelques douzaines de têtes de chrétiens fraîchement reçues de Grèce, Osmin expose sa requête et fait valoir à son interlocuteur qu'il est de son intérêt de se débarrasser de Bacri. Celui-ci ne médite-t-il pas, en effet, une grande croisade israélite, quelque chose comme la résurrection d'un empire hébreu :

Le Moïse nouveau sortira de la France,
Et vers Jérusalem, de degrés en degrés,
Un beau jour conduira trois cent mille émigrés,
Restes de ces tribus que la bouche divine
Dispersa dès longtemps loin de la Palestine.
Et certes, c'est ici plus qu'une fiction,
Je crains de jour en jour le réveil de Sion.
Déjà tout nous prépare un dénoûment tragique ;
Un congrès de Rothschild se rassemble en Belgique...
Nathan peut tout à coup, comme un autre Bernard,
D'une croisade juive arborer l'étendard,
Et liant à son sort la rebelle Morée,
Arriver par deux points sur l'Egypte éplorée...

Méhémet Ali se rend à des raisons aussi convaincantes. Osmin obtient une escorte de cinquante Turcs,

Prudents dans le conseil et vaillants au combat,

et la petite troupe arrive à Paris.

Ici Barthélemy et Méry décrivent la joyeuse vie que mène Nathan Bacri. Celui-ci

Usant dans les plaisirs d'indolentes journées,
Parmi de gais repas et de nobles amis,
Consommait les sequins au Dey d'Alger promis.
Tous les jours se levaient radieux sur sa tête ;

Tantôt, pour amuser sa nouvelle conquête,
Conducteur gracieux d'un quadrige élégant,
Il traîne sa mollesse au boulevard de Gand ;
.....
Il monte d'un pas lent l'escalier de Hardy
Là, que de cris de joie honorent sa venue !
Du haut de son comptoir, la bourgeoise ingénue
Accueille d'un souris le grand consommateur,
Et le garçon rusé l'appelle Monseigneur.
Vingt courtisans à jeun, peuplade sybarite,
Entourent le fauteuil de notre Israélite,
Et dans ses yeux brillants devinant ses propos,
Dès qu'il ouvre la bouche exaltent ses bons mots.
.....
Le palais de la Bourse est ouvert ; il y vole,
Non comme un coulissier, agioteur obscur
Qui, d'un pas timoré, marche à l'ombre du mur ;
Lui, cherchant le grand jour, près du parquet se range,
Appelle à haute voix tous les agents de change,
Leur dicte fièrement ses ordres souverains,
.....
Mais son cheval hennit au bas du péristyle :
Il le monte en trois temps, en écuyer habile ;
Le peuple émerveillé s'écarte devant lui.
.....
Il est temps de paraître au théâtre Favart :
Garcias (1), tout chargé des lauriers de l'Europe,
Est arrivé ce soir des bords de Parthénope ;
Cirque cher à Bacry ! Là, le héros d'Alger
Déchiffre bien ou mal l'idiome étranger ;
Il crie, en étendant les bras vers les coulisses,
Brava pour les acteurs, bravo pour les actrices,
Et, toujours entouré de sa brillante cour,
Il s'enivre d'honneurs, d'harmonie et d'amour.

Cet étranger devenu rapidement une personnalité à la mode, donnant le ton et défrayant gazettes et conversations sans que l'on se renseigne ou que l'on cherche même à se renseigner sur ses origines et à pénétrer ce que cachent des dehors aussi brillants, n'apparaît pas — même de notre temps — comme un personnage de pure invention.

(1) Garcia (Manoel-del-Popolo, Vicente) triompha dans les rôles de ténor de l'opéra italien (1775-1832). Père de La Malibran et de Mme Pauline Viardot.

*Chant III*e. — Ici commence la lutte entre Osmin et Bacri. Les Egyptiens, logés dans un « palais » du quartier de Clichy, ne tardent pas à devenir la coqueluche de Paris, ce qui est également d'une observation assez exacte. Mais ils résistent aux tentations, d'ailleurs austères, qui leur sont offertes :

L'Institut les reçoit aux séances secrètes ;
Guilbert-Pixérécourt (1), si pauvre en nouveautés,
A défaut de public les a tous invités ;
Au faubourg Saint-Germain la sultane titrée
De son noble salon leur accorde l'entrée ;
Puymaurin (2) veut couler leur profil africain,
Et Guyon les invite à Saint-Thomas d'Aquin.
Mais rien ne peut charmer leur vague inquétude
.....
..... Aussitôt que l'astre qui décline
Du verdoyant Meudon a doré la colline,
.....
Les jeunes musulmans.....
Regagnent de Clichy la lointaine barrière,
Où les attend Osmin qui sonne la prière.

Un beau jour, Bacri se trouve à l'improviste en face de son ennemi et comprend le danger qui le menace.

Pour sauver notre vie et nos derniers sequins,
Opposons l'artifice aux huissiers africains.

Osmin et ses Egyptiens reçoivent donc une invitation anonyme à une représentation d'*Aladin* (3), l'opéra à la mode. Ils s'y trouvent seuls spectateurs. La griserie de la musique, les splendeurs de la mise en scène, le charme

(1) PIXÉRÉCOURT (Guilbert de), 1773-1844, père du mélodrame, auteur de *Célina ou l'Enfant du mystère* (1801), type de la pièce « bien faite », surnommé le Shakespeare des boulevards, était, en 1827, le directeur malheureux de l'Opéra-Comique.

(2) PUYMAURIN (Comte Aymé de), directeur de la Monnaie royale des Médailles depuis 1823.

(3) *Aladin ou la lampe merveilleuse*, opéra en cinq actes, paroles d'ETIENNE, musique de Nicolo ISOUARD, qui mourut laissant l'œuvre inachevée, et de BENINCORI. Première représentation le 6 février 1822. La mise en scène était somptueuse pour l'époque et le succès de cet opéra se soutint de longues années.

provocant des chanteuses et des ballerines troublent peu à peu les austères fils du prophète.

Des houris au teint frais, d'agiles bayadères
Dansent en agitant leurs tuniques légères,
Et présentent aux mains qui les voudraient saisir
Des seins tout palpitants d'amour et de plaisir...

Les cinquante turcs ne tardent pas à passer de la salle sur la scène.

Déjà chaque héros a choisi son amante,
Ils l'appellent du geste et le rigide Osmin
Attend même la sienne un mouchoir à la main.

et... ce qui devait arriver arriva.

Lorsque, le lendemain, Osmin, de qui l'âge « a glacé les ressorts » éprouve le remords de sa conduite, et

Sonne la prière au beffroi de la tour,

il n'obtient aucun succès. Les houris victorieuses accueillent ses exhortations par des moqueries

Et leurs jeunes amis, en sifflant leur Mentor,
S'élancèrent d'un bond dans leur lit tiède encor.

Abandonné par ses compagnons qui désormais — tels quarante ans plus tard les héros de la *Vie parisienne* — sont bien décidés à « s'en fourrer jusque-là », Osmin reprend tristement le chemin d'Alger où le dey lui donne le choix entre le pal et le cordon. Alors,

A ce trait si touchant d'un roi si magnanime,
L'ambassadeur sentit tout le poids de son crime,
Et le jour même, après un choix fait à loisir,
Il mourut sur un pal comme meurt un vizir.

*Chant IV*e. — Hussein, renonçant à s'emparer de Bacri par la violence, essaie de la diplomatie. Il expédie à Paris une girafe qui fait l'admiration des badauds et demande qu'en échange on lui remette son sujet récalcitrant. Le ministère étudie gravement la question, ce qui est pour

nos auteurs l'occasion de larder de quelques pointes, d'ailleurs inoffensives, Villèle et ses collègues.

Des ministres du jour telle est la politique !
A meubler des jardins leur science s'applique ;
Ils ont des animaux qui ne leur coûtent rien,
Pour avoir un ours blanc ils vendraient un chrétien.
Les cruels ! ils ont mis avec indifférence
La girafe et Bacri dans la même balance !

Mais Rothschild intervient,

L'espoir des nations et le soutien des rois,

qui menace de dire à Paris un éternel adieu.

Et retirant demain mon or cosmopolite,
Je mets l'Europe entière en état de faillite.

Le gouvernement recule devant ce cataclysme et garde l'israélite et la girafe.

Ici se place l'incident du 30 avril 1827 :

Deval est introduit. A son humble maintien
Sans peine on reconnaît l'ambassadeur chrétien.
.....
Et quittant à propos tout sentiment d'orgueil,
Il gagne à pas craintifs son modeste fauteuil.

La conversation s'engage, sans aménité de la part d'Hussein :

Tes frères ont mangé mes grains, et le Prophète
M'est témoin qu'ils n'ont pas acquitté cette dette.
..... J'exige que ton roi
Fasse saisir le Juif en vertu de ma loi,
Et dans un mois au plus qu'il le rende à son maître.

La réponse du consul, qui joue sur les mots, ne manque pas d'irriter son interlocuteur.

Toi qui tiens la cassette,
Tu peux, quand il te plaît, acquitter une dette ;
Mais chez nous, pour payer, on est bien moins actif,
Notre gouvernement est représentatif !
.....
Le Roi mon maître
Ne peut rien te devoir.....

LE DEY

Il ne me doit rien, traître !

LE CONSUL

C'est l'Etat qui te doit.

LE DEY

L'Etat !

LE CONSUL

La Nation.

et il conseille au dey d'adresser une pétition aux Chambres. Hussein se fâche et... s'ensuit le coup d'éventail.

Dernier trait décoché à Deval :

A ce coup, le chrétien, frémissant de colère,
Etait prêt à saisir son glaive consulaire
Mais, diplomate habile, il calme son transport,
Fait un présent au Dey, le remercie, et sort.

*Chant V^e^*. — Les événements se précipitent,

... Tout Paris apprend qu'un dey plein d'arrogance
Sur une joue auguste a soufflété la France.

Un vent guerrier souffle.

Les barons ont vendu leurs antiques domaines,
Le vieux sang des croisés bouillonne dans leurs veines,
Chaque preux au donjon plante son étendard,
Tout s'indigne, tout s'arme et personne ne part.

Anticipant sur les événements, les auteurs décrivent le siège d'Alger par la flotte de l'amiral de Rigny. Enumération de navires de guerre : le *Rapide*, le *Trident*, le *Breslau*, la *Provence*.

Majestueux vaisseaux ceints d'un triple canon,

l'*Echo*, « si hautement mâté », « l'agile » *Galathée*, le *Faune* « au vol léger », « l'impétueux » *Volcan*, etc.

De son côté, Hussein convoque le ban et l'arrière-ban des hordes de la Régence, d'où nouvelle énumération de noms réels ou fantaisistes :

Dix mille sont venus du frais Vadijidi, (1)
Et du pays de Zab au désert du Midi.
.....
A leur large ceinture où brille l'yatagan
On distingue entre tous les fils de Mostagan [em].
Du tombeau de Syphax, sur des chevaux rapides,
Accourent en hurlant les agiles Numides. (2)
.....
Là brillent les vieux chefs armés du cimeterre :
Le belliqueux Assen (3) qui préside à la guerre,
Le superbe Ibrahim (4), né sur le mont d'Ammer,
Ibrahim dont le sceptre épouvante la mer ;
Et Brahm, le khasnadji de la caisse publique,
Né sur le frais Chélif, Garonne de l'Afrique... (*sic*)

Le canon tonne. Le dey « pointe avec effort sa longue couleuvrine ». En guise de projectile il y glisse son éventail,

... L'éclair brille et déjà l'amiral
A reçu l'instrument qui souffleta Deval.

Et comme il faut bien en finir, les auteurs imaginent que Bacri, pour ramener la paix entre deux Etats qui lui sont également chers, se sacrifie. Emotion générale.

Le Juif marche, et partout un éclatant hommage
Du moderne Codrus honore le courage.
Dans le tripot voisin, en voyant le héros,
Le banquier oublia de nommer les zéros ;
Au café de Paris les fourneaux s'éteignirent,
D'un long voile de deuil ses tables se couvrirent,
L'orchestre de Favart, buvant chez Tortoni,
Exécuta, sans frais, trois airs de Rossini,
Et sur son haut balcon une agile prêtresse
Par des pas de zéphir signala sa tristesse.
Quel deuil universel !

(1) Probablement l'Oued el Djedi, qui, formé des cours d'eau sorti des pentes Sud du Djebel Amour se perd dans le chott El Melghir après un cours d'environ 500 kilomètres.

(2) « *Syphax... Numides* », association obligée d'idées et de mots.

(3) Le ministre de la guerre était en réalité depuis la disgrâce de l'agha Yahia (février 1828) le propre gendre d'Hussein, Ibrahim, qui fut vaincu à Staouéli.

(4) Ibrahim, ministre de la marine de Hussein pacha, avait été disgrâcié à la suite de la canonnade dirigée contre le vaisseau parlementaire *La Provence* (avril 1829). — Le mont d'Ammer doit probablement s'entendre : djebel Amour (ou Ameur).

Bacri arrive à Alger et le poème s'achève sur un ton de majesté mélancolique.

Dans le palais d'Hussein, Nathan est introduit :
Le suprême conseil se rassemble sans bruit ;
Jamais, telle est la loi de ce farouche empire,
Hors des murs du Divan un secret ne transpire.
Le destin de Bacry dort sous un voile épais :
Mais déjà dans les airs le pavillon de paix
S'élève avec orgueil sur les côtes d'Afrique.
L'escadre répéta le signal pacifique,
Et le nom de Nathan, par deux peuples béni,
Fut gravé sur le marbre au café Tortoni.

Cette fantaisie, un peu moins « folle » que Barthélemy et Méry se plaisaient à le croire est-elle une œuvre de pure imagination ou renferme-t-elle quelques passages conformes à la réalité historique, quelques traits qui puissent nous éclairer sur l'opinion que les gens de 1827 se faisaient de la question d'Alger ?

Il convient de ne pas oublier que les auteurs, ainsi qu'ils l'ont dit eux-mêmes, n'ont vu dans leur sujet qu'un cadre fantaisiste dans lequel ils ont placé « des tableaux de genre sans trop se soucier des règles de l'art ». On ne saurait donc leur faire un grief de ne pas s'être documentés scrupuleusement sur les causes de la guerre ainsi que sur le pays où se passe l'action de leur poème. Les notes prodiguées à la fin de chaque chant ne peuvent faire illusion à ce sujet. Elles consistent essentiellement en une interview de M. Costa « ex-horloger du dey, qui nous apprend qu'Hussein s'est donné la passion des pendules dont on compte chez lui quatre cents, qu'il estime principalement celles dont le timbre est le plus aigu, et qu'il prétend faire sonner jusqu'aux cadrans solaires », en de brefs renvois au *Moniteur* et au *Courrier français*, plus quelques indications approximatives sur le nom des officiers du dey et la topographie d'Alger.

De même, il convient d'écarter le trompe-l'œil de la couleur locale. En dépit des cimeterres, des yatagans, du sérail, des icoglans, du pal et du cordon, tout ce qui, dans

la *Bacriade*, a trait à Hussein et à Alger fait partie de ce que l'on peut appeler le poncif oriental.

Par contre, la donnée du poème appartient à l'histoire.

On sait que pendant les guerres de la Révolution et du Directoire, le gouvernement français avait acquis du dey d'Alger d'importantes quantités de grains. Plus exactement ces achats avaient été faits non au dey lui-même, mais à deux intermédiaires, Jacob Cohen-Bacri et Nephtali Busnach. Lorsque, après de vives instances de la part des différents souverains qui se succédèrent à Alger dans le premier quart du 19e siècle, Bacri et Busnach réussirent à toucher, en 1818, du gouvernement de Louis XVIII, une somme de sept millions, ils se gardèrent bien de rembourser au dey Hussein les sommes dues à ses prédécesseurs, et, depuis, ils ne reparurent plus à Alger. Le dey, fatigué de réclamer en vain, demanda en fin de compte que le gouvernement français lui envoyât directement l'argent en question — ce qui ne se pouvait, puisque cet argent avait été versé à Bacri — ou qu'on lui livrât ce dernier — chose non moins impossible depuis que ce juif livournais sujet du dey d'Alger avait obtenu sa naturalisation de citoyen français. Ne pouvant avoir satisfaction, Hussein s'en prit à nos concessions en Afrique, puis à notre consul qu'il détestait.

Voici maintenant comment les auteurs ont fait exposer à Hussein l'histoire de ces créances.

Rappelle-toi le temps où la France en danger
Invoqua dans sa faim l'assistance d'Alger ;
Elle n'adressa point une vaine supplique,
Le froment africain nourrit la République,
Et de ce riche don fait aux pères conscrits
Sept millions de francs furent le juste prix.
Or un fils d'Israël, dans cette grande affaire,
Servit de truchement et d'intermédiaire.
Ce fut Nathan Bacry ; connu dans l'univers,
Ce nom, dans tous les temps, nous valut des revers.
La France, toutefois, passant sous vingt régimes,
Refusait d'acquitter ses dettes légitimes,
Exhibait de l'Etat les minces revenus,
Et d'année en année allongeait ses refus.

Bacry nous assurait que, s'il allait en France,
Il ferait acquitter nos billets en souffrance :
Israël n'eut jamais de plus faux charlatan !
On crut à sa promesse, on fit partir Nathan.
En effet, le perfide, à force d'artifice,
Amena ces chrétiens à nous rendre justice,
Et de ses propres mains il reçut du Trésor
Sept millions de francs qu'il convertit en or.
Longtemps on attendit cet argent infidèle ;
Mais Bacry depuis lors nous laissa sans nouvelle.

On le voit, ce récit est un résumé sommaire mais fidèle des faits.

Plus loin, Barthélemy et Méry ont conté l'incident connu sous le nom d'affaire du coup d'éventail. Ils n'ont point ménagé le consul de France, Alexandre Deval :

A son humble maintien,
Sans peine on reconnaît l'ambassadeur chrétien
.....
Il gagne à pas craintifs son modeste fauteuil
.....

Insulté par le dey, il fait mine de « saisir son glaive consulaire ».

Mais, diplomate habile, il calme son transport,
Fait un présent au Dey, le remercie et sort.

Cette attitude humiliée et déplaisante attribuée au représentant de la France n'est pas une imagination gratuite de nos auteurs. — En réalité, ils n'ont fait que reproduire les griefs que l'on reprochait couramment à cet agent.

Voici, en effet, en quels termes un contemporain qui avait vécu à Alger, s'exprime sur le compte du consul Deval :

Vers la fin de 1815, un agent des princes rétablis sur le trône arriva à Alger et, depuis cette époque, on a suivi, à l'égard des pirates, un système absurde de concessions ruineuses et une condescendance indigne d'une grande et puissante nation. On a ainsi ravalé le caractère de la France et diminué son crédit politique à tel point qu'il serait odieux de reproduire ici les détails de ces hideuses transactions. (1)

(1) SHALER, *Sketches of Algiers...*, Boston, 1826, in-8°, p. 162. Voir aussi p. 109 et 110.

Il est possible que nos auteurs aient ignoré le livre du consul des Etats-Unis à Alger, auquel sont empruntées ces lignes ; cependant cet ouvrage qui avait paru en 1826 à Boston, n'était pas inconnu en France. Mais ce dont Barthélemy et Méry étaient certainement au courant, c'étaient des accusations dont la conduite du consul Deval était l'objet, accusations qui devaient être portées à la tribune de la Chambre des députés (1). Ils se sont bornés en l'espèce, à reproduire l'opinion générale, opinion qui, avec le recul du temps, apparaît justifiée.

De même, lorsque nos auteurs écrivent

> Le Dey, sur le Consul, promène un œil morose,
> Qu'il voudrait voir clouer au fer du même pal
> Et le consul français et le consul papal !

Cette plaisanterie — les deux consuls n'étant qu'un seul individu — correspond à un fait réel. Notre représentant avait, sur les ordres de Paris, demandé à Hussein de « reconnaître pour bon » suivant l'expression consacrée, le pavillon pontifical, c'est-à-dire de donner consigne à ses réis d'épargner tout bâtiment battant ce pavillon. Cette démarche fut amèrement reprochée au gouvernement par l'opposition libérale.

Ainsi, lorsque Barthélemy et Méry ont eu à parler de faits appartenant à l'histoire, ils l'ont fait avec une exactitude suffisante (2). On ne doit pas cependant en conclure

(1) Voir notamment les discours des députés Alexandre de Laborde et Thomas à la Chambre des Députés (séance du 10 juillet 1829, *Archives parlementaires*, 2e série, t. LXI, p. 204 et suiv.), et LABORDE (A. de) *Au Roi et aux Chambres sur les véritables causes de la rupture avec Alger*..., Paris, 1830, in-8°, notamment p. 37 et note 3.

(2) Lorsque, au chant troisième, ils nous montrent Bacri

> ... *proposer en badinant*
> *La créance qu'il tient sur le roi Ferdinand,*

ils font allusion au règlement d'une créance que le Dey d'Alger avait sur le gouvernement espagnol qui, toujours par l'intermédiaire de Bacri, lui avait acheté des grains. En cette affaire, Hussein obtint ce qu'il demandait en vain au gouvernement français. L'Espagne lui envoya le montant des sommes dues, soit 1.300.000 francs, à charge par lui de dédommager Bacri de ses avances.

que leur œuvre ait une portée historique quelconque, pas plus qu'on ne saurait y chercher une expression quelconque de l'opinion publique à l'égard d'Alger en 1827. Plus exactement, le fait que les auteurs n'ont vu là que matière à plaisanterie prouve le peu d'importance qu'ils attachaient — d'accord avec cette opinion publique — à cette affaire. Quant à l'influence que la *Bacriade* a pu avoir sur le public, elle a été en quelque sorte négative. En insistant sur ce « qu'il y avait de comique » dans cette singulière guerre, elle a contribué à jeter le ridicule sur l'expédition projetée et par suite à en diminuer l'importance aux yeux du public dont l'indifférence et l'hostilité ont pu ainsi se trouver accrues.

Telle est la *Bacriade*. Malgré nombre de vers bien frappés — d'une netteté un peu mécanique — elle contient trop de tournures et d'expressions désuètes pour que le style n'en paraisse pas vieilli. L'intérêt que ce poème héroï-comique empruntait à l'actualité est devenu singulièrement lointain et les traits d'esprit qu'il renferme nous paraissent plutôt vénérables. Cependant, l'historien ne doit pas négliger l'œuvre de Barthélemy et Méry, en tant que document de l'indifférence dont l'opinion publique faisait généralement preuve en 1827 au sujet d'Alger. Et puis, on ne saurait être trop reconnaissant aux auteurs de nous avoir épargné quelque grande machine du genre noble qu'ils auraient bien pu avoir, comme tant d'autres, l'idée malencontreuse de perpétrer et de s'être bornés à écrire un poème qui, somme toute, versifié avec facilité, se laisse lire sans fatigue.

G. ESQUER.

Bibliographie

LE P. DE FOUCAULD. — *Dictionnaire abrégé Touareg-Français (dialecte Ahaggâr)*, publié par R. BASSET, doyen de la Faculté des Lettres d'Alger, aux frais du Gouvernement général de l'Algérie. Tome I ; 1 vol. in-8°, VII-652 p. — Alger, Carbonel, 1918.

Quelques mots, d'abord, sur l'origine de cet ouvrage. Le Ministère de l'Instruction publique et le Gouvernement général de l'Algérie, avaient, en 1906, chargé M. de Motylinski d'une mission en pays touareg. Cette mission avait pour but l'exploration scientifique de ce pays au point de vue de la linguistique, de la sociologie et de la géographie. Mais elle avait surtout, dans l'esprit de son auteur, un but pratique et important : fournir aux officiers chargés d'administrer les oasis sahariennes les éléments de pénétration par le langage qui leur manquaient. Aussi, M. de Motylinski, dès son départ, se mit-il en relation avec le P. de Foucauld, son ami. Celui-ci vivait depuis déjà de nombreuses années au milieu des populations touareg dont il avait utilisé la langue au point de vue pratique tant pour son apostolat et ses œuvres de charité que pour les services de toute sorte qu'il rendait à l'influence française dans le Sahara. La mort de M. de Motylinski survint prématurément en 1907. Ce fut le P. de Foucauld qui se chargea de revoir, corriger, compléter les matériaux réunis par l'explorateur. C'est ainsi qu'il fut amené à faire œuvre de savant parallèlement à son œuvre d'apôtre. Grâce à lui, un essai de grammaire suivi d'un vocabulaire français-touareg put paraître dès 1908 sous les auspices du Gouvernement général de l'Algérie, par les soins de M. René Basset. Mais la modestie du savant religieux était telle qu'il se refusa obstinément à être nommé dans la préface.

Le P. de Foucauld n'en continua pas moins à revoir et à développer les travaux auxquels il s'était attelé. On peut même dire que sa part contributive dépassa par la suite celle de l'auteur primitif. Le présent dictionnaire est l'œuvre personnelle du religieux et l'ouvrage le plus complet que nous possédions comme lexique berbère.

Dans son avertissement (pp. 1 à 7), l'auteur nous indique les idées directrices qu'il a suivies. On sait que le Berbère, langue apparentée aux langues sémitiques, est parlé depuis l'oasis de Sioua jusqu'à l'Océan Atlantique et depuis la boucle du Niger jusqu'à la Méditerranée. Mais il ne domine pas seul sur cette surface immense où la langue arabe vient le concurrencer victorieusement. Le berbère a souvent reculé, s'est fractionné en de nombreux dialectes. Parmi les plus importants de ceux-ci se trouve, dans le Sahara central, le groupe des dialectes touaregs. Il y en a quatre : 1° le *tahaggart*, parlé par les Kel-Ahaggar, les Kel-Ajjer, et les Taïtok ; 2° le *taïrt*, parlé par les Kel-Aïr ; 3° le

tadrâk, parlé par les Kel-Adrâr ; enfin, 4°, le *taoullemet*, parlé par les Ioulemmeden, les Kelgeres et les autres Touaregs du Soudan. Notre auteur ne s'est occupé, dans son dictionnaire que du seul dialecte *tahaggart*..

Le système adopté dans cet ouvrage pour la transcription des mots en caractères berbères ou latins est simple. L'étude de ce dialecte en sera ainsi rendue plus abordable aux personnes intéressées. Dans le dictionnaire les mots ont été groupés par ordre de racines et non par ordre alphabétique. Ce procédé, déjà adopté pour la plupart des vocabulaires berbères, — à l'imitation de ce qui se fait pour l'arabe — est le seul logique, à notre avis, et même le seul possible. La prononciation des voyelles dans les dialectes berbères n'est pas suffisamment fixée pour chercher les mots autrement que par les radicaux consonantiques ou pour étudier leur dérivation. Tout autre procédé risque d'amener, chez l'étudiant, trouble et confusion.

Dans les quelques lignes de préface qu'il place en tête de l'ouvrage, M. René Basset nous avertit qu'il n'a voulu modifier quoi que ce soit à la transcription et au classement des conjugaisons admis par le P. de Foucauld. Il nous laisse ainsi l'œuvre originale entière du savant religieux.

Ce volume, d'un format élégant et commode, est fait avec beaucoup de soin et mérite nos meilleurs compliments pour l'éditeur et l'imprimeur. Il nous reste à souhaiter que, grâce aux libéralités du Gouvernement général, le tome II ne tarde pas à paraître. Celui-ci, en effet, sur les vingt-deux lettres renfermées par l'alphabet touareg, comprend seulement les radicaux groupés dans la première moitié de ces lettres. Il s'arrête au : *Kh*, soit au quatorzième caractère de cet alphabet.

Cet ouvrage important, une fois complètement publié, témoignera d'un pas immense dans le progrès des études dialectales berbères.

A. COUR.

CAMBON (Jules). — *Le Gouvernement général de l'Algérie* (1891-1897). — Paris.

Cédant aux sollicitations de quelques-uns de ses anciens collaborateurs, M. Jules Cambon a réuni en un volume les discours qu'il a prononcés pendant les six années qu'il passa au Gouvernement général de l'Algérie de 1891 à 1897. Ce recueil est assurément un des ouvrages les plus importants qui aient paru sur les nombreuses questions d'ordre politique que soulève l'administration de notre grande colonie nord-africaine. M. Jules Cambon, en effet, a gouverné l'Algérie à une époque décisive de son histoire et son rôle apparaît d'ores et déjà comme un des plus importants dans l'évolution de l'Algérie et de ses institutions. Tous ceux qui vou

dront connaître les origines du budget spécial et des délégations financières, tous ceux qui souhaiteront se faire une opinion raisonnée sur la colonisation et sur les questions indigènes devront se reporter plus d'une fois à cet ouvrage où l'homme politique et l'administrateur éclairé ne laissent pas, d'ailleurs, de faire pressentir le futur membre de l'Académie française.

M. DOUËL.

GAFFAREL (Paul). — *Notre expansion coloniale en Afrique, de 1870 à nos jours.* — (Bibliothèque d'histoire contemporaine). — Paris, Alcan, 1918, in-8°.

Cet ouvrage dans lequel M. G. s'est proposé d'écrire « l'histoire de la prise de possession des nouveaux territoires » français en Afrique ne répond cependant en rien à la conception que l'on se fait du travail historique. On y chercherait en vain la moindre indication bibliographique ; le bas des pages est vierge de toute référence ; à peine, dans le texte, de rares citations sans que la provenance nous en soit donnée. On ne veut point douter que l'auteur n'ait puisé ses renseignements aux meilleures sources et qu'il ne les ait utilisées le plus judicieusement du monde. Il n'en eut pas moins fait œuvre utile si, en se conformant aux règles que les maîtres de nos universités exigent aujourd'hui du moindre étudiant en histoire. M. G. avait indiqué au commencement — ou à la fin — de chaque chapitre les documents et les livres essentiels qu'il n'a pas manqué de consulter sur la matière.

Afin de ne pas excéder les limites d'un simple compte-rendu, nous nous sommes occupés de la seule partie de l'ouvrage consacrée à l'Algérie et à la pénétration saharienne qui rentrent plus particulièrement dans le cadre de cette revue.

L'auteur commence par retracer à grands traits l'histoire de l'insurrection de 1871. Il en donne pour causes le départ des troupes pour la France, la disparition des bureaux arabes et la naturalisation des Israélites. Il eût pu ajouter l'hostilité de Mokrani et autres grands chefs pour le régime civil instauré par le décret du 24 octobre 1870 qui les soumettait à l'autorité de ceux qu'ils appelaient dédaigneusement les mercantis, — l'effet produit par l'effondrement du prestige militaire de la France, — l'inutilisation des forces indigènes : si l'on avait pu tirer parti sur les champs de bataille de l'ardeur belliqueuse des Arabes, nul doute qu'il n'y aurait point eu d'insurrection en Algérie. — D'autre part, parler de la disparition des bureaux arabes en 1870 est attribuer au décret du 24 décembre, qui supprimait cette « institution antinationale », des conséquences pratiques qu'il n'eut jamais. La suppression n'eut lieu alors que sur le papier. Il serait plus exact de dire que les attaques violentes, dont les bureaux arabes avaient été l'objet ,(procès Doineau) leur avaient fait perdre leur autorité.

Les pages relatives à la pénétration saharienne, frappent, à l'exception de celles consacrées à la mission Foureau-Lamy, par leur imprécision, aggravée par l'absence complète de cartes. Pour la période antérieure à 1870, M. G. a fait un choix parmi les explorations et les travaux dont le Sahara a été alors l'objet. A-t-il au moins cité les plus importantes des premières et caractérisé suffisamment les seconds ? Pourquoi, par exemple, parler de Renaud (1850), et non de Berbrugger ; pourquoi, surtout, omettre le nom du général de Colomb, l'un des hommes qui ont le plus contribué à faire connaître le Sud Oranais ? Dire qu'en 1844 « Carette démontrait par l'histoire la possibilité d'établir une communication avec le Soudan » ne précise pas suffisamment l'originalité et la portée des travaux de Carette, qui sut tirer si heureusement parti, ainsi, d'ailleurs, que Daumas, que M. G. ne cite même pas — de l'utilisation des informations indigènes. Il n'eût pas été inutile d'ajouter que les ouvrages de Carette et de Daumas firent triompher l'idée que le Sahara était loin d'être entièrement inhabitable et inhabité. Pas un mot sur les explorations de Barth, dont les conséquences furent si grandes. L'influence de Randon est passée sous silence, alors que son gouvernement a préparé et organisé notre expansion vers le Sud. De même M. G. paraît ignorer les efforts que Jules Cambon fit, comme gouverneur de l'Algérie, pour faire adopter par le gouvernement un plan d'occupation des oasis du Touat, du Gourara et du Tidikelt.

« De 1870 à 1882, écrit M. G., on compte cinq explorations importantes, celles de Soleillet, de Dourneau-Duperré, de Largeau, de Say et de Flatters. » Il faut donc entendre que toutes ont une égale importance et doivent être mises sur le même plan. M. G. aurait dû indiquer que l'échec de Soleillet fût dû moins aux circonstances contraires qu'à l'insuffisance de l'organisation. Quant à Flatters, caractériser ses lamentables entreprises en parlant uniquement de vaillance, c'est écarter sans raison apparente les conclusions acquises par les excellents travaux du commandant Bernard, de Schirmer, de Bernard et Lacroix, de E. F. Gautier

M. G. paraît attacher une grande importance à la convention politique et commerciale du 26 novembre 1862 conclue à Ghadamès par Mircher et de Polignac « avec les maîtres du désert ». En réalité, les chefs influents s'abstinrent, et l'accord fut signé par des personnages secondaires. D'ailleurs, ainsi que la suite le prouva, aucun chef targui n'était assez puissant pour garantir la traversée du Sahara aux Européens. — De même, Largeau aurait signé « un véritable traité de commerce » avec les habitants de Ghadamès. Or, Largeau lui-même (*Au pays de Rirha*, p. 387-88) parle de simples promesses verbales retirées d'ailleurs le lendemain par ceux qui les avaient faites. — Plus loin, au sujet de la mission d'Attanoux, M. G. assure que « les chefs touaregs confirmèrent par écrit les traités antérieurs ». Il y a là quelque exagération : un représentant de la djemaa des Adzjer déclara bien que ceux-ci se considéraient comme liés par le traité de Ghada-

mès, mais qu'ils exprimaient le désir de ne pas voir la mission aller plus loin.

M. G. n'a point cru devoir tenir compte — parmi les éléments de la pénétration française au Sahara, de la collaboration indigène. Pas un mot sur les fidèles compagnons de Bonnemain et de Duveyrier, Cheick, Othman et El Hadj Ikenoukhen ; pas une ligne sur l'aménokal des Hoggar, Moussa ag Amastane, qui est, cependant, depuis 1905 l'un des agents les plus actifs de notre politique d'expansion.

D'autre part, c'est ne donner qu'une idée inexacte des conditions dans lesquelles s'est produite notre pénétration que de ne pas indiquer le rôle des congrégations musulmanes — d'une neutralité plutôt bienveillante (Tidjania), ou hostiles (Senoussia).

Les explorations de Duveyrier sont comprises entre les années 1859-1861 et non 1859-60. Ce n'est pas en 1858, mais en 1856 (exactement le 26 novembre) que Bonnemain quitta El-Oued à destination de Ghadamès. C'est en 1875 et non en 1874 que Largeau visita Ghadamès. Le voyage de Teisserenc de Bort à El-Goléa a eu lieu en 1888 et non en 1885. De cette dernière année est le voyage du même explorateur de Touggourt à Gabès, avec Deschellereins et Bovier-Lapierre, etc.

Les travailleurs qui s'occupent de l'œuvre entreprise par la France au Sahara devront faire abstraction de l'ouvrage de M. Gaffarel, et s'en tenir à ceux précis et excellemment documentés de Schirmer, *Le Sahara ;* La Martinière et Lacroix, *Documents sur le Nord-Ouest africain ;* Bernard et Lacroix, *La Pénétration saharienne.*

G. ESQUER.

LANESSAN (J.-L. DE). — *La Tunisie* ; 2e édition revue et mise à jour, avec une carte en couleurs. — Paris, Alcan, 1917. 8° VI. 308 pp. (Bibliothèque contemporaine).

Cette seconde édition d'un livre paru en 1887 est en réalité un ouvrage nouveau. Il n'en pouvait être autrement, en raison des changements considérables survenus en Tunisie depuis cette époque. Les résultats obtenus sont, il est vrai, de nature à justifier les prévisions alors émises par l'auteur et sa conviction que « le « protectorat est de toutes les formes d'administration des colonies la plus favorable au pays colonisé et à la nation colonisatrice parce qu'il est le plus économique et le plus humain. »

Après un exposé peut-être un peu sommaire des caractères généraux de la Tunisie (sol, climat, population), M. de L. passe en revue les ressources naturelles du pays et les manifestations de l'activité humaine. Il insiste, comme de juste, sur les richesses minérales, dont l'exploitation rationnelle a si largement contribué au développement de la prospérité tunisienne. Il étudie en détail

l'agriculture indigène et l'agriculture européenne, la première encore rudimentaire, la seconde, au contraire, ayant, grâce à l'emploi de capitaux considérables et de moyens perfectionnés, opéré, partout où elle s'est établie, une transformation complète du pays. La description des principales exploitations montre d'une façon objective l'œuvre des colons. L'industrie et le commerce ont également prospéré et sont susceptibles d'un progrès plus grand encore, à condition qu'un régime douanier bien compris ne ferme pas l'accès de la France aux produits du Protectorat. La transformation économique se traduit, d'ailleurs, par l'accroissement du commerce extérieur passant de 10.840.000 francs en 1880, à 310 millions 948.000 en 1912. Ces résultats sont dus à la sage politique dont on ne s'est jamais départi : « Plus heureuse que la plupart de nos colonies, écrit M. de L., la Tunisie a échappé à la manie d'administration directe et d'assimilation à la métropole... elle a été administrée conformément aux conditions ethnographiques, sociales, climatériques, etc., qui lui sont imposées par la nature et les traditions. » Il reste maintenant à réaliser l'adaptation de la population indigène à la vie moderne. L'auteur ne croit pas qu'il soit impossible d'y parvenir, à condition de respecter tout ce qui tient aux mœurs du pays et tout ce qui touche de près ou de loin à la religion.

C'est donc un tableau d'ensemble de la Tunisie que nous donne M. de L., tableau où la fantaisie n'a pas de part et dont tous les détails sont scrupuleusement établis au moyen de documents statistiques puisés aux meilleures sources. Et, comme l'auteur a pris soin non seulement d'exposer les faits économiques dans leur état actuel, mais encore d'en montrer le processus et l'évolution, son livre, où il n'y a pas de chapitre spécialement « historique », n'en constitue pas moins une excellente histoire de la Tunisie depuis le début du protectorat.

G. YVER

MÉLIA (Jean). — *La France et l'Algérie.*— Paris (Plon). 1919, in-16

Dans un livre paru l'an dernier, M. M. montrait la part prise par les Algériens, sans distinction d'origine, à la guerre contre l'Allemagne. Il nous expose, aujourd'hui, ses idées sur l'avenir de l'Algérie. Les destinées de ce pays se confondent avec celles de la France, dont « l'intégralité comprend toutes ses colonies ». Au lendemain de la victoire s'impose aux Français le devoir de tirer parti de leur immense domaine africain, dont la mise en valeur restaurera la puissance matérielle et accroîtra le prestige moral de la nation. L'Algérie est appelée à prendre la direction de ce mouvement. Elle recèle des ressources de toute nature, elle possède « des richesses de pensée, d'esprit, d'art et de science » qu'elle peut aussi appliquer à son industrie, à son commerce, à son agri-

culture ; elle a, enfin, les hommes qui manquent à la métropole. Mais pour les utiliser, il convient de supprimer les barrières qui isolent encore les uns des autres les divers éléments de la population. Loin de chercher à faire évoluer les indigènes dans leur propre civilisation, il convient, au contraire, de leur faciliter les moyens d'en sortir pour se rapprocher de nous. La francisation progressive des indigènes s'impose, dans l'intérêt des Français, aussi bien que des indigènes eux-mêmes. Mais, M. M. le spécifie, il ne saurait y avoir francisation sans renonciation au statut personnel et sans acceptation intégrale de la loi française. L'auteur ne se laisse pas arrêter par les objections habituelles tirées de la mentalité, de la religion, de la législation musulmanes. Son argumentation ne convaincra pas certainement tous ses lecteurs, mais ceux-là même qui ne se rallieront pas à sa thèse, ne demeureront pas insensibles à la générosité de ses intentions.

G. YVER.

RONZE (Raymond). — *La question d'Afrique*, étude sur les rapports de l'Europe et de l'Afrique depuis les origines jusqu'à la grande guerre de 1914. Préface de M. Edouard Driault. — Paris, Alcan, 1918, 8° XI-391 pp. (Bibliothèque d'histoire contemporaine.)

La question d'Afrique est la question des rapports de l'Europe avec le continent noir. Elle se présente sous un double aspect, selon que l'on envisage le passé ou l'avenir. Pour le passé, elle se résume dans l'histoire de l'exploration et du partage du pays ; pour l'avenir elle se ramène au problème de la mise en valeur et des conséquences qu'entraînera le contact brusque des indigènes avec les représentants d'une civilisation supérieure.

La connaissance de l'Afrique est chose récente. De par sa configuration même, ce continent reste, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, soustrait à l'action des Européens. Quelques établissements français, anglais, hollandais, portugais végètent sur le littoral de l'Océan Atlantique ou de l'Océan Indien. L'intérieur est ignoré. Tout change au XIXe siècle. La curiosité scientifique et les préoccupations humanitaires déterminent un intense mouvement d'exploration, qui aboutit, en quatre-vingts ans à la reconnaissance intégrale de l'Afrique. En même temps, durant la première moitié du siècle, l'Angleterre maîtresse du Cap en 1815, la France établie à Alger en 1830, jettent les bases d'immenses empires coloniaux. Dans la seconde moitié du siècle, le développement industriel des nations européennes les incite à se chercher, en Afrique, des débouchés en s'emparant des terres vacantes. L'Angleterre et la France ne sont plus seules à se disputer l'hégémonie. L'Espagne, le Portugal se réveillant d'une longue léthargie, font valoir leurs « droits historiques » ; l'Italie, l'Allemagne se ruent, de leur côté, à la curée. De là des conflits que résolvent, tant bien que

mal, des ententes entre les intéressés, ou des accords internationaux. En 1912, l'attribution des derniers territoires indépendants aux Français (protectorat marocain) et aux Italiens (cession de la Tripolitaine par les Turcs), marque la fin du partage. Mais tous les concurrents ne sont pas également satisfaits de leur lot. L'Allemagne estime le sien insuffisant et songe à l'agrandir aux dépens de ses voisins les plus faibles. La satisfaction de ses convoitises africaines s'inscrit parmi les bénéfices qu'elle compte tirer de la guerre de 1914. Les résultats du conflit déchaîné par les pangermanistes n'ont pas été conformes à leurs espérances et ils risquent fort de se voir évincer d'un continent où ils comptaient s'assurer une situation prédominante. La Conférence de la paix aura donc la mission d'établir le statut futur de l'Afrique, en tenant compte non seulement des droits acquis, mais encore de l'intérêt des populations noires qu'on ne saurait négliger, et qu'il convient d'amener peu à peu à un degré de civilisation supérieur, en substituant une politique d'association à la politique d'exploitation suivie presque uniquement jusqu'à ce jour.

La question d'Afrique est donc fort complexe. Elle a donné lieu à une littérature abondante et touffue. Aussi faut-il savoir gré à M. R. d'avoir tenté de la présenter au public dans un livre clair et concis, analogue à l'ouvrage bien connu de M. Driault sur la question d'Orient. Malheureusement, si les intentions et le programme de M. R. sont dignes d'éloges, la façon dont il les a réalisés prête à la critique. Son livre, d'une lecture facile, est déparé par quelques graves défauts. Il est dépourvu d'une bibliographie sommaire, mais méthodique, qui manque, d'ailleurs, trop souvent aux ouvrages de ce genre. On y trouve, en outre, des affirmations discutables, celle-ci, par exemple : « L'Algérie semble aller plutôt dans la voie de l'assimilation que dans celle de l'autonomie (p. 364) ; des contradictions ; tantôt l'établissement des Français en Algérie nous est présenté comme le résultat d'un plan prémédité tantôt, ce qui, croyons-nous, est plus conforme à la vérité, comme la conséquence imprévue d'un incident fortuit ; — des assertions au moins singulières : « Abd el Kader fut « dépouillé de ses titres de Hadj et de Sidi. » (p. 75); — des confusions de personne (p. 57). J. J. Ampère, qui visita l'Egypte sous Méhémet Ali, est pris pour le savant physicien auquel l'épithète « d'illustre » conviendrait mieux qu'à cet honnête littérateur. Mais, surtout M. R. témoigne d'un dédain de la chronologie inadmissible chez un historien. Quelques exemples suffiront à édifier le lecteur. — A la page 176, nous lisons, « l'empereur Guillaume II, en 1884 ». Ce n'est peut-être qu'un lapsus dû à une correction d'épreuves trop rapide. Mais la même excuse ne peut être invoquée, lorsque l'auteur (p. 59) place la scène du « coup d'éventail » le 11 juin 1830, alors qu'elle eut lieu le 30 avril. M. R. joue, du reste, de malheur avec les dates et les événements algériens. Il atttribue à un ordre de Louis-Philippe l'évacuation d'Oran et de Mers-el-Kébir en 1830 (p. 66), alors

que ces deux villes ne furent pas occupées à ce moment et que l'expédition qui devait en prendre possession fut rappelée par Bourmont. L'occupation de ces deux places fut effectuée en 1831, sous le gouvernement de Berthezène et non, comme l'affirme M. R., sous le gouvernement de Clauzel. Le traité de la Tafna est du 30 mai et non du 29 mai 1837 (p. 69), le bombardement de Tanger et la bataille d'Isly ont eu lieu respectivement les 6 et 14 août 1844, et non comme on le lit, p. 72, les 6 et 14 juin. L'occupation d'Oudjda a été effectuée en 1907 et non en 1906 (p. 319).

Cette liste, que nous aurions pu allonger encore, suffit à montrer avec quelle précaution il convient de consulter le livre de M. R. L'ouvrage devra être soigneusement revisé pour rendre les services qu'on serait en droit d'en attendre.

G. YVER.

Revue des Périodiques

Académie d'Agriculture de France. — Comptes rendus. — *27 février 1918.* M. Dechambre : Rapport sur les travaux de M. Aubry, inspecteur du service de l'élevage de la région de Meknès (Maroc). — *24 avril 1918.* Dr Trabut : Le coton en Algérie en 1917.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comptes rendus. — *Novembre-décembre 1917.* R. P. Delattre : Une grande basilique voisine de Sainte-Monique à Carthage. (second rapport). — *Janvier-février 1914.* M. Dieulafoy : Le Maroc et les croisades. — Dr Carton : Note sur des chapiteaux chrétiens de Tozeur (Tunisie).

L'Afrique française (bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc). — *Année 1917.* Sur le front marocain : L'œuvre du général Lyautey. — Le général Gouraud au Maroc. — La politique marocaine de l'Allemagne. — Cte de Segonzac : La mort du P. de Foucauld. — Jonnart : La belle Algérie. — L'organisation des territoires sahariens. — R. Basset : A propos du P. de Foucauld. — R. Thierry : Les œuvres de guerre au Maroc. — Le recrutement indigène attribué au Ministère des Colonies. — Le général Lyautey au Maroc. — R. de S. : Le carnet de route de Fritz Bottjer. — Dix ans après : Casablanca (1907-1917). — Les chemins de fer du Maroc français. — Les étonnantes ambitions marocaines d'un pangermaniste colonial. — R. Kœchlin : Le Maroc au travail. — Le recrutement indigène. — Des livres pour les soldats marocains. — Sur le front marocain : Au Tafilalet. — Chroniques de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc. — Renseignements coloniaux : Ch. Mourey : Le commerce du protectorat français au Maroc. — El Hiba, fils de Ma el Aïn. — Cne Bezert et R. de S. : Les tirailleurs marocains au front de France. — R. de S. : Le Sud marocain. — Gén. de Primo de Rivera : La question de Gibraltar et le Maroc espagnol. — Ceccaldi : La question de l'Afrique du Nord. — Les publications du bureau topographique du Maroc. — Le commerce du Maroc français en 1916. — Les prisonniers allemands au Maroc. — Le commerce de la Tunisie en 1916. — Cte Poirmeur : La porte du Maroc vers l'Algérie. — R. de S. : Nos grands alliés : Les Glaoua. — Nos grands ennemis : les Zaïan.

Annales de Géographie. — *15 juillet 1918.* L. Joleaud : Le rocher de Constantine.

Archives berbères. — Vol. 2. Année 1917. Fascicule 1. — Westermarck : Cérémonies du mariage au Maroc. — Dr Mauran : Une République de pirates. — De Aldecoa : Ibn el Khatib Lisân ed Din. — Fascicule 2. Henri Basset : Rapport sur une mission chez les Ntifa. — Capitaine Delhomme : Les armes dans le Souss occidental. — Lieutenants Campardou et André : Un grand marabout

de Taza : Si El Hadj Ali Ibn Bari. — S. Biarnay : Voleurs, receleurs et complices dans les vallées inférieures du Sebou et de l'Ouargha. — Abès : Monographie d'une tribu berbère : Les Aïth Ndhir (Beni-M'tir).

Bulletin mensuel de la Société de Géographie comparée. — Héron de Villefosse : Etude sur la propriété intellectuelle au Maroc.

Correspondant. — *10 août 1918.* L. d'Anfreville de la Salle : Le nouveau Maroc : Le Sebou et Kénitra.

Economiste français. — *6 juillet 1918.* E. Payen : L'Algérie et la guerre.

Echo de Paris. — *13 janvier 1918.* L. Dumont-Vilden : L'œuvre de la France au Maroc.

Europe (l') nouvelle. — N° 11. *16 mars 1918.* Carayol : Une réforme du recrutement indigène en Algérie. — N°s 12 et 13. *30 mars et 6 avril.* Bernard-Lavergne : Des raisons de créer non un Ministère, mais un Sous-Secrétariat d'Etat de l'Afrique du Nord.

N° 14. *13 avril 1918.* Bernard-Lavergne : Le programme des réformes préconisé par M. Jonnart, en faveur des indigènes algériens.

N°s 14, 15, 16, 17, 18, 19. Michel Larchain : Afrique du Nord et colonies : Chronique coloniale.

N° 32. *17 août 1918.* Taleb (Abdesselem) : Le statut personnel des musulmans français.

14, 21, 28 septembre. L. Polier : Le privilège de la Banque de l'Algérie.

Figaro. — *3 juillet 1918.* R. Recouly : Deux tableaux algériens.

France-Maroc. — *15 janvier 1918.* La Direction : Le Maroc en 1917. — Nacivet : L'eau au Maroc. — F. Busset : L'immatriculation foncière au Maroc. — M. Revilliod : Si Seddik Bargach et Si Abderrahman Bargach pachas de Rabat. —G. Rousseau : Le Horm de Moulaï Idriss. — E. Vaffier : Une grande famille marocaine : Les Glaoua. — P. C. : La Vie militaire : Foyers du soldat et bibliothèque du bled. — A. R. de Lens : La vie sociale. La fête des Aïssaouas à Meknès. — P. Ricard : La vie économique. La main-d'œuvre marocaine et le rôle économique du Maroc après la guerre. — Les nouveaux timbres-poste du Maroc. — Capitaine de Cadoudal : La Vie agricole : Un concours aux Beni-Meskin. — Abd es Salam : Rabat et Kénitra. — *15 février.* F. Pietri : La question du Hassani. — L. Chatelain : Les fouilles de Volubilis. — A. de Tarde : Le Maroc et l'Afrique du Nord, notre salut économique. — G. Aubry : Les autruches de Meknès. — Dr Lacapère : La lutte contre la syphilis au Maroc. — X. : La vie militaire : Colonne de la moyenne Moulouya. — P. Ricard : Les beaux-arts :

A propos d'un manuscrit enluminé. — H. Saladin : La main-d'œuvre indigène. — *15 mars.* J.-C.-N. Forestier : Les jardins arabes. — E. Michaux Bellaire : Le Maroc hassani. — P. Ricard : La grande mosquée cathédrale El Qarouiyine, siège de l'Université musulmane de Fez. — L. M. : Le loyalisme de nos sujets musulmans. — J. Goulven : Azemmour. — Notes économiques : L'élevage du porc au Maroc. La culture industrielle de l'agave. Un office d'arts indigènes au Maroc. — D. Saurin : Lettre de Tanger. Les institutions locales. — *15 avril.* F. Malet : Programme de colonisation. — R.-R. Griffel : La colonisation en Chaouïa : Une visite à la ferme bretonne. — Boisset : L'Association avec les indigènes. — A. Leroy : La ferme expérimentale de Fez. — L. Milliot : Les Djema'a de tribu et la colonisation. — M. Geoffroy Saint-Hilaire : Le Maroc à la foire de Lyon. — E. Dolleans : Un apôtre de l'Afrique du Nord. — Capitaine Z. : La vie militaire : Les Naz. — La vie économique : La Chambre de Commerce de Casablanca. — P. Rochet : La culture des graines de semence au Maroc. — Les pêcheries au Maroc. — Les offices économiques du Maroc.

France nouvelle. — *Février 1918.* A. Lichtemberger : L'œuvre française au Maroc.

Gaulois. — *4 juin* 1918.. J. Crébassa : L'Allemagne au Maroc.

Géographie. — 1916-1917. N°s 6 à 8. R. Chudeau : Une nouvelle carte du Sahara central. — 1918, n° 1. A. Reboul : L'azaghar de Tiznit. — G. Regelsperger : Les territoires du Sud (Algérie) en 1914-1915.

Journal asiatique. — *Juillet-août-septembre-octobre 1917.* A. Bel : Inscriptions arabes de Fès.

Journal des Débats. — *19, 27 septembre 1917; 6 janvier 1918.* R. Kœchlin : Le front marocain. — *6 janvier 1918.* R. Kœchlin : Le Maroc au travail (1916-1917). — *9 mars 1918.* A. Gauvain : Le coup d'Agadir.

Larousse mensuel. — *Décembre 1917.* H. Froidevaux : Exposition d'art marocain.

Lectures pour tous. — *15 février 1918.* V. Cambon : L'industrie française au Maroc.

Missions catholiques. — *28 décembre 1917; 7 juin 1918.* L'évangile au Maroc : La mission de Marrakech.

Opinion. — *22-29 juin, 6 juillet 1918.* B.-G. Gaulis : Au Maroc : Notes de route. — *3 août.* B.-G. Gaulis : Au Maroc : Un soir à la subdivision de Meknès. — *31 août.* B.-G. Gaulis : Volubilis et Moulay Idriss.

Progrès agricole et viticole. — *2 décembre 1917.* L. Ravaz : Le dépérissement dans les vignes en Algérie. — *6 janvier 1918.* Relevé par département de la récolte des vins en France et en Algérie en 1916-1917 (stocks et récoltes). — *13 janvier.* L. Ravaz : Porte-greffes pour l'Algérie. — *11 février :* G.-J. Stotz : La fumure des vignes en Algérie.

Réforme sociale. — *1er-16 décembre 1917.* G. Blondel : L'œuvre française au Maroc.

Renaissance du Tourisme. — R. Monmaison : Le vrai Maroc. — *Mai 1918.* G. Rozet : L'organisation du tourisme. Le général Lyautey et le T. C. F. — *Juin-juillet-septembre.* — R. Mathieu d'Auriac : L'Algérie et le Tourisme.

Revue de l'Histoire des Colonies françaises. — *4e trimestre 1917.* V. Demontès : Les instructions données par Soult à Bugeaud au sujet de la colonisation en Algérie.

Revue de Paris. — *15 avril, 1er mai 1918.* A. Chevrillon : Au Maghreb. — 1er *juillet.* G. Mercier : Les indigènes nord-africains et la guerre. — *15 novembre.* V. Piquet : Les réformes en Algérie et le statut des indigènes.

Revue des Deux-Mondes. — *15 décembre 1917, 15 mai* 1918. J. et J. Tharaud : La foire de Rabat. — 1er-15 *mars,* 1er-15 *avril,* 1er *mai* 1918. Louis Bertrand : Sanguis Martyrum. — 15 *juin* 1918. E. Wharton : Les Marocaines chez elles.

Revue des Etudes historiques. — *Octobre-décembre 1917.* L. Misermont : Les Français mis à la bouche du canon d'Alger, en 1683, avec le consul Jean Le Vacher et le canon appelé « Consulaire ».

Revue des Etudes napoléoniennes. — *Janvier-février 1918.* A. Auzoux : La mission de l'amiral Leissègues à Alger.

Revue des Jeunes. — *25 décembre 1917.* Besse : Les martyrs de Carthage.

Revue des Traditions populaires. — *Novembre-décembre 1917.* E. Cosquin : Les contes indiens et l'Occident. Petites monographies à propos des contes maures recueillis à Blida. — *Janvier-février-mai-juin 1918.* R. Basset : Contes et légendes arabes.

Revue du Monde musulman. — Vol. XXIV. 1917-1918. — A. Guérinot : L'Islam et l'Abyssinie. — Paul Marty : L'Islam en Guinée. Fouta Diallon. — César Poma : L'élément arabe dans quelques noms de famille italiens. — Mohammed Skiredj : Consultation marocaine sur la question du Khalifa. — Mohammed Lamine Cissé : Au Sénégal. — Capitaine Ch. Martin : Note sur les Toubous.

— G. Cordier : Etudes sino-mahométanes (3e série. V. le barrage de Song-Houa-Pa). — R. Majerczak : Notes sur l'enseignement dans la Russie musulmane avant la révolution. — L. Bouvat : La presse musulmane. — L. Bouvat : Les livres et les revues.

Revue-France. — *10 août 1918.* A. Lantemberger : L'apport du Maroc à la France.

Revue générale de Droit international public. — *Septembre-octobre 1917.* Chronique des faits internationaux : Maroc.

Revue indigène. — *Janvier-mars 1917.* P. Bourdarie : Les réformes algériennes. — L.-S. Gerbault : Les réformes algériennes au Sénat. — M. Boisnard : La journée de Mechounech.

Revue tunisienne. — 1917 *Janvier.* Montchicourt : La mehalla d'Ahmed Zarroug dans le Sahel (1863). — Lt-colonel Hannezo : Tabarca, monographie (suite). — Conor et Grandchamp : Relation du court voyage d'un antiquaire amateur (F. Caroni). — *Mars.* H. Hugon Note sur trois contes tunisiens d'un officier français (J.-L. Lugan, 1834). — R. d'Erlanger : Au sujet de la musique arabe en Tunisie. — Conor et Grandchamp : Relation du court voyage d'un antiquaire amateur (suite et fin). — Lt-colonel Hannezo : Tabarca. Monographie (suite et fin). — Dr L. Carton : Treizième chronique d'archéologie barbaresque (années 1914, 1915, 1916). — *Mai.* Marthe Conor : Pages d'histoire tunisienne. I Alexandre Dumas à Tunis (décembre 1846). — B. Roy : Deux documents inédits sur l'expédition algérienne de 1628 (1037 Heg) contre les Tunisiens. — P. Ducroquet : Georges Pavillier, directeur général des travaux publics de la Régence. — Victor Serres : Des rapports entre le mot français « amiral » et le mot arabe « émir ». — Dr L. Carton : Treizième chronique d'archéologie barbaresque (années 1914, 1915, 1916) suite. — *Juillet.* A. Merlin : L'église du prêtre Vitalis à Sufetula. — H. Briquez : Un poète populaire tunisien : Les chansons de Ben Moussa el Fethairi. — H.-H. Abdul Wahab : Coup d'œil général sur les apports ethniques étrangers en Tunisie. — Ch. Monchicourt : A travers l'histoire de la Tunisie. — I. L'insécurité en Méditerranée durant l'été de 1550. — P. Grandchamp : Pages d'histoire tunisienne : II. L'incident du Guérin-Mesquin (6 prairial, an 12). 26 mai 1804). — Dr L. Carton : Treizième chronique d'archéologie barbaresque (années 1914, 1915, 1916) (suite et fin). — *Novembre.* Eusèbe Vassel : L'inscription des ethniques. — Henri Nicolas : De la roue solaire à la croix gnostique. — H.-H. Abdul Wahab : Coup d'œil général sur les apports ethniques étrangers en Tunisie (suite et fin).

Revue scientifique. — *1er et 8 juin 1918.* G. H. N. : La culture du ricin en Tunisie et au Maroc

Vie agricole et rurale. — *2 février 1918.* Perreau-Pradier : Les entreprises agricoles au Maroc. — Dubois : Les ressources agricoles au Maroc. — Trouette : L'élevage en Algérie. — Petit : La chèvre d'Angora en Algérie. — Dumont : La sériciculture en Tunisie. — De Mazières : Le dépérissement des vignes en Algérie. — *20 avril* : Dubois : La vigne au Maroc. — *27 avril.* Trévières : L'agriculture d'après guerre ; la main-d'œuvre algérienne.

Le Gérant : J. BÉVIA.

RAPPORT

SUR LES

ÉTUDES RELATIVES A LA LINGUISTIQUE BERBÈRE

(1913-1918)

I

Le Comité d'études berbères de Rabat a, sous le titre d'*Archives berbères*, entrepris la publication d'un recueil de travaux relatifs à tout ce qui concerne la société berbère. Je n'en retiendrai que la partie qui touche à la linguistique, mais je suis heureux de constater que cette publication a donné tous les résultats qu'on pouvait en attendre (1). Elle s'ouvre par un article résumé du colonel Simon : *Les études berbères au Maroc et leur application en matière de politique et d'administration.*

Sous le titre de *Baskisch und Hamitisch*, Schuchardt a publié une série de mots basques, comparés au berbère et à d'autres langues hamitiques et même appartenant à d'autres groupes (2).

Un emprunt d'une forme berbère par un dialecte arabe

(1) Le t. I a été présenté à l'Institut par le secrétaire perpétuel : *C. R. de l'Académie des Inscriptions*, mai-juin 1915, p. 220. C. R. du fasc. I par Cour, *Recueil de notices et mémoires de la Société Archéologique de Constantine*, t. XLVIII, 1914 p. 307-308 ; par R. Basset, *Revue critique*, 1915, 2e semestre, n° 35, p. 129-130; par Yver, *Annales Universitaires de l'Algérie*, mars 1915, p. 374-375 ; par F. Doumergues, *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, t. XXXVI, 1915, p. 222-223 ; par Cour, *Recueil de Notices de la Société Archéologique de Constantine*, t. XLVIII, p. 307-308.

(2) H. Schuchardt, *Baskisch und Hamitisch*, Paris, 1913, 52 p. in-8°, Un compte rendu plein d'un prudent scepticisme a été donné par S. Reinach, *Revue Archéologique*, IVe série, t. XXIII, 1914, p. 160.

a été signalé par J. Guay : *La forme féminine berbère à Salé* (1).

Un rapport sur les études berbères, rapport très complet et qui comprend non seulement la linguistique, mais aussi l'histoire, l'archéologie et la sociologie est dû à M. Béguinot (2).

Dans un tableau d'ensemble, j'ai essayé de rassembler ce qui nous est parvenu sur les généalogistes berbères qui ont servi de sources à Ibn Khaldoun pour la partie du *Kitâb el 'Iber*, consacrée aux Berbères (3).

M. Laoust a publié un article sur les *Noms de la charrue et de ses accessoires chez les Berbères*. Dans cet article, extrêmement bien documenté, il étudie successivement les noms des diverses parties de la charrue et il conclut que le mode d'attelage est romain ou visiblement inspiré du système romain. Quelques-uns des rapprochements, par exemple *agelzim* et *tagursas*, ne peuvent être accueillis qu'avec de grandes réserves (4).

Les études berbères commencent à prendre leur place dans l'enseignement officiel italien, en raison des populations de cette langue qui vivent en Tripolitaine. Aussi, une chaire de berbère a été fondée par le ministère des colonies à l'Institut oriental de Naples, réalisant ainsi le vœu exprimé par C. Conti-Rossini, dans son article *L'insegnamente del Berbero* (5). Cette chaire a été attribuée à M. Béguinot, sur la proposition d'une commission dont le rapport a été publié dans les *Archives berbères* (6), suivant de près la création d'une chaire analogue à l'Ecole supérieure d'arabe et de berbère à Rabat, où fut nommé

(1) *Archives berbères*, t. III, 1918, p. 31-52.

(2) *Rivista degli Studi Orientali*, t. VII, fasc. 2, Rome, 1916.

(3) R. Basset, *Les Généalogistes berbères*, *Archives berbères*, t. I, fasc. 2, 1915, p. 9-11.

(4) *Archives berbères*, t. III, 1918, p. 1-29.

(5) *Rivista Coloniale*, 1re année, p. 12, 25 juin 1912, p. 453-455.

(6) *Relazione della Commissione giudicatrice del concorso alla cattedra di berbero*, *Archives berbères*, t. I, fasc. 2, 1915, p. 104-106.

M. Laoust, à l'Ecole des langues orientales, à Paris, dont le titulaire fut M. Destaing, et d'un cours de berbère (dialecte chelha du Rif), confié à un professeur et un auxiliaire, à Mélilla.

G. Mercier, par une ingénieuse conjecture, a retrouvé le nom berbère de la perdrix dans l'appellation de Rusuccuru (Rous Ousekkourt), donné dans l'antiquité à Dellys. Ce serait le même nom que celui de Tasacora, donné à une localité de la Maurétanie césarienne (1).

II

Dans le tome I de sa magistrale *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* (2), S. Gsell a consacré un chapitre à la langue libyque, ancêtre du berbère, où il a su se garder des hypothèses brillantes, mais sans solidité, et l'on ne peut qu'adopter ses prudentes conclusions (3). Dans un court mémoire dont les conclusions paraissent devoir être adoptées, Chabot, en réfutant Halévy, a déterminé la valeur d'une lettre libyque (4). Dans ses *Punica* (5), il a reproduit, avec de judicieuses remarques sur l'alphabet, cinq inscriptions libyques parmi lesquelles les deux célè-

(1) G. Mercier, *Notes sur l'étymologie du nom Rusuccuru*, *Recueil de notices et mémoires de la Société Archéologique de Constantine*, t. XLVIII, 1915, p. 94-95.

(2) Complétée par son *Hérodote*, t. I des *Textes relatifs à l'Histoire de l'Afrique du Nord*, publication de l'Université d'Alger, Alger 1916, in-8°. C. R. par Henri Basset, *Archives berbères*, t. II. 1917, p. 194-204 ; cf. du même : *La Libye d'Hérodote*, d'après le livre de M. Gsell, *Revue Africaine*, 3e et 4e trimestre 1918, p. 293-305.

(3) Paris, 1913, in-8°, p. 308-326. C. R. par De Pachtere, *Journal des Savants*, juin 1914, p. 265-269 ; juillet 1914, p. 303-315 ; par Carcopino, *Annales Universitaires de l'Algérie*, n° 7-8, 7 déc. 1913, p. 165-170 ; par Julien, *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, mars 1914, p. 127-130 ; par Pallary, *Rev. Africaine*, 1er trim. 1914, p. 143-149 ; par Merlin, *Revue Critique*, 1914, 1er trim., p. 229-232 ; par S. Reinach, *Revue Archéologique*, 2e sem. 1914, p. 347 ; par Carton, *Revue Tunisienne*, 1915, p. 311-314.

(4) *Note sur l'alphabet libyque*, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1917, p. 558-564.

(5) *Journal Asiatique*, mars-avril 1914, p. 259-312.

bres inscriptions de Dougga. La seconde, mentionnant l'inscription d'un temple à Masinissa, sous le règne de Micipsa, a été l'objet d'un article de J. Halévy (1) ; il a reconnu qu'à part le mot *agellid* (roi), le secours des dialectes berbères modernes semble nous faire défaut. Elle a été également étudiée par M. Lidzbarski (2).

Dans son beau travail sur les Ethiopiens orientaux, Oric Bates a réuni de nombreux renseignements sur la vie, la civilisation, l'ethnographie, des populations de cette région (3). Les inscriptions libyques et touarègues, relevées par Pervinquière dans son voyage d'exploration à Ghdamès, ont été publiées par lui avec un essai d'interprétation (4). Dans le bulletin de la Société nationale des antiquaires de la France (1913, p. 333), M. Toutain a repris l'étude d'une inscription latino-libyque.

Un certain nombre d'inscriptions libyques ont été découvertes pendant cette période : l'une, trouvée à Fedj-Mzala, a été publiée par Debruge (5) ; une autre, ne portant que trois lettres, découverte à El-Hafra (6). J'ai donné, dans la *Revue africaine*, une inscription libyque de dix-sept caractères sur trois lignes horizontales, provenant de Hakemti, dans la commune mixte d'Aïn-Bessem (7). Deux autres ont été trouvées par Gausse, dans le

(1) L'*Inscription punique-berbère du temple de Masinissa*, *Revue sémitique*, 1913, p. 136-138.

(2) *Eine punisch-altberberische Bilinguis aus einem Tempel des Massinissa*, *Sitzungsberichte der koen. preuss. Akademie der Wissenschaften*, 1913, n° XV.

(3) *The Eastern Libyans*, Londres, 1914, in-4°. C. R. dans l'*Athenæum*, 9 mai 1914, p. 447 et par S. Reinach, *Revue Archéologique*, 1914, 2e sem., p. 248.

(4) *Notes archéologiques sur la frontière tuniso-tripolitaine*, Paris, 1912, in-8° p. 10-15.

(5) *Stèle libyque à Fedj Mzala. Recueil de Notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, t. XLVI, 1913, p. 269.

(6) Bosco, *Note sur une nouvelle inscription libyque du Djebel Ouart* (Constantine), ibid., t. XLVIII, 1914, Constantine (1915), p. 275-276, avec une planche.

(7) *Une nouvelle incription libyque*, *Revue Africaine*, 1er fasc., 1914, p. 20.

département de Constantine : l'une dans le douar d'El-Aouaid, commune mixte de la Safia (neuf lettres sur trois colonnes perpendiculaires) ; l'autre (dix-sept lettres sur trois colonnes perpendiculaires), à Dira-Khiroun, commune mixte de Souk-Ahras (1). Une autre (de dix lettres sur trois lignes perpendiculaires) a été découverte par Solignac, dans les ruines de la Fontaine-Chaude, près d'Héliopolis (2). Il y a lieu de mentionner les gravures rupestres relevées dans la région du Khroub (3).

III

Dans un travail consciencieux et qui ne laisse rien à la fantaisie, J. Abercromby a poussé plus loin que ses devanciers l'étude du dialecte guanche, d'après les débris qui nous ont été conservés. Il y a toutefois une hypothèse qu'il n'a pas envisagée, celle de l'existence de deux dialectes dans l'archipel des Canaries (4).

IV

Comme tableau d'ensemble, l'article de M. Gaudefroy-Demombynes, les *Langues du Maroc* (5) est à signaler pour la netteté avec laquelle il expose l'état de la langue berbère au Maroc.

L'ouvrage le plus important sur le berbère marocain est celui que S. Biarnay a consacré au dialecte rifain et

(1) Gousse, *Notice sur deux nouvelles inscriptions lybiques* (sic) *trouvées dans la région de Souk-Ahras ; Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, t. XLIX, 1915, Constantine (1916), p. 75-79.

(2) Solignac, *Note sur une inscription libyque d'Héliopolis* (Constantine) ibid., p. 181-183.

(3) Solignac et Bosco, *Nouvelles stations de représentations rupestres de la région du Khroub*, ibid., p. 243-249.

(4) *Harvard African Studies* I, *Varia Africana*, I, Cambridge, (Massachusetts) 1917, in-4°, p. 95-129.

(5) *Revue générale des sciences pures et appliquées*, 15 avril 1914, p. 301-305.

qui a paru un an avant qu'il ne fût enlevé par une mort prématurée aux études dans lesquelles il avait si brillamment débuté (1). Il comprend une notice sur la géographie, l'histoire et la langue du Rif, un lexique berbère-français, une série de 29 contes et un certain nombre de chansons populaires dans les dialectes des Boqouïa, des A.-Ouriaghen, des Temsaman, des Aït Thouzin et des Kibdana, enfin une étude approfondie de la phonétique : le tableau synoptique des évolutions consonantiques et des accommodations conditionnées caractéristiques des parlers rifains (p. 586-587), comparés à la Zénatia de Ouargla et des B. Snous, est particulièrement remarquable et pourra servir de modèle aux travaux de ce genre (2). Cet ouvrage a été complété par un article sur les *Chants populaires du Rif*, où les deux groupes *Aïta et Izran*, sont étudiés en détail (3). — Jungfer et Antonio Martinez Pajarès ont tenté d'expliquer, soit par le berbère, soit par l'arabe, un certain nombre de noms propres de tribus du Rif et des régions voisines ; quelques-uns sont rattachés artificiellement à des racines arabes (4).

Un article important est celui où Westermarck combat, avec preuve à l'appui, l'opinion de Stumme sur l'état absolu et l'état d'annexion en Chelha (5).

(1) Cf. Henri Basset, *S. Biarnay*, *Revue Africaine*, 3e et 4e trim. 1918, p. 494-498.

(2) S. Biarnay, *Etude sur les dialectes berbères du Rif*, t. LIV du *Bulletin de Correspondance africaine*, *Publications de la Faculté des Lettres d'Alger*, Paris, 1917, in-8°. Présenté à l'Académie des Inscriptions par le Secrétaire perpétuel, cf. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1917, p. 385 ; C. R. par Cour, *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, t. XXXVII, 1917, p. 340-341 ; Laoust, *Archives berbères*, t. II, 1917, p. 307-312 ; Henri Basset, *Revue des Traditions populaires*, nov-déc. 1918, p. 276-284 ; Boulifa, *Revue Africaine*, 3e et 4e trim. 1918, p. 502-504.

(3) *Archives berbères*, t. I, fasc. 1, p. 22-35.

(4) *Appellidos y nombres de lugar Hispano-Maroquies*, Madrid, 1918, in-16.

(5) Edward Westermarck, *Nomina im status absolutus und status annexus in der Südmarokkanischen Berbersprache*, Helsingfors, 1914, in-8°.

Le volume d'Abès, intitulé *Première année de langue berbère* (1) présente un manuel des dialectes des Berabers du centre du Maroc : la grammaire est suivie de dialogues et de courtes historiettes dans les sous-dialectes des Aït-Ndhir (B. M'tir), Imejjad, Iguerouan, Aït Mgild, Izayân, A. Seghrouchen et A. Yafelmam : l'ouvrage se termine par un vocabulaire et comme c'est le premier de ce genre, publié sur le beraber, il est appelé à rendre des services.

Le dialecte chelha a été l'objet d'une publication du capitaine Justinard (2), qui rendra, au point de vue pratique les services qu'on ne peut attendre de celles de Stumme : il comprend une notice sur le berbère où l'on relèvera quelques inexactitudes sur la répartition des dialectes et l'usage de l'idiome touareg, des notions de grammaire, huit textes en prose et six textes en vers, parmi lesquels une poésie du célèbre Sidi Hammou, douze dialogues spéciaux au service militaire et un vocabulaire berbère-français.

V

Le gouvernement général de l'Algérie a voulu, par une sage mesure, publier une enquête sur l'état actuel et la répartition du berbère en Algérie. Des travaux partiels avaient déjà paru et une synthèse ne pouvait être que très utile. Mais cette œuvre ayant été confiée à deux érudits ignorant l'un et l'autre le berbère, force leur a été de s'en remettre aux renseignements fournis officiellement par les administrateurs civils et militaires. Ils ont tiré le meilleur parti possible de ces documents qu'ils ne pouvaient

(1) Rabat, 1916, in-8°. C. R. par Nehlil, *Archives berbères*, t. II, 1917, p. 206-207.

(2) *Manuel de berbère marocain (dialecte chleuh)* Paris, 1914, in-8°. C. R. dans *Bulletin de l'Afrique française*, supplément au n° d'avril 1915, *Renseignements coloniaux* n° 4, p. 123-124 ; par Nehlil, *Archives berbères*, t. I, fasc. 1, 1915, p. 92-93.

contrôler et qui, parfois, les ont induits en erreur, comme en ce qui concerne les A'chacha (1).

Le dialecte berbère parlé dans la montagne du Chenoua, entre Tipasa et Cherchel, apparenté à celui des B.-Menacer, a été étudié pour la première fois par Laoust dans un volume où il a réuni, avec la description de la région, une grammaire, vingt-trois textes avec traduction et un vocabulaire de ce dialecte : c'est une lacune comblée dans la linguistique berbère (2).

L'ouvrage de Boulifa, *Méthode de langue kabyle*, 2e partie, a été l'objet d'un compte-rendu dans le *Bulletin de la Société de géographie d'Alger* (3) et par Holper (4). De même, des comptes-rendus du livre de Provotelle sur le dialecte de Qala'at es Sened ont été donnés par Bel (5) et Gaudefroy-Demombynes (6).

VI

Jusqu'à présent, la lumière n'a pas été faite sur l'assassinat du P. de Foucauld : si la part des instigateurs germano-turcs et de leurs agents senoussistes est manifeste, il reste à établir nettement la responsabilité du dernier représentant des Imanan et ses relations avec la bande d'assassins commandés par Abbe (7). En attendant que justice

(1) E. Doutté et E. F. Gautier, *Enquête sur la dispersion de la langue berbère en Algérie*, Alger, 1913, in-4°. C. R. par Cohen, *Bulletin de la Société de linguistique*, n° 62, p. 132-135.

(2) *Etude sur le dialecte berbère du Chenoua*, Paris, 1912, in-8° (tome IIe *du Bulletin de Correspondance africaine* publié par la Faculté des Lettres d'Alger); C. R. par Ign. Guidi, *Rivista degli Studi Orientali*, t. VII, fasc. 3, Rome, 1917, p. 754.

(3) 1913, p. 425-429.

(4) *The Jewish Quaterly Review*, janvier 1916, t. VI, n° 3, p. 451.

(5) *Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran*, mars 1913, p. 144-146.

(6) *Revue Critique*, 1913, 2e semestre, n° 45, p. 361-362.

(7) Sur l'œuvre du P. de Foucauld et sa mort, cf. A. Bernard, *Le P. de Foucauld, La Géographie*, t. XXXI, 1916-1917, p. 351-354 ; Id. *Un saint français, Le P. de Foucauld*, Paris, 1917, in-8°, extrait

complète soit faite, les manuscrits qui ont pu être sauvés sont à l'impression, grâce à la sollicitude du gouvernement général de l'Algérie qui m'a confié le soin de leur publication. Le premier volume du dictionnaire ahaggar-français vient de paraître (1) ; c'est le plus considérable et le plus exact qui existe jusqu'à présent ; on y trouve, à côté du dialecte ahaggar, des renseignements sur les trois autres groupes touarègs, ceux de l'Aïr, de l'Adrar et des Ioulemeden.

VII

En ce qui concerne les Berbères de l'Est, je ne trouve à signaler qu'un article intitulé *Siwan Customs* du médecin égyptien Mahmoud Mohammed 'Abdallah, disparu dans une expédition contre les Senoussis. Dans cet article, nous relevons trois chansons et deux contes en traduction, sans le texte (2).

René Basset.

de la *Revue hebdomadaire*, 24 mars 1917 ; R. de Segonzac, *La mort du P. de Foucauld*, article complété par un autre, signé H. T., *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1917, p. 40-47 ; René Basset, *L'Œuvre du P. de Foucauld*, *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, 1917, p. 102-103 ; R. de Segonzac, *La mort du P. de Foucauld* (article le plus complet, sauf pour les derniers moments), *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1918, n° 1-2, janvier-mars, p. 42-45 ; L. D., *Le P. Charles de Foucauld, vicomte de Foucauld*, Maison-Carrée, 1918, in-8°, extrait du *Bulletin des Missions d'Afrique des Pères blancs*.

(1) *Dictionnaire abrégé touareg-français* (*Dialecte ahaggar*) publié par René Basset, t. I, Alger 1918 in-8° ; C. R. dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, décembre 1918, supplément n° 12. Renseignements coloniaux, p. 255-256.

(2) *Harvard African Studies* I, *Varia Africana* I, p. 1-28.

LES IRLANDAIS EN ALGÉRIE

On admettait communément, au lendemain de la conquête d'Alger, que le territoire de l'ex-Régence offrait un champ favorable à l'activité des populations européennes. On croyait possible et même avantageux de dériver vers le littoral africain le courant qui entraînait les émigrants en nombre croissant, d'année en année vers l'Amérique. La formule des « colonistes » de la première heure : « Alger, colonie européenne » (1), fit fortune. L'opinion

(1) Soutenue déjà par Sismondi (*de l'expédition contre Alger*) l'idée de faire de l'ex-Régence une colonie européenne fut, dès les premiers temps de l'occupation, chaudement défendue par Clauzel dans ses brochures et ses discours à la Chambre des Députés, par Boissy (*Réflexions d'un Français*, p. 17), par Caze, qui veut qu'Alger devienne « une colonie européenne mixte où toutes les nations seront admises. » (*Notice sur Alger*, p. 37). Le lieutenant-colonel Préaux, voit l'Afrique, « cette terre hospitalière devenir, sous l'influence bienveillante de la France, une patrie commune ouverte indistinctement à tous les Européens. » (*Réflexions sur la colonisation du territoire d'Alger*). Flandin (*la Régence d'Alger, peut-on la coloniser ? Comment ?*) se montre également partisan de ce système. En 1833, le gouvernement inscrit parmi les questions posées à la Commission d'Afrique celle de savoir, s'il faut admettre dans notre nouvelle possession les Français seuls ou les Français et les étrangers. La Commission se prononce pour cette seconde solution. (*Commission d'Afrique. Procès-verbaux I*, pp. 9, 95, 199. *Rapport sur la Colonisation* ibd, p. 323). Le 9 juin 1836, Thiers, alors président du Conseil, expose dans les termes suivants la théorie de la colonisation européenne : « La gloire que nous recherchons (en Afrique), ce sera d'y faire un grand et magnifique établissement où la France appellera tous les Européens qui voudront y trouver la justice à côté de la force, qui voudront y trouver dans des malheurs nationaux, dans des temps de persécution un de ces nobles asiles, qu'au XVIe et au XVIIe siècles on trouvait dans le Nord de l'Amérique et qui ont fait de l'Amérique une prospère et puissante nation. Si je voyais l'Afrique devenir le berceau d'une magnifique nation voisine de nos rivages, je ne regretterais pas la perte de quelques hommes et même la perte de quelques-uns de nos concitoyens. » (*Moniteur*, 10 juin, p. 140).

publique s'y rallia et le gouvernement essaya de la mettre en pratique, jusqu'au moment où des expériences réitérées et malheureuses en eurent montré l'inanité. Durant la monarchie de juillet, et même sous le second Empire, on s'efforça d'attirer et de fixer en Algérie, à côté des Français, à côté des Espagnols, des Italiens et des Maltais, qui venaient spontanément s'établir dans le pays, des colons recrutés dans les contrées qui fournissaient à l'émigration vers l'Amérique son contingent habituel. On fit appel aux Suisses, aux Wurtembergeois, aux Badois, aux Prussiens, aux Hollandais, aux Belges, aux Scandinaves, voire aux Irlandais. L'exposé de ces diverses tentatives constituera peut-être, quelque jour, un des chapitres les plus intéressants de l'histoire de la colonisation algérienne. Elles sont encore mal connues, parce que, jusqu'à une époque toute récente, les archives officielles étaient peu accessibles aux travailleurs. Quelques-unes, pourtant, sont mentionnées dans des ouvrages généraux (1) ; d'autres ont fait l'objet de monographies, mais la plupart sont presque complètement ignorées. Tel est, en particulier, le cas pour les projets et l'essai de colonisation irlandaise.

L'idée de faire appel aux Irlandais pour les installer dans l'Afrique du Nord paraîtrait au moins singulière, si l'on ne se rappelait que l'Irlande a été pendant un demi-siècle et, plus précisément de 1840 à 1870, un des foyers les plus actifs d'émigration vers le Nouveau-Monde. Soumise à un régime foncier déplorable, l'île ne pouvait plus,

(1) Sur les colons étrangers en Algérie. Cf. Baudicour, *La Colonisation de l'Algérie. Ses éléments* (1856), chap. IV. Les Colons § V. Les Allemands, chap. VI. La migration étrangère § I. L'émigration allemande. § II. L'émigration belge, et *Histoire de la Colonisation de l'Algérie*, chap. V. § IV. — Demontès (V.), *La Stidia : Une colonie allemande en Algérie* (Bullet. de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord. 1902. *Le peuple Algérien* (Alger 1906), — Peyerhimoff, *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de* 1871 *à* 1895, t. I, chap. 2 (Alger, 1906). — Yver (G.), *Enfantin et l'émigration étrangère en Algérie* (*Rev. Africaine*, 2e trimestre 1918).

aux environs de 1840, nourrir une population dont le chiffre avait passé de cinq millions à plus de huit millions d'individus depuis le début du XIXe siècle (1). Beaucoup d'Irlandais se voyaient donc contraints d'aller chercher par-delà l'Atlantique, les moyens d'existence qu'ils ne trouvaient pas dans leur patrie. La situation déjà mauvaise, s'aggrava encore, lorsque la maladie de la pomme de terre, qui sévit en 1845, eut privé les habitants de leur principale ressource. La famine de 1846, conséquence de la récolte insuffisante de l'année précédente, obligea les Irlandais à s'expatrier en masse. L'exode se poursuivit durant les années suivantes : 1.700.000 émigrants passèrent aux Etats-Unis, de 1841 à 1851 ; 1.163.000 de 1851 à 1861 (2). Dès lors, puisque le gouvernement français ouvrait libéralement aux étrangers ses possessions de l'Afrique septentrionale, il pouvait sembler tout naturel d'y offrir un asile aux malheureux Irlandais. Si différentes que fussent les conditions d'existence et de climat entre ces deux contrées, elles n'étaient pas moins grandes entre l'Algérie et ces provinces suisses, souabes, rhénanes, où la propagande officielle ainsi que l'initiative privée s'efforçaient de recruter des colons. La communauté de race et de religion rapprochait, en outre, des Français les Irlandais, celtes et catholiques ; des sympathies séculaires, des souvenirs historiques unissaient les deux peuples ; les malheurs de l'Irlande avaient, de tout temps, suscité en France, une commisération profonde. Enfin, les paysans irlandais laborieux, accoutumés à une vie dure et souvent misérable, ne se laisseraient point rebuter par les difficultés et les privations. Ils apporteraient donc volontiers à la colonie le secours de leurs

(1) Seignobos. *Histoire politique de l'Europe contemporaine.* Chap. II. — E. Guyot. *L'Angleterre (sa politique intérieure)*, chap. IV. Le problème irlandais. — Gonnard. *L'émigration européenne au XIXe siècle*, pp. 82 sqq.

(2) Chiffres extraits du *Thom's directory*, p. 70. Note jointe à la lettre de John P. Léonard au maréchal de Mac-Mahon, 8 juillet 1865.

bras et les établissements qu'ils y créeraient deviendraient pour eux une nouvelle patrie. Ainsi raisonnaient les auteurs des divers projets d'émigration irlandaise élaborés de 1847 à 1869. Un seul de ces projets, toutefois, fut suivi d'un essai de réalisation. En 1869, des colons irlandais furent transportés en Algérie et installés dans la province de Constantine ; mais cette tentative aboutit à un échec rapide et complet.

I. — PROJETS DIVERS (1)

Les premiers projets, dont nous ayons trouvé trace remontent à 1847, c'est-à-dire au début même de la crise irlandaise. Trois propositions furent adressées cette même année au gouvernement français, l'une par un Français, Berthelot, les deux autres par des Irlandais, John Jagoë et Martin H. Lynch.

Projet Berthelot

Nous ne connaissons ce projet que par une lettre, d'ailleurs assez courte, adressée par l'auteur à M. Laurence, conseiller d'Etat (2). Berthelot rappelle à son correspondant qu'il a offert au gouvernement français de se rendre en Irlande, afin d'y recruter trois ou quatre cents cultivateurs, qui seraient dirigés sur l'Algérie, où ils recevraient des concessions de terres. Le maréchal Bugeaud et le comte Guyot, avec lesquels il s'est entretenu de cette affaire, ont paru approuver son dessein :

(1) Sauf indications contraires les documents utilisés ou cités dans ce travail sont tirés des Archives du Gouvernement Général de l'Algérie. Série, O. Colonisation. Carton II.

(2) Laurence : Député des Landes (1831). Membre de la commission d'Afrique (1833). Commissaire spécial pour la justice à Alger (1834). Procureur général dans cette ville. Conseiller d'Etat en service extraordinaire (1837). Directeur des affaires d'Afrique (1842) au ministère de la Guerre. Directeur général de l'administration des Contributions directes (1844). Il prit une part très active à toutes les discussions parlementaires sur l'Algérie.

« Ils devaient même ajoute-t-il, m'envoyer une autorisation chez mon frère, négociant à Douai, qui est en rapport avec les principales manufactures d'Irlande. Ayant été moi-même dans ce pays l'hiver dernier, je pris des informations relativement à ce sujet et je viens encore d'en recevoir à l'instant qui me confirment dans la bonne opinion que j'ai de cette entreprise, car, sachez le bien, les Irlandais ont peuplé et peuplent encore aujourd'hui les colonies anglaises, que nous devons reconnaître avec justice pour être bien gouvernées et dans un état prospère, que nous devons prendre pour exemple. Devant partir sous peu de jours pour ce pays, je vous offre de nouveau de m'occuper de cette affaire et cela gratuitement, par pur dévouement et dans l'intérêt de mon pays. En m'adjoignant le consul de France à Dublin, qui serait chargé de noliser un navire pour le transport de ces émigrants, en supposant, comme je le pense, qu'il n'y aurait pas d'entraves de la part du gouvernement anglais, tout devrait tourner à bien et nous encourager à recommencer une autre fois, le moyen étant économique pour l'Etat. » (1).

Si Berthelot insiste sur les facilités de l'entreprise et sur son propre désintéressement, il ne donne aucun renseignement sur les moyens financiers, qui lui permettraient de mener à bonne fin son projet. Peut-être s'en rapportait-il, sur ce point, à la générosité du gouvernement. Les explications qu'il donna lui-même au ministre furent jugées, sans doute,insuffisantes,car on lit en marge de la lettre à M. Laurence cette annotation brève et sans réplique : « J'ai vu M. Berthelot. A classer. »

Projet Jagoë

John Jagoë, membre du barreau irlandais résidant à Londres, se propose de venir en aide à ses compatriotes. Le passage du discours du Trône relatif à l'Algérie lui a suggéré l'idée, déclare-t-il, dans une requête à Louis-Philippe (2), d'envoyer en Algérie des cultivateurs irlandais.

(1) Berthelot à M. Laurence, conseiller d'Etat, 21 octobre 1847.

(2) Requête à Sa Très Excellente Majesté le Roi, 13 janvier 1847. Le texte anglais, dont la traduction figure au dossier, est signé : John Jagoë. 6, Peel-Terrace, Depford-London.

Un grand nombre d'hommes et de femmes pleins de force seraient disposés à répondre à son appel :

« J'ai depuis longtemps, écrit-il, considéré l'Espagne et l'Italie comme les pays vers lesquels devraient se diriger les Irlandais. Ces pays ne sont pas éloignés et sont doués d'un climat favorable à la santé et de circonstances extérieures favorables..... Si l'Algérie produit des arbres à liège, l'Irlande étant le meilleur marché pour cet article, les chargements de retour pourraient considérablement diminuer le prix du passage, mais, dans tous les cas, ce prix serait sans importance comparé aux avantages de l'immigration. »

Jagoë est, d'ailleurs, assez mal informé sur les véritables ressources de la colonie. Il partage encore les illusions des « colonistes » de 1830 sur la possibilité des cultures coloniales. Il croit le sol favorable à la culture du coton, « culture très familière aux Irlandais. » Il prétend même savoir qu'un projet d'émigration irlandaise en Afrique dû à deux Anglais, n'a pu aboutir par suite des intrigues des négociants des Indes occidentales. Ceux-ci auraient redouté un dommage sérieux pour leur commerce, au cas où la culture de la canne à sucre viendrait à prendre de l'extension en Afrique. Quant aux détails d'exécution du projet, Jagoë se réservait sans doute de les communiquer lui-même au gouvernement, car sa requête ne renferme aucun renseignement à cet égard. Il se contente d'indiquer que les émigrants pourront être partagés en trois classes : acquéreurs de terres, petits capitalistes, cultivateurs.

A la demande de Jagoë, désireux de savoir si le gouvernement est disposé à accueillir son projet (1), le ministre de la guerre répond, en rappelant les conditions imposées aux concessionnaires par les règlements en vigueur (2). Les grands concessionnaires sont astreints à justifier de ressources proportionnées aux entreprises qu'ils veulent

(1) Jagoë au Mnistre de la Guerre. 23 janvier 1847.

(2) Le Ministre de la Guerre à M. John Jagot (*sic*). 8 mai 1847

fonder et de capitaux suffisants, pour pourvoir au placement des familles qu'ils installent sur leur concession et pour subvenir à leur entretien, jusqu'au moment où elles seront en état de se suffire à elles-mêmes. Les petits concessionnaires doivent disposer de 4.000 francs au moins. Les simples cultivateurs ne possédant pas cette somme ne peuvent recevoir de concession et sont destinés à devenir fermiers et métayers ; ils doivent, à cet effet, se mettre en rapport avec les capitalistes et les grands propriétaires.

« Vous apprécierez, conclut le ministre, d'après ces indications, s'il peut être donné suite au projet d'immigration irlandaise dont vous m'avez entretenu. En cas d'affirmative et quel que soit le mode de colonisation adopté, vous aurez à m'adresser des propositions régulières et détaillées. J'examinerai la suite qu'il conviendra de leur donner. »

Le ministre n'eut pas à prendre cette peine, car Jagoë ne communiqua aucun des renseignements qui lui étaient demandés.

Projet Martin H. Lynch

Beaucoup plus développé que les deux projets précédents, celui de Lynch est exposé dans un mémoire en 22 articles, adressé par l'auteur, Irlandais résidant à Saint-Brieuc, au préfet des Côtes-du-Nord (1). Comme Jagoë, Lynch se prétend animé de sentiments exclusivement philanthropiques et se défend, en termes exprès. de toute arrière-pensée de lucre et de spéculation.

« Je suis loin d'être riche, écrit-il, à la fin de son mémoire, mais j'ai assez de revenus pour vivre avec assez de confort, même sans exercer ma profession. Je ne suis pas placé dans la nécessité d'émigrer à l'Algérie. J'irai à cette colonie pour avancer une bonne

(1) Ce mémoire est intitulé : *Projet pour établir des colons irlandais en Algérie*, 16 février 1846. (Il faut évidemment lire 1847, car on ne saurait admettre que ce document transmis le 20 février 1847 au Ministre de la Marine, qui le renvoya à son collègue de la Guerre — (le Ministre de la Guerre au préfet du Côtes-du-Nord, 23 avril 1847) — ait été conservé pendant un an dans les bureaux de la préfecture de Saint-Brieuc).

œuvre plutôt que pour avancer mes intérêts personnels ; d'ailleurs je ne suis ni capitaliste ni expert en finance. »

Le projet, qu'il expose, lui a été suggéré par la lecture d'acticles de journaux annonçant la formation d'une compagnie destinée à diriger l'émigration irlandaise vers la vallée du Mississipi. La compagnie promet à chaque chef de famille quatre hectares de terre et les outils indispensables. Les colons rembourseront les avances, qui leur auront été faites, par des paiements effectués à des dates déterminées. Lynch engage le gouvernement français à tenter ou, du moins, à laisser tenter une expérience de ce genre en Afrique. Les Irlandais y trouveraient avantage et la France elle-même en tirerait profit. Jusqu'à présent, les cultivateurs irlandais ont été encouragés par « les classes supérieures du pays » et par le gouvernement britannique à passer au Canada. Mais, abandonnés à eux-mêmes, ils sont trop souvent victimes de spéculateurs qui, après les avoir attirés par de fallacieuses promesses, les exploitent sans vergogne. Il en irait tout autrement en Afrique, car l'émigration dirigée par le gouvernement ou par une société française serait « conduite et protégée avec humanité et loyauté ». Les conditions climatériques sont, selon Lynch, au moins aussi bonnes que celles des Etats-Unis et du Canada, où les nouveau-venus échappent rarement à la fièvre et à la dysenterie. La France, de son côté, attirerait ainsi dans sa nouvelle colonie des agriculteurs « laborieux, moraux, disciplinés, dociles aux conseils de « leurs supérieurs et des ministres de leur foi » (1), capables aussi de se défendre contre les attaques des indigènes sans le secours des troupe régulières, tels, en un mot, que Bugeaud n'eût pu souhaiter de meilleurs éléments pour ses colonies militaires, si l'opinion publique ne se fût déjà définitivement prononcée contre ce mode de colonisation. Ce n'est point, du reste, à l'administration que Lynch entend confier le soin de placer ses compatriotes, mais à

(1) Mémoire de Lynch, p. 4

des compagnies de capitalistes. L'idée n'était pas nouvelle. Bedeau et surtout Lamoricière (1) l'avaient préconisée. L'administration, après un premier essai en 1845 (2), tenta de nouveau, en 1846 et 1847, l'application de ce système dans la province d'Oran (3).

L'économie du projet de Lynch est donc la suivante. L'Etat accorderait des concessions de terres à une ou plusieurs sociétés exclusivement composées de Français. Ces sociétés s'engageraient à mettre les terres en état de production dans un délai déterminé et à y installer un certain nombre de familles. Les concessions seraient assez étendues pour qu'il fût possible d'attribuer à chaque famille un lot de 15, 20 ou même 30 hectares, selon le nombre de bras dont elle disposerait (4) et, qu'en outre, une certaine quantité de terres restât à la disposition du concessionnaire (5). Ces terres réservées devraient être aliénées aux colons dans un délai de cinq à sept ans, l'inexécution de cette clause entraînant la restitution des terres elles-mêmes à l'Etat. Les concessionnaires seraient remboursés de leurs dépenses par les redevances que les colons payeraient à date régulière, par les subventions des grands propriétaires irlandais et des commissaires de la loi sur les pauvres, enfin, par la vente des terrains non affectés aux colons lors de leur installation (6). Le gouvernement français serait largement rémunéré de ses sacrifices « par l'amélioration des finances, par la grande augmentation en valeur de la terre, par la force donnée à l'Algérie par l'établissement concentré et organisé de colons profondément intéressés à sa sécurité » (1), par la fusion rapide des Irlandais avec les Européens déjà installés dans le pays.

(1) Lamoricière : *Note sur la colonisation de la province d'Oran* (*Moniteur Algérien*, 1845). — Demontès, *La Colonisation militaire sous Bugeaud*. pp. 559. sqq.

(2) A Sidi-Ferruch.

(3) Demontès. *Op. cit.* pp. 579. sqq. — Bauicour : *La colonisation de l'Algérie* II. Chap. V. pp. 292. sqq.

(4) *Mémoire de Lynch*, art. 2, 21.

(5) Art. 3, 13.

(6) Art. 7, 8.

« L'amalgamation, écrit Lynch, serait effectuée très rapidement par ce que ..... il y a un sentiment d'amitié pour la nation française, qui est traditionnel, par ce que, en second lieu, la langue française deviendrait nécessaire pour transiger des affaires au marché, pas seulement avec les Français, mais aussi avec les colons italiens, belges, espagnols etc., par ce que, en troisième lieu des mariages mixtes entre nation et nation seraient favorisés par l'identité de religion. » (2).

Ajoutons que l'organisation des colons en milice permettrait de réduire l'effectif des troupes régulières et de diminuer, dans une sensible mesure les dépenses militaires (3).

Le succès d'un pareil système dépend, en grande partie du bon choix des colons. L'auteur du mémoire insiste fortement sur ce point. Il conviendrait, à son avis, de les recruter parmi les agriculteurs de profession, « fermiers et laboureurs de ferme » et, de préférence, parmi les pères de famille au-dessus de quarante ans. A cet âge, en effet, les paysans irlandais, qui se marient entre vingt et vingt-quatre ans, ont déjà des enfants capables de les seconder dans les travaux de défrichement et de labour. Quant aux célibataires, il faudrait accepter seulement les hommes âgés de vingt-cinq à trente-cinq ans, « parce qu'un jeune homme au-dessous de vingt-cinq ans ne peut avoir ni l'expérience, ni la persévérance qu'il faut opposer aux difficultés de la colonisation » (4).

Le lieu d'origine des colons n'est pas, non plus, chose indifférente. Il y a tout avantage, selon Lynch, à les tirer de régions où les tenanciers vivent depuis longtemps en bonne intelligence avec les propriétaires résidants, « car ils se montrent plus respectueux de leurs supérieurs et des

(1) Art. 7.

(2) Art. 9.

(3) Art. 19.

(4) Art. 10.

lois que partout ailleurs. » Le comté de Galway, où l'auteur compte plusieurs parents parmi les « landlords », offrirait, à cet égard, les conditions les plus favorables (1). Il y aurait lieu, aussi, d'utiliser l'ascendant exercé par le clergé catholique, tant pour faciliter le recrutement des colons, que pour assurer le bon ordre dans les établissements où ils seraient placés. Le curé devrait être un ecclésiastique français, les vicaires, des prêtres irlandais connaissant la langue française (2). Une dernière mesure, enfin, contribuerait au maintien de la discipline et de la cohésion : l'organisation obligatoire des colons en milice chargée de la défense du pays. A cet effet, chaque centre serait muni d'une tour occupée par une garnison de trente à trente-cinq hommes. Toutefois les colons ne seraient point, comme le voulait jadis, Bugeaud, soumis au régime militaire ; ils resteraient, au contraire, « gouvernés par la loi civile, comme en Amérique » (3).

Lynch attendait donc, de son projet, les plus heureux résultats (4). Afin d'en hâter l'exécution, il offrait d'intervenir auprès des évêques et des grands propriétaires, de les assister dans la sélection des colons et même d'accompagner ceux-ci en Afrique, pour surveiller leur installation. Malheureusement, il n'avait pas envisagé le côté financier de l'entreprise. C'était là, pourtant, le point délicat, les divers modes de colonisation essayés en Afrique,

(1) Art. 12.

(2) Art. 6.

(3) Art. 15, 16.

(4) Je n'oublie pas les difficultés qui s'opposent à l'exécution de mon projet, mais je suis persuadé que c'est possible de les surmonter. Pour montrer combien a été effectué par un projet ayant beaucoup d'analogie avec le mien, la Compagnie pour le défrichement « reclamation » des marais, qui est en opération depuis dix années, a placé plus de 3.000 individus retirés de la misère sur 3.412 journaux de terres-marais. Elle a dépensé 173.000 francs en dix ans pour aider les colons. Aujourd'hui les colons payent 29.975 francs de loyer qui s'élèvera bientôt à 59.950. L'argent prêté aux colons est repayé régulièrement à époques fixes.
Mémoire de Lynch. Note in fine.

exigeant tous, ainsi que l'écrivait le ministre de la guerre, le concours des capitaux et des bras. Aussi, sans se montrer hostile au système proposé par Lynch, le ministre réclamait-il des précisions sur les ressources éventuelles de la compagnie qui s'engagerait à installer les Irlandais dans la colonie.

« Un essai de colonisation au moyen de cultivateurs irlandais, déclarait-il, pourrait être entrepris pour un des centres de population dont la création est projetée dans les provinces de Constantine et d'Oran... Mais il serait nécessaire, avant tout, que les capitalistes ou la société auxquels la concession pourrait être faite, justifiassent qu'ils ont les ressources suffisantes pour pourvoir à l'installation des familles et à leur entretien, jusqu'au moment où elle devraient se suffire à elles-mêmes. » (1)

Lynch qui, de son aveu même, n'était ni « capitaliste, ni expert en finances », se trouva sans doute pris au dépourvu et hors d'état de satisfaire aux exigences de l'administration. L'affaire ne fut pas poussée plus avant.

Les médiores résultats obtenus dans la province d'Oran par l'application du système de Lamoricière, l'échec retentissant des colonies agricoles de 1848, les difficultés auxquelles la métropole et la colonie se trouvèrent aux prises durant la seconde République, ralentirent, d'ailleurs, pendant quelques années les progrès de la colonisation. Elle reprit, toutefois, son essor, dès le début du second empire. Fidèle aux errements de la période précédente, l'administration s'efforça, comme par le passé, d'installer, à côté de cultivateurs venus de France, des colons recrutés à l'étranger. Et, tandis que la propagande officielle cherchait, hors des frontières françaises, des individus propres à exploiter le sol algérien, utopistes et spéculateurs élaboraient à l'envi des projets parfois gigantesques, dont ils garantissaient le succès rapide et certain. On ne trouve pas, cependant, trace de nouveaux plans d'émigration irlandaise avant 1858.

(1) Le Ministre de la Guerre au Préfet des Côtes-du-Nord, 23 avril 1847.

Aux propositions de Wigley, l'administration fait sa réponse habituelle. Le gouvernement est tout disposé à accorder des concessions gratuites, mais seulement aux familles justifiant de ressources suffisantes pour s'établir en Afrique, soit 3.000 francs environ. Il se refuse, d'ailleurs, à donner la moindre subvention (1). Malgré cette fin de non-recevoir, qui lui est opposée, Wigley revient à la charge. De la réponse du directeur général des affaires civiles, il retient seulement que le gouvernement accorde des concessions gratuites, avantage considérable pour les Irlandais, « car ils sont obligés actuellement d'émigrer jusqu'en Nouvelle-Zélande pour en rencontrer un semblable, le gouvernement colonial offrant 40 acres de terrain par émigrant. » Il imagine donc une combinaison nouvelle. Il formera lui-même une compagnie en Irlande, si l'on veut bien lui faire connaître le nombre de colons à transporter dans un temps déterminé ainsi que la situation et l'étendue des concessions qui pourraient être accordées à cette compagnie. Il réclame, il est vrai, une garantie d'intérêt de 4 à 5 %, « ce qui ne serait pas beaucoup en Algérie, où l'intérêt est si élevé, mais ce qui suffirait dans mon pays ». En attendant, il propose de porter à la connaissance du public, par l'intermédiaire du *Morning News*, la situation et l'étendue des terrains qui pourraient être concédés aux émigrants disposant de 3.000 francs. Ces renseignements détermineraient, peut-être « quelques émigrations partielles, qui donneraient un précieux exemple. » (2).

Cette seconde tentative ne fut pas plus heureuse que la première. L'administration souleva, en effet, de nouvelles objections. L'intervention d'une compagnie lui paraissait superflue. Les familles irlandaises, désireuses de se transporter en Algérie, n'avaient qu'à s'adresser directement à elle. Au cas où un certain nombre de ces familles se présenteraient à la fois, on s'efforcerait de les placer dans une même localité (1).

(1) Le Directeur général des affaires civiles au ministère de la guerre à George G. Wigley. 22 juillet 1861.

(2) George G. Wigley au directeur des affaires civiles. 29 juillet 1861, original en français.

Projet Mac-Kee

L'insuccès de ces diverses propositions ne découragea pas les faiseurs de projets. Aussi voyons-nous, en 1868, John Mac-Kee adresser à Napoléon III une demande de concession de terres, à l'effet d'installer en Algérie des colons irlandais (2). Ce projet se rattache, du reste, à un plan d'ensemble beaucoup plus vaste. Il s'agit de détourner les émigrants irlandais des pays anglo-saxons d'outre-mer (Amérique, Australie, Nouvelle-Zélande) et de les diriger sur des contrées européennes, que leur travail contribuera à mettre en valeur. A cet effet, Mac-Kee a fondé, avec le concours de « quelques philanthropes », une société appelée *European Land Colonisation C°*. Des prospectus imprimés joints à la requête du pétitionnaire exposent le but poursuivi. On y apprend, par exemple, que Mac-Kee s'est adressé à l'ambassadeur d'Autriche à Londres, afin d'obtenir la concession d'un chemin de fer aboutissant à Fiume et l'établissement d'une ligne hebdomadaire de vapeurs entre cette ville et les ports anglais, afin de permettre aux colons installés dans l'intérieur d'écouler leurs produits sur les marchés britanniques. Ces mêmes documents font, en outre, connaître que Mac-Kee a profité de la période électorale pour parcourir presque tous les districts d'Ecosse et d'Irlande, afin d'exposer ses vues et de recruter des adhérents. A la vérité, il n'a jamais

(1) Le directeur des affaires civiles à M. George G. Wigley, 12 septembre 1861.

(2) Une première requête est adressée par Mac-Kee à l'empereur, le 26 novembre 1868. Une autre lettre est envoyée par lui, le 11 décembre 1868, pour demander quelle réponse a été faite à la requête. Les deux documents sont rédigés en anglais ; un résumé français de la requête est au dossier.

visité l'Algérie, mais « ayant entendu faire une description flatteuse et peut-être flattée » de ce pays, il sollicite « des concessions de terres labourables défrichées et des concessions plus étendues de terres non défrichées », au voisinage d'un port de mer et dans une région possédant des voies de communication soit par eau, soit par chemin de fer. Il demande donc 40.000 hectares, pour les allotir par parcelles de 40 hectares qui appartiendront en toute propriété aux colons. Qu'on lui fournisse le plan des terrains disponibles, des renseignements sur la nature du sol : il est tout prêt, de son côté, à envoyer en Afrique des fermiers chargés d'étudier ces terrains et de faire un rapport sur ce qu'ils auront observé. Enfin, au cas où il serait donné suite à sa proposition, Mac-Kee demande que la liberté politique et religieuse soit garantie aux colons et que les premiers arrivés, au moins, soient exemptés du service militaire.

Avant de se prononcer sur cette proposition, le maréchal de Mac-Mahon, gouverneur général de l'Algérie, auquel elle avait été transmise, jugea prudent de prendre quelques informations sur le pétitionnaire et sur la société dont celui-ci se disait fondateur. Il pria donc le ministre des Affaires étrangères d'obtenir, par l'intermédiaire de l'ambassadeur français à Londres, des renseignements sur Mac-Kee et sur l'*European Land and Colonisation* C° (1). Il confia, en même temps, une mission analogue à un Irandais, John P. Léonard, avec lequel il était en relations depuis plusieurs années et qui s'occupait aussi très activement d'organiser l'émigration irlandaise en Algérie. Les résultats de cette double enquête ne furent pas favorables à Mac-Kee. On n'avait jamais entendu parler de lui dans le monde des affaires et son crédit paraissait au moins douteux. « Je crois, écrivait Léonard, qu'il serait nécessaire de prendre des précautions, si V. E. était

(1) Le Gouverneur général de l'Algérie au Ministre des Affaires étrangères. 27 février 1869.

disposée à (lui) confier des intérêts importants (1) ». Les renseignements recueillis par la voie officielle n'étaient guère plus encourageants :

« M. Mac-Kee ne possède pas de capital ;.... après avoir quitté Liverpool, au mois d'octobre dernier, il s'est établi à Londres, où il cherche à faire des affaires de toute nature. Quant à la Société qu'il aurait fondée sous le titre de *European Land and Colonisation Company*, elle n'existerait qu'à l'état de projet et n'offrirait aucune garantie sérieuse. En un mot, il convient de ne voir dans la requête du sieur Mac-Kee qu'une proposition individuelle ; ce n'est sans doute qu'après avoir obtenu le concours qu'il sollicite, que cet étranger s'occuperait de réunir des capitalistes et de se procurer les fonds nécessaires pour l'exploitation. » (2).

Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de poursuivre l'examen de l'affaire. La proposition de Mac-Kee alla rejoindre, dans les cartons officiels, celles qui y avaient été déjà reléguées. Aussi bien, tous les projets que nous venons de rappeler, ne méritaient-ils pas un sort meilleur. Œuvre de philanthropes inexpérimentés ou de brasseurs d'affaires suspects, ils n'étaient point assez étudiés pour que l'on pût en essayer l'application. L'administration fit donc preuve de sagesse, en se refusant à tenter des expériences dont les résultats ne pouvaient être que décevants ou désastreux. L'échec de l'essai de colonisation irlandaise de 1869 suffit à le prouver.

II. — L'ESSAI DE 1869

Mac-Mahon et John P. Léonard. — Les conditions de la colonisation étrangère de 1865 à 1869

L'essai de colonisation irlandaise de 1869, fut, ce semble, l'œuvre personnelle du maréchal de Mac-Mahon. S'il

(1) John P. Léonard à Mac-Mahon. 19 février 1869.

(2) Le Ministre des Affaires étrangères (Direction des consulats et affaires commerciales) au Gouverneur général de l'Algérie) 23 avril 1869.

n'en prit pas lui-même l'initiative, ce que les documents ne nous permettent pas d'affirmer, du moins apporta-t-il au promoteur de l'entreprise, l'appui de sa haute autorité. Ses origines, aussi bien que ses convictions religieuses, le disposaient à bien accueillir les ouvertures d'hommes qui pouvaient, à juste titre, le regarder comme un de leurs plus illustres compatriotes. Appelé au gouvernement général de l'Algérie, le 1er septembre 1864, nous le voyons, quelques mois plus tard, en relations suivies avec un Irlandais fixé à Paris, John Patrick Léonard. Des lettres échangées entre Léonard et le maréchal, il semble bien ressortir que le premier jouissait de la confiance entière du second, dont il était, en quelque sorte, l'agent officieux. Il s'était mis en rapport avec les personnalités notables de l'Irlande, rassemblait des statistiques, des articles relatifs à l'émigration, à l'établissement de services rapides entre l'Irlande et la France, et s'empressait de communiquer à Mac-Mahon les renseignements ainsi recueillis. Léonard, comme tant d'autres avant lui, voulait installer des cultivateurs irlandais en Afrique. La chose lui paraissait facile et avantageuse. « Je n'hésite pas à dire, lisons-nous dans une de ses lettres au maréchal, que si le mouvement est bien commencé et si nos anciens compatriotes trouvent du travail en Algérie, ils rendront un très grand service à ce pays, à la civilisation, à la religion. » (1). Les circonstances semblaient, d'ailleurs, servir ses projets. La guerre civile, qui, depuis quatre ans, ensanglantait les Etats-Unis, avait déterminé une sensible diminution de l'émigration européenne vers l'Amérique. Les Irlandais hésitaient à se rendre dans un pays où ils n'étaient pas certains de trouver à s'employer. L'Algérie, au contraire, réclamait des travailleurs. Le 18 mai 1865, une convention avait été passée par le ministre de la guerre avec MM. Frémy, gouverneur du Crédit Foncier, et

(1) John P. Léonard à Mac-Mahon. 14 juin 1865.

Paulin Talabot, directeur général du P.-L.-M., pour la constitution de la Société Générale Algérienne. Cette société, au capital de 100 millions, se proposait « de procurer des capitaux et d'ouvrir des crédits pour toutes opérations agricoles, industrielles et commerciales en Algérie. » Elle s'engageait, en outre, à mettre, dans le délai de six années, une autre somme de 100 millions à la disposition du gouvernement pour exécution de travaux d'intérêt général, routes, chemins de fer, barrages, etc.(1). La réalisation de ce programme exigerait une main-d'œuvre considérable, que les Irlandais pourraient fournir au moins en partie. Au cours de la discussion de cette convention devant le Sénat (7 juillet), le rapporteur, Dupin, avait déclaré qu'on trouverait sans difficultés des ouvriers ; il s'était seulement étonné qu'on ne fît point appel aux Polonais, dont 20.000 étaient, assurait-on, sur le point de s'exiler dans l'Amérique du Nord, et qu'on ne s'adressât pas davantage aux Irlandais.

« Si nous avons besoin d'ouvriers, quoiqu'on puisse dire, non moins bons cultivateurs, non moins bons guerriers que les Polonais, quelles ressources ne trouverions-nous pas chez les Irlandais qui, depuis vingt-cinq ans, s'expatrient par masses de 300.000, de 200.000 et de 100.000 personnes par année. Le lien si doux d'un même culte aurait bientôt fait des frères de nos colons et de ces exilés volontaires (2). »

Ajoutons que le sénatus-consulte du 14 juillet 1865, sur l'état des personnes et la naturalisation en Algérie, permettait aux étrangers de réclamer, après trois années de résidence, la jouissance de tous les droits de citoyens français, et qu'ainsi les Irlandais pourraient facilement se créer en Afrique une nouvelle patrie.

Tous ces faits étaient de nature à encourager les espérances de John P. Léonard, sur les heureux résultats qu'on pouvait attendre de la venue de ses compatriotes.

(1) Tableau des établissements français dans l'Algérie, 1865-1866. Appendice VI.

(2) Sénat. Séance du 7 juillet. *Moniteur Universel*, 8 juillet, p. 1003.

« Je suis heureux de constater, écrit-il, le 8 juillet, que tous, sans exception, s'accordent à penser, comme moi, que le succès de ce projet n'est pas douteux et que les hommes les plus éminents nous donneront leur concours..... Les lois votées hier au Sénat (1) doivent naturellement donner aux Irlandais la certitude de trouver une protection réelle et certaine dans l'Algérie. J'ose dire à V. E. que si, après la moisson, à la fin de septembre, tout était prêt pour les recevoir, on obtiendrait facilement en quelques mois des colons vertueux, laboureurs et ayant quelques ressources à eux. Car il est important de remarquer que, dans le nombre de ceux qui émigrent, il y en a une partie importante composée d'hommes ayant les moyens nécessaires pour gérer des fermes et faire de l'agriculture sur une échelle assez vaste (2). »

Quelques jours plus tard, Léonard revient encore sur la question des ressources à exiger des émigrants. Il ne veut pas, en effet, de journaliers obligés de solliciter, pour subsister, les subsides de l'administration, mais bien des cultivateurs possédant un petit capital. « Ils doivent, déclare-t-il, arriver en Algérie avec les moyens nécessaires pour diriger les fermes. Tout autre système serait désastreux. » (3).

Sous cette réserve, Léonard se croit certain du succès (4). Il est prêt à se mettre en campagne et à communiquer son projet à ses compatriotes. Il n'attend plus que les ordres du maréchal. Or, ces ordres ne lui furent pas transmis. Sa correspondance avec Mac-Mahon s'interrompt brusquement après la lettre du 20 juillet 1865 et ne reprend que quatre années plus tard. Le projet de colonisation irlandaise avait été momentanément ajourné.

Cet abandon ne saurait s'expliquer par un revirement subit des idées personnelles du duc de Magenta. Il est plu-

(1) Il s'agit de la loi approuvant la convention passée entre le Gouvernement et les fondateurs de la Société générale algérienne.

(2) John P. Léonard au maréchal de Mac-Mahon. 8 juillet 1865.

(3) John P. Léonard au maréchal de Mac-Mahon. 20 juillet 1865.

(4) « Je suis parfaitement convaincu du succès de l'entreprise et je suis sûr que mes pauvres compatriotes seront dignes de ce que l'on fera pour eux. » John P. Léonard à Mac-Mahon, 20 juillet 1865.

tôt la conséquence de la réaction violente qui se produisit contre les méthodes suivies jusqu'alors en matière de colonisation, et dont la lettre de Napoléon III au duc de Magenta, du 20 juin 1865, est la manifestation la plus retentissante. Après avoir constaté la semi-faillite de la colonisation officielle, l'empereur examine les causes de cet insuccès. Il l'attribue à la création artificielle de centres européens et à l'abus des concessions gratuites. Les colons dispersés dans ces centres ne trouvent pas le moyen d'y exercer les petites industries qui, à défaut de capitaux engagés dans l'agriculture, leur permettraient de vivre. Le spectacle de la misère à laquelle ils sont condamnés ne pourra que décourager l'émigration. « On se tromperait fort, si l'on croyait que les Irlandais et les Allemands, qui vont en Amérique, y arrivent avec des capitaux et les moyens nécessaires pour acheter des terres... Ce qui les appelle dans ce pays, c'est l'élévation du prix de la main-d'œuvre. » Quant au système de la concession gratuite, il a pour résultat de « favoriser de stériles spéculations » ; il décourage l'activité individuelle au lieu de l'exciter, « car l'homme n'attache pas un grand prix à ce qu'il a obtenu sans peine ». Peut-on, du moins, fonder quelque espoir sur l'intervention de compagnies, qui installeraient à leurs frais des émigrants, 40.000 à 50.000 Irlandais ou Allemands, par exemple ? On ne le croit pas davantage. Une compagnie, en effet, n'assumera les risques d'une telle entreprise que si elle compte y trouver un bénéfice. Or, selon l'auteur de la « lettre », il y a peu de chances pour que cette éventualité se réalise. L'installation de 50.000 Irlandais en Algérie (frais de transport, entretien pendant trois ans, avances pour achat de bétail, d'instruments, etc.), coûterait, au bas mot, une centaine de millions. Il est peu vraisemblable que les émigrants soient, au bout de trois ans, en état de payer à la compagnie l'intérêt des sommes ainsi déboursées. Dans ces conditions, il est inutile, il serait même dangereux d'encourager l'émigration étrangère.

« Le plus sûr moyen d'accroître la population d'une colonie n'est pas..... d'y attirer à grands frais et par des promesses trop souvent irréalisables de nombreux émigrants, mais d'encourager les efforts des colons déjà établis, de favoriser leur bien-être et d'assurer leur avenir. Le spectacle de cette prospérité est le plus magique appel qui puisse être fait à la confiance des étrangers. Des courants d'émigrations ne tardent pas à faire affluer tous les jours des forces nouvelles vers un pays où les capitaux trouvent un heureux placement et le travail un emploi lucratif » (1).

Les projets, auxquels John P. Léonard s'efforçait d'intéresser le maréchal, tombaient, évidemment, sous le coup de la condamnation de principe portée contre l'immigration étrangère en Algérie. Quelles que fussent ses préférences personnelles, le gouverneur général était, de par sa situation même, obligé de les sacrifier et de conformer sa conduite aux directives exposées dans la lettre impériale. L'expérience seule devait montrer si la nouvelle méthode était préférable à l'ancienne et s'il ne convenait point de revenir aux errements si sévèrement critiqués. Aussi bien les circonstances elles-mêmes entravèrent-elles, pendant plusieurs années, le développement de la colonisation. La période 1865-1869 est une des plus lamentables de l'histoire algérienne. Des fléaux de toutes sortes s'abattent sur la colonie. En 1866, une invasion de sauterelles réduit à la misère la population du Tell ; en 1867, un tremblement de terre détruit quelques-uns des villages les plus prospères de la Mitidja ; le choléra sévit dans les trois provinces; la sécheresse anéantit la récolte de l'année ; les pluies, les inondations, les chutes de neige complètent le désastre. Enfin, une famine terrible, conséquence de toutes ces calamités décime les populations indigènes et, malgré les efforts de l'administration et des particuliers pour en atténuer les effets, enlève plus de 300.000 victimes. Au milieu de cette crise, l'attention du public se détourne de la colonisation. Elle y fut ramenée à la suite de l'enquête

(1) Lettre de Napoléon III au duc de Magenta. — *Tableau des Etablissement français dans l'Algérie*. 1865-1866, p. XXXVIII.

agricole du comte Lehon. On constata que la colonisation agricole s'était ralentie depuis la suppression des concessions gratuites et que la vente des terres, qui lui avait été substituée, n'avait pas répondu aux espérances officielles. Le gouverneur général n'hésitait pas à reconnaître qu'on avait fait fausse route. « L'initiative individuelle, avouait-il, n'avait encore produit, en Algérie, sous le rapport de la colonisation, que des résultats à peu près nuls. » (1). Un courant d'opinion se forma pour réclamer l'intervention de l'administration, pour lui demander l'aménagement de nouveaux centres et l'installation dans ces centres de nouveaux colons. Tel est, en 1869, le thème favori des journaux de toute nuance. Le *Moniteur de l'Algérie*, le *Courrier*, l'*Akhbar* s'accordent sur ce point que l'Etat doit se faire entrepreneur de colonisation. « C'est donc pour l'Etat, écrit le docteur Warnier, pratiquer l'économie et une économie bien entendue que de prendre part à la création de villages, non pas pour s'y substituer au colon, mais pour donner une meilleure assiette à son installation, lui en épargner les lenteurs et les difficultés. » (2). L'administration elle-même avait pris les devants en décidant, dès le début de 1869 la création de onze villages ou hameaux ; trois dans la province d'Oran, trois dans celle d'Alger et cinq dans celle de Constantine (3). Mais il ne suffit pas de bâtir des villages, il faut encore les peupler. Le gouvernement général n'hésite pas à réserver un certain nombre de lots pour les émigrants étrangers. Il s'est, en effet, rendu compte de l'insuffisance numérique de l'élément

(1) Mac-Mahon au Conseil supérieur de l'Algérie. *Statistique générale de l'Algérie*. 1867-72. p. 283.

(2) *Courrier de l'Algérie*, dans le *Moniteur de l'Algérie*, 9 mai 1869.

(3) *Province d'Alger* : Ben Hini, Sidi Rached, Oued Sly.
Province d'Oran : El Haçaila, Oued Riou, Ternifine.
Province de Constantine : Clauzel, Aïn-Rhoul, Aïn-Amara, Takouch, Aïn-Madher.
Statistique générale de l'Algérie, 1867-72, p. 283.

algérien et a jugé nécessaire de faire appel, de nouveau, à l'émigration française et étrangère. A la demande de Mac-Mahon, le ministre de l'intérieur adresse, le 8 mars, une circulaire aux préfets pour les inviter à détourner leurs administrés de l'émigration vers les Etats-Unis et l'Amérique du Sud, et les engager à se rendre en Algérie. Les futurs colons devront justifier de la possession d'une somme de 3.000 francs ; ils bénéficieront d'une réduction de tarifs sur les chemins de fer jusqu'à Marseille et du passage gratuit de Marseille en Afrique. L'administration met à leur disposition des lots de 20 à 25 hectares à des prix variant de 20 à 50 francs l'hectare, payables en cinq annuités et exempts de tout impôt foncier pendant dix ans (1).

L'Algérie, d'autre part, a besoin d'ouvriers agricoles. Les journaux se plaignent de la rareté de la main-d'œuvre européenne et même kabyle. La moisson n'a pu être récoltée en 1868 que grâce au concours prêté par l'autorité militaire, qui a mis des soldats à la disposition des colons. Pour remédier à cette inquiétante pénurie de bras, le gouvernement offre le passage gratuit aux *ouvriers de toute nationalité*, qui viendront prendre part aux travaux de la moisson (2). Jugée nuisible en 1865, l'immigration étrangère est donc de nouveau sollicitée en 1869. Loin de s'émouvoir de ces mesures, l'opinion publique les approuve ; l'opposition elle-même y applaudit. Reprenant la thèse déjà soutenue entre 1830 et 1848, le docteur Warnier écrit :

« L'Algérie entre en concurrence avec les Etats-Unis d'Amérique, pour détourner au profit de sa colonisation les émigrants qui, tant de la France que de l'Europe s'étaient dirigés vers le Nouveau Monde.

..... La France, qui a cherché par l'expédition du Mexique à enrayer la progression des Etats-Unis d'Amérique, songe aujourd'hui à rétablir l'équilibre en attirant sur l'Algérie l'émigration européenne. Pour la réalisation de cette conception nouvelle, des terres et des libertés sont nécessaires en Algérie » (1).

(1) *Moniteur de l'Algérie*, 17 mars 1869.

(2) Circulaire du 30 avril 1869. *Moniteur de l'Algerie*, 1er mai 1869.

L'enquête Scott et la mission Léonard

Encouragé par ce revirement de l'opinion, le gouverneur général jugea le moment opportun pour mettre à exécution le projet d'émigration irlandaise auquel il avait dû renoncer quatre ans auparavant. Le but poursuivi était, du reste, fort modeste. Il ne s'agissait pas, en effet, d'introduire en Algérie un nombre considérable d'émigrants, mais simplement d'attirer dans ce pays quelques dizaines de familles qui, de concert avec les colons d'origine algérienne assureraient le peuplement des nouveaux centres (2). Des démarches furent donc entreprises en Irlande, probablement dès le début de 1869, car, à la fin du mois de mars, un délégué irlandais, le colonel Scott débarquait en Algérie. Il venait examiner en personne les conditions dans lesquelles pourrait s'effectuer l'installation de ses compatriotes. Durant la première quinzaine d'avril, il parcourut la province d'Oran, en compagnie de M. R. de Vogüé, officier d'ordonnance du gouverneur général, et visita les vallées de l'Habra, de la Mina, de l'Oued-Riou et du Chélif (3). Il se rendit ensuite à Bône, puis dans la région de l'Oued-Cherf (4).

(1) *Courrier de l'Algérie* dans *le Moniteur de l'Algérie*, 2 mai 1869.

(2) La proportion des colons à placer est la suivante : Clauzel 13 algériens et 13 européens ; Aïn-Rhoul, 8 algériens et 8 européens; Aïn-Amara, 7 algériens et 8 européens ; Takouch, 15 algériens et 15 européens ; Aïn-Mahder, 20 algériens et 20 européens. *Statistique générale de l'Algérie*, 1867-72, p. 285.

(3) Une correspondance d'Oran publiée dans l'*Akhbar* du 11 avril signale la présence « d'un Irlandais ami du Maréchal, venu, dit-on, ici pour chercher un sol propre à la fondation d'une colonie irlandaise ».

(4) Les résultats de cette mission sont consignés dans deux rapports de M. de Vogüé : 1° *Rapport sur les renseignements relatifs aux centres futurs de population de Mendez, de la Djidioua, de l'Oued-Riou, de l'Oued-Sly et de l'Oued-Fodda, visités par le*

Dans la province d'Oran, un seul territoire lui parut présenter des conditions favorables à l'établissement des Irlandais, celui de Mendez. Ce territoire était situé sur la route de Relizane à Tiaret, à 34 kilomètres de la première de ces localités, à 40 kilomètres de la seconde et à 14 kilomètres du poste militaire de Zemmorah. On y trouve, en effet, de l'eau d'excellente qualité, des matériaux de construction, des terres défrichées, enfin une température relativement fraîche. « Du reste, ajoutait M. de Vogüé dans son rapport, les populations du Nord s'habituent bien vite à la chaleur qu'ils (*sic*) trouvent plutôt agréable, en ayant été privés toute leur vie, tandis que les populations du Midi ne peuvent pas s'habituer au froid. » Dans la province de Constantine, les emplacements convenables étaient plus nombreux. Les villages du périmètre de l'Oued-Cherf, en particulier, Aïn-Amara, sur la route de Guelma à Constantine, salubres, pourvus de bonnes eaux et d'un sol propre à la culture de la vigne étaient en état de recevoir immédiatement quelques familles. A l'Oued-Zenati, la Société Algérienne se montrait disposée à placer des cultivateurs irlandais. Les colons européens, qu'elle avait installés sur son domaine, s'étaient empressés de vendre leurs terres aux Arabes. Les Irlandais dépaysés et sans relations dans la contrée seraient hors d'état d'imiter ce fâcheux exemple. D'autres groupes pourraient être établis à Bir-Brinès (à 22 kilom. de Constantine, sur la route de Sétif), à Aïn-Smara, à Beni-Ziad (sur la route de Constantine à Mila), à Bordj-Mahamra, à l'Oued-Athmenia, à Saint-Donat, et, éventuellement, à Aïn-M'lila, sur la route de Batna. Sur le littoral même, le port de Takouch, (aujourd'hui Herbillon), se prêtait à l'installation de marins et de pêcheurs. « Le terrain, concluait M. de Vogüé,

colonel Scott en avril 1869. Alger, 15 avril 1869. — 2° ***Rapport sur le voyage du colonel Scott dans la provonce dè Constantine par Bône, Hammam Meskoutine, Clauzel, Aïn-Rhoul, Aïn-Amara, Oued Zenati, Beni Ziad, Bir-Brinez, Aïn-Amara, et El Kantour, du*** 17 *au* 30 *avril* 1869. Ce second rapport n'est pas daté.

ne manque nulle part : ce sont les bras pour le cultiver et l'argent pour le faire valoir, et tout fait espérer qu'une émigration irlandaise comblerait la lacune. »

Cette assertion de l'officier d'ordonnance du gouverneur valait non seulement pour les régions encore incultes, que l'administration se proposait d'ouvrir à la colonisation, mais encore pour des régions déjà cultivées, dont l'exploitation était rendue difficile par le manque de main-d'œuvre. Si les fermiers avaient leur place toute marquée dans les centres en création, les simples ouvriers dépourvus de ressources personnelles avaient aussi chance de trouver à s'employer. Plusieurs grands propriétaires de la plaine de Bône se déclaraient prêts à les accueillir, notamment MM. Joannon et F. Nicolas (1). Ce dernier possédait le domaine de Guebar-bou-Aoun, situé près du village de Mondovi. Ce domaine, d'une superficie de 6.000 hectares d'un seul tenant, était composé pour moitié de terres non défrichées ; le reste était partagé en dix fermes exploitées soit par des fermiers ou des métayers, soit par le propriétaire lui-même. On y cultivait, outre les céréales, le lin, qu'on travaillait dans une usine établie sur la propriété même, la vigne, l'oranger. D'autres cultures, coton, tabac, etc., auraient pu être entreprises si l'on eût disposé d'une main-d'œuvre économique et suffisamment abondante. Les Irlandais paraissaient, à tous égards, préférables aux indigènes qui formaient les deux tiers du personnel exploitant. Aussi, Ch. Nicolas, fils du propriétaire, se mit-il en rapport avec le colonel Scott. Il lui fit connaître qu'il était en mesure d'installer à Guebar, tant sur la réserve, que dans les métairies existantes ou à créer, 25 ou 30 familles irlandaises, soit, au total 150 personnes environ. Les émigrants seraient assurés d'un salaire suffi-

(1) « Chez lui (M. Nicolas) l'argent ne manque pas. Des houillères importantes près de Saint-Etienne et une maison de banque à Lyon lui assurent un revenu considérable. » (Rapport de M. de Vogüé).

sant, ainsi que leurs femmes et leurs enfants. M. Nicolas donnait, à ce sujet, des renseignements fort précis :

« La moyenne des prix de la journée d'un Européen est de 2 fr. 50 à 3 francs. A la tâche, il peut gagner de 4 à 5 francs. Les femmes pourraient au moins gagner 2 fr. par jour, les enfants 1 fr.; le tout sans y comprendre la nourriture que nous ne donnons à aucun de nos employés...

La diversité de nos travaux de culture, l'installation d'une usine pour le rouissage et le teillage du lin assurent à nos ouvriers un travail continu pendant toute l'année.

Comme avantages, nous avons un service médical régulier. Nous donnons à la plupart de nos employés le logement, un jardin, pour cultiver les légumes et du bois pour leur usage.

Enfin, une boulangerie assure aux ouvriers le pain au prix de Mondovi ; une cantine permet aux célibataires de vivre économiquement...

« Je le répète, la présence de 25 à 30 familles irlandaises serait un bienfait pour nous, mais leur établissement ne pourrait se faire qu'après un certain laps de temps, afin de ne pas jeter le trouble dans la disposition économique de notre établissement. »(1)

Ces propositions étaient fort acceptables. M. de Vogüé estimait qu'il y avait lieu de les prendre en considération. Aussi, pensait-il qu'il conviendrait d'attirer en Algérie deux catégories d'émigrants. La première, la moins nombreuse, en raison de la pauvreté de l'Irlande, comprendrait des cultivateurs, possesseurs d'un capital de 3.000 à 6.000 francs, qui leur permettrait d'acheter les terres vendues à prix réduit par l'administration et d'attendre le produit de leur récolte. La seconde serait formée par des familles sans ressources qui se placeraient chez les grands propriétaires. « Si les émigrants de cette catégorie « sont économes et rangés, ils peuvent amasser là une petite somme, qui leur permettra un jour d'acheter une terre et de s'établir à leur compte. » (2).

Son enquête terminée, le colonel Scott regagna l'Irlande. Toutefois, avant de quitter l'Algérie, il prit encore

(1) Ch. Nicolas au colonel Scott. 27 avril 1869.

(2) Rapport de M. de Vogüé.

la précaution de s'informer des conditions qui seraient faites à ses compatriotes et des obligations auxquelles ceux-ci seraient astreints. Aux questions du colonel, l'administration répondit, le 4 mai, par une note assez détaillée et assez précise pour ne laisser place à aucun malentendu. En ce qui concerne le transport, les Irlandais bénéficieraient, jusqu'à Marseille, du tarif réduit accordé aux ouvriers agricoles et du passage gratuit de Marseille en Afrique. Des facilités leur seraient, en outre, données pour se rendre, du port de débarquement, où ils seraient hébergés, pendant deux ou trois jours, aux frais de l'Etat, au lieu de leur résidence. Quant au logement, le gouverneur général ne prenait aucun engagement à cet égard. Une fois mis en possession de leurs terres, les colons devraient se construire des abris provisoires. Mais, dans tous les villages où ils seraient placés, ils auraient à leur disposition, dès que la population agglomérée aurait atteint un chiffre suffisant, des églises et des écoles gratuites. La superficie des lots à occuper varierait entre 20 et 50 hectares, cédés au prix de 20 à 50 francs l'hectare, payables en cinq annuités, la première étant exigible lors de l'entrée en possession. Des lots de ferme de cent hectares et au-dessus seraient réservés aux familles nombreuses. Les simples journaliers trouveront immédiatement de l'ouvrage, soit sur les chantiers de travaux publics, s'ils ont un métier, soit dans les exploitations agricoles. Leurs gages varieront avec la localité, la saison, la profession exercée. Les colons seront exemptés de l'impôt foncier pendant une période de dix ans et ne paieront l'impôt locatif qu'après l'érection des centres en communes. La sécurité est aussi complète que possible sur tous les points de la colonie où l'administration se propose d'établir des familles européennes. On rappelle, aussi, que l'étranger domicilié en Algérie peut être naturalisé sans frais et sans formalités compliquées après trois années de résidence. La naturalisation lui ouvre l'accès de toutes les fonctions

administratives et politiques. Enfin, avantage fort appréciable pour les Irlandais, les Français et les naturalisés domiciliés en Algérie, sont dispensés du service militaire (1). Ainsi, les Irlandais qui se décideraient à tenter fortune en Algérie ne partiraient pas à l'aventure, mais sauraient, au préalable les intentions de l'administration à leur égard et ce qu'ils seraient en droit de réclamer d'elle.

Il ne restait plus qu'à passer à l'exécution du projet. Les nouveaux villages doivent être achevés au mois de septembre. A cette époque, les grosses chaleurs sont terminées ; des Européens peuvent, sans inconvénient, s'installer en Afrique. Aussi, le 25 juillet, le gouverneur général charge-t-il John P. Léonard, qui lui a annoncé son intention de se rendre en Irlande, de procéder au recrutement des colons, d'organiser et de diriger sur l'Algérie un convoi comprenant : 1° des familles de cultivateurs disposant de 2.000 à 3.000 francs au moins ; 2° des familles de pêcheurs ; 3° des familles d'ouvriers agricoles. Les pêcheurs seront installés à Takouch, les fermiers dans divers centres, savoir : 6 familles à Aïn-Amara, 5 à Aïn-Smara, 5 à Bir-Brinès, 8 à Bou-Ikni, 13 à Clauzel. Au total, il s'agit de trouver 37 familles de fermiers et 15 de pêcheurs. Il serait en outre possible, selon le préfet de Constantine, de placer 20 autres familles de cultivateurs à Mahder, à 24 kilomètres de Batna (2). Dans la lettre adressée à Léonard, le maréchal confirme les indications contenues dans la note rédigée par ses bureaux pour le colonel Scott ; il les complète même sur quelques points. Il insiste, par exemple, sur les facilités données aux Irlandais pour l'exercice de leur culte. A Clauzel, le centre le plus important, une église est en construction, et, pour la desservir, l'évêque de Constantine est prêt à nommer un

(1) Note du 4 mai 1869, en réponse aux renseignements demandés par le colonel Scott, le 28 mars précédent.

(2) Le préfet de Constantine au gouverneur général, 17 juillet 1869.

prêtre irlandais. Le prélat a même déjà été invité à se mettre en relations, à cet effet, avec Mgr Manning. Les avantages assurés aux Irlandais désireux de venir en Algérie seront, du reste, exposés dans une brochure de propagande dont la rédaction a été confiée à un savant d'origine irlandaise, Mac-Carthy. Ajoutons que le gouvernement général, afin d'éviter aux émigrants la traversée de la Manche et du territoire français, est tout disposé à noliser un navire qui les prendrait dans un port d'Irlande et les débarquerait à Bône. Si les frais d'affrètement n'étaient pas trop élevés, les colons pourraient même amener avec eux quelques animaux. John P. Léonard, auquel s'adjoindra le colonel Scott, est autorisé à adopter toutes les dispositions qu'il jugera convenables pour mener à bien cette mission, « au résultat de laquelle, écrit le maréchal, j'attache la plus grande importance. » (1). Des fonds assez considérables furent mis à sa disposition, 5.000 francs le 4 août, puis 15.000 francs le 24 septembre (2). Le gouverneur, d'autre part, avait, dès le 20 juillet, écrit à M. F. Nicolas, pour l'informer de ses intentions et l'inviter à se mettre en rapport avec le colonel Scott au sujet de l'installation sur ses fermes de 20 à 25 familles irlandaises. Le propriétaire de Guebar s'empressa de déférer au désir du maréchal et de faire connaître ses conditions au colonel. Celui-ci s'en déclara satisfait, ajoutant qu'il n'aurait aucune peine à recruter le nombre de familles indiquées, surtout si le gouvernement général consentait à leur accorder le passage gratuit, jusqu'à Bône. « Je me suis permis de dire à M. Scott, écrivait à ce propos M. Nicolas, que V. E. m'avait fait spontanément cette offre gracieuse, et, qu'ainsi, il pouvait considérer la chose

(1) Le maréchal de Mac-Mahon à John P. Léonard. 27 juillet 1869.

(2) Arrêté du Gouverneur général du 4 août 1869. Léonard y est qualifié de « chargé d'une mission en Irlande ».
Arrêté du Gouverneur général du 24 septembre .... Léonard y est qualifié de : « agent de l'émigration irlandaise ».

comme arrangée. Je l'ai prévenu, en outre, que je partais demain pour l'Afrique, afin de faire procéder à l'installation de ces familles » (1).

Muni des instructions du maréchal, John P. Léonard quitta Paris le 2 août (2) pour se rendre en Irlande, où il séjourna jusqu'au début du mois de novembre. Les documents officiels ne nous renseignent pas sur les moyens qu'il mit en œuvre pour remplir la mission dont il était chargé. Il semble bien, toutefois, qu'il se heurta à quelques difficultés. Les autorités anglaises n'avaient pas été informées des intentions du maréchal (3) ; elles montrèrent peu de bon vouloir. D'après un article du journal *La Seybouse*, rédigé quelques jours après le débarquement des Irlandais en Algérie, la presse anglaise aurait répandu sur le pays des bruits alarmants. Elle annonçait que les immigrants ne trouveraient à leur arrivée que des plaines de sable et des populations hostiles dévorées par la famine. « C'est à grand'peine, écrit l'auteur de cet article, que les honorables Irlandais, qui patronnent l'immigration algérienne, et à la tête desquels on place M. John P. Léonard, homme influent, et M. le colonel Scott ont pu détruire ces bruits.» (4). Quoi qu'il en soit, un convoi fut formé et s'embarqua à Queenstown, le 26 octobre, à destination de Bône, sur le vapeur *Palestine*, de laCompagnie Cunard, affrété au prix de 600 £ (15.000 francs) (5). En ajoutant cette somme à celles qui avaient été déjà remises à Léonard, on voit que les dépenses nécessitées par le recrutement et le transport des Irlandais s'élevaient au chiffre de 30.000 fr. (1). Le convoi comprenait outre un prêtre et un médecin, 131 individus, parmi lesquels 19 chefs de famille, dont l'un, âgé de 45 ans, était accompagné de ses dix enfants, 28 célibataires et 10 orphelins de 16 à 17 ans. De ces émigrants, 6 exerçaient la profession de teilleurs de lin, 3 étaient des ouvriers de métier, les autres des fermiers ou des garçons de ferme, habitués, ils l'assuraient du moins, aux travaux agricoles. John Léonard se félicitait du résultat obtenu.

(1) F. Nicolas au Gouverneur général. Saint-Etienne, 5 août 1869.

(2) John P. Léonard à Mac-Mahon, le 30 juillet 1869. Dans cette lettre il annonce son départ pour le lundi suivant (2 août).

(3) Le consul général d'Angleterre à Alger, au commissaire extraordinaire du Gouvernement de la République. 25 novembre 1870.

(4) Cet article de la *Seybouse*, signé « Un ami de l'Algérie » est reproduit dans l'*Akhbar* du 26 novembre 1869.

(5) John P. Léonard, à M. Tassin, directeur de l'Algérie au Ministère de la Guerre, 2 novembre 1869.

J'aurais pu, écrivait-il, à M. Tassin, directeur de l'Algérie au Ministère de la guerre, amener un plus grand nombre d'hommes, mais il était trop tard quand nous avons été autorisés. Je suis resté dans la limite de £ 1000 (25.000 fr.), y compris tous les frais, honoraires, etc. J'en suis fort heureux, car, dans le commencement, on me demandait des prix exagérés et j'ai été assez heureux pour trouver la première compagnie d'Angleterre, à un prix qui m'a permis de venir en aide aux colons et de payer les frais de toutes sortes, laissant même un avoir de quelques centaines de francs (2)

Dans une autre lettre, adressée à Mac-Mahon, il vantait les qualités physiques et morales des émigrants rassemblés par ses soins.

Paris, 7 *novembre* 1869.

Monsieur le Maréchal,

Je suis resté quelques jours en Irlande après le départ du navire « Palestine » portant en Algérie 131 émigrants, pour régler les comptes et pour voir l'effet produit par le départ des colons.

Le jour même du départ du vaisseau, plusieurs fermiers et laboureurs se sont présentés au bureau de la Compagnie pour demander à partir par le premier navire et, depuis, nous avons reçu un grand nombre de demandes.

(1) Somme imputable sur les fonds de la colonisation. Il faut y ajouter 621 fr. pour le transport de 3 adultes embarqués en sus du nombre convenu tout d'abord. Le prix du passage, déduction faite d'un à compte versé à Queenstown devait être payé à l'arrivée du navire à Bône. Rapport du chef du 2e bureau du G. G. de l'Algérie, au Gouverneur général. — John P. Léonard à Mac-Mahon. 7 novembre 1869.

(2) John P. Léonard à M. Tassin.

Je n'hésite pas à dire à V. E. que, si les premiers colons se trouvent bien en Algérie, on peut facilement en avoir d'autres bien supérieurs à ceux qui sont partis.

Je crois aussi qu'il serait bon de les laisser payer en totalité ou en partie le prix du transport, car plusieurs ont hésité par ce que le gouvernement payait pour leur transport en Algérie.

Les hommes et les familles, qui sont partis, ont tous donné des certificats de bonne conduite à M. le colonel Scott et, quoique nous avons pu être trompés dans quelques cas, j'espère que la grande majorité des colons sont des personnes recommandables.

Une lettre, que je reçois à l'instant de M. Murphy, que j'ai chargé de la surveillance des colons, me donne l'espoir que nous avons été heureux dans le choix que nous avons fait.

Il m'écrit au 3 novembre de Gibraltar : « La conduite des colons a été admirable et le capitaine les a traités comme des passagers de 1re classe ».

Comme ils sont restés deux jours à Queenstown, j'ai été à même d'étudier leur caractère et leur position. Quelques-uns ont de l'argent, dans des sommes variant de 2.500 à 1.000 francs et d'autres sont sans ressources. Il y a des hommes superbes parmi eux et le médecin inspecteur a déclaré qu'il n'avait pas vu d'émigrants si bien portants et si respectables.

Nous avons agi avec la plus grande prudence, évitant toutes les démonstrations politiques et ne donnant que la publicité nécessaire à notre projet.

J'ai fait tout mon possible pour réduire les dépenses, mais le retard dans le départ de notre navire les a augmentées malgré nous. Il a fallu donner de l'argent, des vêtements et de la literie à un grand nombre de ces pauvres gens.

J'envoie ci-inclus à V. E. la note des dépenses et des frais. Il me reste une somme de 208 fr. en mains, que je disposerai comme V. E. me dira.

Je crois, Monsieur le Maréchal, que j'ai rempli ma mission aussi délicate que difficile, aussi bien que possible. J'ai été parfaitement secondé par le colonel Scott, qui a donné tout son temps à ce travail.

Il ne me reste qu'à espérer que V. E. sera satisfaite et que nos pauvres Irlandais nous fassent honneur.

Daignez agréer, etc...

J. P. LÉONARD,
56, rue de Rome (1).

(1) John P. Léonard, au Maréchal de Mac-Mahon, 7 novembre 1869.

Si les assertions de Léonard étaient exactes, et rien ne permettait de suspecter sa véracité, l'expérience tentée par le maréchal s'annonçait sous les plus heureux auspices. Les mécomptes éprouvés, lorsqu'on avait cherché à établir des étrangers en Algérie, avaient eu le plus souvent pour cause la médiocre qualité des colons. Cette cause d'échec écartée, l'essai de colonisation irlandaise paraissait appelé à un brillant avenir. Il n'en fut pourtant pas ainsi et les événements ne tardèrent pas à dissiper les illusions des promoteurs de l'entreprise.

Déceptions et échec final.

Les Irlandais débarquèrent à Bône, le samedi soir 6 novembre. Le lendemain, « après avoir tous, sans exception, entendu la messe », ils furent reçus par le propriétaire, M. F. Nicolas, assisté d'un inspecteur de la colonisation, M. de la Tréhonnais (1). Toutefois, les logements qui leur étaient destinés n'étaient pas encore achevés ; aussi durent-ils s'installer sous la tente et se contenter du matériel de campement fourni par l'administration. Seuls quelques ouvriers liniers purent s'établir avec leurs familles dans les bâtiments de l'usine. L'état sanitaire et l'état moral des colons n'en demeurèrent pas moins satisfaisants pendant les premiers temps de leur séjour.

« Il n'y a eu, lisons-nous dans le rapport du médecin de colonisation de Mondovi, que quelques indispositions légères, telles que bronchites et diarrhées sans aucune gravité chez les enfants seulement. Les hommes se sont mis au travail avec ardeur. En me mêlant à leurs conversations et m'entretenant avec leurs femmes, j'ai pu remarquer que la première impression, que le climat et le pays ont faite sur eux, a été excellente ; ils profitaient de toutes les occasions pour exprimer leur gratitude à l'administration pour la sollicitude, dont ils ont été l'objet de sa part dès leur

(1) *La Seybouse*, art. cité. — M. de la Tréhonnais, déjà connu pour ses essais de labourage à vapeur dans la province de Constantine, avait été choisi en raison de sa parfaite connaissance de la langue anglaise.

arrivée sur le sol algérien et depuis, ainsi qu'au grand propriétaires pour la cordiale réception qu'ils ont reçue chez lui » (1).

Le 22 novembre, les constructions ayant été achevées, les Irlandais purent prendre possession des logements qui leur étaient affectés. Chaque famille disposait d'une vaste pièce bien aérée. « Comparés aux misérables huttes, dans lesquelles beaucoup de paysans naissent, végètent et meurent, ces logements, déclare le médecin, sont de vrais logements de luxe. Aussi les femmes en paraissent-elles enchantées. » (2). Outre le logement, chaque famille recevait un lot de jardin irrigable, propre à la culture des légumes nécessaires au ménage. Un pavillon isolé servait d'infirmerie ; un autre renfermait la pharmacie et l'école ainsi que l'appartement des religieuses auxquelles la direction en était confiée. Un logement avait été réservé à Mondovi, au prêtre qui accompagnait le convoi. Enfin, pour éviter aux colons, pendant la mauvaise saison, le trajet de Guebar à Mondovi, on se proposait d'aménager à leur usage une chapelle (3). M. Nicolas s'était donc ingénié à assurer aux nouveaux venus une existence aisée et presque confortable.

Les émigrants se partageaient, nous l'avons vu, en deux catégories : les journaliers agricoles et les fermiers. Les premiers seuls devaient, en vertu du contrat passé entre M. Nicolas et le colonel Scott, être employés sur le domaine de Guebar. Les clauses de ce contrat furent strictement observées. Les Irlandais trouvèrent, tous, en effet, du travail payé de façon convenable (4). Le lendemain même de leur arrivée, les liniers exerçaient déjà leur métier à l'usine ; les autres avaient entrepris des défri-

(1) Rapport du Dr Zoeller, médecin de colonisation à Mondovi, 16 novembre 1869.

(2) *Ibd.*

(3) M. F. Nicolas au Gouverneur général, 22 novembre 1869.

(4) Salaire journalier : des liniers, 4 fr. 20 ; des tâcherons, 4 fr. ; des ouvriers de vigne, 3 fr. ; des femmes, 1,50 ; des enfants 1,25. — M. Nicolas au préfet de Constantine, 22 novembre 1869.

chements ou s'occupaient aux travaux du vignoble. Parmi les femmes, les unes se livraient aux besognes d'intérieur ou étaient placées comme domestiques chez le propriétaire et chez ses principaux employés. Quant aux fermiers, ils déléguèrent huit d'entre eux pour aller prendre possession des lots qui leur avaient été offerts à Clauzel. Accompagnés du préfet de Constantine, M. de Toustain, et de M. de Vogüé, les délégués se rendirent dans ce village, examinèrent les terrains et firent leur choix. Mais deux des concessionnaires renoncèrent presque aussitôt à entreprendre la culture de leur propriété et l'abandonnèrent; trois autres décidèrent d'ajourner à l'année suivante le début de leur exploitation. M. de la Tréhonnais lui-même leur avait conseillé d'adopter ce parti. Il en donne la raison dans son rapport au Sous-Gouverneur de l'Algérie. « Ces familles ne pouvaient être dirigées sur Clauzel sans faire encourir à l'administration une responsabilité devant laquelle j'ai cru devoir reculer, car je suis convaincu que, non seulement ces familles eussent épuisé leurs maigres ressources avant d'avoir pu retirer le moindre produit de leur concession, mais qu'elles eussent succombé dans un bref délai aux difficultés insurmontables de leur isolement et de leur ignorance du pays » (1). Mieux valait donc pour elles accomplir un stage préalable, qui leur permettrait de s'initier à la pratique de l'agriculture algérienne. Grâce à l'intervention de M. de la Tréhonnais, M. Nicolas consentit à prendre les chefs de ces familles comme métayers sur sa ferme des *Cinq Maisons*, d'une étendue de 300 hectares. Il leur fournissait tout ce qui leur était nécessaire : logements, bâtiments d'exploitation, instruments, animaux, en sorte que ces familles n'avaient aucun capital à débourser.

Si la générosité de M. Nicolas tirait d'embarras quelques-uns des émigrants, il n'en restait pas moins que l'émigration elle-même n'avait pas donné les résultats

(1) La Tréhonnais au général baron Durrieu, sous-gouverneur de l'Algérie. Note sur l'émigration irlandaise. S. d.

qu'en attendait l'administration.La catégorie des fermiers, sur laquelle on avait fondé de si belles espérances, ne fournissait pas un seul colon aux nouveaux centres. A peine était-il permis de supposer que deux ou trois chefs de famille seraient en état, après quelques années de séjour dans la colonie, de prendre possession des lots qui leur avaient été affectés. « Ce résultat, déclarait M. de la Tréhonnais, n'est ni brillant, ni encourageant, surtout en présence des frais que cette émigration a occasionnés (1). »

Ce grave mécompte avait incontestablement pour cause, M. de la Tréhonnais et M. Nicolas sont d'accord sur ce point, le mauvais recrutement des émigrants. Les Irlandais débarqués à Bône étaient, pour la plupart, dépourvus de toute aptitude aux travaux agricoles ; presque tous étaient dénués de ressources. « L'administration, écrivait M. Nicolas, attendait des colons aisés... ; à quelques exceptions près, ces pauvres gens nous sont arrivés manquant de tout, d'argent, de vêtements, de mobilier, d'outils propres à leurs métiers respectifs et n'ayant même pas les objets nécessaires à leur coucher » (2). Parmi les prétendus fermiers, le plus riche, Denchy se dégoûte vite de l'Algérie ; démoralisé par la peur des fièvres, il se rembarque dès la fin de novembre. M. Nicolas, qui regagne la France à cette époque, l'emmène avec lui, afin d'atténuer la fâcheuse impression que ce départ précipité ne peut manquer de produire sur les colons et sur le public. Un autre, Murphy, qui possède 3.000 francs, renonce à s'installer pour son compte ; il devient contremaître et interprète à Guebar. Un troisième est « un ivrogne, tout à fait impropre au travail des champs. » Trois individus seulement paraissent avoir quelque chance de réussir : O'Hare et les deux frères O'Callaghan. Ce sont précisément ceux que M. Nicolas a installés aux *Cinq-Maisons*. Ils se sont adjoints

(1) La Tréhonnais, loc. cit.

(2) M. Nicolas au préfet de Constantine, 22 novembre 1869.

un de leurs compatriotes, O'Donnovan « Irlandais respectable », mais si misérable, que le propriétaire est obligé de lui faire des avances pour vivre.

Le choix des ouvriers n'a pas été plus heureux. On a accepté tous les individus qui se présentaient, sans se soucier de leur moralité ou de leur profession. Certains d'entre eux, célibataires ou orphelins s'étaient expatriés plutôt par esprit d'aventure que par désir de s'assurer des moyens d'existence réguliers. A peine débarqués, ils jetèrent le désordre dans la petite colonie par leur indiscipline, leurs récriminations et semèrent le mécontentement parmi les travailleurs. M. de la Tréhonnais se vit contraint, afin de rétablir la tranquillité, d'expulser une dizaine de ces perturbateurs, dont il trace un portrait peu flatté.

« Tous ces célibataires sont arrivés sans ressources, presque sans vêtements. Les dix orphelins, surtout, me paraissent avoir été ramassés dans les rues de Queenstown et embarqués comme des animaux, c'est-à-dire avec les haillons seuls qui les couvraient. Il en reste encore cinq à Guebar, chez M. Nicolas ; ils étaient les meilleurs de la bande et, cependant, ce sont des vauriens incorrigibles adonnés à tous les vices et qui ne cesseront de créer des embarras à M. Nicolas que lorsqu'il les aura renvoyés » (1).

Déduction faite des dix expulsés, des femmes (au nombre de 19), des enfants, l'effectif des travailleurs ne dépassait pas cinquante individus. C'étaient de braves gens, laborieux, tranquilles, mais dont beaucoup, n'ayant jamais manié une pioche ou une pelle, étaient incapables, au début du moins, de rendre d'utiles services. Les professions les plus diverses étaient représentées dans la colonie irlandaise de Guebar. Elle comptait, en effet, parmi ses membres, 2 policeman, 2 cordonniers, 2 charpentiers « peu forts sur leur métier », un ferblantier, 1 cocher, 1 aubergiste, 1 boucher. M. Nicolas s'ingénia à leur trouver l'emploi de leurs aptitudes ou pour mieux

(1) La Tréhonnais : loc. cit.

dire, à leur procurer des moyens d'existence. Il fournit aux cordonniers des cuirs, une échoppe ; au boucher, le matériel indispensable à l'exercice de son métier. L'aubergiste fut transformé en cantinier ; un des policeman, promu surveillant. Les autres se mirent à apprendre le métier de cultivateur.

Malgré la déconvenue qu'ils ne cherchaient pas à dissimuler, M. Nicolas et M. de la Théhonnais se gardaient de conclure à l'échec complet de l'expérience qui venait d'être tentée. Le premier reconnaissait, en effet, qu'il avait trouvé de bons terrassiers et de bons ouvriers ; il espérait même que quelques émigrants deviendraient un jour « des agriculteurs capables. » Le second estimait que les résultats peu satisfaisants constatés jusqu'alors n'autorisaient pas à désespérer de l'avenir.

« Il est beaucoup plus rationnel, déclarait-il, de considérer cette émigration comme la base d'un édifice dont les fondations échappent à l'œil, il est vrai, mais qui n'en supportent pas moins toute la structure du monument et sans laquelle ce monument ne saurait exister. Il suffira, je l'espère, de ce noyau d'Irlandais en Algérie pour attirer à lui un courant presque imperceptible d'abord, mais de plus en plus important de cet exode d'un peuple colonisateur, à mesure qu'il trouvera dans l'Afrique française ce qu'il trouve et ce qui l'attire dans les Etats-Unis et dans les colonies anglaises, c'est-à-dire le lien de la nationalité, l'usage et l'intelligence de sa langue, la sympathie de la famille et de la parenté » (1).

Optimiste, quant à l'avenir de la colonisation, M. de la Tréhonnais se montrait assez inquiet du sort immédiat des ouvriers rassemblés à Guebar. Aussi conseillait-il à l'administration de dégager sa responsabilité dans cette affaire. Il l'engageait à informer le public, que l'immigration d'ouvriers agricoles était due à l'initiative personnelle de M. Nicolas et qu'elle-même s'était contentée de procurer aux Irlandais des facilités de transport. Elle

(1) La Tréhonnais au général baron Durrieu, sous-gouverneur de l'Algérie.

échapperait ainsi aux critiques, qu'on ne manquerait pas de lui adresser en cas de malheur.

La précaution n'était pas inutile. La misère des Irlandais, leurs déboires, leurs récriminations fournissaient à la presse d'opposition des prétextes excellents pour incriminer l'incurie de l'administration. Les journaux s'empressèrent de les saisir. Le *Courrier de l'Algérie* présenta l'essai de colonisation irlandaise comme « une spéculation qui, conçue et exécutée d'après d'autres errements, aurait pu sembler moins fantaisiste. » Selon l'auteur de cet article, les Irlandais avaient été,pour ainsi dire, attirés dans un piège ; ils n'étaient venus en Algérie « que sur la foi d'une brochure où on leur promettait monts et merveilles » (1).

Le préfet de Constantine, de son côté, signalait, en ces termes, à l'attention du gouvernement, les attaques de la « mauvaise presse », notamment de l'*Est Algérien :*

« La presse opposante, qui cherche toutes les occasions de dénaturer les actes du gouvernement, s'efforce de présenter sous un faux jour les faits relatifs à l'immigration irlandaise. Elle accuse l'administration d'imprévoyance, en disant que les familles, qui sont arrivées ont été trompées par de fausses promesses et qu'elles n'auraient trouvé au moment de leur débarquement, ni asile, ni travail, ni secours, si M. Nicolas ne s'était trouvé là ». (2).

Ces assertions tendancieuses se répandaient dans le public algérien ; elles étaient même reproduites dans certains journaux de la métropole (3). L'opposition, en effet, avait bien vite compris le parti qu'elle pouvait tirer de cette affaire, pour discréditer le régime militaire, dont elle demandait l'abolition. Aussi bien ne s'embarrassait-elle pas de quelques contradictions. Ce même *Courrier* qui,

(1) *Courrier de l'Algérie* dans le *Moniteur de l'Algérie*, 26 novembre 1869.

(2) Le Préfet de Constantine au général baron Durrieu ; 5 décembre 1869.

(3) Le Préfet de Constantine signale, notamment une correspondance d'Alger insérée dans le *Sémaphore* de Marseille du 2 décembre. Le Préfet de Constantine au général baron Durrieu ; *ibid.*

au début de 1869, appelait de ses vœux l'immigration étrangère, la déclarait, quelques mois plus tard, dangereuse pour la colonie. Non content de reproduire la thèse du docteur Warnier : « Il faut d'abord peupler l'Algérie de Français avant d'y introduire des Européens », le rédacteur du journal considérait l'immigration étrangère comme un moyen imaginé par le gouvernement, afin d'empêcher ou, tout au moins de retarder, l'adoption du régime civil.

« En éliminant peu à peu ou en arrêtant l'extension de l'élément français, nos gouvernants aboutiraient infailliblement aux résultats suivants : le cosmopolitisme le plus bizarre, servant de piédestal ou de base inébranlable à la domination de l'armée et assurant pour de longues années encore son intervention souveraine dans toutes les affaires de l'Algérie » (1).

En présence de ces attaques, l'administration jugea nécessaire de remettre les choses au point. Elle confia donc à l'*Akhbar* le soin de renseigner le public. Le 26 novembre, ce journal reproduisait un long article, paru dans la *Seybouse*, sous la signature : *Un Ami de l'Algérie*. L'auteur anonyme, après avoir raconté l'arrivée des Irlandais à Bône et leur installation à Guebar, concluait au succès probable de l'entreprise.

« Il est hors de doute que ces Irlandais envoyés en éclaireurs pour tâter le pays donneront des nouvelles favorables à leurs compatriotes, à leurs familles. L'immigration irlandaise qui, chaque année, se dirige sur l'Amérique, sera détournée sur l'Algérie et nous procurera ce qui nous manque aujourd'hui : des bras intelligents et actifs. » (2).

Quelques jours plus tard, un nouvel article de l'*Akhbar* signale l'empressement mis par les autorités militaires, à recevoir les « nouveaux hôtes de l'Algérie » (3). Enfin,

(1) Art. *du Courrier de l'Algérie* dans le *Monitteur de l'Algérie*, 26 novembre.

(2) *Akhbar*, 26 novembre 1869.

(3) *Akhbar*, 9 décembre.

à l'instigation du préfet de Constantine (1), l'administration fait publier par l'*Akhbar*, encore, un article paru dans la *Seybouse*, le 4 décembre. L'auteur, dont le témoignage a d'autant plus de poids que la *Seybouse* comptait parmi les feuilles de l'opposition, réfute de façon péremptoire les accusations portées contre l'administration. Il analyse la brochure incriminée, et montre que les promesses faites aux Irlandais n'avaient rien d'exagéré ; il rappelle que les ouvriers ont trouvé du travail aux conditions convenues. Si les fermiers ne sont pas encore établis sur leur concession, c'est qu'ils ont préféré parfaire, au préalable, leur éducation agricole. Les engagements pris ont donc été loyalement tenus. L'*Akhbar* enregistre ces déclarations du journal bônois et admoneste sévèrement les hommes qui, par des critiques aussi peu justifiées que celles du *Courrier*, risquent de retarder les progrès de la colonisation : « Comment, vous voulez que la colonisation progresse et, quand l'initiative de l'administration s'exerce dans le but d'attirer de nouveaux colons, vous faites tout ce qui dépend de vous pour les empêcher d'arriver? » (2). Ainsi l'administration retourne contre l'opposition l'arme dont celle-ci comptait se servir pour l'atteindre. Si l'essai entrepris tourne mal, elle s'en prendra aux adversaires du régime qui, par leurs calomnies ou leurs sourdes menées ont annihilé ses efforts.

A ce moment, d'ailleurs, on ne semble pas, dans les milieux officiels envisager l'éventualité d'un échec. Le Préfet de Constantine est persuadé que de nouveaux colons, « dans les rangs desquels ne pourront se glisser des aventuriers, qu'on est obligé d'évincer », viendront bientôt se joindre aux premiers. Le maréchal de Mac-Mahon lui-même, se félicite, devant le Sénat, des résultats obtenus et déclare en attendre de meilleurs encore.

(1) Le Préfet de Constantine au général baron Durrieu, 5 décembre.

(2) *Akhbar*, 12 décembre

« Ayant appris que, parmi les émigrants nombreux, qui quittent l'Irlande pour se rendre aux Etats-Unis, quelques-uns avaient à leur disposition des sommes assez importantes pour pouvoir cultiver des terres, j'ai cru pouvoir tenter des démarches pour les attirer en Algérie. Au mois d'octobre dernier, 130 ont débarqué à Bône. Ceux d'entre eux qui sont à même d'entreprendre des travaux de culture, s'établiront aux environs de Guelma sur des lots qui leur sont destinés et formeront le noyau d'un centre de populaton irlandaise qui, je l'espère, se développera un jour, car ces nouveaux colons ont écrit dans leur pays et ont représenté l'Algérie non comme un désert de sable, ainsi qu'ils se la figuraient, mais telle qu'elle est en réalité, c'est-à-dire présentant des conditions avantageuses de culture et, depuis cette époque, j'ai reçu quinze demandes de petits fermiers, qui désirent venir s'établir en Algérie. » (1).

Les espérances du maréchal ne se réalisèrent malheureusement pas. Il n'avait pas compté avec la maladie, dont les émigrants furent bientôt victimes. Déjà, M. de la Tréhonnais, dans son rapport, exprimait les craintes que lui faisait concevoir le « caractère éminemment malsain » de la propriété de M. F. Nicolas. Les colons eux-mêmes, effrayés par les récits qui leur avaient été faits, redoutaient les fièvres. Ils manifestèrent des inquiétudes telles, qu'au début de décembre, quoique l'état sanitaire fût encore excellent, le préfet de Constantine crut devoir venir en personne les rassurer. Il leur expliqua que,si la saison des chaleurs amène des fièvres,on peut, avec des précautions et des soins, triompher de ce mal.Il entreprit même, avec quelques-uns d'entre eux, une tournée dans les environs de Bône. Il leur fit visiter Mondovi, Barral, Nechmaya, Guelaat-bou-Sfa, Héliopolis, villages où des familles originaires de l'Allemagne du Nord s'étaient établies et avaient réussi à se maintenir (2). Les faits, hélas ! donnèrent un démenti presque immédiat aux affirmations du préfet. Les fièvres intermittentes sévirent

(1) Séance du Sénat du 21 janvier 1870. *Journal officiel*, p. 144.
(2) Le Préfet de Constantine au général Durrieu, 5 décembre 1869.

pendant la plus grande partie de décembre et pendant la première quinzaine de janvier. Une femme et trois enfants succombèrent. Une famille entière, composée du père, de la mère et de six enfants dut être envoyée à l'hôpital de Bône (1). Les observations du préfet de Constantine à ce sujet, montrent avec quelle insouciance on avait procédé au recrutement des colons et combien les agents chargés de les enrôler s'étaient peu préoccupés de leurs aptitudes physiques.

« Les huit individus recueillis à l'hôpital de Bône, lit-on, dans le rapport de ce fonctionnaire,..... composent une famille, dont certainement quelque bureau de bienfaisance irlandais a voulu se débarrasser. Il y a là le père, infirme, sans ressort ; la mère souffrante et épuisée par une maladie de la vessie et des reins, six enfants malingres, incapables de travailler. Je ne sais que faire de ces pauvres gens, qui deviennent un fardeau pour moi. » (2).

A la vérité, au moment où le préfet rédigeait ce rapport, les fièvres avaient presque entièrement cessé et cette amélioration de l'état sanitaire avait exercé une influence heureuse sur le moral des Irlandais. Une vingtaine de ceux-ci, pourtant, n'avaient pu résister au découragement et avaient demandé à être renvoyés dans leur pays. Leur rapatriement souleva d'assez graves difficultés. Le consul d'Angleterre à Marseille, refusa, en effet, aux Irlandais les subsides nécessaires pour continuer leur voyage et l'ambassade britannique à Paris approuva ce refus, sous prétexte que les émigrants avaient été embauchés par des particuliers, à l'insu du gouvernement de la Reine. Le ministre de l'intérieur, de son côté, auquel les intéressés s'étaient adressés, ne voulait rien débourser, alléguant que l'immigration irlandaise n'avait aucun caractère officiel et que les individus, qui la composaient, avaient été recrutés pour le compte de M. Nicolas. L'affaire finit par

(1) Rapport du Dr Zoeller, médecin de colonisation, 1er février.
(2) Le préfet de Constantine au Gouverneur général sur la situation de l'émigration irlandaise, 21 février 1870.

s'arranger. Mais, pour éviter le retour de pareils incidents, le ministre invita le gouverneur général à ne délivrer, à l'avenir, aucun passeport pour la France aux individus de cette catégorie, à moins qu'ils ne fussent munis d'une somme suffisante pour couvrir les frais de leur rapatriement dans leur pays d'origine, cette somme devant être, au besoin, fournie par le propriétaire qui aurait engagé les émigrants (1).

Quoi qu'il en soit, les Irlandais avaient éprouvé du fait de la maladie, des expulsions, des départs volontaires, des pertes considérables. En moins de quatre mois leur effectif avait été réduit d'un tiers. Débarqués au nombre de 130, ils n'étaient plus que 81, vers la fin du mois de février (2). En dépit des assurances optimistes qu'il se croyait obligé de prodiguer à ses chefs, M. de Toustain sentait fort bien la gravité de la situation. Il lui paraissait surtout nécessaire d'empêcher les rapatriements, dont l'effet moral, déjà si fâcheux sur les Irlandais demeurant en Afrique, serait désastreux en Irlande. Aussi, enjoignit-il au sous-préfet de Bône de distribuer des secours en argent, en vivres, en vêtements, aux familles dignes d'intérêt et chargées de nombreux enfants. M. Nicolas, de son côté, loin d'exploiter ses ouvriers, ainsi que le prétendaient les adversaires de l'administration, faisait, au contraire, de véritables sacrifices, pour leur assurer une rémunération suffisante. « Il sait, écrivait le préfet, qu'il y a un considérable intérêt à inspirer le goût de l'Algérie aux étrangers, qui ont l'habitude de se diriger vers les Etats-Unis. Si l'administration ne néglige rien pour atteindre ce but, elle est

(1) Le ministre de l'Intérieur au Gouverneur général de l'Algérie, 19 mars 1870.

(2) Voilà à la date de ce jour, le bilan de l'immigration irlandaise : employés chez M. Nicolas, 74 ; employés aux mines Talabot, 7 ; en subsistance à l'hôpital de Bône, 8 ; en traitement au même hôpital, 2 ; renvoyés au début, 13 ; partis motu proprio, 21 ; morts, 5. Total, 130.
Rapport du préfet de Constantine, 21 février 1870.

aussi bien secondée que possible par l'important personnel, dont M. Nicolas dispose. » (1).

Tous ces efforts demeurèrent pourtant infructueux. Les fièvres se déclarèrent de nouveau, si bien que le préfet de Constantine, à la suite d'une nouvelle visite à Guebar, en compagnie de M. de la Tréhonnais, dont il avait réclamé l'assistance, décida d'évacuer sur les centres de l'intérieur les Irlandais qui se trouvaient encore à Bône ou dans les environs Quarante d'entre eux devaient être dirigés sur Aïn-Smara, où l'administration les installerait, grâce à une allocation de 9.000 fr. prise sur les fonds de secours aux colons et ouvriers nécessiteux. Vingt-six autres laissés provisoirement chez M. Nicolas seraient ensuite placés à Bir-Brinès, où l'Etat possédait des terres disponibles. Le rapport rédigé à cette occasion par M. de la Tréhonnais a disparu, mais celui de M. de Toustain suffit à montrer à quelle situation misérable étaient réduits les Irlandais :

Philippeville le 20 avril 1870.

Monsieur le Maréchal,

J'ai eu l'honneur de rendre compte sommairement à V. E., le 12 de ce mois (2) de l'état dans lequel j'ai trouvé à Bône la colonie irlandaise qui avait été placée chez M. Nicolas.

Sur 130 personnes dont se composait cette colonie au début, 53 étaient rentrés en France ou avaient dû y être renvoyés. 3 enfants et deux femmes, dont une très âgée, étaient morts. 72 restaient à Bône, savoir :

Chez M. Nicolas, en attendant leur placement dans des villages, 26 ; sur des chantiers ou placés en ville, 8 ; dans les établissements charitables, à la charge de l'administration, 38.

Sur ces 46 individus, 2 peuvent rester placés dans des maisons particulières à Bône, 1 est parti pour France, 3 ont été envoyés à Alger par les soins de M. de la Théhonnais.

Il y en avait donc 40, au sort desquels il y avait à pourvoir.

(1) Le préfet de Constantine au Gouverneur général, 21 février 1870.

(2) Ce rapport n'est pas parvenu au 2e bureau. (Note du Gouvernement général).

La fièvre qui, jusqu'à présent, avait fait très peu de victimes, commençait à les atteindre. Des habitants de Bône voulaient ouvrir une souscription pour les embarquer pour Marseille ou pour Alger. J'ai dû conjurer ce fâcheux expédient et, convaincu que j'allais au devant des intention de V. E., j'ai pris sur moi de les faire diriger sur le petit village d'Aïn-Smara, situé à 20 kilomètres de Constantine, sur la route de Sétif, en un lieu salubre, où nous avons encore de la terre et où l'administration pourra, avec quelques sacrifices, les transformer en colons cultivateurs, ainsi que cela est arrivé autrefois pour les Prussiens, qui ont créé le village de la Stidia près de Mostaganem.

Les 40 personnes auxquelles j'ai fait évacuer les rues de Bône, où elles étaient en spectacle composent six familles, dont le dénuement est complet, à ce point qu'elles seraient couvertes de guenilles, si je n'avais pris soin de faire renouveler leurs vêtements. Je pense qu'avec 1.500 francs par famille, soit 9.000 francs, on pourra tirer parti d'un élément qui, s'il est abandonné à lui-même tombera fatalement à la charge de la charité publique. Il est, en effet, matériellement impossible qu'avec de simples journées, dont le salaire varie de 2 fr. 50 à 4 fr., 6 ou 8 hommes valides, nourrissent, logent et habillent 40 personnes.

J'ai l'honneur de prier V. E. de m'autoriser à installer à Aïn-Smara les 40 Irlandais qui me tombent sur les bras et à vouloir bien m'accorder, soit sur les fonds de la colonisation, soit sur les fonds secrets, ce qui serait plus simple, une somme de 9.000 francs afin de faire pourvoir à leur installation sous ma surveillance immédiate (1).

Il a répugné aux familles irlandaises d'aller à Clauzel à cause de l'insalubrité de la vallée de l'Oued-Cherf où les fièvres sévissent fortement cette année. Aïn-Smara a pour lui le double avantage d'être salubre et de les mettre sous la protection plus directe du Préfet et, par conséquent, du Gouverneur général.

Je prie V. E. de vouloir bien agréer etc....

Le Préfet
Signé : de TOUSTAIN (2).

Au rapport de M. de Toustain était jointe une note qui n'est pas moins significative.

(1) Les propositions du Préfet furent approuvées par décision du Gouverneur général à la date du 30 avril 1870.

(2) Le Préfet de Constantine au Gouverneur général de l'Algérie.

SITUATION DES SIX FAMILLES IRLANDAISES QUI ONT QUITTÉ BÔNE LE 19 AVRIL 1870 POUR SE RENDRE A CONSTANTINE

	hommes	femmes	enfants	Totaux
Connor (James), Aïn-Smara....	2	3	4	9
Kinealy (Patrick), Oued Athmenia	2	2	3	7
Ryan (Edward), Aïn-Smara.....	1	1	5	7
Mac Brierty (Patrick), id.	1	1	6	8
Hogan (John), Oued Athmenia..	1	1	3	5
Carmody (John), id. ..	2	1	1	4
TOTAUX.....	9	9	22	40

Sur les 9 hommes, 2 sont incapables de pourvoir à leur subsistance. L'un a dû être envoyé provisoirement dans un hospice d'incurables.

Sur les 9 femmes une est invalide et a été placée à titre transitoire à l'hospice des incurables.

Sur les 22 enfants, 19 ont moins de 10 ans.

Philippeville, 20 *avril* 1870 (1).

Il ne reste chez M. Nicolas pour la colonisation que 4 familles, qui seront placées à Bir-Brinès.

O'Callaghan (Joseph)
O'Callaghan (John)
O'Donovan (Denis)
O'Hare (James) (2).

L'échec s'avérait donc complet et irrémédiable. Les mesures prises en faveur des émigrants n'avaient d'autre but que de soustraire aux commentaires d'un public malveillant les témoins d'une entreprise avortée. Si l'on s'obstinait, malgré tout, à créer des centres irlandais en Algérie, il devenait nécessaire de reprendre l'affaire sur de nouvelles bases et de faire appel à des éléments nouveaux. Si telle fut la pensée du maréchal de Mac-Mahon, les événements ne lui permirent pas de tenter une seconde expérience. Le 19 juillet 1870 la France déclarait la guerre à la Prusse, et le maréchal, appelé au commandement de l'armée de Strasbourg, quittait l'Algérie pour n'y plus reve-

(1) Etat joint au rapport du Préfet de Constantine du 20 avril 1871.

(2) Note de M. de la Tréhonnais.

nir. L'effondrement du régime impérial, la proclamation de la République, l'agitation qui s'ensuivit dans la colonie firent oublier les questions de colonisation.

Quant aux Irlandais, nous savons, par une lettre du Consul général d'Angleterre à Alger, que les familles destinées à Aïn-Smara et à Bir-Brinès refusèrent de s'établir dans ces villages (1) et préférèrent regagner leur pays. Elles furent rapatriées par les soins du consul anglais, encore que celui-ci, n'ayant pas reçu d'instructions de son gouvernement, déclinât « toute responsabilité même morale » en cette affaire. Au mois de septembre 1870, des colons débarqués l'année précédente il ne restait plus qu'une femme accouchée récemment et soignée à l'hôpital de Bône et deux familles, qui se trouvaient à Alger « privées de toute ressource et à la charge de la charité publique » (2). Leur rapatriement donna lieu à des incianalogues à ceux qui s'étaient produits à Marseille. Le consul refusait d'en assumer les frais, non seulement parce qu'il avait toujours ignoré officiellement la venue des Irlandais en Algérie, mais encore parce que les fonds provenant de souscriptions ouvertes en Irlande au profit des émigrants et envoyés au gouvernement général n'avaient pas été entièrement dépensés. Dans ces conditions, pensait-il, l'administration algérienne était moralement tenue de venir en aide aux familles en question (3).

(1) Le dossier du village de Clauzel mentionne les noms des 2 colons irlandais John et Antony Murphy, mais ceux-ci, ainsi qu'il ressort du rapport de M. de la Tréhonnais, n'avaient jamais résidé sur leur concession. Dans le dossier Aïn-Amara, on trouve la mention : néant. (Etat des colons en août 1870. Visé à Alger le 13 août).

(2) Le Consul général d'Angleterre à Alger, sir Lambert Playfair, au Commissaire extraordinaire de la République, 25 novembre 1870.

(3) Le Consul général de S. M. B. au Commissaire extraordinaire du Gouvernement de la République, 25 novembre 1870.

« Le Gouvernement anglais que je représente en Algérie n'a pas même été prévenu de cette tentative d'immigration irlandaise. C'est assez vous faire comprendre qu'il décline toute responsabilité même morale dans cette entreprise qu'il ne m'appartient pas de qualifier.

Tout ce que je puis vous assurer c'est que j'ai été obligé de prendre sur moi la responsabilité des frais de rapatriement d'un certain nombre de ces familles et je ne me serais pas permis d'appeler votre attention sur ce sujet qui, malgré la responsabilité incontestable du Gouvernement de l'Algérie, qui a officiellement préparé et accompli cette immigration, ne pourrait être considéré à la rigueur que comme un objet de charité privée — sans une circonstance particulière, qui engage directement le Gouvernement de l'Algérie et lui fait un devoir de venir en aide aux malheureuses familles qui, sur la foi de promesses, qui n'ont pas été accomplies, ont quitté leur patrie pour chercher ici une situation meilleure et un avenir plus prospère pour leurs enfants.

Je sais d'une source certaine que le Maréchal de Mac-Mahon, en dehors des fonds qu'il avait pu puiser dans le chapitre de son budget consacré à la colonisation pour subvenir aux frais de cette immigration irlandaise, aurait pu réunir une somme assez considérable, provenant de souscriptions particulières faites en Irlande pour venir en aide aux familles émigrées en Algérie et pour faciliter leur installation dans leur nouvelle patrie.

Une partie de cette somme aurait été envoyée au Préfet de Constantine pour aider à l'installation de quelques familles à Aïn-Smara et à Bir-Brinès dans la vallée du Rummel, mais, ces familles étant rentrées dans leur pays, une somme de fr. 9.000 n'ayant pu être employée a été retournée au Gouvernement général de l'Algérie.

Ces faits, que vous pouvez sans doute vérifier auprès des employés du 2e Bureau du Secrétariat général, sont, s'ils se confirment, un motif suffisant pour expliquer et justifier mes démarches auprès de vous en faveur de ces familles qui se trouvent aujourd'hui réduites à tendre la main à la charité publique après avoir épuisé les ressources assez considérables qu'elles avaient apportées de leur pays, confiants (sic) dans l'exécution de promesses, dont les circonstances malheureuses où se trouve la France aujourd'hui et les changements survenus dans le personnel de l'administration, ont sans doute empêché la réalisation.

D'après les faits que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre, je vous prie de prendre en considération les circonstances où se trouvent les deux familles irlandaises qui sont à Alger et la pauvre veuve récemment accouchée qui reste à Bône avec son enfant nouveau né, le père venant de mourir.

Si, comme on me l'assure, des souscriptions faites en Irlande ont produit une somme suffisante pour subvenir à l'aide des malheureux débris irlandais qui restent encore, somme dont une partie considérable n'avait pas encore reçu d'application, il est

Le commissaire extraordinaire du gouvernement de la République reconnut le bien-fondé de ces allégations. Il accorda donc aux Irlandais le passage gratuit avec vivres

jusqu'à Bordeaux. « Quant aux frais de transport de Bordeaux en Irlande, ajoutait-il, le gouvernement français ne saurait, dans les circonstances présentes, en supporter la charge (1). Le départ d'une de ces familles dut toutefois être ajourné, la mère et les enfants ayant été atteints de la petite vérole et transportés à l'hôpital civil. C'est seulement le 10 janvier 1871 que ces malheureux purent s'embarquer, après avoir reçu un secours de 150 fr. (2). Quant à la seconde famille, nous ignorons à quelle date elle quitta l'Algérie.

Telle fut l'épilogue pitoyable de cet essai de colonisation sur lequel Mac-Mahon avait fondé de si belles espérances. Les causes de cet échec ne sont pas malaisées à découvrir. La principale réside dans le mauvais recrutement des colons. On tenait, à tout prix, à organiser un premier convoi d'émigrants ; les agents du maréchal acceptèrent indistinctement des familles honnêtes et des aventuriers, des cultivateurs et des journaliers sans profession utilisable dans un centre agricole. Ils engagèrent des gens mariés qui pouvaient fournir à la colonie un élément stable et laborieux, mais ils s'embarrassèrent aussi de famil-

évident que votre administration est dans l'obligation morale de venir en aide aux infortunés qui restent encore en Algérie et n'ont plus d'auters ressources que la charité publique. •

N'ayant pu m'occuper de cette affaire ni officiellement ni officieusement, puisqu'elle fut accomplie en dehors de mon action et de la responsabilité de mon gouvernement, je n'ai pu en avoir connaissance que par les rapports individuels de mes compatriotes qui sont venus réclamer la protection de leur consulat et les informations de M. Robiou de la Tréhonnais, à qui le Maréchal avait confié l'installation de ces familles aux environs de Bône et qui pourra vous éclairer vous-même sur toutes les circonstances de cette malheureuse tentative.

Veuillez agréer..... etc. *Le Consul général de S. M. B.*
R. L. PLAYFAIR.

(1) Le Commissaire extraordinaire au Consul général d'Angleterre, 21 décembre 1870.

(2) Le Consul général d'Angleterre au Commissaire extraordinaire, 23 décembre 1870.

les encombrées d'enfants en bas âge, incapables de seconder leurs parents et qui risquaient, en cas de décès du père, de tomber à la charge de la colonie. On ne tint pas compte, enfin, de l'insalubrité de la région où furent installés les émigrants. Une tentative entreprise dans des conditions aussi défavorables était fatalement vouée à l'insuccès le plus complet.

Georges YVER.

CONSTANTINE EN 1802

d'après une Chanson populaire

du Cheikh Belqâsem Er-Rahmouni El-Haddad

La déclaration de guerre de l'Allemagne à la France, en août 1914, mit le monde musulman de l'Afrique du Nord en émoi. Mais, étroitement surveillés et fermement tenus par la vigilante administration des affaires indigènes, ceux qui avaient tendance à pactiser avec nos ennemis n'osèrent bouger et fomenter des troubles.

Cependant, dès la déclaration de guerre, des chansons anti-françaises furent colportées un peu partout, dans tous les milieux. Il y eut des chansons en *sabir*, en dialecte judéo-arabe, en arabe, en kabyle, chansons pour toutes les catégories de classes sociales. Les vieilles chansons datant de la révolte de 1871, les vieilles prophéties arabes annonçant le départ des chrétiens, reparurent. Même les vieilles chansons contre les Turcs, prédécesseurs des Français, reparurent aussi, mais arrangées pour l'usage des adversaires de la France.

Parmi ces vieilles chansons colportées, il en est une sur Constantine datée de 1802, et remarquable par sa facture et son caractère acerbe. Avant d'en donner le texte et la traduction, il est nécessaire, pour bien en comprendre la valeur documentaire, de dire quelques mots sur son auteur.

*
* *

Cet auteur se nommait Belqâsem Er-Rahmouni El Haddad. Il était né à Constantine et y vivait, d'après la tradition, au temps de Salah bey ; il y mourut, il y a une centaine d'années, sous le gouvernement de Tchakeur bey.

Son père était mort le laissant en bas âge. Sa mère se remaria avec un forgeron qui adopta le jeune Belqâsem comme son propre fils et lui apprit son métier ; c'est de ce métier que lui vînt le surnom d'El Haddâd (le forgeron). Dans sa jeunesse le jeune Belqâsem était taciturne, songeur, ne fréquentait que son père adoptif. Mais celui-ci mourut bientôt. Le jeune homme, resté seul, tomba malade et devint aveugle. Ne pouvant plus travailler, il fréquenta les locaux des *Hachaïcha* (1) chez lesquels il entendit les conteurs et les chanteurs populaires. Il s'éprit de poésie vulgaire, apprit, auprès des plus célèbres poètes de son temps, leur art par transmission orale.

Notre personnage ne tarda pas à être un poète remarquable à son tour. Les autres *cheikhs* ou chanteurs populaires le redoutaient à cause de la dureté de ses paroles, des blessures faites par sa langue acérée, de sa vivacité d'esprit. Il s'attaquait à tout ce qui lui paraissait défectueux et le satirisait.Un jour, il était assis chez un barbier, causant, lorsque un homme entra dans la boutique et se fit raser la tête. Lorsque le barbier eut terminé l'homme se leva et remit au barbier une grosse somme d'argent ; puis il sortit de la boutique. Le barbier courut après lui et lui dit : « O sîdî, tu m'as donné une si grosse somme, que j'ai pensé que tu t'étais trompé. L'homme répondit : « Non, je ne me suis pas trompé. J'ai fait cela par crainte du cheikh Belqâsem El Haddâd, afin qu'il ne me satirise pas dans ses vers. » (2).

A cette époque, la ville de Constantine était pleine de

(1) Tenanciers des *Mahchâcha* ou tavernes des fumeurs de *hachîch*. Ces tavernes, interdites depuis l'occupation française, servaient de lieu de rendez-vous à la bohême intellectuelle indigène.

(2) Les renseignements ci-dessus m'ont été fournis par M. Benkhelil Ali d'après des traditions locales.

troubles. Le contre-coup de l'agitation provoquée dans l'intérieur du pays, surtout dans la petite Kabylie, par les personnages religieux ennemis des Turcs, s'y faisait sentir (1). Ces troubles duraient depuis les dernières années du règne de Salah bey. En ville, ce mouvement politique avait de nombreux partisans parmi les autochtones et le bas peuple ; il était, en outre, appuyé par certains membres des confréries religieuses. Les prétextes de mécontentement ne manquaient pas. Le fils du bey Engliz, grâce à la faiblesse paternelle, tyrannisait la ville. Ses partisans, presque tous originaires du dehors, se livraient à toute sorte d'excès, contre les habitants (2). Les Constantinois, en temps normal, sont assez fermés aux étrangers ; à ce moment, leur haine des éléments de la population hétéroclite qui les envahissait était presque légitime.

C'est l'époque de la composition, par notre auteur, du *Madah* ou poème en l'honneur de Sidi-Abderrahman, le fondateur de la Confrérie religieuse des Rahmania, ainsi que de la *Qaçida*, ou chanson sur Constantine donnée ci-dessous.

Cependant, les ennemis du cheikh Belqâsem étaient nombreux : étrangers satirisés,confrères jaloux de ses succès et de sa renommée. Le cheikh était l'ami du populaire qui souffrait, l'ami des religieux, l'ennemi de la bande de gens qui vivaient des beys ou de leurs partisans et de leurs méfaits. Dénoncé et poursuivi, il dut fuir. Il se réfugia dans la montagne du Chettaba, chez le cheikh Zouaoui, chef de la confrérie religieuse des Hansaliya, chez

(1) La révolte des Hanencha avait été réprimée avec peine par l'autorité. En outre la rivalité des Ben Gana et des Bou Aokkaz dressait, les unes contre les autres, les tribus arabes de la province. Les marabouts de Redjas, près Mila avaient déjà provoqué des troubles dans cette dernière région et prédit la fin de la domination turque. Voir MERCIER, *Hist. de Constantine*, pp. 304 et suiv., passim ; — en plus, p. 314, les sources citées par cet auteur.

(2) MERCIER, *Hist. de Constantine*, p. 306 ; — VAYSSETTES, *Hist. de Constantine sous la domination turque, dans le Recueil de Documents et Mémoires de la Soc. Archéol. de Constantine*, t. XIII p. 466.

lequel il resta longtemps, et en faveur duquel il composa plusieurs *madah*.

On ignore la date de la mort du ckeikh Belqâsem. Ses vers se répandirent, dit-on, dans toute l'Afrique du Nord, depuis Tunis jusqu'au Maroc. Ses *madah* sur les saints locaux de Constantine sont encore connus de nos jours. Voici, maintenant, la *qaçida* sur Constantine (1) :

*
* *

Texte de la Qaçida

من كلام (2) الشيخ بالقاسم الرحموني الحدّاد

1 عام مكبره (3) هاتي (4) سيدي * بالكساد وغلات النعما (5)

2 كيف نخبر هاتي شيدي * بالفساد في كمان حوما (6)

3 باح كل شي بلا كتما * في بلد قسنطينة الدهما

4 واش تنظره هاتي سيدي

ركاب (7)

5 واش تنظروا فيها هلكتْ * راهي بسدّتْ

6 مابقتْ تسمّى بلدة

(1) SONNECK, dans ses *Chants Arabes du Mahgreb*, a déjà donné une poésie de Belqâsem Er-Rahmouni. C'est la première de ce recueil.

(2) Dans le dialecte usuel de l'Algérie ce mot est souvent employé avec le sens de *poème*.

(3) Sur cette expression, voir MARÇAIS, *Dialecte de Tlemcen*, p. 77.

(4) Métathèse pour ايّها

(5) Pour النعمة à cause de la rime.

(6) Pour حومة à cause de la rime ; de même كتما pour كتمة

(7) Ce mot a, à peu près, la même signific. que هدّة dans

7 من كثير العبد اندخلت (1) * رغما عمـــــــرَتْ

8 كل جنس جاءها يتهدا

9 تعمرت كثير بكل خبث * وقوى الغـــــوات

10 تخلّطت ورجعت كيف الدا

11 واهلها انهزمت واندمرت * والبدو لها حـــدث

12 والقضاة عليها يتعدّا

13 اذحشَتْ بارهوط انعدت * فيها سكنـــــت

14 هذا يجي وهذاك يغدا

ترقيسة (2)

15 بالقبايل راهي تحشات (3) * والشاوية كلتهم جاءتْ

16 والسوافة ذوك الازفات * حتّى مزيتـــة زادوا

17 مغاربة وشراقة حفلات * جايّين ليها (4) بالكثرات

18 فازعين ليها الكل باثبات * مثل هَيَسْ اجرادوا (5)

---

l'Oranie ; il indique le moment où le cavalier assujettit ses étriers pour commencer la charge. Ici c'est le poète qui va commencer son chant.

(1) Exemple d'emploi, dans le dialecte local, de la 7e forme du verbe pour exprimer le passif. De même aux vers 11 et 13.

(2) Ce mot, écrit régulièrement ترقيصة signifie *danse* et *charge* : c'est le fort de l'action. On dit, dans le dialecte usuel : ضربنا ترقيسة *chante-nous quelque chose, dis-nous un couplet.* Dans les poèmes, la *terqîsa* est le retour, avec développement, de l'idée contenue dans le rekab.

(3) Ici la syllabe finale a été allongée pour la rime. Il en est de même à la fin du 1er hémistiche du vers 17.

(4) ليها pour لها

(5) Exemple de XIe forme dans le dialecte constantinois. Sur la conjug. de cette forme. voir MARÇAIS, *Dialecte de Tlemcen*, p. 84

19 بني مزاب اقوات بسلعات * الخومس عُرّات الامّـــات

20 مخلفين نساهم وابنات * وبعدهم يولـــــدوا

توريـــدة (1)

21 فيها تبصروا هايّ سيدي * قالوا احنا لينا الحرما (2)

22 راهم يغيروا هايّ سيدي * في العباد يبليهم بالعامّا (3)

23 كل من حضر في ذي النقما * في بلد قسنطينة الدهما

24 واش تنظره هايّ سيـــدي

ركـــاب

25 واش تنطروا في ذي الدنيا * عادت عميـــــا

26 ا تشوف شي غير تمهمش

27 اليهود جاءت ليهم محبّا (4) * عادوا عليـــــا

28 باللباس واقصور تدهش

29 والمسلم في فُم الحيـــا * يعطي الجازيـــا

30 والكفر يقوي ويعرّش

31 ديننا ضعف ولى فديا * لاهل العديـــــا

32 كل يوم ينسبّ وينغشّ

---

(1) De ورّد *répéter en chœur comme un* وِرْد *ouird*. La *taoûrîda* est, en effet, un refrain que les auditeurs répètent quelquefois en chœur.

(2) Pour حرمة à cause de la rime.

(3) Pour عامّة à cause de la rime.

(4) Pour محبّة à cause de la rime.

ترفيسة

38 ذاك حال الدهر اخوّان * من حضر لتواخير ازمان
34 يشوب جميع المنكر باعيان * ولا يطيف يغيره
35 من كان نصلة ورجع طغان (1) * وامتسح من حديد الّي كان
36 الوقت يوالم النسوان * واجار يخدع جاره
37 الدهر راه تسقم وزيان * على الذي ما ينظر غبلان
38 استشيخت جميع الصبيان * بغير بنّا فراوه
39 يرتبع العلم والفروان * من صدور الناس بتبيان
40 يتولعوا باحزاب الشيطان * يكثروا ڤي اصواره

توريدة

41 أيّش يظهروا هاتي سيدي * غير ناس فلال وعلماء
42 بهم نبخرُ (2) هاتي سيدي * هما مصابيح نور الظلما
43 حاط بهم البفر والعما * ڤي بلد قسنطينة الدهما
44 واش تنظره هاتي سيدي

ركاب

45 يا عباد واستمعوا شرحي * واسبب نوحي
46 من يعيش يذوق الهانا (3)

(1) Dans le dialecte local constantinois on dit طغان au lieu de يَطْغان *yathaghan*.

(2) Pour نبخروا à cause de la mesure du vers.

(3) Pour الهانة à cause de la rime ; de même au vers 48 هانا pour هانة

47 كل يوم يتفوى جرحي * هاتي جوحي
48 معيشتي معيشة الدبانا
49 يظهر شروط الساعي (1) * فبل البتحي
50 افترب الوقت بعلوانّا
51 كل من سمع معنت مدحي * وانا نشحي
52 ننظم المعاني ڤي اوزانّا

ترفيسة

53 (2) ناختمت النظم وجبته * على شروط الدنيا فلته
54 جميع المرار الّي ذفته * عجرم وترياف (3)
55 على الذي عمري ما ريته * من صميم الكبدة جبذته
56 الخو يخدع خوه ڤي نيته * الهموم ما ينطافوا
57 الاسعار راه اغلات وحتى * امطار الصيف ادبا فوا (4)
58 الحرث راه صعب نبته * اليبس والحجر يكثروا
59 تريد نشهر ما ريته * ڤي شروط الوقت لقّيته
60 بالفاسم الرحموني فلته * وطرزت ڤي اورافه
61 فربت الصدة جانا وفته * وشروط الساعة كي ريته
62 للامام مهدي فلته * ناحوا الّي ذافوا

(1) Mis pour الساعة à cause de la rime ; de même pour البتحة البتحي

(2) Abréviation pour أنا à cause de la mesure du vers.

(3) عجرم plante du Sud Algérien très amère. Cest la *Salsosa lignosa*.

(4) Autre exemple d'emploi de la XIe forme des verbes dans le dialecte constantinois.

توريدة

63 توريد نشهرُ (1) هايّ سيدي * صغت بحلا تسما (2)

64 تاريخ نخبرُ هايّ سيدي * عام الف ومايتين الختما

65 تريد نقدرُ هايّ سيدي * سبعة عشرة يا فهما

66 نقرا السلام على الامة * في بلد فسنطينة الدهما

67 واش تنظره هايّ سيدي

خماسة (3)

68 كثرة العجائب يا فهما * في بلد فسنطينة الدهما

69 واش تنظره هايّ سيدي

⁂

TRADUCTION :

Poème du cheikh Belqasem Er Rahmouni El Haddâd

Refrain

1. Combien cette année est pénible, ô Sîdî, avec la crise des affaires et la cherté de la vie !
2. Comment pourrai-je raconter, ô Sîdî, le désordre au milieu des luttes d'embuscades entre quartiers ?

(1) Pour نشهروا à cause de la mesure.

(2) Pour تسمّى à cause de la rime. Il en est de même, aux trois vers suivants, des mots ختما , فهما , دهما mis pour ختمة , فاهم , دهماء

(3) Les aides du chanteur sont comparés par les poètes populaires aux aides du fellah, aux khammès ; d'où le nom de *khomâsa* donné au refrain final que le chanteur et ses aides reprennent en chœur.

3. Tout est divulgué sans secret (sans pudeur) ! Dans la ville de Constantine la sombre (1),
4. Qu'y voit-on, ô Sîdî ?

Couplet

5. Que voyez-vous dans cette ville qui se perd ? Elle s'est abâtardie ;
6. Elle ne peut plus s'appeler ville.
7. A cause de la quantité de gens qui s'y sont installés elle est forcément peuplée ;
8. Toutes les races s'y sont abattues.
9. En elle ont pullulé les gens bas et turpides ; les idiomes divers y sont fort parlés ; (2)
10. Elle a été bouleversée et est devenue comme un abcès.
11. Ses habitants ont été accablés et ruinés ; les bédouins y sont survenus ;
12. Les cadis ont abusé d'elle ! (3)
13. Elle a été envahie par les variétés de population qui y ont (temporairement) séjourné.
14. Celui-ci vient ! Celui-là s'en va !

(1) C'est Sidi Saadoun, saint de la région de Mila, qui a appliqué le premier à la ville de Constantine l'épithète de دهماء *sombre*. Peut-être est-ce à cause de la couleur noire du rocher sur lequel elle est bâtie ? Dans les chants populaires cette ville (comme Alger, du reste) est généralement surnommée البهجة *la brillante* Sidi Saâdoun qui vivait, il y a environ 150 ans, aurait composé une qacîda où il annonçait la chute du gouvernement turc d'Algérie.

(2) L'auteur fait allusion aux divers dialectes parlés par les étrangers installés à Constantine, étrangers pour la plupart originaires des tribus de l'intérieur de la province.

(3) Il y a, ici, une allusion probable à la mise à exécution par les cadis, sur l'ordre des Beys, de la recherche et du recensement des habous. Voir, à ce sujet, Mercier, *Hist. de Constantine*, p. 294 ; — Vayssettes, *Hist. de Constantine sous la domin. turque*, dans le Recueil des Documents et Mémoires de la Soc. Archéol. de Constantine, t. xii, p. 361.

TERQISA

15. Par les Kabyles elle a été remplie ; tous les Chaouïa y sont venus ;
16. Les Souafa, gens méprisables, et même les Mzita y sont aussi.
17. Gens de l'Ouest et gens de l'Est, accourus en foule, y ont pullulé.
18. Tous la terrorisent, c'est prouvé : vermine qui l'a rongée comme rongent les criquets !
19. Les Mozabites y ont accumulé leurs marchandises ; les *khoums* (1) honte et excrément des populations ;
20. (Ces khoums) qui laissent (dans leur pays) leurs femmes et leurs filles ! Après l'éloignement des hommes elles enfantent !

REFRAIN

21. Dans Constantine plonge le regard, ô Sîdî ! Ils ont dit (2) : Nous ! à nous les femmes des gynécées !
22. Ils excitent la colère jalouse, ô Sîdî, chez les Musulmans, tous éprouvés par le malheur,
23. Tous ceux qui ont vécu dans cette tourmente, à Constantine la sombre.
24. (Dans cette ville) que voyez-vous, ô Sîdî ?

COUPLET

25. Que voyez-vous dans un tel monde ? Il est devenu aveugle.
26. Il ne voit pas ; il se guide en trébuchant.

(1) Les Mozabites sont, ici, en terme de mépris, appelés *khoums* (ou khouâmes) parcequ'ils forment, dans l'Islam, un cinquième rite non reconnu par les musulmans orthodoxes. Le vers 20 montre l'intention de l'auteur de laisser planer le doûte sur la vertu de leurs familles. On sait que les coutumes du Mzab interdisent aux habitants, qui vont voyager ou s'établir hors de ces oasis, d'emmener avec eux leurs femmes.

(2) Ce sont les étrangers à la ville qui ont parlé ainsi.

27. Les juifs y ont trouvé une amitié (protectrice) ; ils sont devenus hauts et puissants !
28. Ils ont des vêtements et des palais qui stupéfient. (1)
29. Quant au musulman il est dans la gueule de la vipère ; il paie la *djazîa*, (2)
30. Tandis que l'infidèle grandit et que sa progéniture devient tribu.
31. Notre religion faiblit, est objet de rançon pour nos ennemis ;
32. Chaque jour, elle est insultée et sophistiquée !

TERQISA

33. Cela, c'est l'état du siècle, le traître. Quiconque a connu l'ancien temps,
34. Voit, de ses propres yeux, l'iniquité totale et ne peut la changer.
35. Quiconque n'était qu'une mince lame de stylet est devenu yatagan (épais) et s'est dépouillé (de la rouille) qui le recouvrait (3).
36. C'est un temps favorable aux femmes : le voisin trahit son voisin.
37. Cette époque n'est bonne et belle que pour l'étourdi qui ne voit rien.
38. Tous les jeunes gens se produisent comme de vieux savants : sans connaissance, ils veulent enseigner !
39. La science, la connaissance du Coran, ont fui les esprits, c'est prouvé !

(1) Sur la protection accordée aux Juifs par les Beys, voir MERCIER, *Hist. de Constantine*, p. 292 ; et ci-dessous.

(2) Impôt de capitation payé par les populations non converties à l'Islam et soumises aux musulmans, c. à d. par les juifs ou les chrétiens. L'auteur prétend, dans ce passage que les musulmans de Constantine ont pris la place de leurs anciens sujets.

(3) C'est à dire est devenu plus dangereux et plus méchant.

40. Ces gens préfèrent les *hizeb* de Satan ; ils multiplient le nombre de ses *sourates* (1).

REFRAIN

41. Jamais n'apparaîtront, ô Sîdî, que quelques personnes réellement savantes.
42. D'elles nous sommes fiers, ô Sîdî ; ce sont les flambeaux de la lumière dans les ténèbres !
43. La pauvreté et l'aveuglement les entourent ; dans la ville de Constantine la sombre,
44. Que voyez-vous, ô Sîdî ?

COUPLET

45. O serviteurs de Dieu, qui écoutez ce que je dis et les causes de ma tristesse (sachez que)
46. Quiconque vit goûte l'humiliation !
47. Chaque jour ma blessure devient plus cuisante, ô misère !
48. Mon genre de vie est semblable à celui du moucheron.
49. Mais les signes de l'heure paraissent avant même le commencement (de la fin du monde) !
50. Le moment de mettre notre nom sur notre œuvre est arrivé :
51. Qui a entendu mon *madah* (2), l'a compris, alors que je parlais librement,
52. Arrangeant les allusions dans mes vers.

TERQISA

53. J'ai terminé le poème et l'ai apporté ; je l'ai dit en suivant les règles (poétiques) d'usage.

(1) Les *sourates* sont des chapitres du Coran; les *hizeb* sont les soixante parties entre lesquelles les étudiants divisent cet ouvrage.

(2) Chant ou poème spécialement composé à la louange de quelqu'un. Ici, ce mot a simplement le sens de *poème* sans désignation de genre.

54. Toute l'amertume que j'ai goûtée, c'est de l'*adjrem* et son thériaque.
55. Ce que je n'ai point vu, je l'ai tiré du fond de mon cœur.
56. Le frère trahit naïvement son frère ! les chagrins accablants sont combien puissants !
57. Le cours des denrées est surfait ! Les pluies d'été se sont déversées sans pénétrer le sol.
58. Les plantes croissent difficilement dans les terres de labour ! Les endroits secs et les pierres abondent !
59. Tu veux que j'embellisse ce que j'ai vu ? Je l'ai exprimé suivant les conditions de vie actuelles.
60. L'auteur est Belqasem Er-Rahmouni ; il a brodé dans sa ramure.
61. Le moment de partir est arrivé ; l'état présent (des choses) le commande comme vous le voyez.
62. A l'iman Mahdi je dédie cette chanson. Ceux qui l'ont goûtée (comprise) ont fait entendre des gémissements !... (1)

REFRAIN

63. Tu veux que j'embellisse (mon poème), ô Sîdî ; je l'ai fait avec des ornements qui brillent.
64. Je donne sa date, ô Sîdî ; c'est l'année douze cent, à la clôture du siècle.
65. Tu veux que je la précise, ô Sîdî ; c'est l'année (douze cent) dix-sept, ô homme intelligent. (2)
66. Je salue la population. Dans la ville de Constantine la sombre,
67. Que voyez-vous, ô Sîdî ?

(1) Le *Mahdi* envoyé d'Allah, sorte de Messie, attendu pour compléter l'œuvre de Mahomet par la conversion ou l'extermination des infidèles et la destruction des gouvernements dont l'orthodoxie musulmane est insuffisante.

(2) L'année 1217 de l'hégire a commencé le 4 mai 1802 et s'est terminée le 23 avril 1803.

KHOMASA

68. Les choses extraordinaires se sont multipliées dans la ville de Constantine la sombre.
69. Qu'y voyez-vous, ô Sîdî ?

⁂

Nous ne nous arrêtons pas à la facture de cette poésie, — facture originale assurément, — car notre but n'est pas une étude de poésie en dialecte usuel de Constantine. Nous reviendrons sur cette question. Pour le moment, nous ne ferons, au sujet de notre chanson, que quelques remarques touchant à l'histoire locale.

Comme la plupart des mécontents, notre auteur regrette, dans ses vers, le temps passé où la religion avait plus d'empire sur les hommes, où les mœurs étaient moins corrompues, où les jeunes gens outrecuidants n'avaient point pris la place des vieux savants. Mais il attaque surtout la tyrannie locale sans nommer les Turcs, — et pour cause. Il dénonce l'envahissement de la ville par les étrangers de l'Est et de l'Ouest, par les éléments de population indigène de la Kabylie (Mzita), du pays chaouïa, du Souf ou du Mzab. Ces émigrés venaient dans la capitale de la province chercher un peu d'aisance ou quelques économies avant de retourner dans leurs montagnes pauvres ou leur oasis isolée au milieu des sables. Ayant tout intérêt à ne pas déplaire aux chefs du pays, ils se faisaient souvent leurs serviteurs dévoués et les appuyaient contre les citadins frondeurs. Ils fournissaient aussi la main-d'œuvre nécessaire aux entrepreneurs ou aux architectes chrétiens qui servaient les *beys*. Car il ne faut pas oublier qu'il y avait à Constantine un certain nombre d'Européens agents commerciaux ou ouvriers d'art en relations d'affaires avec les chefs de cette partie de la Régence (1). Tels, ce dom Bartoloméo, qui reconstruisit, sous Salah-Bey, le pont d'El-Kantara, ou les ouvriers livournais qui travaillèrent, sous le même bey, aux mosquées de Sidi-Lakhdar, de Sidi-El-Kettani, et à leurs medersas. Ces chrétiens, surtout les commerçants qui drainaient au grand bénéfice des beys les produits du pays, pour les envoyer en Europe, étaient fort mal vus des populations. Ils faisaient renchérir les principaux produits en les raréfiant (1).

(1) Sur ce sujet, voir MERCIER, *loc. cit.* pp. 295 à 298 ; — et VAYSSETTES, *loc. cit.* pp. 354 et suiv., passim.

Mais le passage le plus curieux de la chanson est celui qui concerne les Juifs. Il montre ce groupe ethnique comme ayant une importance déjà relativement considérable. Grâce à Salah- bey, ils avaient un quartier à eux ; ils l'occupaient depuis une quarantaine d'années. Voici ce que dit Vayssettes, dans son histoire de Constantine, à ce sujet (2) :

« Les terrains qui s'étendent entre la manutention actuelle, le pont d'El-Kantara et le ravin, et qu'on appelait le quartier du Charâ, offraient alors l'aspect le plus triste et le plus désolé. On n'y apercevait, dans le bas, que quelques maisons de médiocre apparence, qui étaient venues se grouper autour des *mesdjed* ou oratoires de Sidi-Seffar et de Sidi-Tlemsani. Le reste était complètement désert et ne présentait à la vue que buttes et crevasses. Un tel voisinage cadrait mal avec la somptuosité des édifices que la main de Salah avait, tout à côté, fait surgir de terre. Il conçut le dessein de changer l'aspect de ces lieux, tout en les faisant servir à l'agrandissement de la ville. Jusqu'alors, les Juifs étaient restés un peu disséminés dans tous les quartiers et particulièrement du côté de Beb-el-Djabia, où ils se trouvaient trop mêlés à la population musulmane. Il leur concéda tous ces terrains, à la condition qu'ils y construiraient des maisons, et c'est ainsi que se

(1) MERCIER, *loc. cit.*. pages 300 à 310, passim ; — VAYSSETTES, *loc. cit.*, tome XIV, p. 462 et suivantes.

(2) VAYSSETTESI *loc. cit.*, p. 355 ; — CHERBONNEAU, *Annuaire de la Soc. Archéol. de Constantine*, années 1856-1857, pp. 111 et suivantes.

constitua le quartier juif, à la grande satisfaction des uns et des autres. »

Notre chanson prouve que du côté musulman, du moins, la satisfaction ne fut pas aussi grande que veut bien le dire Vayssettes. L'envie, la jalousie dont les musulmans étrangers, établis à Constantine et qui s'y étaient enrichis, étaient l'objet auprès des citadins autochtones, s'atténuait bien à l'égard des premiers, grâce à des croyances religieuses communes. Il n'en était pas de même pour les Juifs, qui n'ont cessé d'être enviés jusqu'à nos jours par ceux dont ils furent autrefois les sujets.

En somme, notre chanson prouve que le problème ethnique était à Constantine, avant l'occupation française, ce qu'il est aujourd'hui. Les conditions économiques ou plutôt sociologiques, n'ont pas changé, elles se sont seulement développées en intensité. Cette ville est toujours le creuset où viennent se fondre comme jadis, les populations diverses de l'antique Numidie, et leur principal lieu de contact avec la grande civilisation française.

A. COUR

A PROPOS DE TROIS INSCRIPTIONS DE MADAURE

RÉCEMMENT DÉCOUVERTES

I

Dans son rapport sur les travaux de fouilles et de restaurations exécutés, en 1916, par le service des monuments historiques de l'Algérie, rapport imprimé simultanément sous deux formes, en un élégant tirage à part, dont les frais incombent au Gouvernement général (p. 114),et dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* (1917, p. 268), M. Albert Ballu a publié, d'après une copie de M. Joly, le texte suivant d'une inscription découverte à Madaure :

« Pierre calcaire, brisée dans sa partie supérieure, trouvée près du fort Byzantin.

Hauteur : 1 m. 14 ; hauteur de l'inscription : 0 m. 37 ; largeur : 0 m. 52 ; épaisseur : 0 m. 30. Hauteur des lettres : 0 m. 045.

PRVDENS. ET. PATIENS
FRVGI ///////. SOBRIA
PIA. VIXIT. ANNIS. XXVIIII.
MENSIBVS. XI. DIEBVS. X.
PETIVSTVS. DEDICAVIT.
H. S. E.

... Vécut 29 ans, onze mois, dix jours, prudente, patiente, économe, sobre, pieuse. »

De son côté, M. Joly, qui dirige le chantier des fouilles de Madaure, avec une méthode exemplaire, a bien voulu me communiquer sa copie (1) :

(1) Je n'ai pas retrouvé cette pierre à Madaure, lors du dernier séjour, trop bref, que j'y ai fait.

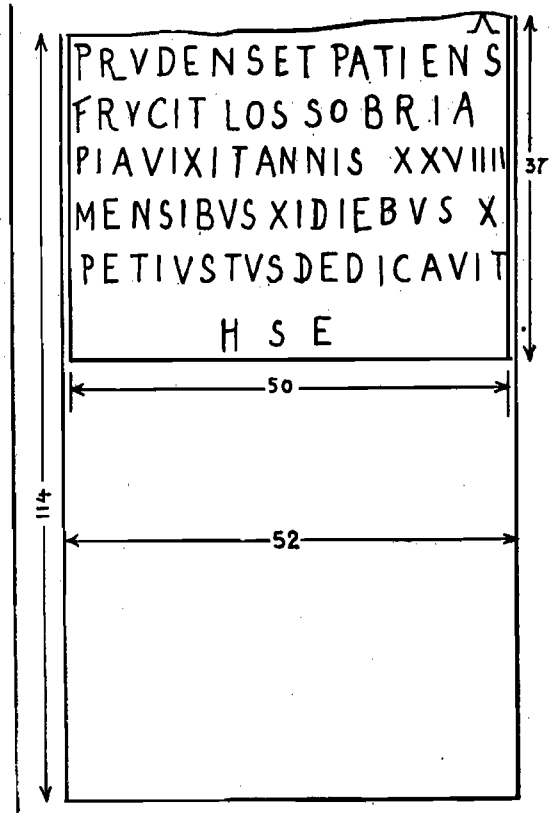

Le nom de la morte manque à la copie de M. Joly. Il n'est au pouvoir de personne de le restituer, car, si l'on excepte l'A final du *cognomen* féminin qui le terminait et qui subsiste dans l'angle supérieur de droite, il a disparu avec le haut de la stèle funéraire.

Du moins les caractères encore visibles à la ligne 2 de la copie de M. Joly permettent-ils de retrouver toutes les qualités de la défunte.

Le groupe FRVCITLOS, qui précède SOBRIA ne donne évidemment pas de sens. Au lieu de FRVCI, M. Ballu, dans sa transcription, a, de lui-même, rétabli FRVGI :

frugi, et il a eu raison. Mais il a fait sauter TLOS qui lui a paru inintelligible. Supposons qu'au lieu de TLOS, lecture embarrassante, la pierre porte FLOS. Cette correction très simple, dissipe toutes les obscurités. Ou le substantif *flos*, pris absolument avec le sens de fleur de pureté, est une véritable épithète, synonyme de « virginale », ou ce nom détermine *frugi*. La locution *frugi flos* n'aurait rien qui dût surprendre, l'indéclinable *frugi* étant, en réalité, un génitif (1). Dans les deux cas, le mot *flos* cadre tout à fait avec l'ensemble de notre oraison funèbre. Prévoyante (*prudens*), courageuse à la tâche (*patiens*), modeste (*frugi*), virginale (*flos*), — ou : fleur de simplicité (*frugi flos*), — sobre, pieuse, la défunte a vécu 29 ans, 11 mois, 10 jours.

Le nom du dédicant qui a gravé sur la pierre le souvenir de ces belles qualités est déconcertant sous la forme que lui donne la copie de M. Joly, et que lui laisse le rapport de M. Ballu : PETIVSTVS. — *Petiustus* est un surnom insolite qu'on chercherait vainement aux *indices* du *Corpus* (2). En outre, comme il n'y a que les esclaves que les règles de l'épigraphie latine réduisent à la portion congrue du seul *cognomen* (3), il serait étrange qu'un esclave eût fait les frais d'un monument funéraire aussi élégant. Pour rentrer dans la vraisemblance, il suffira d'admettre qu'à la place de la troisième lettre de la cinquième ligne, la pierre ne laisse plus distinctement voir qu'une haste : I, et d'interpréter cette dernière non comme un T, mais comme une L : du même coup, le parent — ou l'ami — de la morte recouvre un état-civil normal et les *tria nomina* du citoyen :

PELIVSTVS ; *P(ublius) El(ius) Iustus*

(1) Wierzejski, *Grammaire Latine*, p. 119.

(2) Voir, notamment, *C. I. L.*, VIII, p. 1021, et Dessau, *Inscriptiones Selectae*, III, p. 224.

(3) Cagnat, *Cours d'épigraphie* [4], p. 80.

Je propose donc du texte en question le développement suivant :

...a|, prudens et patiens,| frugi, flos, sobria,| pia vixit annis XXVIIII | mensibus XI, diebus X.| P(ublius) El(ius) — pour *Ael(ius)* — *Iustus dedicavit.* | *H(ic) s(ita) e(st).*

⁂

Invité, l'an dernier, par M. Joly, à visiter les fouilles de Madaure, j'y avais eu la primeur d'un texte plein d'intérêt, malgré sa brièveté, que j'ai d'abord communiqué verbalement aux membres de la Société historique algérienne, puis envoyé à la commission de l'Afrique du Nord, en ces termes (1) :

« En dehors du fort byzantin, au Sud-Ouest, a été trouvé en février 1918 un fragment de table calcaire, haut de o m. 27, large de o m. 45 et épais de o m. 13, sur lequel se lisent les lettres suivantes, lesquelles sont hautes de o m. 07, à la ligne 2, de o m. 075 à la ligne 3 :

Quel que soit le sens qu'on donne aux restes de lettres de la ligne 4 (*rESstituerunt* ?), il est bien difficile de ne pas reconnaître là le témoignage d'une dédicace des [*Ma*]*daurenses* à leur illustre compatriote Apulée : [*ph*]*ilosopho* [*pl*]*atonico*, sous le nom qu'il se donnait à lui-même : *ut si pro Appuleio dicas philosophum platonicum* (Apulée, *de dogm. Plat.*, III, 30, p. 267) ».

(1) Carcopino, *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord*, avril 1918, dans le *Bull. Arch. Com.*, 1918, p. XIII.

Tirer de ces quelques lettres un hommage au glorieux platonicien de Madaure pouvait paraître téméraire. Mais M. Joly a, depuis, confirmé cette hypothèse, en découvrant, en mai 1918 et en réajustant au texte précédent un fragment qui le complète et l'élucide. D'après M. Gsell (1) il faut lire :

ce qui donne : [*philo*]*sopho* | [*pl*]*atonico* | [*Ma*]*daurenses* | [*civ*]*es* | *ornament*[*o*] | *suo d*(*e*) *d*(*icaverunt*) [*p*(*ecunia*) *p*(*ublica*)].

Comme le remarque M. Gsell (2), si nous n'avons pas encore le nom d'Apulée, le mot *ornamentum* ne peut s'appliquer qu'à lui, l'honneur et « l'ornement » de sa petite patrie...

⁂

Enfin, je dois à l'obligeance de M. Joly l'estampage d'une inscription jusqu'à ce jour inédite et dont l'intérêt littéraire n'est pas négligeable.

Sur une pierre haute de o m. 78, large de o m. 465, décorée sur les côtés d'une moulure florale, on lit gravé en lettres de o m. 03 de hauteur, le texte suivant, réparti en deux registres inégaux (3).

(1) Gsell, *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord*, dans le *Bull. Arch. Com.*, février 1919, p. XI.

(2) *Ibid.*

(3) Les lignes de gauche mesurent 0m21 ; celles de droite 0m155. Le registre de droite n'a dû être rempli que plusieurs années après celui

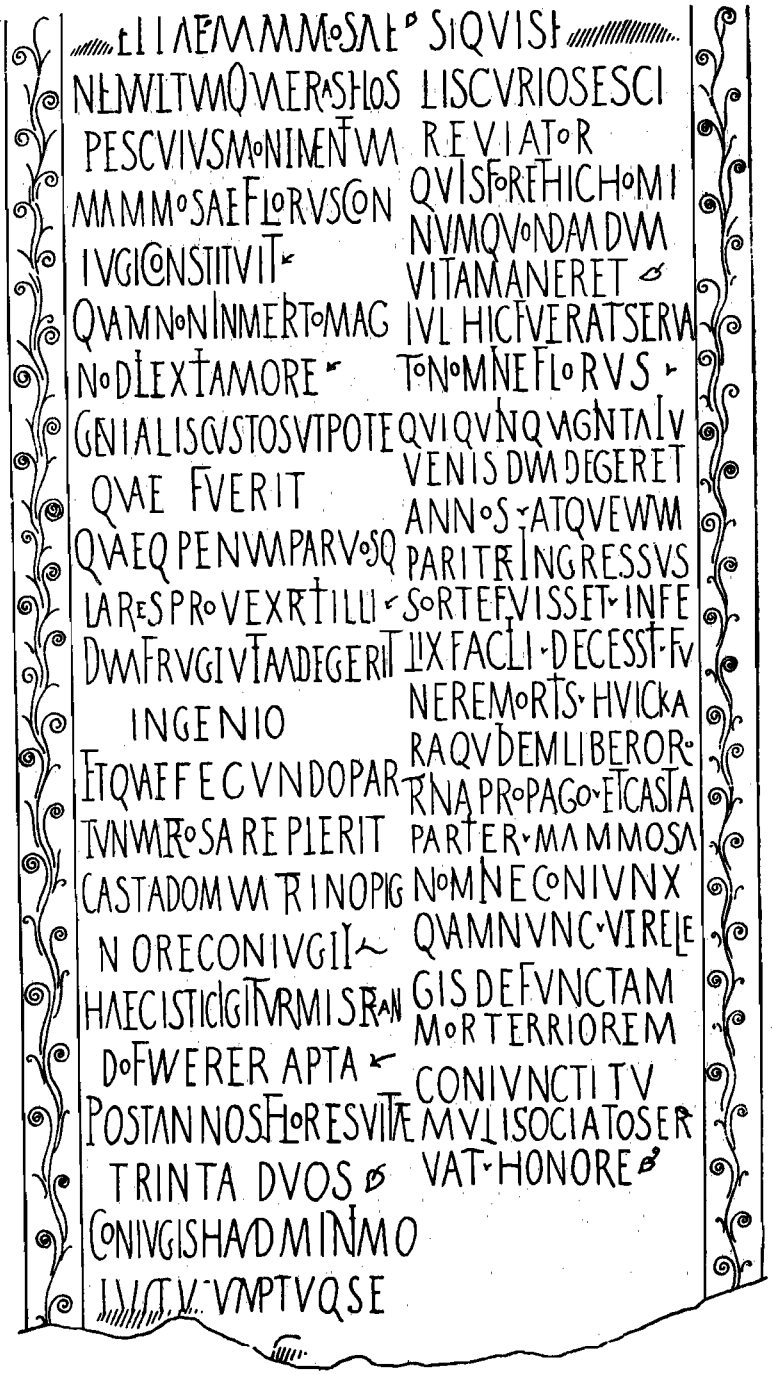

Les fautes de gravure sont rares. — **Registre de droite**, l. 22, le lapicide a écrit **RRIOREM**. La correction **PRIOREM** s'impose.

Les lacunes, peu nombreuses sont relativement faciles à combler. Registre de gauche, à la ligne 1, le gentilice à restituer est probablement [*Ge*]*liae* (1); aux lignes 23 et 24, je complète : *luctu* [*s*]*umptuq*(*ue*) *se*[*pulta e*]*s*[*t*.

Registre de droite, ligne 1, je propose, sous réserves, *si quis f*[*orte ve*]*lis* (2).

Toutes les difficultés de lecture tiennent aux lettres ligaturées, dont il y a — ou peu s'en faut — un ou deux exemples par ligne.

Registre de gauche :

l. 1. *ma* dans *Mammosa* ;
l. 2, *mu* dans *multum* ;
l. 3, *nt* dans *monimentum* ;
l. 6, *ri* dans *inmerito* ;
l. 7, *il* et *it* dans *dilexit* ;
l. 8, *en* dans *genialis* ;
l. 10, *um* dans *penum* ;
l. 11, *er* et *it* dans *provexerit* ;
l. 12, *um* dans *rum*, *it* dans *vitam* ;
l. 14, *ae* dans *quae* ;
l. 15, *um* et *er* dans *numerosa* ;
l. 16, *um* dans *domum* et *tr* dans *trino* ;
l. 18, *ur*, dans *igitur* ;
l. 19, *un* dans *funere*

---

de gauche, Florus ayant survécu à sa femme Mammosa. Je daterais **volontiers** celui-ci de la fin de la première, celui-là du début de la **seconde** moitié du IIIe siècle, mais je ne dispose pour défendre cette **chronologie** que d'éléments subjectifs (paléographie de l'inscription ; **plus ou moins grande** distinction du texte qu'elle porte).

(1) *Gelia* — pour *Gellia* — est un gentilice connu en Afrique (cf. *C. I. L.*, VIII, 3713). La restitution *Aeliae* m'a paru un peu courte. La **restitution** *Aureliae* serait peut-être trop longue. A la gauche du nom, **il devait y avoir**, comme à droite, une *hedera distinguens*.

(2) **Sur l'estampage**, il m'a bien paru que la lettre qui vient après **le S est un F.**

l. 20, *ae* dans *vitae* ;
l. 22, *au* dans *haud* ;

Registre de droite

l. 4, *th* dans *foret hic* ;
l. 5, *am* dans *quondam*, *um* dans *dum* ;
l. 8, *in* dans *nomine* ;
l. 9, *in* (deux fois) dans *quinquaginta* ;
l. 10, *um* dans *dum* ;
l. 11, *un* et *um* dans *unum* ;
l. 12, *er* dans *pariter* ;
l. 14, *li* dans *facili*, *it* dans *decessit* ;
l. 15, *ti* dans *mortis* ;
l. 16, *id* dans *quidem* ;
l. 17, *tr* et *in* dans *trina* ;
l. 18, *it* dans *pariter* ;
l. 19, *in* dans *nomine*.

Ligne par ligne, je développe :

Registre de gauche	Registre de droite
Ge]liae Mammosae.	*Si quis [forte ve-]*
Ne multum quaeras, hospes, cuius monimentum,	*lis curiose scire, viator,*
Mammosae Florus coniugi constituit.	*quis foret hic hominum quondam dum*
Quam non inmerito magno dilexit amore ;	*vita maneret :*
genialis custos utpote quae fuerit,	*Iul(ius) hic fuerat, servato nomine, Florus ;*
quaeq(ue) penum parvosq(ue)	*quinquaginta iuvenis dum degeret*
Lares provexerit illi,	*annos atque unum*
dum frugi vitam degerit ingenio,	*pariter ingressus*
et quae fecundo partu numerosa replerit,	*sorte fuisset, infelix, facili decessit funere mortis. Huic kara quidem liberor(um)*
casta, domum trino pignore coniugii.	*trina propago et casta*
Haec istic igitur miserando funere rapta,	*pariter Mammosa*
post annos, flores vitae, trinta duos,	*nomine coniunx ;*
coniugis haud minimo luctu [s]umptuq(ue) se[pulta e]s[t. —	*quam nunc, ut relegis, defunctam morte [p]riorem coniuncti tumuli sociato servat honore.*

Il s'agit, sans contestation possible, de la double épitaphe d'une femme nommée Gelia Mammosa, et de son mari, mort après elle, Jul(ius) Florus. Si l'on excepte du vers le nom de Gelia Mammosa, par lequel elle débute, on s'aperçoit qu'elle consiste en deux poèmes, gravés sans doute en deux fois : celui de gauche est rédigé en distiques ; celui de droite en hexamètres.

Registre de gauche. — Epitaphe de *Gelia Mammosa*

Ne multum quaeras, hospes, cuius monimentum (1) :
Mammosa Florus coniugi constituit,
Quam non inmerito magno dilexit amore,
Genialis custos utpote quae fuerit,
Quaeq(ue) penum parvosque Lares provexerit illi,
Dum frugi vitam degerit ingenio,
Et quae fecundo partu numerosa replerit,
Casta, domum trino pignore conugii.
Haec istic igitur miserando funere rapta
Post annos, flores vitae, trinta duos,
Coniugis haud minimo luctu [s]umptuq(ue) se[pulta e]s[t.

Registre de droite. — Epitaphe de *Jul(ius) Florus*

Si quis [forte ve]lis curiose scire, viator,
Quis foret hic hominum, quondam dum vita maneret:

(1) S. e : *sit.*

Jul(ius) hic fuerat, servato nomine, Florus ;
Qui quinquaginta iuvenis dum degeret annos
Atque unum pariter ingressus sorte fuisset,
Infelix, facili decessit funere mortis.
Huic kara quidem liberor(um) trina propago
Et casta pariter Mammosa nomine coniunx,
Quam nunc, ut relegis, defunctam morte [p]*riorem*
Coniuncti tumuli sociato servat honore.

Le second est inférieur au premier. Non seulement, il renferme un plus grand nombre de licences (1), pour ne pas dire de vers faux (2), mais il contient des redites qui l'alourdissent singulièrement (3). Ni l'un ni l'autre, du reste, ne réflètent un idéal supérieur. Ce sont, il faut l'avouer,des vers d'inspiration prosaïquement bourgeoise. Une fécondité restreinte aux trois enfants récompensés par la loi (4), la fidélité conjugale (5), l'économie (6), le souci de l'honneur du nom et de l'intégrité de la lignée, fût-elle maintenue au prix des sacrifices pécuniaires qu'entraîne le refus d'adoptions profitables (7), suffisaient à remplir l'horizon moral des païens de Madaure. Du moins, avaient-ils le goût du joli langage, le sentiment très vif de la beauté de la vie dans l'épanouissement de sa fleur — *post annos, flores vitae, trinta* (8) *duos* (9), — une émotion un peu courte, mais sincère, devant les joies et

(1) Registre de droite, v. 1, Synizèse de *curjose ;* cf. v. 4 : *juvenis.*
(2) Cf. registre de droite, v. 7 et 8 ; registre de gauche, v. 4.
(3) Registre de droite, v. 5 : *atque unum pariter* ; v. 8 : *et casta pariter.*
(4) Registre de droite, v. 8 ; registre de gauche, v. 7-8.
(5) Registre de gauche, v. 4 et 8 ; registre de droite, v. 8.
(6) Registre de gauche, v. 5 et 6.
(7) Registre de droite, v. 3 : *Iul(ius) hic fuerat, servato nomine Florus.*
(8) Sur la forme *trinta* pour *triginta*, cf *vinti* pour *viginti* (*C. I. L.*, VIII, 16566, 8573) et Hoffmann, *De titulis africae latinis quaestiones phoneticae*, 1907, p. 33.
(9) Registre de gauche, v. 10.

les deuils du foyer. Malgré ce qu'elles peuvent avoir d'artificiel, et la grisaille de leurs couleurs, il se dégage un charme, suranné peut-être, mais pénétrant encore, de ces fleurs littéraires poussées sur la terre académique dont sortit le talent d'Apulée, et qui a nourri de bonnes lettres le génie naissant de saint Augustin. Je souhaiterais que quelque chose en subsistât dans la traduction, forcément inégale, que je m'excuse de donner ici :

I. — (Tombe) de Gelia Mammosa.

Ne perds pas ton temps ,voyageur, à chercher à qui est ce tombeau. Florus l'éleva à sa femme Mammosa. Il l'a chérie d'un grand amour qu'elle méritait, parce que, charmante gardienne du bonheur conjugal, elle veilla sur le foyer et sut en accroître les Lares, d'abord modestes, en dirigeant sa conduite dans un esprit de louable frugalité, et qu'aussi, chaste et prolifique, elle a, par une heureuse fécondité, orné la maison de son mari de trois gages vivants de leur union. Elle lui fut ravie par un deuil à jamais déplorable, ayant trente-deux ans, fleurs de la vie. Il l'a enterrée à grands frais, avec une grande douleur.

II. — Qui que tu sois, passant, si la curiosité te pousse à savoir quel était, tant que la vie lui fut laissée, celui des humains qui repose ici, apprends qu'il s'appelait Iulius Florus, d'un nom qu'il a toujours gardé. Il avait accompli, en pleine force, ses cinquante ans, et il venait d'entrer pareillement dans sa cinquante et unième année, quand le destin l'a fait sortir rapidement de la vie, l'infortuné ! Il avait une postérité de trois enfants qui lui étaient chers, et aussi une femme chaste qui s'appelait Mammosa. Si tu reprends ces lignes par le commencement, tu verras qu'elle est morte avant lui, mais qu'il la conserve auprès de lui, associée à l'honneur d'un commun tombeau.

Jérôme Carcopino,
Inspecteur-adjoint des antiquités de l'Algérie.

30 avril 1919.

Ethnographie traditionnelle de la Mettidja

Le Calendrier folk-lorique

كُلّ حَاجَه ابْوَقْتْهَا

Chaque chose a son moment.
(Dicton de sorcières)

CHAPITRE III

Les Jours. — Le Dimanche *(suite)* (1)

Magie médicale. — Chez les Beni-Khlîl, dans les environs de Boufarik, quand un enfant tarde à marcher, on a recours, pour lui délier les jambes, à une pratique dont le moment propice est fixé au dimanche matin, avant le lever du soleil. Sur la coquille d'un œuf de poule on fait, avec de l'ocre rouge et de l'indigo, une grosse tache ronde et une autre avec un mélange de suie, de pâte à pétrir le pain et de résine. On enfonce cet œuf ainsi décoré dans la cendre du brasero et on le recouvre de charbons ardents. L'enfant doit enjamber le brasero au moment où l'enveloppe calcaire éclate et il doit l'enjamber encore six fois de suite pendant que l'albumen et le vitellus se répandent et grésillent dans la braise. On recueille ensuite le jaune et l'on en frotte les genoux paresseux.

Magie maléficiente. — *Le maléfice du sang.* — La Mauresque qui veut frapper une ennemie dans sa

(1) Voir *Revue Africaine*, n° 298, 1er trimestre 1919, p. 62.

santé et lui infliger la *tedjriet eddemm* (l'hémorrhagie), ramasse dans la campagne une tortue de terre. Elle lui entaille le cou de manière à ne le lui couper qu'à demi. Elle l'enveloppe dans un linge de santé dont s'est servie la femme qu'elle veut atteindre. Enfin, elle dépose ce paquet sur un point quelconque des limites de la ville. La *a'zîma* est : « Si tu guéris, ô tortue, et que tu te mettes à marcher, attends qu'une Telle, fille d'une Telle, se lève de son lit et marche. » (1). Dès que la tortue a été déposée sur la limite de la ville, la victime de ce sortilège tombe dans son lit. Ce « travail » doit se faire un dimanche.

Un dimanche également, on envoie un garçon qui n'a pas encore l'âge du mariage acheter, dans une boutique tournée vers l'Orient, sept « clefs » : c'est ainsi que les vieilles mauresques désignent les clous, usant d'antiphrase, le mot clou étant de mauvais augure. On fait « cuire à la vapeur » ces clous dans le *keskâs* (ustensile à faire cuire le couscous) d'une femme qui n'a jamais changé de mari. Naturellement, on le fait à son insu, car elle ne se prêterait pas à cette complicité : « Nous redoutons trop la première nuit de notre tombeau ! » protestent nos Mauresques. On se rend ensuite dans un fond de vallée, où l'eau forme marécage ou du moins détrempe le sol en toute saison. L'on plante dans la terre humide les sept clous renversés, la tête en bas et la pointe en l'air, en disant sept fois : « J'ai fait le sortilège de l'hémorrhagie pour une Telle, fille d'une Telle; elle ne guérira que lorsque cette terre séchera et deviendra altérée. » (2). Il faut se garder de se retourner en revenant chez soi.

Korh ou maléfice pour séparer deux amants. — La

(1) اذا ابريت ياالبكرون و ارجعت تتمشّى حتّى افلانه بنت افلانة اتنوض من افراشها تتمشّى

(2) اعملت تجريت الدم لفلانه بنت افلانه ما تبراش غير نشفت ذي الارض او رجعت عطشانة

femme qui veut combattre dans le cœur d'un homme une passion naissante, se fait apporter de l'assa fœtida, qu'elle enferme dans un nouet et, dans la nuit qui précède le jour du dimanche, approchant ce nouet de sa bouche, elle marmotte sept fois la formule : « Assa fœtida, ô Seigneur Assa fœtida ! — Je te salue, ô Assa fœtida, ô toi qui sépares les amis et les frères. — Tu vas séparer un Tel, fils d'une Telle, et une Telle, comme le mort est séparé du mort! – Tu les éloigneras, l'un à l'Orient et l'autre à l'Occident ! — Le jour du samedi est célébré, — et, la nuit du samedi au dimanche, l'effet de mon charme est assuré ! — Le (tonnerre), qui broie, père des désastres, séparera l'homme et la femme ! » (1). L'incantatrice cache après cela le nouet chez elle. « Ce sortilège est si efficace, que le nouveau marié qui en est victime, trouve sa jeune femme aussi repoussante qu'une goule. Quelquefois avant même de l'avoir vue, il s'écrie : « Quel monstre ! » Il a été composé, dit-on, par une Kabyle de Tizi-Ouzou et son texte est un mélange d'arabe et de berbère.

Autre korh. — On se procure un groin de sanglier et un rat que l'on égorge. On les saupoudre de deux drogues appelés Nker et Tenkir, que l'on a eu soin d'acheter, un dimanche, dans une droguerie s'ouvrant vers l'Est, et que l'on a pilées avec du marrube franc (merriouts el h'orra). On enveloppe le tout dans un linge, et on l'enterre devant le seuil de la maison où demeurent les jeunes mariés que l'on veut séparer. La formule incantatoire est : « J'ai serré dans l'armoire la hure du sanglier. Un Tel, fils d'une Telle, ne prendra pas le chemin de sa maison et

(1) الحنتيت ياسيد الحنتيت ۞ اسلامي اعليك يا الحنتيت ۞ يا فرّاق الاحباب اذواث ماثا ۞ اتفرّق افلان بن افلانة امع فلانة كما يفترق الميّت امع الميّت ۞ اتفرّقهم واحد للشرق و واحد للغرب ۞ يوم السبت مسبوت او ليلت الحد سحري مثبوت ۞ الساحقة ذو قجدور اتفرّق ارقاز المطوث ۞

ne tournera pas autour.— Elle le salera avec de la cervelle de rat, — c'est celui-ci qui créera entre eux le chagrin et leur causera l'opprobre. » (1).

Si l'on veut disperser la famille entière, on a recours, en sus, à une autre pratique. On a recueilli en dehors du village, autour d'une fourmilière, de la terre que les fourmis ont rejetée de leur trou, ainsi que de la poussière prise sous le pied gauche d'un juif, et on a pilé le tout dans un mortier. On choisit le dimanche pour répandre cette terre dans le vestibule de la maison, en prononçant les paroles suivantes : « Je vous ai éparpillé de la terre des fourmis.— Ne foisonneront dans cette maison que les ennuis et les soucis. » (2). Le jour de la *teçdira*, où l'on présente la mariée aux femmes étrangères à la famille, de même que pendant tout le temps des cérémonies du mariage, une femme est chargée spécialement de veiller au jet de « la terre des fourmis » et aux autres maléfices du même genre, tant ces pratiques sont courantes.

Autre korh. — Un dimanche, on envoie un jeune homme non marié, qui doit être, en sus, le premier-né de sa mère, acheter dans un magasin dont la porte est tournée vers l'Est de l'oxyde de cuivre, de la noix de galle et de l'orpiment. On jette cet orpiment dans de la chaux vive : on calcine au feu une noix de galle ; et, les mêlant avec l'oxyde de cuivre, on pile le tout dans un mortier. On choisit alors une jeune fille vierge à qui l'on bande les yeux avec un mouchoir noir. On lui fait mettre les mains derrière le dos et tenir un *tâdjine* (casserole à bords peu élevés), dans lequel on verse le contenu du mortier. Deux femmes se placent à ses côtés et toutes trois vont chercher

(1) اخزنت خنفوفت الحلّوف ۞ افلان اولد افلانة ما ايروح البيته ما ايطوف ۞ اتملّحه ابمخّ الفار ۞ هو يعمل بيناتهم الهمّ وايدير العار ۞

(2) ذرّيت الكم اتراب النمل ۞ يكثر في هذا الدار غير الصدع والهم

de l'eau à sept fontaines. La jeune fille qui porte le récipient a le dos tourné à la fontaine, quand elle y prend l'eau. D'une fontaine à l'autre, elle doit se garder de se retourner. Si deux fontaines se trouvent dans une rue unique, on ne puise qu'à l'une d'elles. Cette eau, dans l'intention des opératrices, doit éteindre la chaux, qu'elles malaxent avec une tige de fer. Alors, les deux femmes qui ont accompagné la porteuse, se faïsant face, échangent, par dessus le plat, le dialogue suivant : La première : « Moi, j'accepte ! » La seconde : « Moi, je n'accepte pas. » Elles se répondent ainsi sept fois. Puis elles reprennent : « Moi, j'accepte ! — Moi, je n'accepte pas. Un Tel, fils d'une Telle sortira et ne reviendra pas ! Moi, j'accepte, etc. Une Telle, fille d'une Telle, sortira et ne restera pas ! » Ces paroles doivent se répéter aussi sept fois. Après quoi, on cache le pot qui contient le maléfice et que la jeune fille ne doit pas voir et on lui enlève le mouchoir qui l'aveugle.

La nuit noire venue, on renoue le mouchoir sur les yeux de la jeune fille. Elle prend le tâdjine sur sa tête et, conduite par une femme, elle va s'arrêter devant la porte du couple que l'on veut désunir. Tenant le récipient derrière elle et tournant le dos à la porte, elle le vide sur le seuil. Elle enlève alors son bandeau ; mais elle ne doit pas se retourner ; sa compagne le peut, au contraire. La raison en est que celle-ci ne verra rien, tandis que celle qui a porté le plat verrait Ces gens-là. « Toutes les fois, en effet, qu'il est recommandé de ne pas regarder derrière soi, il s'agit de précaution à prendre pour ne pas apercevoir les génies. »

La Mauresque de Cherchell qui a donné ces explications était fermement convaincue que c'était là « une opération magique terrible » (*eu'mâl oud'ar*) et que « la femme et l'homme visés devaient, cette nuit-là même, se prendre de querelle dans le lit et le lendemain aller chacun de leur côté. »

Autre korh. — Une jeune fille vierge achète, un dimanche, dans une boutique tournée vers l'Orient, des aromates connus sous le nom de *tebtîl* (ce qui fait cesser) et *ousekh eddîb* (ordure de chacal). On prononce dessus la formule incantatoire suivante : « J'ai serré pour toi du tebtîl : rien ne te servira (contre lui). Et j'ai serré pour toi de l'ordure de chacal : celui qui demandera la main d'une Telle, fille d'une Telle, sera pris de dégoût. » (1). On répète sept fois cette formule. On enferme les éléments solides du charme dans un nouet que l'on enterre sous le seuil de la porte de la personne visée. Ce *tsqâf* (empêchement) n'agit que sur les jeunes filles et les femmes non en puissance de mari. Pour faire cesser le sortilège, il faut que la femme ensorcelée se rende sur le bord de la mer. On creuse à ses pieds un trou dans le sable, de manière que la lame puisse le remplir. Elle boit de l'eau de sept vagues différentes et s'en asperge également sept fois le corps. Dès que l'opération est terminée, elle court consulter le sort par le plomb fondu et jeté dans l'eau, (par le procédé appelé *elkhfîf*, le léger, le plomb étant nommé ainsi par antiphrase).

Autre korh. — On entend souvent, dans la Mettidja, dire d'un homme qui ressent une antipathie soudaine ou inexplicable pour sa femme ou pour un ami : *Klâ râs elkheria*, c'est-à-dire, en latin, *excrementi apicem comedit*. Une pratique relevée à Cherchell, en 1912, nous donne l'explication de cette expression populaire. Quand une mégère se propose de faire naître l'aversion chez quelqu'un, elle se procure une vieille faucille venue par voie d'héritage entre les mains de son propriétaire. Elle choisit un dimanche pour opérer. *Aliquem qui ventrem*

---

(1) اخذت لك التبطيل حتى حاجة ما اتعيد ۞ و اخذت لك اوسخ الذيب الّى يخطب اولانه بنت اولانه ايهيب ۞

in agris exoneret exspectat ; et ejus excrementi partem superiorem, scilicet acervuli cacumen, falce illa vetusta praecidit. Auparavant, elle a prononcé sept fois une rimette : « Je t'ai fauché avec la faucille. — Mets la désunion entre la femme et l'homme. — Qu'il ne tarde pas ! Qu'il ne barguigne pas ! » Le dimanche suivant, l'ingrédient essentiel de son charme, qu'elle s'est ainsi procuré, étant sec à point, elle le pétrit avec de la terre bien noire. Elle en forme une pastille qu'elle pose sur des charbons ardents provenant du laurier-rose ; on sait que ce bois est d'un goût amer. Elle entretient quelque temps le feu en y jetant toutes sortes d'herbes et de drogues amères. Quand la pastille « est rouge », comme on dit, on « l'étouffe », c'est-à-dire qu'on la plonge dans de l'eau pendant environ dix minutes. A ce moment, le philtre est prêt : il ne s'agit plus que de faire boire cette eau à celui que l'on veut ensorceler ; et, qui en boit, assure-t-on, conçoit sur-le-champ une répugnance invincible pour la personne qu'on a eu l'intention de lui faire prendre en grippe.

***

Il est loisible d'imaginer une relation entre le dernier sortilège que nous venons de décrire et le culte de Sidi-Djat'ou. Mais rien de précis ne semble la confirmer. En général, nous ne pouvons rétablir d'une façon rationnelle les associations d'idées qui rattachent chaque pratique à son jour. Dans la sorcellerie masculine et savante, qui est plus systématique peut-être, les *aouqât*, ou moments favorables, sont souvent déterminés par l'astrologie. Mais, dans ce que l'on appelle la science féminine, *'eulm ennsâ*, les causes qui président au choix du moment nous échappent. Elles existent cependant : jamais une *dahia* ou sorcière, jamais même une simple *'aqîsa* ou femme d'expérience n'hésite sur la question d'opportunité, à propos d'une opération magique. Elles ont un sens particulier

des convenances temporelles. Elles sont sans doute guidées la plupart du temps par la coutume ; mais, quand les circonstances les forcent à innover, elles écoutent une logique à elles, très sûre, qui défie la nôtre, et dont notre induction est impuissante à saisir le secret.

Cependant, il est toute une catégorie de faits du genre de ceux que nous étudions pour laquelle, semble-il, il n'est pas trop téméraire de tenter une explication. Nous la demanderons à la lexicologie.

On sait que le dimanche s'appelait *ah'ad* dans la langue arabe. En suivant les lois constantes qui président à la transformation de l'arabe classique en *beurbri*, ou dialecte actuel de l'Algérie, (l'alif hamzé initial tombant et le mot bilitère ainsi produit redoublant sa dernière radicale pour redevenir trilitère), le mot *ah'ad* aboutit à une forme *h'add*, qui engendre un pluriel *h'doud*. Or, le vocable *h'add*, pluriel *h'doud*, existait déjà dans la langue, avec le sens de terme, de limite. Il s'est donc trouvé avoir deux significations, celle de dimanche et de limite.

De là, des jeux de mots faciles et, de fait, fréquents. Dans le domaine des proverbes on relève celui-ci : *Enhar elh'add mâ iebqa h'add*, qui se dira, par exemple, à propos d'accidents survenus un dimanche, ou par allusion à la fin du monde fixé au samedi dans une tradition populaire et qui signifie : « Le dimanche il ne reste plus âme qui vive », mais qui peut se comprendre aussi : « Le jour de son terme venu, nul être ne survit. » Dans le genre des plaisanteries populaires, on trouve le même calembour. A quelqu'un qui affiche la prétention de prédire l'avenir ou prend des airs inspirés et fait, comme on dit, le *derouïch*, on dira : « Connais-tu seulement le jour de ta mort ? Moi, je le connais. Tu mourras *enhâr el h'add* » : on peut entendre, au choix, ou bien « un dimanche » ou bien « au terme de tes jours ».

Cette amphibologie, qui ne produit guère que quelques facéties sur les lèvres des hommes, donne naissance à un

principe rituel dans la sorcellerie féminine (1). Le dimanche y devient le jour-terme. De même que, pour expulser un mal, on va jeter l'objet dans lequel il a été magiquement intégré au bout du champ, à la limite de la ville, à la frontière de la tribu ; de même on a recours au jour-terme pour les opérations ayant pour but de mettre fin à un état. Mais le samedi, étant le dernier jour de la semaine, jouit déjà de cette prérogative, du fait même de sa position dans la série des jours. Qu'à cela ne tienne ! Les deux jours rivaux se partageront les pratiques; et le dimanche, dans la répartition, se trouvera assumer la spécialité des affaires relatives à la maternité.

Quant il s'agit de suspendre ou d'arrêter une prolificité soit gênante, soit dangereuse, la coutume n'hésite pas : on choisit le dimanche ; il est le jour consacré aux pratiques malthusiennes (2), d'après les magiciennes tant occasionnelles que professionnelles de Blida et de Cherchell. Les exemples que nous allons en donner ont été recueillis textuellement de la bouche de deux d'entre elles.

Ligature de la fécondité (*rbît'el oulâda*). — Le dimanche est le jour qui convient à certains sortilèges ayant

(1) Ce n'est pas le seul exemple que nous ayons d'une fausse étymologie créant un rite. Ainsi, on recommande de choisir le dimanche pour appliquer la *ah'dida* (sulfate de cuivre) sur les genoux des enfants cagneux ou dont les jambes sont débiles. On en voit clairement la raison dans le dicton arabe qui perpétue dans la mémoire populaire ce procédé : « *Ioum elh'add ih'addou ddrâri lli tkounou ouchâfen.* C'est le dimanche que l'on sulfate les enfants qui ont les jambes torses ». Le dimanche aussi on dessine avec de la *ah'dida* un bracelet autour des poignets malades. La ah'dida, de nos jours, sous l'influence de la thérapeuthique européenne, s'est changée en teinture d'iode ; mais le jour et l'expression restent, l'une expliquant l'autre. Il est évident que les deux opérations ont lieu le dimanche parce que le mot *ah'dida*, sulfate, est de la même racine apparente que le mot h'add, dimanche.

(2) « O Envoyé de Dieu, dit un Ansar au Prophète, nous faisons des captifs et nous aimons la fortune, que penses-tu du malthusianisme ? — Le pratiquez-vous ? répondit l'Envoyé de Dieu. Il n'en résulterait aucun inconvénient pour vous, car il n'est pas un être qui n'existera si Dieu a décidé qu'il verrait le jour. » (Les Traditions islamiques, Houdas et Marçais, t. IV, p. 321).

pour but de « nouer la fécondité » d'une femme. On porte sur la terrasse la rondelle du fuseau (1) (*tsoqqâla mta' el meghzel*) ; on lui fait passer la nuit à la belle étoile, du samedi soir au dimanche matin. Au lever du jour, la jeune femme la prend de ses propres mains, la pose sur son œil gauche ; et, la tête renversée, elle se met à compter les poutrelles du plafond de sa chambre qu'elle peut apercevoir par le trou de la rondelle. Après quoi, elle dit : « C'est ma fécondité et celle d'un Tel (nom du mari ou amant) que j'ai nouée et non les solives du plafond que j'ai comptées : autant de poutres j'ai comptées, autant d'années je n'enfanterai pas. » (2).

Autre rbît'. — On fait acheter, un dimanche, dans une boutique s'ouvrant vers l'Orient, un petit miroir de poche avec couvercle, par un adolescent qui est le premier-né de sa mère. On se procure du fil de soie rouge dont on prend une longueur égale à la taille de la femme que l'on veut ensorceler. Celle-ci trempe ce fil dans son sang (*demm el h'îd'a*). Tenant le fil et le miroir dans les mains, elle se place sous l'arc de la porte, à l'entrée d'une chambre tournée vers l'Est ; et elle noue le fil de soie en disant : « Ce n'est pas la soie que j'ai nouée, c'est ma fécondité et celle de mon mari que j'ai ligaturées. » (3) Elle fait autant de nœuds qu'elle compte rester d'années sans enfants. Elle enferme le fil de soie ainsi noué dans le miroir en rabattant dessus la fermeture. Elle a creusé, avant l'opération, dans un mur de sa chambre, une cachette où elle glisse le miroir et dont elle dissimule l'orifice avec du mortier.

(1) La même pratique, mais sans rondelle, est recommandée dans le même but malthusien pendant « qu'elle est sur la corde » (en couches).

(2) اولادتي و اولادت ابلان الّى اربطت ماشي العقة الّي احسبت فد من مطرف احسبته فد من اسنة مانولدشي

(3) ماشي الحرير الّي اعقدت اولادتي و اولادت اجلي الّى اربطت

Si elle veut plus tard retrouver ses facultés, elle doit dénouer le fil de soie en prononçant une formule exactement inverse, et calquée sur celle que nous avons donnée. Quand elle est décidée à ne jamais plus enfanter, elle jette ce miroir loin d'elle, de manière à ne plus le retrouver,et doit se garder de retourner la tête après l'avoir jeté.

Autre rbît'. — Un enfant, ou tout au moins un jeune homme qui n'a jamais été marié, arrache, un dimanche, quelques crins à la queue d'une mule. La femme qui veut arrêter sa fécondité fait tremper ces crins dans son sang à rebours (*bekhlâf*), *id est, cruribus sublatis, manum a tergo suppositam ad pudenda admovet et pilos illos sanguine suo menstruo intingit*. Elle doit tenir les yeux fermés en accomplissant ce rite. Après quoi, dans une chambre tournée vers l'Orient, elle fait à la touffe de crins autant de nœuds qu'elle se donne d'années de répit, en prononçant chaque fois cette incantation : « Ce ne sont pas des crins que j'ai noués, c'est une Telle, fille d'une Telle que j'ai nouée. » (1). Si elle veut enfanter encore plus tard, elle rince ces crins et les dénoue, toujours dans une chambre tournée vers l'Est, et dit : « Je ne dénoue pas ce que j'ai dénoué : c'est la fécondité d'une Telle, fille d'une Telle que j'ai dénouée. » (2).

Autre rbît'. — Un jeune homme non marié achète, un dimanche, dans une boutique regardant la Mecque, une casserole en terre, sans en marchander le prix. On y fait cuire des œufs durs, en nombre égal au nombre d'années que la femme veut passer sans grossesse. Celle-ci doit être en couches. Dès que la délivrance a eu lieu, on brise ces œufs et on les fait manger à l'accouchée. Les coquilles sont replacées dans la casserole et enfermées avec elle dans un trou ménagé dans un mur de la maison ou de la chambre.

(1) ماشي اسبيب الّي اعقدت اولانة بنت اولانة الّي اعقدت

(2) ماشي انحلّ الّي حلّيت اضنايت اولانة بنت اولانة الّي حلّيت

En les mettant ainsi en dépôt, la femme doit articuler ces paroles : « Ce n'est pas cette casserole que j'ai mise en dépôt, c'est ma fécondité et la fécondité de mon homme que j'ai liées. » (1). Si elle veut avoir d'autres enfants, elle retire la casserole du trou, y fait cuire le même nombre d'œufs et les mange.

Autre rbît'. — A un moment où elle « se trouve avec cela », comme disent les Mauresques, *tkoun ebdîk*, la femme qui veut se reposer de ses maternités, lave son linge de santé, et, avec l'eau ainsi colorée, elle fait cuire des œufs durs. Elle les mange, en fermant les yeux, dans une chambre tournée vers l'Orient. Elle absorbe autant d'œufs qu'elle veut se reposer d'années. Elle en brûle les coquilles dans la fosse à fumier. Elle ne doit jamais plus manger d'œuf, d'après ce principe que celui qui fait une ligature dans un aliment ne peut plus manger de cet aliment (2). Si elle veut retrouver toutes ses facultés, elle n'a qu'à manger le même nombre d'œufs.

Autre rbît'. — La femme en couches qui ne veut plus avoir d'enfants, boit du sang qu'elle perd, *demm nfâsha*. Elle doit opérer un dimanche et marmotter : « Ce n'est pas mon sang que j'ai bu, — c'est ma fécondité et celle de mon mari que j'ai liées. — Je les ai bues *ioum el h'add*, (c'est-à-dire le dimanche, le jour limitatif et final) ; — je n'enfanterai plus avec personne. » 3) . Il faut croire que ce rite est assez connu, car on dit couramment d'une femme qui n'a pas d'enfants : « Elle a mangé ses enfants dans son ventre. » Cette injure même est fréquente dans les querelles qu'on entend dans les rues : « Eh ! bréhaigne,

(1) ماشي الطاجين الّي اخزنت اولادتي و اولادت راجلي الّي اربطت

(2) ايقولوا ماشي الحاجة الّى اربط فيها ياكل منها

(3) ماشي دمّي الّى اشربت ۞ اولادتي و اولادت راجلي الّى اربطت ۞ اشربتها يوم الحدّ ۞ ما انزيد نولد ا حدّ

qui as mangé tes enfants dans ton ventre ! » *la tinâcha ialli klîtî oulâdek fî kerchek.*

Autre rbît'. — La femme qui renonce définitivement à toute progéniture a recours à la ligature par le grain. On dit : « Elle attache cela à la charge d'un grain *terbet'ha 'ala h'abba.* » Elle fait griller de l'orge sur *le dos du tadjine*, c'est-à-dire sur le fond de cette sorte de casserole plate dans laquelle elle fait cuire d'ordinaire les galettes d'orge de la famille, mais qu'elle emploie renversée pour la circonstance. Sur ces grains torréfiés, elle exprime sept gouttes de son sang, en tordant dessus son linge de santé. Elle s'asseoit ensuite, face à une mule ; et, lui présentant ces grains sur ses genoux, elle les lui fait manger *dans son giron, men ah'djerha.* Ce rite pratiqué un dimanche la condamne irrévocablement à la stérilité.

Autre rbît'. — On dérobe à une femme stérile son *qeffâl.* Le *qeffâl* est le linge mouillé avec lequel on entoure la marmite où se cuit le couscous. Son rôle consiste à empêcher la vapeur de s'échapper par le joint de la marmite et de la passoire (*keskâs*). La femme résolue à s'interdire la maternité trempe ce qeffâl dans son sang (*demm' h'îd'ha*). Elle fait un nœud au qeffâl en fermant la porte de la chambre; puis, le nœud fini, elle rouvre; en formant un nouveau nœud, elle ferme à nouveau la porte, etc. Elle fait un nombre indéfini de nœuds, si elle veut s'assurer la stérilité jusqu'à sa mort. Si elle la limite à un certain nombre d'années, elle forme un nombre correspondant de nœuds, mais toujours en fermant la porte et en disant : « Ce n'est pas le qeffâl que j'ai noué ; — c'est ma fécondité et celle de mon homme que j'ai nouées. — Je les ai nouées par *la limite* ; — je n'enfanterai avec personne. » (1). Si sa renonciation à la maternité est irrévocable, elle va jeter

(1) ماشي القفّال الّي اعقدت اضنايتي واضنايت راجلي آلي ابطت ◉ اربطتها با لحدّ ◉ ما نولد امع حدّ

le chiffon noué à la limite du champ *elh'add el ard'*, et revient sans se retourner ; et même elle devrait rester toute sa vie sans jamais regarder derrière elle ; elle s'en abstient, au moins, plusieurs jours. Dans le cas où elle voudrait retrouver sa faculté procréatrice, elle dénouerait le qeffâl en ouvrant une porte à chaque nœud défait et en disant : « Ce n'est pas le qeffâl, c'est ma fécondité et celle de mon mari que je délie. »

La limite dont il est question dans la dernière formule s'entend, je crois, de deux façons : d'abord, elle désigne l'extrémité du champ où l'opératrice va jeter finalement le qeffâl ; puis, le jour-limite, le dimanche, jour où elle se livre à cette cérémonie magique. L'importance du jour-limite est marquée dans l'incantation de l'antépénultième pratique, expressément. Tous ces procédés, d'ailleurs, (sauf le premier peut-être), présentent un type commun formé des mêmes éléments; ce sont : 1° une représentation matérielle de la faculté de conception de la femme, (fil de soie, crin, marmite, œufs, graines, etc.) ; 2° une figuration mimée d'un acte anéantissant ce symbole, (nouement, coction, torréfaction, emmurement, absorption, jet au loin); 3° une déclaration orale que l'acte réellement accompli par l'opératrice n'est que l'image de celui qu'elle désire, et qui, elle en est et elle veut en être convaincue, s'est accompli concurremment. Autour de cet acte principal, elle a soin de grouper tout un ensemble, aussi complet que possible, de circonstances choisies qui feront converger sur lui les influences mystiques qui leur sont reconnues : état des comparses, (impuberté de l'acheteur, stérilité de la maîtresse du qeffâl, stérilité de la mule, etc.); lieu, (au bout du champ dans une chambre orientée vers la Mecque); enfin, temps, (la femme doit être à une de ses époques, ou en couches, et attendre un dimanche). Le choix du dimanche n'a pas, sans doute, dans ce système de la magie féminine, le même caractère nécessaire que dans la magie démoniaque où, nous l'avons vu, le génie du

jour était le facteur principal de l'opération, mais il a son importance parmi les conditions secondaires et il ne peut raisonnablement ici devoir cette importance, semble-t-il, qu'à la fausse étymologie que nous avons signalée et qui lui confère le rôle de jour terminateur, de jour final.

⁂

D'autre part, conformément à la cosmogonie hébraïque adoptée par la tradition musulmane, le dimanche conserve, en dehors du cas que nous venons d'étudier, son caractère de jour initial. Ces contradictions ne sont pas rares dans les croyances populaires. Nous avons dit qu'il passait pour le premier jour du monde ; d'après les historiens arabes, Dieu y commença l'œuvre de la création : il doit à cette circonstance d'être réputé le jour propice aux entreprises, particulièrement au commencement des constructions, *çâlah' libtida elomour*.

C'est manifestement à cette conception que se rattache le dicton populaire dans la Mettidja, sur la mariée du dimanche. On croit, à Blida, que la femme qui se réveille pour la première fois, un dimanche, jeune mariée, est une source de prospérites (*Ela'rousa llî teçbah' belh'add, emlé-h'a*). A Médéa et à Cherchell, on cite le proverbe : *A'roust eçbah' elh'add bîtha a'merha mâ tenhadd.* « La mariée du matin du dimanche ! Jamais sa maison ne tombe en ruines. » C'est l'application au mariage de la vieille croyance que l'édifice fondé le dimanche est durable, à l'imitation du monde, dont la création commença ce jour-là.

Se marier, fonder une famille, se dit couramment bâtir une maison *bna bît*. De là l'assimilation de la femme et de la maison dans cette variante du proverbe : *Bît elh'add mâ tenhadd.* « La maison (et le mariage) du dimanche ne tombent point en ruines ».

J'ai recueilli, à Alger, de la bouche, il est vrai, d'un

Tunisien, l'apophthegme suivant : *Ellî idjî frâqou ioum-elh'add ikhlet' a'lih h'add.* « Quand le jour de la séparation (le troisième jour après le décès) tombe, pour un mort, le dimanche, quelqu'un de sa famille le suit dans la tombe. » Il paraît que l'on évite, à Tunis, de faire un enterrement le jeudi, à cause de cette superstition. D'où vient cette influence fatale du dimanche ? On sait que, d'après une opinion générale, (que nous retrouverons à propos du premier jour de l'an), l'événement qui se produit au début d'une série temporelle a des chances pour se reproduire tout le long de cette série. Il est évident que le dimanche est envisagé ici comme jour initial de la semaine, puisqu'on lui attribue cette qualité mystique de réitération qui est le propre des jours initiaux.

A Alger, on recommande dans les familles musulmanes de ne pas veiller, la nuit, vigile du dimanche. On pourrait, assure-t-on, voir l'Imposteur, l'Antéchrist, le Dejjâl, comme on le nomme en arabe. On se représente le Dejjâl avec la taille d'un nain (Alger) ; comme un nain si petit, qu'il en faudrait beaucoup comme lui pour remplir un boisseau, (Atlas Blidéen, Dra-el-Mizan). Il séduira les musulmans par le charme de sa voix et par ses sophismes. Il doit « sortir » un samedi soir. On reconnaît là encore la croyance d'origine juive que le samedi, dernier jour de la semaine, sera aussi le dernier jour du monde : les signes précurseurs de cette fin, (et l'apparition du Dejjâl en est un), ont une tendance dans la pensée populaire à se grouper dans les dernières heures du samedi.

⁂

En tant que jour férié des Chrétiens, le dimanche a également sa répercussion dans les coutumes indigènes. Il est remarquable que les Mauresques considèrent comme un devoir de prudence de le chômer en quelque sorte partiellement : « Faire sa lessive ou laver son linge le diman-

che, ce n'est pas bon, *mâchi mlêh'*. » Sa nuit est frappée d'une interdiction caractéristique. On sait que les veilles des jours de fête et du dimanche étaient sanctifiées par la chasteté dans la vieille Eglise africaine. De nos jours, l'opinion populaire déconseille aussi tout commerce amoureux dans la nuit du samedi au dimanche. La raison qu'on en donne c'est que « les nuits des génies » doivent être respectées.Ces nuits sont au nombre de deux, celle du mercredi (du mardi au mercredi) et « celle du dimanche ». Celle du mercredi mérite ce nom de nuit des génies, car elle est consacrée à leur culte, comme nous le verrons. Mais comment expliquer que la nuit du dimanche le porte aussi, sinon par un souvenir confus d'une antique sacralisation à laquelle on cherche une raison actuellement plausible ?

Voici, sur cette question, des notes rédigées en 1913 :

La nuit du dimanche, (du samedi au dimanche), et celle du mercredi, (du mardi au mercredi), d'après ceux qui sont regardés comme savants (*ahlïn el ma'rifa*), sont dangereuses pour les amoureux. Les hommes qui ne les passent pas dans l'abstinence courent le risque d'être frappés d'impuissance. Rassemblons quelques opinions sur ce sujet : « Combien d'hommes ont été les victimes de leur témérité pendant ces nuits-là ! » — « Les génies tuent l'homme dans ces moments-là; ils lui tuent *nefsou*, son âme,sa force virile.»—« Les génies jalousent l'homme alors et le frappent.La femme jouirait dans ce cas de l'immunité. » Les anciens disent sur ce sujet : « C'est un acte défendu par la religion (*ah'ram*) ou du moins réprouvé (*mekrouh*), à cause des génies : ces nuits-là sont leurs nuits ; ces nuits-là sont chaudes *skhounîn* (dangereuses) ; l'amour y est lourd, les enfants qui en naîtraient seraient possédés (*medjnouna*) ou, au moins, mauvais sujets. » D'après certaines gens, l'influence néfaste de ces nuits peut être corrigée ou annihilée par la *tsemia* ou prière contre les démons : « Je me réfugie auprès d'Allah contre le

chitan lapidé ! Au nom d'Allah ! » D'après d'autres, un amour légitime n'a rien à redouter de ces nuits-là, mais seulement l'adultère. Cependant, pour la plupart des gens du peuple, ces sortes de malades que l'on désigne sous le nom de « morts-vivants » (*miïet ou houa h'aï*) sont les victimes des génies. « J'ai été frappé par les djânns » dit l'homme dans ce cas et l'on croit souvent que c'est pour n'avoir pas respecté les nuits des génies. D'ailleurs, les génies, à la rigueur, peuvent frapper un homme au cours d'une autre nuit. Deux nuits seulement dans la semaine sont *garanties contre les génies* (*med'mounin mneldjânn*) : la nuit du dimanche au lundi et celle du jeudi au vendredi.

Les préjugés que nous venons de signaler ne sont jamais, que je sache, consciemment rattachés au christianisme ; mais il en est d'autres, non moins curieux, dont l'origine est avouée et d'ailleurs manifeste.

Certains montagnards des hauteurs qui dominent Blida, au Sud, s'abstiennent systématiquement de descendre à la ville, le dimanche, quelque besoin qui les en presse. Plusieurs se gardent même de jeter les yeux, ce jour-là, sur cette ville, étalée au pied de l'Atlas comme la scène devant l'amphithéâtre. Evidemment, elle leur semble alors particulièrement impure et souillée par l'affluence des démons, que rassemblent, croit-on, les sonneries des églises. « Les cloches, disait l'un d'eux, font fuir les anges ; (une femme ajouta : et les Bonnes Personnes, les bons génies); et appellent les chitâns. » Ce dicton est courant et général.

Mais, s'il sert à justifier les répulsions des ruraux, il n'empêche pas les citadins pratiques de mettre à profit le caractère sacré que prend à leurs yeux l'heure de la messe. Il n'est point, en effet, de manifestation religieuse, à quelque confession qu'elle appartienne, qui ne leur fasse quelque impression et qu'ils n'utilisent tôt ou tard pour leur

sorcellerie. Le marchand indigène qui ne fait pas ses affaires et qui se persuade qu'il est la victime d'un sortilège, appelé en l'espèce *tsqâf* (empêchement), se procure de l'encens de la « mosquée des chrétiens ». Il corrompt un enfant de chœur qui lui apporte quelques pincées de l'encens entreposé dans la sacristie ou épargné au cours d'une cérémonie rituelle. Il fait brûler cet encens, le dimanche matin, à l'heure du d'ha, de préférence, c'est-à-dire au moment où les offices du culte chrétien se déroulent solennellement à l'église, en tout cas, entre l'aube et le milieu du jour, pendant « le saint sacrifice de la messe ». Cette pratique passait à Blida, vers 1910-14, pour souveraine contre la mévente.

⁂

L'influence du christianisme est évidente dans ce dernier exemple. Elle semble, d'ailleurs, sensible dans l'évolution générale des superstitions relatives au dimanche, depuis vraisemblablement la venue des chrétiens en Algérie. Les éléments de magie sympathique que l'on distingue dans ces superstitions paraissent assez résistants; mais les éléments animistes changent. Medhab, le génie de la vieille hokma ou sorcellerie savante, tombe dans l'oubli et les magiciens de l'école, où il régnait, disparaissent. Le dimanche, cependant, n'en reste pas moins un jour « chaud » et comme chargé de religiosité. Aussi les génies qui remplacent Medhab demeurent-ils fort actifs.On les emploie à deviner l'avenir, à faire naître l'amour, à guérir quelquefois. Mais ce rôle secourable ne constitue pas leur caractéristique. Ils passent pour mécréants et, comme tels, pour méchants. La présence dans le pays de leurs coreligionnaires humains leur donne certainement plus d'importance, mais non plus de bonté. On tend à recourir de préférence à eux pour les opérations que réprouve la religion : les

œuvres malignes de la magie maléficiente, les manœuvres inavouées du malthusianisme, les besognes malpropres de la sorcellerie puante. Pour beaucoup d'esprits simples, leur troupe anonyme, à la fois odieuse et redoutée, s'est incarnée, à une époque récente, semble-t-il, dans une vilaine figure de nègre mécréant, illustrée d'une légende scatologique : dans la personne de leur chef immonde, Sidi Djat'ou.

CHAPITRE IV

Le Lundi

Le *çah'ab* (maître, titulaire) du lundi est nommé Elbouh'rîq et Morrata dans un manuscrit hébreu dont j'ai parlé antérieurement (1). Mais le nom sous lequel il est connu est Morra, parmi les indigènes musulmans de l'Algérie. Dans le chant du genre érotique déjà cité et qui débute par *sa'dat elqelb elhânî*, il est désigné par le surnom patronymique d'Ibn el H'artsi, le fils d'El H'artsi. Trumelet, d'après des informateurs blidéens, vers 1887, l'appelait Mourra ben el Harets et le rangeait dans la classe des démons.

El Harets, en effet, a été jadis, comme on le voit dans les livres, le nom d'Iblis. Eddâmirî consigne dans son H'aïat el H'aiouan que « Iblis se disait en hébreu Azâzil et en arabe El H'arets ». L'identification est confirmée par la *konia* (appellation honorifique) du démon : Abou Morra, le père de Morra. Enfin, Morra est cité nommément parmi les fils d'Iblis dans la liste qu'en dresse le même Eddâmiri. « Morra, ajoute-t-il, est la *konia* d'Oulenbou, qui règne sur les marchés et inspire les bavardages, les faux serments et l'éloge exagéré des marchandises. » (Lib. cit., p. 176). L'origine démoniaque et arabe du Morra africain ne paraît pas douteuse.

(1) *Revue Africaine*, n° 294, p. 41.

D'importation étrangère, Morra s'est acclimaté dans la sorcellerie savante maghrebine, où il est fréquemment mentionné, sans toutefois y atteindre au développement du mythe. On le représente avec le teint blanc, habillé de blanc, monté sur un cheval blanc et précédé d'étendards blancs. Je traduis sur le cahier de mon sorcier blidéen l'espèce d'hymne suivant, qui est le morceau le plus étendu que je connaisse en son honneur.

Adjuration du lundi, à l'adresse du maître de ce jour, le roi des génies, Morra.

O Morra, viens à mon aide, — ô le meilleur des compagnons; — amène tes troupes sur deux rangs, — du fond de tous les climats. — Exécutez ce que je vous ordonne, au nom du Maître immense.

Par les droits qu'ont sur vous les rois des terres (les génies des Jours) (1), — descendez, obéissants. — Prêtant l'oreille au nom d'Allah, — n'abandonnez pas un (homme) résolu. — Arrivez avec vos soldats et faites apparaître devant moi un serviteur (prêt à m'obéir.)

Venez avec ceux qui plongent (sous l'eau et la terre) — et avec ceux qui volent; — par le droit du jour du lundi,— hâtez-vous de m'envoyer un débiteur (un génie à ma merci). — Il me fournira les renseignements (que je demande) ; je le comprendrai à un souffle du vent (au moindre signe).

Venez à moi en cet instant-ci, — tous, tant que vous êtes, comparaissez, — par le droit de Celui qui couvre de ses ailes, — de Celui qui entend, de celui qui sait — par le droit du pacte de Salomon et du Paradis et de l'Enfer !

Venez ici, à l'endroit où je suis. — Frappez de léthargie le malade, faites-moi parler le patient en syncope. — Je veux ce soir être satisfait, tranquille, — par les droits de

(1) Les rois des terres, molouk elarâdîn, elardiïa, sont les sept génies des jours, ordinairement en opposition ou en relation avec les « rois supérieurs », les esprits des sphères, elarouah el'alouïïa.

Semsmâïl et de ma passion, Derdiâïl. — Accours à moi, ô Lah'mar, viens en aide à mon cœur en peine. — Secourez-moi, ô mes auxiliaires ! — Obéissez-moi, ô serviteurs, par ordre du Maître suprême ! — Ne regimbez pas la durée d'un clin d'œil, par le roi Djebrîl.

La place réservée à Djebrîl, à la fin de l'adjuration lui confirme le titre, que nous lui avons déjà reconnu, de chef suprême des génies. Lah'mar n'est invoqué ici que comme génie du mardi, successeur et continuateur de Morra. Semsmaïl est un rouh'ânî des sphères élevées, donné comme le supérieur direct du maître du lundi ; ailleurs, dans Ibn el Hadjdj, par exemple, (cité par Doutté, Magie et Religion, p. 154, 159), il est donné pour la rouh'ani du mardi. Derdiâïl figure dans la suite du manuscrit en qualité de Maître de l'hiver et de l'Ouest et un hymne lui est dédié à ce titre.

L'adjuration du lundi est recommandée par l'auteur pour un certain nombre d'opérations magiques. Elle sèrt, concurremment avec d'autres pratiques, à engager un génie, au service du sorcier ; à faire descendre sur un miroir des génies que l'on veut consulter ; à plonger en catalepsie un malade dont on veut connaître le mal et par la bouche duquel les génies adjurés sont contraints d'expliquer les causes de ce mal. La première opération s'appelle *'ahad;* la seconde *istinzal;* la troisième *çera'*.

***

Ces expressions techniques sentent le professionnel. Morra, en effet, n'appartient pas à la tradition orale populaire, mais relève de la tradition écrite. Je ne me souviens l'avoir entendu nommer que deux fois. Un chanteur ambulant, qui débitait, sur une place de Blida, une ghezoua ou poème d'inspiration épique, où il chantait je ne sais plus quelle expédition des Compagnons du Prophète, se lamentant sur le sort des femmes musulmanes fai-

tes prisonnières par les Infidèles, se demandait d'où leur viendrait le secours. « Où est, s'écriait-il, Morra *bnedih'oum ?* » Ses auditeurs entendaient bien Morra, le roi des génies. De fait, c'était Ali, le héros de l'Islam, et non le vieux démon, qui les délivrait. Une autre fois l'on m'expliqua que les génies, auxquels on rend visite près de la cascade de Sidi-Moussa ben Naçeur forment trois des *m'halla* ou cohortes du roi Morra, sur les sept qui sont sous ses ordres ; les quatre autres se trouvent à Mh'ammed Esmiân, dans le pays des Beni-Mnâceur, près de Cherchell. Mais le dernier informateur, ainsi que l'auteur de la ghezoua, étaient tous deux des tolba, c'est-à-dire des lettrés, plus ou moins férus de sorcellerie savante.

⁂

Pour le peuple, le lundi n'est pas le jour de Morra, mais bien le jour de la Lune, tout comme il l'était déjà du temps de l'Eglise africaine. Les théologiens musulmans expliquent sans doute que la baraka de ce jour est due à certaines coïncidences curieuses de la biographie de Mahomet : « Le Propnète, disent-ils, jeûnait le lundi ; il reçut sa première inspiration céleste un lundi ; c'est un lundi qu'il émigra de la Mecque, qu'il fit son entrée à Médine et,enfin,qu'il mourut.» Mais ces particularités semblent peu connues, en dehors de l'école. Il est vraisemblable que la vogue universelle du lundi remonte à une survivance préislamique, particulièrement dans l'Afrique du Nord. Nous voyons, en effet, dans saint Augustin, que le christianisme ne parvenait pas de son temps, à déraciner du pays la croyance aux jours fastes et néfastes, « superstition païenne, qui se rattache au culte des astres », dit-il, Appendice de saint Auguste, édit. Vivès, serm. CXXX). « Qu'un chrétien, prêchait en vain l'évêque d'Hippone, n'observe pas quel jour il sort de sa maison et quel jour il y rentre ; qu'il ne fasse pas attention au jour ni à la

lune, pour commencer un ouvrage. » (Traité sur la conduite chrétienne). En retrouvant aujourd'hui dans les mêmes contrées ces mêmes croyances antérieures au christianisme, il n'est guère possible de les attribuer à l'influence musulmane. Des arguties de biographe peuvent les justifier après coup, mais ne sauraient les avoir fait naître.

C'est donc sans doute parce qu'il est le jour de la Lune (lunæ dies, comme on disait dans l'Afrique chrétienne, ainsi que chez nous), que le lundi passe pour un jour heureux (*mebrouk*, *mbârek*, *es'aïd*). La lune est un astre bienfaisant en astrologie. « Son heure, dit Ibn el H'adjdj, convient à tout ; les entreprises, sous ses auspices, s'accomplissent avec prompitude ; de même son heure est propice à la recherche de la science et à la chasse et à la pêche. » (p.58).Le secret de sa bienfaisance réside au fond dans le principe dont elle a le privilège : le principe humide. « On prétend, dit Elqazouïnî dans son livre des Adjâïb el mekhlouqât, que les influences de la lune sont dues à l'humidité (*rot'ouba*), comme celles du soleil à la chaleur. » (p. 27).

Cette *rot'ouba*, ou humidité chaude, décompose les corps, gonfle les germes, fait foisonner la vie, comme on peut le voir aux exemples qu'il énumère à la suite. Elle est la cause de la fécondité. Par voie de conséquence, le jour auquel préside l'astre de la fécondité, est, aussi bien pour la sorcellerie masculine que pour la magie féminine en Algérie, un jour de fertilité et d'abondance, de succès et de bonheur, de conception et de passion amoureuse.

⁂

Quand le fellah de la Mettidja peut faire ses semailles à son idée, grâce aux pluies précoces, il commence, si possible, le premier jour ou un des premiers jours de l'automne, à la condition que ce jour soit un lundi. C'est également le jour des labours à Mazouna.

On procède aussi, ce jour-là de préférence, aux plantations d'arbres : les boutures prennent plus sûrement, la croissance des sujets est plus rapide, les fruits sont plus abondants.

C'est un jour favorable aux divers sortilèges ayant pour but d'augmenter la moisson sur pied ou de rendre les provisions inépuisables. Dans chaque région, les tolba de la zaouïa voisine se chargent de rédiger l'amulette appropriée ; ils l'empruntent à leurs livres ; elle est donc variable dans le détail ; mais en voici un type, fourni par Ibn el Hadjdj, p. 124. « Tu prélèves mille grains d'orge, à l'aurore, pendant la nuit du vendredi ou du lundi; (le vendredi est un jour heureux également, qui tend, en sa qualité de jour férié actuel, à absorber les autres). Tu prononces trois fois sur chacun de ces grains les noms du Très-Haut ; Elfettâh,Errezzaq (Celui qui ouvre et fait prospérer, Celui qui donne le pain quotidien). Tu réunis le tout dans une peau de chacal, que tu attaches avec un fil de la trame pris au métier. Ensuite, tu fumiges ce nouet avec du *nedd* noir et tu le jettes au milieu du tas. Puises-y chaque jour les boisseaux nécessaires à ta consommation; mais ne laisse entrer dans la chambre ni femme, ni esclave, ni enfant ; ne vends pas de ce grain; n'en prête pas. »

⁂

Le lundi ne jouit pas seulement de la *baraka*, prise dans son sens primitif, que nous venons de voir à l'œuvre, et qui n'est autre que la puissance de reproduction et de multiplication : il la possède aussi avec son acception dérivée, qui est celle d'influence créant la prospérité en général. Il est favorable à la construction d'une maison, concurremment avec le dimanche. On le choisit pour entrer dans un nouvel appartement, concurremment avec le mercredi et le vendredi qui font valoir d'autres raisons pour ce choix. Les femmes certifient que c'est un fait

d'expérience (*tedjrîba*) pour elles que le travail domestique de longue haleine commencé le lundi tourne nécessairement à bien ; il est plus facile et produit de meilleurs résultats. Pour tisser un burnous, ou ce genre de capote qu'elles appellent guechchaba, elles auront soin de tendre les fils de la chaîne un lundi et dans la matinée. Le vendredi possède la même vertu, pour quelques-unes; mais la majorité tient pour le lundi. On conduit un enfant à l'école pour la première fois un lundi. Les Mozabites ne manquent jamais à cette prescription de la coutume qu'appuie une « tradition » du prophète. Celui-ci aurait dit : « Cherchez la science le lundi, c'est un jour qui en facilite l'acquisition à celui qui la cherche. » Dans les livres musulmans de morale pratique,le lundi est généralement recommandé pour les voyages et le commerce.Beaucoup d'indigènes se conforment à ce conseil de leurs moralistes,souvent sans les avoir lus.C'est ainsi que les Mozabites,paraît-il,partent ce jour-là de leur pays pour aller tenter la fortune dans une ville lointaine, comme c'est leur habitude, et aussi qu'ils quittent cette ville pour rentrer chez eux, quand ils croient que l'heure de la retraite a sonné. Pour la grande majorité des habitants de l'Algérie, le lundi est proprement le jour des voyages, du moins à partir du soleil levé ; car nombre de ruraux, surtout parmi les Kabyles, répugnent à se mettre en marche la veille du lundi, qu'ils appellent la nuit du lundi, parce que cette nuit est vouée par la coutume immémoriale à l'accomplissement des devoirs conjugaux.

⁂

La nuit du lundi, en effet, forme, avec « la nuit du vendredi » ce que l'on appelle les « Nuits de la Sonna », les deux nuits de la Tradition, les deux nuits traditionnelles de l'amour. La femme est en droit de se plaindre

d'un mari qui la néglige ces nuits-là. Voici sur ce point la formule du Code coutumier dans la Mettidja. « Les dates prescrites par la coutume aux rapports conjugaux dans la loi mohammédienne sont la nuit du lundi et du vendredi. On réprouve ces rapports au cours de la nuit du mercredi et du dimanche. » (1).

Les vieillards moroses aiment à rappeler qu'autrefois une honnête femme ne se parait de ses atours que pour ces nuits-là, le dimanche soir et le jeudi soir. Elle servait à son mari, à cette occasion, le plat national, du couscous ; et cette habitude revêtait à ses yeux l'importance d'un rite. Les étrangers s'abstenaient de demander l'hospitalité ; c'était une question de savoir-vivre ; et les parents eux-mêmes se seraient crus indiscrets de s'imposer dans un jeune ménage ce jour-là. Ces mœurs ne sont nullement abolies, quoi qu'en disent les critiques; les femmes en sont les gardiennes. Et l'on croit généralement que les enfants conçus une nuit de la Sonna seront beaux et vertueux, et que l'observation de la coutume est le meilleur moyen de s'assurer une postérité bien née.

Si cette coutume existait chez nous, elle aurait donné naissance à un lieu commun de notre poésie. Mais la pudeur indigène se choque des confidences intimes qu'elle regarde comme des inconvenances. Nous ne retrouvons guère l'écho des sentiments qu'elle provoque que dans les pratiques magiques. La magie, c'est la poésie primitive, entre autres choses ! Le choix du lundi (ou du vendredi, son substitut constant), est une des conditions temporelles obligatoires (chrout' laouqât) des opérations de la sorcellerie amoureuse, masculine ou féminine.

On le constate dans le « *Chomous el Anouar* » d'Ibn el

(1) العوايد امتاع الجماع بالشرع المحمّدي الّا ليلت الاثنين و الجمعه و ناهيين على الجماع ليلت الاربعه و ليلت الحد

H'adjdj. Le lundi y préside à une proportion considérable des sortilèges érotiques. C'est la nuit du lundi que l'on jette dans le lit de la femme recherchée la terre de sept fourmilières qui doit lui causer les lancinements du désir (p. 65) ; le lundi que l'on suspend à un arbre, devant sa porte, nouée avec ses cheveux, la terre recueillie sous ses pieds (p. 66). Le même jour, à l'heure de la lune, à l'époque de sa croissance, on dressera l'amulette qui attirera sur son porteur la sympathie de tous, hommes et femmes (p. 67). On opère le lundi pour marier une fille qui menace de « monter en graine » (p. 71); pour fixer à un foyer la femme qu'un mauvais sort persistant fait changer trop souvent de mains (p. 73) ; pour provoquer la fécondité chez la femme stérile (p. 96) ; pour réveiller dans le sein de la mère le fœtus endormi (p. 94). Les noms de la Lune, c'est-à-dire ses rois, remplissent souvent des fonctions analogues à celles du jour de la lune. On les invoque, ce jour-là et hors de ce jour, pour exciter la passion (p. 121), pour s'assurer un rendez-vous (p. 122), pour fixer l'inconstant, en faisant des nœuds à sept fils de soie (p. 123), etc. Même les génies desquels dépendent l'antipathie et la répulsion, quoique leurs noms diffèrent radicalement de ceux de la lune (1), sont appelés noms renversés de la lune *Esma lqmeur elmeqlouba*, tant les questions de sentiment sont intimement liées dans la croyance masculine à l'astre qui préside au lundi.

Il en va de même dans la pensée des femmes. Quelque mystérieuse que soit leur société, on peut affirmer que la lune y est conçue comme une sorte de déesse de l'amour. Je dis bien déesse, car le nom de la lune *gmeur*, qui est du genre masculin en arabe régulier, est devenu dans la langue courante un féminin, sans doute sous l'influence des croyances qui la concernent ; et les femmes même,

(1) On trouvera ces noms dans Ibn Elhadjdj li. cit. p. 127. Ecrits de la main gauche, avec un calame de laurier rose trempé dans du goudron, ils déterminent la séparation des amants.

dans le vocabulaire mignard qu'elles affectent entre elles, ajoutent à son nom la terminaison féminine, l'appelant le plus souvent du diminutif *Elgmîra*.

Elles l'invoquent surtout dans leur incantations amoureuses. Le plus célèbre de leurs tours de sorcellerie, qui, d'ailleurs, n'a guère été étudié (1), consiste à faire descendre la lune dans un plat : or, c'est un rite de magie érotique. On l'appelle le sortilège d'amour par la descente de la lune : *esh'or elmh'abba benzoul elgmeur*. Il y faut, paraît-il, une magicienne consommée. Au milieu du patio, que n'éclaire pas encore la lune, elle dépose un *nâfekh*, sorte de fourneau brûle-parfum en terre, et y jette de temps à autre, sur les charbons ardents, une pincée de graines de piment rouge et quelques *pommes des génies*, c'est ainsi que l'on appelle la coriandre. Elle s'assied sur le sol et prend entre ses jambes allongées une çoh'fa, grand plat en bois qui rend des services variés dans un ménage indigène. Le fond en est recouvert par ses soins d'une couche d'eau formant miroir. Les yeux au ciel, elle marmotte ses incantations. L'eau, d'abord, bleuit; puis, graduellement, la lune illumine et enflamme le fond du plat; elle finit par s'y glisser lentement. Alors, la tenant enfin à sa merci, l'opératrice l'adjure sept fois en ces termes : « Salut, ô lune, ô colombe (2), — ô toi qui brilles sur la terre et sur la mer, — ô toi qui

(1) Voir ce qu'en dit Doutté, *Magie et Religion*, p. 303.

(2) « *la lgmira ia lgomriia. ia lgmeur ia lgomri* », ô lune, ô colombe, sont des expressions consacrées dans la langue des femmes. Ne faut-il y voir qu'un jeu d'allitération ? N'est-il pas suggestif que le nom de la colombe et celui de la lune restent unis ainsi dans les invocations magiques ? Le Musée d'Alger possède un fût phénicien surmonté de deux colombes. A Eldjem, en a trouvé des colombes en terre cuite. Nous savons qu'on nourrissait des colombes dans les temples de Tanit. La sorcellerie actuelle n'a-t-elle pas gardé cette survivance du vieux culte ? En tout cas, nous n'aurions pas rendu toute notre impression personnelle, si nous n'avions rappelé, ici, en note tout au moins, le souvenir, — qui vous hante fatalement quand vous observez ces mœurs, — de l'antique déesse lunaire de Carthage.

brilles sur le mort dans la tombe ! — Que s'allume l'amour pour une Telle, fille d'une Telle — dans le cœur d'un Tel, fils d'une Telle, — comme s'allument ces aromates dans la braise ! » (1).

L'astre des nuits peut ne pas être nommé dans un sortilège du lundi : son influence à caractère passionnel domine presque toujours. Voici une autre opération de la nuit de la Lune (ou de sa rivale, la nuit de Vénus). On y reconnaîtra la même inspiration.

A l'heure où le silence est complet dans la rue et où l'on n'y peut plus entendre le pas des voisins attardés, la femme amoureuse sort de sa chambre dans la cour de la maison. Elle dénoue son mouchoir de tête et l'agite, en regardant le ciel ; et elle psalmodie à voix basse le charme suivant : « O étoiles, toutes, je vous connais. — D'en bas, sous vous, moi, une honnête femme, je vous apitoierai. — Un Tel, fils d'une Telle, a juré de ne dormir qu'après vous avoir comptées. — Avec le mouchoir (que voici), je vais vous ramasser. — Trois près de sa tête : — elles feront envoler (loin de lui) son sommeil ! — Et trois à ses pieds : — elles feront de moi une lune à ses yeux (elles me donneront à ses yeux la beauté de la lune.) — Et trois près de son flanc : — elles lui mettront l'amour de ma personne dans le cœur ! » Quand elle a récité sept fois cette formule, elle trempe le mouchoir dans l'eau d'un bassin ou d'une cuve ; puis, sans le tordre, elle le pose déployé sur le roseau suspendu qui sert à l'étendage du linge dans la maison indigène ; et elle marmonne sept fois de suite : « Je t'ai étendu sur un roseau : — amène-

(1) اعلى اسلامتك يا القمر يا القمري ۞ ياللي تضوي اعلى البرّ والبحر ۞ ياللي تضوي اعلى الميّت بالقبر ۞ تشعل امحبّت اقلانة بنت إقلانة في قلب اقلان اولد اقلانة ۞ كما يشعل هذا العفّار بالجمر ۞

moi un Tel, fils d'une Telle, sur-le-champ ! » Et elle regarde l'eau couler du mouchoir sur le sol. De même que les gouttes tombent et s'infiltrent dans la terre, de même l'amour s'instille et s'enfonce dans le cœur de l'homme désiré.

(*A suivre.*) J. DESPARMET.

UN CONTE DE BLIDA

Dans l'étude approfondie et soigneusement documentée que M. Desparmet a consacrée à l'ethnographie de la Mittidja, on trouve, dans le chapitre III, consacré aux jours (1), le conte des *Deux Bossus*, d'après une version blidéenne identique à celle d'Alger.

Ce conte, arrivé sans doute par voie orale, est incomplet. La plus ancienne version arabe que je connaisse est celle de Chemseddin Mohammed en Naouâdji (2) qui vivait au XIVe-XVe siècle de notre ère (né au Qaire, vers 785 hég., mort le 25 de djomada I 859), dans l'anthologie connue sous le nom de *Ḥalbat el Komaït* (3).

« Il y avait deux commerçants, bossus tous deux ; l'un était aimable, l'autre grognon ; ils avaient une bosse sur la poitrine et l'autre derrière le dos. Un jour le bossu aimable se sépara de son compagnon, acheta du vin et des friandises, entra dans un bain et s'isola des gens dans un cabinet. Tandis qu'il buvait le vin qu'il avait apporté, il se mit à chanter. Voici que la muraille se fendit ; il en sortit un *'afrite* sous l'apparence d'un éléphant. Eh ! l'homme, dit-il. A sa vue, le bossu n'eut pas peur, et, sans crainte, lui adressa des paroles aimables ; il lui témoigna de l'amitié et l'invita à boire. — Par Dieu ! dit le génie, tu es un bossu agréable, que te faut-il ? — Ces deux bosses me gênent beaucoup, répondit l'homme, et m'empêchent de fréquenter les gens ; si tu savais un moyen de

(1) *Revue Africaine*, n° 298, 1919, 1er trimestre, p. 169.

(2) Cf. Brockelmann, *Geschichte der arabischen Litteratur*, Weimar-Berlin, 2 vol. in-8°, 1898-1902, t. II, p. 56-57.

(3) Le Qaire, 1299 héq., in-8°, p. 49.

les enlever, je t'en serais bien reconnaissant. Le génie les frotta avec sa main, les fit disparaître et les plaça au haut de la muraille du cabinet. Il lui aplanit le dos et la poitrine, et le bossu devenu droit s'en alla joyeux et content.

Son commensal le vit et lui dit : « Mon ami, que t'est-il arrivé ? Comment es-tu devenu droit après avoir été bossu ? L'autre lui raconta l'aventure.

Le bossu grognon s'en alla au marché avec une serviette; il acheta du vin et des friandises pour trois dirhems et entra dans le cabinet. En moins d'un instant, le génie entendit sa voix et se dit : « Par Dieu ! notre aimable ami est venu nous retrouver. Il fendit la muraille et sortit par là; mais quand le bossu le vit sous la forme d'un éléphant, il eut peur et trembla. « Par Dieu ! dit le génie, je vais lui jouer un tour. » Il se mit à le caresser jusqu'à ce que l'autre se tut, puis il prit les deux bosses qui étaient au haut de la muraille et les colla au bossu, l'une du côté droit, l'autre du côté gauche, si bien qu'il eut quatre bosses, ce qui était un prodige. Quelqu'un le vit et lui demanda : « Qu'est-ce que c'est que cela ? « — Celles-ci, dit-il, ont été créées par Dieu Très-Haut, et les deux autres, je les ai achetées à un tel bain pour trois dirhems. »

Cette version ne parle pas des jours de la semaine, à moins qu'ils ne soient implicitement contenus dans la chanson du premier bossu, mais elle contient la contrepartie de l'aventure de ce dernier. Elle a été reproduite par l'auteur d'un recueil d'anecdotes, qui vivait au XIXe siècle, Hasan el Alati, à côté, dans le *Tarouih en Nofous wa modhhiq el 'Abous* (1).

Il a été imité, plutôt que traduit, en français, probablement d'après un manuscrit de la *Halbat el Komaït*, dans un ouvrage posthume de Cardonne : *Nouveaux mélanges de littérature orientale* (2).

(1) Le Qaire, 1889, 2 v. in-8°, t. II, p. 157-158.

(2) Paris, an IX, 2 v. in-12, t. II, p. 164-168, *Les deux Bossus.*

Une version marocaine de Tanger est moins altérée, car on y trouve la mention des jours : en voici le résumé, d'après le texte publié par L.-R. Blanc, *Deux contes marocains en dialecte de Tanger* (1). Un bossu est réveillé subitement, la nuit ; il va dans un bain où sont diverses personnes. L'une dit : Aujourd'hui, c'est vendredi et samedi, du couscous, du beurre et des navets. Le bossu continue : Ajoutez-y des choux. Les gens, pour le remercier, lui enlèvent sa bosse. Il sort droit et raconte son aventure à un autre bossu. Celui-ci va au même bain, rencontre les mêmes personnes, entend les mêmes paroles, et dit : « Ajoutez-y des choux et des courges. Comme il n'a pas donné exactement la réplique, les gens lui appliquent une nouvelle bosse.

Au reste, ce conte est répandu dans l'Europe et l'Asie, mais mon intention est de m'en tenir aux peuples musulmans (2). Je me contenterai de renvoyer à l'enquête publiée dans le *Bulletin de Folk-lore* (3), indiquant les versions portugaises, espagnoles, catalanes, françaises (4). basques, gasconnes, bretonnes, celtiques, belges, allemandes, italiennes et japonaises (5). On peut y joindre les

(1) *Archives Marocaines*, t. VII, p. 418-423, *Histoire de mon oncle El Hadj le bossu.*

(2) *Le Bulletin de Folk-lore*, indiqué ci-après, mentionne une traduction anglaise d'une variante turke insérée dans un livre que je n'ai pu voir : *The Wonder Stories*, New-York, 1877, p. 339.

(3) T. II, fasc. 2, avril-juin 1893, p. 73-80, et fasc. 4, avril-juin 1895, p. 256-258.

(4) A ce propos, dans l'article de M. Desparmet, il faut corriger (p. 63), *Ardèche* en *Ariège*, faute commise par P. Sébillot qu'il a cité sans le contrôler. L'ouvrage est intitulé *Les incantats de la tuto de Bourrut* par Martial Seré (Fouich, 1877, in-8°) et le dialecte n'est nullement celui de l'Ardèche.

(5) Je ferai remarquer que le conte de la version moghole de Siddhi Kür (Jülg, *Mongolische Maerchen*, Innsbrück, 1868, in-8°, XIVe récit, p. 3-11) cité comme une variante, p. 78 du *Bulletin* par L. Polain, d'après une note de Prato, n'appartient nullement au cycle des *Deux Bossus.*

versions suivantes : Frison, *Contes et légendes de la Basse-Bretagne* n° LVIII. *Le Bossu et les Korrigans* (1), et une du Luxembourg recueillie par Harou (2).

RENÉ BASSET.

(1) *Revue des Traditions populaires*, t. XX. 1907, p. 79-80.

(2) *Revue des Traditions populaires*, t. XXXI. 1916, p. 128. J'ajouterai qu'il n'est plus question de bossus, mais d'un aventurier qui doit pour s'enrichir compléter la chanson commencée par les Korrigans dans un conte breton, plus ou moins arrangé par Laurens de La Barre : *Nouveaux fantômes bretons*, Paris, 1881. in-18 jés. p. 140-142.

Bibliographie

G. BELLUCCI. — I chiodi nell'etnografia antica e contemporanea Perugia 1919, 266 pages, 64 figures.

Le professeur Giuseppe, Bellucci, de l'Université de Pérouse, est l'auteur de toute une série d'études fort suggestives sur les traditions populaires italiennes :

1° La grandine nell'Umbria ;
2° Il feticismo primitivo in Italia e le sue forme di adattamento ;
3° Un capitolo di Pscicologia popolare ; gli amuleti ;
4° Parallèles ethnographiques : Amulettes-Lybie actuelle, Italie ancienne.

Il vient de publier le cinquième fascicule de cette série : I chiodi nell'etnografia antica e contemporanea, et nous annonce : Amuleti di guerra comme devant paraître prochainement.

Ces deux dernières publications forment un nouveau groupe : le Folk-lore de guerre qui a déjà éveillé l'attention de quelques publicistes et nous a valu des notices fort curieuses.

Durant cette longue période de combats il s'est formé pour chaque nationalité, un langage spécial : la langue des tranchées, comme aussi beaucoup de coutumes particulières résultant de l'état spécial des combattants. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet lorsque M. Bellucci publiera l'ouvrage qu'il nous annonce.

En attendant, sa publication sur le rôle des clous dans l'ethnographie ancienne et contemporaine est pleine de savoureux détails et elle prouve, une fois de plus, qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil !

On sait qu'au début de la guerre, la plupart des grandes villes allemandes et autrichiennes avaient élevé des statues en bois dans lesquelles le public pouvait enfoncer des clous moyennant rétribution. Il y a là un mysticisme qui n'est nullement récent, mais, au contraire, d'origine très ancienne.

On peut, en effet, constater d'après les reproductions de monuments antiques données par l'auteur que la coutume d'enfoncer des clous dans des statues en bois est fort lointaine : une figure représente une scène du fameux vase de Tamassos (Chypre), où l'on voit un homme enfonçant un clou dans un buste qu'on a supposé être celui de Persée, mais que B. pense plutôt être celui d'Atropos ou d'une Parque. D'autres scènes reproduites sur des monuments étrusques ou romains montrent clairement que cette coutume était couramment pratiquée dans l'antiquité.

Non seulement on a des figurations de cette coutume, mais on a encore retrouvé des clous votifs en cuivre, bronze et fer et les historiens romains en font mention dans leurs œuvres.

Ces clous jouaient un rôle dans les rites funéraires. Certains sont ornés de lignes et de points, ce qui démontre bien leur caractère votif : « Ed il chiodo como simbolo fu adoperato, conficcandolo o deponendolo da tutti coloro, che fidenti di ottenere grazie e favori dalle stesse Divinità, imploranti l'esaudimento del voto ardente che formulavano, avevano bisogno di vedere fissato in qualche cosa di materiale il loro pensiero. » (p. 81).

Dans les monuments du moyen-âge, les clous jouent aussi un grand rôle : B. en cite un grand nombre d'exemples en Germanie, Autriche, Suisse, Hollande et Belgique.

Enfin, de nos jours, cette coutume a persisté en France notamment. Gaidoz signale près d'Angers, un chêne dans lequel les passants enfoncent un clou. D'autres exemples sont cités : parfois on se contente de déposer le clou à titre d'offrande au pied d'une statue au lieu de l'y enfoncer.

En Italie aussi subsiste cette tradition de planter des clous surtout dans des croix.

En outre, de cet emploi, le clou a été encore employé comme amulette dans l'Egypte ancienne, en Chaldée et en Assyrie. Les clous de fer à cheval transformés en bagues et en ornements étaient d'un usage courant à l'époque romaine. A une époque plus récente des clous de fer prélevés d'un cercueil sont considérés comme amulettes porte fortune. Les clous de cheval sont des amulettes préventives des influences sinistres. On sait que le « clou d'amitié » orné de pierres précieuses est une parure que portent nos élégantes françaises.

Tout un chapitre est consacré à l'emploi des clous comme phylactères. Ils guérissent surtout les furoncles (par homonymie naturellement), les blessures (Angleterre), la fièvre (Belgique), l'hernie ombilicale et les maux de dents (Allemagne), etc.

Ils sont enfin un préservatif puissant des maléfices, surtout de l'envoûtement. On connaît le pouvoir des pointes contre le mauvais œil.

On trouve chez les naturels du Loango des fétiches en bois couverts de clous et de grisgris : on peut voir de ces statues aux Musées d'ethnographie du Trocadéro et de Rome.

En comparant les idoles de bois des populations congolaises avec les statues actuelles élevées en Allemagne et en Autriche aux personnalités qui ont mené la guerre (Hindenburg, von Tirpitz), il faut voir une pratique d'hommage, presque de dévotion rendue aux personnes symbolisées. C'est, en somme, de l'animisme.

« La sopravvivenza del rito in Germania ed in Austria non è più accompagnata dalla ragione iniziale, che lo svolgersi della mentalità umana ha fatto prima impallidire, poi scomparire del tutto. » (p. 239).

« ...Il concetto che guida i Tedeschi a configgere chiodi nei monumenti di legno innalzati nelle diverse città della Germania, è quello stosso, che spinge i negri di Loango a conficcare chiodi o punte nei fetichi di legno di quelle regioni, abitate da selvaggi o semi selvaggi. Il concetto è in entrambi i luoghi l'espressione di un desiderio, di un pensierio intimo, di una dimanda, di colui che configge il chiodo, formulando contemporaneamente in cuor suo, il voto ardente che il desiderio, il pensiero, la dimanda sia infallantemente raggiunta. E come il feticista del Congo specula abilmente sulla credulità pubblica, i sacerdoti del nuovo culto feticisto in Germania, in Austria ed in Turchia, si comportano identicamente agli *ougangas*, no permettendo che il conficcamento del chiodo si verifichi, se non si è corrisposto prima all' emolumento dovuto. » (p. 240, 241).

Ces rapprochements ne manquent pas de piquant. Aussi, ce petit livre sera-t-il lu avec intérêt par les ethnographes et nous complimentons l'auteur pour la science dont il a fait preuve en coordonnant des faits d'origines si différentes pour aboutir à la même conclusion.

Paul PAILLARY.

Michel T. FEGHALI. — *Etude sur les emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban.* — Paris, E. Champion, MDCCCCXVIII, in-8°, 98 p.

On sait que les langues sémitiques comprennent l'éthiopien, le phénicien, l'assyrien, l'hébreu, l'himyarite, l'arabe et l'araméen qui a donné naissance au syriaque. Le syriaque est la langue religieuse des chrétiens du Liban ; et, ayant été remplacé par l'arabe par suite de la conquête musulmane, il n'y est plus compris, depuis plus de sept siècles, que par quelques prêtres et de rares laïcs. Le syriaque oriental a mieux résisté dans la région d'Ourmiah. Si le syriaque libanais doit être considéré aujourd'hui comme langue morte, mais toujours employée comme langue liturgique (et même comme langue vivante dans quelques villages), il a laissé certaines survivances que M. l'abbé Feghali a recueillies dans son ouvrage. Si, d'autre part, « l'arabe, qui a déjà supplanté totalement le syriaque dans les livres liturgiques même des Grecs orthodoxes ou melkites, et qui a également réussi à le remplacer chez les Maronites dans tous les rituels et missels destinés à la prière publique, et même dans plusieurs parties de la messe comme l'évangile et l'épître (p. 13) », peut-on affirmer qu'en présence d'un mot moderne du parler libanais présentant une certaine ressemblance avec le syriaque, que ce mot est une survivance syriaque ? N'est-il pas permis de croire pour un certain nombre de mots seulement que l'emprunt a été fait à l'arabe, malgré la permutation de certaines consonnes (permutation qui d'ailleurs a lieu dans la langue arabe proprement dite) ? L'existence de plusieurs mots donnés comme ayant une origine syriaque dans l'Afrique mineure et dans le Sahara même, n'indique-t-elle pas une origine arabe, malgré la constatation de « mots voyageurs » et malgré leur omission dans les gros vocabulaires dont on dispose actuellement. Il est difficile de croire à une origine syriaque du mot *šwab* « grandes chaleurs, siroco, vent du Sud-Ouest » qui n'est employé que dans le Sahara.

Relevé les mots donnés comme syriaques ou ayant une étymologie syriaque par M. l'abbé Feghali, quoique leur présence soit constatée dans l'arabe classique ou dans le parler algérien, est le but que l'on s'est proposé dans les lignes suivantes :

P. 25, n° 2. — *'Asseb* « il arracha les mauvaises herbes » syr. *'esbâ* « herba, gramen ». En ar. class. on a *'ošb* « herbe verte » et en Algérie *'aššeb* « herboriser, sarcler » ; le changement du *s* en *š* est assez connu en class. comme en parlé.

P. 26, n° 5. — *Kaseḥ* « il émonda, coupa, etc. », syr. *Kesaḥ* « amputavit, putavit vineam » ; *Kasâ* et *Kaša* « couper (Flrûrâ-bâdi, *Taḥbir*, s. v.) », *'ûd mokassaḥ* « bois écorcé » (*Lisân*, s. v.) ».

N° 6. — *Swâġît* « hymmes, chants », syr. *sûgyâṭâ* pl. de *sûgṭṭâ* « canticum, hymnus » ; ar. class. *šaġâ* « cantibus grate movit (aliquem) », à côté de *šaġâ* « cri doux et plaintif (de la chamelle) (*Qâmûs*, s. v.) ; à Alger *sâġ*, *isûġ*, *sûġa* « pousser des cris à la mort d'un proche (femme).

N° 7. — *Ġarreṣ*, il piqua, il se piqua avec une ortie, syr. *garres* « pupugit », *gârsâ* « serpens, aspis » ; ar. class. *ǧaraš* « il pila, cassa, moulut grossièrement », à côté de *qaraṣ* « piquer, pincer » qui existe aussi en Algérie.

N° 8. — *Sfâr* « bord (d'une chose et notamment d'une maison), syr. *Sfârâ* « extremitas, ora, ripa, limes, margo » ; ar. clas. et parlé *šufr* (*šfer*), pl. *ašfâr* « bord, extrémité de toute chose ».

N° 9. — *Maswė* « présure, caillette », syr. *Mesâṭâ* « coagulum, fermentum » à côté de *mâsûṭâ* « coagulum » ; ar. class. *mašw* « purgatif », toutefois, le persan a *mâst* « lait aigre » et « *mâst mâyė* « présure ».

P. 27, n° 10. — *Doms* « rangée de pierres d'un mur », syr. *dumsâ* (même sens) ; ar. class. *dims* (même sens) ; en Algérie *dâmûs* « tas de pierres ».

N° 3. — *Dakeš* « il heurta, cogna », *dûkš* « bâton en fer ou en bois, terminé par deux doigts, dont on se sert pour remuer la braise, etc. », adaptation du syr. *degaš* « perfodit, transverberavit, *dâgûšâ* « percussor » ; en Algérie *dakš*, *deqeš*, *deqqeš* « cogner, heurter, casser, etc. ».

N° 5. — *Labšé* « vêtement grossier, objet sans grande valeur », *labbeš* « il fit ses préparatifs, ses paquets, etc. », syr. *lebâšâ* « vestis », *lebaš* « induit », ar. class. et parlé *lebsa*, *lebes*, *lebbes*, « costume, habit, vêtement — se vêtir — habiller, vêtir.

P. 28, n° 9. — *'Ekeš* « maladroit, gauche, qui se heurte à tout », syr. *'âgûšâ* « petulcus, cornupeta », verbe *'egaš* « cornu petivit » ; ar. class. *'akiš* « homme qui n'est bon à rien ».

P. 28, n° 11. — *Qarreš* « il se cailla » subst. *qrîšé* « fromage aigrelet, lait caillé », syr. *qarreš* « frigefecit », subst. *qerîštâ* « coagulatum lac, colostrum » ; ar. class. *qarasa* « se congeler », *qarrasa* « refroidir, glacer (l'eau) » ; ar. parlé *qrâṣ* « s'aigrir, s'acidifier ».

P. 29, n° 13. — *Šarkel* « il entrava, embarrassa, donna des crocs-en-jambe », syr. *šargel* (même sens) ; en Algérie, on a *šarkel* « embarrasser de rets, prendre au piège ; embrouiller, embarrasser ».

N° 15. — *Šaub* « grandes chaleurs », *šauweb* « il a eu très chaud ». Dans le Sud algérien, on a *šawb* et *šûb* « vent du désert, du Sud-Ouest, Simoun ».

N° 17. — *Šaḥḥel* « il émonda, tailla (la vigne), syr. *Šaḥḥel* « percolavit, purgavit, limavit » ; ar. class. *Saḥala* « peler, dépouiller, écorcer, limer ».

P. 31, n° 26. — *Šatl* « plant », verbe *Šatel* « il planta », syr. (subst.) *šeṭelta* « planta » (verbe) *šeṭal* « plantavit ». Ajouter à la référence de Beaussier qui ne donne que *šattel* « faire monter une plante en graine pour conserver la semence », *šatla*, pl. *štel* « plant à repiquer ».

N° 31. — *ṭraš* « il salit, etc. », syr. *ṭeraš* « maculavit, etc. » en Algérie, on a *ṭarraš* « éclabousser, asperger ».

P. 32, n° 46. — *Šalef* « il tira brusquement (objet, pierre, etc. » ; syr. *Šelaf* « extravit, evulsit, evillit ». En Algérie on a *Šelef* « retenir, entraver, retarder quelqu'un qui a commencé à marcher ».

P. 33, n° 39. — *Šaleḥ* « il se dépouilla de ses habits, etc. », syr. *Šelaḥ* « exuit (vestem), etc. » En Algérie on a *šeleḥ* « ôter ses habits ».

P. 34, n° 48. — *Ṭammeš* « il banda (les yeux) », syr. *ṭammeš* » penitus intinxit, immersit » ; ar. class. et parlé *ṭames* « aveugler ».

P. 35, n° 3. — *Laṭaš* « il soufleta, il frappa avec le plat de la main », II° *laṭṭeš* « il tailla grossièrement avec un marteau plat (les pierres) », syr., *leṭaš* « acuit, polivit » ; ajouter à l'ar. class. *laṭaṭa* » il frappa avec le plat de la main ou avec un objet plat », le class. *laṭasa* (même sens).

P. 36, n° 2. — *Ṭḥâber* « il contracta une association agricole », *mḥabra* « association agricole ». Ce dernier mot se rapproche davantage de l'ar. class. *moḥâbara*, masdar de *ḥâbara* qui a le même sens.

P. 41, n° 2. — *Ġawġa* « il cria, vagit (petit enfant) « syr. *gaugî* « vagiit ». En Algérie, on a *ġawġâ* « crier », *ġâġâ* et *lâġâ* « crier, vagir (enfant) » à rapprocher dn class. *nâġâ* « parler (à un enfant) de façon à l'apaiser » (onomatopée ?).

N° 4. — *Ġaff* « il se précipita, voltigea », syr. *gaf* (même sens) ; à rapprocher de l'arabe *raff* et *rafraf* (même sens) plutôt que du class. *ǧaffa* « il ramassa ».

P. 42, n° 12. — *Zeġel* « il falsifia, altéra, etc. », syr. *deġal (daġġel)* « fefellit, decepit, mentitus est ». En Algérie on a *deġel* falsifier, altérer, frelater, sophistiquer.

P. 43, n° 3. — *Bâ'ût* « prière de demande, supplication ». Syr. *bâ'ûṭâ* petitio, supplicatio, deprecatio », Il est préférable de le rapprocher de l'ar. *ba'ûṯ* « envoi, adresse, etc. », que de *boǧya*.

P. 43, n° 4. — *'Emed* (II° *'ammed*) « il baptisa », syr. *'emad* « baptizavit, immersit, etc... » L'ar. class. a aussi *'amida* « être arrosé, détrempé, mouillé par la pluie (sol), cf. *Lisân*, IV, 299, l. 3,

P. 44, n° 8. — *Da'ar* « il frappa, etc., syr. *de'ar* « pupugit, increpuit, vexavit, etc. En Algérie, on a *de'er* « frapper, donner un coup de poing au milieu du dos de quelqu'un.

P. 45, n° 2. — *Fâra'* « il coupa, tailla les branches, il divisa, distribua », syr. *pera'* « denudavit, rasit (caput), etc... » L'ar. class. a aussi *fara'a* avec le sens de briser, casser, couper, etc.

P. 47, n° 5. — *Qobbâr* (*'obbâr*) « caprier », syr. *qappâr* « capparis ». L'ar. class. et parlé a aussi *kabbâr*.

P. 48, n° 9. — *Bsîṭ* « simple, naïf, etc. », syr. *peštṭa* « simplex, rudis incomposition etc. » Même sens en ar. moderne.

P. 49, n° 5. — *Šebaṭ* « il flagella, il fouetta », syr. *Šabaṭ* devenu dans le dialecte *šàfaṭ* ou *šábaṭ* (même sens). En Algérie on a *Zefaṭ* (même sens.

N° 6. — *Tàb* « conspuit, vomuit (cf. aram. bibl. *tuq* « expuere », etc. ; *taff* « il cracha ». Ce dernier mot qui existe aussi en Algérie est une onomatopée.

N° 2. — *Yaḥbûn* « tas de foin ou gerbes de blé », syr. *yaḥbûrâ* « (caligo), rognus (fumus densus). A Alger on a *ḥebûra*, rebut, ce qu'il y a de plus mauvais.

P. 51, n° 2. — *Hàblé* « idiot, sot (homme), syr. *heblá* « *vanitas* ». A Alger on a *flân ḥabla* « un tel est sot ».

P. 53. Remarque. — *Ràṣṣ* « il pressa, écrasa, concassa », syr. *raṣ* (ṣ) « contudit, conirugit, conculavit ». A côté de l'ar. class. *radda* (même sens), il y a aussi *raṣṣa* qui est également employé dans l'Afrique et possède un sens approchant.

N° 1. — *Zàḥal* « il rampa, se traîna », *zaḥlé* « glissant, glissade »' l'ar. class. *zaḥala* n'a pas le sens de « il se déplaça, s'éloigna » mais celui de « glisser » : *zaḥala 'an mvkâni'h = zalla 'an makânih*, (*Lisan* s. v.).

P. 58, n° 5. — *Ṭaṭṭef* « il crépita en s'éteignant (en parlant de la lumière) », syr. *ṭaṭṭef* « crepitavit (lucerna moriens). Même sens en Algérie (onomatopée ?).

P. 60, n° 3. — *'âb* « Père céleste », syr. *'âbá* « pater celestis » ; à côté de l'ar. class. *'ab* ; il y a aussi *'abá* pour tous les cas, cf. gramm. : Déclinaison des cinq noms ; *Lisân*, s. v. ; d'ailleurs dans le Yémen et dans le Mzâb les Bâḥmed, bâ'îsâ, Bâ nûḥ, ne se comptent pas.

P. 61, n° 7. — *B'îr* « âne, animal, chameau », syr. *be'trâ* « pecus jumentum ». L'ar. class. *ba'ir* désigne le chameau et également l'âne, cf. *Qâmûs*, s. v.

P. 62, n° 9. — *Qarra'* « amande verte et non mûre » ; à Médéa *qorrá'* « (figue) verte et non encore mûre ».

P. 63, n° 3. — *Qârqeš* « il grignota, rongea en mangeant (une chose dure), syr. *qarqeš* confregit, strepitum edidit ». En Algérie *qarqeš* « croquer, casser sous la dent », *qorqâš* « galette azyme des Juifs ».

N° 8. — *Šumâr* « fenouil (plante) », syr. *sûmâra* « foeniculum capillaceum (planta ». L'ar. class. *šomâr* « graine de fenouil » est attesté par Ibn Baiṭâr, *Mofradât*, s. v.

P. 65, n° 1. — *Farame* il coupa en petits morceaux (de la viande etc.), *farmé* « petit morceau (de viande, de fromage), », syr. *peram* « scidit, minutatim concidit ». En Algérie on a *feram* « couper avec la main un morceau du bord d'un pain », *farma ḫobz* « un petit morceau de pain ».

P. 75, n° 10. — *Ṭamâs* « il s'enfonça dans l'eau », etc. A Alger, *ṭemâs* « fond de l'eau (de la mer ou de la rivière) ».

P. 83. — Les formes *'aiyer* « il vérifia, ajusta les poids, les mesures », *qaâiyem* « il fit lever » *aiyeḥ* « Il calma, il apaisa » ne sont pas dues à l'influence du syriaque, puisqu'elles existent en Algérie où l'on a *'aiyer*

« vérifier si le métal est bon, faire l'essai des métaux » *qaiyem* « faire lever », *naiyaḍ* « faire lever », *raiyeḥ* « se reposer, donner le repos à », *qaiyed* « nommer caïd » qui dérivent non des racines concaves par *wâw* du class. mais des subst. *'iyâr*, *qiyâm*, *niyâḍ* (pl *nihâḍ*), *riyâḥ* (pl *irtiyâḥ*), *qâid*.

P. 84, dern. alin. — Le régime direct précédé de la prépos. *li* (l-el) est déjà ancien dans l'arabe et les grammairiens appellent cette particule *lâm zâ'ida* ; pour les ex., cf. Soyûṭî *Šarḥ šawâhid almoġni* (Caire, 322), p. 197.

Les observations précédentes dont quelques-unes sont discutables n'enlèvent rien au mérite de l'ouvrage de M. l'abbé Feghali, qui, consciencieusement composé, marque un grand pas fait dans l'étude scientifique des dialectes arabes modernes. La Faculté des Lettres d'Alger l'a reconnu en conférant à son auteur le titre de docteur ès-lettres avec la mention très honorable.

M. Benchenеb.

E. Le Marchand. — *L'Europe et la conquête d'Alger*. — Paris, Perrin, 1913, in-8°

Dans son avant-propos, l'auteur nous avertit que quoique cette histoire ait été déjà plusieurs fois racontée, les recherches qu'il a faites aux archives de la guerre, de la marine et surtout des affaires étrangères lui ont permis de la compléter utilement.

La contribution nouvelle ainsi apportée à l'histoire de l'expédition d'Alger est-elle aussi importante qu'on nous le laisse entendre ? Certes, M. le M. reproduit de nombreux documents, mais il faut bien reconnaître que, sauf le mémoire de M. de Montalembert, ministre de France à Stockholm, sur la destination à donner à Alger, que notre auteur a été le premier à utiliser, les pièces les plus importantes dont il s'est servi avaient été déjà citées ou publiées. Le rapport Clermont-Tonnerre (octobre 1827) se trouve analysé dans Nettement (*Histoire de la conquête d'Alger*, p. 150), et — plus longuement — dans Rousset (*La conquête d'Alger*, p. 39). La lettre de Bourmont du 13 juillet 1830 sur l'occupation de la Régence a été reproduite *in-extenso*, mais sous la date du 15 juillet par Bartillat (*Coup d'œil sur la campagne d'Alger*, p. 144). Quant au récit des négociations franco-anglaises, on ne voit pas clairement quelles précisions nouvelles l'ouvrage de M. le M. a apportées aux chapitres documentés que, d'après les archives du quai d'Orsay, Darcy a consacrées à la question d'Alger dans son livre *Cent années de rivalité coloniale*. Ecrire, après ce dernier, une histoire diplomatique de l'expédition d'Alger, d'après les seuls documents diplomatiques français, était s'exposer à faire œuvre superflue. Seul le dépouillement des documents étrangers : correspondances diplomatiques et journaux, peut réserver d'heureuses découvertes aux travailleurs.

L'exposé que M. le M. a fait des causes de l'expédition et son récit de l'expédition elle-même appellent de sérieuses réserves. Sur les créances Bacri, il reproduit ce que l'on peut appeler la version officielle; à l'en croire, tout aurait été régulier dans cette affaire, et si la guerre a pu en résulter, tous les torts incombent au seul Hussein. De la manière dont les fournitures de grains furent faites au gouvernement français, par Bacri et Busnach (denrées avariées, corsaires prévenus par les fournisseurs eux-mêmes, majoration des créances) de l'intervention de Talleyrand, puis de Bonaparte lui-même en faveur des deux Israélites, pas un mot. La convention du 28 octobre 1819 nous est donnée comme la plus régulière du monde, alors que cet acte, qui aurait dû sauvegarder les intérêts du dey d'Alger, créancier de Bacri, consacrait légalement sa spoliation par la seule omission de son nom parmi les créanciers privilégiés, etc. Si l'auteur fait état des discussions parlementaires, il paraît ignorer les polémiques de presse auxquelles l'expédition donna lieu. Les causes politiques de l'expédition, dans laquelle le gouvernement de Polignac vit une diversion possible à l'hostilité de l'opinion à son égard, sont également passées sous silence. Quant au récit de la campagne, le moins qu'on en puisse dire, c'est que l'auteur ne paraît pas s'être servi des nombreux récits des témoins oculaires. Le rôle de Bourmont, comme général en chef, est présenté sous un jour uniformément favorable. Les faits démontrent cependant qu'il ne témoigna ni de la décision, ni du coup d'œil d'un chef. Aussi bien ne doit-on pas s'étonner que le livre de M. le M. tourne au panégyrique du gouvernement de Charles X. Ne s'est-il pas proposé, en effet, de mettre en lumière « la *persévérance* du roi, la *fermeté* de ses ministres, l'*adresse* de ses diplomates, l'*habileté* du commandant de l'expédition d'Alger. » La réalité apparaît quelque peu différente.

M. le M. appartient à cette école pour qui indiquer ses sources et ses références est faire œuvre trop au dessous de la dignité d'historien. Cette école a cependant fait son temps, et si ses productions peuvent trouver des lecteurs dans ce qu'on appelle le grand public, elles ne peuvent qu'être suspectes à tous ceux qui estiment que les moindres qualités que l'on puisse exiger d'une œuvre historique sont l'exactitude et la précision.

G. ESQUER.

Revue des Périodiques

Académie d'Agriculture de France. — Comptes-rendus. — 13 *novembre* 1918. M. Ringelmann : Bœufs de travail au Maroc. — A. Leroy : Essais de bœufs de travail au Maroc, au concours agricole marocain de Casablanca. — 26 *février* 1919. M. Guignard : L'organisation économique de l'Algérie.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comptes-rendus. — *Mai-juin* 1918. — E. Cuq : Note complémentaire sur l'inscription de Volubilis. — *Juillet-août* 1918. F. Cumont : Les « Hastiferi » de Bellone, d'après une inscription d'Afrique.

Africa Italiana. — 1918 *Luglio-agosto*. De Luigi (Giuseppe) : « Ense et aratro ». — Lezzi (Giuseppe) : La Nigeria, colonia inglese dell'Africa occidentale. — Pisani (Giovanni) : Relazione dell'incaricato dell'insegnamento delle lingue amarica e tigrina all'Asmara a S. E. il Governatore della colonia eritrea. — *Settembre-ottobre*. Cerulli (Enrico) : Il diritto consuetudinario della Somalia italiana settentrionale (Sultanato di Migiurtini). — Narducci (Guglielmo) : Industria e commercio della Cirenaica ed il loro avvenire nel « dopo guerra ». — *Novembre-dicembre*. Buonomo Ugo : La pace coloniale francese e la pace coloniale italiana. — D. L. G. : Il secondo convegno nazionale.

Afrique française (L'). — *janvier-février-mars* 1918 — Le Maroc et la défense nationale. — M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie. — Echos. — El Hiba et les Allemands. — R. de Segonzac : La mort du P. de Foucauld. — Le général Moinier. — Chronique : Algérie, Maroc. — Sur le front marocain. — H. Gaillard : Le sionisme et la question juive dans l'Afrique du Nord. — R. de S. : Le Caïd Si Abd el Malek M'Tougui. — I. de Los Cagicos : Des voies commerciales d'Oudjda. Rapport espagnol. — Dr Louis Garcia Alix : Un voyage d'études en Algérie. — *Avril-mai-juin*. R. de Caix : Le mémoire du prince Lichnowski et l'Afrique. — Clozel : Billets marocains. — A. Bernard. M. Jonnart en Algérie. — R. Raynaud : L'Espagne au Maroc. — Echos : La poste aérienne au Sahara. — R. de S. : Sur le front marocain. — Chronique : Algérie, Maroc. — *Juillet-août*. L'action allemande au Maroc. — La Martinière : Billets marocains. — M. Jonnart en Algérie. — La session des Délégations financières. — Sur le front marocain. — G. François : La Mission Bonamy à travers le Sahara. — Echos. — Chronique : Algérie-Maroc. — Renseignements coloniaux. C. Berriau : L'officier de renseignements au Maroc. — Le projet de loi sur l'accession des indigènes algériens aux droits politiques. — *Septembre-octobre*. H. de la Martinière : Billets marocains. Volubilis et Lixus. - Robert-Raynaud : L'avenir du Maroc espagnol. — M. Ordinair : La Tunisie d'aujourd'hui et de demain. —

A. Bernard : M. Jules Cambon et le Gouvernement général de l'Algérie. — R. de S. : Sur le front marocain. Au Tafilalet. — Echos. — Renseignements coloniaux. — J. Bourrilly : La réorganisation des travaux rabbiniques au Maroc.

Annales de la propagation de la foi. — *Janvier* 1918. Une Sœur blanche. Algérie. L'hôpital Sainte-Elisabeth des Attafs.

Anthropologie (L'). — P. Pallary. Revue de préhistoire maghrébine (1914-1917).

Boletin de la Real Academia de la Historia de Madrid. — *Novembre* 1918. A. Blazquez : La defensa de la costa del reino de Granada en los comienzos del siglo XVI. — *Decembre*. A. Blasquez : Creacion de comisiones de monumentos en la zona de Marruecos de influencia espanola.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord. — 1918. Procès-verbaux des séances de la Société. Questions africaines. — Marie Bugeja : Excursion dans le Djurjura des Beni-Kouffi. — J. Desparmet : Ethnographie traditionnelle de la Mettidja. — Victor Demontès : Les lignites de la presqu'île du Cap Bon. — Bibliographie.

Correspondant (Le). — 25 *novembre* 1918. M. des Eversains : Un gouverneur général de l'Algérie (Jules Cambon).

Documents parlementaires de la Chambre des Députés

Le Brecq. — Rapport fait au nom de la commission des pensions civiles et militaires chargée d'examiner le projet de loi portant modification à la législation des pensions en ce qui concerne les militaires et marins de carrière et les militaires indigènes de l'Afrique du Nord (4911).

Projet de loi portant modification à la législation des pensions en ce qui concerne les militaires et marins de carrière et les militaires indigènes de l'Afrique du Nord, présenté au nom de M. R. Poincaré, Président de la République, par MM. G. Clemenceau, Klotz et Leygues, ministres (4471).

Moutet (Marius). — Proposition de résolution en faveur de l'égalisation de traitement entre les instituteurs indigènes et les instituteurs français de nos écoles d'Algérie (5004).

Projet de loi ayant pour objet de ratifier la convention passée entre le Ministre des finances et le directeur général de la Banque de l'Algérie et tendant à mettre à la disposition de l'Etat une avance supplémentaire de 100 millions présenté, au nom de M. R. Poincaré, Président de la République française, par M. Klotz, ministre (4741).

Même projet de loi modifié (5024).

Marin (Louis). — Rapport au nom de la commission du budget chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet de ratifier la convention passée entre le Ministre des finances et le directeur général de la Banque de l'Algérie et tendant à mettre à la disposition de l'Etat une avance supplémentaire de 100 millions (4821).

Même rapport avec modification (5039).

Projet de loi tendant à autoriser l'Algérie à demander à la Banque de l'Algérie une avance de quinze millions sur le montant des valeurs constituant le placement des fonds libres de la colonie présenté au nom de M. R. Poincaré, Président de la République, par MM. Pams et Klotz, ministres (4964).

Margaine. — Avis présenté au nom de la commission des affaires extérieures des protectorats et des colonies sur le projet de loi portant renouvellement du privilège de la Banque de l'Algérie et approuvant la modification des statuts de cette Banque (4943).

Ribeyre (Paul). — Rapport fait au nom des commissions du commerce et de l'industrie et du budget exceptionnellement autorisées à se réunir pour examiner en commun le projet de loi portant renouvellement du privilège de la Banque de l'Algérie (4434).

Cuttoli (Paul). — Rapport fait au nom de la commission des affaires extérieures des protectorats et des colonies chargée d'examiner le projet de loi tendant à autoriser l'Algérie à contracter un emprunt de 56 millions en vue de l'achèvement des chemins de fer d'intérêt général inscrits au programme de l'emprunt de 175 millions approuvé par la loi du 28 février 1908 (4214).

Marin (Louis). — Avis, au nom de la commission du budget, sur le projet de loi tendant à autoriser l'Algérie à contracter un emprunt de 17.000.000 francs pour l'acquisition de cargos destinés au ravitaillement en combustibles des chemins de fer algériens de l'Etat (4338).

Projet de loi tendant à l'institution de syndicats obligatoires pour la défense contre les sauterelles en Algérie, présenté au nom de M. R. Poincaré, Président de la République, par M. Pams, ministre (4840).

Puineuf (colonel de). — Rapport fait, au nom de la commission de l'armée, chargée d'examiner le projet de loi tendant à approuver la convention passée entre l'Etat et la Chambre de Commerce, au sujet des terrains et bâtiments militaires de la manutention militaire de la place (4512).

Projet de loi ouvrant aux militaires indigènes musulmans de l'Afrique du Nord l'accession à tous les grades, présenté au nom de M. R. Poincaré, Président de la République française, par M. G. Clemenceau, ministre (4320).

Deschamps (Louis). — Rapport fait au nom de la commission de l'armée chargée d'examiner le projet de loi ouvrant aux militaires indigènes musulmans de l'Afrique du Nord, l'accession à tous les grades (4407).

Proposition de loi adoptée par le Sénat, ayant pour objet la reconstitution des djemaas des douars dans les communes de plein exercice, transmise à la Chambre des députés, au nom du Sénat par le Président du Sénat (4363).

Perreau-Pradier (Pierre). — Rapport fait au nom de la commission de l'administration générale départementale et communale, chargée d'examiner la proposition de loi adoptée par le Sénat, ayant pour objet la reconstitution des djemaas de douars dans les communes de plein exercice (4860).

Projet de loi portant modification de l'article 17 de la loi du 23 mars 1882 sur l'état-civil des indigènes et suppression de la seconde contravention énoncée sous le numéro 1 du premier tableau annexé à la loi du 25 juillet 1914 réglementant le régime de l'indigénat en Algérie, présenté au nom de M. R. Poincaré, Président de la République, par MM. Pams et Nail, ministres (4950).

Projet de loi sur l'accession des indigenes musulmans algériens aux droits politiques, présenté, au nom de M. R. Poincaré, Président de la République par MM. Pams et Nail, ministres (4663).

Moutet (Marius). — Rapport fait au nom de la commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies chargée d'examiner le projet de loi sur l'accession des indigènes musulmans algériens aux droits politiques (4920).

Perreau-Pradier (Pierre). — Proposition de loi tendant à étendre aux travailleurs coloniaux originaires de la Tunisie et du Maroc le bénéfice de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents de travail, même si ces travailleurs coloniaux demandent à jouir de leur pension dans leur pays d'origine (5068).

Bracke, etc., etc.

Proposition de loi ayant pour objet l'extension des cultures de céréales au Maroc (4706).

Moutet (Marius). — Rapport fait au nom de la commission des affaires extérieures des protectorats et des colonies chargée d'examiner les propositions de loi concernant l'accession des indigènes aux droits civils et politiques (4383).

Documents parlementaires du Sénat (1918) :

Projet de loi adopté par la Chambre des députés ayant pour objet d'approuver, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 16 mars 1914, le compte définitif du budget des fonds d'emprunt du protectorat du Maroc pour l'exercice 1915 présenté au nom de M. Poincaré, Président de la République, par MM. Pichon et Klotz, ministres (38).

Flandin et Jonnart. — Proposition de loi ayant pour objet la reconstitution des djemaas de douars dans les communes de plein exercice (10).

Millès-Lacroix. — Rapport fait au nom de la commission des finances chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des députés ayant pour objet de ratifier la convention passée entre le Ministre des Finances et le directeur général de la Banque de l'Algérie, et tendant à mettre à la disposition de l'Etat une avance supplémentaire de 100 millions (324).

Europe nouvelle (L'). — 23 *mars* 1918. Bernard Lavergne : Des raisons de créer non un ministère, mais un sous-secrétariat de l'Afrique du Nord. — 2-9 *novembre*. E. Barthe : Quel sera le régime douanier entre la France et le Maroc ? — 7 *décembre*. D. B. : En Espagne : Le problème marocain.

France-Maroc. — 15 *mai* 1918. — P. Bluysen : La croissance du Maroc. Ce que le Maroc a fourni au ravitaillement de la France. — E.-L. Guernier : Les relations maritimes au Maroc. — Kaddour ben Ghabrit : S. E. El Hadj Mohamed el Mokri, grand vizir de l'empire chérifien. — H. Dugard : Taroudant. — C. Fidel : Le Maroc espagnol. — R. Colrat : Evolution commerciale et décentralisation. L'organisation des moussems. — Notes économiques. Un office de placement au Maroc. L'enseignement professionnel au Maroc. L'enseignement indigène à Fez. L'intensification des cultures au Maroc. Le produit du tertib en 1917. Ressources forestières. — Aubry : L'industrie laitière à Meknès. — Thunimont : La construction du chemin de fer de Taza. Notre politique coloniale.— 15 *juin*. Cᵉˡ F. Pellegrin : Les troupes marocaines. — Lieut. A. Deschamps : Les bataillons du Maroc au front de France. — X. : Le régiment de marche des spahis marocains au front de Salonique. — A. de Tarde : Une visite au 2ᵉ tirailleurs marocains sur le front français. — G. de Nussac : Les œuvres de guerre au Maroc. — A. Droin : Le jardin des blessés. — P. C. : Une scène du moyen âge en février 1918 : des naufragés captifs des Maures. — Abès M. : Le ravitaillemnt de Khenifra. — M. L'Heureux : Un épisode de la bataille de Soissons. — S. Pellerin d'Its : Les femmes guerrières dans l'Islam. — A. Lichtemberger : La zone allemande au Maroc. — Thunimont : Les nouveaux ponts de Fez. — Taza : L'utilisation du palmier nain.

France nouvelle. — *Octobre* 1918. A. Lichtemberger : L'Avenir du Maroc.

Recueil des notices et mémoires de la Société Archéologique du département de Constantine. — *1614*. Jean Bayet : Les statues d'Hercule des Grands-Thermes de Lambèse. — Gustave Mercier : Les Mines antiques de la région de Collo. —Dr A. T. Vercoutre : Notes sur la préhistoire à Khenchela. — Dom H. Jaubert : Stéphane Antoine Morcelli. — Gustave Mercier : Note sur l'étymologie du nom « Rusucurru ». — L. Jacquot : Refuges aériens de Roumane (Aurès). — Capit. A. Maitrot : Les gendarmes de l'armée romaine d'Afrique. — J. Maguelonne : Monographie géographique et historique de la tribu des Sellaoua Kherareb. — G. Marçais : Notice sur deux vases kabyles trouvés à Constantine. — Capit. Cabon : Une visite au tombeau de Lollius. — E. Thépenier : Notice sur quelques fragments puniques et romains. — L. Joleaud : Sur l'âge de l'« éléphas africanus » en Numidie.— Joseph Bosco : Notice sur l'emplacement d'un oppidum du nom d'Elefantaria dans la

région du Khroub (Constantine). — G. Barry : Voyage du cheikh Sidi Mohammed Taieb ben Brahim, naïb de l'ordre El-Kadria, d'Ouargla à Ghadamès et à Ghate. — L. Jacquot : Huileries romaines de la région de Sétif. — Joseph Bosco : Note sur une nouvelle inscription libyque du Djebel-el-Ouahch (Constantine). — Joseph Bosco : Notice sur un nouveau fragment d'inscription grecque de Julius Geminus Marcianus trouvé à Constantine. — A. Vel : Inscriptions inédites. — J. Maguelonne : Chronique : archéologique départementale.

Revue Tunisienne. — *Janvier* 1918. Victor Serres : La mission française au Hedjaz. Le pèlerinage des Tunisiens à la Mecque en 1917 et la nouvelle hôtellerie. — Ch. Monchicourt : Episodes de la carrière tunisienne de Dragut. 1. Dragut dans l'Oued Gabès et contre Gafsa (hiver 1550-1551). — P. Grandchamp : Pages d'histoire tunisienne. — Désignation d'un vice-consul de France pour Sousse, Monastir, Sfax et Djerba en février 1686 (*avec un fac-simile de la signature du consul Antoine Michel*). — M. Gandolphe : Note inédite sur Testour et sur une famille hispano-juive habitant ce village en 1746. — Allemand-Martin : Considérations générales sur l'industrie des éponges et la spongiculture dans la Régence. — Eusèbe Vassel : L'inscription des ethniques (*suite et fin*). — *Mars.* B. Roy : Inscriptions arabes de Monastir. — A.-L. Delattre : Inscriptions trouvées dans la basilique voisine de Ste-Monique à Carthage. — Eusèbe Vassel : Addition à l'inscription des ethniques. — H. H. Abdul-Wahab : Le développement de la musique arabe en Orient, Espagne et Tunisie. — Pierre Grandchamp : Pages d'histoire tunisienne. — IV. Antoine Michel, consul de France à Tunis (30 septembre 1679-23 novembre 1680).— 9 février 1685-6 février 1690) (*avec des fac-simile des signatures de Charles de Gratian et d'Antoine Michel*). — M. S. Mzali : Une dissertation de Sidi-Brahim er Riahi, sur une question de physique. — Isaac Cattan : L'orientaliste espagnol Codera y Zaïdin. — M. Gandolphe : Les événements de 1864 dans le Sahel et principalement à Sousse, d'après des lettres inédites (*conférence à l'Institut de Carthage*).

Revue de l'Histoire des Religions. — *Juillet-octobre* 1918. P. Saintyves : La Croix en Afrique et dans l'Amérique du Sud. — *Novembre-décembre.* — F. Macler : Notes latines sur les Nestoriens, Maronites, Arménients, Géorgiens, Mozarabes.

Revue des Traditions populaires. — *Juillet-décembre* 1918. R. Basset : Contes et légendes arabes. — A. Robert : Petits métiers algériens. — J. Desparmet et E. Cosquin : Contes maures recueillis à Blida .

Le Gérant : J. BÉVIA.

JULES LEMAITRE A ALGER

Jules Lemaître a été professeur à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger, du mois de mai 1880 au mois de mars 1882 ; c'est lui qui a inauguré la chaire de littérature française de notre Université ; et le souvenir de son enseignement n'est point ici tout à fait disparu. Il a écrit, à Alger, un léger volume de vers aimables, les *Petites Orientales*, qui disent ses impressions, la curiosité de ses yeux et la révolte de sa sensibilité devant la terre africaine. D'autres vers, dans sa courte œuvre poétique, évoquent devant le lecteur, si peu qu'il soit informé, l'image de la blanche ville où il avait rêvé de faire durer un beau rêve d'amour, et où il souffrit, dans son plaisir et dans son orgueil,d'avoir dû trop vite reconnaître sa « méprise ». Il quitta Alger avec hâte, sans se retourner, tout comme on cherche à débarrasser sa mémoire d'heures mauvaises ou simplement désagréables. Mais quelques visions d'Orient continuèrent à habiter son imagination, et reparurent, par bribes, à des tournants de ses livres ; la tristesse de son erreur sentimentale, puis la curiosité, le désir de la comprendre, se prolongèrent en lui pendant plusieurs années, et s'exprimèrent enfin sous forme écrite, plusieurs fois : comédies, nouvelles, esquisses d'analyse psychologique ou de méditation morale.

Dans l'œuvre si discrète, si peu confidentielle, de Jules Lemaître, c'est peut-être bien les années où il vécut à Alger, qui ont marqué le plus. Il vaut la peine de retracer ce séjour; d'esquisser l'image un peu fuyante du jeune professeur ; de scruter la personne obscure et compliquée

que fut ce Parisien nostalgique, dépaysé un peu sous un ciel qu'il n'aimait pas ; ce railleur sentimental jeté dans des complications où se révéla insuffisante à le guider son ironie lettrée, qui s'amusait, comme de toute chose, des aventures du cœur, les transposant en des mots jolis, pour les faire jouer entre eux ; ce sceptique, las et jeune, tendre, d'ailleurs, et même romanesque, dont la philosophie désabusée, prête à nier la réalité du monde extérieur, n'était peut-être qu'une arme instinctivement préparée pour le jour où cette réalité viendrait le secouer et le meurtrir.

Je retracerai avec quelque minutie l'existence de Jules Lemaître à Alger ; et je ne m'en excuse pas. Cette recherche du détail, même parfaitement inutile, même sans signification, convient très bien à une étude comme celle-ci, un alinéa de biographie, un petit chapitre d'histoire locale.

Je regrette même de n'avoir pu être toujours aussi précis, aussi informé que je l'avais imprudemment souhaité en entreprenant cette recherche. Quelquefois mon silence sera de la discrétion, ou bien le dédain d'anecdotes peu sûres ; mais le plus souvent, il avouera un effort insatisfait ; l'attristante impossibilité où l'on est de ressaisir vraiment le passé, même quand il n'est pas vieux d'un demi-siècle, même quand on a pu rassembler, nombreux, les témoignages des hommes et des livres ; d'hommes qui ont vu et entendu ce que vous cherchez à revoir et à réentendre ; de livres qui n'ont pas encore pu jaunir, et dont ne tombe pas, quand on les secoue, la poussière épaisse des vieilles bibliothèques.

I

JULES LEMAITRE EN 1880

Un arrêté du Ministre de l'Instruction publique en date du 16 avril 1880, décida :

M. Lemaître, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée du Havre, est chargé du cours de langue et littérature françaises à l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des lettres d'Alger.

Jules Lemaître avait alors vingt-sept ans. Il venait de passer quatre années au Havre, où, au sortir de l'Ecole Normale, on l'avait chargé du cours de rhétorique.

Il est naturel qu'on ait le désir de se représenter ce qu'il était, de visage et d'esprit, au moment où il quittait le Havre, pour aller chercher, par delà toute la France, le paquebot qui devait l'amener à Alger. Tel il s'était révélé là-bas, aux premiers temps de son émancipation, tel il allait être ici.

Cette curiosité peut être vite satisfaite, car les Havrais ont gardé quelque orgueil de l'avoir eu parmi eux, encore qu'il se soit permis, à leur endroit, quelques niches, les taquineries d'un jeune coquebin de lettres, passé subitement de Paris à la province ; et l'un d'entre eux, M. Maurice Henriet, a poursuivi, il y a trois ans, une petite enquête, dont il a donné les résultats amusants dans le recueil des publications de la *Société havraise d'études diverses*. On y voit l'arrivée un peu ennuyée du jeune normalien, fâché d'avoir quitté son cher quartier latin, les allées parfumées et joyeuses du Luxembourg, les brasseries pleines de jeunes poètes, et qui rêvait d'y vite retourner. Il avait surtout grand'peur qu'on ne le prît, en raison de la robe fraîchement jetée sur ses épaules, pour un cuistre ! Plus tard, feignant de vouloir définir une variété de « l'esprit normalien », il silhouetta agréable-

ment ceux des jeunes professeurs, comme lui « naturellement insurgés, qui n'ignorent aucune des nouveautés de la littérature et qui s'y intéressent passionnément... qui gardent toute leur vie un goût d'aventure, l'inquiétude et la curiosité intellectuelle. » Bossuet ne lui agréait point, Corneille le laissait indifférent, il aimait V. Hugo, Michelet, George Sand, il adorait Flaubert, il faisait de petits vers parnassiens, il lisait Zola ; il affirmait volontiers son mépris du « sot bourgeois » et des livres qui servent aux admirations banales et déférentes du troupeau.

Aussi fut-il un maître charmant. « J'ai eu l'honneur, écrivait-il quelque dix ans après, d'être professeur de rhétorique, ce qui est un métier fort amusant. » Lui-même, il a dit sa méthode le jour où, dans une conférence (janvier 1913), il évoqua quelques souvenirs de sa jeunesse. Il était le camarade de ses élèves ; il ne leur faisait peut-être pas travailler beaucoup le latin ou le grec ; mais il les éveillait par ses conversations, les entretenant surtout de ses lectures. « Je les tenais au courant de mes propres découvertes... En somme, je leur lisais, à mesure, à peu près tout ce que j'avais lu moi-même. J'ai conscience de ne pas les avoir ennuyés, et aussi de les avoir détournés de l'hypocrisie. » Il leur lut du Flaubert, et même quelques pages de l'*Assommoir*, de Zola; c'était une grande audace, dans l'Université de 1880 ! Du moins taisait-il le nom de ces auteurs dangereux, affirmant aux élèves trop curieux qu'il choisissait ses lectures dans l'édifiant Berquin.

Ce tout jeune homme s'était vu confier, par surcroît, un troupeau de grandes jeunes filles, auxquelles il distribuait, avec un peu plus de prudence, le même enseignement, très moderne, peu classique, mais très convaincu, malgré l'apparente ironie. Entre temps, il regardait ses élèves, un peu troublé quelquefois ; et, revenu chez lui, il les dessinait en des sonnets gracieux, tendres et rail-

leurs : *Mammosa, Nigra, Severa, Galla, Britanna, Parisia, Lusca...*, toute la charmante série de ses *Puellae*, recueillie plus tard dans les *Médaillons*. Hors de la classe, il rencontrait quelques-unes d'entre elles au bal, au concert ; une surtout, dont il fut amoureux, dont il aima du moins caresser l'image en ses vers, et qui lui inspira toutes les pièces rassemblées dans le même recueil, sous le nom de *Puella*. Quand le volume parut, quelques mois après le départ de l'indiscret poète, ce fut, paraît-il, un vif petit scandale dans la bonne société du Havre ; on nommait *Mammosa*, on reconnaissait *Lusca* ; on plaignait *Puella*, qui, depuis, s'était mariée, d'être si clairement désignée ! M. Maurice Henriet, très indulgent pour d'autres frasques de Jules Lemaître, ne lui pardonne point celle-là, même après sa mort ; il a des mots durs. Il veut que l'auteur se soit repenti plus tard, et qu'il ait cherché à jeter au feu la première édition de ses *Médaillons*, « ne laissant subsister que la seconde version, celle de l'édition revue et expurgée de 1896 ». Or, si l'on ouvre cette édition expurgée, on constate que quelques pièces de *Puellae* ont, en effet, disparu : *Publica, Urbana, Rustica*. Mais ce sont là visions féminines qui apparurent à l'auteur sur le trottoir de Paris ou du Havre, ou bien à travers champs, et point du tout à la pension Gyselinck ou à l'école Nolent. Bien au contraire, fouillant dans ses vieux papiers, Jules Lemaître ajouta alors à la série de ses *Puellae*, cette délicieuse *Litterata*, aux bas bleus, bleu si tendre qu'il souhaitait de l'embrasser pour l'amour de la littérature ! Les seules suppressions importantes ont porté sur les poésies relatives à *Puella* ; et je ne jurerais point qu'elles aient été faites par désir de se montrer discret, sur le tard ; ce sont vraisemblablement des scrupules littéraires qui ont mis les ciseaux aux mains du nouvel académicien ; un goût plus sobre, le regret d'avoir imprimé des pochades trop caricaturales et quelques vers un peu bien bohêmes, le dédain, enfin venu, de certains jeux banvillesques de rimes. Mais,

par ailleurs, les pièces qu'a gardées l'édition définitive ont conservé des détails suffisamment précis, des notations assez voyantes pour animer encore le juste ressentiment d'un Havrais ; l'auteur, décidément, n'a point fait amende.

Dans une pièce, demi-railleuse et demi-tendre, il s'est avoué alors pour un « Don Juan candide et craintif », un « Don Juan intime », dont les audaces n'étaient que d'imagination ; un peu frôleur, il jouissait exquisement de ce harem scolaire.

C'est une bizarre infortune
Que d'aimer vingt filles...

Et puis il se raillait gentiment de ce trouble ; il jouait au penseur, qui connaît la vanité des apparences féminines, et qui, tout en étant inquiété par *l'odor di femina* (c'est le titre d'une de ses dernières pièces), sait se reprendre vite et muer les illusions de la vie en formes littéraires.Ces nuances de sentiments agréablement contradictoires, à peine un peu troubles, très lettrés surtout, et d'un art un peu cherché, il les traduisait aussitôt en de petites pièces étroites, à la manière parnassienne, riches de rime, aisées de tour, aux vifs contrastes, « ingénieuses et froides » — c'est lui qui l'a dit. L'amour même qu'il eut pour *Puella*, plus vif, plus durable, s'évapora dès qu'il dut se fixer sous la forme du vers, jusqu'à ce qu'il ne restât au fond du vase que quelques images précieuses ou burlesques : un cœur qui sert de pelotte d'aiguilles à une cruelle couturière, une mèche de cheveux coupée avec les dents et qui fait éternuer, un châle si bleu sur les épaules de la bien-aimée que le soupirant n'y voyait que du bleu... !

Touriri — c'est son portrait que Jules Lemaître a écrit là dans le conte de *Boun* (1884) — était étudiant en philosophie à l'Université de Bagdad. Il avait lu les livres troublants qui font qu'on en vient à douter de toutes choses et à considérer le monde et soi-même comme un spectacle infiniment varié qu'on ne peut jamais comprendre entièrement, mais dont on peut jouir de plus en plus. Il n'avait à la bouche que criticisme, subjectivisme, nuance et phénomènes. Il se croyait revenu de tout, quoiqu'il ne fût guère allé que de sa mansarde à l'Université, ou parfois dans la banlieue de Bagdad avec quelque almée qui l'ennuyait vite et qui s'étonnait de ses silences. Il avait l'expérience qu'on tire des livres qui, pour vouloir être le dernier mot de la sagesse, n'en est que le commencement, mais qui rend les jeunes hommes étranges, énigmatiques et, par suite, dangereux aux femmes. Touriri était paresseux et rêveur, nullement débauché, mais curieux par nature et par système ; très faible, avec un esprit lucide et un sang-froid qui ne se démentait point ; figé dans l'ironie avec un invincible besoin de tendresse et de caresse. Il avait de très beaux yeux et il en abusait... J'ai résolu — confessait-il — de vivre par curiosité, occupé uniquement à regarder le monde, c'est-à-dire en somme à me regarder vivre. Mais cela même commence à m'ennuyer et je suis bien malheureux.

Touriri — un jeune homme bien renanien — ne nous parle que de son âme ou de son esprit, point de sa silhouette ; sans doute il l'aurait voulue plus séduisante qu'elle n'était. Les gens du Havre et ceux d'Alger ne se souviennent point que Jules Lemaître fût très soucieux de la beauté de sa ligne ou de l'élégance de son ajustement. Touriri, passé maître, restait fidèle au costume des étudiants de l'Université de Bagdad : «... un éternel veston noir, dit M. Henriet, et à la coupe banale du « tout fait ». Le col, sans cesse frileusement relevé, retient un foulard blanc dans lequel s'emmitoufle un cou maigre, rentré dans des épaules trop hautes et voûtées. Feutre mou, canotier défraîchi, ou haut de forme à bords plats, qui a perdu plusieurs de ses reflets ; mais les bords plats sont en grande faveur parmi la gent littéraire. L'ensemble de la tenue est négligé et rappelle l'étudiant du quartier latin. Les traits assez fermes, mais sans distinction, sont ceux d'un jeune campagnard ; le nez est large, la bouche grande, les pommettes saillantes, le front haut et dégagé. De taille au-dessous de la moyenne, fluet, la démarche lente et courbée, il paraît chétif et las. L'aspect est gauche,

souffreteux, hésitant... Le sourire, un peu triste, est fort doux. Le corps frêle soutient avec peine une tête trop forte ».

Hors du lycée, sorti de sa chambre de bohème, il ne se plaisait guère qu'à la brasserie où il restait de longues heures, écrivant et fumant ; c'était alors à Paris, ou du moins au quartier latin, le seul lieu qui parût convenable pour écrire des vers. Jules Lemaître accomplissait avec volupté ce rite parisien. Longtemps après, voyant jouer *Boubouroche*, il sentit tout le charme du « petit café », où l'infortuné Boubouroche apprend son malheur, et il se rappela avec un peu d'émotion le bonheur qu'il y avait connu autrefois. « Les gens de petit logis et, encore mieux, ceux qui ont été sans gîte, connaissent bien cela et me comprendront. Là, autant que dans la campagne, quoique d'une autre façon, on peut goûter « les sombres plaisirs d'un cœur mélancolique », les douceurs d'une solitude chaude et animée, chère aux faiseurs de vers. ».

Il n'y faisait pas que des vers. Sans doute, il achevait d'y méditer quelques-unes des nombreuses conférences qu'il prononça de 1878 à 1880, et d'en polir la forme. Il fit, notamment, aux cours municipaux du Havre, pendant deux années, un véritable cours de littérature française ; et il s'y révéla le professeur qu'il allait être à Alger, à Besançon, à Grenoble, le critique qui allait écrire les premiers *Contemporains* : un esprit très fin, très amusé, point soucieux de conclure, d'informer, d'expliquer, cherchant tout au plus à enfermer en de jolies et souples formules les nuances de ses sensations de liseur délicat.

La première année (1878-1879), il parla des moralistes français (*l'Imitation de Jésus-Christ*, Montaigne, Pascal, La Rochefoucauld, La Bruyère, Vauvenargues, Joubert) ; c'était apparemment un ancien travail d'Ecole normale, plusieurs fois remanié. M. Henriet a eu communication de cahiers de notes prises par des élèves de la pension Gyselinck, et revues par le professeur ; et il donne un

bref résumé de ce cours, qui nous intéresse particulièrement, puisque Jules Lemaître, à son arrivée à Alger, se borna à le répéter, comme premier enseignement. « Presque toutes les leçons se terminaient par la lecture d'un sonnet — un sonnet d'un ami, affirmait négligemment l'orateur, dans lequel était résumé le sujet qu'il venait d'exposer » ; ces sonnets ont passé dans les *Médaillons*, qui, on le voit, sont le reflet multiple de sa vie havraise, comme les *Petites Orientales* le seront de son existence dans Alger.

La seconde année (1879-1880), se sentant plus sûr de lui et de son public, il avait quitté les classiques ; il parla de ce qu'il aimait le plus, de la poésie française du XIXe siècle (A. Chénier, Lamartine, V. Hugo, Musset, Sainte-Beuve, Vigny, Th. Gautier, Th. de Banville, V. de Laprade, Baudelaire, Leconte de Lisle, les Parnassiens) ; il devait parler de François Coppée et de Sully Prudhomme, mais son départ pour Alger mit fin prématurément à la série de ses leçons.

Déjà aussi, il avait préludé à ce qui allait être bientôt sa seule occupation, son vrai métier : la critique littéraire. Grâce à l'amitié d'un ancien normalien, Yung, qui ouvrait très largement la *Revue bleue* à ses jeunes camarades, il avait fait paraître quelques études, qui sont comme les tout premiers chapitres de ses *Contemporains*, et qu'on a recueillies récemment dans un volume posthume : notamment un article sur le mouvement poétique en France (août 1879), deux articles sur Flaubert (octobre 1879). La première de ces études était comme le programme, le résumé, par avance, de son cours sur les poètes du XIXe siècle : travail très écrit, groupant de jolies et fines appréciations sur nos principaux poètes, et où l'auteur ne faisait point mystère de son goût pour les plus jeunes, les plus modernes. Les articles sur Flaubert témoignaient d'une admiration ardente jusqu'à l'amour; il aimait en lui le plus *vrai* de nos romanciers, il sentait et goûtait toute la

philosophie profonde de Flaubert, sa vigoureuse ironie, tout le prestige d'art et de pensée qui s'élève de son œuvre.

Ces deux articles, très probablement, lui valurent de connaître Flaubert, à la fin de 1879 ; on avait raconté au bon maître qu'il y avait au Havre « un professeur *pas ordinaire* », qui lisait en classe *Madame Bovary* et *Salammbô* » Et Flaubert, tout heureux de cette forme d'hommage, ravi de trouver un professeur qui n'était ni « bourgeois » ni cuistre, s'empressa de lui faire un très chaleureux accueil. C'est même, à peu près certainement, à lui, et à Maupassant, qu'est due la venue de Jules Lemaître à Alger. Le jeune homme commençait à être las du Havre et de son métier. Il le dit à Flaubert, et celui-ci, obligeant, écrivit aussitôt à Maupassant, qui était alors attaché au cabinet du ministre de l'Instruction publique :

Jules Lemaître à qui j'ai promis ta protection près de Graziani, se présentera à ton bureau. Il a du talent et c'est un vrai lettré, *rara avis*, auquel il faut donner une cage plus vaste que le Havre.

Graziani était alors, au regard de Jules Lemaître, un personnage puissant ; chef du bureau du personnel de l'Enseignement secondaire, il pouvait décider de sa carrière. Aux vacances de Pâques 1880, en mars, peu après la lettre de Flaubert, Jules Lemaître alla trouver Maupassant. Par bonne rencontre, on était en train de constituer le personnel de la nouvelle Ecole des Lettres d'Alger ; et c'était une circonstance favorable pour pousser un très jeune agrégé, du Lycée dans l'enseignement supérieur. Quinze jours après, Jules Lemaître était nommé ; et cinq semaines plus tard, il ouvrait son cours.

Il est très bien, ce me semble, que l'auteur des *Petites Orientales* ait été envoyé en Algérie par l'auteur de *Salammbô*; mais on ne s'attendait pas vraiment que le grand Flaubert ait eu cette part à la constitution de notre Université.

II

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES LETTRES D'ALGER

Alger, en 1880, n'était point du tout ce que nous la voyons aujourd'hui : une très grande ville, en plein âge ingrat de sa formation. C'était une petite ville coloniale indolente, poussée à côté de la ville arabe, étroitement enfermée avec elle dans l'enceinte des fortifications, et séparée de ses faubourgs par de larges espaces vides. Cinquante-deux mille habitants, dont dix-huit mille Français ; une petite préfecture de France, une petite garnison. A côté d'elle, le grand village de Mustapha, blanches villas, entourées de jardins, où habitait, très isolée, très fermée, une assez nombreuse colonie anglaise.

Alger ne s'était point encore enrichie ; on n'y connaissait guère les manières et les divertissements des nouveaux riches ; on se satisfaisait de plaisirs moins chers ; on avait de vives curiosités d'esprit. C'était, d'ailleurs, l'époque où le parti républicain, arrivant au pouvoir, engageait la lutte contre l'Eglise, et où le gouvernement appliquait aux congrégations les fameux *décrets* ; les questions d'enseignement elles-mêmes, devenues affaire politique, passionnaient l'opinion. Les journaux d'Alger, presque tous radicaux, prenaient vivement parti ; ils étaient certes plus vivants qu'aujourd'hui, plus amusants aussi ; ils osaient parler du gouverneur général, pour n'en pas dire toujours du bien ; ils se querellaient ; ils entretenaient leurs lecteurs des livres récemment publiés à Paris, des dernières découvertes; ils recueillaient les échos de la vie intellectuelle française, et tâchaient d'en prolonger la vibration en Algérie.

La vie était facile, abondante ; il y avait un aimable laisser-aller colonial, dont les jeunes gens d'alors ont conservé un souvenir attendri. Fonctionnaires, avocats, magistrats, médecins, officiers, les bourgeois formaient

un petit monde assez restreint, où l'on aimait causer, où l'on se voyait beaucoup, où tout le monde se connaissait. La place du Gouvernement, entre l'hôtel de la Régence et le café d'Apollon, était le centre vrai de la ville ; la librairie Jourdan y ouvrait une manière de cercle académique, fréquenté de tous ceux qui se plaisaient à causer dans l'odeur des vieux bouquins et des revues fraîchement ouvertes. Et de là, on gagnait des rues presque arabes, à peine un peu européanisées, qui portaient des noms naïfs et délicieux : rue d'Hercule, du Sagittaire, des Abencerages, des Lotophages ; rue de la Licorne, de la Grue, de la Gazelle, rue Bocchus, rue Cléopâtre, rue Scipion !... On voit bien, sur les plans d'aujourd'hui, que ces rues n'ont pas toutes disparu ; mais l'activité de la ville s'est déplacée, et l'on n'a jamais occasion d'aller goûter leur pittoresque obscur et cahoté ; les rues que l'on fréquente sont plus larges et uniformes, elles ont des maisons rigides, hautes et décentes ; leurs noms mêmes se sont pliés au protocole des grandes cités.

Alger, si petite, si étroite, était néanmoins la capitale de l'Algérie ; elle sentait son bel avenir de métropole de la France africaine ; et elle désirait, entre autres consécrations de son prestige, qu'on l'appelât à la dignité des grandes villes de France par la création d'un établissement d'enseignement supérieur. Elle avait un gouverneur, un général de division, un préfet, un archevêque ; elle désirait avoir ses Facultés. En 1880, on les lui donna, ou du moins quelque chose qui y ressemblait.

C'était la réalisation d'un projet fort ancien. Dès 1857 on avait pourvu Alger d'une école préparatoire de médecine et de pharmacie, — modeste école professionnelle, chargée de donner à la colonie des officiers de santé, des pharmaciens, des sages-femmes et de dégrossir, par surcroît, les jeunes étudiants en médecine. Presque aussitôt on songea à une autre école professionnelle, l'Ecole de droit, pour recruter sur place les avocats, les notaires et

les avoués, indispensables évidemment au fonctionnement d'une société moderne. D'enseignement supérieur, bien entendu, il n'était pas question ; on ne concevait pas clairement alors, même en France, ce que cela pouvait être. Le dessein était plus humble : donner, à Alger même, les diplômes exigés, afin que les familles n'eussent point à faire l'effort dispendieux d'entretenir leurs fils, pendant plusieurs années, dans une Faculté de France.

Le Gouvernement général, dit un rapport de 1882, avait, à plusieurs reprises, signalé à l'Administration métropolitaine la situation des jeunes Algériens qui, après une scolarité complète, se destinaient aux carrières libérales. Ces jeunes gens pouvaient être reçus bacheliers ès lettres ou ès sciences par les professeurs des Facultés du continent qui se transportaient annuellement à leur intention dans la colonie ; mais, le grade obtenu, ils devaient, à 17 ou 18 ans, quitter leurs familles, entreprendre un voyage dispendieux pour se faire recevoir, après un séjour plus ou moins prolongé, licenciés ès sciences ou ès lettres, capacitaires, bacheliers ou licenciés en droit. Ces déplacements obligatoires présentaient des inconvénients de plus d'un genre pour les individus et pour l'administration coloniale ; ainsi, pour ne citer qu'un exemple, il arrivait fréquemment que les jeunes gens qui étaient contraints d'aller prendre en France la série complète de leurs grades se déterminaient à s'y fixer. La colonie se trouvait donc exposée à perdre, en maintes occasions, des forces qu'elle avait préparées à son usage, et qui lui échappaient parce qu'elle n'avait pas à sa disposition les facilités désirables pour les fixer.

Dès 1859, on trouve trace de pétitions et de projets tendant à créer, dans cet esprit très particulariste, une Ecole de droit à Alger, et, très accessoirement des Facultés des lettres et des sciences. Ce projet traîna infiniment, repris, transformé, arrêté par de mauvaises volontés ou bien simplement par l'inertie des bureaux, toujours relancé par de tenaces initiatives locales. En 1865, après le voyage de l'Empereur en Algérie, et surtout après la publication de la lettre de Napoléon III au duc de Magenta, qui semblait devoir ouvrir une ère nouvelle pour la colonie, le ministre Duruy écouta assez favorablement les propositions qui lui étaient adressées ; et, dans les années qui suivirent, des rapports nouveaux vinrent prendre place, à côté des an-

ciens, dans le dossier de cette vieille affaire. Au début de 1872, le Conseil supérieur de l'Algérie fit énergiquement appel à ces bonnes volontés, qui n'étaient guère sorties jusqu'alors des limbes administratives. Le ministre de l'Instruction publique promit d'étudier un projet de loi ; et puis, ce fut à nouveau l'assoupissement pendant cinq années.

L'affaire ne prit bonne tournure qu'en 1877, le Gouvernement général ayant obtenu l'adhésion de P. Bert, qui était alors, à la Chambre des députés, le grand ouvrier de toutes les questions d'enseignement. Des projets précis s'élaborèrent à Alger et à Paris. A Alger, on avait la vue courte : on réorganiserait l'Ecole de médecine; on créerait une Ecole de droit; à l'Ecole de Médecine on annexerait de vagues cours de sciences, et à l'Ecole de droit de non moins vagues cours de lettres, où l'on enverrait les étudiants en droit entendre parler de littérature; c'était, à dire vrai, de fausses fenêtres pour la façade. La proposition de loi de P. Bert (17 décembre 1877), et le projet de loi du ministre Bardoux (8 février 1878) avaient plus d'envergure. Il ne s'agissait plus d'instituer en Algérie de simples commissions d'examens pour les lettres et les sciences ; on marquait l'intention de créer un véritable établissement d'enseignement supérieur, chargé de distribuer en Algérie la haute culture, et surtout de reprendre et de mener à bien cette exploration scientifique de l'Algérie qu'on avait tentée, quarante ans auparavant (1837-1839), en créant, à l'image de l'Institut d'Egypte, la Commission scientifique de l'Algérie. Avec une telle conception, l'Ecole des sciences et l'Ecole des lettres devaient avoir leur complète autonomie, puisque c'était à elles que revenait la partie la plus intéressante de la tâche commune, les deux autres Ecoles n'ayant guère à connaître que les matières des examens probatoires.

On avait même eu l'intention de créer immédiatement des Facultés des lettres et des sciences, comme dans les

autres Académies de France ; un amendement fut déposé dans ce sens par le député Duvaux (16 mai 1878), et très énergiquement défendu par lui. Mais l'administration algérienne fit à cette vue une vive opposition : on n'en demandait pas tant ; il y avait là un cadeau de luxe, un peu gênant, et qui dépassait de beaucoup les modestes espérances des quémandeurs. Et les commissions parisiennes acceptèrent de renvoyer à plus tard la réalisation de ce projet plus complet ; on dut y venir, après bien des mécomptes, au bout de quelque trente années.

La loi instituant l'enseignement supérieur en Algérie, votée par la Chambre le 12 mars 1879, et par le Sénat le 2 août, fut enfin promulguée le 20 décembre de la même année.

Seule l'Ecole des lettres nous intéresse ici; et nous allons tâcher, maintenant, de la voir s'organiser et vivre, au début de cette année 1880, où elle devait recevoir Jules Lemaître. Elle eut une naissance pénible et une enfance souffreteuse, tant ses tuteurs naturels avaient accumulé innocemment autour d'elle les obstacles dangereux, et, à dire vrai, toutes les bonnes raisons pour qu'elle ne pût pas vivre.

Les décrets du 10 janvier et du 5 juin 1880 précisèrent ainsi l'étendue de son domaine. Sept chaires : « 1° Philosophie et histoire de la philosophie (il n'en était point question dans la loi ; mais cela parut sans doute indispensable) ; 2° Langue et littérature française ; 3° Langues et littératures anciennes ; 4° Langues et littératures étrangères ; 5° Histoire et antiquités de l'Afrique ; 6° Géographie , 7° Langue arabe. Il pouvait être institué des cours complémentaires et des conférences principalement sur les sujets d'études pour lesquels l'Algérie fournit des éléments particuliers, sur les langues orientales, les dialectes algériens et l'épigraphie, etc. »

Les professeurs d'histoire, d'antiquités, de géographie, d'arabe, de langues et dialectes de l'Afrique septentrio-

nale devaient former une « section orientale, chargée d'étudier les questions qui intéressent l'histoire, la philologie et l'érudition orientale, de rechercher les travaux qui peuvent être entrepris dans cet ordre, de soumettre au ministre les mesures propres à les favoriser ». Elle pouvait s'adjoindre des membres associés habitant l'Algérie. C'était une miniature d'Institut d'Afrique.

L'Ecole ferait passer le baccalauréat ès lettres ; et les inscriptions pour la licence ès lettres « pouvaient être utilement prises au secrétariat » ; en bon français, cela signifiait que l'Ecole préparerait à la licence, et que ses étudiants iraient demander le diplôme aux Facultés de la métropole.

Toutes ces dispositions résultent évidemment de compromis plus ou moins heureux entre les divers projets préliminaires, et de concessions réciproques, dont quelques-unes faites au cours même de la discussion devant la Chambre et le Sénat. Mais, somme toute, l'Ecole des lettres d'Alger, telle qu'on l'avait conçue à Paris, devait être une expérience extrêmement intéressante à tenter, et dont le résultat importait au développement de tout l'enseignement supérieur français. Depuis quelques années, on avait entrepris de le réformer, sinon dans sa constitution, ce qui n'était pas très utile, du moins dans son esprit ; et il en était besoin, car, pour qui avait des yeux et le désir d'être sincère, l'existence des Facultés des lettres, au cours du XIXe siècle, avait été d'une désolante stérilité. Héritières des vieilles Facultés des arts, elles avaient suivi la routine d'ancien régime, et ne s'étaient pas encore bien nettement dégagées de l'enseignement secondaire ; elles n'avaient de vie véritable que deux ou trois fois par an, comme commissions d'examen, délivrant des diplômes auxquels elles ne préparaient point. Depuis la Restauration, elles avaient pris goût à la leçon publique, qui valait des succès oratoires, de théâtre quelquefois ; elles réunissaient ainsi quelquefois, autour de quelques chaires, le public instruit de la ville, et qui avait des loisirs. Un public, mais point d'élèves ; des lettrés, et point de professeurs ; des efforts, mais aucune méthode, aucun but. Suivant les variations de la politique universitaire, on étendait ou bien on restreignait leur nombre ; tantôt on créait une Faculté par département, et tantôt on en supprimait une vingtaine du coup ; ou bien on imaginait (1854) les Ecoles préparatoires à l'enseignement supérieur des lettres, moyen commode de faire patienter les villes qui avaient organisé des cours municipaux du soir, et qui, par orgueil, désiraient les voir consolider un jour ou l'autre, sous le nom de Faculté.

En 1880, une tendance nouvelle se marquait depuis peu, très forte, chaque jour plus fermement manifestée. On savait, et on admirait ce qu'étaient quelques Universités allemandes, de vrais séminaires d'études et de recherches. Et puis, surtout, on avait, en 1875, autorisé l'enseignement supérieur libre ; on avait alors des raisons de craindre qu'il ne se montrât vigoureux ; et on avait de non moins bonnes raisons de craindre que l'enseignement de l'Etat ne restât débile dans la lutte. A partir de 1877, toute une série de circulaires dessinèrent pour les Facultés des lettres un programme d'activité nouveau et fécond. On s'occupa d'abord à leur donner les élèves qu'elles n'avaient point, et à organiser le travail de ces étudiants. On créa les bourses de licence et d'agrégation (1877-1880); on envoya à la Faculté les maîtres auxiliaires des Lycées, recrutés par concours (1880) ; on diminua le nombre des leçons publiques, en invitant les professeurs à leur substituer des conférences pour les étudiants (1880); on créa des postes de maîtres de conférences (1877) ; on organisa la préparation par correspondance aux examens, on créa des bibliothèques circulantes (1880) ; on institua de nouvelles licences, celles d'histoire et de philosophie (1880), de langues vivantes (1881). Les professeurs furent bien avertis que la préparation aux grades, que la formation

des étudiants devenait leur tâche essentielle ; on n'interdisait point la « grande leçon » ; on jetait même des fleurs sur cette forme traditionnelle et désuète de l'enseignement, mais on la traitait, en réalité, de façon assez cavalière, avec l'espoir, apparemment, de la voir bientôt disparaître.

Ce n'était là, d'ailleurs, qu'une étape dans le grand plan de réformes. « Nous arrivons, dit une circulaire du 1er octobre 1880, au moment où, la préparation aux grades étant devenue une habitude facile et un accessoire, nous songerons surtout à la science et aux hautes études qui sont le grand devoir que les Facultés ont à l'égard du pays. ... La contribution que chaque centre d'enseignement apporte aux progrès de la grande culture littéraire et scientifique est forcément le signe par lequel on juge du mérite relatif des Facultés. » Dans ce dessein, on poussait les professeurs à entreprendre, en dehors de leur enseignement, des recherches personnelles ; on invitait les Facultés à créer des revues périodiques ; on entrevoyait l'organisation, à travers toute la France universitaire, d'un grand effort collectif de travail historique et littéraire.

C'est au plein de cette évolution que fut créée l'Ecole des lettres d'Alger ; c'est de cet esprit nouveau qu'est née la conception séduisante de la section orientale. Par elle, la nouvelle Ecole, mieux peut-être qu'une Faculté de plein exercice, prise par la routine de sa tradition, pourrait collaborer à la grande enquête qu'on instituait sur l'Algérie.

En France, disait le rapport fait au Sénat sur la loi de 1879, l'enseignement supérieur peut se maintenir dans un ordre exclusivement théorique. En Algérie, il doit être approprié aux conditions particulières du sol, du climat, de la religion, du langage et de la société... Le cadre de nos Facultés se prêterait difficilement à une semblable destination ; celui des Ecoles préparatoires, que nous vous proposons de fonder, offre plus de souplesse et d'élasticité ; il n'est limité par aucune tradition ; il n'aura aucune comparaison à redouter ; c'est une création d'un nouveau genre, que

nous nous efforçons de mettre en rapport avec les besoins nouveaux. Un jour viendra peut-être où nous sentirons nous-mêmes le besoin de modifier l'enseignement dans nos vieilles Facultés françaises et de substituer une variété féconde à l'uniformité traditionnelle qu'elles ont jusqu'ici subie.

On réservait donc à Alger l'honneur de tenter une décisive aventure. Le programme était magnifique. Il fallait que l'Ecole des lettres fût une Faculté d'hier, donnant au grand public quelques vulgarisations éloquentes ; une Faculté d'aujourd'hui, formant avec scrupule des étudiants, préparant les maîtres des lycées et collèges ; une Faculté de demain, créant la science, organisant la découverte de l'Algérie ! Mais quels moyens matériels et moraux lui donnait-on d'accomplir toutes les parties de ce beau programme ? Avait-on pris des précautions contre la routine des bureaux qui s'emploieraient, par instinct, à décourager les meilleures initiatives ? Des vices de constitution interne n'empêcheraient-ils pas les développements prévus ou espérés ? En fait, la nouvelle Ecole, après un feu de paille d'activité au début, se découragea vite devant l'impossible, et elle abandonna successivement toutes les tâches qu'elle avait embrassées à la fois ; seuls quelques-uns de ses membres individuellement, et par goût personnel, continuèrent, à travers bien des tracas, l'effort commencé.

Les « grandes leçons » furent assez vité enterrées ; elles étaient discréditées ; bien peu osaient dire, comme Michel Bréal (1882), qu'elles étaient « aussi utiles au fond pour le maître qui les professe que pour l'auditoire qui les entend » ; et, comme au surplus, leur préparation demandait un assez gros effort, les professeurs, pour la plupart, s'en débarrassèrent bien vite. Le « public mondain » d'Alger n'avait point désiré l'Ecole des lettres ; il ne s'intéressa guère à elle ; il eut une très brève curiosité ; et puis, il perdit d'autant plus vite l'habitude de venir à l'Ecole qu'on ne s'était guère soucié de la lui donner.

La formation des étudiants ? Ce fut une lamentable

comédie, et qu'avait bien prévue le député Duvaux. « Les Ecoles préparatoires... privées de la sanction des examens pour les licences seront désertes » : elles le furent. Dès la première année, les professeurs durent s'en émouvoir et affirmer que la préparation des candidats à la licence sans la collation du diplôme était une utopie ; longtemps ils répétèrent leur plainte, qui ne fut entendue qu'au bout de quarante ans. Pourtant ils faisaient tous les gestes de leurs collègues de France ; ils eurent de rares boursiers de licence, un ou deux par an; ils obtinrent d'avoir à eux un maître auxiliaire du lycée d'Alger ; ils créèrent une bibliothèque circulante ; ils organisèrent la préparation par correspondance. Conformément aux instructions ministérielles, ils relançaient avec acharnement les professeurs de collège, invitant les licenciés à devenir agrégés, et les bacheliers à se faire licenciés. Si l'on refusait, il fallait donner ses raisons ; et les malheureux, qui n'avaient point prévu cette conséquence de la création d'une Ecole des lettres algériennes, s'ingéniaient à trouver de valables échappatoires ; l'un alléguait des charges de famille, un autre le manque de livres, un troisième son grand âge. Gravement l'Ecole leur faisait représenter qu'ils avaient le devoir de faire quelques dépenses de bibliothèque, ou bien que, comme chefs de famille, ils devaient désirer se créer une situation meilleure; elle n'avait d'indulgence que pour l'âge. Tant bien que mal, on finissait par inscrire, au début de l'année, dix ou vingt candidats récalcitrants ; mais la plupart ne se décidaient pas à faire les devoirs qu'on leur imposait. En décembre 1882, un seul candidat, sur vingt, se trouvait en règle. L'Ecole, exaspérée de cette perpétuelle bouffonnerie, demandait enfin au ministre, qui s'en scandalisait, qu'on la déchargeât d'une préparation qui n'était que fiction, « les candidats s'abstenant d'envoyer les devoirs qui leur sont demandés ». La bonne volonté des professeurs avait rencontré là, suivant l'expression d'un recteur

d'alors, « une tâche vraiment ingrate et des étudiants semblables à leur tâche ». L'échec était complet ; il avait été immédiat.

Quant à la section orientale, l'espoir de l'institution, avant d'exister, avant même que l'Ecole fût inaugurée, elle était l'occasion de dissentiments violents, et bientôt elle devait succomber, après dix-huit mois d'une existence cahotée et sans gloire. Son président n'était pas le directeur de l'Ecole des lettres ; et il travailla à donner à la section une vie administrativement indépendante ; le directeur de l'Ecole voulait, au contraire, puisque cette section échappait à son autorité, la cantonner dans le rôle, très humble, d'une académie de province. Le professeur de géographie, docteur ès lettres, se refusait à être placé sous les ordres d'un professeur d'arabe qui n'était même point licencié ; peut-être n'était-il pas très satisfait déjà que le directeur de l'Ecole ne fût pas encore docteur. Quelques membres de la section orientale ne faisaient pas mystère de leur désir de ne point participer à l'enseignement. Dès avril 1880, le ministre devait adresser des admonestations paternelles :

> Une école qui existe à peine, qui n'a pas commencé ses cours, doit se faire connaître par d'autres actes que des querelles de ce genre. Tous les professeurs, qu'ils soient ou non de la section orientale, appartiennent avant tout à l'Ecole, et, à ce titre, ont des devoirs bien définis : les cours, les conférences, et, dans certains cas, les examens... La section orientale, à laquelle j'attache une grande importance, est avant tout une institution scientifique. Elle a un président et non un directeur ; c'est-à-dire que son principal devoir pour le moment est de se réunir et de traiter les questions qui intéressent le progrès des études orientales en Algérie. Il serait bon qu'elle devînt le centre d'une sorte d'Académie... Elle sera ce qu'elle méritera d'être... Je compte que vous ferez comprendre aux professeurs de l'Ecole des lettres que tous ces débats doivent finir.

On le leur fit comprendre, en effet ; et un accord se fit, souvent troublé, d'ailleurs, les jalousies, les rivalités sourdes se faisant jour partout où elles pouvaient; et cela dura quelque deux ans, jusqu'au jour où, à la suite de

nouveaux conflits, le directeur de l'Ecole ferma bruyamment derrière lui les portes de la section orientale, en jurant de n'y point rentrer. Et ce jour-là, la section orientale mourut, encore qu'elle ait tenu, près d'un an après, une dernière séance, de pure forme. Ses dissensions intérieures avaient empêché qu'elle commençât à réaliser aucun des rares projets qu'elle avait esquissés ; elle n'avait pas même pu créer la revue scientifique, qui devait lui servir d'organe. Une autre tentative de ce genre, faite en dehors d'elle, n'eut, d'ailleurs, guère plus de succès ; faute d'argent et faute d'entente, la *Revue de l'Ecole d'Alger*, qui se proposa de publier les travaux de la « section des lettres » en même temps que ceux de la section orientale, n'eut qu'un numéro (juillet 1880) ; elle succomba, avouait le directeur de l'Ecole, « devant des vanités qui ressemblent fort à de l'impuissance » (décembre 1880).

Pourtant, on fit, au début, de la bonne besogne, grâce aux missions qui furent d'abord assez libéralement accordées ; mission de Morel Fatio aux Baléares (avril 1881), mission Houdas-Basset en Tunisie, (décembre 1881-mars 1882), pour ne citer que les premières et les plus importantes. Mais les crédits étaient maigres, et surtout on avait compté sans la routine académique. Le recteur ne comprit guère que des professeurs pussent faire leur métier tout en courant les grandes routes ; il se sentait inquiet les semaines où trois ou quatre membres de l'Ecole, à la fois s'égaillaient à la recherche de manuscrits arabes ou de documents d'histoire. On tendait à ne voir là que des vacances indues; et peut-être quelques-uns abusèrent. Très sérieuse, l'administration invoqua les nécessités d'un enseignement, qui n'existait pas, de son propre aveu ; elle signala avec obstination au ministre l'éparpillement du personnel ; et elle finit naturellement par avoir gain de cause, le jour où les sympathies parisiennes du début se furent refroidies. « Les quelques voyages qui seront accordés, tranchèrent des instructions de 1883, seront placés de telle sorte que le cours régulier des études

ne soit pas interrompu et que tout ne puisse pas aller au hasard ». C'était l'enterrement. Il y eut bien, par la suite, quelques missions, mais qui n'étaient point payées sur le budget de l'Ecole, et qu'elle ne patronna point.

C'est dans cette époque d'incertitude, de disputes et de découragement (1880-1882) que Jules Lemaître participa à la vie de l'Ecole des lettres d'Alger. Il la vit qui, peu à peu, par le vice même de l'institution, par l'ambiguïté du système, par la pauvreté des ressources, laissait passer l'heure favorable, et se dérobait aux espoirs qu'on avait fondés sur elle, à Paris. Les querelles du personnel en furent la principale cause : c'est vrai; mais on avait tout fait pour les créer. Trois groupes : les professeurs chargés des enseignements classiques, que leurs collègues de la section orientale dédaignaient un peu, affectant de les traiter comme des mandarins de lettres, et qui se montraient à leur tour fort distants ; dans la section orientale, une constante opposition entre ceux des professeurs qui se considéraient comme des universitaires de bonne marque, estampillés en France, et leurs collègues arabisants dans lesquels ils ne voulaient voir que des manières de drogmans, bons tout au plus à tenir dans Alger une succursale de l'Ecole des langues orientales. Mais, en outre, que de causes d'échec ! Pas d'étudiants, des auditeurs de moins en moins nombreux, des professeurs, pour la plupart, vite dégoûtés et fatigués de dresser un fantôme d'enseignement, une administration facilement inquisitoriale et tatillonne; enfin, la désaffection et le désintéressement, assez justifiable, que marqua très vite la direction de l'enseignement supérieur.

Deux ans après sa création, l'Ecole des lettres, bien loin d'avoir affirmé l'esprit nouveau qui devait régénérer l'Université française, glissait à devenir, comme l'écrivait assez durement le recteur d'alors, une école « pseudo-supérieure », qui s'agitait « dans le chaos et le néant ». Et assez longtemps ses malheureux débuts pesèrent sur son histoire.

III

LES PREMIERS MOIS (PRINTEMPS ET ÉTÉ 1880)

Dans les premiers mois de 1880, on ne prévoyait guère ces raisons de proche découragement. On se hâtait de prendre toutes les mesures nécessaires pour ouvrir rapidement l'Ecole des lettres ; le dernier article de la loi du 20 décembre 1879, exigeait, en effet, que l'enseignement fût organisé pour l'année scolaire 1879-1880. Le délai était court.

Le décret constitutif des Ecoles supérieures est daté du 10 janvier 1880. Le même jour on procédait à la première nomination, celle de Masqueray, appelé en même temps à être professeur et directeur de l'Ecole des lettres. Il avait trente-six ans. Ancien secrétaire de V. Cousin, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé d'histoire et de géographie, il était depuis huit ans professeur au lycée d'Alger; il s'était fait connaître déjà, par plusieurs missions et par de nombreuses publications, comme un chercheur très actif, un savant d'avenir ; on lui devait notamment les premières fouilles faites à Timgad. Tout de suite, il établissait un projet de budget sommaire, où, voulant permettre à l'Ecole une vraie activité scientifique, il demandait de larges crédits pour la publication d'une revue, pour l'organisation de missions et pour la constitution rapide d'une bibliothèque.

Son premier collaborateur était déjà sur place, M. Houdas, un vieil algérien, professeur de la chaire publique d'arabe d'Alger, qui, d'office, devint titulaire de la chaire d'arabe vulgaire ; il allait bientôt présider la section orientale.

Peu à peu le ministère fit les autres nominations (mars-avril). Alaux, professeur au lycée de Nice, docteur ès lettres depuis un quart de siècle, fut désigné pour la chaire de philosophie ; il devait être le doyen d'âge de la nouvelle Ecole. Quelque trente ans avant, il avait écrit plu-

sieurs recueils de poésies, où il chantait, sur le mode lamartinien, son enfance et sa jeunesse, ses petites sœurs, sa pure fiancée, sa digne épouse, et les élans ingénus de son âme religieuse. Ensuite, il avait publié de nombreux ouvrages de métaphysique, où, en bon disciple de Cousin, il exécutait des variations sur l'alliance de la raison et de la foi, fort incurieux d'ailleurs de toutes les nouveautés philosophiques et ne cherchant point à renouveler sa science ni à mieux éclairer ses convictions.

De Crozals, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, docteur ès lettres (1878), maître de conférences à la Faculté des lettres de Rennes, fut nommé professeur de géographie de l'Afrique. « Vous remarquerez, écrivait le ministre au recteur (13 avril), que des docteurs n'ont pas hésité à accepter des postes pour lesquels ce grade n'est pas nécessaire ; je suis heureux de pouvoir, en les nommant, montrer que je compte beaucoup sur l'avenir des Ecoles d'Alger. Vous insisterez, comme je l'ai fait moi-même, pour que tout chargé de cours non docteur présente ses thèses sans retard. J'ai reçu, à cet égard, des engagements qui doivent être tenus. »

A la chaire de langues et littératures étrangères, on affecta M. Morel-Fatio, ancien chartiste, jeune attaché à la Bibliothèque nationale, chargé de mission en Espagne, qui s'était fait connaître, depuis plusieurs années, par des travaux érudits, par ses recherches sur les littératures néo-latines. Si el Achemi ben si Lounis, assesseur près de la cour d'Alger, fut nommé maître de conférences de dialectes berbers algériens. Antoine, professeur au lycée de Clermont, excellent philologue, fut chargé de l'enseignement des langues anciennes. La chaire de littérature française échut à Jules Lemaître. M. René Basset, qui sortait alors de l'Ecole des langues orientales, fut appelé au cours complémentaire de littérature arabe. Cat, professeur au lycée de Charleville, fut nommé maître de conférences de géographie, et Belkassem ben Sedira, maître de conférences d'arabe vulgaire. L'énumération de ces hommes,

qui, presque tous, se sont acquis, par la suite, un beau renom, et quelques-uns même, ce qu'on appelle la gloire dans le monde de l'Université et de l'érudition, suffit à marquer le souci qu'on eut, à Paris, de constituer dans l'Ecole des lettres d'Alger, dès ses débuts, une vaillante et digne équipe de travailleurs.

On comptait que les cours commenceraient à la rentrée de Pâques vers la mi-avril. Il fallait, au plus tôt, trouver un local provisoire pour installer l'Ecole, en attendant la construction du futur palais des Ecoles supérieures. Le choix n'était pas grand, dans une ville étroite et déjà surpeuplée. Dès 1879, on avait songé à une vieille maison mauresque, sise 3 rue Scipion, qui appartenait aux Domaines ; elle avait servi de demeure (1848-1850), à Ahmed bey, l'ancien bey de Constantine, après sa reddition; puis on y avait installé le Conseil de guerre ; elle abritait alors un bureau topographique militaire ; et elle devait, continuant ses avatars, après avoir été un établissement universitaire, devenir le commissariat central de police, pour enfin n'être plus qu'une maison particulière, fort menacée de disparaître dans les prochains embellissements d'Alger. On résolut d'y installer à la fois l'Ecole de droit, l'Ecole des sciences et l'Ecole des lettres, qui s'y serreraient à l'étroit, en attendant de pouvoir faire meilleure figure, chacune dans ses meubles. Le ministre ratifia la proposition qui lui en était faite, mais sans enthousiasme, et en exigeant (février 1880) qu'on se mît tout de suite en quête d'un autre local.

Cette installation n'avait qu'un avantage ; elle était centrale; la rue Scipion débouchait sur la rue Bab-Azoun, la plus fréquentée de la ville ; mais elle était extrêmement étroite et noire. « Il suffisait, écrivait plaisamment de Crozals, en 1881, d'un bourricot avec ses deux couffins pour arrêter net professeurs et élèves. » La maison pittoresque, mais humide et sombre, ressemble à toutes les petites maisons mauresques : beaucoup de recoins, et point de pièce vraiment habitable pour des européens. Au

rez-de-chaussée une seule salle utilisable, encore que bien peu éclairée ; les autres pièces parfaitement obscures, ne pouvaient compter que comme caves, bonnes à recevoir les collections de l'Ecole des sciences. Au premier étage on installa l'Ecole des lettres qui dut d'ailleurs prêter son local, pour quelques cours, à l'Ecole des sciences. Une grande salle, assez haute de plafond, éclairée par trois fenêtres, donnait sur la cour ; on pouvait y faire tenir avec un peu de bonne volonté quelque soixante-dix chaises. Ce fut la salle des cours publics, celle où débuta Jules Lemaître. Une galerie couverte menait à deux autres pièces, deux boyaux étroits plutôt, dont on fit des salles de conférences, sous le nom rituel de salle A et salle B. Le deuxième étage avait une disposition analogue ; on y installa l'Ecole de droit. Quant à l'Ecole des sciences, elle dut éparpiller ses quelques chaires entre quatre maisons de la ville. La bibliothèque, encore inexistante, alla, après quelques hésitations, s'installer 15 passage Malakoff, où elle ouvrit ses portes le 5 juin.

A la fin d'avril, la plupart des professeurs avaient rejoint leur poste : on put inaugurer les cours, — des cours qui devaient à peine durer deux mois. La séance d'inauguration eut lieu rue Scipion le lundi 3 mai 1880, à quatre heures et demie du soir, sous la présidence de M. Belin, recteur de l'Académie. Il prononça, devant un public nombreux des paroles fortes et réconfortantes :

M. le ministre a pensé, avec raison, que, dans un centre universitaire, l'enseignement supérieur n'était réellement organisé que le jour où, à côté des écoles de droit, de médecine et des sciences, s'élevaient de nombreuses chaires pour l'étude des lettres, pour ces études qui, sans avoir, en apparence du moins, d'application pratique immédiate, ont le privilège singulier d'élever l'homme au-dessus des préoccupations et des intérêts vulgaires ; il a également voulu donner satisfaction aux légitimes impatiences de notre grande cité algérienne, où les esprits sont si librement curieux, si avides d'instruction, si convaincus qu'une société ne peut grandir, quand elle soigne seulement sa prospérité matérielle et consent à se désintéresser de la recherche des hautes vérités. L'attente du

public libéral, Messieurs-les professeurs, ne sera point, grâce à vous, déçue ;... vous avez tous la noble tradition de l'enseignement universitaire. Vous saurez donc, autour de vous, éveiller le désir de la forte culture intellectuelle, susciter, avec l'amour du bien et du beau, le goût passionné, mais éclairé, du vrai.

Masqueray, plus optimiste encore, magnifia le rôle de la naissante Ecole :

L'avenir qui l'attend n'est pas incertain ; car l'enseignement supérieur est et demeurera l'expression de l'Algérie parvenue à sa maturité.

Nos collègues de l'Ecole de droit, de l'Ecole de medecine et de l'Ecole des sciences nous attendaient ; nous voici venus compléter le groupe des travailleurs qui défricheront dans tous les sens, sous toutes les formes de la pensée humaine, cette Afrique septentrionale, obscure il y a cinquante ans, éclairée déjà jusqu'à ses dernières limites. La passion du vrai, le goût des études indépendantes, le sentiment de nos devoirs publics nous unissent...

La linguistique est une source à laquelle nous puiserons tous avec ardeur. Enveloppés par deux millions et demi de Berbères arabisés, nous multiplierons nos efforts pour former une génération capable de les initier sans violence à nos idées, à nos lois, à nos sciences.

C'est au public algérien tout entier que nous adressons nos remerciements. C'est à son ardeur pour l'étude, à sa rare culture, que nous devons notre existence, et c'est encore sur lui que nous comptons pour nous soutenir de ses encouragements, pour nous signaler nos défaillances, dans l'œuvre civilisatrice que nous poursuivons

Jules Lemaître n'assistait point à cette belle séance, où quelques phrases un peu bien ronflantes, lui eussent peut-être rappelé ce discours du conseiller de préfecture aux Comices agricoles d'Yonville, qu'il lisait à ses élèves du Havre, pour leur apprendre à ne point parler ni penser de la sorte. Il n'arriva que quinze jours après, et sa venue permit de compléter le programme des cours que l'Ecole offrait au public algérois, en cette fin de printemps 1880 :

PHILOSOPHIE : M. Alaux. — La philosophie du XVIIIe siècle : J.-J. Rousseau.

LITTÉRATURE FRANÇAISE : M. Lemaître. — Les moralistes français (*Imitation de Jésus-Christ*, Montaigne, Pascal, La Rochefoucauld, La Bruyère, Vauvenargues), les vendredis à cinq heures. — Conférences préparatoires à la licence, les samedis à huit heures et demie.

LITTÉRATURES ANCIENNES : M. Antoine. — Caractères de la poésie latine au siècle d'Auguste, et particulièrement dans Virgile.

LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES : M. Morel Fatio. — Le théâtre espagnol (Le cours ne s'ouvrit qu'à la fin de juin, pour la forme).

HISTOIRE ET ANTIQUITÉS DE L'AFRIQUE : M. Masqueray. — Transition du christianisme à l'islamisme dans l'Afrique septentrionale.

GÉOGRAPHIE DE L'AFRIQUE : M. de Crozals. — Connaissance de l'Afrique dans l'antiquité.

ARABE VULGAIRE : M. Houdas. — Formation de la langue arabe

LITTÉRATURE ARABE : M. Basset. — Littérature arabe antéislamique

GÉOGRAPHIE : M. Cat. — Le bassin de la Méditerranée.

Ces cours furent suivis d'abord avec assez de faveur ; un journal local, l'*Akhbar*, donna quelques comptes rendus détaillés des premières leçons, mais de celles seulement qui intéressaient l'Algérie. La philosophie et la littérature firent prime : Alaux et Lemaître durent refuser du monde, encore que la saison fût déjà peu favorable à s'entasser, l'après-midi, dans une salle trop petite pour son public. Soixante-dix auditeurs étaient régulièrement inscrits ; les dames et les jeunes filles y comptaient pour un bon tiers ; et le directeur de l'Ecole, estimant que cet empressement témoignait le haut degré d'instruction de la population féminine d'Algérie, disait son espérance de voir leur nombre augmenter vite ; il réclamait tout aussitôt une salle plus grande.

Jules Lemaître retrouvait là son public du Havre ; il y avait même dans la salle, comme là-bas, les meilleures élèves des pensionnats en vogue ; et puisqu'il répétait un cours qu'il avait déjà fait, un an auparavant, son illusion pouvait être complète. Il nous est facile de reconstituer une ou deux de ses leçons, les premières, celles où il parla de l'*Imitation de Jésus-Christ*, car il les a écrites et publiées dans l'unique numéro de la *Revue de l'Ecole d'Alger*, paru au début de juillet 1880 ; il est vraisemblable, d'ailleurs, que la rédaction date du Havre.

Jules Lemaître s'efforce, dans ce travail, de comprendre, de deviner plutôt, l'auteur inconnu de l'*Imitation*,

« le saint le plus exquis du moyen âge ». Aucun document, aucun effort d'histoire pour reconstituer le milieu et l'époque où parurent le livre ; il ignore toute recherche antérieure ; il ne sait pas, sans doute, il ne veut pas savoir que peut-être l'*Imitation* n'a pas un auteur, mais plusieurs et que sa composition est apparemment l'œuvre de plusieurs siècles. Sur sa table de travail il n'a mis que l'*Imitation*, et encore pas dans le texte original, dans une vieille traduction du XVIIIe siècle; il feuillette, cherchant tout ce qui, dans cette doctrine « qui répugne à nos faibles cœurs », peut toucher un profane, tout ce qui peut instruire, émouvoir ou amuser une intelligence artiste et sceptique. Il dit : ce passage me plaît, et cet autre point ; il discute, il interpelle, avec un peu d'ironie, le « saint religieux », le jugeant parfois trop peu aimable. La composition est lâche : onze chapitres que l'auteur ne prend pas toujours soin de relier, chacun contenant deux ou trois vues sur le livre, des notations charmantes, des hypothèses, des manières de rêve. De place en place des vers de Musset, de Molière, de Leconte de Lisle, des citations latines, mainte gentillesse d'expression, picorée au hasard des lectures, et mise en bonne place ; l'auditeur, le lecteur saluent évidemment au passage ces marques de goût, ces preuves de culture. Pour finir, Jules Lemaître évoque les morts; il imagine que d'autres « moralistes », La Rochefoucauld, Montaigne, viennent converser avec l'auteur de l'*Imitation* : ce sont déjà de ces « En marge des vieux livres », que, plus tard, il aimera tant à écrire. Bien entendu, il a trouvé, en cours de route, l'occasion de glisser anonymement son sonnet des *Médaillons*, encore inédit pour quelques semaines :

> Il touche au but rêvé, le pieux solitaire,
> Parents, amis, plus rien ne l'attache ici-bas.
> .....

Et cela se termine, après vingt-quatre pages, sur une belle image : la vision d'un vitrail gothique où un corps

rigide d'ascète baigne dans une lumière colorée et charmante. On s'aperçoit alors qu'on ne sait rien de plus sur l'*Imitation* ; mais on n'a point eu une minute d'ennui, pendant qu'on suivait les méandres capricieux de la pensée du critique.

Ce joli travail, alerte et négligent, faisait singulière figure dans la *Revue de l'Ecole d'Alger*, précédé de deux articles érudits sur *la Vénalité des offices de judicature dans l'ancienne France* et sur *l'Ablatif en D dans l'ancienne langue latine*, et suivi d'un article très poncif, sur *les Variations de la morale*. Ce n'était certes point pour accueillir des œuvres comme celle de Jules Lemaître qu'on invitait, vers 1880, les Facultés à créer des périodiques ! La *Revue* manquait vraiment d'unité. Elle fit bientôt à ses collaborateurs une surprise désagréable, les convainquant, s'il en avaient douté, que la littérature universitaire coûte plus qu'elle ne rapporte. Dans la hâte qu'ils avaient de produire un témoignage de leur activité, les professeurs de l'Ecole des lettres n'avaient point attendu qu'un crédit fût officiellement attribué à la revue; ce crédit ne vint point ; l'imprimeur présenta sa facture avec un peu d'insistance ; il fallut le régler ; le ministre n'accorda qu'une maigre aumône de cinq cents francs (février 1881) ; le surplus de la dépense dut être réparti entre les membres de l'Ecole. Et, par surcroît, les auteurs durent payer leurs tirages à part, dont on avait promis de leur faire le don gracieux. La légende veut que Jules Lemaître ait accepté sans philosophie cette petite plaisanterie du destin. Et ce malaise, en tout cas, ajouté à d'autres, explique que la *Revue* n'ait pas eu une longue histoire.

Au moment où parut l'article sur l'*Imitation*, les vacances avaient commencé (5 juillet 1880), interrompant agréablement une année scolaire de deux mois. Mais Jules Lemaître n'était pas encore quitte de sa tâche universitaire : restait à faire passer les examens de baccalauréat (5-10 juillet) ; il fut naturellement du jury, qui, sous la

présidence de Crozals, examinait les candidats à la première partie ; cinquante-quatre candidats, sur lesquels sept seulement furent reçus ! Le jury, qui ne pèchait point par indulgence, dénonça la « faiblesse scandaleuse des candidats » ; c'était déjà de tradition.

Jules Lemaître eut pour sa part à donner un sujet de composition latine, ainsi qu'un texte de version latine, et à corriger les compositions. Il ne demanda point aux candidats, comme ses collègues, de faire parler Marcus Aurelius Scaurus devant les Cimbres, pour leur représenter la grandeur de Rome ; ou de faire écrire Sénèque à Néron, pour lui reprocher le meurtre de sa mère ! Il les pria d'imaginer une lettre de Boileau qui voulait consoler Racine de l'échec de Phèdre et lui disait l'utilité des ennemis ; pour une composition latine, c'était un sujet moderne. Dans les dix-sept copies qui s'offraient à lui, il en jugea huit comme irrémédiablement mauvaises, huit autres passables, à condition qu'elles fussent compensées par une autre note, une seule assez bonne. L'annotation de ces copies n'a rien qui puisse intéresser. Comme version latine, il donna un joli texte où Pline le jeune dit sa bonté envers ses esclaves ; mais il n'en fut pas incliné vers la mansuétude ; sur dix-huit candidats, onze se virent déclarés franchement mauvais, cinq à peine suffisants, et deux seulement acceptables. Le jeune professeur n'était pas décidément un « bon juge » ; il avait la foi et défendait, comme il pouvait en ces jours d'examen, la cause déjà menacée des humanités.

Et, dès la session terminée, il s'embarqua pour la France, après sept semaines de séjour à Alger. Il n'avait guère eu le temps d'en jouir, encore que son enseignement — deux heures par semaine — ne lui eût demandé aucune préparation, et qu'il ait eu tout le temps qu'il pouvait souhaiter pour flâner. Alger, au premier abord, ne lui plut point. Il estima qu'il y faisait bien chaud et que la verdure y était moins fraîche que sur les bords de la Loire ! Dès le mois de juin, quelques jours après son arrivée, il composait *Nostalgie*, la première pièce des *Petites Orientales*, qui, bien loin d'être un salut à l'Algérie, n'est qu'un acte d'amour fervent vers le pays natal abandonné :

Car la nature ici ne m'est plus une mère.
.....
Elle ne comprend pas nos besoins de tendresses ;
L'éclat de ses couleurs éblouit sans charmer ;
Sa clarté sans pénombre ignore les caresses,
Et ses contours sont durs comme un refus d'aimer.
.....
J'ai trop souffert ici du ciel indifférent.

Après avoir traduit son impression dans le ton élégiaque et sur le rythme large des grands romantiques, il la reprit, le même mois, dans *Midi*, en de petits vers cocasses et railleurs — sa manière préférée — où réapparaissait son esprit gavroche :

Sous le blanc soleil qui détraque,
La place du Gouvernement,
Dont le sol se fendille et craque,
Est blanche impitoyablement.
.....
Sous le blanc soleil qui consume,
Des palmiers fréquentés des scheiks
(Ils sont en zinc, je le présume)
Erigent leurs panaches secs.
.....
Rien n'est vert, ici, que l'absinthe
Où le Roumi se va noyant.
.....

Il ne paraît pas s'être montré très curieux, pour commencer, d'exotisme. Ses premiers vers ignorent la ville arabe ; c'est en hiver seulement que ce poète nonchalant accepta de monter vers la Kasbah.

Dès qu'il fut libre, il se hâta de rejoindre les bords bien-aimés de sa Loire, le village de Tavers, où il avait passé son enfance ; en septembre, il y écrivait un sonnet *La Loire*, qui eût pu trouver place dans les *Médaillons*, à côté d'autres pièces inspirées par la contemplation amoureuse de sa chère province.

Les Médaillons parurent pendant ces vacances de l'an-

née 1880 ; c'était sa première œuvre ; il l'avait vraisemblablement envoyée à l'éditeur au moment où il quittait le Havre. Jules Lemaître était désormais consacré poète, et il venait prendre sa place, au bout de la table, à côté de tous ceux dont il faisait ses délices ordinaires. Un peu de gloire jaillissait sur lui, et le directeur de l'Ecole des lettres, Masqueray, qui, jusqu'alors, n'avait peut-être pas fait grande attention à lui, puisqu'il n'était ni historien ni géographe, s'empressa d'ajouter à son rapport un paragraphe de vives félicitations :

Je réserve à sa place d'honneur le volume de poésies publié par M. Lemaître, cette année même, sous le titre *Les Médaillons*. Parmi les poètes excellents dont s'honore l'Université, il n'en est guère qui l'emportent sur M. Lemaître par la précision de la forme, la variété des idées renfermées dans des cadres étroits, le choix rigoureux des mots pittoresques, enfin l'aisance avec laquelle ce poète de vingt-huit ans manie le rythme et la langue en maître consommé. Nous estimons en M. Lemaître, plus qu'un professeur de belles-lettres, un littérateur de race et d'avenir.

Un nouveau témoignage confirmait l'excellence de ce pronostic. En août 1880, Jules Lemaître publiait dans la *Revue bleue* un article sur Leconte de Lisle, très probablement écrit au Havre, comme les *Médaillons*. Il y étudiait, avec une belle clarté d'intelligence, l'œuvre difficile de l'auteur des *Poèmes barbares* ; il disait son penchant pour ce poète très *moderne* — son plus grand éloge, alors ! — qui « sonne glorieusement l'heure où nous sommes », et qui satisfait pleinement ses désirs esthétiques et ses aspirations philosophiques, aux heures où il se sent « infâme au point de penser que Lamartine fait gnangnan, que Hugo fait boumboum ! » De la finesse, une rare faculté de tout comprendre, des impertinences, c'était déjà la manière des premiers *Contemporains*.

Dès l'automne 1880, la fortune littéraire de Jules Lemaître était commencée. En novembre, il revenait à Alger avec tout le prestige que pouvaient avoir alors un critique lu et un poète imprimé.

IV

DE NOVEMBRE 1880 A MARS 1882

L'Ecole des lettres rouvrit ses cours le 3 novembre 1880; la séance solennelle de rentrée eut lieu, à l'Hôtel de ville, le 23 décembre. L'Ecole avait maintenant un maître de conférences de langue syriaque; elle comptait ouvrir bientôt un cours d'épigraphie latine. On repartait sur des espoirs nouveaux, comme il était permis au début d'une année scolaire ; l'affiche avait fort belle apparence.

Peu de Facultés, disait le recteur, offrent à leurs auditeurs des cours plus nombreux et plus variés...; ses douze cours donnent satisfaction à toutes les curiosités et à tous les goûts honnêtes de l'esprit.

Quelle diversité dans ses cours et conférences ! devait s'exclamer bientôt Masqueray. La littérature latine et la littérature arabe, le syriaque et le français, le berber et la philosophie, les langues romaines et l'histoire de l'Afrique y sont mêlés si bien qu'au premier coup d'œil on ne sait si notre affiche est empruntée à la Sorbonne ou au collège de France... L'Ecole supérieure des Lettres d'Alger sera assez large pour qu'une Faculté s'y meuve à l'aise.

Mais la jeunesse algérienne restait indifférente à ces éloquents appels et à ces témoignages d'intime satisfaction.

L'Ecole allait se trouver plus au large ; elle allait quitter l'incommode rue Scipion, qu'elle partageait avec les autres écoles. Le 3 janvier 1881, elle s'installait assez confortablement 2 rue de la Licorne, à l'angle de la rue des Consuls, dans la maison Alphandéry, où elle occupa la totalité du premier étage. Elle n'y resta que deux ans ; le quartier était excentrique et le nouveau local inconnu du grand public ; les professeurs attribuèrent volontiers à cet éloignement la rareté, chaque jour plus grande, de leurs auditeurs.

Seuls les cours de Jules Lemaître ne connurent point cette défaveur. Il étudiait tous les lundis, à huit heures et demie, les auteurs du programme de licence ; ce qui ne

devait pas l'embarrasser beaucoup ; à la mi-décembre 1880, il n'y avait aucun candidat régulièrement inscrit pour cet examen ! Le cours public avait lieu le samedi à cinq heures sur la *Comédie originale du* XVIIIe *siècle : Sedaine, Marivaux, Diderot*, etc. Jules Lemaître, fidèle à la tradition universitaire, tenait beaucoup à la vieille leçon publique ; il la défendait volontiers, et autrement que par l'exemple :

Quand même des conférences de ce genre ne feraient que procurer pendant une heure un plaisir un peu plus relevé et délicat que les autres plaisirs, ce serait assez pour justifier ces cours publics, tant décriés par une partie de la jeune Université et par les circulaires mêmes du ministre. Eh ! qu'y aurait-il de plus, je vous prie, dans des leçons « sérieuses » et « fermées » ? Absolument rien, qu'un plus grand nombre de citations et de renvois à des textes anciens ou à des livres allemands. Mais le professeur aurait plus tôt fait de passer ses notes aux étudiants en y ajoutant quelques indications et quelques conseils. Ce serait autant de gagné pour ses travaux personnels, et pour ses plaisirs ou son sommeil. Ce qu'il faut aux étudiants, c'est une direction et des causeries, non des lectures de petits papiers et de « fiches » par un monsieur qui aurait mieux à faire. C'est la « petite leçon » comme on la comprend souvent, qui est inutile, non la « grande », cette calomniée. Et c'est aussi la petite leçon qui est commode au professeur et bonne à sa paresse d'esprit (1885).

Le succès était grand de ces leçons ingénieuses et disertes. « Nous attachons un prix exceptionnel, écrivait Masqueray, en fin d'année scolaire, aux leçons purement littéraires de M. Lemaître dans une école où la passion moderne de l'érudition et des connaissances techniques doit être au moins compensée par l'invention personnelle, et, qu'on me permette de le dire, par le talent ». Il lui faisait le grand honneur de le proposer, « à titre de récompense exceptionnelle », pour les palmes académiques. « Vous avez constaté, écrivait-il, au recteur, le 2 décembre 1880, avec quel soin et quel succès M. Lemaître fait le cours de littérature française à l'Ecole des lettres. Un service si bien rempli me semble mériter d'être honoré surtout au début d'une institution » ; et il renouvelait le 14 juin 1881 sa proposition, qui n'eut d'effet que le 14 juillet 1882. Jules Lemaître était trop jeune, et l'on ne galvaudait point la décoration violette !

Le brillant professeur aurait eu d'ailleurs une bonne raison, à défaut d'autres, pour se montrer particulièrement soigneux, cette année-là, de ses leçons. C'était sa thèse française qu'il parlait, en même temps qu'il l'écrivait ; il devait la déposer au début de l'année 1882, l'imprimer la même année sous le titre de *La Comédie après Molière et le Théâtre de Dancourt* (1882), et la soutenir enfin, le 12 février 1883.

Le plan de son cours nous est connu :

C'était s'engager, dit Masqueray, très probablement d'après un résumé de J. Lemaître lui-même, à tracer un large et lumineux tableau de la comédie, au commencement du XVIIIe siècle, et M. Lemaître a tenu parole. Dans une première partie de son cours, le professeur a montré que Dancourt est l'auteur le plus original entre Molière et Marivaux ; dans une seconde que les quarante comédies de ce fin observateur sont la peinture la plus juste et la plus vivante des mœurs de son époque ; dans une troisième partie, enfin, que Dancourt peut être considéré comme le père du vaudeville.

C'est, en somme le plan même de la thèse qui est divisée en deux parties : 1° *De Molière à Dancourt* : étude des contemporains et des successeurs immédiats de Molière, d'où ressort, par contraste, l'originalité de Dancourt ; 2° *Dancourt*. La troisième partie du cours de 1880-1881 (Dancourt père du vaudeville), qui devait être assez brève, a été coulée dans la deuxième partie du livre et fondue avec elle.

On peut donc lire le livre avec l'assurance d'avoir une image assez fidèle du cours que Jules Lemaître prononça à Alger. Il a une modeste apparence auprès des thèses d'aujourd'hui, ce « trop léger Dancourt », — l'expression est de J. Lemaître — ; et, même alors, on ne lui fit pas grand accueil en Sorbonne. Aucune recherche ; pas d'histoire littéraire ; pas même une biographie de Dancourt ; l'auteur n'a rien consulté, en dehors de répertoires, assez

récents, du théâtre français du XVIIe et du XVIIIe siècles, où il trouvait ses textes. Et il feuilleta ces vieilles comédies, comme naguère il parcourait sa vieille *Imitation* ; il nous dit, avec légèreté et avec esprit, ses découvertes, bien assuré au fond qu'il satisfait pleinement notre curiosité, que nous ne voulons pas savoir plus, et qu'aucun de nous, au sortir du cours, ou bien le livre fermé, n'ira ouvrir le théâtre de Dancourt pour vérifier ou achever de s'instruire.

Jules Lemaître a été intéressé par tous les détails pittoresques que donnent les comédies de Dancourt sur les mœurs du XVIIIe siècle ; il les relève diligemment, et les met souvent en valeur. Mais ce n'est peut-être pas là ce qui nous plaît le plus aujourd'hui, dans son livre : on y est vraiment amusé par la façon dont il parle du XVIIe siècle. Il écrit pour la Sorbonne, et il n'ose pas tout à fait rejeter sa simarre de professeur. Mais comme on sent sa fatigue du grand siècle, dans l'admiration duquel il a été nourri ! Il devait y avoir, écrit-il ingénument, « dans ce siècle d'autorité d'horribles cuistres en tout genre ». Il parle sans enthousiasme de La Fontaine, qu'il juge candide ; et je ne suis pas bien sûr qu'il ne préfère pas à ses meilleures fables certaines « fables tintamarresques », fort modernes, qu'il a l'impertinence de citer — en note. Il a pour Molière la déférence traditionnelle, et qui était de rigueur dans l'Université, mais pas plus ; il est très influencé par ses admirations naturalistes, par la campagne de Zola sur la précellence du théâtre réaliste. Il juge que Molière n'est pas assez vrai ; il est plein de réserves insinuées sur le grossissement exagéré des caractères et des situations. A propos de Molière et de Dancourt, toute occasion lui est bonne pour saluer, au passage, d'un compliment les auteurs qu'il préfère, ceux du XIXe siècle et surtout les contemporains : Balzac, Th. Gautier, Augier, Th. Barrière, Daudet, Sardou, Labiche, Gondinet, Meilhac et Halévy ; il compare telle scène de Dancourt à une situation d'un vaudeville moderne, et conclut : « Ce n'est

pas un mince honneur pour Dancourt » ; il ne le louerait certes point de rappeler Molière.

Cette manière gamine et moqueuse de parler, ces opinions voulues impertinentes, qu'il désavoua plus tard, il en usait toutes les fois qu'il prenait la parole ; et elles étaient évidemment faites pour agréer à un auditoire restreint, cultivé et qui lui était fidèle, beaucoup plutôt qu'au grand public, moyennement instruit, donc traditionnaliste, et qui ne connaît point d'avance l'orateur qui se présente à lui. On aimait fort les conférences à Alger, et une Société des beaux arts, des sciences et des lettres y distribuait assez régulièrement cette sorte de divertissements gratuits et publics du soir, qui, à défaut du théâtre, plaisent aux familles de petite bourse. Jules Lemaître était évidemment obligé de s'y faire entendre. A vrai dire, le premier rôle, dans ce genre de spectacles, était dévolu de droit à son collègue Alaux, doyen d'âge et de titres, poète chevronné, vétéran de la pensée, et qui, depuis un quart de siècle, avait pris l'habitude de tendre aux foules la bonne parole philosophique, littéraire ou politique. J'imagine que J. Lemaître ne demanda pas mieux que de s'effacer devant lui ; on conte même qu'il le fuyait très soigneusement, car Alaux, toujours poète, voulait de temps en temps consulter le jeune homme sur ses propres vers ; et la facture n'en retardait guère sur la mode que d'une quarantaine d'années !

Jules Lemaître prononça, le vendredi 5 décembre 1880, une conférence publique et gratuite à la Société des beaux Arts sur les *Contemplations* (V. Hugo) — encore un travail rapporté du Havre. Du moins, cette conférence fut annoncée, et l'annonce point démentie ; mais je n'en ai trouvé aucun compte-rendu dans la presse locale, encore que ce fût une habitude de ne jamais négliger les louanges imprimées dues à un conférencier ; j'ai inutilement cherché de même quelque article où il fût parlé de ses cours ; je n'ai trouvé mention de lui que dans quelques lignes de l'*Akhbar* (30 décembre 1880) élogieuses pour

les *Médaillons*, mais où l'on paraît ignorer totalement que l'auteur est vivant et habite Alger.

Une fois encore, Jules Lemaître eut l'occasion de s offrir, aussi vainement, en pâture, aux journalistes. Le 27 février 1881, la Société des Beaux-Arts donnait une matinée littéraire et musicale en l'honneur de V. Hugo, manifestation plus politique d'ailleurs que littéraire. C'est Alaux, naturellement, qui prononça l'éloge solennel de V. Hugo, Jules Lemaître tint un second rôle, en lisant le *Petit roi de Galice, la Chanson du Reître, le Cimetière d'Eylau*. Les journaux turent le nom de ce comparse, sauf un, l'*Akhbar*, qui lui reprocha d'avoir choisi, pour cette lecture, des pièces vraiment... trop longues.

Aussi bien, ce n'est que sur le tard, en plein succès, et très sollicité, que Jules Lemaître parut se plaire à l'exhibition publique de la conférence. En 1881, il préférait écrire à loisir, chez lui, ou au café, pour des auditeurs ou des lecteurs choisis, son cours de la semaine suivante, son plus prochain article, une pièce de vers. Il a daté du 1er janvier 1881 une petite pièce, *à Sully Prud'homme* — des vœux de bonne année, — qui ferment les *Petites Orientales*, et marquent son goût pour le « poète des douleurs intimes », qui dit « les subtils regrets » et les « vaines tendresses », dont l'influence apparaît si évidente dans les poésies qu'il allait écrire quelques mois après, au plein d'une crise sentimentale. C'était, cette année-là, son poète préféré. Il écrivit sur lui deux articles, qui parurent dans la *Revue bleue* en décembre 1881, et qui prirent place, en 1885, dans le premier volume des *Contemporains*. Il aimait en Sully Prudhomme une « âme vraiment moderne » — encore ! — peinte par un psychologue pénétrant doublé d'un artiste infiniment délicat » ; il avouait ses « particulières tendresses » pour le recueil de la *Vie intérieure* ; et il citait, en finissant, ses propres stances *A Sully Prud'homme*, inédites encore et anonymes, comme offrande de gratitude et d'amour.

Dans le même temps il collaborait au *XIXe Siècle*, et

écrivait dans la *Nouvelle Revue*, le journal de Mme Adam.

Six pièces des *Petites Orientales* sont datées de février et de mars 1881 : *Dans la Kasbah; A une Mauresque; Le Narghilé ; Des Sages* (février) ; *Danse de Nègres ; Les petits Biskris* (mars). Elles témoignent que Jules Lemaître eut une curiosité, brève mais vraie, pour la ville arabe. Ses petits vers, grêles, ingénieux et précis, décrivent sommairement, après Fromentin, après Loti, — et d'après Fromentin — les visions

> Que dans les ruelles étroites
> Machinent l'ombre et les rayons
> En l'absence des lignes droites.
> .....
> Le pavé serpente inégal
> Dans l'ombre claire sous ces voûtes
> Où le grand soleil vertical
> Çà et là filtre en larges gouttes
> .....
> Et flambe et triomphe, exalté
> Par l'ombre intense et violette.

Le soleil montait, dit Fromentin, l'ombre insensiblement se retirait au fond des rues, et l'obscurité qui s'amassait sous les voûtes, la profondeur assombrie des boutiques, le pavé noir qui reposait encore, en attendant midi, dans des douceurs nocturnes, faisaient éclater la lumière à tous les endroits que le soleil frappait, tandis qu'au-dessus des couloirs et collé, pour ainsi dire, à l'angle éblouissant des terrasses, le ciel s'étendait comme un rideau d'un violet foncé, sans tache et presque sans transparence.

On peut, à côté de ce tableau, largement composé, aux couleurs nuancées, placer le petit *quadro* où Lemaître l'interprète, avec un dessin sec et des couleurs vivement contrastées. Le grand tableau ne tue point le petit.

Jules Lemaître monte, « Parisien chétif, visage affiné, très moderne », vers les hautes rues, jusqu'à ce qu'une « dame de la Kasbah » lui apparaisse dans le cadre d'une étroite fenêtre. « Le décadent, curieux, suit la primitive »; et la vision d'Orient s'évanouit presque aussitôt, le visiteur n'ayant guère plus d'yeux que pour le bric à brac du mobilier, qui amuse son esprit narquois. Sa curiosité

d'amour ne dure guère, et, en quittant la petite prostituée, il songe

A d'anciennes amours blessées,

A Stendhal à Schopenhauer,
Aux livres des grands pessimistes...
Il se dit que vivre est amer
Pour nos curiosités tristes...

Pourtant, et bien que la gentille mauresque ne lui ait pas fait de grands compliments, quand il la quittait :

Oh ! toi...
Macach tener forza bezef.

il y retourne... ou bien à côté. C'est qu'il a trouvé quelques raisons d'esprit pour aimer une Barkaoum; elle est si différente des grandes jeunes filles, coquettes et bizarres, qui le troublèrent au Havre ! ignorante, ingénue, simple, sereine, elle n'a point de conversation.

O Barkaoum, j'aimais une fille de France :
Mais son cœur s'est mépris, sans doute, ou s'est moqué,
Et je porte le deuil d'une chère espérance,
Martyr de son caprice obscur et compliqué.

Pour oublier un moment, il essaie de lui dire : « Je t'aime » ; il assure même qu'il le lui dit en arabe, ce qui était superflu. La légende assure, d'ailleurs, qu'il en était parfaitement incapable ; et qu'il n'introduisit « na'habbek » dans son vers, qu'après avoir interviewé avec soin ses collègues orientalistes, leur demandant un vocable assez harmonieux pour piquer d'un peu d'exotisme une pièce d'amour mauresque.

Il va au café maure, il admire — c'était déjà de style avant Fromentin — les fumeurs de haschich, les rêves interminables devant les tasses de « cahwa » ; il entrevoit là une solution acceptable de son tourment philosophique.

Cette idéale quiétude,
Contemptrice de l'accident,
Où n'atteignent que par l'étude,
Les pâles fils de l'Occident.
.....

Tous ces gueux aux calmes visages
Du premier coup y sont montés.

Et, tandis qu'en proie aux névroses,
Les philosophes de Paris,
Pour trop méditer sur les causes,
Sont laids, ridés et rabougris,

Ces loqueteux, — défi suprême, —
Qui semblent, sans l'avoir cherché,
Tenir le mot du grand problème
Sont beaux par-dessus le marché !

Et puis il s'arrête à voir danser des nègres, amusé, et les aimant un moment, parce qu'ils n'ont pas « de morale ni d'esthétique ».

Puisque c'est un chemin sans bout
Que nous ouvre l'étude austère,
Plus heureux par l'oubli de tout,
Vivez la vie élémentaire
.....
O bons nègres, tout près encor
De l'inconscience première.

L'ingrat les renia plus tard (1887) ; voyant des Achantis au Jardin d'Acclimatation, il se souvint que d'autres nègres lui avaient « tout à fait plu jadis, en Algérie » ; mais il les traita de « nègres de vaudeville », et en prit seulement occasion pour citer sa poésie oubliée des *Petites Orientales*.

Redescendu dans la ville française, il s'égaye de voir les petits Biskris, les « gentils moineaux d'Alger », qui, sous leur chéchia, lui semblent des coquelicots ; il leur consacre quelques vers cocasses :

Ils font la roue éperdument
Sur ta place, ô Gouvernement !

« Un peuple quasi-féminin, avait dit Fromentin, des garçons presque filles, des jeunes gens qu'on prendrait pour des femmes. » Jules Lemaître les voit pareillement :

Les Gavroches d'ici
Sous leurs longs cils voilant des flammes,
Ont de plus beaux yeux que nos femmes.

Pâques approchait, et, avec les vacances, l'invitation à pousser une pointe de reconnaissance en Algérie. Fromentin lui avait tracé le but et l'itinéraire; il fallait aller vers Laghouat, jeter au moins un coup d'œil sur le Sahara. C'était une vraie expédition pour un poète assez incurieux, et de goûts sédentaires. Le congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences avait lieu à ce moment-là ; et, parmi les excursions organisées pour les congressistes, figurait précisément un voyage à Laghouat et à Aïn-Madhi. Jules Lemaître se laissa tenter, entraîner peut-être ; et il partit vers le Sud, cependant que la population d'Alger faisait au Congrès un accueil triomphal : pavoisement, illuminations, salves de coups de canon, bal à Mustapha chez le gouverneur, diffa, danses mauresques, feu d'artifice. Alger avait le jeune orgueil de devenir pour quelques jours, une capitale intellectuelle. Au même moment, le commencement de l'expédition de Tunisie, et la nouvelle du massacre de la mission Flatters attiraient vivement l'attention des Français sur la France d'Afrique.

Ce fut un vrai désastre que ce voyage ; il dégoûta à jamais Jules Lemaître de l'Algérie et des voyages ; il le guérit de tout penchant à l'exotisme. « Les fatigues sont grandes, mais elles sont bien compensées », affirmait l'*Itinéraire* de Piesse (1879). L'auteur des *Petites Orientales* n'en jugea pas ainsi. Lui-même, il a conté sa mésaventure (1888), dans un article sur P. Bourget, où, s'appuyant sur un passage de l'*Imitation*, qu'on ne s'attendait pas à voir en cette affaire, il s'amusa à « faire sentir l'inutilité des chemins de fer et des steamers ».

Il ne m'est arrivé qu'une fois de me déplacer notablement pour aller voir un paysage original, celui de Boghari en Algérie, si vous voulez le savoir. J'en avais lu la description dans Eugène Fromentin. J'ai voulu vérifier. Douze heures de diligence en partant de Blidah. Je sais bien qu'on voit quelquefois des singes en traversant le défilé de la Chiffa ; mais l'auteur de l'*Imitation* me ferait remarquer qu'ils sont parfaitement semblables à ceux du Jardin des Plantes. On arrive la nuit. On couche dans une

auberge fort incommode, au pied de la colline fauve et nue, aux luisants de faïence, où se tasse la petite ville arabe. J'éprouvai si douloureusement, cette nuit-là, l'angoisse absurde, mystérieuse, d'être si loin de « chez moi », sous un ciel qui ne me connaissait pas, parmi des gens qui ne parlaient pas ma langue et qui n'avaient pas le cerveau fait comme le mien, que je sortis par la fenêtre pour attendre la diligence qui repartait à trois heures du matin. Je n'avais rien vu du tout, et j'éprouvais un désir fou de m'en aller. Mais la diligence n'était pas encore là... Je sentais autour de moi la solitude démesurée. J'entendais dans le lointain des aboiements épouvantables, et je vis dévaler du haut de la colline fauve, à grandes enjambées, des formes blanches... J'eus peur, pourquoi ne le dirais-je pas ? et je rentrai par la fenêtre. Le lendemain et le surlendemain, je vis Boghari, les Ouled-Naïls, Bougzoul, le désert ; je fis un très mauvais déjeuner sous la tente, chez le caïd des Ouled-Anteurs, je crois, près d'une colline couleur de cuir fraîchement tanné, tachée de lentisques et où il y avait des aigles. Puis, comme c'était un peu trop, pour mon coup d'essai, de huit heures de cheval, je restai en arrière, je m'égarai complètement dans une vilaine et interminable forêts de chênes-liège, et c'est par miracle que je pus rejoindre mes compagnons... Notez qu'il pleuvait à torrents dans ce pays où il ne pleut jamais... Eh ! bien ! je me suis, sans doute, figuré depuis que j'avais fait le plus adorable voyage, et je le raconte quelquefois, en coupant mon récit de cris d'admiration ou de plaisir ; mais, quand je rentre en moi-même, et que je tâche d'être sincère, je sens très bien que, ce coin du Sahara, c'est à travers le livre de Fromentin que je le revois, non à travers mes propres souvenirs ; je sens que le voyage *n'a rien ajouté* à la vision que j'apportais avec moi, et que mes yeux ont, sans le savoir, conformé la réalité à cette vision.

Depuis je ne voyage plus... Il y a quelque part un grand verger qui descend vers un ruisseau bordé de saules et de peupliers. C'est, pour moi, le plus beau paysage du monde, car je l'aime et il me connaît. Cela me suffit.

Une petite pièce de vers, *Le Désert* — datée de Boughzoul — traduit cette impression de tristesse, presque de peur devant

> Les ondulations de ces dunes stériles
> Mer fauve, mer ardente aux vagues immobiles,
> Sur qui tombe le poids d'un soleil étouffant.

Le poète s'est senti, avec son âme, toute pénétrée alors

d'une tristesse philosophique, dont il aimait l'expression dans Sully Prud'homme,

si loin de tout être vivant
Et du bruit fraternel des hommes et des villes

qu'il se croyait

perdu dans une autre planète,
Où, sans que rien se meuve et sans que rien végète,
Seul flambe tristement le monde minéral.

Tout cela, avait écrit Fromentin devant le même spectacle, d'un bout à l'autre, aussi loin que la vue peut s'étendre, ni rouge, ni tout à fait jaune, ni bistre, mais exactement couleur de peau de lion... Ni l'été, ni l'hiver, ni le soleil, ni les rosées, ni les pluies qui font verdir le sol sablonneux et salé du désert, ne peuvent rien sur une terre pareille. Le ciel était, comme le paysage, splendide et morne ; de vastes nuées couleur de cuivre y flottaient pesamment dans un azur douteux, aussi fixes et presque aussi fauves que le paysage lui-même... C'était une grande chose sans forme, presque sans couleur, le rien, le vide... La nuit qui tombait n'augmenta ni la solitude, ni l'abandon, ni l'inexprimable désolation de ce lieu.

De ce voyage, il finit par rester bien peu de chose à Jules Lemaître : la vision peut-être d'un « oued saharien », si vague qu'il la retrouvait complaisamment dans certains aspects du lit de la Loire en été ; — au fond, une seule impression agréable, celle d'une danse d'Ouled-Naïl qu'il vit à Boghari — plus tard, il dira à Laghouat. En juin 1881, il fixait cette impression, à travers Fromentin toujours, dans une suite de jolies stances, les *Ouled Naïl :*

La danseuse, disait Fromentin, ne montre d'abord qu'à regret son pâle visage entouré d'épaisses nattes de cheveux tressés de laines ; elle le cache à demi dans son voile ; elle se détourne, hésite en se sentant sous les regards des hommes, tout cela avec de doux sourires et des feintes de pudeur exquises... La femme fuit, elle élude... on sent qu'elle attire en voulant se défendre ; ce long corps souple et caressant se contourne en des émotions extrêmes, et ces deux bras jetés en avant, pour les derniers refus, vont défaillir.

Leur coiffure est tout un décor,
Et leurs nattes (qui sont des câbles !),
Où s'enroulent, inextricables,
Des chaînettes d'argent et d'or,

Font à leurs visages de brique
Un fastueux encadrement.
.....

Elles dansent à petits pas,
Suivant une mesure lente,
Déployant la grâce indolente,
Les lignes souples de leurs bras ;

Et leurs mains agitant des voiles
Montrent et cachent tour à tour,
Appelant et fuyant l'amour,
Leurs yeux doux comme des étoiles.

C'est la vierge aux vœux hésitants,
Qui résiste, cède et se pâme...
Elles miment l'éternel drame,
L'oaristys de tous les temps.

En 1884, Jules Lemaître, au cours d'un article sur Sully Prudhomme, ranimera cette fastueuse image ; il veut alors montrer que la danse n'est pas un art dont les moyens d'expression soient si limités qu'on l'affirme ; il désire surtout prouver que l'impression donnée par une œuvre d'art est faite, pour beaucoup, d'éléments étrangers à l'œuvre ; il paraphrase alors sa poésie, l'enveloppant dans un commentaire suggestif ; mais tout le charme qu'il avait ressenti, trois ans plus tôt, lui paraît maintenant une émotion purement intellectuelle.

Un Parisien arrive à Czar-Boghari (Algérie), une petite ville toute blanche sur un monticule roux. Les yeux pleins de soleil, ivre déjà de cette lumière, de ce désert « couleur de peau de lion », que Fromentin a mieux fait sentir dans sa prose que dans ses tableaux, il voit danser une ouled Naïl, qui, par hasard, est jolie... D'épaisses nattes de cheveux noirs mêlés de laines voyantes font un large encadrement à son visage couleur de brique et un peu brune et tatoué de croix et d'étoiles bleues... L'imagination de mon Parisien, qui est lettré, voyage déjà. Il rêve de civilisations reculées, et il se demande de quelle hypogée sort cette Nitocris. Elle se met à danser.

C'est la danse de Judith devant Holopherne ou de Salomé devant Hérode, la comédie et le drame de l'amour mimés par des pas et des attitudes harmonieuses. Les bras de la danseuse se plient et se déroulent ; ses mains, élevant et laissant retomber tour à tour un voile de couleur éclatante, cachent ou découvrent ses yeux.

doux comme des étoiles. Elle semble appeler et fuir l'amour et peu à peu se laisser vaincre, et, furieusement, s'abandonner. Elle avance ou recule à petits pas, d'un mouvement insensible... Le contraste du ventre tumultueux et du visage paisible, frappe mon Parisien à la façon d'un symbole grandiose et vivant. Ainsi pense-t-il, la face de la terre demeure innocente et sereine, tandis qu'un rut éternel meut ses flancs. Cette danse est profonde comme une métaphysique. Et cette danse n'est plus sensuelle ; elle est triste, presque effrayante, car elle exprime quelque chose de fatal, d'universel et de mystérieux.

Quelques années après, la danse du ventre, à l'Exposition universelle de 1889 fera réapparaître encore, en lui, cette « vision de rêve », si minutieusement fixée déjà par l'écriture qu'il se relisait certainement, bien plus qu'il ne revoyait.

Au retour du voyage de Laghouat, Jules Lemaître publia dans la *Nouvelle Revue* (15 juin 1881) deux de ses *Petites Orientales : Nostalgie, Des Sages*. Et, le même mois, il composait, sauf une, les dernières des pièces qui devaient composer le recueil : *Jour d'été*, une réplique de *Nostalgie*, un an après, plus apaisée, où il disait le plaisir de se sentir gagné par toute l'indolence que peuvent donner un ciel trop bleu et une ville trop blanche : *En fumant ; Noce juive*, « fête bizarre, avalanche d'antithèses ». C'était la drôlerie de l'Algérie qu'il ressentait et qu'il aimait traduire, bien plus que son charme, auquel, décidément, il ne pouvait se rendre.

Les vacances approchaient. Au début de juillet, il était malade : « une arthrite traumatique du genou » ; il devait garder la chambre. C'est là sans doute qu'il reçut la visite de Maupassant, son ancien protecteur, venu en Algérie écrire *Au Soleil*, débarqué à Alger, le 11 juillet, et presqu'aussitôt reparti pour la province d'Oran. « Maupassant vint me voir, racontera-t-il... *Les Soirées de Médan* venaient de paraître (avec *Boule de Suif*), mais je ne les avais pas lues, la douceur du ciel et la délicieuse paresse du climat ayant glissé en moi une certaine incuriosité des choses imprimées ». Maupassant l'entretint de son projet

d'écrire *La Maison Tellier ;* et Jules Lemaître assure qu'il l'écouta distraitement, n'ayant pas encore compris son beau talent. C'est dans sa chambre de malade qu'il corrigea les compositions des candidats au baccalauréat (16-20 juillet) ; ce lui fut une distraction, et cela sans doute explique qu'il les ait corrigées de façon pittoresque et amusante. Au surplus, la composition latine avait disparu, et, pour la première fois, les rhétoriciens de France étaient conviés à écrire une composition française : l'Université se modernisait ! J'imagine que c'est Jules Lemaître qui proposa ce sujet sur *Polyeucte*, où l'on demandait aux candidats de réfléchir sur ces vers de Voltaire :

De Polyeucte la belle âme
Aurait faiblement attendri,
Et les vers chrétiens qu'il déclame
Seraient tombés dans le décri,
N'eût été l'amour de sa femme
Pour ce païen son favori,
Qui méritait bien mieux sa flamme
Que son bon dévot de mari.

C'est du moins lui qui corrigea les compositions. Il pensait alors que « les tragédies classiques nous sont si connues que nous n'y pouvons plus trouver d'intérêt qu'en y découvrant des choses qui n'y sont peut-être pas » ; lisant *Polyeucte*, il songeait surtout à trouver une rime tintamarresque à *Polyeucte*... et il la trouvait !

Les annotations abondent, drôles souvent, un peu gavroches. « Je crois avec Voltaire, opine un candidat, que, pour être un bon chrétien on n'en doit pas moins être un bon mari. — Oui, susurre Lemaître, dans la vie bourgeoise, mais nous sommes ailleurs. » — « Sans doute, pontifie un autre, Corneille a voulu élever la religion chrétienne... il n'a fait que l'abaisser. — *Vlan !* gémit son juge. » — « Corneille s'est aperçu de sa faute. — Vous croyez que ça s'est passé comme ça, réplique le correcteur » ; et il continue : « Vous devenez atroce !... Et la morale ! » — « Corneille, affirme un

futur bachelier, est illustre par son génie, son talent, la variété de ses connaissances. — La note est narquoise : « Du génie, du talent, et même de la facilité (Musset) ». — « Polyeucte est un peu faible, se plaint une des dernières victimes ; aussi l'on ne peut retenir un mouvement de surprise, lorsqu'on le voit confier sa femme à Sévère. — Est-ce faiblesse ? » insinue une note marginale, pleine de philosophie et de mansuétude.

Un second sujet porte également la marque de Jules Lemaître, et c'est lui qui a corrigé les copies. « Après la mort de Mme de la Sablière, Mme d'Hervart écrit à La Fontaine pour lui offrir l'hospitalité. Elle connaît ses goûts, ses habitudes, son caractère... etc. » Jules Lemaître lit les copies, et se fâche de certaines expressions : « Style administratif !... Style ecclésiastique !... Vous n'avez guère le style du temps ! Enfin... » — « Vous occupez, roucoule un candidat, dans mon hôtel et dans mon cœur la place... — Style tintamarresque, proteste le professeur. » — « A la veillée, propose un autre, vous nous lirez les petites fables que vous aurez composées dans la journée. — Combien en fait-il par jour ? quémande le critique amusé. »

Mais, après s'être diverti, il juge, et durement : sur trente-huit copies, il en taxe quatre de nullité, quatorze lui paraissent franchement mauvaises et quatre seulement assez bonnes. Son scepticisme n'épargne ni La Fontaine, ni Corneille, mais il reste en deçà du baccalauréat.

Cette besogne finie, il partit pour la France. Il passa à Tavers la plus grande partie de l'été ; il s'y fiança ; il se maria presque aussitôt ; nous allons bientôt entendre, dans son œuvre poétique, l'écho de ces vacances sentimentales, de toute cette belle automne amoureuse, trop tôt suivie d'un hiver brutal, qui gela tous les fruits de la vendange espérée.

Le 12 novembre 1881, Jules Lemaître était rentré à Alger ; et il rouvrait son cours. Il trouvait cette fois deux boursiers de licence à instruire ! Comme sujet de cours

public, il avait choisi : *La critique au XVIIe siècle* : « Corneille, ses trois discours sur la *Poétique* d'Aristote, ses préfaces, ses examens, la querelle du *Cid* ; Molière, ses préfaces. La querelle de l'*Ecole des femmes* ; Racine, ses préfaces. La querelle d'*Andromaque* ; Boileau, les *Satires*, l'*Art poétique* ; La Fontaine, ses préfaces ; Fénelon ; La Bruyère. La querelle des anciens et des modernes ». Il ne perdait point de temps ; en rédigeant la première partie de ce cours, il écrivait sa thèse latine, ce *Quomodo Cornelius noster Aristotelis poeticam sit interpretatus* (1882), que lui-même il traduisit en 1888, sous le titre de *Corneille et la Poétique d'Aristote*. Il étudia successivement les trois *Discours* de Corneille, puis ses *Préfaces*, et ses *Examens* ; il classa et éclaira les vues théoriques de Corneille, montrant que le respect des « règles » n'avait jamais beaucoup gêné, de fait, le vieux poète; et qu'il avait dépensé une grande subtilité pour les tourner, tout en paraissant les respecter. On trouvera un court résumé de ces leçons de l'hiver 1881-1882, dans l'article que Jules Lemaître donna en décembre 1882, avant la soutenance de ses thèses, sur le *Romantisme des classiques* de Deschanel.

Ce cours commencé ne fut point achevé. Le 5 mars 1882, les journaux d'Alger publiaient la note suivante :

M. Lemaître, chargé du cours de littérature française, étant nommé à la Faculté de Besançon, les heures de cours et le sujet des leçons de son successeur, non encore désigné, seront ultérieurement fixés.

La nomination datait du 28 février.

« Le souvenir, devait bientôt écrire Masqueray, de cet esprit délicat, sensible à l'extrême, ironique et charmant, restera longtemps cher aux auditeurs qui se pressaient à l'avance dans la petite salle où ses leçons consacraient les débuts d'une Ecole des lettres ».

Et ce fut, je crois bien, l'unique adieu, la seule marque de regret qu'il reçut alors d'Alger.

V

« *UNE MÉPRISE* »

Des raisons, qui ne sont point du tout universitaires, expliquent ce brusque départ. Sans doute, il serait préférable qu'on n'eût point à en parler, car elles sont du domaine intime. Mais les gens de lettres, et surtout les poètes, ne respectent pas beaucoup le mur de leur vie privée ; volontiers ils le démolissent eux-mêmes, pour que nous puissions nous promener à loisir dans le jardin secret de leur cœur. Jules Lemaître savait cette tradition, et que l'aveu des joies et des douleurs d'amour, des conquêtes et des trahisons, n'a plus rien qui soit indiscret, dès que cette révélation est faite en vers ou bien portée au théâtre. Il a publié, dès 1883, dans les *Petites Orientales*, et sous le titre de *Une Méprise*, onze pièces de vers, qui sont des confidences, et très précises ; sa première comédie, *Révoltée* (1889), est le récit à peine un peu romancé de la douloureuse aventure qui lui fit quitter Alger. Maint autre passage de son œuvre y fait de transparentes allusions. Et, par surcroît, ce secret, longtemps enfermé dans le petit cercle des lecteurs familiers de Lemaître, est maintenant public. Madame Myriam Harry, qu'il a constituée comme l'exécuteur de ses dernières volontés littéraires, a publié, voici trois ans, dans la *Revue de Paris* (15 août 1916), un article ému de souvenir et d'hommage, où elle a dit le nom de l'infidèle, et précisé des dates ; elle savait certainement que le vieil ami disparu ne se fâchait point, quand il vivait, à la pensée qu'on parlerait ainsi plus tard de *Lui* et d'*Elle*.

Toute l'œuvre de Jules Lemaître est là d'ailleurs pour nous encourager à cette sorte de curiosité, dont on se défend un peu d'abord, encore qu'elle soit devenue, dans ces dernières années, une habitude impérieuse de la critique ; tous les grands poètes du siècle y ont passé ; après

leurs amours, nous commençons à savoir leurs passades ! Le critique des *Contemporains* se réjouissait hautement de ces divulgations, fussent-elles même un peu scandaleuses, et il les justifiait.

On a dit, écrivit-il, de Marceline Desbordes-Valmore : Pourquoi nous révéler ces choses ?... J'avoue ne pas comprendre ce scrupule... du moment... que nul vivant ne peut plus être atteint par la divulgation.... Les morts n'ont de pudeur que celle que nous leur prêtons pour donner une bonne opinion de notre délicatesse. Ah ! quel ennui de ne pas savoir, reprit-il, à propos de Sainte-Beuve... Continuez, éditeurs, à ouvrir les tombes... — N'en parlez pas, direz-vous... Pourquoi remuer ces choses ? Pourquoi rappeler qu'une femme fut faible ?... — Mais pourquoi n'en pas parler, au contraire ? Cette histoire est maintenant très connue. Elle ne peut plus nuire à personne. Tout le mal est fait depuis longtemps. Mais, en outre, on y pénètre mieux l'âme de ceux qui y jouèrent leur rôle. Car c'est dans nos faiblesses et dans nos fautes que nous nous faisons le mieux connaître... — (L')aventure (est) très commune, nullement faite pour scandaliser ; en somme, tout à fait négligeable en soi, intéressante seulement par les vers émouvants ou subtils qu'il (Sainte-Beuve) avait peut-être su en tirer.

L'année même qui précéda sa mort, occupé à écrire ses souvenirs, il recommença cette plaidoirie en faveur de l'indiscrétion littéraire.

Au reste, même des autres, je vous parlerai avec discrétion. Et cependant ce qui m'intéresse surtout chez eux, c'est peut-être « ce qu'on ne doit pas dire », les petits secrets, ce par quoi ils ne furent que de pauvres hommes, ou de trop joyeux hommes. Je ne hais pas ce qui indigne les chroniqueurs vertueux, ce qui les fait s'écrier : « Respect aux morts ! Ne violons pas les tombes ! »

Nous voici bien à l'aise ! On n'obéira pas cependant à ces invitations un peu bien macabres : on n'ouvrira point de nouvelles tombes ; on passera seulement devant celles qui sont entr'ouvertes ; on ne donnera point de place à « Pagello » dans cette histoire ; on ignorera les vilaines anecdotes, qui accompagnent toujours, plus ou moins vraies, le récit de ces heures mauvaises, et dont quelques-unes vivent encore ici ; le bruit public est dur toujours pour les malheureux. On ne dira de la « méprise » de Jules Lemaître que ce qui est, au juste, nécessaire pour com-

prendre ce qu'il en a écrit lui-même. Point n'est besoin, pour cela, qu'on produise des noms ; il suffit de reconstituer, de façon suivie, le récit qu'il a donné, et qui est exact, en y ajoutant quelques rares précisions. On sera averti, ainsi, que l'aventure, pour être rimée, n'est point imaginaire. « Sachant — c'est encore du Jules Lemaître — quelle triste réalité est pleurée, et que ce ne sont point là souffrances en idées ni sanglots de rêve, nous irons de confiance. »

Il avait prévu, au Havre, devant son auditoire de grandes filles, que bientôt il devait souffrir par elles.

Près des vierges mystérieuses
Je ne suis jamais rassuré :
Car à leurs grâces sinueuses
Je sais qu'un jour je me prendrai.

Que je serai par l'une d'elles
Heureux un jour ou malheureux,
Que deux petites mains — lesquelles ? —
Tiennent mon sort aventureux.

Au moment où il écrivait ces vers (1880), son sort était fixé, sans qu'il le sût, puisque déjà il connaissait Pauline ***, et que le trouble où l'avait jeté une petite havraise (*Puella*), ou bien le divertissement que lui donna quelques jours une Barkaoum ne l'avait point détourné tout à fait de cette image ancienne. C'était

une orpheline — dira-t-il assez exactement dans *Révoltée* — de naissance irrégulière, je crois, en tout cas, assez mystérieuse, qui, mise au couvent, à l'âge de cinq ans, n'en est sortie que pour se marier. Il la rencontra dans la famille d'une de ses compagnes de couvent, où elle était venue passer une partie de ses vacances... Ce garçon, si travailleur... avait... un cœur très tendre et aussi un fonds de romanesque. Il fut séduit d'abord, bien entendu, par la grâce de la jeune fille, puis, s'il faut le dire, par l'étrangeté même de sa position et le mystère de sa naissance. Il s'y ajoutait une grande pitié pour l'orpheline délaissée... Il la demanda, et elle ne se fit pas trop prier. Elle était bien aise d'être adorée ainsi (c'était la première fois), bien aise surtout de ne pas rentrer au couvent, ce qui, pour elle, était l'essentiel. Il l'épousa parce qu'il l'aimait. Elle se laissa épouser, parce qu'elle s'ennuyait.

C'était une petite couventine, élevée chez les Visitandines de la Foi, à Neuilly — le couvent qui, cent ans avant, inspirait la vieille et joyeuse opérette des *Visitandines*. Jules Lemaître la connut à Tavers, où elle venait passer les vacances chez sa protectrice. A l'automne de 1880, plus rapprochés, ils vendangèrent ensemble; peut-être il se serait satisfait, une fois encore, d'un rêve incomplet, d'un roman resté aux premiers émois du cœur ; mais la fillette aux grands yeux noirs et tristes, au regard voilé, la « chère belle aux yeux de velours » voulut lire le roman plus avant ; et elle enchaîna elle-même leur destin.

Ton regard confiant, où tu me laissais lire,
Me conseillait d'oser... J'essayais, mais en vain.
.....
Tu me pris en pitié, chérie, et grâce à toi
Nous connûmes plus tôt l'inexprimable émoi
Des aveux...

Comment eût-il résisté ? Un grand et jeune amour qui s'offre... une orpheline, qui sera toute à vous... le mystère élégant d'une noble naissance... et surtout le cadre mystique d'un couvent où « tout est blanc, doux, tendre et pur »... les cornettes des religieuses... les pleurs des petites pensionnaires... leur ardeur à aimer, à désirer l'amour...

C'est du couvent, ô ma chérie,
Que te vient ce regard voilé,
Et cette grâce endolorie,
Par où tu m'as ensorcelé...

C'eût été de quoi attendrir Racine, au temps où, vieillissant, il faisait jouer *Esther* à Saint-Cyr, apaisant avec une volupté trouble les gros chagrins de ses petites actrices, pleurant avec elles, délicieusement remué par leurs larmes qu'il essuyait d'une main trop peu paternelle; et cela suffit aussi à attendrir Jules Lemaître. Il a trop bien compris Racine pour ne pas avoir eu un peu de sa sensi-

bilité ; dès les *Médaillons*, il disait le charme las et noble des « Larmes de Racine » ; et, plus tard, il ressuscitera de façon délicieuse les heures que le grand poète vécut dans le monde coquet, ingénu et passionné des élèves de Mme de Maintenon.

Deux contes, recueillis dans *Myrrha*, conservent trace des histoires de couvent que conta la petite fiancée à son poète, très attendri : *Sophie de Moncernay*, où paraît, reculée dans un passé imaginaire, une fillette abandonnée au couvent, qui reporte sur une religieuse toutes ses tendresses refoulées, et dont la vie est faite de petites joies, de grandes exaltations, de petits secrets, d'ardentes révoltes, de promptes amitiés et de brefs désespoirs; *Képis et cornettes* surtout, où l'on voit le couvent même des Visitandines de Neuilly, pendant la Commune, et une petite pensionnaire, une orpheline encore, gracieuse et vibrante, qu'épousera bientôt un beau capitaine.

Plusieurs des pièces de vers que Jules Lemaître composa pendant ses brèves fiançailles : *Ses Yeux*, *Le Couvent*, *A l'Eglise* (remplacée dans la deuxième édition par *A une religieuse*) évoquent cette espèce d'auréole mystique, aux teintes de vitrail, dont il entoura, aux premiers temps, l'image de la « chère désespérée », qui avait pris, au couvent, parmi les parfums d'encens et « le souffle des cantiques » :

> la sombre et chère habitude
> De rêver seule et de pleurer ;

qui avait ressenti

> La soif d'être aimée et la crainte
> D'aimer trop douloureusement...
> Et les révoltes désolées
> Contre un malheur immérité,
>
> Et les tendresses refoulées
> Qui gonflent le cœur mal dompté.

Serait-ce être bien subtil que de reporter à l'époque de ces fiançailles, sinon la composition, du moins l'idée même du conte des *Deux fleurs*, que Jules Lemaître publia l'année suivante (1882) ? On est bien tenté d'y voir une amusante symbolisation de quelques-uns de leurs propos amoureux, au temps où ils se racontaient passionnément l'un à l'autre. Frileuse de Blanclys est orpheline, elle vit seulette dans un grand château ; messire Ory de Hautcœur l'aime, et veut la mériter. Il part à la croisade. A Jérusalem, il entre dans une maison où une femme « ambrée, sentant le miel, avec ses longs yeux si noirs sous leurs paupières lourdes » veut l'entraîner au mal. On ne peut s'empêcher, en lisant, de revoir un moment passer les yeux de Barkaoum, la complaisante mauresque d'Alger :

> Je les ai reconnus...
> Tes yeux si noirs, tes yeux si longs, tes yeux si doux.

Messire Ory consent dans son cœur au péché, mais reste un fiancé très chaste ; et l'histoire finit le mieux du monde, par le plus exquis des mariages. — Sûrement, Jules Lemaître fit lire à Pauline les vers qu'il avait composés à Alger ; et, parmi eux, quelques-uns avaient besoin d'être expliqués à une fiancée, et pardonnés par elle. On imagine assez volontiers que l'ingénieux poète ait eu recours à quelque apologue de ce genre, pour assurer à la jeune fille, un peu inquiète, mais émerveillée, qu'il avait maintenu, très pur, parmi toutes les tentations voluptueuses de l'Orient, son amour pour la petite châtelaine, qui attendait son retour.

Ces visions d'Orient étaient d'ailleurs un prestige, pour lui, dont il eût été bien surprenant qu'il n'usât point. Etre aimée d'un poète qui vivait dans un pays de lumière et de joie, où la volupté était partout, où l'opinion montrait tant d'indulgence au libre amour ! Savoir que bientôt on vivra dans ce pays merveilleux ! Lui-même, d'ailleurs, il traçait à l'aimée (*A P...*) un programme vraiment affo-

lant, pour une petite pensionnaire provinciale, de son prochain bonheur ; il lui mettait au front les bijoux de Barkaoum, il l'asseyait dans la maison de Barkaoum, il lui voyait les grands yeux de Barkaoum :

Là-bas, sur la rive africaine,
Sous le beau ciel élyséen,
Tu verras, ma petite reine,
Comme il fait bon, comme on est bien !

Chère, veux-tu du pittoresque ?
Nous aurons, si c'est là ton goût,
Une blanche maison mauresque
Avec des faïences partout.

Tu porteras, ô ma chérie,
Des bijoux turcs et marocains,
Et des vestes de broderie
Et de lourds colliers de sequins.

Tu t'envelopperas de voiles
Compliqués et très précieux :
Sous ce clair nuage, tes yeux
Brilleront comme deux étoiles...
Et tu rêveras tout le jour,
D'odeurs suaves enivrée,
Auprès du jet d'eau dans la cour,
D'un blanc péristyle entourée.

Cette façon de s'embarquer pour Cythère avait de quoi griser une jeune personne romanesque ! Le poète manquait de prudence ; s'il réalisait tant soit peu ses promesses gasconnes, s'il voulait satisfaire les curiosités qu'éveillaient certainement ses tableaux dans une imagination exaltée, assoiffée de vivre, il aurait peut-être fort à faire, pour, après, la satisfaire ou la calmer, et lui éviter de grandes déceptions. Quel contraste entre une vie un peu terne dans l'horizon étroit d'un honnête mariage universitaire, et la vision entrevue de tout un monde d'amour, de parfums, de plaisirs, de bijoux et de liberté !

Le mariage eut lieu à la fin des vacances, dans la chapelle du couvent où la jeune fille avait vécu sa vie d'enfant. Et presque aussitôt cet homme et cette femme qui

avaient juré de s'unir pour jamais, s'aperçurent qu'une grande mésentente se levait entre eux ; la vie ne leur apparaissait point à tous deux avec le même visage, ni le même sens ; c'était le malheur, et tout de suite.

J'avais fait un si beau rêve ! dira le mari de *Révoltée*. Cette orpheline élevée uniquement par des religieuses, qui n'avait jamais eu d'autre maison que son couvent... cela me semblait charmant. Je m'imaginais une âme toute neuve, tout enfantine, tout ignorante, que je pourrais caresser et pétrir doucement. Puis j'avais tant de pitié de cette pauvre petite sans parents, sans foyer, qui n'avait jamais connu que la maternité froide des bonnes sœurs ! Je me fondais en tendresse, à l'idée de la prendre, de la réchauffer, de lui donner une famille. Et je pensais qu'elle aimerait son mari et qu'il serait tout pour elle, lui ayant tout donné. Si elle avait voulu !... Te rappelles-tu la messe de mariage dans la chapelle du couvent, l'autel tout fleuri comme un autel du mois de Marie, les robes blanches des sœurs et ces voix de femmes chantant des cantiques ?... J'en pleurais de joie. Tu t'en souviens... Ah ! triple idiot ! Qu'est-ce que j'avais donc sur les yeux ? Dès le lendemain, mon ami, dès le lendemain, j'ai eu l'impression — ah ! si nette et si atroce ! — que je m'étais trompé, et qu'elle ne m'aimait pas, — pas même un peu, comprends-tu ?

Quelques stances d'*Une Méprise* traduisent cette rapide désillusion :

Parfois, ma tendresse blessée
Saigne et s'effraie obscurément
D'un mot, d'un geste qui dément
Son image en mon cœur tracée.

Et je sens chanceler ma foi :
Le tissu magique se brise
Du voile qui l'idéalise
Et que j'ai mis entre elle et moi.
....
Est-elle ce que je la fais ?...
O cœur ennemi de toi-même,
Puisses-tu ne trouver jamais,
Pauvre cœur, le mot du problème !

Peut-être — il s'accusa par la suite — fut-il un peu distrait par ses soucis de lettré et d'artiste, trop préoccupé quelquefois de ses rimes, pour se pencher attentivement, comme il eût fallu, sur une « femme mignonne et nerveuse », longtemps gardée en serre, et qui avait main-

tenant une éclosion brusque, sous un ciel trop bleu et trop chaud, dans une ville un peu bien indulgente. Un prestige de poète et de lettré n'est pas de long usage dans les entretiens d'amour. Un poète et un lettré qu'il aimait, Th. Gautier, eût pu l'en avertir. Les poètes, dit une des belles pécheresses de *Mademoiselle de Maupin*, « ne considèrent dans le monde que la fin des mots, et il est vrai de dire qu'ils sont difficiles à utiliser convenablement ; ils sont plus ennuyeux que les autres, mais ils sont aussi laids et n'ont pas la moindre distinction ni la moindre élégance dans leur tournure et leurs habits, ce qui est vraiment singulier ; — des gens qui s'occupent toute la journée de forme et de beauté ne s'aperçoivent pas que leurs bottes sont mal faites et leur chapeau ridicule ! Ils... vous dégoûteraient de poésie et de vers pour plusieurs éternités. »

La vie que je vous offrais, dira à sa femme le mari de *Révoltée*, a pu vous sembler plus médiocre encore que vous ne vous y étiez attendue... Le malheur est que je n'ai pas su vous reconquérir à ce moment décisif. J'étais tout craintif avec vous, craintif par trop d'amour. Et puis, je n'avais pas le temps, je travaillais trop. ...Oui, je sais, je te parais trop peu de chose. Eh! bien c'est ridicule ce que je vais dire, mais tu te trompes ; je ne suis pas un si pauvre homme. Informe-toi auprès de ceux qui me connaissent bien et qui peuvent me juger. Si tu voulais, si tu daignais t'intéresser un peu à mes travaux, à mes ambitions, tu verrais...

Cette banale et lamentable histoire eut un rapide dénouement : un peu de scandale, quelque trois mois après l'arrivée dans ce beau pays d'Alger, où l'on devait être si heureux.

Il fit appel à toute sa philosophie négatrice des apparences ; il rouvrit son *Candide*, si souvent médité, jusque dans les *Médaillons*, et qu'il n'avait pas encore bien compris, faute de souffrir :

Est-il vrai qu'il n'est pas de sagesse meilleure
Que de s'envelopper de calme et de dédain,
De s'attendre toujours à tout, de prendre l'heure,
En patience, et puis, d'arroser son jardin ?

Et puis, il se sentait encore poète. Avec son grand amour, il avait fait « de petites chansons » ; avec sa tristesse, il allait composer quelques pâles et séduisantes élégies. Tous les poètes du siècle en usaient de la sorte. A la manière de Banville ou bien de Leconte de Lisle, il imagina d'abord un mythe antique (*La Lyre d'Orphée*), pour dire symboliquement que le poète doit chanter son désespoir. Orphée, dans sa douleur, arrache les cordes de sa lyre ; une divinité lui ouvre le cœur, en tire trois fibres, et les fixe frémissantes sur la lyre merveilleuse.

Les gouttes de son sang sur le Luth étoilé
Brillaient. Charmant sa peine au son des notes lentes,
L'aède, fils du ciel, se sentit consolé :
Car tout son cœur chantait dans les cordes sanglantes.

A l'automne qui suivit, il se retrouvait, dans le paysage qui, un an auparavant, avait vu les belles fiançailles ; sa tristesse avait pris quelque chose de grave et de reposé ; beaucoup de bonté et d'indulgence avaient pénétré en lui; il invoqua dans des stances, infiniment délicates, leur caprice ingénu des vendanges précédentes, le feu de paille de leurs amours ; et, de si bien comprendre, de si bien tout expliquer, il était près peut-être de la bonté qui voudrait pardonner.

Est-ce ma faute ? Est-ce la sienne ?
.....
M'a-t-elle, n'étant qu'une femme,
Trahi la première, qui sait ?
Pour moi, rien n'est clair dans ce drame,
Sinon le mal qu'elle m'a fait.

Au pays bleu qui nous invite,
Nous allions sans trop savoir où.
Nous nous sommes aimés trop vite,
Toi l'ignorante et moi le fou.
.....
Un jour, tu t'aperçus, en somme,
Que, d'auréole dépourvu,
Je n'étais rien qu'un bon jeune homme,
Et je vis que tu l'avais vu...

Certes, le coup me fut sensible,
Mais je devais — j'en fus tenté —
Te reprendre au piège invisible
De ma patiente bonté.
.....
J'ai craint tes sens, ô charmeresse,
L'énigme de tes yeux obscurs,
Les lâchetés de ma tendresse,
Hélas ! et mes doutes futurs...

Masqué, tandis que mon cœur saigne,
D'une indifférence qui ment,
J'ai feuilleté mon vieux Montaigne,
Et j'ai souri superbement ;

Et j'ai nié ma plaie intime,
Et j'ai fui tes yeux, sans savoir,
Si je me sauve d'un abîme
Ou si je déserte un devoir...

Mon cœur sombre, où je ne vois goutte,
A des replis connus de Dieu,
Tu ne peux être à moi sans doute,
Mais je ne puis te dire adieu.

Toute cette pauvre aventure se muait donc en littérature, où elle revêtait tout de suite une sorte de beauté d'art. Dès le début de 1883, Jules Lemaître publiait *Une Méprise*, à la suite des *Petites Orientales*. Sans doute, il n'était pas fâché que ceux qui avaient connu, à Alger, la véritable et douloureuse histoire d'*Elle* et de *Lui*, connussent ce qu'elle était devenue en poésie, et pussent ainsi corriger l'impression première, moins sereine, moins indulgente, que leur avait donnée la réalité des événements.

La mort, peu de temps après, de la femme (elle avait vingt ans) acheva de faire entrer dans un brouillard poétique ce que cette aventure avait pu avoir d'abord de laid, de ridicule ou de douloureux. Tout à fait épurée, enfin, et presque dépouillée de sa réalité, elle réapparut alors plusieurs fois, dans l'œuvre de Jules Lemaître, comme un simple thème littéraire sur lequel s'exerçaient sa fantaisie de conteur et sa curiosité de psychologue.

Dès 1884, il publiait, dans la *Revue bleue*, *Boun, conte moral* : une méditation indulgente sur les dangers d'aimer une femme trop jeune. Dans un vague pays d'Orient Boun vit et s'amuse, petite orpheline, à qui une fée a donné une bague merveilleuse ; quatre fois en sa vie, elle pourra redevenir, de corps, non de pensée, une petite fille de quatre ans. A quinze ans, elle rencontre l'étudiant Touriri — nous le connaissons bien ! — et, dans ses bras, elle devient par la vertu de la bague, un vrai bébé ; c'est une femme-enfant, qui donne à son ami des sensations bizarres, un peu âcre.

C'était si étrange d'entendre cette toute petite fille, avec sa voix aiguë et son zézaiement enfantin, lui dire : « O mon cher amant, je t'adore... ; les hommes sont méchants... ; qu'importe si nous nous aimons . » et se plaindre amèrement d'avoir été jusque-là incomprise... Elle ouvrait ses bras à Touriri d'un geste gauche et court de petite enfant et avec la passion d'une femme énamourée... Touriri était parfaitement heureux, Comme il avait sur les femmes des idées très fausses, comme il pensait qu'elles ne sont jamais, au fond, que des enfants très séduisants et très dangereux, ces contrastes lui semblaient d'irréprochables harmonies, et l'enfance subite de sa maîtresse était pour lui un symbole véridique. Et puis, le frémissement de ce petit corps inégal à ses désirs et dévoré d'une passion plus vieille que lui, tout cela lui causait des sensations bizarres où il prenait un plaisir infini.

Mais le jour où, pour mieux aimer, elle se retrouve une vraie femme, Touriri, surpris, colère et dépité, se dérobe; et Boun, qui ne peut se passer d'aimer, aime le beau Bigoudi, bien vulgaire, « dans la langue du pays, un kaliko », très joyeux de vivre ; mais il l'abandonne. Et Boun s'aperçoit que, jusque-là, elle n'a su que souffrir et faire souffrir les autres. Par peur, par bonté, elle choisit de rester éternellement enfant, et la fée, pour qu'elle soit heureuse, lui rend une âme aussi puérile que son corps est mignon. La voilà rentrée dans l'inconscience des tout petits ; et bientôt elle meurt, sans avoir plus rien vu de la vie, sans comprendre qu'elle allait mourir.

Plus tard, devenu critique de théâtre, Jules Lemaître

eut souvent occasion de méditer sur cette éternelle trahison d'amour, sujet presque unique de toutes les œuvres qu'il avait à étudier, soit tristes ou bien comiques. Il disserta sur la jalousie du mari, sur l'esprit de vengeance. Et le jour où il décida de porter, lui aussi, une œuvre vivante sur le théâtre, c'est cette malheureuse histoire, déjà lointaine dans son passé, qu'il alla chercher, espérant ainsi donner plus facilement aux spectateurs la difficile impression du vrai. Il écrivit *Révoltée*, et la fit jouer (9 avril 1889). Pierre et Hélène Rousseau s'y débattent dans une « méprise » dont les circonstances n'étaient nullement inventées ; mais le dénouement du théâtre ne pouvait être celui de la vie, trop banal. L'auteur imagina des circonstances romanesques : une reconnaissance, un duel, qui décidaient un retour d'amour chez la femme, et le pardon du mari, avant qu'il eût vraiment à pardonner.

Le thème réapparaît encore dans le *Pardon* (11 février 1895), mais généralisé, incolore, dépouillé du peu qui lui restait encore de sa réalité première. C'est une suite de *Révoltée*, et une critique de son dénouement. Le pardon, qui la termine, était dit impossible, encore qu'il ait été voulu sincèrement ; seule la faute du mari, après celle de la femme, pourra peut-être, en faisant mutuels les torts et les pardons, rendre possible une vie commune, qui, brisée une première fois, ne pouvait recommencer par le geste généreux d'un seul ; il fallait mettre en commun l'erreur, le remords, la bonté.

Peut-être on pourrait trouver, dans l'œuvre de Jules Lemaître, d'autres traces encore de ses tristesses anciennes : la façon indulgente dont il parla souvent des pécheresses du roman et du théâtre, sa pitié pour « la petite âme sensuelle et triste » d'Emma Bovary ; les silhouettes de femmes « mignonnes et nerveuses » qu'il a mises lui-même à la scène, Norah (*l'Aînée*), Yoyo (*l'Age difficile*); sa prédilection enfin pour la *Princesse de Clèves*, qui alla jusqu'à tenter de faire du vieux roman une pièce de théâtre, pour produire et magnifier l'âme loyale et valeureuse de Mme de Clèves, qui n'aimait point là où son devoir lui disait d'aimer, mais qui ne savait point mentir. — Ce serait une tâche assez inutile ; il apparaît clairement déjà — et c'est cela seulement que j'ai voulu faire — que bien des pages de Jules Lemaître, et quelques-unes fort belles, ont été inspirées par les tristesses de ses derniers mois d'Alger.

*
* *

Il avait quitté Alger en hâte, dans la douleur et le dégoût des premiers moments. Et, quand, un an après, il eut publié les *Petites Orientales*, il s'empressa de rayer de sa mémoire ses souvenirs d'Alger, n'en laissant échapper, par moments, que des bribes, et les plus insignifiantes. En 1887, parlant de Pierre Loti, il parut même oublier pour tout de bon cet épisode de sa jeunesse. « Il sera un des rares hommes, disait-il, qui auront habité toute une planète ; moi, je mourrai n'ayant habité qu'une seule ville, tout au plus une province ». Il tua soigneusement en lui le petit goût d'exotisme qu'il avait eu alors. Un contraste amusera. En 1881, rédigeant sa thèse sur Dancourt, il reprochait à Regnard d'avoir jeté sur Alger un regard sans curiosité, d'avoir seulement écrit : « Ses maisons bâties en amphithéâtre et terminées en terrasses, forment une vue très agréable à ceux qui y abordent par la mer. » En 1889, il cite le même texte, mais il ajoute : « C'est tout; et, en effet, qu'y a-t-il de plus ? »

Mme Myriam Harry a entendu Jules Lemaître qui disait, à la fin de sa vie : « ... Mes deux années d'Algérie..., sont, tout compte fait, les années les plus heureuses de ma vie. » Cela pourrait surprendre ; car nous voyons qu'il y fut peu curieux et qu'il y souffrit. Mais peut-être que, près de mourir, il aimait à réanimer les illusions d'autrefois, celles des yeux et celles du cœur. Il est à croire sur-

tout que devant le charme prestigieux des images d'Orient que faisait paraître devant lui « la petite fille de Jérusalem », il prenait plaisir à se promener dans le maigre jardin exotique de ses souvenirs, et à le regarder comme il ne l'avait jamais vu. Elle nous assure même qu'alors il souhaitait de partir vers un pays inconnu et chaud, où il se ferait musulman ! mais c'était que, malade, il ne pouvait plus lire, qu'il craignait de voir son intelligence se glacer ; et il eût souhaité de mourir dans le bonheur et l'inconscience où vivaient ces fumeurs de haschich, qu'il avait admirés, autrefois, comme de vrais sages. Un désir d'engourdissement, une sensation de torpeur, une philosophie découragée, et la vision d'un pays et d'un ciel qui rendent comme naturel et nécessaire ce renoncement à toutes les joies de vivre — voilà probablement ce qui remontait surtout à son esprit, quand il évoquait alors les très anciennes impressions de ses années d'Alger.

Pierre MARTINO.

NOTE

—

Je n'ai point surchargé d'une annotation continue cette étude, qui ne veut que distraire, et plaire à des curiosités lettrées. Je n'ai point donné de références pour les nombreux passages que j'ai cités de Jules Lemaître : qui le voudrait, les retrouverait sans peine, grâce aux indications du contexte ou aux dates.

M. Morel-Fatio, professeur au collège de France, et M. Basset, doyen de la Faculté des lettres d'Alger, qui furent ici les collègues de Jules Lemaître, ont bien voulu consulter, pour moi, leurs souvenirs.

Les archives de l'Université d'Alger m'ont donné de précieux renseignements ; elles ne sont guère en ordre pour cette période; les documents relatifs à Jules Lemaître paraissent d'ailleurs avoir été presque tous retirés, et il y a longtemps.

De parti pris, j'ai négligé les anecdotes et les faits pour lesquels je ne pouvais arriver à la certitude ; et j'ai été amené ainsi à ne point parler de quelques menus événements de la vie de J. Lemaître à Alger.

Sur la constitution et le fonctionnement de l'Ecole supérieure des lettres d'Alger, je renvoie les curieux aux procès-verbaux des délibération du *Conseil supérieur du gouvernement de l'Algérie* (sessions de 1872 et de 1877) ; au *Journal officiel* (numéros du 18 février, 19 février, 12 mars, 18 juillet, 21 juillet, 3 août 1879) ; au livre de De Beauchamp : *Recueil de documents relatifs à l'Enseignement supérieur* (voir aux dates des lois, décrets, arrêtés et circulaires) ; aux rapports imprimés du directeur de l'Ecole sur l'enseignement de l'Ecole des lettres depuis 1880 ; aux articles de Masqueray : *M. Albert Dumont* (Bulletin de correspondance africaine, 1884, p. 337) ; de Paoli : *L'enseignement supérieur à Alger* (Revue africaine, 1905) ; de Doutté : *L'œuvre scientifique de l'Ecole des lettres d'Alger* (Revue africaine, 1905).

Les Médaillons ont été annoncés, au *Journal de la librairie*, le 16 octobre 1880, mais il devait en circuler des exemplaires dès le début d'août ; M. Gaucher a consacré à ce livre quelques lignes de compte-rendu dans la *Revue bleue*, du 14 août 1880.

Cette première édition renferme quatorze pièces qui ont été supprimées dans la réédition de 1896 ; deux pièces ont été ajoutées alors. Le premier texte est souvent très différent du texte définitif. l'étude critique de ce livre n'apporte aucun éclaircissement à notre recherche.

Au *XIXe siècle* — le journal de Francisque Sarcey et d'Henry Fouquier, très combatif, très anticlérical — Jules Lemaître a donné (14 juillet 1881) un bref compte-rendu des *Quatre vents de l'Esprit* de V. Hugo.

Les Petites Orientales (*Une Méprise*, *Au jour le jour*) ont été annoncées, au *Journal de la librairie*, le 24 février 1883. M. Gaucher en a donné un compte-rendu dans la *Revue bleue* du 5 mai 1883. « M. Jules Lemaître, disait-il, retour d'Orient, ramène un joli harem de petites orientales... Disons-le entre nous : son harem n'est pas du tout de provenance authentique. Pas plus de l'Orient, ces Orientales, que n'en est le marchand de nougat aux Champs-Elysées. Non, des jolies petites Parisiennes et aussi quelques Tourangelles, très joliment costumées, et de façon à faire illusion un moment. »

Dans *Une Méprise*, une pièce *A l'Eglise*, a disparu, en 1896, rem-

placée par *A une religieuse* ; la première pièce a sans doute paru un peu gamine à l'auteur :

Tu chantais : Salutaire Hostie,
.....
Moi je chantais tout bas : Amie,
Qui m'ouvres la porte du ciel,
O rédemptrice, sois bénie
D'avoir entendu mon appel !

Ainsi, j'accompagnais, mignonne,
Ton beau cantique à ton insu :
C'était un duo ; mais personne,
Je crois, ne s'en est aperçu,

Hors le Dieu de la vieille église,
Qui m'a pardonné sûrement :
Qu'est-ce que tu veux qu'il me dise ?
Il sait que je t'aime et comment.

Il permet....
.....
Que vers toi monte ma prière,
Pourvu que la tienne aille à lui.

Dans *Au jour le jour*, une pièce, *Nivea*, a disparu en 1896, remplacée par *A une petite fille qui faisait des proses* (1885) : la pièce supprimée se rattache à l'inspiration des *Puellae* dans *Les Médaillons*.

Dans l'édition de 1896, l'auteur a supprimé, de ci de là, quelques vers, des indications de dates. Rien d'important.

L'INSURRECTION DE 253

D'APRÈS

UNE INSCRIPTION DE MILIANA RÉCEMMENT DÉCOUVERTE

Au cours du mois de septembre 1917, une pluie torrentielle a bouleversé tout le terrain situé immédiatement au-dessus du jardin public de Miliana, et mis à nu, dans le ravin des sources, un socle fruste et pesant, resté sur place, et, posée sur ce socle, une base avec inscription que la Société des Mines du Zaccar, propriétaire du fonds, a eu la générosité d'offrir, par l'intermédiaire de M. Trouche, notaire, au Musée des antiquités algériennes.

Cette base, qui mesure o m. 90 de hauteur, o m. 51 de largeur et o m. 50 d'épaisseur, est taillée dans un bloc de grès friable dont les défauts, très nombreux, compliquent la lecture des inscriptions qu'elle porte, à raison de douze lignes sur sa face antérieure, et de deux lignes, irrégulièrement gravées, dans le haut de sa face latérale gauche.

Les lettres, très négligées, mesurent o m. 05 à toutes les lignes.

J'ai déchiffré :

a) face antérieure

1 DIIS P[illegible]RIISDE
ABVSQVEFORTVE
REDVCIPROSALᵛTE
AEQVEINCOLᵛMITAT
5 D NIMPCAES
PLICINGALLIENI
INVICᵀᵀPIIFELAVG
MAVRELVICTOR
V·EPRESESPRO
10 MAVRETANIÆ
CAESARIENSIS
PROTECTOREIVS

b) face latérale gauche

PROVCCXXIIII
K I

Le texte présente plusieurs ligatures :

l. 2 : TVE = *tune* dans *Fortun[a]e* ;
l. 4 : T = *te* dans *at<e>que* ;
F = *te* dans *incolumitate* ;
l. 8 : OR = *or* dans *victor* ;
l. 10 : Æ = *ae* dans *Mauretaniae*.

Il contient, en outre, des petites lettres, d'environ un centimètre de haut, intercalées entre les grandes :

l. 3 : l' *u* dans *salute*.
l. 4 : l' *o* dans *incolumitate*.

Enfin, en un cas, il groupe petite et grande lettres en une ligature unique :

l. 4 : = *um* dans *incolumitate*.

Néanmoins, il n'offre que deux difficultés de lecture.

A la première ligne de la face *a*, il manque deux ou trois lettres — et deux plutôt que trois — entre le P qui, visiblement, suit le mot DIIS, et l' R à demi effacé qui précède la désinence en IS d'un datif pluriel qui, de toute évidence, se rapporte à ce mot. Comme, à mon sens, il convient d'interpréter les boucles qui apparaissent entre le P et l'R, non comme les traces d'un S et d'un O, mais comme des cassures fortuites d'une pierre rongée de toutes parts, la lecture DIISPatRIIS = *Diis p[at]riis* paraît s'imposer (1).

J'estime, au contraire, qu'il y a deux lettres espacées au-dessous de la première ligne de la face *b*, soit un K au-dessous du P, et un I au-dessous du V de cette ligne.

Je crois donc devoir proposer du texte la transcription suivante :

Face *a* :

Diis P[atr]iis, De|abusque, Fortun[a]e | reduci, pro salute | a[t]que incolumitate | D(omini) n(ostri) im[p(eratoris)] | C[a]es(aris) | P(ublii) Licini(i) G[a]llie[n]i, | pii, fel(icis), Aug(usti) | M(arcus) Aurel(ius) Victor, | v(ir) e(gregius), pr(a)eses pro(vinciae) | Mauretaniae | Caesariensis, | protector eius.

Face *b* :

(Anno) prov(inciae) CCXXIIII | [k(alendis)] i(anuariis).

***

(1) C. I. L., VIII, 8435. Si l'on n'admet pas le complément proposé, et qu'on veuille tenir pour les restes de lettres les boucles subsistantes — ou plutôt surajoutées — je ne vois guère que l'adjectif *p[a]s[to]riis* qui puisse s'en accommoder, et donner un sens. Mais il semble trop long pour la lacune à combler.

Ainsi comprise l'inscription présente un réel intérêt historique.

a) Elle enrichit d'un nouveau *praeses* la série des gouverneurs de Maurétanie Césarienne : *M(arcus) Aurel(ius) Victor* (1) ; et elle assigne à son gouvernement une date précise : *(anno) prov(inciae) CCXXIIII* (2), l'année 224 de la province, soit 263 ap. J.-C. Peut-être même, comme la dédicace dont il est l'auteur a été consacrée à l'empereur Gallien, dès le 1er janvier de cette année-là — *K(alendis) I(anuariis)* (3) — devons-nous penser que M. Aurelius Victor a gouverné la Maurétanie Césarienne au moins deux ans de suite : en 262 et en 263 ap. J.-C.

b) Elle permet d'attribuer au même personnage — dont elle complète, du reste, l'état-civil, par l'adjonction d'un prénom, *M(arcus)*, qu'il ne porte pas ailleurs — la paternité de deux inscriptions, l'une de Rome, l'autre de Bucarest, et de préciser, à l'aide de ce rapprochement, les grandes étapes de sa carrière.

L'inscription de Rome est une dédicace, pleine de louanges, à l'empereur Gallien et à sa femme Salonine :

Gallieno, clementissimo principi, cuius invicta virtus sola pietate superata est, et Saloninae sanctissimae Aug(ustae) Aurelius Victor v(ir) e(gregius) dicatissimus numini maiestatique eorum (4).

Aurelius Victor y est simplement qualifié de *v(ir) e(gregius)* : sans doute, à ce moment, était-il au début d'une carrière procuratorienne dont ce titre, réservé aux chevaliers, est alors l'indice habituel (5).

L'inscription de Bucarest (6) est une fin de dédicace

(1) Face *a*, ligne 8.

(2) Face *b*, ligne 1.

(3) Face *b*, ligne 2.

(4) *C. I. L.*, VI, 1106.

(5) Cf. Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten*, Berlin, 1905, p. 452.

(6) *C. I. I.*, III, 7596.

dont nous ignorons à quelle divinité — ou à quel empereur — elle s'adressait, et qui, par le développement de ses sigles, a fourni matière à controverse. M. von Domaszewski l'avait lue : *Aur(elius) Vict(or), v(ir) e(gregius), ex p(raeposito), ex v[oto posuit]*. Par contre, M. Hirschfeld l'a développée ainsi : *Aur(elius) Vict(or), v(ir) e(gregius) ex p(rocuratore), ex v[oto posuit]* (1).

Si l'on intercale le texte de Miliana entre celui de Rome — antérieur — et celui de Bucarest — postérieur —, l'on n'a plus le choix qu'entre cette dernière interprétation, et une interprétation qui la précise encore davantage : *Aur(elius) Vict(or), v(ir) e(gregius), ex p(raeses), ex v[oto posuit]*. Et l'on peut fixer les principaux jalons d'un *cursus* dont la diversité n'exclut pas la logique.

Aurelius Victor a commencé par une des innombrables procuratelles qui composaient ce que nous appellerions aujourd'hui l'administration centrale, et dont le siège était à Rome (2). C'est alors qu'il y a manifesté — et gravé sur la pierre — son dévouement passionné pour l'empereur Gallien et l'Augusta, Salonine. Matériellement, ce témoignage peut aussi bien dater de la dernière que de la première année de leur règne (253-268) (3). Moralement, il se place de préférence dans la période où la captivité de Valérien, connue en Italie pendant l'automne de 260 (4), venait de leur remettre l'empire sans partage, peut-être dans les mois qui l'ont immédiatement suivie et où chacun des éloges que renferme la dédicace d'Aurelius Victor prend un sens déterminé et comme la valeur d'une allusion directe. Prince « religieux » (5), Gallien montre sa piété, en suivant, avec Salonine, l'enseigne-

(1) Cf. *Prosopographia imperii romani*, I, p. 218, n° 1315

(2) Hirschfeld, *op. cit.*, p. 439-441.

(3) Cf. *C. I. L.*, VIII, 960.

(4) Cf. Homo, *L'Empereur Gallien et la crise de l'Empire romain*, dans la *Rev. Hist.*, CXIII, 1913, p. 261.

(5) Denys d'Alexandrie. en 262, ap. Eusèbe, VII, 23.

ment où Plotin s'efforce de consolider, par la philosophie, l'édifice chancelant du paganisme officiel (1). Prince « très clément », il a publié cet édit de modération et de tolérance, qui rend aux communautés chrétiennes leur liberté, leurs églises et leurs biens, et au monde, assombri par sept ans de persécutions sanglantes, la paix des consciences (2). Enfin, mérite qui dépasse tous les autres aux yeux des hommes qu'elle a sauvés, sa valeur militaire — *virtus invicta* — venait d'arrêter, devant Milan, le flot des Alamans et d'épargner à l'Italie l'horreur inouïe des invasions (3).

Si on la date de 261, la louange qu'Aurelius Victor décerne à ses maîtres devient d'actualité.

De toute façon, c'est aussitôt après qu'elle a reçu sa récompense. En 262, Aurelius Victor a été promu au gouvernement de la province procuratorienne de Maurétanie Césarienne : son zèle dévot ne s'y est pas refroidi, d'ailleurs ; et l'inscription qu'il a fait graver à Miliana (*Zuccabor*) (4) le 1er janvier 263, est une dédicace aux dieux « pour le salut » de l'empereur Gallien.

Puis — qu'il ait, dans l'intervalle, perdu la faveur de Gallien, ou plutôt que sa disgrâce ait suivi le meurtre de ce prince — nous le retrouvons, simple particulier, en Dacie, soit que cette province ait été son pays d'origine, soit qu'il ait cru bon de s'y réfugier contre les poursuites de ses ennemis. Mais c'est peut-être le cas de répéter avec le poète :

Coelum non animum mutant qui trans mare **currunt** (5).

(1) Porphyre, XII. C'est vers 261-262 que la faveur de Plotin paraît avoir été la plus grande. En 263, échoue son projet de Platonopolis. Cf. la *Realencyclopadie* de Pauly, V, 1755.

(2) Cf. Homo, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 226.

(3) Cf. *Ibid.*, p. 262.

(4) Cf. Gsell, *Atlas*, XIII, 70.

(5) Hor., *Serm.*, I, 11, 27.

Car, si nous n'avons que la fin de l'inscription qu'Aurelius Victor, ancien gouverneur *ex p(raeses)*, a dictée aux lapicides de Bucarest, c'est encore une dédicace — *ex v[oto posuit]*; et, si le titre, par malheur, en a disparu, on peut supposer que, sous sa forme primitive et entière, elle visait, comme celle de Miliana, à appeler la faveur des dieux sur l'empereur régnant, que glorifiait déjà celle de Rome. Si bien, dans cette hypothèse, que M. Aurelius Victor, au cours d'une carrière pourtant variée, n'aurait jamais démenti la constance d'une piété inébranlable et d'un loyalisme à toute épreuve.

***

Résultat plus important encore : l'inscription de Miliana, en date du 1er janvier 263 ap. J. C., dédiée au retour de la Fortune — *Fortunae reduci* (1) — par un gouverneur de la province de Maurétanie Césarienne, qui s'en intitule le défenseur — *protector eius* (2) — se réfère évidemment aux troubles qui ont ébranlé l'Afrique au début de la deuxième moitié du IIIe siècle. Elle va nous aider à en déterminer l'extension et la durée, le caractère et les causes.

a) L'*ex voto* de C. Macrinius Decianus, légat de Numidie, qui contient comme un bref historique de cette insurrection, en limite les mouvements successifs à la Numidie et aux confins de la Numidie (3). Mais le légat de Numidie n'avait pas à remercier Juppiter des victoires remportées par le procurateur de la province de Maurétanie, et son silence, en ce qui les concerne, n'avait, à l'interpréter correctement, aucune valeur probante.

Bien plus, toutes les tribus qu'il cite comme ayant

(1) Notre inscription face *a*, l. 2 et 3.

(2) *Ibid.*, l. 12. Cf. *C. I. L.*, VIII, 9045.

(3) *C. I. L.*, VIII, 2815.

envahi sa province étaient normalement campées en territoire maurétanien : les *Bavares*, entre l'Oued el Sahel et l'Oued el Kebir, dans le massif des Babor ; les *Quinquagentanei* entre *Saldae* (Bougie) et *Rusucurru* (Dellys), le Djurjura et la mer ; les *Fraxinenses*, soit en Grande-Kabylie, si on les identifie comme Berbrugger et Cat avec les Aït-Fraoucen, soit dans le massif des Beni-Abbès, si on adopte sur eux les vues de Masqueray (1). N'eût-on sur la rébellion de ces indigènes que cet unique document, qu'on en devrait déjà conclure que, répandus en Numidie, ils n'ont pu laisser indemnes et tranquilles les territoires, plus proches, de la Maurétanie Césarienne.

Du reste, de nouveaux témoignages, exhumés de son sol ont bientôt confirmé que l'insurrection s'était portée au Sud du Djurjura et des Bibans. C'est l'*ex voto*, consacré par le *praeses* M. Aurelius Vitalis sur l'emplacement anonyme aujourd'hui occupé par le village français de Bertville, aux victoires de deux Augustes (2), lesquels ne peuvent être, à raison de la date (3), que Valérien et Gallien. Ce sont les épitaphes, découvertes dans les nécropoles d'*Auzia* (Aumale), et de Q. Gargilius Martialis, le chef d'un détachement de cavaliers maures qui campait sur le territoire de cette ville (4), et de P. Aelius Firmianus qui a commandé, aux mêmes lieux, la même *vexillatio* (5). Nous ignorons si ce dernier est mort à la bataille (6). Mais il n'y a pas de doute pour le précédent. Après avoir capturé et massacré Faraxen (7) le chef des

(1) Cf. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*², p. 63.

(2) *C. I. L.*, VIII, 20827.

(3) *Ibid.* : *idus Aug. a. p. CC et XV* (= 254 ap. J.-C.).

(4) *C. I. L.*, VIII, 9047.

(5) *C. I. L.*, VIII, 9045.

(6) C'est peu probable, étant donné le silence de l'épitaphe sur la cause de sa mort.

(7) *C. I. L.*, VIII, 9047 :... *Faraxen captus et interfectus.*

Fraxinenses (1), Gargilius Martialis est tombé à son tour dans un guet-apens des *Bavares* (2). Toute la vallée de l'Oued Lekkal a donc été le théâtre de durs combats ; et, à l'encontre des révoltés, la ville forte d'Auzia est devenue, aux mains des gouverneurs de Maurétanie, un centre important de la résistance romaine.

Fut-il le seul où elle ait eu à s'organiser ? Les mots *defensori provinciae suae* qui figurent sur l'épitaphe de P. Aelius Primianus (3) avaient déjà incliné M. Cagnat à penser le contraire, et à étendre à la Maurétanie tout entière les contre-coups d'une lutte dont l'âpreté s'était fait particulièrement sentir dans la région d'Aumale (4). De son côté, Héron de Villefosse n'avait pas hésité à lui rapporter l'*ex voto*, découvert à *Altava* (Lamoricière) en 1894, où le préfet d'une cohorte qui s'identifie à la *Cohors II Sardorum*, M. Titius Castorius, se félicite des heureux résultats qu'il avait obtenus — [*rebus*] *prospere gestis* (5). — et à conclure que les diverses péripéties s'en étaient déroulées dans « toute la région montagneuse comprise entre Djidjelli et Tlemcen » (6). Ces hypothèses sont aujourd'hui pleinement vérifiées par notre texte de Miliana : c'est la Maurétanie Césarienne en son entier, et non seulement une contrée de cette province, que son *praeses*, M. Aurelius Victor, a dû protéger, à main armée, contre les incursions des tribus rebelles : *protector eius* (*provinciae*) (7). Entre *Auzia* (Aumale) et *Altava* (Lamoricière), la défense romaine a utilisé la position dominante de *Zuccabor* (Miliana). D'une frontière à l'autre, de l'Oued

(1) Et même leur chef éponyme, cf. Dessau, *Inscriptiones selectae*, 2767.

(2) *C. I. L.*, VIII, 9047 : *insidiis Bavarum decepto.*

(3) *C. I. L.*, VIII, 9045.

(4) Cagnat, *op. cit.*, p. 60.

(5) *C. I. L.*, VIII, 21724.

(6) Héron de Villefosse, *C. R. Ac. Inscr.*, 1895, p. 644.

(7) Notre inscription, face *a*, 1, 12.

el Kebir à la Moulouya, elle a dû faire barrage sur tous les points où les incursions des montagnards menaçaient la colonisation des plateaux et des plaines.

b) Notre nouvelle inscription ne se borne pas, du reste, à nous faire mesurer l'ampleur de ces mouvements insurrectionnels ; elle prolonge, en outre, le temps pendant lequel ils ont jeté le désarroi dans l'Algérie ancienne. Si les textes épigraphiques et littéraires concordaient à en placer le début en 253 (1), ils laissaient planer un doute sur le terme que la puissance de Rome leur imposa. Les seuls éléments d'information dont nous disposions à cet égard étaient contenus dans l'épitaphe de Q. Gargilius Martialis et dans la dédicace à Juppiter de Macrinius Decianus. Celle-ci commémore la prise du fameux chef des *Fraxinenses — capto famossissimo duce corum* [*Fraxinensium*] (2) — Celle-là y ajoute la nouvelle de sa mise à mort : *quod eius* [*Gargilius Martialis*] *virtute ac vigilantia Faraxen rebellis cum satellitibus suis fuerit captus et interfectus* (3). Postérieure, par suite, à la précédente, elle est, elle-même, datée du 26 mars 260 ap. J.-C. : *VIII Kal*(*endas*) [*a*]*pr*(*iles*) (*anno*) *pr*(*ovinciae*) *CCXXI* (4). Mais elle nous laisse ignorer la durée qui s'est écoulée entre la défaite du rebelle et le guet-apens des *Bavares* qui a coûté la vie à son vainqueur (5). Tout ce qu'on peut dire du premier de ces deux événements, c'est que l'*ex voto* qui le mentionne, donnant à C. Macrinius Decianus le titre de légat des deux Augustes, et non celui de légat des trois Augustes, qui, depuis 255, appartenait à ses prédécesseurs (6), cette rédaction, et, sans doute, le fait qu'elle

(1) Cf. Cagnat, *op. cit.*, p. 60.

(2) *C. I. L.*, VIII, 2815.

(3) *C. I. L.*, VIII, 9047

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

(6) Cf. Pallu de Lessert, *Fastes*, I, p. 447.

enregistre ont suivi le meurtre du troisième Auguste, Valérien le Jeune, assassiné par Postume au début de 259 (1). Si donc la chute de Faraxen a terminé la campagne des *Fraxinenses*, il n'en résulte nullement que cette campagne ait clos l'ère des désordres et des rébellions (2). Bien au contraire, il y a place pour un intervalle de plusieurs mois, d'une année peut-être, entre elle et la rentrée en scène des *Bavares ;* et rien ne démontre que l'embuscade qu'ils ont tendue à Q. Gargilius Martialis, et où celui-ci succomba, ait été le dernier épisode d'une lutte dont nous ne connaissons plus aucun détail après leur intervention. Par conséquent, si l'on s'en tient aux seuls documents que l'on possédait jusqu'à présent, il est prématuré d'en déduire la conclusion qu'à la fin de 260 l'ordre était rétabli en Afrique (3). Et si, maintenant, l'on y ajoute les termes de la nouvelle inscription de Miliana, la preuve est faite que la paix n'a régné de nouveau en Maurétanie Césarienne que deux ans plus tard, puisque c'est, au plus tôt (4), le premier de l'an 263, que le *praeses* de la province, M. Aurelius Victor, a osé rendre grâces aux *Dii patrii* d'une pacification enfin assurée, et saluer le retour de la Fortune aux aigles impériales : *Fortunae reduci*.

En groupant toutes les données que nous offrent les documents dont l'inscription de Miliana complète heureusement la série, nous pouvons reconstituer ainsi les différentes phases de cette période troublée :

I. — En 253-254 (5), les insurgés emmènent en captivité

(1) Cf. Homo, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 230.

(2) Ainsi que M. Cagnat l'a très justement reconnu, *op. cit.*, p. 64.

(3) En sens contraire, Homo, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 226.

(4) Les sigles K I, habituellement développées en *K*(*alendis*) *I*(*anuariis*) (*Cagnat, Cours d'épigraphie*[4], p. 437), pourraient à la rigueur se comprendre *Ka*(*lendis*) *I*(*unis*) ou *K*(*alendis*) *I*(*ulis*).

(5) Ce sont les années entre lesquelles P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, II, p. 256, hésite pour dater la lettre en question de saint Cyprien.

des Romains de Numidie. Saint Cyprien fait une collecte à Carthage pour subvenir au payement de leur rançon (1).

II. — Août 254 : le procurateur de Maurétanie Césarienne, M. Aurelius Vitalis, et le décurion de l'*ala Thracum* célèbrent une victoire remportée dans la vallée de l'Oued Lekkal (2).

III. — Février 255 : le chef de la *vexillatio* des cavaliers maures, originaires de Maurétanie Césarienne, a eu à défendre sa province dans la région d'Aumale (3).

IV. — Après 255 (4) : le légat des trois Augustes en Numidie, Veturius Veturianus, élève, à *Cuicul* (Djemila), un *ex voto* à Juppiter pour le remercier d'avoir couronné ses armes de succès (5).

V. — En 257 : la cohorte II des Sardes obtient plusieurs avantages dans la région d'*Altava* (Lamoricière) (6).

VI.— En 259 (7) : C. Macrinius Decianus, légat des deux Augustes en Numidie, remercie les dieux des victoires qu'ils lui ont procurées, dans la région de *Milev* (Mila) et aux confins de la Numidie et de la Maurétanie, sur les *Bavares*, les *Quinquegentanei*, les *Fraxinenses* (8). Il signale la capture du chef de ces derniers (9).

VII. — En mars 260 : L. Gargilius Martialis, le commandant de la cavalerie maure, qui avait assuré la capture et l'exécution du chef des *Fraxinenses*, est tué par surprise dans la région d'Aumale au cours d'un engagement avec les *Bavares* (1).

(1) Saint Cyprien, *Ep.* LXII.

(2) *C. I. L.*, VIII, 20827.

(3) *C. I. L.*, VIII, 9045.

(4) Le premier document où Valérien le Jeune figure comme Auguste est daté du 17 novembre 255 (*Cod. Just.*, II. 4, 11).

(5) Albert Ballu, *Rapport annuel....*, 1915 (1914), p. 34 : *Iovi optimo maximo, Iunoni reg(inae), | Miner(vae) Aug(ustae) et ceteris diis | deab(usq(ue) imm(ortalibus), | Veturius Veturianus v(ir | c(larissimus) leg(atus) Auggg. pr(o)pr(aetore), proco(n)s(uli) Siciliae | rebus in pr(ovincia) Numidia | prospere gestis.*

(6) *C. I. L.*, VIII, 21724.

(7) Cf. *supra*, p. 461.

(8) *C. I. L.*, VIII, 2615.

(9) *Ibid.*

VIII. — En 262 : pacification définitive de la Maurétanie Césarienne (2).

c) Ce résumé chronologique fait plus, d'ailleurs, que satisfaire à une simple curiosité d'érudition. Il révèle le vrai caractère de ces soulèvements qui éclatent tantôt en Numidie, tantôt en Maurétanie, tantôt dans les deux provinces ensemble, qui tour à tour naissent, s'apaisent, renaissent dans les mêmes contrées. Il n'y a eu ni guerre proprement dite, ni développement suivi d'un plan de campagne mûrement réfléchi, méthodiquement exécuté. De même que, dans le Maroc contemporain, des harkas successives se forment et se défont contre nous, les tribus indigènes de l'Algérie d'il y a dix-huit cents ans ont prononcé contre les Romains une succession discontinue d'efforts vigoureux, mais incohérents. Elles ont pu former en certaines circonstances de véritables coalitions, ainsi qu'en témoigne l'*ex voto* de C. Macrinius Decianus (3). Mais elles n'ont ni obéi à une direction unique, ni visé, à travers toutes ces vicissitudes, une libération systématique et totale. Elles ont simplement conduit au jour le jour des opérations de harcèlement et de razzia. Et toute la question est de savoir pourquoi, devenant à cette époque, et pendant un laps de près de dix ans, générale et chronique, leur turbulence s'est justement manifestée avec cette force et sur autant de points à la fois.

Rappelant une hypothèse émise par Ragot (4), M.

(1) *C. I. L.*, VIII, 9047.

(2) Notre inscription.

(3) *C. I. L.*, VIII, 6215 : *Bavaribus qui adunatis... regibus in prov(inciam) Numidiam inruperant...*

(4) Ragot, *Rec. de Constantine*, XVII, 1875, p. 210. En sens contraire, Pallu de Lessert, *Fastes*, I, p. 451.

Cagnat a exprimé l'opinion qu'il n'était pas « impossible que le mécontentement des chrétiens », dû aux mesures persécutrices prescrites contre eux par Valérien, n'eût alors trouvé « un écho chez les populations de la montagne toujours prêtes à relever la tête » (1). Si ingénieuse qu'elle soit, cette opinion se heurte, semble-t-il, à l'enchaînement des faits tel qu'il est possible de le renouer aujourd'hui. La persécution de Valérien a commencé en Afrique, en août 257. L'édit de Gallien l'a close dès 260 (2). Or, les troubles l'ont précédée de quatre ans. Ils ont duré au moins deux ans après elle. La chronologie rompt tout lien de cause à effet entre la politique religieuse des empereurs et les révoltes qui ont, au IIIe siècle, désolé le territoire algérien. Que l'on veuille, au contraire, comparer l'état de l'empire à la date à laquelle elles éclatèrent, et l'état de l'empire à la date où elles ont cessé (3), et l'on discernera vite la raison qui les a suscitées. Ebranlé du dehors, sur le Rhin, et en Orient, l'empire de 253 est, en outre, divisé contre lui-même, disputé entre Valérien et Emilien, l'usurpateur originaire d'Afrique (4) dont l'autorité s'est fait reconnaître, au moins localement, en Numidie (5) et en Maurétanie (6). Autrement solide, apparaît l'empire de 262. En Occident, tout au moins, les victoires de Gallien sur Ingenuus (258), sur Macrianus et sur Postume (262) l'ont ramené à l'unité. Fortifié sur les Alpes par la défaite des Alamans (261), il oppose à la menace qui lui venait d'Asie, le rempart provisoire d'un état vassal, créé, à Palmyre, au bénéfice d'Odaenath (261). D'où cette conclusion que l'histoire

(1) Cagnat, *op. cit.*, p. 65.

(2) Monceaux, *op. cit.*, II, p. 24.

(3) J'emprunte les éléments de cette comparaison au mémoire précité de M. Homo.

(4) Aurel. Victor, *De Caes.*, XXXI.

(5) *Année Epigraphique*, 1911, n° 104.

(6) *C. I. L.*, VIII, 21829.

d'Afrique, pendant cette période, a suivi le mouvement général des choses. En 253, c'est la faiblesse de Rome qui a déchaîné les forces berbères : les insurrections qu'elles ont alimentées successivement apparaissent comme la forme régionale de la « crise » (1) qui travaillait l'ensemble de l'empire. De même, le retour à l'ordre et à la fortune, dont, le 1er janvier 263, le *praeses* de Maurétanie Césarienne a remercié les dieux nationaux sur sa dédicace de Miliana, fut conséquence, et, pour ainsi dire, fonction du rétablissement momentané de la situation universelle.

JÉRÔME CARCOPINO,
Inspecteur-adjoint des Antiquités de l'Algérie.

(1) C'est le mot employé par M. Homo dans le titre même de son mémoire

SHAW, ses Editeurs et ses Traducteurs

Dans le dixième volume de la *Revue Africaine* (pages 441 à 450) se trouve, sous le titre « *Le Tombeau de la Chrétienne d'après Shaw et Bruce* », un article dont le texte est également reproduit dans le onzième volume (pages 39 à 48), au milieu du long rapport général de Berbrugger sur l'exploration du Tombeau de la Chrétienne.

L'impression ayant été faite, en novembre 1866 et janvier 1867, à l'aide d'une même composition typographique, on peut, sans inconvénient, se servir indifféremment du dixième ou du onzième volume pour vérifier les remarques que nous comptons faire.

Berbrugger avait à sa disposition deux éditions en anglais de l'ouvrage de Shaw, la première, de 1738, et la troisième, de 1808, — cette dernière basée sur la deuxième, de 1757 — ainsi que la traduction faite en français par un anonyme en 1743. En les comparant, Berbrugger constata des divergences entre les deux textes anglais et des erreurs dans la traduction française.

La même étude pourrait être refaite à Alger plus complètement, car la Bibliothèque nationale y possède aussi désormais la deuxième édition anglaise, et, lorsque l'on voudra publier la série des anciens textes relatifs à l'Afrique du Nord, il sera nécessaire de se livrer à cette étude avec un soin particulier.

Par l'examen d'une seule phrase, la première de celles citées par Berbrugger, à propos du Tombeau de la Chrétienne, nous voulons montrer les difficultés spéciales que rencontreront commentateurs et traducteurs.

Dans l'édition anglaise de 1738 (page 44), bien copiée par Berbrugger (vol. X p. 442 et vol. XI p. 40), cette phrase est :

« *The Kubber Ro-meah* [قبر رومية] *The Ro-*
« *man Sepulchre*, or, *The Sepulchre* (as it will likewise
« signify) *of the Christian Woman*, is situated upon
« the mountainous Part of the Sea Coast, seven Miles to
« the E. by. S. of *Tefessad* ».

La traduction de 1743 (page 57 du premier volume), également bien copiée par Berbrugger, est :

« Le (b) *Kubber Ro-meah*, c'est-à-dire le *Sepulcre Ro-*
« *main*, ou le *Sepulcre de la Femme chrétienne* (car le
« mot *arabe* peut signifier l'un et l'autre) est situé sur
« la partie montagneuse de la côte à sept milles au Sud-
« Est de *Tefessad.* »

« Note (b) en arabe قبر رومية Kubber Romeah ».

La traduction faite en 1866 par Berbrugger dit :

« Le *Kober Roumïa*, sépulcre romain ou sépulcre de la
« femme chrétienne (ainsi que l'expression peut égale-
« ment le signifier), est situé sur la partie montagneuse
« du littoral, à 7 milles du Sud-Est de *Tefessad.* »

Ces deux traductions ne diffèrent, pour la phrase considérée, que par des détails peu importants; le sens général est le même pour les deux. Mais elles sont fausses sur un point capital en matière archéologique, où la précision des nombres, des dimensions, des orientations, doit être scrupuleusement recherchée.

L'expression maritime *E. by S.* ne veut pas dire *Sud-Est* mais *Est-quart-Sud-Est*, c'est-à-dire une direction écartée de l'Est d'un angle de 11° 1/4 compté vers le Sud. Cette direction diffère donc du Sud-Est d'un angle de 33° 3/4. L'erreur n'est pas négligeable.

Avant de songer à traduire Shaw, il faut donc connaître la rose des vents selon l'ancienne division par quarts employée par les marins.

Supposons tracées les directions des points cardinaux et celles des points intercardinaux. Divisons ensuite en quatre parties égales chaque angle compris entre deux directions consécutives. Nous obtiendrons la division par quarts, chaque quart valant 11° 1/4. L'angle droit vaut par suite huit quarts. Les dictionnaires étant généralement muets sur cette question très spéciale, nous donnons la rose entière des vents par quarts en anglais et en français, avec la correspondance en degrés, d'abord dans la notation maritime, puis en comptant les degrés à partir du Nord dans le sens de la marche des aiguilles d'une montre.

Rose des vents par quarts

EN ANGLAIS	EN FRANÇAIS	ÉQUIVALENTS EN DEGRÉS	
North.	Nord.	Nord.	O.
N. by E.	Nord-quart-nord-est.	N 11°1/4 E.	11°1/4.
NNE.	Nord-nord-est.	N 22°½ E.	22°½.
NE. by N.	Nord-est-quart-nord.	N 33°3/4 E.	33°3/4.
NE.	Nord-Est.	N 45° E.	45°.
NE. by E.	Nord-est-quart-est.	N 56°1/4 E.	56°1/4.
ENE.	Est-nord-est.	N 67°½ E.	67°½.
E. by N.	Est-quart-nord-est.	N 78°3/4 E.	78°3/4.
East.	Est.	Est.	90°.
E. by S.	Est-quart-sud-est.	S 78°3/4 E.	101°1/4.
ESE.	Est-sud-est.	S 67° ½ E.	112°½.
SE. by E.	Sud-est-quart-est.	S 56°1/4 E.	123°3/4.
SE.	Sud-est.	S 45° E.	135°.
SE. by S.	Sud-est-quart-sud.	S 33°3/4 E.	146°1/4.
SSE.	Sud-sud-est.	S 22°½ E.	157°½.
S. by E.	Sud-quart-sud-est.	S 11°1/4 E.	168°3/4.
South.	Sud.	Sud.	180°.
S. by W.	Sud-quart-sud-ouest.	S 11°1/4 O.	191°1/4.
SS. W.	Sud-sud-ouest.	S 22°½ O.	202°½.
SW. by S.	Sud-ouest-quart-sud.	S 33°3/4 O.	213°3/4.
SW.	Sud-ouest.	S 45° O.	225°.
SW by W.	Sud-ouest-quart-ouest.	S 56°1/4 O.	236°1/4.
WSW.	Ouest-sud-ouest.	S 67°½ O.	247°½.
W. by S.	Ouest-quart-sud-ouest.	S 78°3/4 O.	258°3/4.
West.	Ouest.	Ouest.	270°.
W. by N.	Ouest-quart-nord-ouest.	N 78°3/4 O.	281°1/4.
W. N. W.	Ouest-nord-ouest.	N 67°½ O.	292°½.
N. W. by W.	Nord-ouest-quart-ouest.	N 56°1/4 O.	303°3/4.
NW.	Nord-ouest.	N 45° O.	315°.
NW. by N.	Nord-ouest-quart-nord.	N 33°3/4 O.	326°1/4.
NNW.	Nord-nord-ouest.	N 22°½ O.	337°½.
N. by W.	Nord-quart-nord-ouest.	N 11°1/4 O.	348°3/4.
North.	Nord.	Nord.	360°.

La deuxième édition anglaise, de 1757, en un volume in-quarto (XX-514 pages, 37 planches ou cartes) contient — c'est le titre qui le dit — *de grandes améliorations*. Elle a été imprimée après la mort de l'auteur, décédé le 18 septembre 1751. La troisième édition (2 volumes petit in-quarto, de 1808), *corrigée*, dit le titre, est basée sur la deuxième, avec addition d'une biographie de Shaw où l'on apprend que la deuxième édition anglaise, préparée par lui, fut faite à l'aide des papiers qu'il avait laissés. Il est tout de même intéressant de noter que, dans sa préface de 1738, Shaw parle à la première personne du singulier *I*, je, tandis que la préface de 1757 emploie la troisième personne du singulier *the author*, l'auteur, ou la première personne du pluriel *we*, nous.

Il semble découler de cette constatation que la deuxième édition n'a pas été imprimée d'après un manuscrit mis au point par Shaw mais qu'elle résulte d'un remaniement fait par un anonyme, s'aidant peut-être parfois de notes de l'auteur.

Une réimpression moderne de l'œuvre intéressante de Shaw devrait donc incontestablement être basée sur l'édition originale anglaise, c'est-à-dire sur l'in-folio de 1738 avec ses suppléments de 1746 et 1747. Le reste est sujet à caution : la traduction de 1743 à cause de ses inexactitudes, les autres éditions anglaises à cause de leur date tardive.

Quant à l'ouvrage intitulé « Voyage dans la Régence « d'Alger... par le docteur Shaw, traduit de l'anglais « avec de nombreuses augmentations, des notes géogra- « phiques et autres, par J. Mac-Carthy-Paris, chez Mar- « lin, 1830 », en un volume in-octavo, ce n'est pas une traduction fidèle et il n'y a pas lieu d'en faire cas dans une étude sérieuse des œuvres de Shaw.

Ceci posé, reprenons l'étude de la phrase choisie comme exemple. La deuxième édition anglaise, de 1757, la donne ainsi, à la page 21 : « *The Kubber Ro-meah*,

« i. e. *the sepulchre of the Christion women*, called by « the *Turks*, from the fashion of it, *Maltapasy*, or the « *treasure of the sugar-loaf*, is situated upon the moun- « tainous part of the sea coast VII M. to the eastward of « *Tefessad*. »

La troisième édition reproduit cette phrase sans changement en 1808 (page 65 du premier volume), mais Berbrugger la copie avec deux erreurs : la première, *woman*, femme, au lieu du pluriel *women*, femmes, modifie le sens; la seconde, *situatad*, au lieu de *situated*, est une coquille typographique évidente. Sans doute, le nom arabe nous indique qu'il faut « femme » au singulier et que la deuxième édition était fautive en adoptant le pluriel, mais quand on cite un texte, on ne doit pas y apporter de changements susceptibles d'altérer la signification; il est seulement permis de signaler à part l'opinion personnelle que l'on a sur la valeur de telle ou telle variante.

Si tant de gens n'avaient eu la fâcheuse idée de transformer à leur goût les œuvres anciennes, nos archéologues seraient certainement plus à l'aise pour leurs études.

Le sens du texte anglais modifié après la mort de Shaw est, selon nous :

« *Le Kober Roumïa*, c'est-à-dire *le sépulcre des femmes* « *chrétiennes*, appelé par les Turcs, d'après sa forme, « *Maltapasy*, ou le *Trésor du pain de sucre*, est situé sur « la partie montagneuse du littoral maritime, à sept mil- « les à l'Est de *Tefessad*. »

On peut remarquer :

1° L'addition, dans la deuxième édition anglaise, de l'expression *i. e.* (*id est*), c'est-à-dire, qui n'existait pas dans la première édition mais se trouvait dans la traduction française de 1743. S'agit-il d'une coïncidence fortuite ou d'une correction de Shaw lui-même ?

2° La suppression de la version « le sépulcre romain », suppression qui nous paraît légitime puisque *Kober* est masculin et *Roumïa* féminin (1);

3° Le changement de *woman*, femme, en *women*, femmes, qui nous semble injustifié;

4° L'introduction assez logique, dans cette phrase, de l'appellation turque que la première édition citait dans un autre passage;

5° La substitution de l'orientation *Est* à l'orientation *Est-quart-Sud-Est* (E. by S.).

Berbrugger nota ce changement d'orientation :

« On aura remarqué, encore, dans cette deuxième le- « çon, que Shaw place le Tombeau à l'*Est* de Tefessad « (Tipasa) et non plus au *Sud-Est*, comme dans la pre- « mière édition; c'est une rectification qu'on ne peut « qu'approuver. »

L'erreur de traduction conduit ici à une conclusion fautive. Sur une carte moderne et exacte on vérifie aisément que le gisement du Tombeau de la Chrétienne par rapport à Tipaza est bien l'*Est-quart-Sud-Est*, comme disait Shaw dans l'édition originale, et non l'*Est*, comme le deuxième éditeur anglais écrivit par ignorance du véritable sens de *E. by S.*

La modification n'est pas imputable à Shaw : on peut, à distance, rectifier la traduction inexacte d'un texte, mais il est moins concevable que l'on ait à corriger une mesure prise sur les lieux mêmes.

Ne doit-on pas approuver Berbrugger lui-même quand, pour conclure, il déclare que l'on serait moins exposé à critiquer les anciens auteurs étrangers, tels que Léon l'Africain, Marmol et Shaw, si, « laissant de côté la race infidèle des translateurs », on pouvait lire ces auteurs

(1) Nous tenons toutefois à déclarer que nos connaissances en arabe sont très faibles et que notre opinion est ici sujette à caution plus qu'ailleurs.

dans les textes originaux — et les bien comprendre, ajouterions-nous ?

Résumons. La réimpression des ouvrages rares et intéressants, comme celui de Shaw, est nécessaire et, quelle qu'en soit la difficulté, il convient de l'entreprendre. Mais pour la réaliser de manière satisfaisante, il faut d'abord laisser de côté toute érudition et copier scrupuleusement le texte original et les variantes. Le volume ainsi constitué serait un document de valeur durable. Quant aux notes, commentaires et traductions des savants, aucun travailleur consciencieux n'aura la prétention de les croire inattaquables et ne trouvera mauvais qu'on en fasse une partie séparée du reste et remplaçable à mesure que progresseraient les connaissances archéologiques et autres. En ce qui concerne plus particulièrement les traductions, chacun sait qu'il existe dans toute langue des termes spéciaux dont les dictionnaires usuels ne font aucune mention et qu'il est permis d'ignorer sans honte.

On ne nous en voudra pas de demander que tout ce qui n'émane pas plus ou moins directement de Shaw soit nettement séparé de ce qui pourrait lui être attribué.

Stanislas MILLOT.
Capitaine de corvette.

SUR L'ÉVOLUTION DES DUNES LITTORALES DU NORD-OUEST DE L'AFRIQUE

DEPUIS L'ÉPOQUE PRÉHISTORIQUE

La côte nord occidentale de l'Afrique forme un angle légèrement obtus dont le sommet est le cap Spartel. La branche dirigée vers l'est est baignée par la Méditerranée; la branche dirigée vers le sud-ouest est baignée par l'Atlantique.

Malgré la différence d'orientation un caractère est commun à ces deux zones : c'est la nature de la côte formée de falaises sur la plus grande étendue et la rareté des îlots et des plages.

On peut donner avec assez de précision Mogador comme limite des côtes accores. A partir de là jusqu'au Sénégal c'est l'inverse qui se produit : les plages dominent avec des bancs dangereux au large du littoral et les falaises sont rares.

Il est absolument incontestable que la partie moghrébine du littoral entre Mogador et le cap Bon est en voie de destruction, tandis que dans la partie septentrionale de la Méditerranée c'est l'inverse qui se produit.

Sans faire intervenir la légendaire Atlantide dans le débat nous pouvons affirmer, et même préciser, l'époque à laquelle a commencé ce mouvement de recul de nos côtes.

Nous avons un premier témoignage par les plages pléistocènes qui après avoir marqué une ligne de rivage plus profonde que l'actuelle sont aujourd'hui presque partout ro ?ées par le flot et en voie de destruction.

Une seconde preuve nous est apportée par les abris préhistoriques du littoral dont certains (Rabat, Tanger, Aïn-el-Turk) sont aujourd'hui envahis par la mer.

Une troisième preuve nous est fournie par les ruines romaines comme celles de Tanger, de Tipaza et de Carthage (pour ne citer que celles-là) qui sont actuellement immergées.

On peut invoquer, il est vrai, des effondrements locaux pour certains cas car en d'autres points (la Macta par exemple) les cabines de bains de l'époque romaine, sont encore sur le même plan d'eau. Mais ces effondrements n'ont pu se produire que par l'action destructive de la mer : il nous faut donc bien les faire entrer en ligne de compte.

En bien des endroits les indigènes attestent que des éboulements importants ont eu lieu et que des portions de terrain ont disparu dans la mer. On peut, à l'appui de ces témoignages, citer les falaises de Larache, de Tanger et de Canastel pour ne citer que ces trois exemples parmi tant d'autres !

Mais si, d'une façon indiscutable, la côte est rongée d'une façon certaine, quoique lente, il est non moins certain que quelques plages se sont formées depuis la période historique (1) et que par suite de leur extension elles ont amené la formation de dunes littorales dont nous pouvons suivre nettement l'évolution depuis Tanger jusqu'à Carthage.

S'il existait une plage à Tanger à l'époque romaine elle devait être fort peu étendue puisque la ville s'étendait largement sur les berges de la Souani et sur l'emplacement de la plage actuelle jusqu'à la Marine. Or aujourd'hui, on peut, d'une part observer les substructions d'un grand bâtiment de forme carrée, formées de gros-

(1) Nous ne nous occupons seulement, dans cet article, que des dunes tout à fait récentes, car nous n'ignorons pas qu'il en existe de très anciennes datant même de la fin de la période pliocène.

ses pierres de taille, au bas de l'hôpital français et des restes d'un quai (très probablement) au bas de la rampe du phare. *Or on ne peut voir ces constructions qu'aux très basses mers.*

Par contre les ruines romaines de la Souani (1) sont recouvertes d'une épaisse couche de sable et, dans le quartier de la Marine, des maisons de construction relativement récentes sont aujourd'hui aux trois quarts enterrées par la dune.

On peut donc affirmer, qu'en ces points, l'invasion des sables a commencé à la fin de l'occupation romaine et s'est poursuivie depuis lors d'une façon ininterrompue jusqu'à nos jours : elle continue encore.

A Aïn-el-Turk, au voisinage d'Oran, des dragages intensifs ont amené la destruction de la belle plage qui faisait l'ornement de cette localité. Or, M. Vassas, un observateur très perspicace, a constaté, à la suite de cet événement que la roche, un calcaire coquillier, qui forme le littoral, avait été exploitée par les anciens Berbères, qui résidaient en cet endroit, pour les meules des moulins.

Il est certain que cette exploitation ne pouvait avoir lieu que sur des rochers nus. Et comme d'autre part ces traces d'exploitaion sont fort bien conservées (disques inachevés, entailles circulaires), il faut en conclure qu'elles ont été recouvertes de sable d'une façon ininterrompue, sans quoi ces traces auraient rapidement disparu par l'usure de la roche s'il y avait eu des alternances dans le dépôt du sable.

Ainsi donc on peut dater la formation de cette plage depuis la période berbère, correspondant aussi à l'occupation romaine comme l'attestent les ruines voisines des Andalouses (*Castra puerorum*).

(1) Cfr : *Nouvelles fouilles dans la nécropole de Tanger*, in *Revue du monde musulman*, avril 1909, pp. 433-436.

Depuis lors une série de dunes s'est formée et est une menace pour la colonisation.

Entre Arzew et la Macta existent des dunes peu élevées qu'une végétation herbacée et arbustive a fixées. Dans les couloirs laissés libres entre ces dunes M. Péquignot a trouvé des silex taillés et une hache en pierre polie, preuve que ces dunes se sont établies sur des stations du néolithique récent. Nous avons encore pour cette zone un témoin ancien. Et le terrain sous jacent qui supporte les dunes n'est qu'une plage soulevée datant du pléistocène moyen sinon supérieur.

« Il est certain que les ruines de Tipaza, dans leur partie occidentale (du côté de l'oued Nador) et celles de Mers el Hadjadje (entre Alger et Dellys) se sont ensablées depuis la conquête française. A Tipasa, Dupuch, évêque d'Alger, donne des indications sur la grande église de l'Ouest, que j'ai reconnues exactes, mais seulement après avoir enlevé une couche de 0^m50 à 1 mètre de sables. A Mers el Hadjadje, les ruines disparaissent sous les sables. Or il y a cinquante ans, d'après les indications de Vigneral, elles étaient beaucoup plus visibles. Comment s'explique cet envahissement rapide depuis une époque récente ? Je n'en sais rien » (M. S. Gsell, *in litt.*)

A Carthage, enfin, nous ne rappellerons que pour mémoire, l'ensablement des ports pour préciser, là encore, l'époque historique de la formation des dunes récentes.

C'est surtout le courant marin venant de l'Ouest qui est le principal agent de transport des sables. Ce courant est superficiel et n'agit pas sur les fonds excédant 10 mètres, ce qui explique qu'on ne trouve aucun talus sableux sur les falaises accores. Ce courant lorsqu'il trouve une pointe orientée vers le nord est dévié puis s'étale le long de la côte qui suit avant de reprendre sa marche vers l'Est. Or, habituellement, un cap marque l'extrémité d'une baie largement ouverte au nord; le courant trouve donc des fonds plus bas et commence son travail d'usure.

Les sables ainsi formés sont pris par les houles soumises aux influences des vents d'entre Nord et Est et forment un talus qui est en général, à pente très faible.

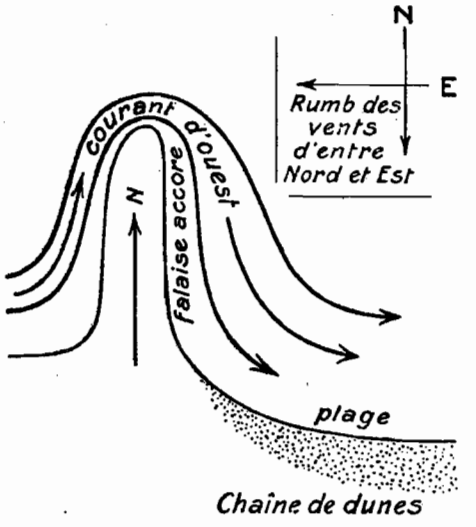

Les vents du rumb d'entre Nord et Est étant les plus rares de ceux qui soufflent dans le nord de l'Afrique, le travail des sables ne se fait, au début, qu'avec beaucoup de lenteur. Mais une fois amorcé, et à la longue, des dunes se forment sur le premier plan, sont reprises par les vents et transportées sur les plans suivants où elles s'échelonnent en zones parallèles en un temps relativement court.

On peut observer très bien la génèse des faits que nous exposons à Tanger, Mélilla, Aïn-el-Turk Arzew et Bougie.

Par contre lorsque l'épi rocheux est situé sur un fonds peu élevé l'ensablement s'opère très vite du côté occidental comme on peut le voir à Port-Say et Beni-Saf où des jetées ont été malencontreusement élevées sur des fonds très faibles balayés par le courant venant de l'Ouest.

Maintenant que nous connaissons à quelle époque a

commencé la formation de ces dunes sur quelques points de notre littoral, nous allons rechercher quelle a pu être l'influence de l'Homme sur la formation de dunes encore plus récentes.

Nous avons deux exemples typiques, d'ordre différent, l'un à Beni-Saf, l'autre à Aïn-el-Turk.

Mon si regretté collaborateur A. Koch, qui a longtemps résidé dans la première de ces localités, comme ingénieur des mines, a très bien pu suivre la marche des sables

« Le port de Beni-Saf se trouve à sept kilomètres à l'Est de l'Ile de Rachsgoun et de l'embouchure de la Tafna. Cette partie du littoral, tant à l'Ouest qu'à l'Est de Beni-Saf, est constituée par des falaises plus ou moins élevées dont les flancs escarpés tombent le plus suivent à pic dans la mer. C'est dire que les plages y sont rares et presque toujours minuscules, correspondant, en général avec l'embouchure de quelques ravins qui découpent les falaises.

« Bien que la mer batte librement le pied des escarpements, la profondeur près de la terre varie entre 3 et 6 mètres, et la courbe des fonds de 20 mètres ne se trouve guère qu'à 800 ou 1000 mètres au large. Sur cette zone, les fonds sont avant tout sableux ce qui est dû, d'une part au voisinage de la Tafna, dont les alluvions sont entrainées vers l'Est par le grand courant côtier, et d'un autre côté, surtout, aux couches de sable et de grès tendre, dont sont constituées en grande partie les falaises. Au delà de la courbe de 20 mètres les fonds sont vaseux.

« En 1875, lorsque commencèrent les travaux de construction, la côte, dans le voisinage immédiat du point choisi, ne présentait que trois petites plages, distantes les unes des autres d'environ un kilomètre. C'étaient, en allant de l'Ouest à l'Est, une première plage dite « du Puits » puis la plage de l'Oued Ahmed qui devait être englobée dans le port projeté, et enfin la plage de l'Oued Beni Saf. Ces trois plages étaient séparées par des escarpements plus ou moins abrupts, ne laissant aucun passage entre eux et la mer, si bien qu'au point précis où fut amorcée la principale jetée, à l'extrémité Ouest de la plage de l'Oued Ahmed, il y avait 3 mètres d'eau, et que pour aller de cette plage à celle du puits, il fallait suivre un sentier de chèvres qui escaladait la falaise.

« Dix ans après, au moment où M. Koch commençait ses récoltes conchyliologiques, une vaste plage s'était formée entre la plage du puits et le port, sur une largeur de 80 mètres en moyenne, et sous les sables de laquelle avaient disparu ou achevaient de disparaître les têtes de quelques rochers qui jadis pointaient hors de l'eau au pied des escarpements. Les fonds de 3 mètres étaient reportés à 50 mètres plus au large, et en 1893, la voirie luttait avec peine contre les dunes qui envahissaient la route départementale établie depuis peu au pied des falaises. » (1).

A Aïn-el-Turk le phénomène inverse s'est produit.

A la suite de dragages intensifs pratiqués à peu de distance du rivage pour les besoins du nouveau port et de la ville d'Oran, les excavations produites par les dragues ont été remplies par le sable de la plage qui est venu naturellement combler les vides en descendant la pente, aidée en cela par les mouvements de la mer. De sorte que cette plage qui était une des stations balnéaires les plus fréquentées de l'Algérie est revenue à son état primitif. Depuis cinq ans les rochers sont à nus et c'est ce qui a permis à mon ancien condisciple Vassas, le Maire actuel de la localité, de relever les traces d'exploitation du calcaire coquillier, dont nous parlons plus haut, par les anciens Berbères de la région.

Si l'on considère que cette plage a été l'une des plus lentes à se former on ne peut guère compter qu'elle se reforme avant de longues années et afin de réduire ce temps au minimum il y aurait lieu d'aider la nature à activer l'apport sablonneux.

(1) Pallary, *Les Coquilles marines du littoral du département d'Oran*, 1900, p. 226-228.

Pour cela, il faudrait tout d'abord interdire d'une façon absolue les dragages devant le village : il y a bien d'autres points où le sable pourrait être dragué sans inconvénients.

Secondement on pourrait araser les dunes et, avec un Decauville, rejeter le sable à la mer. On aurait ainsi une plage artificielle comme celle, si connue, de Nice (plage des Anglais). Encore y aurait-il lieu de craindre qu'une bonne partie de ce sable fût entrainé dans les excavations produites par les dragues.

Enfin on pourrait construire un épi de rochers immergés, à la hauteur de Bouisseville, de façon à empêcher le courant d'entraîner le sable vers l'anse du cap Falcon où il s'amasse de plus en plus.

Le sable ainsi arrêté dans son mouvement de translation se déposerait devant l'épi et la plage se reformerait assez vite, je l'espère.

Telle est la solution pratique que nous suggère cette étude en ce qui concerne Aïn el Turk.

Quant à Tanger et à Beni Saf, pour arrêter la marche rapide des sables il y aurait lieu de renouveler en ces points l'expérience désastreuse d'Aïn-el-Turk, c'est-à-dire d'effectuer des dragages fréquents devant les plages : il en résulterait sûrement un temps d'arrêt dans le développement des dunes.

Ainsi cette étude de Géologie appliquée porte en elle un double enseignement que nos ingénieurs pourront mettre utilement à profit pour améliorer la situation des localités où le sable joue soit un rôle néfaste soit, au contraire, un rôle de première nécessité.

Paul PALLARY.

La Situation sur la Frontière Algéro-Marocaine du Tell

lors de l'insurrection

des Oulad Sidi Cheikh dans le Sud-Oranais (1864-1870)

Au commencement de l'année 1864, le territoire de la subdivision de Tlemcen se trouvait, d'une manière générale, dans un état de tranquillité satisfaisant.

Les populations de l'Amalat d'Oudjda se souvenaient encore un peu de la rude leçon de 1859; elles évitaient, autant que possible, de fournir de nouveaux motifs d'intervention (1). L'amel Si Ahmed ben Daoudi, personnage dépourvu d'influence, faisait preuve de bonne volonté dans la limite de ses moyens ; il se montrait toujours conciliant quand il était saisi de réclamations françaises.

Malgré ces dispositions plutôt favorables des Marocains, il fallait néanmoins veiller continuellement à la frontière. Le caractère de nos turbulents voisins ne les disposait guère à renoncer aux aventures ; n'osant pas s'attaquer à nous, ils se querellaient entre eux et engageaient d'interminables luttes. Depuis l'assassinat d'El Hadj Mimoun, le chef des Beni-Snassen, par les Mehaïa, les deux tribus se livraient des combats fréquents dans la plaine d'Angad ; le sol algérien risquait d'être envahi à tout instant par les belligérants, au cours de l'une de ces actions, et cela aurait entraîné de sérieux dommages pour nos administrés. La situation extérieure méritait donc de retenir l'attention.

(1) Voir : L. Voinot. *Le développement et les résultats de la crise de 1859 dans les confins algéro-marocains ; Revue Africaine*, nos 296, 297 des 3e et 4e trimestres 1918.

A l'intérieur, le calme régnait dans les cercles de Nemours et de Marnia, mais celui de Sebdou était assez agité. Les Oulad Nehar refusaient d'obéir à leur caïd, Djilali ould ben Ahmed, auquel ils interdisaient l'accès de sa tribu. L'autorité locale ne parvenait pas à vaincre cette opposition, qui occasionnait des troubles d'une certaine gravité. A la suite de nombreuses réclamations adressées contre le caïd, en décembre 1863, le commandement avait prescrit une enquête ; plusieurs notables importants, rendus responsables de l'agitation, avaient été emprisonnés et le malaise persistait.

L'anarchie marocaine et l'excitation des Oulad Nehar n'auraient pas présenté beaucoup de danger en période normale ; dans le cas d'une insurrection, elles pouvaient être exploitées contre nous et c'est ce qu'allaient tenter les Oulad Sidi Cheikh. On devait, par conséquent, prévoir des difficultés sur la frontière, aussi convenait-il de prendre des précautions ; or, il ne restait en Algérie qu'une armée réduite, par suite de l'envoi de troupes en Cochinchine et au Mexique. Telle était la situation au moment où le bachagha Si Slimane ben Hamza levait l'étendard de la révolte (1).

La répercussion des événements du Sud-Oranais

La famille des Oulad Sidi Cheikh et l'insurrection

Les Oulad Sidi-Cheikh sont de noblesse religieuse et guerrière ; ils jouissent dans le pays d'une grande considération et, de ce fait, constituent un facteur important de la politique algérienne. Leur habitat principal se trouve sur les hauts-plateaux de l'Oranie et du Maroc; des groupes de force variable essaiment de divers côtés, notamment au Sahara. La famille des Oulad Sidi-Cheikh se divise en deux branches maîtresses : les Cheraga et les

(1) Pièce 1. — L. Voinot. Oudjda et l'Amalat. Oran 1912.

Gheraba, dont les chefs marquants se disputaient autrefois la prééminence ; il en résultait des discordes incessantes et les compétiteurs ne reculaient pas toujours devant l'assassinat pour arriver à leurs fins. Le traité de 1845 a attribué les Cheraga à l'Algérie et les Gheraba au Maroc, sans doute à cause d'une erreur des plénipotentiaires français, qui auront donné au mot Gheraba (de l'Ouest) un sens étroit qu'il n'avait pas à l'époque. Les Oulad Sidi Cheikh Cheraga et Gheraba formaient alors un groupement unique, ayant toutes ses attaches en territoire algérien.

Parmi les dirigeants des Oulad Sidi-Cheikh, qui ont joué un rôle dans l'insurrection, les personnages les plus remarquables sont les suivants :

Chez les Cheraga :

Si El Ala, qui a beaucoup fait parler de lui. Il était frère de *Sidi Zoubir* et de *Sidi Hamza*, le chef de famille, notre ancien khalifa du Sud, mort à Alger en 1861 ;

Si Slimane, fils de Sidi Hamza. Il détenait le pouvoir au début de l'insurrection et avait remplacé son frère *Si Boubekeur*, lequel avait succédé à son père, Sidi Hamza. Si Slimane a été tué en 1864 ;

Si Mohammed, fils de Sidi Hamza et successeur de Si Slimane, mort de ses blessures en 1865 ;

Si Ahmed, fils de Sidi Hamza et successeur de Si Mohammed, mort en 1868 ;

Si Kaddour, fils de Sidi Hamza et d'une négresse, successeur de Si Ahmed. C'était un homme très énergique ;

Si Eddine, fils de Sidi Hamza et d'une négresse.

Chez les Gheraba :

Sidi Cheikh ben Tayeb, le chef de sa branche, mort en 1870 ;

Si Slimane, fils de *Si Kaddour*, lequel était frère de Sidi Cheikh. Si Slimane ben Kaddour est entré en compétition avec les Cheraga ; il eut un frère du nom de *Si El Moradj ;*

El Hadj El Arbi, fils de Sidi Cheikh ben Tayeb. Il fut tué en 1871 à l'instigation de Si Kaddour ben Hamza;

Si Slimane, fils de Sidi Cheikh ben Tayeb ; il a été tué en même temps que son frère, El Hadj El Arbi;

Si Mâamar, fils de Sidi Cheikh ben Tayeb, à la mort duquel il prit le commandement des Gheraba ; il fut tué en 1874.

L'insurrection eut lieu à l'instigation de Si El Ala ; ce personnage, très ambitieux, poussa son neveu, Si Slimane ben Hamza, à faire défection à la fin de février 1864. Pour justifier sa conduite, ce dernier ce contenta d'alléguer que les Oulad Sidi Cheikh auraient été brimés par le bureau arabe de Geryville. Au début, les dissidents étaient encore hésitants, puis ils se décidèrent à rompre définitivement en massacrant la colonne Beauprêtre à Aouinet Boubekeur, le 8 avril, à la pointe du jour. Cette affaire coûta la vie à Si Slimane ben Hamza et son frère Si Mohammed lui succéda.

Au moment où les Cheraga se mettaient en état de révolte, Sidi Cheikh ben Tayeb crût pouvoir renouer ses anciennes intrigues. En 1849, son attitude agressive à notre égard avait en effet motivé une intervention diplomatique; attiré à Fez par le Sultan, le chef des Gheraba y était resté en prison pendant quelques mois. Après un effacement d'une quinzaine d'années, il trouvait enfin l'occasion de rentrer en scène. Son fils, El Hadj El Arbi, et son neveu, Si Slimane, travaillèrent d'abord les Trafi, mais Sidi Cheikh ben Tayeb, se défiant de ce dernier, reprit presque aussitôt la direction de la propagande.

Si Mohammed étant mort des suites des blessures reçues le 4 février 1865, au combat d'Oudiane ez Zebboudj, son jeune frère, Si Ahmed ben Hamza, prit le commandement des Oulad Sidi Cheikh, sous la direction de son oncle Si El Ala. Au commencement de 1866, les insurgés, refoulés d'Algérie, éprouvaient des difficultés à se faire accepter au Maroc ; Si Ahmed manquait de l'autorité nécessaire pour imposer ses gens. Ceux-ci sollicitèrent donc la protection de Si Slimane ben Kaddour, des Gheraba, qui accepta sans hésiter ce rôle le mettant en évidence. Il avait alors 26 ans; c'était un partisan hardi, vigoureux, d'une audace et d'une habileté incroyables, et il aspirait au moment de se produire. Lorsqu'il eut amené les Marocains à composition et réussi quelques coups de mains en Algérie, son ascendant grandit et il entra en rivalité avec Si Ahmed ben Hamza.

Au mois de mars 1867, Si Slimane ben Kaddour avait fini par se rallier à Si Ahmed ben Hamza ; il chercha ensuite à exploiter quelques maladresses de ce dernier, afin de lui enlever la suprématie. Les circonstances allaient favoriser la réalisation de ses visées. El Hadj el Arbi, qui avait été interné à Oudjda en 1864, à la demande du gouvernement français, réussit à se faire mettre en liberté ; il fut même nommé Khalifa du Sud par le Sultan et arriva à Figuig, vers le 10 octobre. L'action du fils de Sidi Cheikh ben Tayeb fit grouper les rebelles autour de son père et de Si Slimane ben Kaddour; quelques tentes seulement restèrent avec Si Ahmed ben Hamza. Les chefs des Gheraba triomphaient ; ils avaient évincé les Cheraga.

Après avoir obtenu ce résultat, Si Slimane ben Kaddour vit qu'il pourrait retirer des avantages d'un rapprochement avec les Français; il fit demander l'aman, au mois de novembre 1867, et se présenta à Geryville le 11 janvier 1868. L'insurrection perdait ainsi un de ses principaux chefs et l'on obtenait une scission profitable dans le bloc des dissidents, sur lesquels Si Slimane ben Kaddour entreprit des razzias. En récompense de ses services, on le nomma agha de Geryville le 1er avril 1869, puis agha des Hamyane le 1er juillet 1870.

Entre temps, Si Ahmed ben Hamza, le chef de Cheraga, était mort au Tafilalet, en octobre 1868 ; son frère, Si Kaddour ben Hamza, s'était emparé du pouvoir avec l'aide de Si El Ala. Chez les Gheraba, Sidi Cheikh ben

Tayeb avait, au mois de mars 1869, protesté de son dévouement à la France, dans le but de faire élargir son fils, Si Slimane, et ses petits-fils retenus en prison par le Makhzen ; il était néanmoins assez délicat d'accueillir ses avances, parce que, un mois auparavant, El Hadj El Arbi avait participé, dans les rangs de nos adversaires, au combat d'Oum ed Debdeb. Sidi Cheikh ben Tayeb mourut d'ailleurs à Figuig, le 15 juillet 1870 ; il fut remplacé par son fils Si Mâamar, qui était en bon termes avec l'Agha Si Slimane ben Kaddour. Dès cette époque, l'insurrection n'aurait plus été très redoutable, sans l'appui des tribus marocaines du Sud (1).

Les menées du chef des Gheraba et l'attitude du Makhzen

Ainsi qu'il a été dit plus haut, la situation de la région frontière était assez délicate au moment de la révolte des Oulad Sidi-Cheikh ; il fallait notamment se défier des manœuvres de Sidi-Cheikh ben Tayeb, qui cherchait à recruter des adhérents en Algérie. Afin de parer aux événements et de maintenir dans le devoir les tribus du cercle de Sebdou, on rassembla une colonne à El Aricha. Cette mesure produisit d'heureux effets ; la présence de nos troupes couvrit le pays contre les entreprises de pillards du Sud Marocain qui, après avoir échoué chez les Mehaïa, le 20 mars 1864, avaient razzié les Beni-Mathar, le 22. Ces deux tribus marocaines cherchèrent, pendant quelques jours, un refuge en territoire algérien.

Les bruits exagérés, mis en circulation à propos de la défection de Si Slimane ben Hamza, échauffaient les esprits dans le cercle de Sebdou. Fort heureusement, l'im-

(1) Pièce 1. — De La Martinière et Lacroix. Documents sur le Nord-Ouest Africain. T. II. Alger, 1896. — Trumelet. Histoire de l'insurrection dans le sud de la province d'Alger, 1864. Alger 1879. — Trumelet. Histoire de l'Insurrection des Oulad-Sidi-ech-Cheikh (sud algérien) de 1864 à 1880. Alger 1884. — F. Gourgeot. Situation politique de l'Algérie. Paris 1881. — E. Graulle. Insurrection de Bou-Amama. Paris 1905.

pression produite dans les autres circonscriptions était beaucoup moins vive ; les tribus limitrophes du Maroc se préoccupaient surtout des querelles de leurs voisins, dont elles avaient à redouter les conséquences. A Tlemcen, des meneurs s'efforçaient pourtant de soulever les populations, en racontant que l'armée française était épuisée et que notre occupation prendrait fin à brève échéance. Malgré tout, on pouvait espérer qu'il ne surviendrait pas d'incidents graves. Le massacre de la colonne Beauprêtre, dans la région de Geryville, ainsi que les menaces de Sidi Cheikh ben Tayeb, qui parlait d'attaquer le poste d'Aïn ben Khelil, amenèrent brusquement une recrudescence d'agitation.

Le chef des Gheraba ne se contentait pas d'intriguer sur les Hauts-Plateaux ; ses tentatives portaient également sur le Tell. Le 10 avril 1864, on arrêta un homme des Oulad Nehar portant des lettres de ce personnage chez les Beni Smiel. Le 12 du même mois, un cherif d'Ouezzan fut surpris chez les Oulad Nehar en train de prêcher la révolte. La crainte d'attaques prochaines amenait dans le pays des paniques injustifiées. La colonne d'El Aricha, n'étant pas assez forte pour entreprendre une tournée dans le Sud, on l'avait maintenue dans cette localité ; elle y resta jusqu'au 18 juillet et servit, en plusieurs circonstances, à faire respecter la frontière.

Les luttes des partis dans l'amalat d'Oudjda nous donnaient d'ailleurs d'autres soucis. Alors que les Mehaïa bloquaient la ville, où étaient retenus six de leurs parlementaires, ils furent trahis par leurs alliés et attaqués par les Beni-Snassen, que soutenait le Makhzen ; ils subirent une grave défaite le 23 juillet. Un mois plus tard, sur une nouvelle menace de leurs ennemis, les Mehaïa se hâtèrent de se mettre à l'abri. Environ cent-cinquante tentes nous demandèrent asile et sollicitèrent même la faveur de passer sous le commandement français ; l'alerte terminée, ces gens ne firent aucune réponse aux condi-

tions posées et l'affaire n'eut pas de suite. Tous ces incidents avaient une répercussion fâcheuse en Algérie ; dans le cercle de Sebdou, les tribus, prises de peur, évacuèrent durant un certain temps leurs terrains de campement des Hauts-Plateaux, pour s'installer au nord du Djebel Sidi Labed. Les autorités d'Algérie devaient faire des efforts constants, afin d'éviter des collisions avec les tribus du Maroc. Au mois d'août, les Beni-Snassen, partisans de Cheikh Slimane (1), commirent des vols dans les jardins des Attia ; ceux-ci exécutèrent des représailles, mais on parvint à rétablir le calme en imposant la restitution mutuelle des prises.

En présence des agissements de Sidi Cheikh ben Tayeb, considéré comme sujet marocain, le gouvernement français avait protesté auprès du sultan Mouley Mohammed. Au mois de mai 1864, le souverain ordonna au chef des Gheraba de cesser ses menées et le convoqua à Fez sans résultat. Le Makhzen ne tarda pas à prendre sa revanche de cette désobéissance. El Hadj El Arbi, fils aîné de Sidi Cheikh ben Tayeb, s'étant rendu dans l'amalat d'Oudjda pour acheter des grains, au début d'octobre, fut mis en état d'arrestation et interné dans la ville. Sidi Cheikh ben Tayeb expédia à Fez son second fils, Si Slimane, avec mission de réclamer l'élargissement d'El Hadj El Arbi ; on garda aussi Si Slimane en otage. Le chef des Gheraba vint alors à composition et, en novembre, renvoya les Trafi et les Rezaïna qui se trouvaient dans son entourage. Les mesures énergiques prises à cette occasion par le Makhzen surprirent le général commandant la Subdivision de Tlemcen ; malgré ses observations réitérées à Si Ahmed ben Daoudi, le général n'était pas parvenu à faire interdire aux Marocains de vendre des grains aux émi-

(1) Cheikh Slimane était l'ancien cheikh des **Attia**, le fauteur de désordres qui avait eu, à plusieurs reprises, des démêlés avec les autorités du cercle de Nemours ; il s'était retiré au Maroc, sur la rive gauche du Kiss.

grés. L'action diplomatique, contrairement à l'habitude, avait été suivie d'effet, aussi conçoit-on l'étonnement de l'autorité militaire locale.

A quelque temps de là, le voyage de Napoléon III en Algérie permit au gouvernement chérifien de confirmer ses bonnes dispositions momentanées. L'Empereur, arrivé à Alger le 3 mai 1865, se réembarqua à Bougie, le 7 juin, après avoir visité une grande partie de la colonie ; il vint par mer à Oran et séjourna dans la ville ou dans la région du 14 au 22 mai. L'amel d'Oudjda, qui avait certainement reçu des ordres de Fez, se rendit à Oran pour saluer le souverain français ; l'auteur anonyme de la relation de la promenade de l'Empereur a écrit que l'amel s'était empressé d'accourir, « malgré son âge avancé et sans craindre les fatigues d'un long voyage », dès qu'il avait appris la venue de Sa Majesté. Quoiqu'il en soit, Si Ahmed ben Daoudi se mit en route, le 10 mai, emportant avec lui de superbes cadeaux. Le 15, Napoléon III donna un grand déjeuner au Château-Neuf et reçut l'amel à sa table, ainsi que certains chefs indigènes. Si Ahmed ben Daoudi fut encore présenté au souverain, le mercredi 17, avec une ambassade marocaine transportée à Oran sur le navire « La Reine Hortense » et accompagnée par le consul général de France à Tanger. L'amel rejoignit enfin son poste le 25 mai, accueilli partout en Algérie avec de grands égards. A son passage à Marnia, le commandant supérieur lui témoigna beaucoup de considération et, sur sa demande, le fit escorter jusqu'à Oudjda par deux spahis. La visite de Si Ahmed ben Daoudi à Oran ne plut pas à tous les Marocains ; un bon nombre de Beni-Snassen blâmèrent cette démarche (1).

(1) Pièces 1, 2 et 5. — Documents sur le Nord-Ouest africain. T. II. loc. cit. — Histoire de l'insurrection des Oulad Sidi-ech-Cheikh, loc. cit. — Oudjda et l'amalat. Loc. cit. — Noël: Documents historiques sur les tribus de l'annexe d'El-Aricha, in bulletin Société de Géographie d'Oran, septembre-décembre 1918. — Anonyme. Voyage de S. M. Napoléon III en Algérie. Alger 1865.

Le malaise résultant des opérations des insurgés et de leurs intrigues au Maroc

Les mouvements des insurgés, lesquels se tenaient presque toujours au voisinage de la frontière marocaine, étaient souvent de nature à causer des appréhensions à nos populations du Tell. En septembre-octobre 1864, Si El Aïa pénétra dans la vallée de la Mekerra, mais il ne put atteindre le Nord, où les intrigues commençaient pourtant à agir. Le cercle de Sebdou était en ébullition et une action militaire y devenait nécessaire. Le 16 décembre, le colonel Chanzy razzia des dissidents dans les montagnes des Beni-Snous et arrêta la défection de plusieurs douars des Oulad Nehar. Les mesures de répression amenèrent la soumission des Oulad Nehar au début de janvier 1865 ; cette soumission restait d'ailleurs précaire. En mars, à la suite de faux bruits relatifs aux intentions du commandement, les Oulad Ali ben Hamel (Angad el Gour) et les Oulad Nehar, émigrèrent; ils se placèrent sous la protection de Mohammed Ould el Bachir, qui les installa à Naïma, dans la plaine d'Angad. L'amel voulut renvoyer nos gens en Algérie ; le chef des Beni-Snassen, de caractère difficile et belliqueux, s'y opposa, malgré l'intervention de son ami, le cheikh d'Oudjda Ali Ould Ramdan. Les choses demeurèrent en l'état jusqu'au mois de septembre. Des indigènes, internés en Corse, ayant été graciés à l'occasion de la fête de l'Empereur, les disidents se décidèrent alors à regagner leur pays, sous la protection des Beni-Snassen qui empêchèrent les Mehaya de s'opposer à ce retour.

On annonçait constamment des projets d'invasion du Tell par les contingents de Si Ahmed ben Hamza ; comme ils ne se réalisaient pas, les autorités françaises finissaient par ne plus s'en inquiéter outre mesure. Lorsque Si Ahmed ben Hamza avait pris la direction de l'insurrection, Sidi Cheikh ben Tayeb s'était écarté de lui en s'enfonçant dans l'Ouest avec les siens. Les marabouts se refaisaient sur la frontière et entretenaient des relations avec les populations de l'Amalat d'Oudjda.

Dans le courant de juin 1865, Si Ahmed ben Hamza adressa notamment des lettres à Mohammed Ould el Bachir ; il lui demandait la permission de faire acheter des grains chez les Beni-Snassen et l'incitait à nous créer des difficultés. Des céréales furent bien vendues dans l'Angad à des caravanes des Oulad Sidi Cheikh, mais le chef des Beni-Snassen refusa son appui aux insurgés. Dans les premiers jours d'août, il consentit pourtant à se rencontrer avec Si El Kebir, venu chez les Oulad Ali ben Hamel. D'après les renseignements parvenus au sujet de cette entrevue, le chef des Beni-Snassen aurait répondu qu'il n'entendait pas se départir de sa neutralité à l'égard des Français et que, au cas où Si El Kebir persisterait à demeurer dans la région, il s'emparerait de lui et l'enverrait prisonnier à Marnia. A ce moment, Si Ahmed ben Hamza était campé à Mengoub, sur le chott el Gharbi ; Si El Ala et Si El Kebir se trouvaient à Ras El Aïn (Berguent) à la tête d'environ 3.000 hommes. Les uns racontaient que les chefs insurgés se proposaient de réconcilier les Mehaïa et les Beni-Snassen, les autres qu'ils attendaient une occasion propice de fondre sur le Tell algérien.

Cette menace latente pouvait entraîner à tout instant une rupture d'équilibre. Une alerte sérieuse eut lieu au mois d'octobre 1865 ; la défection des Hamyane et d'une partie des Angad de Sebdou, ainsi que la marche des Oulad Sidi Cheikh sur El Gour et Maherta semèrent la panique. On parlait d'une invasion par 50.000 insurgés et les tribus affolées fuyaient sans chercher à se rendre un compte exact de la situation ; nos colonnes se hâtaient d'occuper les principaux passages. Les douars des Beni-Smiel et des Oulad Mimoun, de même que beaucoup d'autres, abandonnèrent leurs terrains de campement habituels pour se replier en désordre dans les parties les plus

inaccessibles des montagnes. Si les populations n'étaient pas disposées à faire cause commune avec les dissidents, elles ne manifestaient pas non plus la moindre velléité de résistance ; c'est ainsi que les Beni Smiel se laissèrent enlever sans opposition des troupeaux et des sacs d'orge. Devant la manœuvre des troupes françaises, les Oulad Sidi Cheikh renoncèrent à leurs projets et se rejetèrent dans le Sud, dans la deuxième quinzaine de novembre. Le rétablissement de l'ordre mit fin à la panique ; les tribus eurent une attitude plus ferme et, dès le début du mois de novembre, il fut possible de renvoyer chez eux les contingents indigènes rassemblés sur le territoire des Beni Smiel.

Sur ces entrefaites, le bruit courut, sur les marchés des Beni Snassen, que l'amel interdisait les ventes de grains aux Algériens ; il se produisit quelques désordres sur ces marchés où l'on pilla plusieurs de nos administrés. Grâce à l'intervention des notables des Beni-Snassen, les victimes rentrèrent en possession de ce qui leur appartenait et les coupables furent châtiés. Ce fait montre que nos voisins craignaient encore de se compromettre vis-à-vis de nous et qu'ils ne se souciaient pas d'attirer des représailles. Si Slimane ben Kaddour, qui parcourut, en mars 1866, les tribus marocaines voisines de la frontière, principalement celles du Sud, afin de les exciter à la guerre sainte, n'obtint aucun succès ; le Sultan lui enjoignit d'ailleurs de s'abstenir de toute agitation (1).

Difficultés avec les Marocains

Contestations à propos de la frontière

Le tracé de la frontière établi par le traité de 1845 soulevait de nombreuse protestations. Après la campagne de

(1) Pièces 3, 4 et 5. — Documents historiques sur les tribus de l'annexe d'El-Aricha. Loc. cit. — Histoire de l'insurrection des Oulad-Sidi-ech-Cheikh. Loc. cit. — Oudjda et l'amalat. Loc. cit.

1859, le général Deligny avait tranché provisoirement l'un des plus importants litiges, en fixant l'oued Tabert comme limite d'avenir des tribus marocaines ; celles-ci s'étaient inclinées devant la décision du vainqueur, mais il fallait s'attendre à voir cette décision remise en cause un jour ou l'autre.

Les opérations entreprises, en mars 1866, pour l'application du sénatus-consulte de 1863 dans la tribu des Beni Ouacine causèrent un certain émoi parmi les Marocains ; la question de l'oued Tahert se trouvait posée de nouveau et on devait essayer de la régler. Le colonel Chanzy, commandant provisoirement la subdivision de Tlemcen, proposait une entente avec le gouvernement marocain ; on écarta cette solution, car le général Deligny était d'avis de s'en tenir simplement au traité de 1845. Dans ces conditions, il n'y avait pas de liquidation possible.

Afin de calmer les Marocains et de couper court aux difficultés, le colonel Chanzy pria l'amel de faire avec lui une reconnaissance partielle de la frontière. Le fonctionnaire chérifien ayant accepté cette invitation, il y eut une entrevue le 18 juin 1866. Le colonel Chanzy et Si Ahmed ben Daoudi montèrent sur le djebel Birrou, d'où l'on apercevait au loin le terrain contesté, et ils échangèrent leurs observations.

Au cours de la discussion, le colonel Chanzy indiqua une ligne qui déterminerait le tracé de Drâa ed Doum à El Aouedj ; elle fut admise par Si Ahmed ben Daoudi mais refusée par les Beni Snassen. A propos de Kerkour Sidi Hamza, le désaccord resta complet et personne ne parvint à s'entendre. On aboutit au même résultat pour Sidi Zaher, où les Marocains réclamaient un vaste terrain occupé par les Beni Ouacine et les Beni ben Saïd. Le colonel résolut d'étendre la reconnaissance avec l'amel jusqu'à la limite des Beni bou Saïd ; il dut encore argumenter sur l'oued Rouban, car l'adoption du ravin aurait enlevé leurs meilleures terres de culture aux indigènes de

cette dernière tribu. En résumé, la conclusion de ce long débat était nulle, sinon négative.

Le colonel Chanzy décida néanmoins de compléter l'enquête commencée. Il prescrivit au commandant supérieur du cercle de Sebdou de faire, avec un délégué marocain, une reconnaissance analogue à la précédente, depuis le Ras Asfour jusqu'au col de Mechamiche, pendant qu'à Nemours on examinerait les droits de nos administrés sur les deux rives de l'oued Kiss. Dans le cercle de Sebdou, il se produisit une très grosse contestation au sujet de Sidi Aïssa et de Koudiet Debagh. Les Oulad Nehar se prétendaient lésés au nord de cette partie de la frontière; ils revendiquaient même un territoire s'étendant jusqu'aux portes d'Oudjda et aux montagnes des Beni Yala. De leur côté, leurs adversaires voulaient aller de Mechamiche jusqu'au village de Mazer. Dans le cercle de Nemours, les tribus ne présentèrent que des réclamations relatives à des propriétés privées.

On reconnut partout des difficultés considérables pour l'application sur le terrain du tracé de 1845. Les deux parties ayant des points de vue très différents, il fallait renoncer à une entente amiable et l'affaire demeura en suspens. C'était un coup d'épée dans l'eau. On interrompit les travaux de délimitation du sénatus-consulte, qui ne furent jamais homologués (1).

Les incidents provoqués par les Mehaya en lutte avec les Beni Snassen

Contraints d'abandonner les Hauts-Plateaux par suite de la sécheresse et du manque absolu de pâturages, les Mehaïa remontèrent vers le Nord à la fin du mois de juillet 1866; le 29, ils dressaient les tentes dans la plaine de Messiouine, au pied de la montagne des Beni Snous.

(1) Pièce 1. — De la Martinière et Lacroix. Documents sur le Nord-Ouest africain. Tome I. Alger, 1894. — Oudjda et l'Amalat Loc. cit.

Leurs ennemis allaient sans doute venir les attaquer; c'était une ère de complications qui s'ouvrait pour le cercle de Marnia. Le 2 août, toutes les fractions, sauf une, se portèrent sur la plaine d'Angad en débouchant par la vallée de l'oued Tahert; les Mehaïa se dirigeaient vers Toumiet afin d'y établir leurs campements. Le caïd des Beni bou Saïd avait massé son goum à la frontière pendant la nuit pour en interdire l'accès. Comme les contingents des Angad et des Beni Khaled étaient rassemblés à Tahert, une rencontre sur les terrains des Beni bou Saïd paraissait inévitable.

Dans la journée du 2 août, pendant que les douars faisaient mouvement, le caïd Mouley Ahmed, de la fraction des Oursefane, se rendit à Marnia et sollicita l'autorisation d'installer les Mehaïa en Algérie, entre l'oued Mouilah et El Aricha. Le commandant de la subdivision de Tlemcen, saisi de cette demande, refusa de l'accueillir; on défendit formellement aux chefs de la tribu de pénétrer dans le cercle de Marnia en les rendant responsables des infractions. Le caïd Mouley Ahmed fut même retenu à titre d'otage.

Ces événements, qui se déroulaient avec une extrême rapidité, avaient soulevé des colères chez nos voisins; ceux-ci nous accusaient de favoriser leurs adversaires. Si Ahmed ben Daoudi écrivit à Mohamed ould El Bachir qu'il convenait d'aviser sans retard aux mesures à prendre; suivant l'amel, le fait de donner asile aux Mehaïa, en les maintenant à proximté de la frontière, aurait constitué une véritable déclaration de guerre de la part des Français. Le fonctionnaire chérifien invita en même temps deux notables des Beni Khaled à faire publier dans la montagne, que le marché de Marnia était interdit jusqu'à nouvel avis. Quant au chef des Beni-Snassen, il menaçait de s'emparer des Mehaïa jusque dans le village de Marnia. Le 3 août, vers la fin de la soirée, il entra à Oudjda avec ses contingents et ordonna que tout Algérien

traversant la frontière serait dépouillé et mis à mort. Il défendit également aux Marocains de passer en Algérie. Les rapports se trouvaient brusquement tendus.

Les Mehaïa étaient en mauvaise posture; ils s'efforcèrent d'entamer des négocations avec le soff adverse. A la prière du cheikh Bou Bekeur, le commandant de la subdivision de Tlemcen consentit à prêter ses bons offices. En réponse à la lettre qu'on lui adressa, l'amel transmit les conditions posées aux Mehaïa; elles se résumaient ainsi : livrer El Aïd ould Boudjemâa, l'assassin d'El Hadj Mimoun, et retourner dans le Sud. C'était catégorique et il n'y avait pas à discuter, aussi les Mehaïa se décidèrent-ils à partir. Le 9 août au matin, ils prirent la route de Sidi Djabeur sans être inquiétés, car les Angad et les Beni Snassen craignaient de se heurter à nos forces. Les autorités de Marnia se croyaient déjà débarrassées de ces gens encombrants, quand ils rebroussèrent chemin tout à coup pour s'engager dans les défilés de la montagne des Beni Snous.

Cette conduite inexplicable amenait l'envahissement du territoire algérien. Le commandant supérieur de Marnia concentra en hâte à Sidi Zaher le goum de Tlemcen et les deux escadrons de spahis, pendant que les goums du cercle parcouraient la frontière et rejetaient au Maroc les groupes qui avaient franchi celle-ci. Les chefs des Mehaïa se présentèrent au commandant supérieur; cet officier essaya de leur faire comprendre que les Marocains ne les menaçaient pas; il les prévint que tous les troupeaux trouvés à l'est de la frontière seraient razziés et garda trois otages. D'ailleurs, plus les Mehaïa reculaient leur départ, plus ils risquaient d'être attaqués par leurs ennemis; ils hésitaient néanmoins sur la résolution à prendre. Dans l'après-midi du 10 août, Bou Bekeur tenta encore, mais inutilement, d'obtenir le passage par l'Algérie; il revint de nouveau à la charge à minuit. Quand il eut enfin compris que nous étions décidés à nous opposer par la force à une violation de frontière, il jugea qu'il valait mieux ne pas s'attarder trop longtemps dans la région.

Le 11 août, les douars des Mehaïa plièrent bagages et se mirent en marche dans la matinée; l'émigration prit franchement la direction du Sud par la piste de Sidi Djabeur. Le mouvement fut suivi et surveillé par les forces françaises disposées dans l'ordre suivant : en avant les goums de Marnia sur deux lignes, au centre ceux de Tlemcen sur trois lignes et, à l'arrière, les deux escadrons de spahis; un détachement couvrait les passages d'Abla et de Zouïa. Le commandant supérieur de Marnia eut fort à faire pour protéger les Mehaïa, dont la retraite un peu précipitée ne s'opérait pas avec l'ordre nécessaire dans un rassemblement aussi important; les troupeaux, obligés de forcer l'allure, se dispersaient en augmentant la confusion. Cela suffisait pour attirer les pillards. A diverses reprises, on dut donner la chasse aux nombreux indigènes algériens, accourus de tous les coins de la montagne pour ramasser du butin, et leur enlever les animaux qu'ils emmenaient. Les Angad se jetèrent à leur tour à la curée, quand les Mehaïa furent engagés dans la vallée de l'oued Tahert. Ces derniers se souciaient surtout de défendre les chameaux portant les femmes et les enfants; ils chargèrent avec rage les assaillants qui serraient ceux-ci de trop près. C'est ainsi qu'ils tuèrent le cheikh des Djaouna et blessèrent très grièvement son fils. La présence de la colonne française mit fin au combat; les Marocains intimidés cessèrent leur poursuite, ce qui permit aux Mehaïa de gagner Tiouli, puis Berguent, sans autre dommage.

Dès son retour à Sidi-Zaher, vers deux heures de l'après-midi, le commandant supérieur de Marnia prescrivit aux caïds du cercle de rechercher tout ce qui avait été pris aux Mehaïa; la colonne ramenait pour sa part environ 3000 moutons. Mehammed ould el Bachir entra à

Oudjda dans la matinée du 12 août, mais il ne pouvait plus intervenir, car ses ennemis étaient déjà hors d'atteinte. On licencia donc les goums algériens et le calme succéda à l'agitation des jours précédents. Les démarches et l'attitude des autorités françaises avaient hâté le départ des Mehaïa et empêché des complications graves. Si Ahmed ben Daoudi, que Mohammed ould el Bachir tenait dans une étroite dépendance, eut pourtant l'audace de nous adresser une plainte au sujet des troubles du mois d'août, en insinuant que nous en étions responsables. (1)

Le règlement des revendications présentées par les Mehaïa

Les Marocains, lorsqu'ils n'étaient pas aveuglés par la passion, savaient parfaitement reconnaître les sentiments de justice et d'équité de l'autorité française. Après avoir mis les Mehaïa en sûreté, Bou Bekeur demanda donc la restitution des animaux volés à sa tribu. Cette réclamation étant fondée, on s'efforça d'y donner satisfaction, mais le cheikh eut la mauvaise foi de présenter une revendication exagérée; il prétendit que les tribus du cercle de Marnia détenaient 50.000 moutons, chiffre très supérieur à la réalité.

Devant la décision prise, les individus, qui avaient participé au pillage, devaient naturellement chercher à se défaire des animaux compromettants. C'est pourquoi, le 26 août 1866, l'on vit arriver sur le marché de Marnia une quantité de moutons telle, que l'attention du commandant supérieur en fut éveillée; il prit aussitôt les mesures commandées par les circonstances. On saisit toutes les bêtes suspectes et on dressa la liste des détenteurs; les moutons provenant des Mehaïa furent placés à part, en dehors du marché. Bou Bekeur, qui arrivait sur ces entrefaites, reconnut que le lot de 438 têtes appartenait bien à ses gens; 231 de ces moutons étaient conduits à

(1) Pièces 6, 7 et 10. — Oudjda et l'amalat. Loc. cit.

Marnia par des Beni Ouacine et les 217 autres par des Angad. On envoya ce troupeau au lieu fixé pour le rassemblement des prises. La saisie pratiquée par l'autorité française, conformément au droit français et au droit musulman, n'avait provoqué aucun incident. L'amel d'Oudjda en prit néanmoins prétexte pour formuler une protestation; la rixe entre Beni Ouacine et Angad, dont il imputait la responsabilité à nos administrés, n'existait que dans son imagination. Si Ahmed ben Daoudi ne nous pardonnait pas la conduite tenue au cours des événements récents.

Quant aux prétentions de Bou Bekeur, relatives à l'importance des prises, il lui appartenait d'en fournir la justification. On l'invita, en conséquence, à entreprendre une tournée de recensement dans le cercle de Marnia; son frère reçut de lui mission de parcourir les Beni bou Saïd. Dans cette tribu, le travail fut promptement terminé; on y retrouva 2.100 moutons ou chèvres, 7 chameaux et 3 ânes, qui furent envoyés le 1er septembre chez les Ghossels. Le cheikh des Mehaïa finit sa tournée le 2 septembre, mais sa manière de procéder avait soulevé de nombreuses récriminations; il avait inscrit d'autorité, sans prendre avis de personne, les troupeaux qu'il prétendait volés à sa tribu. Il était visible qu'il tentait de créer des difficultés, afin de se dispenser de donner des explications. Le commandant supérieur de Marnia l'engagea à continuer ses recherches et, comme ce chef marocain prétextait qu'on voulait l'assassiner, il lui donna une garde. Cette nouvelle tentative ne fit pas avancer la solution; Bou Bekeur ne parvint pas à se mettre d'accord avec les Beni Ouacine. Ses listes indiquaient dans cette tribu : 3 chameaux et 3.738 moutons ou chèvres, soit environ un millier de têtes en plus de ce que reconnaissaient les Beni Ouacine. Le cheikh des Mehaïa, au lieu d'entamer une discussion loyale avec les intéressés et de réviser son travail, préféra ruser et laissa trainer l'affaire en lon-

gueur. On doit convenir que, dans cette irritante question, l'autorité française avait fait preuve d'une bonne volonté remarquable.

Le conflit des Beni Snassen et des Mehaïa, qui nous avait valu tous ces ennuis, mit encore les deux tribus aux prises au cours de l'année 1867. Les derniers, incapables de reprendre le dessus, demandèrent l'hospitalité aux Français et on les installa à Géryville; ils ne devaient retourner au Maroc que six ans plus tard, avec le pardon de Mohammed ould El Bachir. Par sentimentalité, autant que par politique, et souvent aussi par la force des choses, nous étions toujours amenés a accorder protection aux vaincus. (1)

L'action antifrançaise de Bou Azza ould El Arbi

L'origine de l'agitateur et les résultats de sa propagande

Au commencement de 1866, on signalait la présence chez les Sedjâa de Bou Azza ould El Arbi, le chef de bande qui avait fait assassiner le caïd des Beni Ouacine en 1863; il jouait au grand personnage et tâchait de grouper autour de lui quelques compagnons.

Cet homme, qui passa une partie de son existence à prêcher la révolte, paraît avoir été un détraqué à tendances mystiques. Il était atteint de mégalomanie, mais manquait de décision et de volonté, de sorte qu'il fit souvent beaucoup de bruit pour n'obtenir que de médiocres résultats; son caractère étroit, vindicatif, le portait plutôt à satisfaire des rancunes personnelles. Au physique on ne sait rien de lui; on a indiqué, comme signes particuliers, un tatouage sur le côté gauche du nez avec deux petites barres verticales entre les sourcils, et il portait ordinairement des vêtements de drap.

Bou Azza ould El Arbi était fils d'El Bekkouche ben El

(1) Pièces 8 et 9. — Oudjda et l'amalat. Loc. cit.

Arbi. On le désignait donc généralement en accolant à son nom celui de son grand-père; le cas n'est pas rare. Une généalogie le concernant, mais qui est sûrement fausse, le fait remonter à Abdallah El Kamel, l'ancêtre des Cheurfa édrissites, ce qui justifierait l'appellation de Mouley Bou Azza, que l'on rencontre fréquemment dans les documents contemporains. Il a été bien des fois désigné sous les noms de Bou Azza El Hambri, Bou Azza ould El Habri ou Bou Azza El Habri. D'après l'auteur de l'Istiqsa, il ne faudrait voir dans ce surnom d'El Habri que l'ethnique de Habra, branche des Soueïd du groupe hilalien des Beni Malek ben Zoghba. Cet illuminé semble s'être entouré d'un certain mystère; on l'a donné comme étant originaire tantôt de la tribu des Beni Ouacine, tantôt de Tlemcen ou des Beni Amer et même des Oulad Sidi Cheikh. En réalité, Bou Azza ould El Arbi appartenait à la tribu des Ghiatra, sous fraction des Oulad Sidi Ahmed ben Youcef de la confédération des Ghossel; le pays des Ghiatra se trouve au nord de Tlemcen.

Son éducation terminée, Bou Azza ould El Arbi se fit affilier à l'ordre des Tidjania. Il se maria à une femme des Ghiatra, dont il eut un enfant; très adonné aux pratiques religieuses, il ne tarda pas à laisser femme et enfant pour se rendre à Figuig, où il contracta un second mariage; puis, délaissant sa deuxième femme, il partit pour Aghbal, chez les Beni Snassen, et y épousa une fille de l'émigré Mouley Cheikh ben Ali, des Ghossel. C'est à cette époque, en 1862 et 1863, qu'il commença sa propagande en faveur de la guerre sainte et se mit à errer dans la région Nord-Est du Maroc. Après le meurtre du caïd des Beni Ouacine, Bou Azza ould El Arbi se retira dans le Rif et s'unit à une femme du pays. Lorsqu'il crut pouvoir revenir dans l'amalat d'Oudjda, où il se trouvait en 1866, il prit comme épouse la fille de Bel Aïd ould Aïssa, un des principaux assassins du caïd des Beni Ouacine. En concluant ces mariages, et probablement d'autres encore, l'agita-

teur avait sans doute pour but de s'attacher, par des alliances, les familles qu'il voulait gagner à sa cause.

Dans la première quinzaine de février 1867, Bou Azza Ould el Arbi était campé à Gueddime, chez les Kebdana, avec un petit groupe d'adhérents. Son douar comptait alors de quarante à quatre-vingt tentes comprenant des Beni Ouacine, Sedjâa, Halaf, Oulad Settout, Metalsa, Beni Snassen, et enfin des Oulad Sidi Slimane, fraction des Oulad Sidi Cheikh Gheraba. Les Oulad Sidi Slimane constituaient les principaux soutiens de Bou Azza ould El Arbi, et c'est par là que les agissements de celui-ci se rattachent à l'insurrection; ces gens se recrutaient parmi les Oulad Sidi Cheikh venus s'approvisionner en grains dans le Nord et qui, par suite des luttes entre tribus marocaines, n'avaient pas pu rallier leurs campements du Sud. Bou Azza ould El Arbi se posait en Sultan; il avait nommé dans son entourage un caïd et un Khalifa remplissant en même temps les fonctions de secrétaire. Tout en faisant de la propagande contre nous, il demeurait assez énigmatique sur ses futurs projets; les Beni Snassen allaient fréquemment lui rendre visite.

Au mois de mars, l'agitateur vint s'établir sur la basse Moulouya, dans le but de se rapprocher des Beni Snassen dont il désirait avoir l'appui. Ses efforts pour en obtenir des combattants n'eurent pas de succès; les montagnards consentaient bien à maudire les chrétiens avec lui, mais ils n'osaient pas se compromettre trop ouvertement vis à vis des Français. Ce piètre *Sultan* ne pouvait d'ailleurs compter sur les Beni Snassen qu'à condition de gagner d'abord Mohammed Ould El Bachir, or les vues d'avenir de ce personnage le conduisaient à nous ménager. Bou Azza ould El Arbi, réduit à des forces insignifiantes, mais entraîné par sa folie mystique, décida quand même de fondre sur les Beni Ouacine afin de s'emparer de Marnia et de Tlemcen en exterminant les infidèles; le 10 avril, il se transporta à Cherâa pour en faire sa base d'opération.

A ce moment, il n'avait plus avec lui qu'une soixantaine de bandits, presque tous des Oulad Sidi Cheikh, auxquels il promettait de les ramener dans le Sud en une marche triomphale, agrémentée de fructueuses razzias. (1)

L'échec du mouvement

Dans les premiers mois de 1867, pendant que Bou Azza ould El Arbi préparait son agression avec la complicité de quelques cavaliers des Oulad Sidi Cheikh, les insurgés se trouvaient rassemblés, au Sud du Maroc, autour de Si Ahmed ben Hamza et de Si Slimane ben Kaddour. Après entente avec l'Algérie, El Hadj El Arbi allait être relâché au mois d'août par le Makhzen et remplacé dans sa prison d'Oudjda par ses deux fils, pour devenir Khalifa du Sud, en résidence à Figuig.

L'arrivée de Bou Azza ould El Arbi à Cherâa, l'annonce d'une attaque imminente et l'insécurité croissante émurent les tribus algériennes de la frontière. En dépit d'une étroite surveillance, assurée par des patrouilles de jour et de nuit, les vols et les assassinats se multipliaient; les malfaiteurs jouissaient d'une impunité complète, dès qu'ils étaient rentrés au Maroc, et toute la lie du pays se donnait rendez-vous au camp de l'agitateur. Nos administrés, sachant leurs têtes en jeu, suivaient avec attention tous les faits et gestes de Bou-Azza ould El Arbi. Les chefs indigènes s'étonnaient de l'inaction de l'autorité française; ne pouvant comprendre ses scrupules, ils sollicitaient l'autorisation d'opérer pour leur propre compte et de courir sus à leur adversaire avant qu'il n'ait fait des victimes. Le 14 avril, le commandant supérieur de Marnia transmit cette demande des caïds en l'appuyant auprès du général Péchot, qui commandait alors la Subdi-

(1) Pièces 10, 11, 15 et 22. — Ahmed en Naciri es Slaoui, Chronique de la dynastie alaouitê au Maroc (Kitab el Istiqsa). Traduction Fumey, in Archives marocaines. T. IX et X, Paris 1906 et 1907. — Si Allal ben [illegible]eikh, chef des Oulad-Sidi-Cheikh Gheraba.

vision de Tlemcen; il lui exposa combien il était prudent et politique de laisser nos gens se débarrasser eux-mêmes d'un ramassis de voleurs et d'assassins, sur lesquels l'autorité de l'amel n'avait aucun effet. Cet officier, croyant avec raison à la réussite certaine du coup de main projeté, fit ressortir qu'une plus longue abstention nous exposait à des refus d'obéissance, susceptibles d'entraîner une émigration partielle. En attendant l'approbation du commandement, il prit ses dispositions pour faire grouper 40 cavaliers choisis, qui devaient se tenir prêts à fondre sur Bou Azza ould El Arbi, aussitôt qu'il tenterait de franchir la frontière.

A Oudjda, l'amel commençait d'ailleurs à s'inquiéter des agissements de Bou Azza ould El Arbi; il sentait qu'en les tolérant il engageait sérieusement sa responsabilité. Il prescrivit donc aux Beni Snassen de s'opposer à une incursion en Algérie de ce fanatique, qu'il fit en outre surveiller par un détachement de cavaliers et de fantassins, placé sous les ordres de son fils. Il eut mieux valu entreprendre sans retard une opération de police préventive, plutôt que d'attendre passivement les événements. Les contingents de Bou Azza ould El Arbi grossissaient en effet tous les jours et son entourage s'élevait bientôt à une centaine de tentes, comprenant surtout des vagabonds attirés par l'appat du pillage .L'attitude de Si Ahmed ben Daoudi nous permettait néanmoins de compter sur sa collaboration.

Quoique fixé sur l'état d'esprit des populations, qui n'étaient pas disposées à l'aider, Bou Azza ould El Arbi ne pouvait plus reculer; aussi se mit-il en mouvement le 14 avril 1867, pour camper le lendemain à Sidi Mansour, au milieu de la plaine de Trifa. Les douars des Beni Snassen et ceux des Achache refluèrent dans leurs montagnes. Le 16 avril, l'agitateur arriva aux sources du Kiss, avec son goum, ses bagages et les troupeaux de ses partisans des Oulad Sidi Cheikh. En Algérie et au Maroc, on prit

immédiatement des mesures concertées, afin de repousser l'agression qui se préparait. Le commandant supérieur de Marnia ordonna au caïd des Beni Bou Saïd de garder les défilés du Sud, pendant que les caïds des Mâaziz et des Beni Ouacine rassemblaient leurs cavaliers et fantassins et se tenaient prêts aux différentes éventualités. Cet officier appela en outre à Marnia un détachement de 80 spahis. Dans le cercle de Nemours, on alerta de même les contingents des Achache et des Msirda. De son côté, l'amel d'Oudjda vint s'établir à Djeboub, à l'est de la montagne des Beni Snassen, et le détachement de son fils s'avança vers le Nord pour barrer le chemin à l'agitateur. Pendant ce temps, le cheikh Ali ould Ramdan, d'Oudjda, et Mohammed Zaïmi, des Beni Khaled, marchaient sur Bou Azza ould el Arbi à la tête de contingents des Beni Snassen. Aux environs de 4 heures du soir, ils eurent une légère escarmouche avec le parti adverse et lui enlevèrent quatre chameaux en perdant trois tués.

Le lendemain 17 avril, au jour, la troupe de Bou Azza ould El Arbi était entourée et celui-ci avait perdu toute liberté de manœuvre. Après avoir levé son camp, l'agitateur chercha pourtant à pénétrer chez les Msirda par la vallée de l'oued Mahla; le Makhzen d'Oudjda marchait sur sa droite. Au moment ou Bou Azza ould El Arbi atteignait le territoire algérien, le caïd des Msirda lui enjoignit de déposer les armes; cela occasionna une fusillade, qui devint le signal du combat. Les Beni Snassen entrèrent alors en ligne, ainsi que le Makhzen d'Oudjda; les Msirda, qui, au début, s'étaient montrés hésitants, se lancèrent à l'attaque; les cavaliers des Beni Ouacine partirent à la charge et il y eut une ruée générale sur l'ennemi. Le combat fut court; les partisans de l'agitateur, complètement battus, restèrent presque tous aux mains des vainqueurs et on les emmena prisonniers à Oudjda. Bou Azza ould El Arbi, qui avait mis pied à terre dès le commencement de l'action, s'était engagé dans des sen-

tiers de piétons pour gagner les montagnes escarpées des Msirda. Des fantassins du Makhzen, partis à sa poursuite, le virent entrer dans une maison de la dechra El Meda, mais ils se firent blesser en tentant de l'en déloger. Bou Azza ould El Arbi échappait de sa personne au désastre.

Dans cette affaire, notre adversaire perdit tous ses troupeaux, que les combattants se partagèrent, 10 à 12 hommes tués et 115 hommes ou femmes prisonniers. L'amel rendit la liberté à la majeure partie des prisonniers et ne conserva que les plus dangereux, notamment six Oulad Sidi Cheikh et un spahi déserteur. Les émigrés de la suite de l'agitateur avaient eu la précaution de s'enfuir avant le combat. Les pertes des contingents algériens ne dépassaient pas 2 hommes tués et 4 blessés ; ces contingents s'étaient d'ailleurs parfaitement conduits et Si Ahmed ben Daoudi ne manqua pas de l'écrire au commandant supérieur de Marnia. Cet officier était resté à la redoute durant la lutte, afin de ne pas en modifier le caractère par sa présence ; il y avait évidemment intérêt à laisser les indigènes se défaire seuls d'un vulgaire chef de bande. Ce succès, auquel les Marocains se trouvaient associés, produisit une profonde impression dans le pays.

Le prestige de Bou Azza Ould el Arbi était ruiné pour longtemps. Il réussit à quitter le territoire algérien en se dérobant aux recherches, probablement avec certaines complicités, et erra dans les tribus marocaines avant de trouver asile chez les Guelaya, sur la rive gauche de la basse Moulouya. Malgré un échec complet, ce misérable aventurier gardait l'espoir de recommencer un jour sa tentative avortée (1).

(1) Pièces 12, 13, 14, 15, 18 et 22. — Documents sur le Nord-Ouest africain. T. I et II. Loc. cit. — Histoire de l'Insurrection des Oulad-Sidi-ech-Cheikh, loc. cit. — Oudjda et l'amalat. Loc. cit.

Nouvelles tentatives de Bou Azza Ould el Arbi pour déchaîner la guerre sainte

Après la fuite de Bou Azza Ould el Arbi, l'ordre fut rarement troublé. En septembre 1867, les Mehaïa attaquèrent une caravane de Marocains, entre Oudjda et Marnia, puis, dans les premiers jours du mois d'octobre suivant, les Oulad Nehar et quelques douars d'Hamyane Djemba eurent leurs troupeaux razziés par les dissidents, que soutenaient les Beni Guil. Il ne se produisit pas d'autres incidents. Chez nos voisins, la mort de l'amel Si Ahmed ben Daoudi, survenue en février 1868, parut suspecte ; on a attribué son décès, soit au choléra, soit à un empoisonnement dont les Mehaïa auraient été les auteurs ou les instigateurs. Le nouvel amel, Abdesselam Ould el Hadj Larbi, n'acquit pas plus d'influence que son prédécesseur, mais il entretint de bonnes relations avec les Français; il s'efforça de nous rendre service chaque fois qu'il le put.

Quant à Bou Azza Ould el Arbi, il n'abandonnait pas la partie et l'on entendit de nouveau parler de lui au début de 1868. Il avait quitté la tribu des Ferkhana, dans le Rif, pour se transporter à Aïn Sendar, où il reprenait sa propagande contre nous et travaillait à l'organisation d'une colonne. Au mois de février, il disposait déjà d'environ 250 hommes recrutés, partie chez les Guelaya, partie parmi les Marocains expulsés d'Algérie comme indésirables. Ces gens recevaient une solde journalière de cinquante centimes et des vivres en nature ; le tout provenant de dons volontaires remis à l'agitateur par des fanatiques croyant faire œuvre pie. Des Beni Drar, affiliés à l'ordre des Tidjania comme Bou Azza Ould el Arbi, poussaient les Beni Snassen à se déclarer en sa faveur, mais leurs efforts n'étaient pas couronnés de succès. Bou Azza Ould el Arbi, aidé par son entourage, redoublait d'activité afin de grossir ses contingents; il annonçait son intention

bien arrêtée d'aller sous peu à Cherâa et, après y avoir reçu de Dieu sa mission, de marcher sur Marnia.

Ses appels à la guerre sainte ne donnant aucun résultat, Bou Azza Ould el Abi résolut quand même de s'avancer dans l'Est, au mois d'avril, malgré le nombre restreint de ses partisans. Quelques tentes d'Oulad Sidi Cheikh dissidents le rejoignirent chez les Beni Snassen, mais il ne put obtenir l'adhésion de ces derniers, ce qui l'obligea à renoncer à l'exécution de ses projets. Les tribus algériennes ne souffrirent en rien de cette agitation. D'ailleurs, dans le courant du mois de mai, les Guelaya réduisirent l'agitateur à l'impuissance ; ils se jetèrent sur son camp, qui fut razzié à fond et incendié. Bou Azza Ould el Arbi dut chercher un refuge chez les Metalsa ; il y arriva dans le dénuement le plus complet.

Au commencement de l'année 1869, Bou Azza Ould el Arbi avait trouvé le moyen de réunir encore quelques adhérents et il était revenu se fixer dans la tribu des Guelaya. En compagnie de son entourage, il se rendit à Figuig, auprès des Oulad Sidi Cheikh dissidents, sans doute pour s'entendre avec eux en vue d'une action commune. A son retour dans le Nord, vers le mois de juin, il planta sa tente chez les Beni Bou Yahi, au voisinage de la Moulouya, et se mit à parcourir la tribu de Kebdana en prêchant la lutte contre les chrétiens. Il fit répandre, sur les marchés de la frontière algéro-marocaine, des lettres invitant les tribus à le rallier avec leurs contingents. Cet agitateur impénitent n'avait pas compté avec la lassitude des populations marocaines, qui finissaient par être excédées de ses inutiles et dangereuses provocations. En juillet-août, les Beni Snassen et les Guelaya le rappelèrent au sentiment des réalités en le razziant à deux reprises différentes. A la suite de cette leçon, Bou Azza Ould el Arbi eut la prudence de ne plus insister.

Bou Azza Ould el Arbi devait pourtant se rapprocher un instant de la frontière, en 1871, pour se rendre ensuite chez les Riata de la région de Taza, au milieu desquels il

allait terminer sa carrière en 1874, dans d'assez curieuses conditions. A la fin du mois d'août de cette dernière année, le sultan Mouley el Hassane avait pris la route de Taza, à la tête d'une forte colonne; il se dirigeait vers l'Amalat d'Oudjda qu'il voulait pacifier. Bou Azza Ould el Arbi, que la folie des grandeurs ne cessait de hanter, s'était fait reconnaître comme sultan par les Riata et se posait en adversaire du souverain légitime. Deux jours après le départ de Fez de Mouley el Hassane, Bou Azza Ould el Arbi se jeta sur la colonne chérifienne pendant la nuit ; au bout d'un moment de légère confusion, les troupes attaquées se ressaisirent et rejetèrent les assaillants. Le seul résultat de cette équipée fut de laisser quelques têtes aux mains du Makhzen. Après avoir soumis les Riata, le sultan fit un séjour à Taza, où on lui livra bou Azza Ould el Arbi. Lorsqu'on eut promené ce dernier sur un chameau, à travers toute la colonne, on l'expédia à Fez; là, on l'exhiba sur les marchés puis on le mit en prison. Le rêve de l'illuminé s'effondrait lamentablement (1).

L'Algérie en face de l'anarchie marocaine

Les mesures prises afin d'assurer la protection des tribus algériennes

La disette sévissait dans le pays, au début de l'année 1868 ; c'était la conséquence de la sécheresse et des invasions de sauterelles de l'année précédente. En dépit de cette situation défavorable, le calme régna dans les cercles de Nemours et de Marnia, dont les populations ne furent pas mêlées aux incidents survenus à l'ouest de la frontière. Le cercle de Sebdou eut de nouveau à subir les inconvénients de la proximité du Sud-Marocain, région de pillards et refuge de tous les dissidents. Le 27 janvier, une bande d'Oulad El Hadj surprit les Oulad Nehar à Me-

(1) Pièces 16, 17, 18, 20 et 22. — Istiqsa. Loc. cit. — Oudjda et l'amalat. Loc. cit.

chamiche et razzia leurs troupeaux. Les coups de main des tribus du Maroc incitaient nos gens à user de représailles.

Dans le but de rétablir la paix, les représentants des deux états voisins se concertèrent pour négocier un accord entre les tribus intéressées. Le 11 août 1868, le général commandant la subdivision de Tlemcen et l'Amel Abdesselam Ould el Hadj Larbi se rencontrèrent à Sidi Yahia ben Sefia, chez les Oulad Nehar ; les caïds des Oulad Nehar, Angad, Hamyane et quelques Beni Guil étaient présents à l'entrevue. Au cours de la conférence, on arrêta les bases d'une convention comportant notamment : l'oubli du passé, le renvoi par les Beni Guil des douars dissidents et l'obligation pour cette même tribu d'aviser les Hamyane des entreprises des insurgés. On se sépara le 12 août, sans avoir rien conclu de définitif ; le projet de convention fut soumis à l'autorité supérieure, aux fins d'approbation. En attendant la ratification, les deux parties avaient convenu d'un armistice, que les Hamyane violèrent deux mois plus tard en enlevant un grand nombre de chameaux aux Beni Guil. Grâce à l'intervention de l'Amel, ces Marocains consentirent à ne pas se faire justice. Les rapports restaient donc tendus entre les populations algériennes et marocaines du Sud ; afin de couvrir le territoire des Oulad Nehar, on installa une garnison permanente à El Aricha, dans les premiers mois de 1869. Sur ses entrefaîtes, Sidi Cheikh ben Tayeb, le chef des Oulad Sidi Cheikh Gheraba, qui nous avait fait des avances, fut choisi comme arbitre et accepta ce rôle. Dans une réunion, tenue à Oglat Sedra, le 23 juillet, on décida d'appliquer la convention élaborée à Sidi Yahia ben Sefia. A la suite de cette entente, on crut que la tranquillité ne serait plus troublée.

Pendant ce temps, la position de l'Amel dans son commandement devenait tous les jours plus difficile. Depuis plusieurs années déjà, Mohammed Ould el Bachir, le chef des Beni-Snassen, régentait l'amalat ; Abdesselam

Ould el Hadj Larbi n'était pas de taille à lui tenir tête. En février 1869, l'amel manifesta l'intention de révoquer le cheikh d'Oudjda, Ali ould Ramdane, l'allié et en quelque sorte le lieutenant de Mohammed Ould el Bachir ; l'intervention de ce dernier obligea le fonctionnaire chérifien à capituler. Le 11 octobre suivant, les deux compères, s'étant rendus au Dar-el-Makhzen, firent une scène violente à Abdesselam Ould el Hadj Larbi ; celui-ci, dans un sursaut d'énergie, donna l'ordre de les arrêter pour sortir enfin de cette posture humiliante. Ce fut le signal de l'émeute. L'amel, incapable de résister à la foule déchaînée, s'enferma dans la Kasba et envoya un de ses cavaliers solliciter à Tlemcen le secours des troupes françaises. Aussitôt délivré, Mohammed Ould el Bachir écrivit à son tour au commandant supérieur de Marnia ; il priait instamment les autorités françaises de ne pas donner suite à la demande de l'amel et promettait, en échange, de nous rendre tous les services possibles. Abdesselam Ould el Hadj Larbi était complètement désarmé devant ses terribles adversaires. Il parvint à s'échapper de la Kasba et à se mettre en sûreté à la Zaouïa Zianïa d'Oudjda ; là, on le fit passer chez les marabouts de Guéfaït, d'où il gagna Fez sans encombre. La fuite de l'amel laissait les chefs marocains maîtres absolus de la situation.

S'il était interdit aux autorités françaises de prendre parti dans le conflit, elles avaient le devoir de veiller à la sécurité des populations limitrophes du Maroc. L'effervescence des tribus de l'amalat risquait d'éclabousser le territoire algérien ; des bandes de maraudeurs pouvaient en effet profiter des troubles pour y tenter des incursions. A la nouvelle des événements d'Oudjda, on s'empressa donc d'échelonner des troupes depuis Marnia jusqu'à Gar Rouban, où se trouvait un petit centre européen. Ce déploiement de forces causa une certaine inquiétude à nos voisins, qui n'étaient pas très rassurés sur nos intentions. Un goum de Beni Snassen se préparait à aller razzier les Sedjâa, le 17 octobre ; en apprenant la présence d'un ba-

taillon de zouaves à la frontière, Mohammed Ould el Bachir lui donna contre-ordre. Lors de l'arrivée à Marnia et à Sidi Zaher des escadrons de spahis, les habitants d'Oudjda demandèrent au chef des Beni-Snassen de venir sous les murs de la ville avec ses contingents ; il répondit que c'était inutile et qu'il était d'ailleurs de force à repousser les Français. Ce personnage s'efforçait visiblement de garder une attitude amicale à notre égard. Dans ces conditions, la période de gêne dans les relations commerciales fut de courte durée ; les indigènes algériens ne tardèrent pas à reprendre leurs transactions habituelles sur les marchés marocains.

L'entrée à Oudjda de Boucheta ben Baghdadi, le 20 novembre 1869, mit fin à la crise ouverte par son prédécesseur. Mohammed Ould el Bachir et Ali Ould Ramdane reçurent avec froideur le nouvel Amel, homme rusé et intrigant, qui allait saisir toutes les occasions de nous manifester de l'hostilité (1),.

Les agissements de certains douars marocains

L'imprécision de la frontière de 1845 était un sujet constant de difficultés. Considérant, a priori, que leurs prétentions les moins fondées se trouvaient réglées dans le sens de leurs désirs, les Marocains se livraient à de fréquents empiètements, fort préjudiciables à nos tribus. C'est ainsi que, dans les premiers mois de 1869, des douars des Beni Drar (Beni-Snassen) avaient envahi le territoire de la tribu des Achache. En mars, sept de ces douars refusaient encore d'obéir à la sommation de repasser la frontière, sous prétexte que les terrains sur lesquels ils étaient campés leur appartenaient.

(1) Pièces 17, 18, 19 et 20. — Noël. Documents pour servir à l'histoire des Hamyane et de la région qu'ils occupent, in Bulletin Société de Géographie d'Oran, 1915. — Documents historiques sur les tribus de l'annexe d'El-Aricha. Loc. cit. — Histoire de l'insurrection des Oulad-Sidi-ech-Cheikh. Loc. cit. — Oudjda et l'amalat. loc. cit.

Les mêmes incidents se renouvelèrent au mois de janvier 1870. Plusieurs fractions des Beni Drar vinrent s'installer chez les Achache, après avoir été chassées de la tribu des Beni Ouacine; quelques-unes d'entre elles ne consentirent pas à se retirer, en objectant qu'elles avaient des labours à surveiller. D'autres douars de la même tribu, s'autorisant de cet exemple, pénétrèrent à leur tour chez les Msirda ; pour motiver la non exécution des ordres leur enjoignant d'évacuer le territoire algérien, ils donnaient comme raison que les pâturages manquaient chez eux par suite de la sécheresse. Des troupeaux furent également envoyés chez les Attia par des indigènes des Beni Khaled (Beni Snassen). En présence de l'obstination mise par ces gens à ne pas quitter les parcours de nos tribus, il fallut prescrire à celles-ci de temporiser, afin d'éviter des conflits. Les cavaliers dépêchés par l'amel d'Oudjda, avec misison de faire décamper les douars des Beni Snassen établis en Algérie, furent contraints de s'en retourner sans les avoir amenés à composition. Vers la fin de février, la question était toujours au même point ; ceux des douars qui paraissaient se laisser expulser revenaient ensuite en Algérie ou y ramenaient leurs troupeaux. Le commandant supérieur de Nemours dut intervenir en personne pour obtenir satisfaction.

A cette époque, les Oulad Sidi Cheikh insurgés semblaient vouloir recommencer activement la lutte. En décembre 1869, janvier 1870, Si Kaddour ben Hamza avait reparu sur le chott Tigri et s'était jeté sur les Hamyane ; la colonne du colonel de la Jaille n'avait pas réussi à l'atteindre et cela produisait mauvais effet. On devait d'ailleurs revoir bientôt les Oulad Sidi Cheikh dans les confins algéro-marocains du Nord (1).

Commandant L. Voinot.

(1) Pièces 20 et 21. — Documents historiques sur les tribus de l'annexe d'El-Aricha, loc. cit. — Histoire de l'insurrection des Oulad-Sidi-ech-Cheikh, loc. cit.

Pièces justificatives

Abréviation : (A. C. M.) Archives du service des affaires indigènes du Cercle de Marnia.

N° 1

Rapport annuel de la Subdivision de Tlemcen sur les nouvelles politiques (1)

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

Année 1864.

A la fin de 1863, la Subdivision de Tlemcen était dans un état de tranquillité qui ne permettait pas de présager les événements de l'année 1864. Les Oulad-En-Nahar du cercle de Sebdou faisaient seuls exception à la règle générale : au mois de décembre, ils avaient adressé contre leur caïd Djilali Ould ben Ahmed, de nombreuses réclamations, et ils faisaient à ce chef indigène une opposition assez vive pour que, depuis deux mois, il lui fût impossible de pénétrer dans sa tribu.

Malgré l'agitation qui régnait, depuis quelque temps déjà, dans la partie du Maroc voisine de notre frontière, il avait été facile de contenir nos tribus.

.....

Les troubles survenus chez les Ouled En Nahar prenaient, loin de se calmer, un certain caractère de gravité. M. le Commandant supérieur de Sebdou reçut l'ordre de faire, sur les réclamations portées contre le Caïd, une enquête très sérieuse dont les résultats définitifs amenèrent l'emprisonnement d'un certain nombre de personnages assez considérables de la tribu.

En présence des événements de la frontière, de la situation des Oulad-En-Nahar, et surtout en vue des menées de Sid Chikh ben et Taieb (2), l'autorité supérieure crut nécessaire d'agir sur l'es-

(1) Ce rapport concerne l'ensemble de la subdivision, tandis que les rapports ultérieurs de Tlemcen ont simplement trait aux événements survenus dans le cercle du même nom.

(2) Le chef des Oulad-Sidi-Cheikh Gheraba.

prit des populations du cercle de Sebdou par l'envoi d'une colonne à El-Aricha. Les événements ne tardèrent pas à justifier l'opportunité de cette mesure. La présence de cette colonne empêcha, à la fin de mars, notre frontière d'être envahie par un corps de pillards des Zegdou (1), qui, après avoir tenté inutilement, le 20, un coup de main sur les Mehaya, razzièrent, le 22, les Beni-Mathar marocains. Les tribus attaquées se réfugièrent chez nous et, comme on ne voulut pas employer la violence à leur égard, il ne fut possible de les faire décamper que le 26.

Si la situation du Cercle de Sebdou devenait tous les jours plus difficile par les bruits exagérés de la défection de Si Seliman (2), ce même fait n'avait pas, à beaucoup près, dans les autres cercles, le même retentissement : l'attention des gens de Maghnia était absorbée par les affaires du Maroc et, bien que les meneurs du Cercle de Tlemcen fissent courir sur la durée de notre occupation et sur l'épuisement de notre armée les bruits les plus absurdes, le reste de la population, occupé de l'avenir de la récolte, n'ajoutait à ces dires que peu de foi.

.....

Mais, sur ces entrefaites, la face des choses vint à changer : le massacre de la colonne Beauprêtre (3), les bravades de Sid Chikh, qui manifestait tout haut l'intention de nous attaquer à Aïn ben Khelil, l'exagération avec laquelle les Telliens appréciaient les événements du Sud donnèrent à la situation un caractère alarmant. Les forces dont on pouvait disposer pour une tournée dans le sud du cercle de Sebdou étaient en rapport avec le but qu'on s'était proposé ; mais elles devenaient insuffisantes devant les difficultés qui venaient de surgir. On fut donc obligé de renoncer à s'avancer dans le sud et la colonne resta à El-Arricha, jusqu'au 18 juillet. Sa seule présence sur ce point rendit d'importants services. Grâce à elle, notre frontière fut encore respectée dans plusieurs occasions.

.....

A Maghnia, les esprits étaient toujours occupés par les querelles qui divisaient la frontière du Maroc. Les Mehaya qui bloquaient Oudjda où on avait retenu six de leurs parlementaires furent, le 23 juillet, attaqués par les Beni-Snassen qui avaient

(1) Nom donné à l'époque aux contingents des tribus marocaines gravitant autour de Figuig.

(2) Le bachagha des Oulad-Sidi-Cheikh, Si Slimane ben Hamza.

(3) Le 8 avril 1864, à Aouïnet Boubekeur. Si Slimane ben Hamza fut tué dans cette affaire.

réussi à se faire appuyer par le makhzen. Trahis par les Sedjaa, les Mehaya laissèrent aux vainqueurs un riche butin. Un mois après, les Beni-Snassen tentèrent une nouvelle expédition contre les Mehaya, mais la grande chaleur, qui fit mourir plusieurs de leurs fantassins, rendit leur poursuite infructueuse ; néanmoins, les Mehaya furent assez impressionnés par cette démonstration pour que 150 tentes vinssent chercher un refuge chez nous. A la suite de cette affaire, ils demandèrent même à devenir sujets français ; des conditions furent posées, mais les Beni-Snassen ayant cessé les hostilités, les Mehaya ne firent aucune réponse.

En présence de ces événements, les efforts de l'autorité française se sont bornés à éviter toute collision entre nos tribus et celles du Maroc.

.....

Au milieu de tout cela, Sid Chikh se tenait à l'écart. Au mois de novembre, il était au Sud-Est de Figuig et renvoyait les Trafi et les Rezaïna.

On attribue sa retraite à différentes causes, mais surtout à la défense qui lui fut faite par Mouley Mohammed (1) de se mêler des affaires du makhzen, et à l'arrestation de deux de ses fils, emprisonnés l'un à Fez, l'autre à Oudjda (2). Cette dernière arrestation a d'autant plus lieu de nous surprendre que le caïd Si Ahmed Daoudi (3), avait, malgré les observations de M. le Général Commandant la Subdivision, autorisé, dans son commandement, la vente des grains aux émigrés. Nous ne pouvons attribuer son changement de politique qu'aux ordres venus de Fez, ordres donnés sous l'heureuse influence de notre Consul à Tanger (4).

.....

(1) Le Sultan du Maroc.

(2) El Hadj El Arbi interné à Oudjda, et Si Slimane à Fez.

(3) Si Ahmed ben Daoudi a été ainsi noté à Marnia : « Caractère conciliant, mais sans influence. C'est sous son commandement que se produisirent deux tentatives de guerre sainte contre nous. Il eut une entrevue, le 18 juin 1866, avec le général Chanzy, pour régler la question de frontière. La conférence n'eut aucun résultat. » (A. C. M.) Liste des amels d'Oudjda. Minute.

(4) Le rapport annuel de 1864 du cercle de Nemours ne signale aucun fait saillant dans cette circonscription, sauf quelques vols dans les jardins des Attia, commis, au mois d'août, par les Beni-Snassen, partisans du Cheikh Slimane, lequel était installé sur la rive gauche du Kiss, en territoire marocain. Il en était résulté des représailles. L'affaire fut promptement réglée par la restitution mutuelle des prises, avec le concours de l'amel d'Oudjda.

N° 2

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 462 — 25 mai 1865.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que l'hamel d'Ouchda est arrivé hier à 3 heures à Hammam-Bou-Ghara (1), il a été reçu selon vos ordres avec tous les égards dus à son rang.

Je me suis rendu moi-même au lieu où devait stationner l'hamel et nous avons échangé les compliments de convenance et témoignages réciproques de considération.

Après avoir passé la nuit à Hammam-Boughara, l'hamel est arrivé ce matin à Marnia où je l'ai reçu et où une nouvelle diffa (2) lui a été servie. A midi, il montait en voiture et je lui donnais une dernière poignée de main à une distance d'un kilomètre sur la route qui le conduisait dans son pays (3).

L'hamel a continué sa route en voiture et je lui ai accordé pour l'accompagner les deux spahis du bureau de Tlemcen, ainsi que le chaouch Edriss qui lui a servi d'interprète pendant son voyage.

---

(1) Hammam bou Ghrara se trouve sur la Tafna. C'est une source thermale aménagée où les indigènes vont prendre des bains. L'ancienne route de Tlemcen à Marnia passait par Hammam bou Ghrara. qui est sensiblement à égale distance de ces deux villes.

(2) La diffa est le repas que l'on sert à ses invités.

(3) Le fonctionnaire chérifien avait pénétré en Algérie, le 10 mai, se rendant à Oran, pour y saluer Napoléon III.

« Le caïd d'Oudjda, suivi de cavaliers, est arrivé à deux heures à Marnia et il est reparti à midi pour Tlemcen. »

Confirmation du télégramme n° 440 du 10 mai 1865 du commandant supérieur du cercle de Marnia au commandant de la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Registre des minutes

Le rapport mensuel du cercle de Nemours de mai 1865 mentionne que la démarche de l'Amel a été mal appréciée par un certain nombre d'indigènes marocains.

« On parle beaucoup dans la montagne de (la) beauté des cadeaux que le caïd d'Ouchda a emporté avec lui à Oran pour Sa Majesté l'Empereur des Français. La visite du caïd à Oran est blamée par bon nombre d'indigènes des Beni-Snassen. »

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 3

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 543 — 5 août 1865

.....

Si El Kebir est allé chez les Oulad Ali ben Hamel (1) et... il s'est entendu ave eux et avec El Hadj Mohammed Ould El Bachir. Après avoir arrêté leurs projets et leurs intentions, ils lui ont remis des lettres pour Si Ahmed ben Hamza et il est reparti immédiatement.

On dit que Si Ahmed ben Hamza est campé à Mengoub (2). D'autres renseignements reçus ce matin confirment ces nouvelles, mais il parait que Ould El Bachir (3) aurait répondu à Si El Kebir qu'il était en paix avec les Français, qu'il ne voulait pas se créer d'embarras, et que s'il continuait à rester dans le pays, il l'enverrait prisonnier à Marnia (4).

.....

N° 4

Rapport annuel du Bureau arabe de Tlemcen sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des minutes

Année 1865.

.....

Dans le courant du mois d'octobre, la reprise des hostilités, la défection des Hameyan, la trahison d'une partie des Angad de

(1) C'est le nom que l'on donnait à l'époque aux Angad el Gour d'El-Aricha.

(2) Sur le chott El Gharbi, à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Berguent.

(3) Ould el Bachir désigne Mohammed ould el Bachir, le chef des Beni-Snassen depuis la mort de son frère El Hadj Mimoun, assassiné le 4 septembre 1863.

(4) La présence des Oulad Sidi-Cheikh sur la frontière créait un danger permanent.
« Si Lalla auprès de qui sé trouve Si el Kebir est campé à Ras

Sebdou, la marche rapide du Marabout sur El Gor et sur Maherta (1) jetèrent une grande inquiétude, non seulement dans les tribus des Beni Smiel et des Oulad-el-Mimoun (2), mais encore dans toutes les tribus de l'intérieur du Tell.

Sans essayer de se rendre un compte exact de ce qui se passait. les douars abandonnèrent leurs campements habituels et se réfugièrent dans les partis (parties) les plus inaccessibles de leur pays, sans songer à se réunir pour organiser une défense pour résister aux partisans de l'insurrection. C'est ainsi que les Beni-Smiel se laissèrent enlever quelques troupeaux et une centaine de sacs d'orge, mais il est juste de dire que si les tribus n'étaient pas prêtes à la défense, eles n'avaient non plus aucune intention de faire cause commune avec les Oulad-Sidi-Chikh. Au contraire, leur attitude, une fois la panique passée, a été des plus fermes, et il est permis d'avancer que, si ce qui n'a pas eu lieu, le marabout eut envoyé des émissaires pour faire de la propagande, tous leurs efforts fussent demeurés impuissants.

Au commencement de novembre, les contingents indigènes, réunis sur le territoire des Beni-Smiel, regagnèrent leurs tribus respectives et tout rentra dans l'ordre accoutumé.

.....

N° 5

Rapport annuel du bureau arabe de Nemours sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des minutes

Année 1865.

.....

De l'autre côté de la frontière, nous avons à signaler comme fait important la neutralité observée par les Beni-Snassen dans

El-Aïn des Beni Mathar avec de nombreux contingents, 3.000 hommes environ ; les uns disent qu'il est venu dans ces parages pour réconcilier les Beni-Snassen et les Mehaïa, d'autres qu'il attend une occasion favorable pour entrer dans le Tell où il enlèverait des grains. »
Lettre du commandant supérieur du cercle de Marnia au général commandant la subdivision de Tlemcen du 27 août 1865, n° 572. — (A. C. M.) Registre des Minutes.

(1) Dans la région d'El Aricha.

(2) Tribus installées dans la région de Tlemcen.

les affaires du Sud et le soin qu'ils ont pris de ne nous donner aucun sujet de plainte à ce sujet.

En janvier, un fanatique annonçait dans Trifa, à Cherâa, un sultan et excitait les Beni-Snassen à la guerre sainte. Il fut chassé par eux.

Au mois de juin, des lettres de Si Hamed ben Hamza (1), écrites dans le double but d'obtenir pour ses gens l'autorisation d'acheter du grain dans les Beni-Snassen, et de pousser ceux-ci à nous créer des difficultés sur la frontière, étaient adressées à El Hadj Mohammed ben Bachir (2), des Beni-Ourimech ; mais quoique des grains paraissent avoir été vendus dans Angade à des caravanes des Oulad-Sidi-Chikh, El Hadj Mohammed ben Bachir refusa péremptoirement d'aider l'insurrection du Sud.

Au mois de novembre, quelques gens mal intentionnés firent courir le bruit sur les marchés des Beni-Snassen que le caïd d'Ouchda défendait de vendre du grain à nos administrés, il en résulta sur un de ces marchés un désordre à l'aide duquel plusieurs indigènes de notre commandement furent pillés ; mais, aussitôt, les grands des Beni-Snassen s'interposèrent, les marchandises et les grains pillés furent rendus, et les plus coupables des fauteurs du désordre furent punis.

Ces faits témoignent de la tendance dans laquelle sont les Beni-Snassen de rester en paix avec nons, mais cette tendance parait surtout résulter de la crainte de nos armes, car bon nombre des habitants de la montagne ont vu avec dépit le caïd d'Ouchda se rendre à Oran à l'occasion de l'arrivée de l'Empereur (3).

Lors de l'émigration des Oulad Ali ben Hamel et des Oulad Ennahr, du Cercle de Sebdou, ces deux tribus trouvèrent en partie l'hospitalité dans la plaine d'Angade, sur les terres des Beni-

(1) Le chef des Oulad Sidi Cheikh Cheraga, après la mort de son frère Mohammed, qui avait succédé à Si Slimane, tué à Aouïnet Bou Bekeur.

(2) Ce personnage a été ainsi noté à Marnia : « Chef des Beni Snassen énergique et belliqueux... Entretint d'excellentes relations avec l'autorité française. Ses bons sentiments à notre égard se manifestèrent en maintes circonstances, particulièrement lors des incursions de Mouley Bou Azza et des Ould Sidi Cheikh sur notre territoire en 1867-1871. » (A. C. M.) Liste des amels d'Oudjda. Minute.

(3) Il s'agit du voyage fait en Algérie par Napoléon III, du 3 mai au 7 juin 1865, peu après la nomination du maréchal de Mac-Mahon, au poste de gouverneur général, et à la suite duquel il écrivit que ce pays était tout à la fois un royaume arabe, une colonie européenne et un camp français. »

Snassen. Quelques dissensions éclatèrent à ce sujet entre le caïd d'Ouchda et les grands des Beni-Snassen : le premier voulait qu'on chassât les tribus émigrées, les derniers persistèrent à les recevoir. Ces dissentions (dissensions) n'ont eu aucun caractère sérieux (1).

.....

N° 6

Confirmation d'un télégramme du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 260 — 3 août 1866

.....

Le caïd d'Oudjda a écrit hier à Mohamed Ould el Bachir et lui aurait dit : « Rends-toi auprès de moi, afin que nous avisions à ce que nous avons à faire dans la circonstance présente. Si les Français veulent établir les Mehaïa entre eux et nous, ils nous déclarent la guerre, mais s'ils veulent mettre les Mehaïa sur les bords de la Tafna, et nous laisser pour voisins les Beni-Ouassine, nous resterons en bonnes relations. » Mohamed Ould el Bachir n'est pas encore arrivé à Oudjda (2).

Le caïd d'Oudjda a dit hier à Mohamed ou Abdallah et à El Hadj Zaïmi, de faire publier dans la montagne que personne ne se rendit sur le marché de Maghnia jusqu'à ce qu'on eut décidé si les bonnes relations devaient se continuer.

.....

(1) Le rapport annuel de Marnia de 1865 n'a pas été retrouvé dans les archives du cercle. Ceux de Tlemcen et Nemours comblent cette lacune, d'autant que la correspondance de Marnia ne mentionne aucun fait spécial intéressant directement cette circonscription.

(2) Il vint dans cette ville le 3 août.

« Mohamed ould el Bachir est arrivé hier vers 5 heures du soir à Oudjda avec ses contingents. Il a déclaré aussitôt qu'aucun marocain ne devait dépasser la frontière et que tout algérien qui franchirait la frontière serait saisi, pillé et tué. » &c.

Confirmation du télégramme n° 262 du 4 août 1866 du commandant supérieur du cercle de Marnia au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Registre des minutes

El Hadj Mimoun (1) dit tout haut qu'il viendra chercher les Mehaïa jusque dans le village de Maghnia.

.....

N° 7

Rapport du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 283 — 14 août 1866.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un rapport concernant la descente des M'haïa dans la plaine d'Angad, et leur départ pour le Sud.

Le 29 juillet, les M'haïa, chassés du Sud par la sécheresse et le manque absolu de nourriture pour leurs troupeaux, venaient camper à Messioun (2).

Le 2 août, toutes les fractions, excepté celle de El-Aïd-bou-Djema, restée à Messioun, débouchaient par la vallée de l'oued Taërt dans la plaine d'Angad. Le caïd des Beni-bou-Saïd s'était porté pendant la nuit sur les bords de l'oued Mesilika pour empêcher que notre frontière ne fut franchie (3)

La frontière fut respectée ; les M'haïa établirent leurs campements à Toumiat, en territoire marocain.

Les M'haïa envoyèrent à Maghnia demander l'autorisation de passer la frontière (4) en attendant que les négociations entamées

---

(1) Il faut lire Mohammed ould el Bachir, son frère El Hadj Mimoun étant mort depuis trois ans. La notoriété d'El Hadj Mimoun était telle que l'erreur s'explique facilement.

(2) Lire Messiouine.

(3) « Les M'haïa sont à cette heure, une heure de l'après-midi, sur les terres des Beni-bou-Saïd, à El-Areig, les contingents des Angades et des Beni-Khaled sont à Taërt.

« Les Mehaïa doivent se porter demain à Toumiat, où il y aura rencontre entre eux et les contingents marocains, sur les propriétés des Beni-bou-Saïd. Ces derniers demandent des ordres, que dois-je leur répondre ? »

Confirmation du télégramme n° 252 du 2 août 1866 du commandant supérieur du cercle de Marnia au commandant de la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Registre des minutes

(4) « Mouley Ahmed, caïd des Oursefen. M'haïa. est ici, il vient demander l'autorisation de camper de El-Aricha à la Mouïlah, sur notre frontière, sur le sol français, il attend votre réponse

avec Oudjda et les Beni-Snassen fussent terminées ; leur demande fut rejetée (1), et sur l'ordre du Commandant de la Subdivision, Mouley Ahmed, chikh des Ouersefen, fut arrêté et retenu comme otage et garant que la tranquillité ne serait pas troublée.

Le Chikh bou Beker demanda à se rendre à Tlemcen pour solliciter l'intervention du commandant de la subdivision ; une lettre fut donc envoyée au caïd d'Oudjda pour lui demander à quelles conditions il consentirait à recevoir les M'haïa. L'amel Si Ahmed Daoudi répondit que El Aïd bou Djema devait être livré, mais que dans tous les cas les M'haïa devaient aller reprendre leurs campements dans le Sahara. Bou Beker rentra de Tlemcen et le lendemain les M'haïa se mettaient en route pour le Sahara ; avis de leur départ venait d'être envoyé à Tlemcen (2), lorsque, revenant brusquement sur leurs pas, sans pouvoir prétexter aucune attaque, puisque le défilé de Sidi-Djaber (3) n'était pas gardé, ils se divisèrent sur tous les points de la frontière, cherchant par ce moyen à diviser nos forces et à nous faire abandonner la garde des défilés du Slib, afin de pouvoir s'y engager pour regagner le Sud.

C'est alors que je vous demandais l'autorisation de faire porter le goum de Tlemcen et les deux escadrons de spahis à Sidi-Zaher,

---

pour retourner vers ses frères qui veulent descendre dans la plaine aujourd'hui ou demain. »

Confirmation du télégramme n° 250 du 2 août 1866 du commandant supérieur du Cercle de Marnia au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Registre des Minutes

(1) « Défense formelle, d'après vos ordres, est faite aux chefs des M'haïa de s'établir sur le Cercle de Maghnia, et ils sont prévenus que vous les rendez responsables de toute infraction à cet ordre. »

Confirmation du télégramme n° 254 du 2 août du commandant supérieur du cercle de Marnia au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Registre des Minutes

(2) « Les M'ahïa ont levé leurs campements ce matin, prenant la route de Teniet-Sidi-Djaber, tout marche bien jusqu'à présent. Les Angad et les Beni-Snassen ne sont pas réunis. »

Confirmation du télégramme n° 276 du 9 août 1866 du commandant supérieur du cercle de Marnia au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Registre des minutes

(3) Sidi Djabeur se trouve à une vingtaine de kilomètres au Sud-Sud-Est d'Oudjda, en territoire marocain et à proximité de la frontière algérienne.

où je me rendis le jeudi 9 août dans la soirée. Les goums de Maghnia parcoururent aussitôt toute la frontière, forçant les tentes isolées et les petites fractions à rentrer sur le sol marocain.

Bou Beker, El Aouari ould ben Guitoun, Ahmed bou Aïn, Mamar ould Sahla (dont le frère Caddour est détenu depuis trois ans à Oudjda), se rendirent auprès de moi. Je leur réitérai vos ordres : les défilés du Slib leur étaient interdits ; ils ne devaient pas s'installer sur notre territoire. Je leur dis en outre que tous les troupeaux qui passeraient la ligne frontière pour venir s'abreuver, seraient ghazés, et je leur déclarai que je retenais comme otages El Aouari, Ahmed bou Aïn, et Mamar ould Sahla ; des nouvelles certaines venues d'Oudjda, m'ayant appris que les contingents marocains n'étaient pas encore réunis et ne le seraient pas le lendemain, je fis mon possible pour faire comprendre la situation à Bou Beker.

Si tu pars demain, lui dis-je, tu trouveras le passage libre, et dans la soirée tu seras hors d'atteinte ; si tu retardes ton départ, les contingents marocains seront réunis, et en sus de la difficulté de la marche, il faudra t'ouvrir un passage les armes à la main, car, quoi qu'il arrive, les ordres sont formels, tu ne peux venir sur notre territoire, même pour le traverser. Il me dit alors : « Rends-moi les otages que tu as pris, et je partirai demain. Non, lui dis-je, mais dès que tu seras parti, je demanderai à ce que tes frères soient mis en liberté. »

Dans l'après-midi de vendredi, Bou Beker tenta encore d'obtenir son passage par les cols situés sur notre territoire, je refusai.

A minuit, il revint encore de nouveau, je lui fis répondre que je n'avais rien à changer à ce que je lui avais dit, mais que je l'invitais à partir, et que dans ce cas j'étais prêt à suivre la frontière jusqu'à l'oued Taërt.

Le samedi 11, prévenu que les M'haïa levaient leurs campements, je me mis en route à 6 heures du matin, dans l'ordre suivant : les goums de Maghnia sur deux lignes ; derrière eux les goums de Tlemcen sur trois lignes, les deux escadrons de spahis fermaient la marche.

Arrivé sur le plateau d'Aïn-Takbalet, je fis faire une halte ; la marche de l'émigration se dessina alors franchement (1), et je me

(1) « Les M'haïa ont repassé hier le Teniet-Djaber ; ils ont couché à Tiouli. Il n'y a pas à craindre un retour. Le calme n'a pas été troublé sur notre frontière... Les contingents des Beni-Snassen sont arrivés à Oudjda ce matin conduits par Mohamed ould

remis en route laissant en arrière un détachement du goum pour surveiller tout mouvement rétrograde qui pourrait être tenté dans le but de gagner les passages d'Abla et de la Zaouïa (1), qui étaient gardés par quelques cavaliers.

Arrivé à hauteur de Toumiat, je fis une dernière halte, et fis donner la chasse aux pillards ; des troupeaux furent ramassés et dirigés sur Sidi-Zaher.

Arrivé sur les bords de l'oued Messilika, je fis placer des postes vedettes sur les mamelons avoisinants, et j'envoyai des groupes de cavaliers chasser les pillards descendus de tous les coins de la montagne et ramasser les troupeaux qu'ils emmenaient.

Les M'haïa étaient alors engagés dans la vallée de l'oued Taërt ; les Angad descendaient de la montagne et se ruaient sur les troupeaux abandonnés ; Mohamed ould Hammou, le chikh des Djaouna, ayant été reconnu par les M'haïa (qui ne repoussaient que ceux qui s'approchaient trop près de leurs chameaux qui portaient leurs femmes et leurs enfants) fut chargé avec rage par les M'haïa qui le tuèrent et blessèrent très grièvement son fils.

La vue de la colonne intimida les contingents marocains, et lorsque nous nous remîmes en route pour continuer notre marche dans la direction de Chabat-Rouban, les coups de feu ne se faisaient plus entendre que dans le lointain.

La fusillade ayant complètement cessé, je repris le chemin de Sidi-Zaher, et j'envoyai dans diverses directions des groupes de cavaliers pour enlever aux pillards les troupeaux qu'ils avaient ramassés.

Dès ma rentrée à Sidi-Zaher, à 2 heures de l'après-midi, je donnai l'ordre aux chefs indigènes d'avoir à réunir tout ce qui pourrait provenir des M'haïa ; la colonne avait ramené à Sidi-Zaher environ 3.000 moutons.

Je licenciai les goums et rentrai à Maghnia le 12 au soir.

Je n'ai eu qu'à me louer du concours qui m'a été prêté par chacun, pour arriver au résultat que vous désiriez.

---

el Bachir, qui voulait, dit-on, s'opposer au départ des M'haïa. Je crois que nos démarches et notre attitude ont hâté le départ de Bou Beker, et empêché des complications dont le résultat aurait pu être très grave. »

Confirmation du télégramme n° 281 du 12 août 1866 du commandant supérieur du cercle de Marnia au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Registre des Minutes

(1) Lire Zouïa, au lieu de la Zaouïa.

N° 8

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 303 — 3 septembre 1866.

J'ai l'honneur de vous informer que le chikh Bou Bekeur a terminé hier sa tournée de reecnsement dans le cercle.

Ainsi que je vous l'avais annoncé par une dépêche n° 293, Bou Bekeur avait désigné son frère pour faire le recensement dans la tribu des Beni-bou-Saïd. Le travail s'est fait rapidement dans cette tribu, et les troupeaux rassemblés ont pu être envoyés chez les Ghosels (1) à la date du 1er septembre.

Chez les Beni-Ouassin de nombreuses contestations ont surgi ; Bou Bekeur a inscrit de sa propre autorité, sans prendre avis de personne, les troupeaux qu'il a cru convenable d'inscrire, prétendant que lui seul pouvait reconnaître ses moutons, et sur l'observation que je lui faisais que les gens qui l'accompagnaient étaient ceux qu'il avait demandés comme connaissant le mouton M'haïa, il me répondit : il vaut mieux alors que je ne cherche pas, parce que je ne trouverai rien.

Je l'engageai à continuer ses recherches, et prescrivis aux gens qu'il vous avait demandés pour l'accompagner, de ne lui faire aucune opposition.

Pour ne pas continuer son travail, il prétexta qu'on voulait l'assassiner et demanda une garde, je lui fis donner une garde.

Partout, il a été bien accueilli ; il s'est plaint qu'un chef de douar l'avait injurié, j'ai puni de prison le chef de douar.

Autant Bou Bekeur cherchait à créer des difficultés pour s'exempter de rechercher les 50.000 moutons qu'il avait annoncé devoir exister dans le cercle, autant je tenais à ce que vos instructions fussent ponctuellement suivies.

Il a été retrouvé chez les Beni-bou-Saïd 2.100 moutons ou chèvres, 7 chameaux et 3 ânes (ces animaux sont actuellement chez les Ghosels).

Les listes fournies par Bou Bekeur indiquent comme se trouvant chez les Beni-Ouassin, 3 chameaux, 3.738 moutons ou chèvres, mais de nombreuses plaintes me sont arrivées de toutes parts ;

(1) Tribu de la région de Tlemcen.

je les ai accueillies et j'ai demandé l'avis des gens choisis par Bou Bekeur lui-même, pour savoir le degré de foi qu'on devait ajouter à ces plaintes.

.....

Lorsque Bou Bekeur a eu terminé son travail, je lui ai donné en communication les plaintes que j'avais reçues, lui disant : dans un travail aussi difficile que celui-là, tu as pu te tromper, revois tes listes avec les gens en qui tu as confiance, fais prêter serment aux détenteurs de troupeaux, et si tu tombes d'accord avec la Djemaâ, je ferai aussitôt rassembler tous les troupeaux et les ferai diriger sur les Ghosels ; le différend qui peut exister entre toi et les Beni-Ouassin porte au plus sur un millier de moutons ; je crois donc que dans l'intérêt de tes gens et des créanciers français, il est bon que tu ne fasses pas durer cette affaire ; les moutons meurent tous les jours.

Bou Bekeur ne s'est pas rendu à mon avis ; il a cherché à ruser; il voulait bien faire des concessions, disait-il, mais il voulait une lettre du caïd des Beni-Ouassin, reconnaissant qu'il lui avait fait abandon de tant de moutons ; j'ai défendu au caïd de délivrer aucune espèce de lettre.

Je viens vous prier, mon général, de vouloir bien ordonner que la question soit tranchée le plus promptement possible ; nos gens ont eu beaucoup à souffrir de la présence de Bou-Bekeur, qu'ils ont hébergé, lui et sa suite, pendant trois jours.

.....

N° 9

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 309 — 6 septembre 1866

Après avoir pris connaissance de la traduction de la lettre qui m'avait été adressée par l'amel d'Oudjda, je réponds successivement aux faits relatés dans sa lettre.

Dans la matinée de dimanche, 26 août, une grande quantité de moutons arriva sur le marché ; il était impossible d'avoir des doutes sur la provenance de ces animaux ; je fis alors garder les passages qui conduisent au marché par des spahis, et j'envoyai les caïds du cercle reconnaître quels étaient les détenteurs de ces moutons et en dresser une liste.

Tous les moutons provenant des M'haïa furent mis en dehors

du marché (dès le matin, ordre avait été publié de ne pas acheter de moutons).

Ce travail était fini lorsque Bou Bekeur arriva, je le priai d'aller voir les moutons que j'avais fait saisir, et de me déclarer si, comme j'en avais la conviction, tous ces moutons provenaient bien des M'haïa.

Bou Bekeur, ayant examiné les divers groupes très attentivement, me déclara que tous les moutons que j'avais fait saisir provenaient des M'haïa; il y en avait 438 qui ont été envoyés par le 3e convoi.

Sur ces 438, 221 avaient été pris sur des gens des Beni-Ouassin et 217 sur les gens de l'Angad; il n'a pas été pris un seul chameau, un seul âne; la saisie a été faite par les soins de l'autorité française; le calme n'a pas cessé de régner sur le marché, qui n'a pas été troublé et s'est fermé à 3 heures ½ du soir.

En agissant ainsi, j'ai agi, je crois, conformément au droit français, et au droit musulman Sidi Khelil (chapitre du vol.).

Quant au grand tumulte et à la rixe considérable qui serait survenue entre les Beni-Ouassin et les gens d'Angad, vous verrez ce qui s'est passé d'après les informations prises par le caïd Chedly, dont je vous envoie la lettre.

Lorsque je reçus la lettre de l'amel d'Oudjda, j'ordonnai de faire des recherches pour savoir ce qui s'était passé (1); le tumulte avait été si peu considérable qu'aucun des chefs de douars ne put fournir de renseignements et que le nouveau caïd a dû faire des recherches minutieuses pour découvrir les quatre indigènes de chez nous, qui voulant se soustraire aux recherches de Bou Bekeur, auraient occasionné ce bruit.

Les autres plaintes de l'amel d'Oudjda ne concernant point le cercle de Maghnia, je m'abstiens d'y répondre.

N° 10

Rapport annuel du bureau arabe de Nemours sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

Année 1866.

Pendant l'année qui vient de s'écouler. les tribus du cercle de Nemours sont restées comme l'année dernière complètement

(1) Il résulte de cette lettre que l'amel cherchait des sujets de plainte contre nous, sans doute par dépit de notre attitude. Quoique n'ayant pas soutenu les Mehaïa, les autorités françaises avaient néanmoins, en assurant le respect de la frontière, empêché que cette tribu ne fut écrasée.

(1) On signalait pourtant la présence de Bou Azza ould El Arbi à proximité de la frontière.

« Bou Azza ould El Habri, le chef de la bande qui a assassiné le Caïd Abd er Rahman, est campé chez les Sedjâ. Il a épousé la fille de Bel Aïd ould Aïssa, un des principaux assassins mort aujourd'hui ; il se considère comme un grand personnage et cherche à grouper autour de lui quelques amis. »

Lettre du commandant supérieur du cercle de Marnia au général commandant la subdivision de Tlemcen n° 149, du 28 mai 1866.

(A. C. M.) Registre des Minutes

(2) Lire les Mehaïa.

(3) El Hadj Mimoun ould El Bachir, qui était le chef des Beni-Snassen avant Mohammed ould El Bachir.

indifférentes aux événements du Sud. Aucune menée tendant à faire supposer une liaison entre elles et les Oulad Sidi Chikh ou autres tribus dissidentes, n'a été remarquée. Aucune cause de désordre (1) n'a surgi dans le pays et nos administrés ont joui de la tranquillité la plus parfaite.

Comme cela a eu lieu déjà depuis quelques années, nos tribus sont aussi restées complètement étrangères aux querelles qui divisent leurs voisines du Maroc, et les relations de ces dernières avec les nôtres ont été généralement bonnes. La plupart des incidents qui ne peuvent manquer de se produire entre les habitants des deux pays voisins, ont été en général réglés sans difficultés entre le commandement de Nemours et le commandement marocain d'Oudjda.

Ces incidents ont eu le plus souvent pour cause déterminante quelques vols, quelques recels effectués au préjudice d'indigènes de notre commandement. Justice a été rendue chaque fois que le caïd d'Oudjda dont l'action sur ses administrés est loin d'être aussi efficace qu'il serait désirable, a pu le faire.

.....

De l'autre côté de la frontière, les désentions (dissensions) survenues il y a trois ans, entre les Beni Snassen et les Mahia (2), à la suite de l'assassinat du chikh des Beni Ourimech (3), se sont réveillées au mois d'août, par suite de l'arrivée des Mahia près de la tribu des Beni Snassen. Ces derniers, commandés par El Hadj Mohammed ben El Bachir. frère de feu El Hadj Mimoun, ont cherché à surprendre les Mahia qui se

sont alors réfugiés sur le territoire français, dans le cercle de Maghnia (1).

Mais obligés de sortir des limites de l'Algérie, les Mahia furent attaqués, aussitôt qu'ils eurent mis le pied sur le territoire marocain, par les Beni Snassen et les gens d'Angad. L'avantage dans le combat qui eut lieu resta aux Mahia, qui se retirèrent ensuite sur Ras el Aïn, des Beni Matar, où les Beni Snassen cherchèrent pendant quelques jours, mais sans succès, à les surprendre.

.....

Nous devons noter aussi que le caïd d'Ouchda paraît avoir eu cette année dans son commandement plus d'influence que les années précédentes. Cela tient au concours qu'il trouve dans El Hadj Mohammed ben El Bachir (2).

N° 11

Confirmation d'un télégramme du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.). — Registre des Minutes

N° 48. 14 février 1867.

J'ai l'honneur de vous confirmer ma dépêche télégraphique de ce jour ainsi conçue :

« Bou Azza ould El Habri est campé à Gueddim, avec son douar composé de 40 tentes.

« 10 tentes des Oulad Sidi Chikh, de ceux qui étaient avec Chikh ben Taïeb.

« 12 tentes des Sedja.

(1) « La légère émotion causée dans nos tribus, à la suite de la détermination prise par les Beni-Snassen, de ne pas laisser pénétrer de grains sur nos marchés pendant le séjour des Mahia sur le sol algérien, n'a produit aucun résultat fâcheux. Du reste, aussitôt après le départ des Mahia, les Beni-Snassen sont venus approvisionner nos marchés comme par le passé. »

Rapport mensuel du cercle de Nemours de septembre 1866.
(A. C. M.) Registre des Minutes

(2) Le rapport annuel de Marnia de 1866 n'a pas été retrouvé dans les archives du cercle, mais la correspondance de l'année permet de suivre en détail les événements. Celui du cercle de Tlemcen ne présente aucun intérêt au point de vue des relations avec le Maroc.

« 3 tentes des Beni Ouassin.

« 8 tentes des Alef (1).

« 7 tentes des Oulad Settout, des Metalsa, des Beni Snassen.

« Bou Azza ould El Habri se pose en Sultan; il a nommé caïd Ben Dahman ould Caddour ould Ali, émigré du douar Guefef, des Beni Ouassin; Si El Aïd, des Sedja, est son khodja et son khalifat.

« Il ne fait part de ses projets à personne; on ignore ce qu'il a l'intention de faire, mais ses fidèles disent qu'il est béni de Dieu, et qu'il ne tardera pas à monter au pouvoir.

« Ces nouvelles ont été fournies ce matin au khalifat des Beni Ouassin. par un homme marquant des Mezaouir, généralement bien informé.

« J'ignore si des gens appartenant à l'Algérie vont rendre visite à Bou Azza, mais les Beni Snassen se rendent fréquemment auprès de lui. »

N° 12

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des minutes)

14 avril 1867

Tous les renseignements qui me parviennent de la plaine de Trifa s'accordent pour annoncer une agression très prochainement de Bou Azza ould El habri (2) contre nos gens.

Nos populations depuis quelque temps redoublent de surveillance, des patrouilles de jour et de nuit sont faites, et malgré tout les vols et les tentatives de vol se succèdent, les assassinats se multiplient.

Sûrs de l'impunité dès qu'ils ont dépassé la frontière, les voleurs et les assassins se donnent rendez-vous au camp de Bou Azza qui ne cesse d'annoncer à ceux qui l'entourent que sous peu il fera de grandes choses.

Les gens de chez nous qui ont grand intérêt à surveiller ses mouvements, puisque leurs têtes sont en jeu, ont reçu avis qu'hier toute la journée la poudre avait parlé dans son camp

(1) Lire Halaf, tribu marocaine de la vallée de la Moulouya.

(2) Lire Bou Azza ould el Arbi ; Bou Azza el Habri est un des noms donnés à ce personnage.

et que tout était préparé pour tenter une attaque après la fête qui a lieu demain, lundi.

Nos chefs indigènes, responsables de la sécurité du pays, nous tiennent ce langage : qu'on nous laisse la faculté d'agir afin de nous débarrasser d'un voisinage menaçant pour nous, et qui fait naître des troubles dans le pays; faudra-t-il que nous attendions que Bou Azza ait fait des victimes pour nous mettre en garde ? Croyez-vous que malgré tout notre dévouement il nous soit possible de l'empêcher de pénétrer dans nos tribus et de repasser la frontière ? Que l'autorité nous laisse faire, nous laisse agir et nous opposerons alors une bande à la sienne, et nous irons chercher sa tête comme il cherche à avoir la nôtre.

Je crois. mon Général. qu'il serait prudent et de bonne politique que de laisser à nos gens le droit de courir sur un ramassis de voleurs et d'assassins contre lesquels l'autorité du caïd d'Oudjda est sans effet, et notre vigilance pour ainsi dire impuissante.

Leur amour-propre mis en jeu ne leur permettrait pas de se déclarer incapables de venir à bout de 40 cavaliers.

Autorisés tacitement à détruire le mal dans sa racine, ils ne seraient plus en droit de se plaindre et ne pourraient pas dire plus tard qu'ils avaient compris la situation et demandé les moyens d'aller au devant du danger qu'ils signalent aujourd'hui.

On éviterait des actes de désobéissance contre lesquels on serait forcé de sévir, car il est à craindre qu'un jour ou l'autre nos cavaliers lassés d'être pillés ne tentent un coup de main dont la suite inévitable sera une émigration partielle pour se soustraire à l'action de l'autorité française.

La nouvelle attitude prise par nos gens forcerait peut être Bou Azza à s'éloigner et préviendrait une attaque qu'il ne songerait plus à exercer s'il savait que nos gens sont prêts à le recevoir.

Je désirerais beaucoup, Mon Général, recevoir votre approbation, l'autorité française et même le commandement indigène resteraient tout à fait en dehors de la question et le cas échéant l'autorité marocaine ne pourrait se plaindre, ce serait une représaille unique exercée par des gens qui sont fatigués de se voir voler et qui ne peuvent être tranquilles étant toujours sous la menace d'une attaque.

En attendant votre réponse, pour ne pas être surpris, j'autorise les caïds des Beni Ouassin et des Maaziz à grouper 40 cavaliers choisis par eux et à les avoir sous la main pour se porter contre Bou Azza ould El Habri aussitôt qu'ils se mettront (qu'il se mettra) en route et qu'il tentera de passer la frontière.

Bou Azza Ould El Habri est campé à Cherâa, après la fête il doit venir camper à Aïn-Relgâada (1).

N° 13

Confirmation d'un télégramme du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Registre des minutes)

N° 172 — 16 avril 1867.

J'apprends que le caïd d'Oudjda monte à cheval pour se porter du côté de Bou Aza El habri qui d'après tous les renseignements parvenus jusqu'à ce moment sera ce soir au Kiss. Nos contingents sont prêts à les recevoir. Pour parer à toute éventualité, je fais venir demain matin 80 spahis que je garderai à Maghnia. Ces spahis sont destinés à s'opposer à une pointe que ce chef de bande pourrait tenter jusque sous nos murs.

Le caïd des Beni-bou-Saïd a reçu l'ordre de réunir son goum et de faire garder les défilés par des fantassins pour couper la route à Bou Aza, dans le cas où il traverserait notre plaine pour se rendre dans le sud, mouvement qu'il pourrait tenter pour éviter le maghzen d'Oudjda (2).

---

(1) « Bou Azza ould el Habri a campé hier à Sidi-Mansour ; il campera ce soir au Kiss, un nommé Yahia venu de l'Ouest s'est joint à lui avec une vingtaine de chevaux. Les douars des Beni-Snassen qui étaient dans la plaine sont montés dans la montagne. Les douars des Achaches se sont également portés dans la montagne ; les caïds des Maaziz et des Beni-Ouassin rassemblent leurs cavaliers et leurs fantassins et attendent. »

Confirmation du télégramme n° 171. du 17 avril 1867. du commandant supérieur du cercle de Marnia au commandant de la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Registre des Minutes

Il s'agit de la tribu des Achaches du cercle de Marnia et non de la fraction de même nom de la tribu des Mehaïa de la région d'Oudjda. Elle faisait partie à l'époque du cercle de Nemours.

(2) « Bou Aza est au Kiss avec 50 chevaux, Mohammed ould Mokhtar et nos autres émigrés sont avec lui, il est probable que Bou Azza cherchera, cette nuit, à gagner le Sud. »

Confirmation du télégramme n° 173 du 16 avril 1867 du commandant supérieur du cercle de Marnia au général commandant la subdivision de Tlemcen.

(A. C. M.) Registre des minutes

N° 14

Rapport du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des minutes)

N° 178 — 18 avril 1867.

Dans la journée de mardi 16 avril, vers le milieu du jour, Bou Azza ould El Habri vint se camper entre la redoute du Kiss et Menasseb-El-Kiss; il avait avec lui son douar composé de 104 tentes avec tous ses troupeaux.

Le caïd Si Ahmed Daoudi (1) arriva vers une heure à Djeboub et y établit son campement.

Vers les 4 heures, le chikh de la ville d'Oudjda (2) et El Hadj Mohamed Zaïmi (3) se portèrent vers le campement de Bou Azza, des gens des Beni Snassen lui enlevèrent 4 chameaux, trois Beni Snassen furent tués. Le lendemain au jour Bou Azza livra (leva) son camp et traversa le Kiss à Messasseb-el-Kiss et remonta l'oued Mehla, puis s'engagea dans la route qui conduit à la coline de Sidi Brahim (4); le Maghzen d'Oudjda marchait sur sa droite, arrivé au lieu dit Assi ben Sultan, 24 cavaliers des Beni Ouassin chargèrent Bou Azza, aussitôt le Maghzen d'Oudjda et les fantassins des M'sirdas se ruèrent sur Bou Azza qui descendit presque aussitôt de cheval et prenant les terrains où ne pouvaient s'engager les cavaliers, se dirigea vers les M'sirdas; il fut poursuivi par des fantassins du Maghzen d'Oudjda qui le virent entrer dans une maison et furent blessés en voulant pénétrer dans la dechra de El Meda où s'était réfugié Bou Azza.

Tous les troupeaux de Bou Azza ont été pris et partagés entre les différents contingents qui ont pris part à la lutte.

Bou Azza a eu 10 ou 12 hommes tués, 115 hommes ou femmes avaient été faits prisonniers, le caïd d'Oudjda les a relachés ne gardant que El Mekadem Ahmed des Oulad Sidi Chikh, le spahis émigré en courrier Abdelkader bou Kheloucha, un homme de

(1) L'amel Si Ahmed ben Daoudi ; depuis 1859 on donnait encore souvent à ce fonctionnaire le titre de caïd.

(2) Le cheikh Ali ould Ramdane.

(3) Notable des Beni-Khaled, fraction des Beni-Snassen.

(4) Au lieu dit le Kerkour, où se trouve une pyramide commémorant le combat de Sidi-Brahim.

l'Est khodja de Bou Azza, 5 indigènes des Oulad Sidi Chikh, parents de El Merkadem Amed, parmi les gens relâchés, il y avait beaucoup de Sedjas.

Nos émigrés, Bel Kassem ould Kader el Bahini, les fils de Caddour ould Ali, Mohamed ould Mokhtar s'étaient enfuis dès le matin.

Au début il y a eu un peu d'hésitation, les fantassins des M'sirdas se mélaient à la suite de Bou Azza, leur caïd craignant qu'ils ne fussent circonvenus par le langage de Bou Azza avait fait éloigner ses contingents, les Beni Snassen voyant le mouvement des M'sirdas avaient ralenti leur marche, les 24 cavaliers des Beni-Ouassin seuls continuaient à suivre Bou Azza attendant le moment favorable pour l'attaquer. Ainsi que je vous l'ai annoncé hier, nous avons eu le chef de douar Mohamed ould Raho blessé de deux coups de feu, un à la cuisse, l'autre au doigt. Le cheval de Bel Mahi ould El Mekadem, des Mçamda, a été blessé à la cuisse. Le cheval de Ali bel L'Ouati a été blessé au flanc.

Lakhdar ould Ahmed chef du douar Tlessa a eu son cheval tué d'une balle, son burnous a été criblé de balles.

Le caïd d'Oudjda qui m'écrit me fait savoir que le caïd Ben Chedly et ses frères ont bien servi dans toute cette affaire.

Comme je vous l'avais écrit, j'avais fait venir 80 spahis à Maghnia qui joints à ceux que j'avais ici formaient un escadron de 105 chevaux; cette précaution était prise pour parer à toute éventualité. Enfin (avisé) heure par heure de la situation, j'ai renvoyé les spahis dans l'après-midi.

Je n'ai pas quitté un seul instant le bordj, ne voulant psa donner à cette lutte un autre caractère que celui qu'elle doit avoir, nos goums devaient seuls combattre un chef de bande. Le résultat obtenu par nos goums seuls a produit une impression des plus grandes sur l'esprit de nos populations.

N° 15

Rapport annuel du bureau arabe de Nemours sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des minutes

Année 1867

La tranquillité des tribus du cercle de Nemours n'a été troublée, pendant l'année qui vient de s'écouler, que par un seul

incident qui s'est produit au mois d'avril. Cet incident qui aurait pu avoir des suites fâcheuses sans le bon esprit qui anime nos populations de l'Ouest, n'a produit qu'une émotion passagère et qui s'est bien vite dissipée ; au commencement de l'année, le nommé Mouley Bou Azza, originaire de la tribu des Beni Ouassin (cercle de Maghnia), et l'un des assassins de l'ancien caïd de cette tribu (1), faisait au Maroc, où il s'était réfugié, de la propagande politique. Homme exalté et vindicatif, son but était de faire la guerre sainte aux Français et piller quelques tribus du cercle de Maghnia et de Tlemcen dont il croyait avoir à se plaindre.

Au mois de février, il était campé à Gueddin, dans les Kebdana, il avait avec lui environ quatre-vingt tentes composées de mécontents des Ouled Settout et des Sedjâa, et quelques tentes des Oulad Sidi Cheikh qui étaient venues s'approvisionner de grains au Maroc, et qui, par suite de querelles de tribu à

(1) On lit dans le rapport annuel de Nemours de 1863 :

« Cet ordre religieux (les Tidjania) est celui auquel appartient un fanatique du nom de Mouley-Bou-Azza, originaire de Tlemcen, réfugié au Maroc, et qui, l'année dernière, avait prêché dans les Beni-Snassen la guerre sainte, au nom de cet ordre, sans succès, il est vrai, mais qui n'en avait pas moins contribué à mettre cet ordre en honneur par les affiliations qu'il avait obtenues chez quelques marocains et dans quelques tribus françaises. »

(A. C. M.) Registre des minutes

La lettre n° 148, du 7 avril 1867, du commandant supérieur du Cercle de Marnia au général commandant la subdivision de Tlemcen donne les indications suivantes :

« Bou Azza qui appartient à la tribu des Ghossels et s'y rend « quelquefois, dit-on, ainsi qu'à Tlemcen, porte un tatouage sur « le côté gauche du nez et deux petites barres verticales entre les « deux sourcils; il est ordinairement vêtu de drap. »

(A. C. M.) Registre des minutes

Mouley Bou Azza, connu sous le nom de Bou Azza ould El Arbi, a aussi été donné comme originaire des Beni Amer. Sur ce point et au sujet des agissements de ce personnage en 1862 et 1863, voir mon mémoire intitulé : « Le développement et les résultats de la crise de 1859 dans les confins algéro-marocains ». V. *Revue Africaine*, n°s 296-297, des 3e et 4e trimestres 1918.

La pièce n° 22 donne des précisions, en ce qui concerne l'origine de Bou Azza ould El Arbi. Il n'appartenait pas aux Ouled Sidi Cheikh comme je l'ai écrit par erreur dans « Oudjda et l'Amalat » Oran, 1912, p. 408, d'après de la Martinière et Lacroix. « Documents sur le Nord-Ouest Africain », t. I, Alger, 1894, p. 146. Néanmoins, sa tentative de 1867 se rattache à l'insurrection des Oulad Sidi Cheikh, car il était alors suivi par un certain nombre de tentes de cette tribu.

tribu qui existent sans cesse chez nos voisins, n'avaient pu rejoindre leurs campements du Sud.

Au mois de mars, Mouley bou Azza se rapprocha des Beni Snassen qu'il voulait intéresser à sa cause, et se campa sur la Moulouïa, à Ouzzaïen, entre les Beni Snassen et les Kebdana.

Les tentatives qu'il fit sur les Beni Snassen pour augmenter ses ressources en partisans restèrent sans résultat, mais entraîné par son ambition et s'enivrant de ses propres sermons, il résolut de tenter avec des forces insignifiantes d'accomplir le but qu'il avait proclamé, et qui était de châtier les Beni Ouassin, de s'emparer de Maghnia et même de Tlemcen et de faire régner la vraie religion.

Le 10 avril, il venait s'installer à Cherâa, à l'ouest de Trifa ; à part quelques vagabonds appartenant à tous les pays, il n'avait plus avec lui qu'une soixantaine de cavaliers, presque tous des Ouled Sidi Cheikh. Il avait fait croire à ces derniers qu'il réussirait à les faire rejoindre leur tribu dans le Sud, et que sa marche ne serait qu'une suite de triomphes et de ghazzias.

Cependant, à Oudjda, on s'était ému de l'attitude que prenait Mouley Bou Azza, et par crainte de voir se compromettre la tranquillité qui existait entre nos tribus et celles du Maroc, la tribu des Beni Snassen, la plus considérable de celles qui avoisinent notre frontière, reçut l'ordre d'Oudjda de s'opposer à ce que Mouley Bou Azza pénètre sur notre territoire.

De son côté, le caïd d'Oudjda envoya son fils avec des contingents à pied et à cheval pour surveiller les allures de l'agitateur.

Celui-ci était trop avancé pour reculer, et quoi qu'il sût à quoi s'en tenir sur l'aide des populations qui lui était refusée, il pensait pouvoir gagner le Sud sans coup férir.

Le 14 avril, il annonça qu'il allait s'installer à Aïoun el Kiss (1), sur la limite du territoire algérien, et se mit en mouvement. Le 15, il campa à Sidi-Mançour, au milieu de la plaine de Trifa, et le 16 il arriva à Aïoun el Kiss, suivi de son goum, des bagages et des troupeaux des Oulad Sidi Cheikh, ses partisans.

Le même jour, le contingent du fils du caïd d'Oudjda venait du Sud pour lui barrer le chemin.

Le 17 au matin, Mouley bou Azza était entouré, le chemin de Maghnia par les M'sirda (cercle de Nemours) lui était fermé

(1) Le point où commence à couler l'oued Kiss, en amont du village de Martimprey

par les gens de cette tribu. Cependant c'est ce chemin qui était dans son programme qu'il prit.

A peine sa colonne eut-elle pénétré sur notre territoire que le caïd des M'sirda enjoignait à Mouley bou Azza de déposer les armes et de se laisser conduire à Nemours. Les gens de Mouley Bou Azza répondirent par une décharge de leurs armes et les M'sirda se jettèrent (jetérent) sur eux.

Les Beni Snassen qui observaient depuis plusieurs jours la marche de Mouley Bou Azza vinrent de leur côté renforcer lès M'sirda, tandis que le fils du caïd d'Oudjda faisant passer la frontière à ses cavaliers se jeta aussi sur l'agitateur.

Le combat fut court, la troupe de Mouley Bou Azza, les troupeaux de ses adhérents, leurs bagages, furent bientôt dispersés et la presque totalité de ses partisans fut emmenée prisonnière à Oudjda.

Bou Azza réussit à s'échapper de sa personne et après avoir erré pendant quelques jours dans les tribus marocaines, il trouva chez les Guellaïa un asile qu'il occupe encore aujourd'hui.

La tribu des M'sirda, qui a eu trois blessés et deux hommes tués dans cette affaire, a fait preuve d'un excellent esprit, et l'agitation inséparable de pareils événements n'a fait que passer sur nos tribus sans y amener aucun désordre.

Depuis cette époque, nos administrés qui du reste n'ont jamais pris aucune part aux événements du Sud, ni aux querelles qui surgissent souvent dans les tribus marocaines, sont restés dans un calme politique complet. (1).

.....

N° 16

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des minutes

Nouvelles de l'Ouest.

N° 109 — 2 avril 1868.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance divers renseignements qui me sont parvenus ces jours-ci au sujet de Bou

(1) Aucun passage du rapport annuel de Marnia de 1867 ne mérite d'être reproduit ; il ne présente qu'un faible intérêt et ferait double emploi avec celui de Nemours. Il convient d'ailleurs de remarquer que le fait capital de l'année, la tentative d'agression de Bou Azza ould El Arbi contre les tribus algériennes, a été arrêtée sur le territoire de ce dernier cercle. Le rapport annuel de Tlemcen ne signale rien de particulier en ce qui concerne les relations avec le Maroc.

Azza El Hebri (1). « Il a quitté son campement de Ferkane (2) pour aller à Aïn-Sendar. Il s'occupe en ce moment de faire des enrôlements; environ deux cent cinquante indigènes, en partie des Guelaya, en partie des Marocains que nous expulsons du territoire, se sont fait inscrire; ils reçoivent une solde journalière de douze Mazouna (3) (environ cinquante centimes) et des vivres consistant en galettes, raisins secs, tham, etc. (4). Tous ces approvisionnements proviennent de dons volontaires. Uu nommé El Hadj Mohammed ben Tayeb lui a fait cadeau d'un silo de blé. Plusieurs indigènes des Beni Snassen, Amar ould El Hadj Mimoun, El Bachir ould El Hadj Kaddour, El Mahdi, El Habib ould El Hadj Ahmed, El Hadj Mohammed bou Azza, Si El Naïmi, tous de la fraction des Beni Drar et frères de l'ordre de Tidjini, cherchent à entraîner les Beni Snassen dans le parti de Bou Azza; jusqu'à présent ces tentatives sont restées sans effet. Bou Azza annonce qu'il ira passer la fête à Cherâa (5) et que c'est là qu'il recevra de Dieu sa mission; c'est de là qu'il se mettra en route pour marcher sur Maghnia et ensuite sur Tlemcen. Mohammed ben Mokhtar, l'émigré des Beni Ouassine, remplit auprès de lui les fonctions de chaouch et c'est lui qui est chargé de recevoir les nouveaux adeptes et de veiller à ce que rien ne leur manque.

.....

N° 17

Rapport annuel du bureau arabe de Nemours sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

Année 1868

Pendant l'année qui vient de s'écouler, aucune cause de désordre n'a surgi dans le pays, nos populations ont joui du calme

(1) Lire Bou Azza ould el Arbi.

(2) Les Ferkhana, tribu du Rif.

(3) Mouzouna, monnaie marocaine.

(4) Tâam et non tham ; ce mot désigne le couscous.

(5) Dans la plaine de Trifa.

le plus parfait et sont restées étrangères aux incidents qui se sont produits de l'autre côté de la frontière.

Au mois d'avril, l'agitateur Mouley Bou Azza El Hambri (1), qui était installé aux Guelaïa, fit quelques enrôlements dans l'espoir de se relever de l'échec qu'il avait subi l'année dernière à Aïoun el Kiss; mais ses tentatives pour entraîner les Beni Iznassen dans son parti restèrent sans effet et il dut renoncer à l'exécution de ses projets faute de partisans.

.....

L'amel d'Oudjda (2) dans ses relations avec l'autorité française n'a cessé de témoigner son bon vouloir et son intention bien marquée de nous être utile (3).

.....

N° 18

Rapport du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des minutes

A. s. des Evénements du Sud.

N° 429 — 19 février 1869.

.....

Dans le courant de ce mois (4), l'ordre émanant de Meknès de mettre en liberté Si El Hadj El Arbi ould Sidi Cheikh ben Tayeb, parvenait à Oudjda, ce personnage revêtu de la charge de Khalifa du Sahara marocain, mais sous les ordres immédiats de Si Ahmed ben Daoudi, alors amel d'Oudjda, quittait cette localité le 23 septembre 1867 pour se rendre au centre de son commandement. Il ne m'appartient pas, d'ailleurs je ne suis pas à même

(1) Lire Bou Azza ould El Arbi.

(2) L'amel Si Abdesselam ould el Hadj Larbi, qui a succédé, en février 1868, à Si Ahmed Daoudi, a été ainsi noté à Marnia : « Autoritaire mais ne disposant pas de forces suffisantes fut obligé de recourir à la ruse pour se faire obéir. Très bonnes relations avec les autorités françaises. (Entrevues avec les généraux de Tlemcen). » (A. C. M.) Liste des amels d'Oudjda. Minute.

(3) Aucun passage du rapport annuel de Marnia de 1868 ne mérite d'être reproduit ; il est sans intérêt au point de vue des relations avec le Maroc. Il en est de même du rapport annuel de Tlemcen

(4) Le mois d'août 1867.

de le faire, de raconter ce que ce chef marocain aurait pu faire ou ce qu'il a fait réellement. En septembre 1867, les Mehaya continuant leurs nombreuses déprédations sur notre territoire, attaquaient une caravane de marocains qui se rendait d'Oudjda à Lalla-Maghnia enfin, dans les premiers jours d'octobre. les dissidents, soutenus par les Beni-Guil, ghazziaient les troupeaux des Oulad En Nehar et quelques douars des Hamyan Djembâa. Rien n'est à signaler dans le courant du mois de novembre, de décembre 1867 et janvier 1868.

.....

En mars 1868, Mouley bou Azza El Arbi cherchait à renouveler le coup de main qu'il avait tenté deux ans auparavant; dans le courant d'avril 1868 quelques tentes des Oulad Sidi Cheikh dissidents le rejoignaient aux Beni Snassen, mais en mai 1868 les Guelaya razziaient ce chef de bandes, tuaient bon nombre de ses partisans, incendiaient leurs gourbis et forçaient Mouley Bou Azza El Arbi lui-même, réduit à l'abandon le plus complet, à se réfugier à Metalsa (1).

Enfin, au mois d'août 1868, le nouvel amel se rendait à Sidi Yahia, des Oulad En Nehar, pour assister au miad des Hamyan, des Oulad Nehar et des Beni Guil réunis sous la présidence de M. le Général commandant la Subdivision.

Des confentions sur l'analyse desquelles nous n'avons pas à nous étendre furent arrêtées et soumises à l'approbation de l'autorité supérieure. Deux mois après, environ, nous apprenions que, violant les conventions passées à Sidi Yahia, et l'armistice convenu par écrit en attendant la sanction des conventions par l'autorité supérieure, les Hamyan avaient razzé les Beni Guil et leur avaient enlevé un nombre considérable de chameaux; il ne nous appartient pas de juger des faits de cette importance et de cette nature, seulement nous terminons en disant que si des représailles n'ont pas été exercées de suite par les Beni-Guil, si ces derniers sollicités alors par les Oulad Sidi El Hadj, entre autres, et par les dissidents n'ont pas agi. c'est grâce à l'intervention de Si Abd es Selam ben Daoudi (1) qui, plein de confiance dans les conventions provisoirement passés à Sidi Yahia, ne voulut à aucun prix que ses administrés n'indisposassent davantage le Gouvernement de l'Algérie et ne vinssent par de justes représailles peut être aggraver une situation déjà suffisamment bien tendue.

(1) La tribu des Metalsa, à l'ouest de la Moulouya et au nord-est de Taza.

N° 19

Rapport annuel du bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M. Original)

Année 1869

.....

Lors des troubles survenus à Oudjda dans le courant du mois d'octobre dernier, à la suite desquels l'amel Si Abd Es Selam ben Daoudi (1) fut contraint de prendre la fuite (2), nous avons eu à craindre l'incursion sur notre territoire de quelques bandes de malfaiteurs, qui, profitant du désordre, auraient pu un instant troubler la tranquillité de la frontière, heureusement nos craintes ne se sont pas réalisées grâce à la présence de nos troupes réparties sur la limite des deux territoires depuis Rar-Rouban jusqu'à Marnia (3). L'affaire s'est bornée à un simple

---

(1) Ce nom n'est pas exact ; l'amel d'Oudjda s'appelait Abdesselam ould El Hadj Larbi.

(2) L'amel avait, à cette occasion, sollicité l'appui des Français. Le 11 octobre 1869, le commandant supérieur du cercle de Marnia écrivait au général commandant la subdivision de Tlemcen, en lui confirmant un télégramme :

« Je reçois à l'instant une lettre de El Hadj Mohammed El Bachir, qui me prévient que l'amel vous demande du secours ; ce chef marocain me prie de vous prier de n'en rien faire, promettant de faire pour vous tout ce qui vous sera utile et agréable. »

(A. C. M.) Registre des Minutes

(3) Nous avions dû, à l'occasion des troubles, prendre des précautions qui n'étaient pas sans inquiéter nos voisins. Dans un rapport du commandant supérieur du cercle de Marnia, du 16 octobre 1869, on relève la phrase suivante :

« Les habitants d'Oudjda sont très inquiets de notre présence à Gar-Rouban ; malgré cela le calme le plus complet règne dans la ville d'Oudjda et sur la frontière. »

(A. C. M.) Registre des Minutes

Le 18 octobre, il écrivait encore :

« Le calme règne toujours à Oudjda, mais les habitants sont loin d'être rassurés sur nos intentions à leur égard. »

(A. C. M.) Registre des Minutes

Puis, le 21 octobre :

« Un goum (des Beni-Snassen) devait aller, jeudi dernier, razzier les Sedjâa, mais à la nouvelle de l'arrivée du bataillon

incident et Si Abd Es Selam ben Daoudi a été remplacé dans son commandement par Si Bou Cheta ben Baghdadi qui est entré à Oudjda le 20 novembre dernier.

.....

A Lalla-Marnia, le 20 décembre 1869.

Le chef d'escadrons du 2e spahis, commandant supérieur,

Signature illisible.

N° 20

Rapport annuel du bureau arabe de Nemours sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des minutes

Année 1869

L'année qui vient de s'écouler a vu régner dans les tribus du cercle la plus grande tranquillité et la population, occupée d'abord aux labours, puis aux soins à donner à la récolte, s'est peu occupée de ce qui se passait dans le Sud.

Nos indigènes savaient en outre que, près d'eux, le nommé Si Bou Azza bel Abri (1) avait fixé sa tente sur les bords de la Moulouïa, mais ils ne se sont pas plus émus de ses intrigues que de la razzia opérée sur lui par les Beni Snassen d'abord, puis par les Guellaïa (2).

---

de zouaves, El Hadj El Bachir a donné contre-ordre et le goum s'est retiré à Aïn-Sfâ. »

(A. C. M.) Registre des minutes

Enfin, dans un rapport du même officier, daté du 22 octobre, il est dit :

« Les habitants d'Oudjda, inquiets de l'arrivée à Marnia et à Sidi-Zaher des escadrons de spahis, ont écrit à El Hadj El Bachir pour le prier de venir sous les murs de la ville avec ses contingents ; le cheikh des Beni-Snassen leur a répondu qu'il n'en avait pas le temps ; il a ajouté qu'il n'y avait rien à craindre, et que si les Français franchissaient la frontière, il était de force à les repousser. »

(A. C. M.) Registre des minutes

(1) Lire Bou Azza ould el Arbi.

(2) A propos de Bou Azza ould el Arbi, on relève dans les rapports du cercle de Nemours les passages ci-après : « On prétend que l'agitateur Mouley Bou Azza el Habri, fanatique de l'ordre religieux des Tedjini, a quitté les Guellaïa avec les quelques par-

Les événements arrivés à Oudjda ont eu plus de retentissement car ils pouvaient avoir une influence fâcheuse sur les intérêts de nos indigènes (1) qui fréquentent assez d'habitude les marchés marocains où ils trouvent à acheter à plus bas prix que sur le territoire français les animaux de toute espèce dont ils peuvent avoir besoin ou sur lesquels ils spéculent. Le trouble n'a d'ailleurs pas régné longtemps chez les tribus marocaines limitrophes de la frontière et les transactions commerciales ralenties d'abord ont bientôt repris leur cours habituel (2).

N° 21

Rapport mensuel du Cercle de Nemours sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des minutes

Février 1870.

.....

Plusieurs fractions des Beni Drar étaient venues s'installer le mois dernier sur le territoire des Achache, après avoir été chassées du territoire des Beni Ouassin.

---

tisans, pour aller rejoindre à Figuig la fraction insoumise des Ouled-Sidi-Cheikh. »

Rapport de mars 1869 (A. C. M.) Registre des Minutes.

« Le nommé Bou Azza el Hambri, qui avait quitté le Tell marocain pour se retirer dans le Sahara, est revenu s'installer chez les Beni-bou-Yahi et parcourt en ce moment la montagne des Kebdana. »

Rapport de juin 1869. (A. C. M.) Registre des Minutes.

« Bon Azza bel Habri, après avoir répandu sur les marchés de la frontière des lettres appelant les populations à se réunir à sa cause a été razzié à deux reprises différentes par les Beni-Snassen et les Guellaïa, à la suite de ces échecs il se serait retiré dans une fraction des Beni-Oukil, voisins des Guellaïa. »

Rapport d'août 1869 (A. C. M.) Registre des Minutes.

(1) Il y eut seulement quelques difficultés de frontière avec les Beni-Drar, des Beni-Snassen.

« Le territoire des Achache a été de nouveau envahi par dix douars des Beni-Drar, qui, sommés de rentrer chez eux, n'ont pas encore obéi, si ce n'est trois d'entre eux, les sept autres prétendent être sur leur terrain, sans doute pour gagner du temps, car d'après tous les renseignements en notre possession, ils sont en deçà de la frontière. »

Rapport mensuel du cercle de Nemours de mars 1869. (A. C. M.) Registre des Minutes.

(2) Aucun passage du rapport annuel de 1869 de Tlemcen ne mérite d'être reproduit ; il est sans intérêt au point de vue des relations avec le Maroc.

Malgré les ordres de M. le Général Commandant la Subdivision qui leur ont été communiqués, quelques-unes de ces fractions n'ont pas voulu repasser la frontière (1), donnant comme prétexte à leur refus d'obéir, qu'elles avaient chez les Achache des labours qu'elles voulaient surveiller, elles se sont alors établies sur ces terrains, mais font paître leurs troupeaux sur ceux des Achache. Plusieurs douars de la même tribu, s'autorisant de cet exemple, sont venus à leur tour s'installer chez les M'sirda où ils n'ont aucune possession et ne veulent pas en partir disant que la sécheresse qui règne dans la plaine des Angad ne leur permet pas de nourrir leurs troupeaux chez eux.

Plusieurs troupeaux des Beni Khaled (Beni Snassen) pâturent également en ce moment chez les Athia (2).

Des ordres ont été donnés à nos tribus pour éviter tout conflit.

.....

N° 22

Notice d'Ahmed ould El Hadj Zaïmi (3) *sur le chérif Mouley Bou Azza ben El Bekouche ben El Arbi* (4)

Mouley Bou Azza, surnommé aussi El Hebri, est né dans la

---

(1) Des difficultés du même genre s'étaient déjà produites au début de l'année précédente. (Voir pièce 20).

(2) Il fallut une intervention directe des autorités françaises pour faire cesser cet état de choses.

« Depuis ce moment l'Amel d'Ouchda a envoyé des cavaliers « pour les forcer à rentrer au Maroc. Les deux douars campés « chez les Achache ont obéi séance tenante, mais quelques jours « après l'un d'eux revenait s'établir chez nous et l'autre y en- « voyait ses troupeaux. Onze douars étaient établis chez les « M'sirdas; les cavaliers d'Ouchda ont dû se retirer sans avoir « rempli leur mission, car les Beni Drar se sont refusés formel- « lement d'obéir.

« Suivant les instructions de M. le Colonel commandant la « Subdivision, M. le Commandant supérieur du Cercle va se ren- « dre en personne chez les M'sirdas, pour engager les Beni Drar « à se retirer. »

Rapport mensuel du Cercle de Nemours de mars 1870 (A. C. M.). Registre des minutes

Les Beni Drar se décidèrent à évacuer le territoire algérien, car les rapports ultérieurs ne reviennent plus sur la question.

(3) Cet indigène lettré, très intelligent, est né vers 1865 ; il appartient à une famille influente de la tribu des Beni-Khaled (Beni-Snassen).

(4) Traduction de M. l'officier interprète de 1re classe Ambrosini.

tribu des Ghiatra, fraction des Ghossel (1), et a été élevé chez son père Ben El Bekouche, où il reçut une bonne éducation jusqu'à sa majorité (puberté). Il s'est alors rencontré avec le Kotb (2), Sid Tahar ben Boutayeb, cherif Edrissiste El Amri, de qui il reçut l'affiliation aux Tidjania et la révélation des secrets de l'ordre. Bou Azza s'est marié à une femme des Ghiatra, sœur du Mokaddem Benzian El Ghiatri, et il eut d'elle un enfant qui fut appelé Sid Mohammed El Mechri. Etant parvenu au degré d'extase mystique, ce chérif se rendit à Figuig ; il s'y maria, puis, laissant cette deuxième femme, il se rendit dans la montagne des Beni Snassen, au village des Beni Khaled, à Aghbal. Là, il épousa une fille de Moulay Cheikh ben Ali, des Ghossel, qui avait émigré avec l'Emir El Hadj Abdelkader. Quelque temps après, il se posa en Sultan et fut suivi par Sid Mohammed ben Zian, des Oulad Sidi Zian (3), Mohammed ben Mokhtar El Ouacini (4), Moulay Bou Azza ben Abid El Ghassouli (5), adepte du cheikh ben Ali, et le caïd Kaddour, des Oulad Riah (6). Ils attaquèrent ensemble le caïd ben Abderrahman ould El Saïm (7) et le tuèrent.

Moulay bou Azza s'enfuit ensuite vers l'Ouest et s'y fixa. Il se maria à une femme du Riff, puis il se souleva une autre fois, ayant avec lui les Oulad-Sliman, fraction des Oulad-Sidi-Cheikh, et quelques Oulad-Ziad (8), qui possédaient de nombreux trou-

(1) Les Ghiatra sont une sous-fraction des Oulad-Sidi-Ahmed-ben-Youcef, lesquels faisaient autrefois partie de la grande confédération des Ghosssel. Les Ghiatra sont campés aujourd'hui dans le douar-commune des Oulad-Sidi-Ali-ben-Chaïb, de la commune mixte de Remchi, dont le siège est à Montagnac ; cette localité est située à environ 35 kilomètres au Nord de Tlemcen.

(2) Le Kotb, signifie le pôle, l'axe du monde ; c'est un terme mystique qui, chez les Musulmans, sert à désigner les saints les plus importants, dans lesquels s'incarne l'esprit de Dieu.

(3) Les Oulad Sidi-Ziane forment un douar de la tribu des Beni-Ouacine du cercle de Marnia.

(4) El Ouacini veut dire originaire des Beni-Ouacine ; cette tribu algérienne a son habitat entre Marnia et la frontière marocaine.

(5) El Ghassouli, qui est originaire de la tribu des Ghossel.

(6) Les Oulad Riah ont leur territoire au Nord de Tlemcen ; ils sont actuellement rattachés à la commune mixte de Remchi.

(7) Ben Abderrahman ould es Saïm était le caïd des Oulad Mellouk, fraction des Beni-Ouacine, qui fut assassiné la nuit dans sa tente, en 1863.

(8) Les Oulad-Ziad sont une fraction des Hamyane-Cheraga ; ils habitent le cercle de Géryville. Les Oulad-Ziad étaient inféodés aux Oulad-Sidi-Cheikh.

peaux et des chameaux. Lui était leur chef à tous ; son khalifa pour les Oulad-Sidi-Cheikh était Mohammed ben Kaddour (1). Il décida de se rendre à Nemours avec ses partisans qui le suivirent ; arrivés dans le Dahra, ils furent attaqués par une harka de Beni-Snassen, du Maghzen d'Oudjda, des Msirda et des Achache (2), lesquels leur prirent tous leurs troupeaux et se les partagèrent. Le khalifa Mohammed ben Kaddour fut tué dans ce combat (3).

Mouley bou Azza s'enfuit de nouveau dans l'Ouest et passa quelque temps dans la montagne des Ghiata (4).

Là, ayant été repris d'extase mystique, il demanda aux Ghiata de le proclamer souverain. Il fut reconnu par eux et se porta contre Moulay el Hassan, avec lequel il eut un combat au pont du Sebou ; mais il fut battu et prit la fuite. Le sultan Moulay el Hassan écrivit à son sujet pour le faire arrêter ; on parvint à se saisir de sa personne et il fut emprisonné à Fez (5).

Chaîne généalogique de Bou Azza, dit « El Hebri » :

Bou Azza, Ben el Bekouche, Ben el Arbi, Ben Dris, Ben Ali, Ben Sadok, Ben Mohammed, Ben Yahia, Ben Sadok, Ben Malek, Ben el Hocine, Ben Ahmed, Ben Mokhtar, Bel el Hocine, Ben Abderrahman, Ben Mohammed, Ben Dris, Ben Dris, Ben Abdallah el Kamel (6).

(1) Mohammed ben Kaddour aurait été un personnage peu marquant des Oulad-Sidi-Slimane, fraction des Oulad-Sidi-Cheikh-Gheraba.

(2) Les Msirda et les Achaches sont deux tribus qui habitent la zone montagneuse située au nord-ouest de Marnia, entre la frontière marocaine et la mer.

(3) L'affaire en question est celle du 17 avril 1867.

(4) Les Ghiata constituent une grande tribu d'origine berbère ; ils habitent les montagnes de la rive gauche de l'oued Innaouen, dans la région de Taza.

(5) Ces événements sont rapportés dans le Kitab et Istiqsa ; ils ont eu lieu vers la fin de l'année 1874.

(6) Cette généalogie est certainement fausse, comme, d'ailleurs, beaucoup d'autres documents de ce genre. Abdallah el Kamel était fils d'Hassane ben el Hassane, ben Ali ; ce dernier était fils d'Abou Taleb et gendre du prophète. Si l'on s'en rapporte à la filiation indiquée, il n'y aurait eu que 22 générations depuis Ali ben Abou Taleb jusqu'à Bou-Azza, c'est-à-dire pendant une période d'environ 1250 ans ; cela fait une moyenne de 56 années par génération, ce qui est évidemment très exagéré. La moyenne que l'on trouve habituellement dans les généalogies musulmanes, paraissant dignes de foi, est de trente ans.

PROJET DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

relatives à la Berbérie du moyen âge [1]

I

On a coutume de considérer l'archéologie comme une science auxiliaire de l'histoire. Cette définition est en somme recevable ; elle fait à l'archéologie une part assez belle. Il semble, au reste, que l'aide qu'on en doit attendre dans la recherche de la vérité historique soit, pour la Berbérie du moyen âge, plus désirable peut-être qu'en aucun autre domaine. On le comprendra si l'on envisage les conditions dans lesquelles se trouve ici l'historien, la nature des documents dont il dispose.

Pour reconstituer sept à huit siècles du passé d'un peuple, qui nous est en somme étranger, nous n'avons à notre disposition — les chartes nous faisant presque complètement défaut — que des chroniques ou des compilations de chroniques et des livres de géographie. Je n'insiste pas sur les défauts habituels des chroniqueurs, qui sont plutôt des historiographes attachés à la personne d'un prince, et qui défigurent sans scrupule la vérité, lorsqu'elle risque de porter atteinte au prestige de leur patron. Il appartient à la critique moderne de faire la part des renseignements tendancieux et de corriger un historiographe par l'historiographe du parti rival. L'œuvre, même remise au point par cet examen rigoureux, n'en est pas moins un répertoire de faits sans perspective, où les événements seront rapportés d'autant plus soigneusement qu'ils semblent accidentels, où les actions militaires en particulier prennent d'autant plus d'importance qu'elles se fixent plus aisément dans la mémoire, qu'elles permettent d'exalter la vaillance des rois et communiquent au récit l'allure d'une épopée. Nos essais de reconstitutions modernes se ressentent fatalement de la nature de ces sources. Celles-ci nous fournissent surtout les éléments de ce qu'on a un peu dédaigneusement appelé « une histoire-batailles ». Nous serions certes mal venus à négliger l'histoire-batailles ; mais on accordera sans peine qu'elle n'est pas toute l'histoire. D'autres faces du passé nous intéressent, qui ne semblent guère avoir retenu l'attention de nos vieux informateurs — il n'est pas difficile de deviner pourquoi. Sur la situation et l'importance des centres, sur la production industrielle et les échanges commerciaux des différentes régions, sur l'activité intellectuelle du peuple, le goût et la richesse de ses maîtres, sur le développement de la culture qu'ils ont atteint et les courants civilisateurs dont ils ont subi l'impulsion, le dépouillement minutieux des chroniqueurs et des géographes ne nous procure que des indices sans précision, ou même nous déçoit complètement. Combien plus clair serait le langage d'un fragment de frise sculptée, voire du décor tracé sur le flanc d'un vase ! Je ne crois pas exagérer ici l'importance de notre science auxiliaire. C'est surtout grâce aux recherches archéologiques que l'on peut espérer de voir l'histoire de la Berbérie au moyen âge cesser d'être une énumération de princes et de hauts fonctionnaires, un récit monotone de conquêtes et d'opérations de police, que les chapitres traitant de la

(1) Cet article est le résumé de deux leçons faites à la Faculté des Lettres d'Alger.

civilisation, de ses périodes de fléchissement ou de grandeur prendront, dans l'ensemble historique, leur véritable place, c'est-à-dire la première.

Il s'en faut de beaucoup que nous en soyons là. Pour parer à l'insuffisance de notre documentation, l'archéologie de la Berbérie musulmane se révèle singulièrement indigente. Il paraît assez facile d'en démêler les raisons. On en reconnaîtra aisément trois, qu'il n'est pas sans intérêt d'indiquer ici.

Si l'archéologie musulmane n'a pas eu à enregistrer les résultats qu'on en pouvait attendre, c'est, en premier lieu, que très peu de gens, professionnels ou travailleurs bénévoles, touristes ou habitants du pays, l'on jugée digne de retenir leur attention [1]. Une opinion très répandue — et que je constate au reste sans aucune mauvaise humeur — paraît être que, dans l'Afrique du Nord, seuls sont à

(1) Je ne suis certes pas le premier à signaler ce fait. Nous le trouvons consigné dès la Préface du *Manuel* de M. G. Migeon. Elle commence par cette phrase : « Il est inconcevable que l'intense activité des recherches, qui se sont appliquées à élucider tant de problèmes de l'archéologie antique depuis cinquante années, se soit détournée de l'archéologie musulmane. » Et l'auteur ajoute : « C'est une branche de la science moderne demeurée en enfance... » Même note nous est donnée par M. Van Berchem dans l'Avant-Propos de ses *Matériaux pour un Corpus inscriptionum arabicarum*. Parlant des inscriptions encore inédites que l'on peut trouver en Égypte, il écrit (p. VII) : « Qu'a-t-on fait jusqu'à présent pour recueillir ces documents ? Peu de chose en regard de leur importance. Le moindre fragment grec ou latin, le plus petit ex-voto de Carthage sont sauvés avec un soin jaloux. En Orient, les efforts se concentrent sur les antiquités égyptiennes, gréco-latines et chrétiennes et l'on regarde à peine les monuments arabes. » Plus loin (p. XVIII), il dit, avec une sorte d'humilité résignée : « L'étude des monuments arabes est si peu à la mode que j'ose à peine plaider en sa faveur. » Il n'en est pas moins, ainsi que M. Migeon, un des avocats les plus utiles de notre cause. Les beaux travaux qu'on doit à l'un et à l'autre ont beaucoup fait pour attirer l'attention du public savant sur l'art et l'épigraphie de l'Islâm. La création en 1919 à la Faculté des Lettres d'Alger d'une chaire d'archéologie musulmane, que M. Migeon appelait de ses vœux en 1907, a tout au moins la valeur d'un symptôme.

retenir les ouvrages laissés par ceux que l'on est convenu d'appeler les Anciens. Sur cette terre qui a subi si fortement l'empreinte de l'Islâm et de la culture arabe, le passé des Musulmans semble négligeable ou inexistant. Au pied du minaret de Mançoûra, qui s'érige encore à 40 mètres de haut, un colon me désignait le canal de pisé, qui circonscrit la mosquée du XIVe siècle, comme maçonné par les Romains. Il ne faisait, en somme, que pousser jusqu'à l'absurde une attribution que l'on rencontre chez de plus habiles.

Loin de moi la pensée de nier l'intérêt qui s'attache à l'œuvre africaine de Rome, à ces travaux d'utilité publique, que nous considérons un peu comme nos droits de propriété. Je sais quelles utiles indications on peut attendre de l'étude de ces merveilleux colonisateurs, et, à un point de vue plus purement scientifique, tout ce que nous ont appris l'Algérie et la Tunisie sur l'organisation de l'Empire. Un énorme travail d'érudition se poursuit depuis tantôt quatre-vingt-dix ans ; et nous en admirons tous, dans un monument comme celui qu'édifie M. Gsell, la magistrale mise en œuvre. Mais, sans rêver d'aussi riches perspectives pour l'archéologie musulmane, je ne puis que souhaiter de la voir trouver place, auprès de sa sœur fortunée, dans les sollicitudes des pouvoirs publics et dans les préoccupations des travailleurs.

A vrai dire, la tâche s'offre à ces derniers médiocrement engageante. Tandis que les édifices romains, avec leurs pierres de grand appareil, conservent encore, à demi écroulés, un peu de la majesté des maîtres du monde, les mosquées ou les palais berbères ne laissent le plus souvent après eux que des ruines sans dignité, émergeant à peine du sol qui les entoure. Les architectes musulmans furent des décorateurs ingénieux, mais des constructeurs négli-

gents ; ils excellèrent à recouvrir des murs élevés à la diable, faits de pierres à peine dégrossies ou de briques assemblées par d'épaisses couches de mortier, à habiller des charpentes d'une anatomie misérable aux chevrons tenus par des clous, avec le manteau séduisant des lambris de faïence, des enduits de stuc et des plafonds de cèdre. Sans doute, ils disposaient d'un plâtre excellent. Je sais tel revêtement modelé au temps de Philippe-Auguste, dont les arêtes sont plus vives que celles de bien des sculptures de pierre ; je sais tel pan de pisé pilonné au temps de Jean-le-Bon, que les propriétaires de l'endroit gémissaient de devoir faire sauter à la mine pour s'en débarrasser. Mais, le plus souvent, la dynamite est inutile pour détruire la demeure aérienne d'un sultan ; la pluie et le gel ont suffi. Seuls ont parfois survécu les minarets ou les tours, dont les murs épais s épaulaient mutuellement. Le reste n'offre que des amas de pierrailles encombrés de lentisque, moins encore : des entonnoirs ou des cuvettes oblongues, qui sont des salles ou des cours de palais.

Bien heureux, au reste, l'archéologue, quand les cités berbères du moyen âge se présentent à lui sous cet aspect un peu décevant. A l'indifférence des chercheurs, hypnotisés par l'antiquité romaine, à la mauvaise conservation des ruines musulmanes, s'ajoute une troisième raison, qui explique la médiocrité de nos connaissances. J'ai dit qu'il n'y avait pas, pour l'archéologue, de pareille bonne fortune que de tomber sur une cité ruinée de fond en comble dans un pays perdu, désertée à tout jamais par ses maîtres, à la suite d'une révolution politique ou d'un désastre militaire. Ceci n'a rien de proprement spécial à l'archéologie musulmane. Il est peu d'érudit moderne qui ne bénisse au fond du cœur la faillite des ambitions

romaines qui nous a livré Timgad, voire le cataclysme tellurique auquel nous devons Pompeï. Mais de tels témoins des siècles révolus, immobilisés dans leur développement, sont très rares pour le moyen âge africain. Les dynastes berbères, qui se montraient moins soucieux que les édiles romains d'assurer l'éternité à leurs fondations, ne furent pas tentés non plus de les multiplier dans le pays devenu moins prospère et moins sûr. Ils en ont peu construit en dehors du Tell. Pour leurs postes avancés, ils utilisèrent parfois les fortins de la défense byzantine, sans en modifier beaucoup l'aspect. Quant aux capitales ou aux chef-lieux de provinces, seules cités vraiment florissantes des Etats nord-africains, la plupart n'ont pas cessé, depuis le xve siècle, d'exister, c'est-à-dire de se transformer. Les vivants ont fait disparaître la trace des morts. En Algérie surtout, ce qui avait survécu à la nonchalance turque a été, plus d'une fois, déblayé par nous. Les édifices civils en particulier, les palais, souvent abandonnés au lendemain de la mort du fondateur par le fils qui lui succédait, ont disparu complètement. Les édifices religieux, mosquées ou tombeaux, ont subsisté ; mais la ferveur, qui les sauvait de la destruction, ne les garantissait pas — bien au contraire — des embellissements qui en défiguraient le caractère primitif. Ainsi chaque génération contribuait pieusement à les priver de toute valeur archéologique.

Telles sont les conditions défavorables qui risquent, en bien des cas, de rendre laborieuse ou vaine la recherche des documents. Ajoutons-y les difficultés habituelles auxquelles se heurtent les archéologues : éloignement des champs de fouilles possibles, absence de ravitaillement pour les chantiers, mauvaise volonté des propriétaires de terrains. Voilà plus qu'il n'en faut pour décourager la

curiosité scientifique. Je voudrais montrer, à ceux qui ne se laisseront pas rebuter, qu'ils peuvent espérer d'être payés de leur peine. J'énumérerai par la suite une série de points géographiques où leur activité peut s'exercer utilement. Mais, auparavant, j'essaierai d'indiquer quelles idées directrices doivent, selon moi, les guider dans leur recherche, comment se posent les questions que l'archéologie du moyen âge en Berbérie peut nous aider à résoudre.

La Berbérie, l'ensemble formé par la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, qu'il est impossible de dissocier au point de vue qui nous intéresse, se présente comme un vaste quadrilatère étendu entre la Méditerranée et le Sahara. La Méditerranée la met en rapport avec les vieux pays historiques de l'Europe méridionale et du Levant ; le Sahara l'isole, mais non d'une manière complète, du reste du continent noir. L'extrémité occidentale de la Berbérie touche presque à la péninsule ibérique ; vers l'Orient elle rejoint la vallée du Nil par une région côtière, que peuvent suivre les caravanes et les armées d'invasion.

Pour n'être pas inédites, ces constatations géographiques ne sont pas indifférentes à notre sujet. Elles prennent quelque valeur de ce fait qu'au point de vue de la civilisation comme au point de vue politique, la destinée de la Berbérie semble d'être une terre vassale, attendant les leçons de maîtres étrangers, comme elle attend l'investiture de puissances lointaines, recevant du dehors à la fois des gouverneurs et des ouvriers d'art. Ne pouvant presque rien tirer de son propre fond, elle n'a été que rarement et par éclair créatrice d'une littérature ou d'un art original. Située sur la bordure de l'Afrique, ce grand réservoir de barbarie, c'est de toutes les autres régions avec lesquelles elle se trouvait en rapport qu'elle a reçu les influences civilisatrices. Jusqu'au VIIe siècle, elle les a

reçues des pays d'outre-mer, de la Phénicie, puis du monde romano-grec. A la fin du VIIe siècle, elle a subi la conquête arabe ; elle a adopté la foi musulmane. Non seulement l'Islâm est théoriquement installé sur la totalité de son sol, mais des contingents recrutés sur ce sol ont contribué à l'importer en Espagne. Dès lors une ère nouvelle s'ouvre dans l'histoire de sa civilisation. D'une part la Berbérie se trouve incorporée dans cette chaîne des États musulmans qui va de la vallée de l'Indus aux Pyrénées ; d'autre part les ponts sont coupés entre elle et la majeure partie de l'Europe, considérée comme infidèle. Du monde chrétien, qui s'étend en face d'elle, elle n'a plus rien à attendre ; mais elle sera soumise à l'obédience religieuse, à la vassalité politique et aux directions intellectuelles, soit des pays d'Orient — Syrie, Mésopotamie ou Égypte —, soit de l'Espagne, devenue à son tour siège d'un khalifat.

La question qui se pose est donc la suivante : quelles influences subiront les diverses parties de la Berbérie aux divers moments de son histoire ? Dans quel sens se dirigeront les courants civilisateurs qui la visitent ? Comme la venue des marchands, des savants et des artistes suit fréquemment de près l'arrivée des diplomates, des soldats et des collecteurs d'impôts, l'histoire politique, dont les chroniqueurs nous fournissent les matériaux, peut parfois suggérer des réponses à la question qui nous occupe. Mais il ne fera de doute pour personne que seule l'étude des monuments doit nous apporter le dernier mot.

Au reste, si la question que je viens de formuler me paraît, pour le moment, une des plus urgentes à résoudre, et, pour tout dire, une des plus strictement archéologiques, il s'en faut que ce soit la seule que les archéologues puissent espérer d'élucider. D'autres se posent, et non les moins attrayantes, comme l'évolution des styles et le

perfectionnement des techniques, qui intéressent moins l'archéologie, science auxiliaire de l'histoire, que l'histoire de l'art, chapitre de l'histoire générale.

Il n'est d'ailleurs pas dans mon dessein de marquer des limites à la curiosité des chercheurs, mais plutôt de solliciter leur curiosité et d'orienter leurs premières recherches, en suivant, dans leur développement, les différentes dynasties qui se sont succédé en pays berbère.

II

Un demi-siècle ne s'était pas écoulé depuis la mort de Mahomet (632 J.-C.) que la conquête musulmane s'affirmait déja en Berbérie par des fondations architecturales. *Qaïrouan* fut la première base stratégique des nouveaux venus, leur premier centre administratif et religieux. Mais il n'y subsiste rien de l'œuvre de son fondateur, le légendaire 'Oqba ; nous n'avons que des fragments des premières restaurations de la Grande mosquée qui porte son nom. Quelques panneaux sculptés remontent aux gouverneurs que les Khalifes de Damas et de Baghdâd envoyaient à la lointaine Afrique. Dans ces panneaux de la fin du VIIIe siècle, dans la chaire, qui date des émirs aṛlabides (fin du IXe) et dans les faïences qui ornent le miḥrâb se révèlent les influences, soit de l'Orient chrétien, soit de la Perse. Leur étude permettra de doser les éléments qui concoururent à l'élaboration de ce premier art musulman occidental. J'ajouterai dès maintenant que nous pouvons espérer de mettre au jour des documents d'une tout autre importance et que nous comptons en savoir bien davantage sur cette période d'un si haut intérêt. Le sol de *Raqqâda*, à quelque distance de Qaïrouan, où l'Aṛlabide Ibrâhîm II s'établit en 876, qu'il dota de palais, de bains et de bazars, n'a pas été, à ma connaissance, l'objet de fouilles métho-

diques. Je suis presque assuré qu'elles seraient fructueuses. Et il importerait aussi de déterminer l'emplacement de *Qaçr el-Qadîm*, « à 3 milles de Qaïrouan », où s'élevaient une mosquée « à la tour cylindrique » et des palais qui furent, de 800 à 876, la demeure des émirs.

Jusqu'où s'étendit vers l'Ouest l'influence des immigrés orientaux installés dans la Province romaine ? Quelle était la civilisation des régions qui ne dépendaient pas politiquement de Damas ou de Baghdâd, de ces petits États berbères du IXe siècle, qui subsistèrent en dehors de la puissance aṛlabite, à Tiaret et à *Fès* ? Pouvons-nous attendre quelque renseignement sur la cour où les chorfa idrîsides vivaient comme en exil au milieu des maghribins presque barbares ? Quand les plus vieilles mosquées de la capitale marocaine seront accessibles aux travailleurs européens, quand elles seront, tout au moins, étudiées par des musulmans formés à nos méthodes, peut-être pourra-t-on préciser ce que les Qaïrouanais immigrés avaient importé d'influences orientales dans le Maghreb extrême, et ce qu'il devait déjà à l'Andalousie voisine.

Pour Tiaret, l'actuelle Tagdemt, où se développa, durant ce même IXe siècle, la curieuse petite théocratie des imâms rostemides, nous devons sans doute renoncer à la connaître autrement que par similitude. Les ruines qui peuvent nous en donner l'idée datent du Xe siècle environ. Ce sont celles de cette ville de *Sedrâta*, près d'Ouargla, où les hérétiques chassés de Tiaret se réfugièrent avant de se fixer au Mzâb. Ces ruines ont été en partie et pour quelque temps exhumées des sables. Il suffira, pour en marquer l'intérêt, de noter que les fragments sculptés qu'en a rapportés Paul Blanchet présentent des analogies évidentes avec les bas-reliefs chrétiens d'Algérie et, plus encore peut-être, avec les ornements coptes réunis au

Musée de Boulaq. Cet art, né en pleine période musulmane, mais dans une région écartée, semblerait donc emprunter ses éléments à un vieux fond proprement africain, qui reparaît encore dans les œuvres des modernes artisans Kabiles. C'est assez dire combien il serait désirable d'entreprendre de nouveaux sondages dans les dunes de Sedrâta.

Le début du xᵉ siècle voyait, en Ifriqiya, se fonder la puissance des Fâṭimides, qui devaient, au bout de soixante-quatre ans, profiter des forces qu'ils y avaient acquises, pour conquérir l'Égypte et y transporter le siège de leur empire. On comprend ce qui fait l'intérêt de ce nouveau chapitre de l'archéologie nord-africaine. Les Fâṭimides ont régné en Égypte jusqu'à l'arrivée de Saladin en 1171 ; ils y ont bâti le Caire ; leurs fondations égyptiennes ont fait l'objet de nombreuses études, et nous en admirons les vestiges. Que fait prévoir de cette brillante floraison d'art leur œuvre en pays berbère ? Quelle était leur culture à la veille de leur exode vers l'Est ? Cette question doit provisoirement rester sans réponse ; mais nous nous flattons de l'espoir qu'il n'en sera pas toujours ainsi. La citadelle d'*Ikjân*, qui fut le centre de leur propagande et le point de départ de leur puissance militaire peut être encore déterminée avec quelque certitude, et les ruines qui jonchent ce site de la Kabylie des Babors restent à interroger. On ne doit s'attendre à y trouver que les traces d'une civilisation bien rudimentaire, mais il n'en sera sans doute pas de même de *Çabra*, la résidence princière que les Fâtimides bâtirent à proximité de Qaïrouan et dont tous les gens du pays connaissent encore le nom, ni de *Mahdîya*, sur la côte du Sahel tunisien, que le Mahdî fâṭimide entoura de remparts, où il édifia des palais et aménagea un arsenal maritime. Çabra, Mahdîya, *Monastir*, où les

tombes du xᵉ siècle ne sont pas rares (1), doivent nous fournir des documents d'architecture, d'épigraphie et d'industrie céramique. A ces noms je me hasarde d'ajouter *Moḥammedîya*, la primitive Msila, qui, à cette époque, fut le siège d'une petite cour érudite et où les savants d'Ifriqiya se rencontraient avec les poètes et les artistes andalous.

La lutte des maîtres de l'Andalousie contre les maîtres de l'Ifriqiya, des Omeiyades de Cordoue contre les Fâṭimides de Qaïrouan domine, au xᵉ siècle, toute l'histoire du Maghreb. L'une et l'autre de ces puissances rivales ont, en pays berbère, des clients qui représentent leur politique, reçoivent leurs subsides, et durent subir leur influence intellectuelle. Les chroniques sont muettes sur cette face du conflit ; mais quelques trouvailles archéologiques peuvent nous aider à contrôler ce qui n'est qu'une hypothèse vraisemblable. Il importera, d'une part, de diriger des recherches sur *Ifgân* (à 30 kilomètres S.-O. de Mascara), que fonda en 950 un émir des B. Yfren, client du khalife espagnol, et, d'autre part, de reprendre l'étude des ruines d'*Achîr*, la citadelle du Titterî, qui fut fortifiée, moins d'une vingtaine d'années après, par le çanhâjien Bologguîn, serviteur dévoué du khalife qaïrouânais.

Le fils de cet émir çanhâjien devait, par les loyaux services de sa famille, mériter toute la confiance de ses patrons : il fut, en récompense, désigné par le prince fâṭimide pour administrer le domaine tunisien, que la dynastie abandonnait en allant s'installer au Caire. La Berbérie orientale devient, au xiᵉ siècle, le domaine des Çanhâja B. Zîrî, qui résident à Qaïrouan puis à Mahdîya,

(1) Elles me sont signalées par M. H. H. ʿAbd el-Wahâb, dont on peut attendre de belles études sur l'épigraphie et la numismatique ifriqiyennes.

et de leurs frères ennemis, les Çanhâja B. Ḥammâd, qui règnent à la Qal'a puis à Bougie. La *Qal'a des B. Ḥammâd*, à 50 kilomètres Sud-Ouest de Sétif, a eu cette chance d'attirer l'attention d'un archéologue étranger à l'Algérie, le général de Beylié ; les fouilles qu'il y a libéralement entreprises en 1908 ont fourni les plus utiles enseignements. Monuments, sculptures et fragments céramiques ont révélé l'influence exercée sur cette capitale berbère par les centres de Mésopotamie et d'Égypte, avec lesquels les Çanhâjiens entretinrent des rapports politiques. Peut-être ne faut-il pas complètement renoncer à suivre ces influences à *Bougie*. J'ai essayé de montrer que certaines faïences du vieux port algérien attestaient la persistance des traditions ḥammâdites. Mais il reste à relever les traces de l'activité des B. Zîrî de Qaïrouan. La *Maqçoûra de Sîdi 'Oqba*, dont M. Saladin a ébauché l'étude dans son livre sur la grande mosquée qaïrouânaise, mériterait à elle seule une monographie. *Çabra* et *Mahdiya*, les villes fâṭimites, peuvent encore fournir des documents sur l'art de leurs seconds maîtres. Nous devons tout au moins attendre des renseignements de valeur, sur l'épigraphie et l'ornement sculpté, de la publication des *tombes tunisiennes* datant des B. Khorasân (début du XIIe siècle).

L'époque des émirs çanhâjiens fut, à n'en pas douter, une des plus brillantes qu'ait connues la Berbérie du moyen âge. On ressent quelque regret à constater que le pays était alors à la veille de subir le choc le plus funeste à tout ce qui en faisait la beauté. Ici se place la grande coupure de l'invasion hilâlienne. J'ai tâché de déterminer ailleurs quelles avaient été, en pays berbère, les conséquences politiques et économiques de l'arrivée des Arabes venus de la Haute-Égypte. On ne saurait en exagérer

l'importance dans l'histoire de la civilisation. A partir de la seconde moitié du XIe siècle, la Berbérie orientale, l'ancienne Afrique romaine, naguère florissante, étant dévastée, le Maghreb prend la première place. C'est d'Occident que vient la lumière ; d'Orient rien ou peu de chose ; l'influence andalouse triomphe sans partage. Elle s'affirme dans la *Grande Mosquée de Tlemcen*, bâtie en 1136 par un prince almoravide. L'exploration archéologique du Maroc nous fera connaître plus complètement l'œuvre de ces conquérants Sahariens, qui tinrent alors l'Espagne musulmane et le Maghreb jusqu'à Alger. Des études récentes sur la forteresse d'*Amergou* viennent de nous révéler ce que fut leur architecture militaire : d'autres découvertes de même nature suivront peut-être. Quant aux Almoḥades, qui succédèrent aux Almoravides, nous connaissons par M. Doutté le sanctuaire du fondateur de leur secte à *Tinmâl*. Outre cette ruine, qui offre d'ailleurs les plus grandes analogies avec la Grande Mosquée de Tlemcen, sa contemporaine, les œuvres les plus notables des puissants khalifes almoḥades sont l'enceinte de *Chella*, et les deux sœurs maghrebines de la Giralda de Séville : la *tour de Ḥassan* à Rabât et le minaret de la *Kotoûbîya* à Merrâkech. Plus que tout autre ville, *Merrâkech*, où résidèrent les successeurs d' 'Abd el-Moûmin, semblerait indiquée pour nous fournir de nouveaux éléments d'information sur le style du XIIe et de la première moitié du XIIIe siècle.

La période qui fait suite, et qui clôture le moyen âge, nous offre le développement de cet art séduisant, né en Andalousie. Toute la Berbérie en subit le charme. Les œuvres subsistent en assez grand nombre ; et la liste n'en est pas close. Des trois dynasties qui se partagent alors l'Afrique septentrionale : celles des B. Merîn de Fês, des

B. ʿAbd el-Wâd de Tlemcen et des B. Ḥafç de Tunis, nous connaissons surtout les deux premières et, en particulier, ces B. Merîn, qui, arrivant victorieux à Tunis, apportaient au jeune Ibn Khaldoûn la révélation d'une culture supérieure. Leurs *médersas*, dont M. Bel vient de nous donner une si consciencieuse description, sont une des parures de *Fès*. La cour de tel de ces collèges, où s'associent le bois sculpté, le stuc et la terre émaillée, égale en élégance les salles les plus vantées des palais andalous. Et combien ils surpassent, comme valeur archéologique, l'Alcazar ou l'Alhambra défigurés par les adaptations des princes chrétiens et les restaurations des érudits indiscrets !

Ces sultans marocains du XIVe siècle, qui, continuant la tradition des khalifes almohades, voulurent défendre l'Islâm en Espagne et rêvèrent de tenir la Berbérie entière, nous apparaissent comme des bâtisseurs singulièrement actifs. Non seulement ils embellirent Fês, *Chella*, le Saint Denis de la famille, *Rabât*, *Merrâkech*, et *Tâza*, mais ils marquèrent leur passage à Tlemcen par plus d'édifices que les maîtres légitimes du pays n'en avaient construits. C'est à l'interrègne merînite que la campagne tlemcenienne doit l'enceinte et la mosquée de *Mançoûra*, la *mosquée de Sîdî 'l-Ḥalwî*, et tout ce somptueux ensemble de monuments civils et religieux par lesquels s'affirmait la vénération de ces étrangers pour le grand mystique *Sîdî boû Medyen*. Il n'est pas jusqu'aux souqs de Tunis où je n'aie relevé une trace qui atteste leur royauté d'un jour.

A côté de ces Mécènes marocains, les autres familles princières font plus modeste figure. Cependant le second des B. ʿAbd el-Wâd de Tlemcen avait, dès 1296, créé le petit oratoire de *Sîdî bel-Ḥasan*, un pur joyau. La ville n'avait pas attendu l'interrègne merînite pour posséder des palais, aujourd'hui disparus, et cette Médersa Tachfînya, dont les ruines auraient pu être sauvées par une municipalité plus éclairée. J'ai étudié, après plusieurs autres, ce qui subsiste de ce trésor archéologique, sans épuiser les enseignements qu'on en peut tirer. Mais nul n'a relevé les ruines probables de *Temzezdekt*, la ville éphémère qu'un prince tlemcenien bâtit dans la vallée de la Soummam.

Toutes les productions maghrebines de ce temps révèlent l'influence directe de l'Andalousie, dont les textes portent témoignage. Les fondations des B. Ḥafç de Tunis en sont de même imprégnées. A défaut des intérieurs de mosquées, dont nous ne désespérons pas de voir un jour au moins de bonnes photographies, les minarets tunisiens disent assez le rôle civilisateur des Musulmans espagnols émigrés en Berbérie orientale.

Même en l'absence d'une publication, qui reste à entreprendre, sur les *monuments ḥafcites de Tunisie*, ce dernier chapitre de l'archéologie du moyen âge berbère est le mieux connu. Au Maroc, l'œuvre des sultans du XIVe siècle attire tout d'abord les regards ; elle le mérite. En Algérie, la Tlemcen des B. ʿAbd el-Wâd est volontiers considérée comme le centre par excellence des études archéologiques musulmanes ; nous aurions mauvaise grâce à lui contester ce titre. Nous admettons volontiers que le minaret de Mançoûra ou la mosquée de Sîdî bel-Ḥasan sont et resteront les représentants les plus séduisants de l'art moresque en Algérie, disons mieux : les œuvres d'art les plus parfaites que onze siècles d'Islâm y aient laissées. Mais l'on concédera que leur valeur d'art surpasse quelque peu leur intérêt archéologique Des créations moins bien venues, moins bien conservées, mais plus anciennes, datant d'époques plus obscures, sur lesquelles les documents nous manquent, doivent être diligemment recherchées, décrites, reproduites, mensurées, analysées.

Je crois avoir montré que ces témoins du passé existent, que le sol de notre Afrique en recèle encore. J'ai énuméré quelques-uns des points où l'on pouvait, avec quelque chance de succès, tenter des sondages, diriger des enquêtes. Il y en a d'autres. Au reste, je ne me dissimule pas que ces suggestions peuvent parfois aboutir à la faillite. Il faut d'avance se fortifier contre les déceptions. Mais il faut aussi compter avec les hasards heureux, les indices relevés par les archéologues d'occasion, qui permettent d'orienter des recherches plus méthodiques. C'est, pour une bonne part, de la collaboration des colons et des fonctionnaires européens ou indigènes vivant dans le pays qu'on doit attendre l'enrichissement de la carte historique de la Berbérie. Les recherches archéologiques profiteront aussi de leurs remarques et de leurs trouvailles. Aucune collaboration ne doit être dédaignée, qui nous aidera à combler les lacunes de notre connaissance. Ces lacunes sont étendues et multiples, nous le savons assez, en ce qui touche l'histoire de l'Afrique musulmane. Il appartient à la France, héritière de ce beau pays, à notre école d'Alger, dont l'histoire de l'Afrique ancienne restera l'un des plus beaux titres de gloire, de ne pas s'en désintéresser.

Georges MARÇAIS.

SOURCES MUSULMANES
Dans la « DIVINE COMÉDIE »

Lors de sa réception à la Real Academia Espanola, M. Miquel Asin Palacios a lu un discours intitulé *La Escatologia musulmana en la Divina Comedia* (Madrid 1919). Le savant espagnol expose très clairement dans son travail les sources musulmanes auxquelles aurait puisé indirectement le Chantre de Béatrix.

Cette question avait attiré mon attention à deux reprises différentes : 1° dès 1894, en traduisant le chant XXXI de l'Enfer, je remarquai cette affirmation d'un glossateur que *Rafel mai amech zabi almi* pouvait être de l'arabe ; 2° en lisant, en 1907, la *Risâlat al-Ghofrân* (Caire 1325) du philosophe aveugle Abu l-'Alâ al-Ma'arrî, mort le vendredi 3 Rabî I 449 (= 9 mai 1057) je relevai des analogies fondamentales entre cette épître et le chef-d'œuvre de Dante.

Ces constatations ne furent pas approfondies bien que je n'ignorasse pas l'existence de sources latines, religieuses et profanes, ayant inspiré le plus grand poète italien. M. Asin devait avoir le grand mérite et l'insigne honneur d'ouvrir une voie féconde pour découvrir une des puissantes racines de la *Divine Comédie*.

Dans l'ouvrage intitulé *Aben Masarra et son école* (origines de la philosophie hispano-musulmane), le savant espagnol avait déjà montré l'infiltration des doctrines néoplatoniciennes et mystiques du philosophe andalou-musulman dans la scolastique chrétienne. Il avait prouvé leur adoption non seulement par l'école franciscaine ou préthomiste, mais aussi par le poète Dante Alighieri que

tous les critiques et historiens qualifient d'aristotélique et de thomiste. Dans ces conditions, il ne paraîtra pas étrange d'apporter une contribution à l'étude d'un problème qui, de prime abord, semblera constituer un sacrilège aux yeux des dantophiles. Il faut espérer que la critique sereine et impartiale de notre siècle s'accoutumera à la nouvelle solution entrevue de même, qu'après des discussions passionnées, elle a parfaitement admis les investigations, parfois profanes, de Labitte, Ozanam, d'Ancona, Graf, Concellieri, etc.

Ce travail nous conduit à établir des parallèles entre le thème de la *Divine Comédie* et les récits d'un voyage merveilleux accompli dans les régions d'outre-tombe par Mahomet.

Suivant un verset du Coran (XVII, 1), le prophète arabe fit une visite miraculeuse dans les sphères ultra-terrestres. L'imagination islamique traduite, dans l'œuvre des traditionnistes, des commentateurs et de certains écrivains, s'empara de ce passage unique du texte sacré pour créer une légende remplie d'épisodes qui s'étaient répandus dans le monde musulman dès le IXe siècle de l'ère chrétienne. Cette légende se réduit à deux relations : *le voyage nocturne dans l'Enfer* et *l'ascension céleste*.

En considérant ces deux points seulement, l'esprit le moins prévenu ne manque pas de songer à la grande analogie qu'ils offrent avec le déplacement de Dante, pendant la nuit, dans l'Enfer et dans le Paradis.

Les deux narrateurs, Mahomet et Dante, présentent des caractères communs. Ce sont des hommes et comme tels, sujets à des faiblesses. Ainsi, avant d'arriver à l'enfer, un loup et un lion barrent le chemin au pèlerin musulman (dans la *Risâla* d'Abu l-Alâ'), et une panthère, un lion et une louve assaillent Dante au début de son voyage. Al-Khaita'or, le plus grand des génies, que le voyageur

musulman rencontre dans un jardin, séjour des génies, situé entre le ciel et l'enfer, joue un rôle analogue à celui de Virgile, qui conduit Dante au jardin du limbe, demeure des héros et des génies de l'antiquité. Virgile s'offre à l'improviste à Dante pour lui servir de guide, par ordre du ciel, comme l'archange Gabriel à Mahomet. La proximité de l'enfer s'annonce, dans les deux légendes par des signes identiques : tumulte confus et violentes rafales de feu. Dans les deux également, des gardiens sévères et courroucés barrent le passage au voyageur à travers les portes de la cité de la douleur. Mais, le guide apaise leur colère en invoquant des ordres du ciel, et les portes sont aussitôt franchies. La scène du démon féroce qui avec un tison incandescent presse Mahomet au commencement de son voyage nocturne est le type évident de cette autre scène de Dante dans laquelle, avant de pénétrer dans la 5e fosse du 8e cercle, un démon, à la tête d'une foule de sbires armés de harpons, presse Dante ; Virgile le tranquillise en apaisant la fureur infernale avec des paroles impératives, comme l'archange Gabriel, apaise le feu du tison au moyen d'une invocation qu'il enseigne à son protégé.

L'architecture de l'enfer dantesque n'est qu'un calque fidèle de celle de l'enfer musulman, au moins dans ses lignes générales : tous les deux, en effet, ont la forme d'un gigantesque entonnoir ou tronc de cône renversé, constitué par une série d'étages, de marches ou d'estrades circulaires qui descendent graduellement jusqu'au fond de la terre ; chaque étage est réservé à une catégorie de pêcheurs ; à la grande profondeur correspondent la gravité du péché et la grande douleur dans la peine, etc... ; enfin, l'emplacement de l'enfer est le même : dans les deux cas, il est situé au-dessous de la ville de Jérusalem. En poursuivant les investigations, on ne manque pas d'observer d'étroites analogies entre les tourments de l'un et de

l'autre enfer : dans les différentes rédactions de la légende musulmane, on rencontre en effet les adultères repoussés violemment par un ouragan igné ; le 1er étage de l'enfer musulman se présente à nous comme la ville de Dite dans le poème de Dante : un océan de feu parsemé de nombreuses tombes de feu ; les usuriers, semblables aux homicides dantesques, nagent haletant dans un lac de sang, et cherchent en vain à gagner le bord ; les sbires infernaux les obligent à s'engloutir en leur lançant des pierres embrasées ; les gourmands et les voleurs dantesques sont torturés dans différents étages par de terribles serpents, comme les tyrans, les tuteurs voleurs et les usuriers dans l'enfer musulman ; la soif violente qui tourmente les faussaires dans la *Divine Comédie*, sert aussi dans l'enfer musulman de châtiment aux ivrognes, etc. Graffolino d'Arezzo et Capochio de Siena grattent avec leurs propres ongles la lèpre qui les couvre, de la même manière que les calomniateurs dans l'enfer musulman ; les escrocs acrochés avec des harpons dans un lac de poix, font pendant aux mauvais fils submergés dans la mer de feu et demandant vainement grâce aux démons ; enfin, le terrible châtiment dantesque infligé aux schismatiques est identique à celui que subissent les assassins dans l'enfer musulman

Le voyageur musulman, précédé par son guide, suit péniblement la pente élevée d'une montagne abrupte ; de même, Dante, suivant les pas de Virgile, gravit la montagne du purgatoire.

Dans les deux légendes, les visions allégoriques abondent également, et parfois, coïncident entre elles par le choix de l'image symbolique et par la signification qui lui est donnée. Ainsi, la femme désolée de son horrible laideur qui essaye de séduire Dante dans le 4e cercle du Purgatoire, est presque identique à la femme vieille et

difforme qui cherche à retenir Mahomet au début de son voyage nocturne. Détail encore plus décisif : l'archange Gabriel et Virgile sont d'accord pour interpréter cette vision et la donner comme symbole des charmes trompeurs de la félicité mondaine.

Dans les deux récits, un fleuve sépare le purgatoire du paradis et les deux voyageurs boivent de ses eaux. Mais cette coïncidence n'est pas la seule : pour sortir purifié de l'enfer et pouvoir entreprendre son ascension au paradis, Dante subit une triple ablution lustrale : 1° en quittant l'enfer, Virgile, sur les conseils de Caton, lave avec ses propres mains le visage de Dante ; 2° avant qu'il n'abandonne le Purgatoire, Mathilde et Stacio le plongent successivement dans les ondes du fleuve Léthé et du fleuve Eunoë. Dans la légende musulmane, cette même triple ablution purifie les âmes : avant de pénétrer dans le ciel, les âmes sont immergées successivement dans les eaux des trois fleuves qui arrosent les jardins d'Abraham.

A l'entrée du Paradis, le voyageur musulman rencontre une jeune femme destinée par Dieu à son service personnel ; elle l'accueille aimablement, l'accompagne à travers de riants jardins jusqu'aux bords d un fleuve paisible, où elle le présente d'une manière soudaine à un cortège de jeunes filles accompagnant l'amante du poète Imro l-Qaïs. De même, Dante rencontre en entrant dans le Paradis terrestre, la belle Mathilde qui répond aimablement à ses questions, l'accompagne à travers des prairies fleuries jusqu'aux bords d'un fleuve où il est surpris par un cortège merveilleux de jeunes filles et de vieillards, hérauts de Béatrix, qui descend du ciel à sa rencontre.

L'architecture des sphères célestes est identique dans les deux récits, inspirés l'un et l'autre par l'astronomie de Ptolémée. Dans les neuf cieux, les voyageurs rencontrent les âmes des bienheureux distribuées selon leur mérite.

La dénomination des sphères est parfois la même : Lune, Mercure, Vénus, Soleil, Mars, Jupiter et Saturne. Si d'une part Dante ajoute les étoiles fixes, le cristallin et l'empyrée, les auteurs musulmans y joignent le Lotus, la *maison habitée*, le trône de Dieu.

La peinture du ciel offre, dans quelques rédactions de la légende musulmane, les mêmes caractères de spiritualité qui caractérisent le paradis dantesque : couleur, lumière et musique. Ces phénomènes lumineux et acoustiques sont les uniques éléments descriptifs dont se servent les deux narrateurs pour suggérer à leurs lecteurs le surnaturel idéal de la vie bienheureuse. A chaque nouvelle étape de l'ascension, les deux voyageurs, par l'intensité croissante de la lumière de chaque sphère, croient devenir aveugles et instinctivement portent leurs mains aux yeux ; leurs guides respectifs, l'ange Gabriel et Béatrix, les réconfortent et Dieu leur ouvrant les yeux, ils peuvent contempler facilement l'éclat de la nouvelle lumière. De plus, l'impossibilité de décrire ce qu'ils voient est un argument commun aux deux voyageurs. La rapidité de leur vol à travers les airs est comparée à celle du vent et de la flèche. Les deux guides ne se bornent pas à conduire et à réconforter les voyageurs ; ils les instruisent aussi en satisfaisant leur curiosité, et supplient Dieu de leur accorder l'insigne faveur de le voir. Enfin, si Béatrix est remplacée par Saint Bernard qui guidera Dante jusqu'aux dernières étapes, l'ange Gabriel quitte Mahomet près du Trône divin et est remplacé par une couronne lumineuse qui le fait parvenir au but de l'ascension.

A côté de ces ressemblances générales, l'identité d'une multitude de détails paraît irrécusable :

1° Dante voit dans le ciel de Jupiter un aigle gigantesque formé par l'agglomération de myriades d'anges resplendissants de lumière qui constituent uniquement des ailes et

des becs : le monstre angélique agite ses ailes, entonne des chants bibliques exhortant à la pratique de la justice, puis il se repose. Mahomet voit dans le ciel un ange gigantesque sous forme de coq, qui remue les ailes, chante des hymnes religieux exhortant à la prière, puis se repose. Mahomet voit encore d'autres anges gigantesques, dont chacun est formé par le seul mélange d'un nombre considérable de becs et d'ailes, resplendissant de lumière et chantant avec leurs langues innombrables ;

2° Dans le ciel de Saturne, Dante aperçoit une échelle d'or qui monte jusqu'à la dernière sphère ; par ses échelons, les âmes des bienheureux descendent. Béatrix invite Dante à monter, et en moins de temps qu'il ne faut pour retirer le doigt de la flamme, le poète arrive au sommet avec son guide. Mahomet voit aussi une échelle qui, de Jérusalem s'élève jusqu'au sommet du ciel ; et c'est par ses échelons d'or, d'argent et d'émeraude que montent aussi les âmes Guidé par l'ange Gabriel, il parvient au sommet en moins de temps qu'il n'en faut pour ouvrir et fermer les yeux ;

3° Le voyageur musulman rencontre, comme Dante, dans le ciel Adam et l'interroge sur la langue primitive qu'il parla dans le paradis ;

4° Dante trouve dans le ciel Picarda de Florence (patrie du voyageur) et Cunizza de Padoue, ses contemporaines bien connues de lui. Le voyageur musulman, dans la *Risâla* de Ma'arrî, rencontre également deux femmes contemporaines et bien connues de lui : Hamdûna d'Alep (patrie du voyageur) et la noire Tawfiq de Bagdâd. Les unes et les autres font connaître aux voyageurs leurs noms et leurs patries, ou bien se lamentent sur les malheurs éprouvés sur la terre ;

5° L'examen sur les vertus théologiques auquel Dante se voit soumis en arrivant à la huitième sphère céleste est analogue à celui que subit l'âme des bienheureux en mon-

tant au paradis (dans certaines adaptations allégoriques du *mi'rādj*);

6° Les anges qui volent sur la rose mystique du paradis dantesque ont le bec de flamme vive et le reste du corps plus blanc que la neige. Mahomet aperçoit dans son ascension un ange dont la moitié est de feu et le reste de neige;

7° Du haut des cieux astronomiques, les deux voyageurs, Mahomet et Dante, sont invités par leurs guides respectifs à contempler le monde créé, qui s'étend à leurs pieds; tous deux se pâment d'admiration en constatant la petitesse de ses dimensions;

8° L'apothéose finale des deux ascensions est exactement la même : dans l'une et l'autre, le voyageur, arrivé jusqu'à la présence de Dieu, nous décrit sa vision béatifique à peu près en ces termes : Dieu est un foyer ou point de lumière très vive, entouré de neuf cercles concentriques formés de files serrées et denses d'innombrables esprits angéliques dégageant des rayons de lumière; la file circulaire la plus proche du foyer est celle des chérubins; chaque cercle tourne sur le cercle immédiatement inférieur, et tous les neuf tournent sans arrêt d'un mouvement circulaire autour du foyer divin. Les impressions que produit sur leur esprit la vision béatifique sont identiques dans les deux cas : le voyageur reste si ébloui par la lumière du foyer divin qu'il croit devenir aveugle; peu à peu sa vue se fortifie; il cherche à pénétrer jusqu'à l'intérieur du foyer qu'il contemple ensuite fixement. Il se sent incapable de décrire ce qu'il voit; toutefois, il se souvient d'avoir senti quelque chose qui ressemble à l'extase ou assoupissement spirituel, précédé d'une joie intense.

Le sens allégorique et moral que Dante tend à mettre dans sa *Divine Comédie*, se rencontre avant lui chez les soufis et spécialement chez Ibn Arabî de Murcie. Pour

Dante, comme pour ce dernier auteur, le voyage à travers les régions d'outre-tombe est le symbole de la régénération morale des âmes humaines par la foi et les vertus théologiques, ou plutôt le symbole de la vie morale des hommes placés sur la terre pour mériter son ultime fin, l'extrême félicité, que nul ne peut atteindre sans être guidé par la théologie.

Le même style abstrus, énigmatique, plein d'oracles et de mystères, caractérise aussi bien le poème de Dante que l'ascension allégorique du murcien Ibn Arabî. Les deux auteurs ont le même désir de placer dans la bouche de leurs personnages épisodiques et notamment leurs guides des discours, longs et alambiqués, sur des sujets de philosophie, de théologie, d'astronomie, etc... A tout cela, nous ajoutons que l'ascension mahométane eut, de même que la dantesque, — et cela est clair, avant cette dernière, — un très grand nombre de commentateurs qui s'efforcèrent d'en interpréter les multiples sens et d'en éclaircir les moindres difficultés; en outre, nous voyons que l'une des imitations littéraires de la légende islamique (par ex. celle de Ma'arrî) est écrite avec le désir de léguer à la postérité une œuvre magistrale d'art littéraire élaborée, comme la *Divine Comédie*, avec toutes les délicatesses et tous les raffinements de la langue, dans un style véritablement poétique se jouant dans sa prose rimée de difficultés de technique et de forme, aussi ardues, peut-être même plus ardues que celles dont Dante a triomphé dans ses merveilleux tercets. De cette accumulation d'analogies et de coïncidences nous pouvons tirer les conclusions suivantes : Six cents ans, pour le moins, avant que Dante ne conçut l'idée de son poème, l'Islâm possédait déjà une légende religieuse narrant le voyage de Mahomet à travers les régions d'outre-tombe. Du VIIIe au XIIIe siècle de l'ère chrétienne, les tradition-

nistes musulmans, les théologiens, les exégètes, les mystiques, les philosophes et les poètes, trament lentement sur la chaîne fondamentale de cette légende un grand nombre d'amplifications, d'adaptations allégoriques et d'imitations littéraires. Prises ensemble toutes ces rédactions différentes de la légende musulmane, et les comparaisons faites avec la *Divine Comédie*, nous offrent une multitude de coïncidences, de ressemblances et même d'identités, aussi bien dans l'architecture générale de l'enfer et du paradis, que dans leur structure morale, dans la description des peines et des récompenses, dans les grandes lignes de l'action dramatique, dans les épisodes et péripéties du voyage, dans sa signification allégorique, dans les rôles assignés au protagoniste et aux personnages épisodiques. Il n'est pas jusqu'à la valeur artististique des deux œuvres littéraires qui ne soit comparable.

Les ressemblances et les identités relevées ne seraient-elles que de simples coïncidences ? Personne ne le pensera ; car il n'existe pas dans la littérature humaine autant de points analogues entre deux œuvres considérées, jusqu'ici, comme totalement étrangères l'une à l'autre.

On ne saurait sans doute, attribuer à la légende musulmane le mérite d'avoir inspiré ou suggéré toutes les idées communes à la *Divine Comédie*. Il importe de faire la part du génie de Dante.

Sans doute, la même légende mahométane présente quelques vagues et brèves analogies avec des narrations antérieures judaïques, perses et mêmes chrétiennes : ascensions apocryphes judéo-chrétiennes de Moïse, d'Enoch, Baruch et Isaïe ; voyage fabuleux d'Ardâ Virâf au paradis perse ; descente de Jésus-Christ au sein d'Abraham, etc... Toutefois, aucun de ces voyages ou de ces ascensions ne reçut, malgré tout, un développement comparable à celui de la légende islamique qui, arrivant

la dernière en date, put les utiliser en entier ou en majeure partie, et en fondre, en une seule action, les multiples et différents épisodes.

Il y a, d'autre part, dans l'œuvre de Dante des procédés artistiques et des conceptions théologico-philosophiques dont l'explication génétique ne se trouve ni dans les littératures classiques ni dans l'encyclopédie du savoir chrétien du Moyen-âge. On les attribue à l'imagination du poète florentin, travaillant sous l'influence diffuse d'un grand nombre de légendes populaires d'outre-tombe, répandues dans la masse chrétienne à travers tous les pays d'Europe, au cours des siècles qui précèdent immédiatement l'apparition de Dante. Ces légendes médiévales chrétiennes sont appelées « les précurseurs de la *Divine Comédie* ».

Il est certain que de toutes ces légendes, il n'en existe aucune qui, à elle seule, explique tant d'éléments dantesques, quand la légende du *Mi'râdj* et la littérature musulmane les expliquent en entier. D'ailleurs, les dantistes reconnaissent bien que les analogies qu'offrent les éléments dantesques et les « *précurseurs* » ne sont pas suffisamment étroites pour établir une relation entre le modèle et la copie. Bien plus, l'examen minutieux de ces « *précurseurs* » nous incite à formuler l'hypothèse qu'entre le poème dantesque et cette littérature il n'existe aucun lien de filiation, de genèse imitative. Dante Alighiéri semble donc dépendre de l'Islâm, par la conception de son poème de deux manières : indirectement par les éléments islamiques qui existaient dans les légendes de ces « *précurseurs* » chrétiens ; directement, par les éléments islamiques qui, sans exister dans les dites légendes, se rencontrent dans la *Divine Comédie*.

BENCHENEB.

NOS TROUPES D'AFRIQUE et L'ALLEMAGNE

TABTI Mostapha Ould Kaddour

Caporal au 2e Tirailleurs Indigènes de Marche

IMPRESSIONS ET CHANT DE GUERRE

INTRODUCTION

Au cours d'une visite faite, en août 1915, aux militaires musulmans en traitement à l'Hôpital complémentaire n° 21 de la rue Mondenard, à Bordeaux, je remarquai l'air recueilli et grave d'un tirailleur indigène. Je m'entretins avec l'homme et avec ses voisins de salle. J'appris que je me trouvais en présence d'un « *chaîkh* » ou « *gaoûoûâl* », sorte de trouvère ou d'aède qui chante l'amour, la gloire et les vertus des Saints à travers le *bled*, sur les marchés, dans les caravansérails, au milieu des cafés maures, etc. Le type paraissait des plus sérieux. Comme il cherchait l'inspiration, je l'abandonnai à ses méditations.

Peu de temps après, je le priai de me communiquer le fruit de ses réflexions. J'écrivis, sous sa dictée, et en présence de ses camarades ravis, les vers traduits plus loin.

On ne sera sans doute pas fâché de connaître quelques renseignements biographiques sur cet auteur original et modeste :

« Tabti » Mostapha Ould Kaddour ben Thabet est né (1) vers 1876, dans le douar Oulad Djilali, tribu de M'zila, commune mixte de Cassaigne, département d'Oran.

Elevé sous la tente, il mène l'existence des Arabes nomades obligés, dans leurs migrations, de se plier aux besoins de leurs troupeaux.

Sous la direction d'un *t'âleb* ou maître primaire, il étudie le Coran, sur une planchette, suivant la méthode du pays. Il apprend par cœur le texte sacré, sans le comprendre, comme on étudiait, jadis, le catéchisme en latin dans les campagnes de France.

En 1892, poussé, à l'âge de 16 ans, par la curiosité et par le désir de « *jouer de la poudre* », il contracte, à Mostaganem, un engagement volontaire de quatre ans au 2e régiment de tirailleurs algériens, unité superbe et remarquable par la dignité des sujets. Il tient successivement garnison à Arzew, Mascara, Tlemcen, Ammi-Moussa et Zemmorah. Il est libéré en 1896.

Il essaie alors d'exercer une profession. Il ouvre un semblant d'épicerie dans son douar. Son fonds comprend une dizaine de pains de sucre, quelques kilogrammes de café vert, une cinquantaine de paquets de bougies, une douzaine de barres de savon, un tiroir de « *râs-el-h'ânoût* » ou bouquet d'épices (mélange pilé de cannelle, de safran, de gingembre, de piment rouge, de clous de girofle, de graines de coriandre, de graines de carvi, etc.). Il troque ces articles contre du blé, de l'orge, de la laine et des œufs, les sous étant rares chez les habitants de la tente. Les bénéfices réalisés ne lui permettent pas de

(1) Tel qu'il est pratiqué en France, l'état-civil n'existe pas en Tunisie, au Maroc et dans une grande partie de l'Algérie. Dans le reste de la colonie, il a été constitué, d'une façon sommaire, depuis une vingtaine d'années seulement. Que le lecteur européen ne se montre donc pas surpris des approximations fournies à ce sujet, même par les pièces officielles. N'oublions pas qu'en France, des communautés non catholiques étaient privées d'état-civil sous l'ancien régime.

vivre. Il s'occupe de culture pour son propre compte ; mais la récolte est maigre. Il s'abaisse alors au rang de *khammès* (1). Il s'aperçoit, hélas ! que le patron se réserve la part du lion.

La fortune se refusant obstinément à lui sourire, il se rappelle la vie rude mais sûre des camps. Il est rengagé dans son ancien corps, en 1913, au bout de dix-sept ans de liberté. Il est envoyé en détachement à Mostaganem puis à Ammi-Moussa.

La guerre de 1914 éclate. Il est aussitôt dirigé sur Oran où il s'embarque pour la France. Son régiment touche Cette, Arles et file vers la Belgique.

Tabti prend part à la bataille de Charleroi, puis à la revanche de la Marne. Au cours de la retraite de Belgique, il raconte avoir trouvé son camarade Kerroûm gravement blessé. Il le charge aussitôt sur un cheval abandonné par l'artillerie. Il parvient à sauver la vie de son malheureux compagnon d'armes.

Le 20 septembre 1914, du côté de Tracy-le-Mont, il forme, dit-il, une arrière-garde avec les sergents Boumziza et Berrabah, les tirailleurs Ghannam ben Thabet, Salah Mohammed et une poignée d'autres braves. La petite troupe tient l'ennemi en respect et couvre la marche d'une colonne. Elle rejoint le gros avec son équipement complet.

Le caporal Tabti se blottit ensuite dans les tranchées. Après avoir rempli les fonctions de sergent pendant deux mois, il est blessé, le 6 juin 1915, au bras. Une balle lui traverse la poitrine. Evacué sur Bordeaux, il est successivement traité dans les hôpitaux complémentaires n°° 6, 21 et 19 où sa conduite est irréprochable. Il obtient un

(1) Le *khammès* est un ouvrier agricole qui se loue à l'année moyennant le *khoms* ou cinquième du produit de la récolte. Mais, pour vivre avec sa famille, il se fait donner des avances en espèces ou en nature. Le calcul usuraire de ses comptes aboutit presque toujours à un résultat négatif. Aussi, la condition du *khammès* est-elle généralement misérable.

congé de convalescence qui lui permet d'aller raconter et chanter les exploits de l'Armée française aux Arabes du douar Oulad Djilali.

Quand il m'adressa ses adieux, son ambition se bornait à recevoir les galons de sergent et la médaille militaire, cette récompense suprême rêvée par les tirailleurs.

Le chant qui va suivre est composé en arabe parlé dans le département d'Oran, région que l'auteur n'a pas quittée avant de traverser la Méditerranée. Ce poème présente l'avantage d'être saisi par les soldats et par le peuple. Son allure martiale et religieuse produit une impression profonde sur les Indigènes. Aussi, répandu dès 1916 parmi nos Musulmans nord-africains en France, a-t-il toujours servi à les réconforter et à raffermir la foi en une fin victorieuse de la guerre.

Il se compose de deux morceaux, l'un rimant en زا et l'autre en

Dans la forme, il ne faut pas chercher la richesse de l'expression et l'agencement savant de la poésie arabe pure. Cependant, on y remarque d'abord quelques jeux de mots heureux et des termes littéraires subtils dus, sans doute, à l'influence du Coran et, peut-être, à la connaissance de la *Borda* (1) ou poème mortuaire très connu dans le Maghreb. On constate, en outre, que l'auteur tente en vain de composer des strophes distiques. Exemples :

بتنا في المرسى اشحال علينا عسّة
لغدا وفت الخمسة انا سافرنا
مشينا ربع اوفات يا سادات
الخامس من الاوفات على سات ركبنا

(1) Une traduction critique et savante en a été faite en français par M. Basset René, Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger (Paris 1894).

Dans le fond, on peut distinguer les idées assez curieuses du tirailleur sur nos Alliés et sur la guerre dès 1915. Ces pensées ébauchées, mais non parfois dénuées de justesse, prouvent que les Indigènes, impassibles en apparence, ne restent pas indifférents aux questions agitées autour d'eux.

Je signalerai enfin quelques allusions mystiques. Elles portent à voir en Tabti un adepte des Kadryya, confrérie religieuse puissante, universelle et charitable fondée par Sidi Abdelkader El-Djilali, patron de la ville de Baghdad et, sans doute, ancêtre spirituel du douar Oulad-Djilali.

SOUALAH.

Ce travail, effectué en 1916, n'a pu être publié plus tôt à cause de la guerre. Dans ces derniers temps, j'ai retrouvé un poème, sur le même sujet, du spirituel magistrat musulman Si Miloud ben Abderrahman. J'ai emprunté à cet auteur quelques passages qui avaient été traduits par son frère Abderrahman, professeur au lycée d'Oran. On les lira certainement avec curiosité.

TRADUCTION

Poème composé par le caporal Tabti Mostapha Ould Kaddour ben Thabet du 2e régiment, Mle 11298. Ces paroles ont été recueillies, commentées et traduites par le sergent Soualah Mohammed, interprète à Bordeaux, en France, en 1915.

1. — S'étant réunis à Paris, tous les membres du Gouvernement expédièrent des télégrammes : à Oran l'on nous rassemble.

2. — Nous passâmes la nuit dans le port. Quelle garde autour de nous ! Le lendemain, à cinq heures, déjà, nous voguions.
3. — Le vapeur mugit : le cœur en frémit. A une allure forcée, précipitée, on se hâte d'effectuer notre transport.
4. — Le paquebot file ainsi pendant quatre jours, ô Seigneurs (1) ! Le cinquième, nous dominions Cette.
5. — Parvenus au port, que de personnes de qualité, messieurs et dames, nous honorent du salut !
6. — Nous montons dans le train qui nous emporte, aussitôt vers Arles (2). A l'arrivée, avec joie l'on nous accueille (3).
7. — « *Voilà les Arabes de Koreïch* (4), dit-on, *c'est l'armée de la Vengeance* ». Les étendards sont déployés dans toute la cité.
8. — Nous demeurons là trois jours pleins. Au quatrième, on nous fait avancer.
9. — Nous prenons place dans le convoi. Pendant plusieurs nuits, il circule avec sa charge (5) ! A la frontière de Belgique, on nous dépose.

---

(1) Par cette expression, fréquemment répétée dans la suite, l'auteur s'adresse aux auditeurs pour tenir leur attention en éveil.

(2) Arles, siège du dépôt de passage des tirailleurs marocains et tunisiens. Ces derniers ont été envoyés, dans la suite, à Alais.

(3) Les troupes indigènes conservent, en effet, un souvenir impérissable des réceptions faites au début de la guerre par les populations de la Métropole. A deux ans d'intervalle, les survivants de la division marocaine d'août 1914 ne cessaient de vanter l'accueil enthousiaste de Bordeaux.

(4) Les Arabes de la tribu de Koreïch ou Koreïchites passent pour être les plus nobles. Le prophète Mohammed appartenait à cette agglomération célèbre.

(5) Habitués aux longues marches en campagne, les tirailleurs s'étonnent de voyager longtemps en chemin de fer. Ils apprécient particulièrement le trajet parcouru, pendant que tout repose, sous le couvert de la nuit.

10. — La tête blanchie, (1) (la machine) se met à crier sa détresse : « *Quelle situation étrange que la mienne, Enfants de Mezr'enna* (2) » !

11. — On lui ajoute du charbon ardent comme l'éclair; à travers les collines (dominant) une multitude de plaines, elle nous conduit à destination.

12. — Nous continuons de marcher : « *Hommes* (pensions-nous), *pas de frayeur, montrons notre crânerie, voici notre plaisir.*

13. — « *Hé quoi ! Arabes ! nous incarnons la générosité et* (l'amour de) *la poudre !* (3) » Et les (généraux) dignitaires de l'Etat commencent à nous exhorter.

14. — Ah ! mes amis ! ces Dignitaires, sanglés (4), ne faisaient que crier : « *En avant, pour le combat.* »

15. — Pareillement, Allemands et Autrichiens avaient amené des auxiliaires. Ayant renforcé les hordes, ils arrivent à la bataille.

16. — Ils avaient dit : « *Nous pénétrerons en France cette fois. Nous entrerons : désormais plus de résistance* (*à nous opposer*). »

17. — Le Turc, fourbe (5), conduit par le Mécréant à son aide, vendit son drapeau aux ennemis et nous délaissa.

---

(1) L'auteur ne se doute pas qué l'on change la locomotive. Aussi, la même machine lui semble-t-elle avoir la tête blanchie de fatigue. Elle crie sa détresse à ceux qu'elle transporte.

(2) Mezr'enna est un surnom d'Alger. L'appellation vient de ce que la capitale de l'Algérie a été édifiée sur le territoire de l'ancienne tribu des Beni-Mezr'enna. Par enfants de Mezr'enna, l'auteur veut dire : « Fils d'Alger », ou, par extension de sens, « Fils de l'Algérie ».

(3) Ces paroles montrent la fierté dominant chez les Arabes. Voici ce que dit, à ce propos, Si Miloud ben Abderrahman : « Le fils de Guillaume, le lépreux, nous commanderait, nous, Arabes guerriers de naissance ! »

(4) Le mot مُتَحَزِّم signifie : sanglé ou tout prêt.

(5) Epithète peu flatteuse à l'adresse d'un coreligionnaire. Pour les indigènes nord-africains et pour les musulmans de Syrie et

18. — Joffre, mâle et vaillant (1), prit la parole : « *Tu présentes tes armées, ô Guillaume, pour nous terrifier ;*

19. — « *Nous anéantirons ta cruauté, n'en conçois aucun doute. Une calamité subsistera pour tes amis et pour toi.* »

20. — Déjà, Ministre (2), Président (3) et Collaborateurs qui, toujours gouvernent avec justice et loyauté,

---

d'Arabie, le joug des Turcs a été aussi néfaste que celui des Prussiens aux Alsaciens-Lorrains. Nous relevons, à cet effet, ces réflexions de Si Miloud ben Abderrahman :

« Semblable au lézard, le Turc, frappé de cécité, n'a pas su retrouver son terrier et s'est égaré.

« Ces tyrans d'Ottomans nous firent jadis beaucoup de mal; tous nos chefs religieux furent massacrés par leurs beys, les Khalifs et les Hassans.

« En dépit des préceptes de notre religion, les Turcs détestent la race arabe ; cette mauvaise graine nous est venue d'Asie, comme les Allemands (les Huns, sans doute).

« Ils ont haï le peuple français protecteur de l'Islam : ils se sont déclarés en faveur de nos ennemis ; nous sommes leurs ennemis.

« Ils ont oublié les services que leur a rendus la France, le jour où le roi de Crimée s'est précipité sur eux comme un dragon.

« La France leur a prêté des soldats capables de démolir les pyramides elles-mêmes ; après leur victoire sur les Russes, ils dirent aux Français : « *Nous sommes à jamais vos amis* ! »

« Ils n'ont pas d'amour-propre et ne valent pas un gramme. Nous n'avons jamais vu un gouvernement dirigé par des gamins. (Allusion aux Jeunes-Turcs).

« Ils ont pris fait et cause pour les Prussiens et n'ont pas honte de le proclamer. Ils ressemblent au papillon qui tombe au milieu des flammes. »

Le service de propagande allemande s'est ingénié, avant et pendant la guerre, à créer une fable autour du nom de Guillaume, en lui décernant le titre pieux d'El Hadj, comme si l'empereur d'Allemagne avait effectué le pèlerinage aux lieux sacrés d'Arabie. Mais les indigènes algériens ne se sont pas laissés prendre au piège. Le souvenir des souffrances endurées par les prisonniers de 1870 en Prusse et l'étalage des actes récents de férocité teutonne ont augmenté la haine du potentat.

(1) Le nom du généralissime est vénéré par les tirailleurs et les spahis à l'égard du canon de 75.

(2) Il s'agit du Ministre de la Guerre, chef de l'Armée.

(3) Il s'agit du Président de la République, considéré par les Turcos comme un sultan équitable.

21. — Ont envoyé dire à Guillaume : « *ô lourdaud ! ô porc !* (1) *le divin Maître t'a poussé entre nos mains ;*

22. — *Nul lieu où tu puisses te réfugier, être répugnant* (2), *dorénavant, tu ne vivras que dans le mépris et l'humiliation ;*

23. — « *O (chien) crotté, voilà bien longtemps, voilà quarante-quatre ans que nous couvons notre haine ;*

24. — « *Nous prendrons notre revanche, et avec usure, ô saligaud ! nous t'enlèverons ton pays : il restera en notre pouvoir.*

25. — « *Ah ! Barbares, vous vous égarez, comme en cette année où, de force, vous avez pris l'Alsace et la Lorraine ;*

26. — « *Si les règlements de compte doivent s'opérer par les hommes, par la volonté d'Allah, nous concevons le ferme espoir d'entrer à Berlin.* »

27. — Chez les Anglais, peuple allié, les héros se sont groupés. Ils ont établi le blocus par mer : nul vaisseau ne passera.

28. — La Russie dispose de troupes endurcies, considérables, en quantité infinie.

29. — Les Italiens en colonnes valeureuses arrivèrent les derniers (3), tels des hommes ne souffrant pas l'avilissement.

---

(1) C'est la qualification la plus immonde aux yeux des musulmans.

(2) Le mot زنـــوج signifie *amer* en Algérie. D'après les explications de l'auteur, il veut dire également : incapable, indolent, propre à rien. Il est probable qu'il s'agit, au fond, de cantharide : le terme signifie aussi (mangeur de) cantharide ou (buveur de) cantharidine, dont les propriétés contre l'anaphrodisie sont connues chez les indigènes.

(3) L'Italie était entrée en guerre peu de temps avant la composition du chant.

30. — Russie, Angleterre, Serbie, Italie et petite Belgique (1), tels sont nos confédérés.

31. — Soir et matin, j'adjure (ainsi) les Saints (2) : « *Elus d'Allah, daignez nous prêter votre Assistance.* »

32. — Amis, face aux ennemis. Au pas de charge, demandons à Dieu d'assurer notre salut.

33. — Ecoutez mon récit, amis : A Charleroi, quelle affreuse matinée pour nous, mes frères !

34. — Avec le canon et une pluie torrentielle de balles, ils nous brisent entre l'A'çr (3) et le Maghreb (4).

35. — Le lendemain, nous renouvelons le combat, ô Seigneurs (5) ! A propos d'un village la rencontre se produit.

---

(1) Le sort de la malheureuse Belgique a excité la pitié des troupes musulmanes. De son côté, Si Miloud ben Abderrahman ajoute :

« Je pleure sur les Belges. Leur sort me rend perplexe. Ces amis « de la France surpris en pleine paix, esclaves de leur parole, se « sont jetés bravement dans les combats à la face du monde « entier ; quelle différence entre eux et les lâches Autrichiens. « Tous les Belges, vieillards, adolescents, soldats et enfants sont « des héros. Albert Ier s'est élevé jusqu'aux nues et s'est couvert « de gloire, ainsi que le général Léman. Voici six mois qu'entourés « d'ennemis, de brigands plutôt, ils défendent leur patrie. Petite « armée, pas très nombreuse, l'armée belge, grâce à sa bravoure, « a pu tenir tête à des nuées de sauterelles. La France, cette éter- « nelle tombeuse d'idoles pourries, défendra la Belgique contre « son déloyal adversaire. Les Français écraseront les Allemands « comme on presse un citron sur les lèvres. Ils les chasseront et « les enverront au Soudan. »

(2) De même que les peuples anciens croyaient à l'aide des Dieux, les musulmans et les hommes pieux de toutes les religions révélées ajoutent foi au secours des saints.

(3) A'çr ou A'cer, instant mobile compris entre midi et le coucher du soleil, donc entre 15 et 16 heures, suivant les saisons, car les Arabes se guident, pour le déterminer, sur la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon.

(4) Maghreb, coucher du soleil, donc vers 19 heures en août. La résistance semble brisée entre 16 heures et 19 heures, soit vers 17 heures 30.

(5) Voir la note du vers 4.

36. — Déployant une rivalité acharnée, ô Seigneurs, nous délogeons les ennemis : ils passent une nuit misérable.

37. — Le surlendemain, Seigneurs, dès le matin, ils émergent pareils aux criquets (1). A 7 heures, ils fondent sur nous.

38. — Ah ! Seigneurs ! Quel formidable épisode à raconter ! Considérez les résultats de cette journée :

39. — Des morts gisaient innombrables. On plaçait le Musulman et le Mécréant (2) dans la même fosse (3).

40. — O Seigneurs ! c'était le vingt-quatre du mois appelé août par les Chrétiens.

41. — En ce jour d'El-Aïd, fête d'absolution (4), comme des nuées de sauterelles, ils nous accablaient sous le nombre, ô Seigneurs !

42. — L'obus, lancé de loin, embrasait même la terre et et le roc, ô Seigneurs !

43. — Par les baïonnettes et les balles qui bourdonnaient de part et d'autre, on périt en quantité, Seigneurs !

44. — Sans nous laisser de répit, ils suivent nos traces, pendant six jours consécutifs, Seigneurs !

(1) Image naturelle pour un ancien cultivateur arabe.

(2) Le fidèle est choqué de cette profanation contraire aux usages musulmans. Il sait pourtant qu'elle était voulue par les nécessités de la guerre et due aux Allemands. Sa réflexion, qui dénote un regret plus qu'un ressentiment, rappelle l'étonnement de ce jardinier français du Pas-de-Calais, qui voyait dans les spahis et turcos, un tas de *mécréants installés quasi comme chez eux*, dans la maison de son maître. (Voir *d'Oran à Arras*, Plon, éditeur à Paris, page 240).

(3) La fosse commune est contraire aux usages islamiques.

(4) Allusion à une coutume musulmane. A l'occasion d'El-Aïd-Seghir, fête religieuse, qui clôt le jeûne du Ramadhan, les fidèles assistent en foule à la prière solennelle. Puis ils se pardonnent les fautes et offenses réciproques. Ils distribuent des aumônes spéciales dites *Fet'ra*. Mais, ce jour-là, c'est-à-dire le 24 août 1914, Tabti se trouva aux prises avec les hordes germaniques. Il établit ici et plus loin une comparaison et une antithèse assez heureuses.

45. — Ils nous chargent, avec l'impétuosité du torrent, Seigneurs ! En Belgique, ils n'accordent pas de trêve (1).

46. — Comptant sur la miséricorde du (Dieu) généreux, Seigneurs, et sur l'assistance du Fils de Kheïra (2), Gardien d'El-H'amrâ (3),

47. — Nous les brisons. Ils prennent une fuite désordonnée, Seigneurs ! Contre les Allemands, le sort tourne déjà (4).

48. — Ah ! C'est que les Français forment un rempart de résistance, Seigneurs ! Ils ont plongé les Germains dans les transes.

49. — Que de bandes capturées par nous, Seigneurs ! Partout où vous dirigez vos pas, vous rencontrez un cimetière peuplé de Teutons.

50. — Notre canon gronde en tonnerre (5), Seigneurs ! Voyez ses effets sur les ennemis d'Allah (6) :

(1) L'auteur dit sans doute aussi ironiquement et littéralement : « Ils ne donnèrent pas pour nous, même la *Fet'ra*. »

(2) Il s'agit du saint ou « Marabout » Sidi Abdelkader El Djilali (ou El-Djilani) dont la mère s'appelait Kheïra. Le fait d'avoir porté dans son sein un élu de Dieu forme un véritable état de sainteté. H'alima, mère du prophète Mohammed, est presque aussi célèbre et aussi vénérée chez les Musulmans, que la Sainte Vierge chez les catholiques. (Sur Sidi Abdelkader El Djilani, voir notamment : 1° *Qalâïd El Djaouâhir*, par Mohammed ben Yah'îâ — Le Caire 1317 — 2° *Marabouts et khouans*, par Rin. Alger 1884, p. 173.)

(3) Allusion probable à la région de Saguiet-el-H'amrâ au Sud du Maroc. Là, d'après la légende, les descendants de Sidi Abdelkader se sont retirés et ont fait souche. Par suite, cette contrée peuplée de Cheurfa, se trouve placée sous la protection de l'illustre ancêtre. L'expression Râ'i El-H'amrâ signifierait également « Maître ou chevalier de la Baie », si l'on considère que Sidi Abdelkader montait sa jument baie pour porter secours à ses adeptes.

(4) L'auteur vise le *miracle* de la Marne, qu'il attribue à son patron Sidi Abdelkader El-Djilali.

(5) Eloge du canon de 75, qui, en tirant, *aboie comme un chien*, disent les tirailleurs.

(6) On voit que l'auteur n'est pas tendre pour les prétendus alliés de l'Islam. La lutte contre l'Allemagne est considérée comme guerre sainte. Aussi, les tirailleurs du 2e régiment chargent-ils aux cris de : « *Béni soit le prophète, guerre sainte aux infidèles* ! »

51. — Les créatures gisent en masse, Seigneurs ! Atteintes par les balles et par la puissance des obus.

52. — Ah ! Seigneurs ! C'est une abondante récolte foulée par un moissonneur : Ah ! mes amis, il l'abandonne en gerbes et en javelles tassées (1).

53. — La vue de (cette) nombreuse jeunesse (fauchée) m'a fendu le cœur, Seigneurs ! Morts, ces héros demeurent dans la solitude des campagnes.

54. — Ils ont péri sans (avoir seulement entendu) la profession de foi (2), Seigneurs ! Ils restent exposés aux bêtes féroces, (aux) aigles (et aux autres) oiseaux de proie.

55. — En leur mémoire, je chante avec tristesse, Seigneurs ! Fussiez-vous de pierre, vous verseriez des larmes sur eux.

56. — Ainsi le jugement d'Allah se manifesta à notre égard, Seigneurs ! Voilà le siècle quatorze (3)

(1) Image produite sans doute par les souvenirs du fellah ou du khammès.

(2) Au lieu de l'extrême-onction des catholiques, il est recommandé, chez les musulmans, de lever l'index de la main droite et de prononcer, devant le mourant, ou de lui faire prononcer la *Chechâda* ou formule de profession de foi. Elle est contenue dans cette phrase : « *La ilaha illa allah ou Mohammed rasoûl allah* ». (Il n'y a d'autre divinité que Dieu et Mohammed est l'envoyé d'Allah). Ici, le croyant regrette que ses coreligionnaires n'aient pas entendu la phrase sacrée.

(3) L'année 1914 correspond à l'année 1332-1333 de l'Hégire : les Musulmans se trouvent donc au XIVe siècle de leur ère. Sidi Abderrahman El Madjdoûb a déjà dit à propos du XIIIe siècle :

« O toi, qui m'interroges sur le treizième siècle,
« Siècle de ténèbres sans un seul point (de repère) lumineux,
« Les vêtements seront (encore) des vêtements de musulmans,
« Mais les cœurs seront des cœurs de chrétiens. »

C'est-à-dire que si les musulmans du XIIIe siècle auront des cœurs de chrétiens, que peut-on dire de leurs descendants du XIVe *siècle !*

Partant de là, et d'autres prédictions légendaires, le peuple place au XIVe siècle une période effroyable semblable à celle de l'An Mille, du moyen âge.

Nous nous trouvons sans doute encore en présence de la

57. — Ces créatures proviennent de tous les pays, Seigneurs ! d'Oran à Tunis, du Maroc et du Sahara (1).

58. — Seigneurs, j'implore (en ces termes) le Patron de Baghdad (2) qui sauve ses adeptes du feu ardent (3) :

59. — « *Tu as ramené de loin* (*les malheureux*) *exilés* (4), *ô Protecteur de Baghdad ! Pasteur d'El-H'amra Djelloûl* (5), *Fils de Kheïra.*

60. — *C'est une félicité our toi,* (*Défenseur de*) *Baghdad, Maître des humbles* (6), *qui éprouves tes adeptes par des subterfuges* (7).

croyance au règne de l'Antéchrist, précurseur du Mahdi (sorte de Messie) annoncé par les hadîths ou traditions du Prophète.

Pour trouver l'année musulmane correspondant à l'année 1914 il ne faut pas se contenter de retrancher 622 (date de la fuite de Mahomet qui forme le point de départ de l'hégire), de 1914. Il importe de savoir que les Arabes basent leurs calculs sur l'année lunaire, qui se compose de 354 jours environ. D'où une avance approximative de 11 jours par an et d'un an par 32 ans sur le calendrier grégorien. Sur 1914 — 622 = 1292, années grégoriennes, les musulmans ont une avance de 1292 : 32=40 ans 12/32. Ces 40 ans 12/32 ajoutés à 1292 donnent : 1292 + 40 12/32 = 1332 12/32, ou, comme il a été dit plus haut : 1332 — 1333.

(1) L'auteur a bien remarqué que ses coreligionnaires étaient venus de toutes les régions de l'Afrique du Nord.

(2) Il s'agit toujours de Sidi Abdelkader El Djilali, qui a produit de nombreux miracles à Baghdad, suivant la légende. Dans cette ville célèbre, on trouve son tombeau dans sa *Zaouïa*, sorte de monastère devenu le siège de la confrérie religieuse des Kadryya, connue pour sa charité.

(3) De l'Enfer.

(4) L'émigré, le prisonnier et l'exilé demandent toujours au « Patron » de leur pays d'assurer leur retour au sol natal. Quand le fait se produit, il est attribué à l'influence du saint.

(5) Djelloul est un nom dérivé de Djilali, De Kader on a tiré Kouider et Kaddour. Ces noms propres, que l'on rencontre fréquemment chez les musulmans, indiquent assez la grande popularité de Sidi-Abdelkader El Djilali.

(6) Sidi Abdelkader passe pour être le patron des pauvres comme Saint-Vincent de Paul chez les Chrétiens.

(7) On raconte que Sidi Abdelkader emploie différents moyens pour éprouver la sincérité de ses adeptes. Il se présente à eux tantôt sous les haillons d'un mendiant, tantôt sous les traits d'un enfant, tantôt sous forme de vieillard ou de nègre, etc. Il essaye donc de les tromper par des ruses.

61. — « *L'amour que je te voue augmente sans cesse, ô Protecteur de Baghdad. Tel un tison de braise, il me brûle le corps* (1). »

62. — « *Par les mérites de ton ancêtre Mohammed* (2), *ô Seigneur de Baghdad, par la vertu de El H'amdou* (3) *et de Sourat El-Baqara* (4),

63. — « *Par la dignité des Ermites* (5), *des Ascètes* (6), *ô Maître de Baghdad, par les faveurs des T'olba* (7) *et de l'ensemble des humbles* (Adeptes) (8),

64. — « (Sachez et apprenez, Seigneurs ! que) l'ordonnateur de ces rimes, Mostapha, fils de Ben Thabet, se trouve exilé. »

65. — (Mais) le destin, tracé par écrit, Seigneurs, se réalise, même au cœur du roc (9).

(1) Ce vers laisse entendre que l'auteur subit des crises de mysticisme.

(2) Tous les saints et tous les Cheurfa (pluriel de Chérif), font établir des arbres généalogiques plus ou moins authentiques, afin de prouver qu'ils descendent du Prophète Mohammed. Celui-ci n'a pas laissé de garçon, mais sa fille, nommée Fât'ima (vulgairement Fatma), mariée à Ali, a donné le jour à El-H'asane et à El-H'osaïne qui ont assuré la postérité du Prophète.

(3) On désigne par là le premier chapitre du Coran qui sert d'introduction au texte sacré. Il est court et commence par *El H'amdou lillahi* » : *Louange à Dieu* ! d'où son appellation.

(4) Littéralement : *Chapitre de la Vache*. On nomme ainsi le deuxième chapitre, un des plus longs du Coran. Dans le Nord de l'Afrique, après avoir étudié le premier chapitre, on continue par le dernier au 114e, puis par le 113e, le 112e, etc. ; on remonte ainsi des plus courts au deuxième qui est un des plus étendus. L'auteur ayant appris le Coran de la sorte, prend sans doute le deuxième chapitre pour le dernier. Aussi, semble-t-il dire : « *Par la vertu attachée du début à la fin du Coran...*

(5 et 6) Personnages vénérables chez les mystiques.

(7) Sortes de clercs respectables parce qu'ils savent le texte sacré.

(8) L'idée chrétienne des pauvres bien vus de Dieu a été introduite dans l'islam sous l'influence du mysticisme.

(9) Conclusion bien digne d'un musulman fataliste.

كلام

قاله الكبران تابتي مصطفى ولد فدّور بن ثابت
من الرّجيبا الثاني متاع التّرايور نومرو ١١٢٩٨
تلقّى هذا الكلام وشرحه وترجمه الصّرّجان
الصّوالح محمّد الترجمان في مدينة بوردو
في سنة ١٩١٥

١- التّموا في باريز (١) كل ناس الدّولة
رسلوا دبّيشات (٢) في وهران لتّونا
٢- بتنا في المرسى اشحال علينا عشّة
الغدا وقت الخمسة راناسابرنا
٣- بابور يغوّث القلب منه يرجف
مَشْيُه مكلّف عاجل غا صبوا (٣) بنا
٤- مشّى بنا اربعة اوفات يا سادة
الخامس من ٢ اوفات على سات (٤) رفّبنا

(١) باريز هي اكبر المدن في فرانسا ❋
(٢) دبّيشات كواغط يجيوا الخبر في الساعة واحد يعولوا له دبّيش والآ تل ❋
(٣) غا صبوا يعني خفّوا ❋
(٤) سات اسم مدينة في فرانسا على شطّ البحر ❋

٥ - وصلنا للمرسى اشحال جات نصوصه[1]
رجّالة ونساء يبايعوا فينا

٦ - ركبنا في الماشينة راهي صدّت بنا
لازل[2] خلطنا راهم فرحوا بنا

٧ - قالوا هذوا عرب قريش جيش النّعرة[3]
نصبوا علموات في كل مدينة

٨ - قمنا ثمّ ثلث ايام بالتمام
الرّابع ما لايام تقدّموا بنا

٩ - ركبنا في الماشينة اشحال تسري بنا
في حدّ البلجيك[4] راهم حطّونا

١٠ - واي بدا يثغب[5] الراس منه اشياب[6]
راني مستغرب يا صغار[7] مزغنّا

---

(١) نصوصة يعني اولاد الخيام الكبار ❁

(٢) ازل اسم مدينة هيها محطّ يعني دبّو العسكر اليوم بقوا فيها غير عسكر المرّوك ❁

(٣) النّعرة يعني الحماية ❁

(٤) البلجيك اسم بلاد محادية لفرانسا ❁

(٥) يثغب يعني بعيّط ❁

(٦) راس الماشينة يظهر ابيض من الدّخان والفوار الّي يخرج للسّما ❁

(٧) يا صغار مزغّنة يعني يا ولاد الجزائر ❁

١١ - زادوا اليه فحم خفف مثل العظلم[1]
رباها عيطة اوطان وصّلنا

١٢ - زدنا نتمشّوا يا رجال لا تدهشوا
نتفحّشوا[2] ذا الشي عندنا قانة

١٣ - واك احنا يا عرب الجود والبارود[3]
بداوا اصحاب الدولة يوصّوا فينا

١٤ - كبار الدولة يا صاحبي متحزّم
يلغوا من غير القدّام للفتان

١٥ - حتّى لالماهما[4] ونروش[5] جابوا نعرة
قوّوا من الجيش وجاوا للفتان

١٦ - قالوا ندخلوا لفرنص في ذي المرّة
وندخلوها ما تبقى شطنة

---

(١) العظلم هو البرق

(٢) نتفحّشوا نزوخوا و نتفنطزوا ❁

(٣) قال سي الميلود بن عبد الرحمان:
يحكم فينا ولد قيّوم المحدام .!. واحنا عربان نايضين على الافتان

(٤) لالماهما عدياننا الله يخزيهم ❁

(٥) وتروش هما اصحاب لالما ❁

١٧- التُّرك الغشّاش جابه الكافر نعرة
وباع اعلامه للعديان هدا نا(*)

١٨- نطق ليهم جُفْر(١) الجل رجل ابطل
وجبت محالك يا ڤيّوم(٢) ترهّبنا(٣)

١٩- نمحوالك سيّك(٤) لا تعود شي مشتّك
انْتَ واحبابك تضْحَى لكُم غبينة

(*) قال سي الميلود بن عبد الرحمان في هذا الشان

والتُّرك الى صار ليهم كيولام ⁝ اعموا على الغار ضربتهم الايمان
داروا فينا الشرّ بكري ذا الظلام ⁝ قتلوا جمع الشيوخ خليل وحسان
كُلّ نهار يجيّفوا فينا كالهام ⁝ واحنا يا فندي سيدي واولان
يبغضوا دم العرب في الدين حرام ⁝ عشبة شينة جاوا من لازي كالمان
بغضوا جيش فرانسا عزّ الاسلام ⁝ مالوا لعدونا احنا ليهم عديان
نسوا خير فرانسا في يوم ان قام ⁝ ملك كريمي عليهم كالثعبان
سلّفهم عساكره نهدم الاهرام ⁝ لما غلبوا وجاوا قال احنا صدقان
ما عندهم شي النيف ما يسوا واقرام ⁝ ما شفنا دولة يقودوها صبيان
نايف على البروص ما يحشم بكلام ⁝ كفر ططوا طاح في وسط النيران

(١) جُفْر اسم الجنينار الكبير متاعنا ⊛
(٢) ڤيّوم سلطان لالما ⊛
(٣) ترّهبنا تخوّفنا ⊛
(٤) سيّك شرّك ⊛

٢٠- مِنِسْت(١) و بريزيدان(٢) والاعوان
يحكموا لَبْدَا بالحَقّ والقَمنة(٣)

٢١- راهُم رسلوا لڤيّوم أيا مغشوم
ربّي جابك يا خنزير(٤) بيد ينا

٢٢- ما عندك الى وين تروح يا ذرنوح(٥)
تبقى دروك غير في الهمّ والهانة(٦)

٢٣- ذا عيطة واحْنا حُقّاد يا مرماد(٧)
هذه اربع واربعين سنة

٢٤- نخلفوها بالزياد يا مرماد
ندّوا لك البلاد وتعود في يدينا

---

(١) مِنِسْت هو الوزير ⊛
(٢) بريزيدان هو الرايس ⊛
(٣) القمنة الأمان ⊛
(٤) يا خنزير يا حَلّوف ⊛
(٥) ذرنوح هايشة جايحة يقولوا ثاني دودة تتكّد البقري في تونس ⊛
(٦) الحقرة والذمّ ⊛
(٧) المرماد هو المتمرمد كالكلب ⊛

٢٥ - وهمّتوا كِذاك العام[1] يا غشّام
ملكتوا ٢ ازاص لُران[2] بالفتنة

٢٦ - إلاهي اعطت الفصال بالرّجال
تمنّوا ندخلوا إن شاء الله برلينة[3]

٢٧ - الابطال التمّوا بي نقليز[4] ناس النعرة
سدّوها بي البحر ما تفوت سفينة

٢٨ - الروسي[5] جيش كثير عنده فاسي
خلف مرضي ما تنعدّ له ثمنة

٢٩ - ليطالي[6] جيش الابطال جاء من تالي[7]
كِرجّالة ما يقبلوا شي الهانة

٣٠ - الروسي ونقليز وسرب[8] وليطالي
والبلجيك[9] صغير هذوك نغرتنا

(١) ذاك العام يعني عام صواصاند يس (١٨٧٠) ❁
(٢) ٢ ازاص لُران عمالتين بكّوهم لالما على البرانسيس بي ذاك العام ❁
(٣) برلين هيّ بلاد سُلطان لالما ❁
(٤) نقليز جنس صاحب البرانسيس ❁
(٥) الروسي جنس صاحب البرانسيس ❁
(٦) ليطالي جنس صاحب البرانسيس ❁
(٧) ليطالي وجد بعد الأخرين ولحقهم ❁
(٨) سرب جنس صغير وشجيع صاحب البرانسيس ❁
(٩) البلجيك جنس صغير كانوا الالما حلبوا يخلوه بي الأمان

٣١ - راني نحشّم بي الصّلاح مساء وصباح
يا رجال الله حتّى تغيثونا

٣٢ - رانا واصّينا[1] الاحباب ليهُم زدمه
نطُلبوا ربّي حتّى يسلّكنا

٣٣ - بي شال لُروا[2] اصّت يا صاحبي نحكي لك
ما اشيَنها صحة يا خاوتي علينا

لاكن باعهُم ربّي وطعنوا بي بلاده بالسّيف وخرجوا فيه الايمان ❁

قال سي الميلود بن عبد الرحمان:

غاضوني البلجيك راني بي التمام ! احباب برانسا اتخذوا بي الامان
وقّوا العهد جاهدوا صُدّ في كلام ! ماهم شي كالنمنمسا الجنس الجبّان
البلجيك جميع رجّالة زعّام ! شايب وشباب والعساكر والصبيان
البير الاوّل سما وكساه غيام ! هوو الجنينار السيد ليمان
شدّوا على البلجيك هذا نصف العام ! والعديا دايرين بهم كالخيّان
هُما جيش قليل ماهم شي عظام ! غير شجاعة قاتلوا هذا الجردان
مازالت برانسا تهدم الاصنام ! تحمي جيش البلجيك على عنّان
يعصروهم كاللّيم على الاقوام ! يخلوهم مالبرّ يمشوا للسودان

(١) واصينا يعني دُرنا بالاحباب من جهة العديان ❁
(٢) شال لروا بلد وقعت بيها معركة عظيمة ❁

٣٤- بالمدفع وكحيل[1] يسيل يا قليل
ما بين المغرب وعصر كسرونا
٣٥- الغدا جدّدنا الطّراد يا الاسياد
على واحد الفلاج رانا تلافينا
٣٦- شدّينا شدّ عناد يا الاسياد
خرّجنا هم منه باتوا في غنة
٣٧- الغدا اصبحوا كالمراد يا الاسياد
وقت السبعة راهم طاحوا علينا
٣٨- ما اعتاها فصة تعاد[2] يا الاسياد
في هذاك اليوم تشوف ما يصرى
٣٩- الموتى بلا عداد يا الاسياد
مسلم وكافر يديروهم في حفرة
٤٠- على اربعة وعشرين اعداد يا الاسياد
في اوت[3] يسمّى شهر النصارى
٤١- فوّاعلينا كالجراد يا الاسياد
في هذاك اليوم العيد مغبرة

(١) كحيل هو البازوذ يسمّوه هكذا على خاطر الكحل ويديروه في المكحلة ✻
(٢) تعاد يعني يعاودوا يحكموا عليها ✻
(٣) اوت اسم شهر ✻

٤٢ - مدفع عجبي من البعاد يا الاسياد
حتى قدّت النار في الارض والحجرة
٤٣ - حرب[1] ورصاص الى غرّاد[2] يا الاسياد
منّا ومنهم راهي ماتت الكثرة
٤٤ - ما اعطوا علينا تحياد[3] يا الاسياد
خمسة ستّ ايام تابعينا بالحجرة
٤٥ - حملوا علينا حملة واد يا الاسياد
في بلاد البلجيك ما اعطوا علينا[4] قدرة
٤٦ - نرجو رحمة للجوّاد[5] يا الاسياد
وتعيش راعي الحمراء[7] نخيرة[8]
٤٧ - كسّرنا هم بفوا شرّاد[9] يا الاسياد
على لالما راهي دارت الدّورة

(١) حرب يعني سباطات ✻
(٢) الرصاص كان يغرّد كالطّيور والآ يزقّ ✻
(٣) تحياد ما حايدوا شي علينا ✻
(٤) ما خلونا ما قالونا ما عنفونا ✻
(٥) الجواد هوَ الله تعالى ✻
(٦) معونة ✻
(٧) راعي الحمراء هوَ سيدي عبد القادر الشّيّ لله وبه ✻
(٨) بن خيرة أم الوَلي الشّيّ لله وبه ✻
(٩) شرّاد يعني هربابين ✻

٤٨ ـ حتّى النصارى[1] سور عناد يا الاسياد
لالما منهم راهم بقوا في حيرة
٤٩ ـ قبضنا منهم اشحال اعداد يا الاسياد
ووين ما تمشي منهم تصيب مقبرة
٥٠ ـ مدفعنا يرعّد ترعاد يا الاسياد
في عديان الله تشوف ما يطرا
٥١ ـ الخلق مسنّد[2] تسناد يا الاسياد
من ضرب الرصاص وقوّة الكورة
٥٢ ـ صابة وطعنا حصّاد[3] يا الاسياد
خلّاها مرسى[4] واغمار يا حضرة[5]
٥٣ ـ غاضوني عيطه اولاد يا الاسياد
ماتوا قعدوا في القفار في قفرة[6]
٥٤ ـ ماتوا غير سلا تشهاد يا الاسياد
قعدوا للهوايش عقبان وطيورة

(١) الفرانسيس ❀
(٢) طايح وساقط ❀
(٣) في الاصل قال حزّاد ❀
(٤) المرسى هي عرمة فيها خمس غمار والّا ستّة والغمار هما القتت ❀
(٥) الحاضرين ❀
(٦) الخلا ❀

٥٥ ـ عليهم راني نشّاد[1] يا الاسياد
تبكي منهم ولو كانّك حجرة
٥٦ ـ حكم الله علينا راد يا الاسياد
هذا هو قرن الرّابع عشرة[2]
٥٧ ـ خلق من كلّ بلاد يا الاسياد
من وهران لتونس غرب وصحراء
٥٨ ـ نحشّم مولى بغداد[3] يا الاسياد
سلّاك اصحابه من النار الحمراء
٥٩ ـ جبت الّى هم في الابعاد يا بغداد
يا راعي الحمراء جلّول بحيرة
٦٠ ـ هذا الشي عندك سعاد[4] يا بغداد
زبلاح[5] اصحابه يا شيخ الفقراء
٦١ ـ حبّك تمّ عليّ ينزاد يا بغداد
حرقني في جسدي كلكزة الجمرة

(١) نقول في هذا الكلام ❀
(٢) العرب راهم في القرن الرّابع عشرة والنصارى في القرن العشرين ❀
(٣) هو سيدي عبد القادر على خاطر قرا في بغداد وقرّا فيها ومات فيها ❀
(٤) يعني سعد فيك ❀
(٥) سيدي عبد القادر يزلح اصحابه يتبدّل على العباد

٦٢ — بجاه جدّى محمّد يابغداد
بجاه الحمدُ وسورة البَقَرة
٦٣ — بجاه السيّاح وعبّاد يابغداد
بجاه الطُّلبة وجمع الفُقَراء
٦٤ — مصطفَى ناظم الانشاد ياالاسياد
ولد بن ثابت[1] راه غريب يا حُضرة
٦٥ — المكتوب مجرّد تجراد ياالاسياد
يلحق ولوكان في صَمّ الحجرة

انتهَى

بالصِّفات خطرة يكون عبد خطرة مدربل خطرة صغير
خطرة شيباني باش يجرّبهُمْ ❀
(١) بن ثابت هوَ الّى قال هذا الكلام ❀

Bibliographie

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (H.) — *L'élevage dans l'Afrique du Nord* (préface du professeur Moussu). — Paris, Challamel, 1919, in-8°.

Cet ouvrage est certainement le plus complet qui ait été écrit sur la question si importante de l'élevage dans notre empire nord-africain. Il est d'abord un guide très sûr par les indications qu'il donne sur les diverses races d'animaux domestiques, les conditions les plus favorables à leur acclimatement, les vicissitudes et les succès des tentatives déjà faites, les règlements de police sanitaire et les diverses maladies.

Mais l'auteur a fait également œuvre historique. En des chapitres substantiels et clairs, pourvus chacun d'une bibliographie suffisante, il s'est efforcé de reconstituer le milieu en montrant ses inconvénients et ses ressources en même temps que l'histoire des élevages divers, de manière à résoudre le problème des origines des espèces animales africaines et des raisons qui ont imposé leur acclimatement.

Ainsi que l'a dit très justement le professeur Moussu dans sa préface, le livre de M. G. S.-H. « n'est pas un aride traité technique... C'est de l'histoire naturelle appliquée autant que de l'histoire économique de la production des animaux en Afrique du Nord, complétée par des aperçus sur les coutumes, les mœurs, les qualités et les défauts de populations indigènes, qu'il importe de bien connaître, lorsqu'on se décide à accepter les conditions de l'existence au milieu d'elles. »

G ESQUER.

GOULVEN (J.). — *La Place de Mazagan sous la domination portugaise* (1502-1769). — Paris (Emile Laroze), 1917, in-12, 33 planches, 2 plans, 240 pp.

Il a paru à M. G. que l'histoire de Mazagan sous la domination portugaise était de nature à intéresser tous ceux que leur curiosité ou leurs obligations professionnelles attirent ou retiennent dans cette ville. Il n'a pas eu, toutefois la prétention de nous donner une histoire complète et méthodique. Un pareil travail, qu'il faudra bien quelque jour entreprendre pour les divers établissements européens du littoral marocain, eût exigé des recherches longues et ardues dans les archives portugaises et espagnoles, comme aussi la mise en œuvre des sources musulmanes dont beaucoup sont encore inédites. M. G. s'est donc contenté d'utiliser quelques ouvrages portugais, en particulier les *Memo-*

rias para l'istoria da praça de Mazagao de *Luis Maria de Couto de Albuquerque*, qui lui ont fourni des renseignements abondants. Il a également tiré un heureux parti des documents publiés par M. de Castries, dans ses *Sources de l'Histoire du Maroc*, ainsi que du *Kitâb-el-Istiqça*. A ces divers auteurs, il a surtout demandé des détails vivants et pittoresques qui lui ont permis de reconstituer la physionomie de la *fronteira* portugaise, de retracer l'existence mouvementée des habitants durant la période héroïque du XVIe et du début du XVIIe siècle, ou la vie somnolente des citadins et des fonctionnaires dans la période suivante, jusqu'au moment où le gouvernement de Lisbonne, soucieux de réduire les dépenses qu'entraînait l'entretien de la place, en décida l'évacuation. L'ouvrage se divise en quatre parties. Dans la première, consacrée à l'histoire même de Mazagan, on lira avec intérêt le récit détaillé du grand siège, soutenu par les Portugais contre les troupes de Moulay Abdallah (mars-avril 1562). Dans la seconde partie, (physionomie de la ville portugaise de Mazagan), l'auteur décrit la ville elle-même, avec ses fortifications, son port, ses églises, ses édifices publics, tels que nous les font connaître les documents contemporains. Dans la troisième partie, il étudie les rouages de l'administration civile et militaire ; dans la quatrième enfin, il conduit le visiteur à travers les monuments qui ont échappé à la destruction. Des photographies caractéristiques et deux plans illustrent ce petit volume, d'une lecture agréable et qui constitue un « guide » indispensable aux visiteurs de Mazagan. Les historiens eux-mêmes le liront avec profit. Ils regretteront seulement que M. G. n'ait pas cru devoir dresser la liste des gouverneurs de la place et n'ait point établi une bibliographie des ouvrages cités trop souvent d'une manière incomplète.

G. YVER.

PIQUET (Victor). — *Les réformes en Algérie et le statut des indigènes*. — Paris, P. Larose, 1919, in-16.

Après avoir passé en revue les différents projets de réformes indigènes, l'auteur expose ses vues personnelles sur la question. Les améliorations matérielles apportées au sort des indigènes sont insuffisantes à satisfaire les vœux de cette population et doivent être complétées par des réformes dans l'ordre administratif et politique. Les réformes libérales en voie de réalisation (octroi des droits politiques aux indigènes) resteront sans portée si elles ne sont pas accompagnées d'une réforme de l'organisation communale ; à ce point de vue, les conseils électifs propres aux indigènes (djemâas de douars-communes) doivent posséder une part effective dans l'administration.

L'ouvrage de M. P. qui, dans sa première partie (La politique

indigène en Algérie) se borne à résumer des travaux de seconde main, est, pour le reste, sérieusement documenté. On souhaiterait cependant des références plus abondantes et plus précises. L'auteur a eu en main les procès-verbaux de la commission interministérielle, il s'est, d'autre part, adressé à divers services du Gouvernement général de l'Algérie ; son livre ne perdrait rien à l'indiquer.

La littérature de la « question indigène » est assez considérable, et il semble bien que l'on ait tout répété sur la question. Une bibliographie de celle-ci (documents législatifs, parlementaires, livres, articles, etc.) aurait désormais plus d'intérêt que toutes les publications sur le sujet.

G. ESQUER.

Revue des Périodiques

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — **Comptes-rendus.** — *Septembre-Octobre* 1918. — F. Cumont : Les « hostiferi » de Bellone, d'après une inscription d'Afrique. — Dr Carton : Note sur des édicules renfermant des statues en terre cuite découvertes dans la région de Ghardimaou (Tunisie).

Action Nationale (L'). — *Février* 1918. — T. Steeg : Le programme du Gouvernement et l'Algérie.

Mars 1918. — T. Steeg : La France et les populations indigènes de l'Algérie. — R. Beaugey : L'organisation des services maritimes entre la France et l'Algérie.

Afrique Française (L'). — *Décembre* 1918. — René Thierry : L'Afrique de demain et le pangermanisme colonial. — Transsahariens et Transafricains. — Robert Raynaud : L'avenir du Maroc espagnol. — Lettre de Madrid : L'erreur nationale espagnole. — Echos : Le colonel Berriau. — L'Institut agronomique de France au Maroc. — Les installations frigorifiques de Maison-Carrée. — *Renseignements coloniaux.* — René Legrand : Le régiment d'infanterie coloniale du Maroc. — Robert Raynaud : Tanger et la zone espagnole.

Janvier-Février 1919. — René Thierry : L'Afrique de demain et le pangermanisme colonial (suite). — Le Maroc devant la conférence. — Robert Raynaud : L'Espagne et le Maroc. — Echos : Sur le front marocain : la dernière vague. — Algérie : Les réformes algériennes devant le Sénat. — Maroc : Le premier janvier à Rabat. — Les informations du *Times.* — Possessions espagnoles: Le Maroc devant les Cortès. — Cartes.

Mars-Avril 1919. — Robert Raynaud : La politique de l'Espagne au Maroc. — Echos : Sur le front marocain. — Algérie : Le commerce algérien pendant la guerre. — Avions et tracteurs au Sahara. — Le retour des troupes. — Tunisie : La conférence consultative. — Maroc : Une crise de commerce. — Les informations *du Times.* — La constitution d'une propriété collective. — Possessions espagnoles. — *Renseignements coloniaux.* — Les belles fourragères d'Afrique : Le 8e zouaves. — Le manifeste de la Ligue africaniste espagnole.

Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale. — *Septembre-octobre* 1918. — G. Moussu : Les terrains pétrolifères du Maroc.

Correspondant (Le). — 10 *août* 1918. — L. d'Anfreville de la Salle : Le nouveau Maroc. Le Sebou et Kénitra. — 5 *septembre.* — L. Laurand : Les armées de Carthage (d'après le t. II de l' « Histoire ancienne de l'Afrique du Nord », par Gsell). — 10 *juillet* 1919. — Vallaux : La question de Tanger.

Europe Nouvelle (L'). — 17 *août* 1918. — Abdesselem Taleb : Le statut personnel des musulmans français. — 14 *septembre.* — L. Polier : Le privilège de la Banque de l'Algérie. — 5 *avril* 1919. — Commandant V. : Le développement du port d'Alger. — 7-14 *juin.* — B. Lavergne : L'Algérie et le nouveau régime administratif d'Alsace-Lorraine. — 12 *juillet.* — H. Dugard : Le Mahdi et El Hiba. — 16 *août.* — Commandant Bettembourg : La pénétration saharienne.

France-Maroc. — 15 *octobre*-15 *novembre* 1918. — G. Hanotaux : La politique coloniale civilisatrice de la France. — W. Berry : Impressions d'un Américain au Maroc. — E. Whaston : Les œuvres de Mme Lyautey au Maroc. — A. Lichtemberger : Le vieux et le nouveau Maroc. — E. Dolléans : Une mission américaine en Afrique du Nord. — C. Avonde : Le Maroc touristique. — B. G. Gaulis : Rabat-Salé. — C. René Leclerc : Routes et pistes du Maroc. — A. de Tarde : Fez, cité du Moyen-Age. — Marrast-Griffel : Les hôtels du Maroc. — A. Chevrillon : Chants dans la nuit à Marrakech. — V. Cambon : Le Maroc de demain : un rêve de touriste. — Robert Raynaud : Tanger, crépuscule de l'Islam. — R. Colrat : Les villes renaissantes : Meknès. — A. Schelcher : Itinéraires pittoresques du Maroc.

15 *décembre* 1918. — A. Lichtemberger : Le Maroc, la guerre et la paix. — A. Geffroy Saint-Hilaire : Le concours général agricole marocain. — Monod : L'élevage au Maroc. — Commandant J. Rastoin : Le cheval et la jument au Maroc. — Mammeri : Une classe coranique. — P. P. : Une visite à l'exposition de peinture à Casablanca. — R. S. : L'armistice au Maroc. — P. Ricard : Les origines antiques de Fez. Une Fez préhistorique. — H. Dugard : Les jardins de Marrakech. — Doctoresse G. Delanoé : Les croyances indigènes sur la grossesse. — N. Georges : Le marché de Salé.

Grande Revue (La). — *Octobre* 1918. — Général X. X. : Le Parlement et le recrutement indigène. — *Novembre.* — Yvon. E. Norvès : Nos travailleurs coloniaux en France.

Journal Asiatique. — *Novembre-décembre* 1918. — A. Bel : Inscriptions arabes de Fez.

Journal des Débats (Le). — 27 *février* 1919. — R. C. : Le Maroc et la Conférence. — 17 *mars.* — L'enseignement de la langue arabe en Afrique du Nord. — 19 *mars.* — M. Coulon : Les Allemands au Maroc.

Missions catholiques. — 24 *janvier* 1919. — X : Cause de béatification d'un martyr algérien : Le vénérable Géronimo.

Opinion (L'). — 23 *novembre* 1918. — B. G. Gaulis : Au Maroc. Marrakech. — 15 *février* 1919. — R. Raynaud : Le Maroc et la paix.

Nouvelle Revue (La). — 15 *novembre* 1918. — E. Fréville : La rade de Tanger.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique du département de Constantine. — V^e^ série : volume V. — 1915.

— L. Joleaud : Cervus (Megaceroides) algérien. — Gustave Mercier : Le Djebel Miloq. — Dr Carton : Les lignes d'auges des églises et des autres monuments de l'Afrique ancienne. — E. Choisnet : Nouvelles inscriptions. — Joseph Bosco : Notice sur un fragment d'inscription découvert à Constantine d'un Pactumeius Fronto. — L. Jacquot : Le Krett Faraoun. — L. Jacquot : Varia : La main-d'œuvre à l'époque romaine. Poste-vigie de Tekout. Les chasse-roues romains. Les pierres à cupules. — Achille Robert : Le bénitier de l'église de Lemellef (Kerbet-Zembia). — L. Jacquot : Stèle funéraire de la mechta Hameria (Sétif). — Gustave Mercier : Khanguet Sidi Nadji (quelques inscriptions arabes inédites). — Bonnell : Monument gréco-punique de la Souma (près Constantine). — Debruge : La grotte des pigeons à Constantine. — Solignac : Note sur une inscription libyque d'Héliopolis (Constantine). — Thépenier : Réflexions et suppositions au sujet des découvertes faites à la Souma. — Joseph Bosco : Note sur de nouvelles inscriptions latines des environs de Constantine et sur une inscription arabe découverte à Constantine. — L. Charrier : Epitaphe du Hamma (Azimacia). — Marchetti : Inscriptions romaines relevées dans le canton de Fedj'Mzala. — Joseph Parrès : Inscriptions latines. — Marcel Solignac et Joseph Bosco : Nouvelles stations de représentations rupestres dans la région du Khroub. — J. Maguelonne : Chronique archéologique départementale.

Renaissance du Tourisme (La). — *Février* 1919. — R. Mathieu d'Auriac : Le tourisme dans l'Aurès.

Revue de Paris (La). — 1er *juillet* 1918. — G. Mercier : Les indigènes nord-africains et la guerre. — 15 *octobre* 1918. — V. Piquet : Les réformes en Algérie et le statut des indigènes.

Revue d'Economie politique (La). — *septembre-décembre* 1918 — Bernard Lavergne : La Banque d'Algérie : son activité générale et le renouvellement de son privilège.

Revue du Monde Musulman (La). — Vol. XXXIV, 1917-1918. — Mohammed Skiredj : Consultation marocaine sur la question du khalifa. — Capitaine Ch. Martin : Notes sur les Toubous.

Revue indigène (La). — *décembre* 1918. — La Direction : Les réformes algériennes.

Revue hebdomadaire (La). — 5 *octobre* 1918. — G. de la Roncière : Tombouctou, le Niger et le Touat en 1447, d'après une relation inédite.

Revue de l'histoire des colonies françaises. — 2e *trimestre* 1918. — En rendant compte de l'ouvrage de J. Goulven « La place de Mazagan sous la domination portugaise », M. Froidevaux reproduit le passage du *Journal* du corsaire Jean Doublet, de Honfleur, relatif au séjour de ce dernier à Mazagan. — 4e *trimestre*. — J. Goulven : L'établissement des premiers Européens à Mazagan au cours du XIXe siècle.

Revue politique et parlementaire. — *Janvier* 1918. — P. Larcher : Les imperfections de la législation algérienne. — *Décembre* 1918 : M. Besson : Un ministère de l'Afrique et des colonies. — *Janvier* 1918 : A. Girault : Le ministère de l'Afrique du Nord. — *Septembre*. — A. Bernard : L'organisation commerciale des indigènes d'Algérie. — *Septembre, octobre, novembre, décembre*. — Lieutenant-colonel Godefroy : Transsahariens et Transafricains.

Revue tunisienne. — *Mai*. — Dr L. Carton : La Carthage punique, d'après M. St. Gsell. — Eusèbe Vassel : Etudes puniques. VIII. Epigraphes et anépigraphes. — A. L. Delattre : Deux nouveaux fragments de l'inscription des ethniques. — Marcel Bodin : Le bombardement de Tripoli de Barbarie par le maréchal d'Estrées en 1685, raconté par un musulman marocain, témoin oculaire. — M. Gandolphe : Notes inédites sur Tunis en 1786 et sur son épidémie de peste en 1785, extraites du Journal du P. Vicherat. — M. L. Mzali : Deux usages indigènes relatifs à l'accouchement et au divorce. — P. Grandchamp : Pages d'histoire tunisienne. V. Etablissement en 1692 d'une auberge dans le fondouk de la nation française. Sa suppression en 1788 (avec des fac simile des signatures de Auger Sorhaindre et du baron de Tott). — *Juillet*. — Gabriel Puaux : Une croisière de l'archiduc Louis Salvator sur les côtes de Tunisie en 1873. — Ch. Monchicourt : Episodes de la carrière tunisienne de Dragut. — II. Le stratagème de Dragut à El Kantara de Djerba (avril 1551) avec deux figures. — M. S. Mzali : L'exercice de l'autorité suprême en Tunisie durant le voyage d'Ahmed Bey en France. (5 novembre-30 décembre 1846) (avec empreinte du sceau du bey). — P. Grandchamp : Le maréchal d'Estrées devant Alger. Documents inédits de 1687 et 1688. —

Eusèbe Vassel : L'épigraphie de Maxula (avec deux figures). — Charles Noël : Quelques notes sur certains çofs tunisiens. (*Conférence à l'Institut de Carthage*). — C. Solal : Les poésies de Salah Ferhat (*ibid*). — Correspondance. — Yvonne Abria : Quelques documents inédits sur l'abbé François Bourgade (1806-1866) (avec un portrait). — H. Hugon : Au sujet de la famille d'Alphonse Rousseau.

Vie agricole et rurale (La). — 30 *novembre* 1918. — Rolet : Le figuier de Barbarie dans l'alimentation du bétail. — 1er *mars* 1919. Miège : Les possibilités agricoles du Maroc. — Marès : La production de céréales en Tunisie. — Guillochon : La culture du pois chiche dans l'Afrique du Nord. — Demozières : Culture de l'abricotier dans l'Afrique du Nord. — Larue : Parallèles algériens.

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

— Edition : N° 2264 —— 01 —— 86